





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'AU PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XVI,

CONTENANT

L'EXPOSITION SUIVIE ET DÉTAILLÉE DE TOUS LES FAITS IMPORTANS, AVEC LES RÉFLEXIONS ET LES ÉCLAIRCISSEMENS NÉCESSAIRES POUR EN FACILITER L'INTELLIGENCE.

PAR

M. L'ABBÉ RECEVEUR,

PROFESSEUR A LA SORBONNE.

TOME CINQUIÈME.

CONTENANT LES ONZIÈME ET DOUZIÈME SIÈCLES, ET UNE PARTIE DU TREIZIÈME.

A PARIS,

CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR ET J. LEROUX,

LIBRAIRES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.

1844

AVERTISSEMENT.

Ce volume contient les événemens les plus importans de l'histoire du moyen âge : le pontificat de Grégoire VII, l'origine du pouvoir des papes sur le temporel des rois, les querelles touchant les investitures, l'histoire des croisades, les guerres contre les Albigeois, les démêlés de saint Thomas de Cantorbéry avec le roi d'Angleterre, la vie de saint Bernard, les décrets de quatre conciles généraux, etc. La plupart de ces faits sont devenus l'objet de tant de discussions, ils ont été si souvent dénaturés par l'esprit de système, qu'il était également difficile et important de les présenter sous leur véritable jour, et de mettre le lecteur en état de les apprécier. Nous n'avons rien négligé pour atteindre ce but. Nous avons été sobre de réflexions, mais nous avons pris soin autant que possible d'exposer tous les détails nécessaires pour éclairer le jugement du lecteur. Il nous a paru que c'était le meilleur moyen de faire connaître et apprécier exactement les hommes et les choses. La difficulté de ce travail expliquera le retard qu'a éprouvé la publication de ce volume. A mesure qu'on approche des temps modernes, les faits sont mieux connus, la critique trouve moins de préventions à combattre, et la tâche de l'historien devient plus facile. Le sixième volume, comprenant la suite du treizième siècle et les deux suivans, paraîtra dans le mois de novembre prochain, et les deux derniers dans le courant de l'an 1845. Le huitième volume se terminera par les discours que nous avons annoncés.

Ils auront pour objet d'éclaircir quelques points historiques dans leurs rapports avec le dogme; d'exposer l'état des mœurs, des études, de la hiérarchie et du gouvernement ecclésiastique dans les différens siècles, les changemens introduits dans les principaux points de la discipline canonique, et enfin de résumer dans un tableau général l'ensemble des révolutions et des grands événemens de la société chrétienne, avec quelques réflexions sur leurs causes et leurs résultats.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU ONZIÈME SIÈCLE JUSQU'À LA CONDAMNATION DE BÉRENGER.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DE BÉRENGER JUSQU'A LA MORT DE GRÉGOIRE VII.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

DEPUIS LA MORT DE GRÉGOIRE VII JUSQU'AU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

DEPUIS LE PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN JUSQU'AU PONTIFICAT D'ALEXANDRE III.

LIVRE TRENTIÈME.

DEPUIS LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE III JUSQU'A LA FIN DU DOUZIÈME SIÈCLE.

LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU TREIZIÈME SIÈCLE JUSQU'AU RÈGNE DE SAINT LOUIS.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU ONZIÈME SIÈCLE JUSQU'A LA CONDAMNATION DE BÉRENGER.

DE 1000 A 1050.

Pendant longtemps le peuple s'était persuadé que la fin du monde devait arriver à la fin du dixième siècle ; une fausse interprétation des passages de l'Apocalypse où il est parlé d'un règne de mille ans, avait fait naître cette opinion, que vinrent encore accréditer des tremblemens de terre, l'apparition d'une comète et d'autres phénomènes extraordinaires. Mais après l'expiration du terme fatal, la frayeur se dissipa bientôt, et la sécurité se manifesta surtout par un empressement général à construire de nouvelles églises. C'est en effet aux premières années du onzième siècle que remonte l'origine de ces beaux monumens d'architecture gothique qui excitent encore notre admiration. On renouvela presque toutes les cathédrales, un grand nombre de monastères et jusqu'aux églises de la campagne. D'un autre côté, l'influence du christianisme se fit sentir plus que jamais dans les institutions et les lois de presque tous les états de l'Europe ; l'hérésie et l'excommunication devinrent une sorte de mort civile qui entraînait la perte de toutes les dignités. Mais la corruption des mœurs ne laissa pas de se maintenir à côté de ces manifestations de la foi, et l'on vit se perpétuer longtemps encore les désordres dont l'Église avait eu à

gémir dans le siècle précédent. La simonie, l'incontinence des clercs et les violences des seigneurs, bravaient toutes les mesures prises dans les conciles pour en arrêter le cours. Un grand nombre de prêtres et même des évêques ne rougissaient pas de vivre avec des femmes et de se marier publiquement. Les princes et les grands vassaux, devenus maîtres des élections, donnaient les bénéfices à leurs flatteurs, à leurs courtisans, ou lés vendaient à ceux qui en offraient davantage. Le saint-siége lui-même ne fut pas à l'abri de ces désordres, et ce fut pour y remédier et prévenir les cabales de l'ambition que l'on réserva enfin le droit d'élection aux seuls cardinaux.

Le pape Sylvestre II étant mort au mois de mai de l'an 1003, on lui donna pour successeur Jean XVII, nommé auparavant Siccon, qui ne tint le saint-siége qu'environ cinq mois. Il mourut le 31 octobre de la même année, et deux mois après on élut Fasian, prêtre cardinal, qui prit le nom de Jean XVIII. Il gouverna l'Église cinq ans et quelques mois; mais son pontificat n'offre rien de remarquable. Pierre, évêque d'Albane, lui succéda vers la fin d'août de l'an 1009, sous le nom de Sergius IV, et tint le saint-siége environ trois ans; il fut recommandable par ses vertus et surtout par sa libéralité envers les pauvres. Les Romains se divisèrent pour l'élection de son successeur. Jean, évêque de Porto et fils du comte de Tusculum, fut élu selon les formes canoniques, et prit le nom de Benoît VIII. Mais une partie du peuple lui opposa un certain Grégoire, dont la faction devint bientôt assez puissante pour se rendre maîtresse de Rome. Benoît, obligé d'en sortir, se rendit en Saxe auprès du roi Henri, qui le reconduisit en Italie, où la présence de ses troupes suffit pour faire rentrer les Romains dans la soumission. Ce pape, élu au mois de juillet 1012, gouverna l'Église pendant douze ans. On peut remarquer d'après un auteur ancien cité par Fleury, qu'il y avait alors à Rome quarante monastères de moines,

soixante de chanoines et vingt de religieuses, sans compter ceux qui étaient hors de la ville (1).

Henri, roi de Germanie, que ses vertus ont fait mettre au nombre des saints, avait succédé l'an 1003 à l'empereur Othon. Il était auparavant duc de Bavière, et descendait de Henri l'Oiseleur. La royauté lui avait été prédite par saint Wolfgang de Ratisbonne. Il vécut dans la continence parfaite avec sainte Cunégonde, son épouse, dont la vertu calomniée fut justifiée par un miracle. Comme il avait conçu lui-même des soupçons sur sa fidélité, elle offrit de prouver son innocence par l'épreuve du fer chaud, et marcha nu-pieds sur des coutres de charrue rougis au feu, sans en ressentir aucun mal. L'élection de Henri ne se fit pas sans contestation. Le duc de Souabe, celui de Saxe, et quelques autres seigneurs lui disputèrent la couronne ou refusèrent de le reconnaître ; mais il les força bientôt à mettre bas les armes. D'un autre côté, le marquis d'Ivrée avait pris le titre de roi en Italie. Henri passa les Alpes au printemps de l'an 1004, mit en fuite les troupes de l'usurpateur, se fit élire par les seigneurs et les évêques, et fut couronné à Pavie par l'archevêque de Milan. Toutefois le parti de son rival n'était pas encore éteint ; il excita une violente sédition dans laquelle la plus grande partie de Pavie fut brûlée. Mais Henri soumit les rebelles et retourna aussitôt en Allemagne.

Il rétablit la même année l'évêché de Mersbourg, supprimé par l'empereur Othon II, et il y nomma Vigbert, son chapelain, à qui il donna l'investiture par le bâton pastoral. Cet évêque enrichit son église de plusieurs terres. Il fut sacré en présence du légat du pape par Tagmon, qui venait d'être nommé au siége de Magdebourg. Ce dernier siége étant devenu vacant, le clergé avait élu d'un commun consentement le prévôt du cha-

(1) Ditm. lib. VI. — *Chron. Sax.* — *Chron. Casin.*

pitre, nommé Valthard. Mais le roi Henri détermina celui-ci à se désister de l'élection faite en sa faveur ; et s'adressant ensuite aux principaux de cette église, il fit si bien par prières et par promesses, qu'ils élurent Tagmon, disciple de saint Wolfgang, et recommandable par son zèle et sa piété. Il gouverna cette église plus de huit ans, et eut pour successeur le prévôt Valthard, qui mourut au bout de quelques semaines. On voit par les circonstances de son élection quel pouvoir s'attribuaient dès lors les empereurs d'Allemagne sur la collation des évêchés. Dès que le roi fut instruit de la mort de Tagmon, il envoya l'évêque de Wurtzbourg pour connaître les vœux du chapitre et des vassaux touchant le choix d'un successeur. Ils se prononcèrent unanimement pour Valthard, que le roi fit venir auprès de lui ; et l'ayant entretenu quelque temps, il lui remit l'anneau pour signe de son consentement, après quoi on l'élut dans les formes ; puis il lui donna le bâton pastoral, reçut son serment, et le fit mettre en possession de l'église. Cette cérémonie de l'investiture par le bâton pastoral était déjà usitée sous le règne des Othons, et donna lieu plus tard à de longs démêlés entre les papes et les empereurs (1).

Le roi Henri désirait depuis longtemps ériger un évêché à Bamberg en Franconie, et comme cette ville était du diocèse de Wurtzbourg, il en demanda la cession à l'évêque, en offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit à condition qu'il deviendrait archevêque et que le nouveau diocèse serait soumis à sa juridiction. L'acte d'échange étant fait, le roi envoya deux de ses chapelains à Rome pour faire autoriser l'érection de cet évêché, et le pape Jean XVIII l'approuva par un bref où il déclara que le nouveau siége serait sous la protection spéciale de l'Église romaine, et soumis toutefois à la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Mayence.

(1) Ditm. lib. VI. — *Chron. Sax.*

L'évêque de Wurtzbourg, sachant qu'il n'avait pas obtenu le titre d'archevêque, rétracta son consentement, et refusa de venir au concile qui se tint à Francfort pour cette affaire au mois de novembre de l'an 1007. Mais son opposition n'empêcha pas les évêques de passer outre et de mettre à exécution le bref donné par le pape. Il y avait à ce concile trente-cinq évêques, tant de l'Allemagne que de la Bourgogne. Le roi donna le nouvel évêché à Eberhard, son chancelier, et, outre l'église cathédrale, il bâtit à Bamberg un monastère pour des chanoines, et un autre pour des religieux.

Il nomma deux ans plus tard à l'évêché de Paderborn saint Meinverc, parent de l'empereur Othon III, qu'il avait tiré du clergé d'Halberstadt pour en faire son chapelain. Comme le saint lui représenta qu'il était assez riche, et n'avait pas besoin de cet évêché : C'est ce que je considère, lui dit le roi, et je désire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Je l'accepte à cette condition, répondit Meinverc : et sitôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement sa cathédrale, qui avait été ruinée par les barbares. Il gouverna cette église pendant vingt-sept ans, l'enrichit d'un grand nombre de terres qu'il obtint du roi ou des seigneurs, et s'appliqua à rétablir les études, en sorte que l'école de Paderborn devint bientôt très-florissante. Il visitait son diocèse avec tant de soin, qu'il allait quelquefois seul par les villages, déguisé en marchand, pour mieux connaître l'état des peuples. Il veillait surtout avec sollicitude sur les serfs de son église, pourvoyait à leurs besoins, et encourageait par des récompenses ceux qu'il trouvait laborieux et fidèles.

L'année suivante mourut saint Ansfrid, évêque d'Utrecht. Il avait porté les armes avec distinction sous l'empereur Othon le Grand ; et comme il était fort instruit des lois divines et humaines, il avait une grande influence dans les assemblées. Ayant été nommé comte de Louvain,

il ne négligea rien pour réprimer les pillages si fréquens à cette époque. Il fonda plusieurs monastères, entre autres celui de Thoren, où sainte Hilsuinde, son épouse, se retira avec leur fille Bénédicte, qui en fut la première abbesse. Il voulut aussi embrasser la vie monastique; mais l'empereur Othon le nomma en 995 à l'évêché d'Utrecht, et le pressa si vivement qu'il l'obligea d'accepter. Le comte prit son épée et la mit sur l'autel de la sainte Vierge, en disant : Jusqu'ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres; désormais je recommande à la sainte Vierge ma nouvelle dignité et mon salut. Devenu aveugle sur la fin de sa vie, il se retira dans un monastère qu'il avait fondé; mais il ne laissait pas d'assister aux conciles et aux assemblées de la nation.

Les divisions qui eurent lieu en Allemagne après la mort d'Othon pour la succession à la couronne, produisirent dans la Saxe des désordres dont les églises eurent beaucoup à souffrir. Le duc Bernard s'étant révolté contre le roi Henri, attaqua toutes celles qui refusèrent de suivre son parti, et d'un autre côté il opprima les Slaves pour se procurer de l'argent, et les traita avec tant de dureté qu'il les poussa au désespoir. Le marquis Théodoric ne les traita pas mieux dans la Saxe orientale; en sorte que ces peuples, encore barbares et mal affermis dans la foi, profitèrent des circonstances pour renoncer au christianisme et secouer le joug des Saxons. Ils ravagèrent par le fer et le feu tout le pays au delà de l'Elbe, brûlèrent les églises, massacrèrent les prêtres, et n'y laissèrent aucune trace du christianisme. Ils firent un nombre incroyable de martyrs à Hambourg et en d'autres lieux, et emmenèrent une multitude de captifs. Leur cruauté s'exerça surtout à Aldimbourg, qui était la ville la plus peuplée de chrétiens. Ayant égorgé les habitans comme des bêtes, ils gardèrent soixante prêtres à qui ils ouvrirent les os du crâne, et ils les promenèrent dans

leurs villes, les frappant et les tourmentant jusqu'à la mort. C'est ainsi que les Slaves abandonnèrent le christianisme, après l'avoir professé plus de soixante-dix ans. Ils ne tardèrent pas à rentrer dans la soumission envers l'empire; mais le plus grand nombre persistèrent dans l'apostasie (1).

Cependant le roi Henri ayant reconduit le pape Benoît en Italie, se rendit bientôt après à Rome, où il entra le 22 février 1014. Il était accompagné de la reine et escorté de douze sénateurs, dont six avaient la barbe rase, selon l'usage des Romains, et les autres de longues moustaches à la manière des Francs. Il arriva ainsi à l'église de Saint-Pierre, où le pape l'attendait, et avant d'entrer, il promit d'être le défenseur de l'Église, et fit serment de fidélité au pape et à ses successeurs; après quoi il fut sacré et couronné empereur avec la reine son épouse. Le pape lui donna une pomme d'or entourée de deux cercles de pierreries croisés avec une croix d'or plantée dessus. La figure de la pomme était en usage depuis longtemps pour représenter le monde, et la croix qu'on y avait ajoutée figurait la religion, dont l'empereur devait être le protecteur. Saint Henri en la recevant dit au pape : Vous voulez, saint-père, m'apprendre par là comment je dois gouverner. Puis regardant la pomme, il ajouta : Ce présent ne peut mieux convenir à personne qu'à ceux qui ont foulé aux pieds le monde pour s'attacher à la croix. Et il l'envoya au monastère de Cluni, estimé alors le plus régulier de tous. Le moine Glaber, auteur contemporain qui rapporte cette histoire, dit au même endroit : Il paraît très-sagement établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le pape aura choisi pour son mérite, et à qui il aura donné la marque de cette dignité. On voit ici une nouvelle preuve du droit qu'avait le pape

(1) Adam. Brem. — *Chron. Sax.* — Helmold. *Chron. Sclav.*

d'élire les empereurs. Ce fut probablement en cette circonstance que saint Henri renouvela et confirma les donations que ses prédécesseurs avaient faites à l'Église romaine. L'acte qu'il souscrivit avec plusieurs évêques semble copié sur celui d'Othon, et contient aussi la réserve pour les empereurs du droit de confirmer l'élection des papes (1).

Pendant que l'empereur saint Henri était en Italie, il fonda un évêché à Bobio, où reposaient les reliques de saint Colomban. Il engagea le pape Benoît à faire chanter le Symbole à la messe solennelle, comme on le pratiquait dans les autres églises d'Occident. Il avait nommé précédemment son frère Arnoul à l'archevêché de Ravenne, et comme la possession lui en était disputée, il le fit introniser et sacrer par le pape. Le nouvel archevêque tint, à la fin d'avril de cette même année 1014, un concile où l'on suspendit de leurs fonctions les clercs ordonnés par Adalbert, usurpateur de ce siége, et l'on interdit les églises et les oratoires qu'il avait consacrés. Enfin, on défendit aux évêques sous peine d'anathème de vendre le saint-chrême, ou de faire payer pour les recommandations des âmes ou pour les sépultures, et aux archiprêtres de donner la bénédiction solennelle ou la confirmation.

L'empereur Henri repassa les Alpes quelques jours après Pâques, et vint en Bourgogne, où il visita à Cluni l'abbé saint Odilon, pour lequel il avait une affection toute particulière. Il se fit associer à la communauté, et donna au monastère sa couronne, son sceptre, sa pomme d'or et des terres considérables en Alsace. Saint Meinverc, qui l'accompagnait, demanda des moines à saint Odilon pour établir l'observance de Cluni dans un monastère qu'il fonda à son retour près de Paderborn. Le monastère de Corbie, situé dans son diocèse, était tombé dans un

(1) Ditm. lib. VII. — Glaber. lib. II. — *Chron. Sax.*

grand relâchement, et l'autorité épiscopale y était entièrement méconnue. L'empereur entreprit, l'année suivante, de le réformer. Il fit mettre en prison seize des moines les plus rebelles, déposa l'abbé, et en nomma un autre, ce qui indisposa tellement les moines, qu'ils se retirèrent tous, à l'exception de neuf. Mais plusieurs revinrent ensuite, et se soumirent à la règle.

Le zèle de l'empereur pour la vie monastique le porta jusqu'à vouloir en faire profession lui-même. Il était étroitement lié avec Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, et un jour qu'il visitait les nouveaux bâtiments du monastère, il dit en entrant dans le cloître ces paroles du psaume : C'est ici le lieu de mon repos pour toujours ; c'est ici l'habitation que j'ai choisie. L'évêque l'ayant entendu, dit à l'abbé en particulier : Si vous admettez ce prince, comme il le désire, vous ferez la perte de l'état. L'abbé, après avoir longtemps réfléchi, trouva un expédient pour empêcher l'empereur d'abdiquer la couronne. Il le fit venir au milieu de la communauté, lui demanda quel était son dessein ; et l'empereur ayant répondu qu'il avait résolu de quitter le monde et de se consacrer à Dieu dans ce monastère : Voulez-vous, lui dit l'abbé, m'obéir en tout suivant la règle ? L'empereur répondit qu'il le voulait de tout son cœur. Alors je vous reçois pour moine, reprit l'abbé, et je vous ordonne de gouverner l'empire que Dieu vous a confié. Henri ne put refuser d'obéir ; mais il visitait souvent l'abbé Richard, et réglait par son conseil les affaires les plus importantes.

L'église d'Allemagne comptait alors un grand nombre d'évêques illustres par leur sainteté et par leurs talens. Nous avons fait connaître précédemment saint Bernouard d'Hildesheim et saint Héribert de Cologne. L'empereur était depuis longtemps irrité contre ce dernier, parce qu'il n'avait pas assisté à son élection, et qu'étant occupé des funérailles de l'empereur Othon, il avait tardé à lui apporter la couronne. Son mécontentement fut encore

augmenté en 1021, parce que l'archevêque, retenu par une grave maladie, n'avait pu lui amener les troupes qu'il avait demandées contre un seigneur qui pillait les terres de l'église de Mayence. L'empereur, persuadé que ce n'était de la part du saint qu'un prétexte pour refuser d'obéir, dit en colère : Eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter. Il marcha en effet vers Cologne avec des dispositions menaçantes; mais touché par une vision qu'il eut en songe pendant la nuit, il alla trouver l'archevêque, se jeta à ses pieds et lui demanda l'absolution. Saint Héribert mourut au mois d'avril de la même année, après vingt-deux ans d'épiscopat. Vers le même temps mourut saint Volbodon, évêque de Liége, qui avait contribué à le réconcilier avec l'empereur. Il occupait ce siége depuis quatre ans, et avait été auparavant écolâtre d'Utrecht. Son successeur à l'évêché de Liége fut Durand, né serf, mais tellement distingué par sa science et sa vertu, que l'empereur n'hésita pas à lui conférer cette dignité, qui l'élevait au-dessus de ses anciens maîtres. Saint Bernouard mourut l'année suivante et eut pour successeur Godehard, abbé d'Altach, et qui est aussi compté au nombre des saints. Ce dernier se fit admirer surtout par son zèle pour le rétablissement de la discipline monastique et cléricale, et il nous reste de lui plusieurs lettres remarquables par les sentimens d'une tendre piété.

Parmi une foule d'autres saints personnages qui occupèrent des évêchés en Allemagne sous le règne de Henri, nous citerons encore saint Hartuic, archevêque de Salzbourg, mort en 1023, après trente-deux ans d'épiscopat; Eid, évêque de Meissen, dans la Saxe, qui mourut l'an 1015, après avoir donné pendant vingt-trois ans l'exemple d'un zèle infatigable accompagné de grandes austérités; Arnoul d'Halberstadt, qui était en grande réputation d'éloquence, et Bouchard de Worms, non moins distingué par ses vertus que par son érudition. Il était d'une noble famille de la Hesse, et après avoir fait ses études dans

l'abbaye de Lobbes et à Liége, il s'attacha à Villegise, archevêque de Mayence, et fut nommé vers l'an 1000 à l'évêché de Worms par l'empereur Othon. Ayant trouvé cette ville presque déserte, il en rebâtit les murailles, et rappela les habitans, dispersés à la campagne par la crainte des pillards auxquels le duc Othon donnait asile dans la forteresse. Bouchard se fit céder cette forteresse en échange d'une terre, puis la fit abattre, et employa les matériaux à bâtir un monastère de chanoines. Il fonda plusieurs autres monastères, où par ses exhortations un grand nombre de personnes illustres embrassèrent la vie religieuse. Souvent il passait une partie de la nuit à visiter les pauvres et à leur distribuer des aumônes. Il ne vivait ordinairement que de pain et de légumes, ne buvait que de l'eau et portait un rude cilice. Il mourut l'an 1026. Nous avons de lui un recueil de canons tirés en grande partie des recueils précédens, et particulièrement de celui de Réginon, dont Bouchard a souvent copié les fautes. Cet ouvrage est divisé en vingt livres, dont les premiers traitent de l'autorité du pape, de l'ordination des évêques, de leurs devoirs et de ceux du reste du clergé; et les autres, des biens ecclésiastiques, des sacremens, et principalement des pénitences canoniques, dont il expose fort au long tous les détails, ainsi que les moyens de les racheter par d'autres bonnes œuvres. Bouchard fut aidé pour la composition de cet ouvrage par Olbert, moine de Lobbes, et depuis abbé de Gemblous, où l'on remarque qu'il avait amassé plus de cent volumes d'auteurs ecclésiastiques, et cinquante d'auteurs profanes, ce qui passait alors pour une grande bibliothèque.

Un autre évêque célèbre fut placé l'an 1009 sur le siége de Mersbourg, après la mort de Vigbert. C'était Ditmar, dont nous avons une histoire qui commence au règne de Henri l'Oiseleur, et qui s'étend jusqu'à l'an 1018. Il avait embrassé la vie monastique à Magdebourg, sans

renoncer toutefois à la possession de plusieurs grandes terres qu'il tenait de sa famille, et ce ne fut qu'à la condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg que l'empereur Henri le nomma à cet évêché. Ditmar avait alors trente-trois ans, et il tint ce siége dix ans et quelques mois. Son histoire contient beaucoup de détails sur les vertus des évêques qu'il avait connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui, en Allemagne, comme en France et en Italie, pillaient les biens des églises, insultaient les évêques, et respectaient peu l'autorité du souverain.

Il nous fait connaître à la fin de son histoire l'état du christianisme en Pologne. Le duc Boleslas eut à soutenir une guerre contre le prince des Russes, et se rendit maître de leur capitale nommée Kiovie, d'où il remporta un immense butin. Après cette victoire, il fonda plusieurs paroisses nouvelles, enrichit considérablement les églises fondées par son père, leur donna des terres, des vases et des ornemens précieux, et ordonna que les dîmes fussent payées exactement. Mais quelque temps après, l'exaction des dîmes faillit amener la ruine de la religion dans ce pays. Plusieurs seigneurs en prirent occasion de se déclarer hautement contre le christianisme; ils cessèrent d'aller aux églises, et résolurent de chasser les prêtres et de retourner à leurs superstitions. Boleslas, averti de ce complot, le prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns même furent mis à mort.

Des Sarrasins venus par mer se jetèrent dans la Toscane en 1016, prirent la ville de Lune, chassèrent l'évêque, et se rendirent maîtres de tout le pays. Le pape l'ayant appris, assembla les évêques et les défenseurs des églises, et marcha contre les barbares, qui, après quelque résistance, furent obligés de prendre la fuite. On avait disposé des barques pour leur couper le chemin à leur retour, en sorte qu'ils périrent presque tous. D'un autre côté, l'empereur de Constantinople, qui possédait

encore quelques cantons dans le midi de l'Italie, voulut reprendre une partie de ce que les Grecs avaient perdu, et fit envahir par des troupes la province de Bénévent. Le pape Benoît en confia la défense à un seigneur normand nommé Raoul, qui, s'étant brouillé avec le duc Richard, était venu à Rome offrir ses services au souverain pontife. La valeur des Normands était déjà connue en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire vers l'an 1000, quarante Normands, revenant du pèlerinage de Jérusalem, et trouvant la ville de Salerne assiégée par des Sarrasins, offrirent leur secours contre ces barbares, et firent une sortie si vigoureuse, qu'ils les forcèrent à se retirer. Raoul remporta plusieurs victoires sur les Grecs, et sa réputation se répandant de tous côtés, attira en Italie un grand nombre de ses compatriotes. Mais voyant ses troupes diminuer et les Italiens peu propres à la guerre, il se rendit en Allemagne pour demander du secours à l'empereur. Le pape y vint lui-même en 1020, et l'empereur donna alors à l'Église romaine la ville et l'évêché de Bamberg, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc et de cent marcs d'argent. Il confirma aussi par des peines temporelles les décrets d'un concile que le pape venait de tenir à Pavie contre l'incontinence des clercs. Ce concile, entre autres dispositions, déclare serfs de l'Église les enfants des clercs, quoique leurs mères soient libres, et prononce anathème contre les magistrats qui jugeront autrement. Comme cette disposition était contraire au droit civil, qui hors du mariage assurait à l'enfant la condition de sa mère, le pape observa que la loi n'avait point en vue les enfans des clercs, puisque les clercs ne devaient point avoir d'enfans. L'ordonnance de l'empereur à ce sujet prononce contre les juges l'exil et la confiscation des biens, et contre les mères la peine du fouet et de l'exil.

Deux ans plus tard, l'empereur passa en Italie à la tête d'une armée nombreuse, et reprit sur les Grecs Bé-

névent et toutes les autres places dont ils s'étaient emparés. Il envoya l'archevêque de Trèves avec un détachement de douze mille hommes, et celui de Cologne avec vingt mille, pour attaquer le prince de Capoue et son frère, abbé du Mont-Cassin, qui étaient d'intelligence avec les Grecs. Le prince se rendit à condition d'avoir la vie sauve; mais l'abbé s'embarqua pour passer à Constantinople, et périt sur mer. Quelques moines revenant de Jérusalem avaient apporté depuis peu au Mont-Cassin une partie du linge dont Jésus-Christ s'était servi pour essuyer les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs doutaient que cette relique fût véritable, on la mit sur le feu de l'encensoir, où elle prit d'abord la couleur du feu; mais quand on eut retiré les charbons, elle revint à son état naturel. Les moines la mirent dans un reliquaire précieux, et on l'exposait tous les ans le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. On trouve dans la vie de saint Meinverc un autre exemple d'une semblable épreuve. Ayant reçu de l'archevêque d'Aquilée le corps d'un saint Félix pour son monastère de Paderborn, il le fit mettre dans un grand feu jusqu'à ce que le bûcher fût réduit en cendre, et le corps saint soutint jusqu'à trois fois cette épreuve sans être endommagé.

L'empereur ayant mis ordre aux affaires d'Italie, se rendit avec le pape au Mont-Cassin, pour assister à l'élection d'un abbé; et pendant qu'il était dans ce monastère, il fut guéri d'une colique et d'une gravelle; ce qu'il attribua à l'intercession de saint Benoît, car il crut l'avoir vu en songe, lui annonçant sa guérison et l'assurant que ses reliques étaient au Mont-Cassin. Il fit en conséquence de riches présens au monastère, et demeura si persuadé que les reliques de saint Benoît étaient au Mont-Cassin, qu'il fit brûler partout l'histoire de leur translation en France. Toutefois la plupart des savans ne laissent pas de soutenir la vérité de cette translation (1).

(1) Ditm. lib. VII. — Glab. lib. III. — *Chron. Cass.* — *Chron. Sax.*

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur l'obligea bientôt à repasser les Alpes, et il assista, au mois d'août de la même année, à un concile tenu à Selingstadt près de Mayence, par l'archevêque de cette ville et ses suffragans. On y fit vingt canons de discipline, dont quelques-uns méritent d'être remarqués. Le premier ordonne l'abstinence quatorze jours avant la nativité de saint Jean-Baptiste, quinze jours avant Noël, et le jeûne aux veilles de l'Épiphanie, de l'Assomption, et des fêtes des apôtres. Il est défendu à un prêtre de célébrer plus de trois messes en un jour. Celui qui a bu en été pendant la nuit, après le chant du coq, doit s'abstenir de célébrer le jour suivant. Comme il n'y avait point d'horloges pour sonner les heures, on fixait au chant du coq le commencement du jour. C'était l'usage en quelques endroits pour arrêter l'incendie de jeter un corporal dans le feu. Le concile défend cet abus et quelques autres superstitions. Il fait défense à toutes personnes, excepté au roi, de porter l'épée dans l'église. Celui qui n'observera pas le jeûne prescrit par l'évêque devra nourrir un pauvre le même jour. On ordonne aux pénitens de demeurer pendant le cours de leur pénitence dans le lieu où ils l'ont reçue, afin que le prêtre puisse rendre témoignage de leur conduite; et parce que plusieurs, chargés de grands crimes, refusaient de recevoir la pénitence de leurs pasteurs, et se rendaient à Rome dans l'espérance d'être absous par le pape, le concile déclare que cette absolution ne leur servira à rien; mais qu'ils doivent commencer par accomplir la pénitence imposée par leur pasteur; après quoi, s'ils veulent aller à Rome, ils obtiendront la permission de leur évêque, avec des lettres pour le pape. Ce règlement doit s'entendre de la pénitence publique, et le but du concile était d'empêcher les coupables de s'y soustraire, en trompant le pape pour en obtenir une absolution subreptice.

On avait tenu en France, au commencement du onzième

siècle, plusieurs conciles où l'on fit aussi des règlemens de discipline touchant le jeûne et l'abstinence. On ordonna, entre autres choses, qu'on ne prescrirait aucun jeûne entre l'Ascension et la Pentecôte, et qu'on jeûnerait au pain et à l'eau les veilles de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Laurent, et le vendredi des Quatre-temps avant Noël. On voulut obliger les moines à renoncer à l'usage où ils étaient de chanter le *Te Deum* pendant l'Avent et le Carême, contre l'usage de l'Église romaine; mais les abbés répondirent qu'ils se conformaient à la règle de saint Benoît, approuvée par saint Grégoire le Grand, et les évêques n'insistèrent pas. Les calamités publiques ou d'autres circonstances faisaient souvent ordonner des jeûnes extraordinaires accompagnés de prières solennelles pour fléchir la colère du ciel. On trouve dans les formules alsaciennes un mandement pour ordonner, suivant l'intention du prince, trois jours de jeûne, avec obligation pour les fidèles de se rendre à l'église couverts de cendres et de cilices, d'entendre la messe nu-pieds, et de s'abstenir de vin et de tout aliment cuit. Alduin, évêque de Limoges, prescrivit ainsi trois jours de jeûne à l'occasion de la contagion nommée le *feu sacré* ou la maladie des ardens, qui régnait depuis plusieurs années dans la Bourgogne, et s'était étendue dans l'Aquitaine. Cette maladie donna lieu à plusieurs évêques de signaler leur charité, et l'on distingue entre autres Adalbéron, évêque de Metz, qui soignait lui-même les malades et qui en pansait quelquefois de ses propres mains jusqu'à cent par jour. Il ne se fit pas moins remarquer par son zèle et ses austérités. Il rétablit plusieurs monastères; ordonna plus de mille prêtres, sans compter les clercs inférieurs, réprima vigoureusement les seigneurs qui pillaient les biens des églises ou des pauvres, et quand les censures ne suffisaient pas pour les contenir, il faisait ravager leurs terres et abattre leurs châteaux. Il avait été nommé à l'évêché de Metz par

l'intervention de l'impératrice Adélaïde, et mourut l'an 1005, après vingt ans d'épiscopat.

Richard, duc de Normandie, avait prié saint Mayeul, abbé de Cluni, d'établir des moines de sa communauté dans l'abbaye de Fécamp, occupée alors par des chanoines dont la vie était peu régulière. Le saint abbé exigea pour condition qu'il fût permis aux paysans de mener paître leurs porcs dans les forêts sans payer aucun droit, et le duc ne voulant pas y consentir, s'adressa à Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui se rendit à ses instances et prit possession de Fécamp l'an 1001. Richard étant mort peu de temps après, son fils, nommé comme lui, fit déclarer ce monastère exempt de l'évêque, et montra tant d'affection pour les moines, qu'il les servait quelquefois à table. Robert, son frère, à qui le vieux duc Richard avait donné l'archevêché de Rouen, scandalisa cette église par le désordre de ses mœurs. Il épousa publiquement une femme dont il eut trois fils, et il leur distribua le comté d'Évreux et d'autres fiefs considérables. Il ne laissa pas de montrer beaucoup de zèle pour la décoration des églises, et de rebâtir sa cathédrale avec une grande magnificence. Il tint ce siége quarante-huit ans, et fit pénitence à la fin de ses jours (1).

L'église de Saint-Martin de Tours fut rebâtie vers le même temps par les soins d'Hervé, son trésorier. Il était de la première noblesse de France, et embrassa la vie monastique contre le vœu de son père, qui le tira par force du monastère pour le produire à la cour; mais le pieux roi Robert l'exhorta à persévérer dans sa bonne résolution, et le fit trésorier de Tours. Hervé refusa plusieurs fois l'épiscopat, et sur la fin de sa vie il s'enferma dans une cellule, où il mourut saintement l'an 1024. La plupart des évêques et des seigneurs montraient le même empressement à rebâtir les églises et les monastères.

(1) Glaber. lib. III. — *Order. Vit.* lib. V.

Ponce, archevêque d'Arles, accorda des indulgences à ceux qui contribuaient à la construction de l'église de l'abbaye de Montmayour, et cet exemple, imité bientôt après par d'autres évêques, servit à redoubler partout le zèle et l'émulation des peuples.

Foulques, comte d'Anjou, après avoir longtemps fait la guerre et versé beaucoup de sang, fit, en expiation de ses fautes, le pèlerinage de Jérusalem, et bâtit dans une de ses terres le monastère de Beaulieu, avec une église magnifique. Lorsqu'elle fut achevée, il pria l'archevêque de Tours de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a dépouillé mon église de plusieurs terres, à moins qu'il ne restitue ce qu'il a pris injustement. Irrité de cette réponse, le comte s'adressa, dit Glaber, au pape Jean XVIII, qui fit faire cette dédicace par un de ses légats. Le moine Glaber ajoute que les évêques des Gaules se plaignirent du pape comme violant les canons qui défendent de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre évêque sans son consentement. Mais le récit de cet auteur est démenti par le texte même des priviléges accordés à l'abbaye de Beaulieu par les papes Jean XVIII et Sergius IV; car on y voit que la consécration fut faite par un légat de ce dernier pape, et que Jean XVIII, son prédécesseur, avait seulement approuvé et confirmé la clause d'exemption contenue dans l'acte de fondation de cette abbaye, dont le comte Foulques faisait donation à l'Église romaine.

Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda le monastère de Bourgueil dans une de ses terres en Anjou, et répara, l'an 1010, celui de Maillezais en Poitou, qui devint plus tard le siége d'un évêché. On découvrit la même année, au monastère d'Angeli en Saintonge, le chef de saint Jean, que l'on prétendait y avoir été apporté sous le règne de Louis le Débonnaire. Cette découverte attira en pèlerinage un concours immense de peuple de toutes les pro-

vinces des Gaules, d'Italie et d'Espagne; et le roi Robert, le roi Sanche de Navarre, et un grand nombre de seigneurs, d'évêques et d'abbés, apportèrent à ce monastère de riches offrandes. Le duc Guillaume y fit venir saint Odilon, abbé de Cluni, pour y rétablir la discipline et y placer un abbé tiré de sa communauté. Il fit tenir vers le même temps un concile à Poitiers, où l'on fit trois canons, dont le premier obligeait, sous peine d'excommunication, tous les seigneurs de se soumettre, touchant leurs usurpations, à la justice de leur suzerain, et prononçait anathème contre ceux qui briseraient les églises, pilleraient les pauvres ou frapperaient les clercs désarmés. Les deux autres étaient contre la simonie et le concubinage des clercs. Ce duc Guillaume, un des princes les plus puissans et les plus religieux de son temps, mourut à Maillezai, revêtu de l'habit monastique, le dernier jour de janvier de l'an 1030. Il avait pris la coutume, dès sa jeunesse, de faire chaque année le pèlerinage de Rome ou de Saint-Jacques en Galice (1).

Le roi Robert ne montrait pas moins de piété et de zèle pour la religion; il fonda ou fit rebâtir un grand nombre d'églises et de monastères, entre autres ceux de Saint-Aignan et de Saint-Vincent à Orléans, celui de Notre-Dame à Poissy, un autre à Melun, et plusieurs autres à Paris, à Senlis, à Vitry, à Fontainebleau, à Étampes, et à Saint-Germain en Laye. Il confirma les priviléges de l'abbaye de Saint-Denis, et lui en accorda plusieurs nouveaux, qu'il fit approuver dans un concile tenu à Chelles en 1008. Il écrivit une lettre menaçante à Leutheric, archevêque de Sens, qui était tombé dans une erreur touchant le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et l'archevêque profita de cette réprimande. On voit par la lettre du roi, qu'en administrant l'Eucharistie on prononçait alors les paroles suivantes : Que le corps de notre

(1) Glaber. lib. III. — Ademar. *Chron.* — *Chron. Malleac.*

Seigneur Jésus-Christ soit pour vous le salut de l'âme et du corps. Ce prince avait une telle dévotion envers le Saint-Sacrement, qu'il lui semblait y voir Dieu dans sa gloire. Il assistait à tous les offices de l'Église, récitait tous les jours le Psautier, faisait de longues prières, et passait sans dormir les nuits de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Il couchait sur la terre depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Il nourrissait habituellement plus de trois cents pauvres, quelquefois même jusqu'à mille, et le jeudi-saint il les servait de ses propres mains. On découvrit sous son règne un grand nombre de reliques, particulièrement à Sens, où il y eut un prodigieux concours de peuple, même des provinces les plus éloignées, et plusieurs malades y furent guéris. Les reliques des saints Potentien et Savinien, apôtres de Sens, furent tirées d'une caverne, où elles avaient été cachées environ soixante ans auparavant,pendant l'invasion des Hongrois. Le roi Robert les fit mettre dans une châsse d'or et d'argent, ornée de pierreries, et les apporta lui-même sur ses épaules avec son fils. Son zèle pour la religion se montrait surtout dans le choix des évêques; car dès qu'un siége était vacant, il s'appliquait à le remplir par le plus digne sujet, fût-il de la plus basse naissance; mais il rencontrait souvent de l'opposition parmi les seigneurs, qui, à l'exemple des rois, se rendaient maîtres des élections et ne voulaient choisir que des nobles (1).

L'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, fut détruite en 1010 par les musulmans, et l'on fut persuadé en Europe que ce désastre était arrivé par la malice des Juifs, indignés de voir la multitude innombrable de chrétiens qui s'y rendaient en pèlerinage. Glaber rapporte que les Juifs d'Orléans gagnèrent par argent un faux moine qui courait le monde en habit de pèlerin, et qu'ils l'envoyèrent au prince de Babylone, avec des lettres renfermées

(1) Glaber. lib. III.—Helgald. *Vit. Robert.*

dans un bâton et portant que s'il ne détruisait promptement cette église qui attirait une si grande multitude de chrétiens, il ne tarderait pas à être attaqué et dépouillé de son royaume; car les esprits commençaient à se pénétrer des idées qui firent naître plus tard les croisades. On ne tarda pas à connaître la cause de ce désastre, et la haine publique éclata avec violence contre les juifs chez tous les peuples chrétiens. On les chassa des villes; on en fit périr un grand nombre par le fer et le feu, et plusieurs se tuèrent eux-mêmes; d'autres, par crainte de la mort, feignirent d'embrasser la foi chrétienne, et retournèrent ensuite à leurs erreurs. Le porteur de la lettre fut pris à son retour, confessa son crime, et fut condamné au feu. Glaber ajoute que cinq ans après, les juifs recommencèrent à se montrer partout comme auparavant. La même année, la mère du prince de Babylone, qui était chrétienne, commença à rebâtir l'église du Saint-Sépulcre, et une multitude incroyable de chrétiens se rendirent à Jérusalem et donnèrent de grandes sommes pour contribuer à cette construction. Les historiens grecs et orientaux attribuent la ruine de cette église à un des califes fatimites d'Égypte; mais les uns nomment Aziz-Billah, et les autres son fils Hakem. Le premier avait épousé une chrétienne, dont il fit nommer les deux frères patriarches, l'un d'Alexandrie, et l'autre de Jérusalem. Hakem se fit détester par sa tyrannie, son impiété et ses extravagances. Il fit brûler une partie du Caire et massacrer un grand nombre des habitans; il persécuta les chrétiens et les juifs, ruina leurs églises et leurs synagogues; mais ensuite il leur permit de les rebâtir et de professer leur religion, en obligeant les chrétiens de porter une croix pendue au cou, et les juifs une tête de veau. Il portait la folie jusqu'à vouloir se faire adorer comme un dieu, et il se déclara le protecteur d'une secte mahométane qui méprisait toutes les pratiques ordonnées par le Coran, et prêchait le libertinage jusqu'à permettre aux hommes d'épouser

leurs sœurs, leurs mères ou leurs filles. Sa tyrannie le fit assassiner l'an 1020, après vingt-cinq ans de règne (1).

Le roi Robert fit, cette même année, le pèlerinage de Rome, et trois ans plus tard, il eut une conférence avec l'empereur saint Henri pour renouveler leur traité d'alliance et régler de concert les intérêts de l'Église et de l'état. Cette entrevue eut lieu sur les bords de la Meuse, qui servait de limite entre les deux royaumes. Les deux princes, animés des mêmes intentions, se donnèrent réciproquement des marques de l'estime et de l'affection dont ils étaient pénétrés l'un pour l'autre. On découvrit vers le même temps à Orléans une secte de manichéens dont les chefs étaient des ecclésiastiques qui s'étaient laissé séduire par une femme venue d'Italie. Un seigneur normand, nommé Aréfaste, avait chez lui un clerc nommé Herbert, qui étant allé à Orléans pour achever ses études, s'attacha à deux ecclésiastiques imbus des erreurs de cette secte, et dont l'un, en grande réputation de science et de piété, était chef de l'école établie dans le monastère de Saint-Pierre le Puellier. Herbert adopta la doctrine impie de ses maîtres, et de retour en Normandie, il s'efforça d'attirer Aréfaste à ses sentimens. Celui-ci, plein de religion, en avertit le duc Richard, et le pria d'écrire au roi Robert pour lui faire connaître les erreurs qui se répandaient dans son royaume, et l'exhorter à en arrêter les progrès. Le roi envoya aussitôt Aréfaste à Orléans, où ce seigneur, admis aux assemblées des hérétiques, fit semblant de s'attacher à eux de bonne foi, et les engagea ainsi à lui découvrir tous les principes de la secte. Ils croyaient le monde éternel; rejetaient la Trinité, l'Incarnation, le culte des saints; condamnaient le mariage; défendaient de manger de la chair; niaient l'efficacité du baptême, la présence réelle dans l'Eucharistie, et regardaient toutes les actions comme indiffé-

(1) Glab. — Adem. *Chron.* — Cedren. — Elmac. — Aboulf.

rentes. Ils s'assemblaient pendant la nuit dans quelque maison écartée, et là, disait-on, tenant des lampes à la main, ils récitaient des invocations magiques, jusqu'à ce que le démon vînt à paraître au milieu d'eux sous la forme d'un animal; aussitôt ils éteignaient toutes les lumières, puis chacun prenait la première femme qu'il trouvait sous la main pour en abuser. On les accusait aussi de brûler dans leurs assemblées un enfant né de ce commerce infâme, d'en recueillir la cendre, et de la donner à leurs disciples pour les initier. On ajoutait qu'ils en portaient toujours avec eux pour en faire prendre à ceux qu'ils voulaient gagner à leur parti; qu'il était presque impossible de convertir quiconque en avait une fois avalé. Le roi Robert, instruit de tout par Aréfaste, se rendit à Orléans avec la reine Constance son épouse, et réunit un concile où l'on fit comparaître ces hérétiques. Ils refusèrent d'abord de répondre aux questions qu'on leur fit sur leur doctrine; mais Aréfaste en ayant exposé les principaux points, ils n'hésitèrent plus à convenir que telle était leur croyance, ajoutant qu'ils ne pouvaient croire sur la parole d'autrui des mystères contraires à la nature, et qu'ils préféraient à des contes écrits par les hommes dans des livres les idées que le Saint-Esprit gravait lui-même dans leurs cœurs. On disputa longtemps avec eux, et comme ils montrèrent un attachement opiniâtre à leurs erreurs, on leur signifia que s'ils ne prenaient le parti de les abjurer, ils seraient brûlés vifs. Cette menace n'ayant produit aucun effet, on procéda à leur dégradation, puis on les fit sortir de l'église pour les mener au supplice. La reine se tenait à la porte par ordre du roi, pour empêcher le peuple de mettre en pièces ces hérétiques, et ne pouvant elle-même se contenir, elle creva un œil à l'un d'eux qui avait été son confesseur. On les conduisit hors de la ville, dans une cabane où l'on avait allumé un grand feu, qu'on leur montrait de loin pour les intimider. De treize qu'ils étaient, il n'y eut

qu'un clerc et une religieuse qui se convertirent ; les autres entrèrent gaiement, persuadés qu'ils n'éprouveraient aucun mal, et se moquant de ceux qui les exhortaient à abjurer leurs erreurs. Toutefois, quand ils sentirent les premières atteintes du feu, ils se mirent à crier que le démon les avait trompés, et qu'ils étaient prêts à faire leur abjuration. Quelques-uns des assistans, touchés de compassion, coururent aussitôt pour les délivrer, mais il était trop tard. Cette exécution eut lieu l'an 1023. On brûla plusieurs autres hérétiques de la même secte en divers endroits, et particulièrement à Toulouse ; car ils étaient répandus en beaucoup de lieux, se cachant avec soin et propageant secrètement leurs erreurs (1).

Deux ans plus tard, Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, en découvrit quelques-uns dans son diocèse, où ils avaient pour chef un Italien nommé Gandulfe. Il les fit amener devant une assemblée de son clergé, les interrogea sur leur doctrine, et leur en montra si bien la perversité, qu'ils n'hésitèrent pas à la condamner. On voit par les actes de ce synode que ces hérétiques rejetaient tout culte extérieur ; qu'ils méprisaient les églises et les ministres de la religion ; qu'ils ne croyaient ni la nécessité du baptême, ni la présence réelle, ni l'efficacité de la pénitence ; qu'ils condamnaient le mariage, et regardaient les cérémonies des funérailles comme une invention de l'avarice des prêtres. Enfin, ils prétendaient que la justification s'obtenait par les bonnes œuvres, indépendamment des sacremens et des autres pratiques de la religion. L'évêque les instruisit sur tous ces points, et montra par des preuves solides tirées de l'Écriture la vérité du dogme catholique.

On tint, la même année, un concile à Anse, près de Lyon, où se trouvèrent douze évêques, dont trois métropolitains. L'évêque de Mâcon, dans le diocèse duquel

(1) Glab. lib. III. — Adem. *Chron.* — *Chron. S. Petr.*

était situé le monastère de Cluni, se plaignit de ce que l'archevêque de Vienne avait fait sans son consentement des ordinations dans ce monastère. L'abbé Odilon, qui était présent, montra un privilége du pape qui exemptait les moines de la juridiction diocésaine, et leur permettait de choisir tel évêque qu'ils voudraient pour faire les ordinations et les autres fonctions épiscopales. Mais les évêques ayant fait lire les canons du concile de Chalcédoine et de plusieurs autres, déclarèrent nul ce privilége comme y étant contraire, et l'archevêque de Vienne promit satisfaction à l'évêque de Mâcon. On verra plus tard que l'exemption de ce monastère fut reconnue dans un concile de Châlons tenu en 1063 : ce qui ne permet pas de supposer, comme le fait gratuitement Marchetti, qu'on ait produit au concile d'Anse un privilége falsifié. Il est plus probable qu'on le jugea subreptice, ou qu'on ne le crut pas suffisamment promulgué.

Saint Odilon, abbé de Cluni, était né en Auvergne, d'une famille noble, et après avoir été admis dès l'enfance dans le clergé de Brioude, il embrassa la vie monastique à Cluni, et se distingua tellement par ses vertus et ses talens, que saint Mayeul le jugea digne de lui succéder. Il le fit nommer son coadjuteur en 991, et trois ans après, saint Odilon devint abbé, et gouverna la congrégation de Cluni pendant plus de cinquante ans. Il était lié d'amitié avec l'empereur saint Henri, avec le roi Robert et avec la plupart des grands seigneurs, qui eurent souvent recours à lui, soit pour la réforme des monastères, soit pour d'autres affaires. Guillaume, abbé de Saint-Benigne de Dijon, était aussi disciple de saint Mayeul, et gouvernait jusqu'à quarante monastères renfermant ensemble plus de douze cents moines. Plusieurs abbés, et même des évêques, renoncèrent à leur dignité pour venir se ranger sous sa conduite. On remarque, entre les monastères dont il était le supérieur général, l'abbaye de Fécamp, celle de Gorse, et le monastère de Frutare en Lombardie, qu'il

avait fondé avec ses frères des biens de leur patrimoine; car il était d'une famille noble et riche d'Italie, et avait quitté fort jeune son pays pour venir à Cluni, d'où saint Mayeul l'envoya avec douze moines à Dijon pour réformer l'abbaye de Saint-Benigne. Il mourut à Fécamp l'an 1031.

Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, fut, comme saint Odilon et Guillaume, un des restaurateurs de la discipline monastique en France. Il était né dans le diocèse de Reims, d'une très-noble famille, et fit ses études dans l'école de la cathédrale, qui était alors la plus célèbre de toute la Gaule Belgique. Devenu chantre, puis doyen de cette église, il se fit remarquer par sa piété, distribua tous ses biens aux pauvres, et comme il délibérait s'il devait embrasser la vie monastique, il reçut la visite de Frédéric, comte de Verdun, qui lui fit part du dessein qu'il avait de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de son côté, et ils convinrent ensemble de se retirer à Saint-Vannes de Verdun. Ce monastère, fondé au milieu du huitième siècle et ruiné depuis par les Normands, n'était alors habité que par sept moines écossais. Richard en fut nommé abbé en 1004 par l'évêque de Verdun, et gouverna cette abbaye pendant quarante-deux ans. Sa réputation s'étendant bientôt de tous côtés, l'empereur Henri le fit venir auprès de lui, l'entretint longtemps, et lui donna de quoi rebâtir le monastère. Il eut bientôt après une contestation avec l'évêque, qui voulait renfermer le monastère dans les murs de Verdun, et croyant devoir s'éloigner pour le bien de la paix, il se retira dans l'abbaye de Remiremont, où il passa cinq ans. Deux miracles qu'il opéra pendant ce séjour déterminèrent l'évêque à le rappeler. Il fit ensuite le pèlerinage de Jérusalem, et le duc de Normandie, plein d'estime et d'affection pour lui, fit les frais de ce voyage, qui furent considérables, car l'abbé conduisait avec lui jusqu'à sept cents pèlerins. Il séjourna quelque temps à Constantinople, où il reçut de

l'empereur de riches présens, et du patriarche plusieurs reliques, entre autres des fragmens de la vraie croix. Arrivé en Palestine, il visita tous les lieux saints, se baigna dans le Jourdain, et passa la semaine sainte à Jérusalem, où il assista le samedi à la cérémonie du feu nouveau, que l'on voyait dès lors s'allumer miraculeusement dans l'église du Saint-Sépulcre. Passant à Antioche à son retour, il y trouva et ramena avec lui un saint moine nommé Siméon, qui se rendit célèbre par ses vertus et ses miracles. Le roi Robert, le comte de Flandre, l'évêque de Liége et plusieurs autres princes ou évêques, donnèrent à l'abbé Richard des monastères pour y établir la réforme, et il en gouverna jusqu'à vingt et un par lui-même ou par ses disciples. Il mourut en 1046.

Le comte Frédéric avait fait lui-même, étant encore laïque, le pèlerinage de Jérusalem. Il devint dans le cloître un modèle d'humilité et d'obéissance, remplissant avec joie les emplois les plus bas, jusqu'à porter du mortier sur ses épaules pour la reconstruction des bâtimens. Son exemple engagea plusieurs seigneurs de ses parens à embrasser la vie monastique. Il avait donné le comté de Verdun à l'église de cette ville, et fut nommé par l'abbé Richard prévôt du monastère de Saint-Waast d'Arras, où il mourut l'an 1022. Saint Poppon, abbé de Stavelo et disciple de l'abbé Richard, réforma de son côté un grand nombre de monastères. Il avait d'abord porté les armes et refusé plusieurs alliances honorables pour se donner entièrement à Dieu. Étant prévôt d'Arras, il fit un voyage à la cour pour les affaires de la maison, et fit abolir l'usage d'un spectacle barbare qui consistait à exposer à des ours un homme nu frotté de miel. L'empereur saint Henri lui donna l'abbaye de Stavelo, puis celle de Saint-Maximin de Trèves, et plus tard, l'empereur Conrad voulut le nommer à l'évêché de Strasbourg; mais l'humilité du saint abbé ne lui permit pas d'accepter. Il mourut en 1048. Un autre abbé célèbre du même temps fut En-

guerrand de Saint-Riquier. Il était d'une naissance médiocre; mais son mérite le fit élire par toute la communauté, malgré l'opposition de quelques moines enflés de leur noblesse; et le roi Robert, qui connaissait sa doctrine et ses mœurs, s'empressa de le mettre en possession; il lui donna l'investiture en lui faisant toucher les cordes des cloches. Le nouvel abbé ranima les études dans le monastère, fit transcrire un grand nombre de livres, et composa lui-même quelques écrits, entre autres une relation des miracles de saint Riquier.

Le moine Siméon, que l'abbé Richard avait amené d'Orient, était né en Sicile, de parens nobles et riches, qui l'élevèrent chrétiennement et le menèrent fort jeune à Constantinople pour le faire instruire par les meilleurs maîtres. L'exemple des Occidentaux, qu'il voyait aller à Jérusalem, le porta à faire le même voyage, et il demeura sept ans en Palestine, occupé à servir de guide aux pèlerins. Il s'attacha ensuite à un reclus qui vivait dans une tour sur le bord du Jourdain; puis, ayant pratiqué pendant quelques années la vie monastique à Bethléhem et au mont Sinaï, il obtint de son abbé la permission de se retirer dans une caverne, où il vécut seul près de deux ans; après quoi, importuné des visites que lui attirait sa réputation, il revint au monastère. Il fut chargé bientôt après de venir en France chercher les aumônes que le duc de Normandie envoyait chaque année aux moines du mont Sinaï; mais le vaisseau fut attaqué par des pirates, et Siméon ne put qu'avec peine se sauver à Antioche, où il se mit à la suite de l'abbé Richard. Apprenant à son arrivée en France que le duc était mort, et ne trouvant plus les aumônes qu'il avait espérées, il se retira au monastère de Verdun; ensuite il accompagna Poppon, archevêque de Trèves, qui se rendait en pèlerinage à Jérusalem, et à son retour, il s'enferma dans une petite tour près d'une porte de la ville de Trèves, où il vécut encore près de sept ans. Le peuple, s'imaginant que les péchés

de ce reclus étaient la cause des calamités publiques, se porta un jour en foule à sa cellule en menaçant de le lapider; mais Siméon ne perdit rien de sa tranquillité, et n'interrompit point ses prières. Il mourut l'an 1035. Il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles, et l'archevêque Poppon en envoya la relation à Rome pour le faire canoniser. La lettre qu'il y joignit était conçue en ces termes: « Il vient de mourir chez nous un homme dont la vie et les miracles nous font croire qu'il est au nombre des bienheureux. C'est pourquoi notre clergé et notre peuple nous ont pressé de vous en envoyer la relation, afin que si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret pour nous permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, et de lui rendre le culte dont on les honore. » Le pape rendit, sept ans après, un décret de canonisation, et le fit porter à Trèves par un légat.

Dans ce même temps vivait en Bohême un autre ermite célèbre qui est aussi compté au nombre des saints. C'était Gunther ou Gonthier, issu d'une noble famille de Thuringe, et parent de saint Étienne, roi de Hongrie. Il donna ses biens au monastère de Hersfeld, gouverné par saint Godehard, qui fut plus tard évêque d'Hildesheim; puis il fit profession dans le monastère d'Altaha, soumis au même abbé, et bientôt après il se retira avec quelques moines dans les forêts de la Bohême, où il fonda un ermitage l'an 1008. Il y demeura trente-sept ans, vivant avec ses disciples dans une extrême pauvreté, n'ayant qu'une nourriture grossière et ne buvant que de l'eau.

On avait remarqué dans l'Aquitaine, l'an 1023, un phénomène extraordinaire, que l'on prit pour un signe de la colère céleste. C'était une pluie de sang qui tomba près des côtes de la mer trois jours avant la Saint-Jean. Le roi Robert consulta à ce sujet Gauslin, archevêque de Bourges, et Fulbert, évêque de Chartres, qui dans leurs réponses rapportèrent plusieurs exemples de prodiges semblables, et cherchèrent à en donner des explications

mystérieuses. Gauslin était fils naturel de Hugues Capet, et fut élevé dans le monastère de Fleury sous le savant Abbon, dont il devint le successeur. Le roi Robert le nomma ensuite, l'an 1013, à l'archevêché de Bourges; mais le peuple refusa pendant cinq ans de le recevoir, s'écriant tout d'une voix que le fils d'une prostituée ne devait pas gouverner l'Église. Cependant l'entremise de saint Odilon fit prévaloir la volonté du roi, et Gauslin demeura en possession du siége de Bourges, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1030.

Fulbert n'était distingué ni par sa naissance ni par ses biens, et ne dut son élévation qu'à son mérite. Il enseigna longtemps à Chartres, où sa réputation lui attira un grand nombre de disciples. On voit par ses lettres qu'il avait étudié la médecine, et qu'il l'exerçait; car les clercs étaient presque les seuls que leurs études en rendissent capables; mais il cessa de le faire dès qu'il fut évêque. Ses vertus et ses talens le firent élever sur le siége de Chartres en 1007, et il l'occupa vingt et un ans. C'est à lui qu'on doit la magnifique cathédrale de cette ville. Elle avait été détruite par un incendie la quatrième année de son épiscopat, et pour la rebâtir, il reçut des libéralités de plusieurs princes qui avaient pour lui la plus grande vénération, notamment de Canut, roi d'Angleterre et de Danemarck, de Guillaume, duc d'Aquitaine, et de Richard, duc de Normandie. Effrayé des dangers et des devoirs du ministère pastoral, il eut pendant longtemps le désir de céder son siége à d'autres que son humilité lui en faisait juger plus dignes que lui; mais il se décida enfin à le garder par les conseils de saint Odilon de Cluni, avec qui il était lié d'une étroite amitié, et pour qui il avait tant d'estime, qu'il le consultait souvent et le nommait l'archange des moines. Il écrivit, au commencement de son épiscopat, à Foulques, évêque d'Orléans, pour l'exhorter à se faire rendre par l'abbé de Fleury la soumission qui lui était due, et le consoler de la faiblesse du roi

Robert, qui se laissait aisément surprendre et ne soutenait pas la justice avec la vigueur nécessaire. Après la mort de Foulques, on lui donna pour successeur Thierry, fils du seigneur de Château-Thierry sur Marne, et petit-fils de celui qui avait bâti cette forteresse. Comme on se plaignait que son élection avait été extorquée par l'autorité du roi, Fulbert fit quelque difficulté de concourir à son ordination; mais ensuite il se lia d'amitié avec cet évêque, qui est compté au nombre des saints.

Le roi Robert ayant fait demander à Fulbert son consentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, il répondit qu'il approuvait cette élection, pourvu qu'elle fût jugée canonique par le métropolitain et les évêques de la province, et que le sujet proposé fût d'ailleurs en état de prêcher et d'instruire, à quoi, dit-il, les évêques ne sont pas moins obligés qu'aux soins de l'administration. Écrivant ensuite à Francon, dont l'église avait beaucoup à souffrir de la part des seigneurs, il l'exhorta à ne pas prendre les armes pour sa défense, « de peur, ajoutait-il, que si vous employez un glaive étranger aux évêques, vous ne fassiez mépriser celui qui leur est propre. » Azelin, qui avait donné sa démission du siége de Paris, ne cessait d'écrire de tous côtés pour se plaindre, et osait même accuser l'archevêque de Sens et Fulbert d'avoir révélé sa confession. Ce dernier repoussa cette calomnie par une lettre où il lui faisait sentir qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même si le public supposait à sa démission des motifs peu honorables. Robert de Senlis sollicitant pour lui ou pour son frère une place devenue vacante dans le chapitre de Chartres, Fulbert lui répondit qu'elle ne convenait ni à Robert, parce qu'il était évêque, ni à son frère, parce qu'il était trop jeune, et il la donna à un de ses prêtres nommé Évrard, également distingué par sa science et sa vertu. L'évêque de Senlis et sa mère en furent si irrités, qu'ils firent de terribles menaces contre Évrard, qui en effet fut assassiné peu de temps après par

quelques-uns de leurs domestiques. Les coupables furent excommuniés par Fulbert; mais Robert ne voulut faire aucune satisfaction pour ce meurtre, et protesta constamment qu'il n'y avait pris aucune part. Fulbert mourut au mois d'avril de l'an 1028. Il s'était prononcé fortement en faveur du prince Henri, que le roi Robert voulait faire reconnaître pour son successeur en qualité d'aîné, et il s'attira ainsi la colère de la reine Constance, qui désirait faire couronner Robert, le dernier de ses fils. Cependant la volonté du roi prévalut, et Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte de l'an 1027.

Il nous reste de Fulbert quelques sermons et plus de cent lettres, la plupart assez courtes mais fort instructives. On voit par un de ses sermons sur la nativité de la sainte Vierge, qu'il avait institué cette fête dans son diocèse. Ses lettres annoncent un sens droit, beaucoup d'érudition, et montrent qu'il était regardé avec raison comme le plus fameux docteur de son temps. Dans la première, qui est une lettre dogmatique où il explique les principaux points de la doctrine chrétienne, il dit que l'Eucharistie n'est pas un symbole et une figure, mais le vrai corps de Jésus-Christ. La seconde lettre nous apprend que d'après un usage établi dans plusieurs églises, le prêtre, à son ordination, recevait de l'évêque une hostie consacrée, dont il devait prendre chaque jour une fraction pendant quarante jours. On trouve la même observance dans un Pontifical très-ancien de l'église de Soissons. Fulbert en expliquant cette coutume dit qu'elle représentait les apparitions de Jésus-Christ à ses disciples pendant quarante jours après sa résurrection, et qu'elle servait en outre à montrer l'unité du sacrifice de l'évêque et du prêtre. Dans une lettre adressée à Guillaume, duc d'Aquitaine, il explique ce que renferme le serment de fidélité et les devoirs réciproques du vassal et du seigneur. Le successeur de Fulbert fut Thierry, que le roi fit ordonner par l'archevêque de Sens, malgré l'op-

position des chanoines, qui avaient élu leur doyen et qui protestèrent contre cette ordination comme étant contraire aux canons (1).

En Espagne, Alphonse V avait succédé à Bermude, son père, sur le trône de Léon, qu'il occupa depuis le commencement du onzième siècle jusqu'à l'an 1027. Il promulgua et remit en vigueur les anciennes lois des Goths, et tint, l'an 1012, un concile ou une assemblée des évêques et des seigneurs, où l'on fit plusieurs règlemens pour maintenir la discipline et protéger les biens de l'Église contre les pillages. Son fils Bermude ou Veremond III régna après lui jusqu'à l'an 1038, qu'il fut tué dans une bataille contre Ferdinand, roi de Castille. Celui-ci était fils de Sanche, roi de Navarre, à qui ses exploits contre les Maures firent donner le surnom de Grand. Le roi Sanche se fit remarquer aussi par sa piété et surtout par son zèle pour le rétablissement de la discipline monastique. Il fit venir dans plusieurs monastères de son royaume des religieux de Cluni, et envoya dans cette sainte communauté plusieurs de ses sujets pour s'y former à la régularité et l'établir en Espagne. Ce prince mourut l'an 1035, après avoir partagé ses états entre ses fils et donné ainsi naissance à deux nouveaux royaumes, celui de Castille, qui fut créé en faveur de Ferdinand, et celui d'Aragon, en faveur de Ramire. Quant à la Navarre, il la laissa à Garcia, son fils aîné ; mais elle revint quelques années plus tard au fils de Ramire, roi d'Aragon. Ferdinand, de son côté, hérita du royaume de Léon après la mort de Veremond III, dont il avait épousé la sœur. Cet accroissement de puissance le détermina à prendre le titre d'empereur, et ses nombreuses victoires lui firent aussi donner le surnom de Grand (2).

(1) Fulb. Epist. *passim.* — Alberic. *Chron.* — Adem. *Chron.*

(2) Luc. Tudens. *Chron.*—Roderic. Tolet. *De reb. hisp.*—Roder. Sanct. *Hist. Hisp.*

L'Angleterre avait été pendant longtemps exposée aux ravages des Danois, qui finirent par s'y établir et s'en rendre maîtres. Le roi Ethelred, après avoir tenté vainement de s'en délivrer, soit par les armes, soit par argent, avait ordonné un massacre général de tous ceux qui se trouvaient dans le royaume, sans distinction d'âge ni de sexe; et l'exécution de cet ordre avait donné lieu aux raffinements de la plus barbare cruauté. On avait égorgé des enfants à la mamelle, et enterré des femmes jusqu'au milieu du corps pour les faire dévorer par des chiens. Suénon, roi de Danemarck, n'eut pas plus tôt appris ce massacre, qu'il rassembla une flotte considérable et descendit en Angleterre, où il prit et ravagea un grand nombre de villes. Le roi Ethelred, pour obtenir la paix, fut obligé de se soumettre à payer un tribut annuel; mais cette paix ne fut pas de longue durée. Toutefois ce prince en profita pour convoquer, d'après les conseils des archevêques d'York et de Cantorbéry, un concile ou plutôt une assemblée générale des évêques et des seigneurs, où l'on s'occupa de remédier aux maux de l'Église et de l'état. Ce concile, tenu en 1009, dans un lieu nommé Enham, fit trente-deux canons sur diverses matières de discipline. Les lois de la continence étaient tellement méprisées, que les prêtres ne rougissaient plus d'avoir quelquefois jusqu'à deux femmes. Le concile leur ordonna de les quitter, et comme l'abus était en quelque sorte passé en coutume, on statua, pour le déraciner plus sûrement, que les prêtres qui garderaient la continence seraient traités comme les nobles. On défendit de vendre des chrétiens comme esclaves aux païens ou pour être conduits hors du royaume. On ordonna de chasser les sorciers et les femmes prostituées; de payer les dîmes, le luminaire, le droit de sépulture et le denier de saint Pierre; d'observer les fêtes et de jeûner aux quatre temps, aux vigiles des apôtres et tous les vendredis. Les foires et la chasse sont inter-

dites les jours de fêtes. Il est défendu d'imposer aucune charge aux églises, ni de renvoyer sans le consentement de l'évêque ceux qui les desservent. On ordonna que la peine de mort ne serait plus appliquée pour des crimes peu considérables. Enfin on fit plusieurs autres règlements sur les empêchemens de mariage, sur la réforme des lois, sur les monnaies, sur les poids et mesures, et sur divers objets d'administration civile.

L'archevêque de Cantorbéry était alors saint Elfège, qui occupait ce siége depuis l'an 1006. Il était né en 955, d'une très-noble famille, et après avoir embrassé de bonne heure la vie monastique, il fonda le monastère de Bath, et fut élevé par saint Dunstan sur le siége de Winchester, qu'il occupa vingt-deux ans. Il se fit admirer dans l'épiscopat par l'exercice de toutes les vertus et principalement par ses mortifications et sa charité. Il ne mangeait jamais de viande, à moins d'être malade, et par les plus grands froids de l'hiver il se levait au milieu de la nuit, et sortait les pieds nus et sans autres vêtements qu'une simple tunique pour prier en plein air. Il succéda sur le siége de Cantorbéry à saint Alfric, qui avait traduit en anglo-saxon plusieurs livres de l'Écriture et composé différens ouvrages, entre autres une histoire de son église. Saint Elfège, pendant l'invasion des Danois, convertit plusieurs de ces barbares, racheta un grand nombre de captifs, et répandit d'abondantes aumônes. Enfin, l'an 1011 les Danois assiégèrent et prirent d'assaut la ville de Cantorbéry, où ils mirent tout à feu et à sang. Saint Elfège, pour arrêter le massacre, se présenta au milieu des ennemis et les conjura d'épargner son peuple et de tourner leur fureur contre lui-même. Ils se jetèrent sur lui, l'accablèrent de coups, puis l'enchaînèrent et le tinrent en prison pendant sept mois, espérant obtenir une somme considérable pour sa rançon. Cependant la maladie se mit parmi leurs troupes, dont il périt près de deux mille en peu de

jours; et ceux d'entre eux qui étaient chrétiens regardant ce fléau comme une punition divine, firent mettre le saint archevêque en liberté. Comme ces barbares lui demandaient pardon, il bénit du pain, leur en fit manger à tous, et les délivra de cette calamité. Ils ne laissèrent pas de l'enchaîner de nouveau et de le soumettre à de cruelles tortures pour l'obliger à leur payer une grosse somme d'argent. Mais le saint évêque refusa de dépouiller son église pour se racheter, et leur dit que ce qu'il pouvait leur donner de plus précieux, c'était le conseil de quitter leurs superstitions et de se convertir au vrai Dieu. Alors ils tombèrent sur lui comme des forcenés, le frappèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, et un de ces barbares, par une compassion brutale et pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. Les chrétiens enlevèrent son corps, que les païens voulaient jeter dans la rivière, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau (1).

Les conquêtes des Danois forcèrent le roi Ethelred à se réfugier en Normandie. Son fils Edmond, que sa valeur fit surnommer Côte de fer, entreprit de résister aux barbares, et parvint à se maintenir dans une partie de l'Angleterre. Mais il perdit la vie par trahison l'an 1017, deux ans après la mort de son père. Le roi Suénon était mort lui-même trois ans auparavant, et son fils Canut avait hérité de ses états. Ce jeune prince après la mort d'Edmond demeura seul maître de l'Angleterre, et s'appliqua à réparer, par la sagesse de son gouvernement, les malheurs des guerres précédentes. Il punit les meurtriers d'Edmond, épousa la veuve du roi Ethelred, laissa aux Anglais tous leurs priviléges, et se dirigea principalement par les conseils de saint Elnoth ou Egelnoth, archevêque de Cantorbéry; car ce roi était chré-

(1) *Vit. S. Elf.*—Roger. Hoved.—Will. Malmesb.

tien et montra beaucoup de zèle pour la religion. Il confirma les règlemens publiés en Angleterre quelques années auparavant par le concile d'Enham. Il rétablit tous les monastères que les guerres avaient ruinés, et fonda des églises dans tous les lieux où il avait livré des batailles, afin qu'on y priât pour les morts. Il ne négligea rien surtout pour abolir le paganisme et établir solidement la religion chrétienne en Danemarck. Il y emmena plusieurs évêques d'Angleterre et seconda de tout son pouvoir le zèle d'Unvan, archevêque de Hambourg, qui avait la direction des églises du Nord. Ayant fait, en 1027, le pèlerinage de Rome, il y donna des marques nombreuses de sa piété et de sa magnificence envers les pauvres et les églises; mais il se plaignit au pape des sommes énormes que l'on exigeait des archevêques d'Angleterre lorsqu'ils allaient, selon l'usage, demander le pallium, et le pape donna des ordres pour l'abolition de cet abus.

Le roi Canut fut presque toujours en guerre avec saint Olaf ou Olaüs, roi de Norwège, dont il conquit enfin les états. Le christianisme avait pénétré depuis longtemps dans ce royaume, où il avait fait surtout de grands progrès vers la fin du dixième siècle par les soins du roi Olaüs I. Saint Olaf, qui monta sur le trône vers l'an 1017, imita le zèle de son prédécesseur. Il demanda des évêques et des prêtres à l'archevêque de Hambourg, et il en fit venir plusieurs d'Angleterre, entre lesquels on remarque surtout saint Sigefroi, qu'il envoya dans la Suède. Il s'appliqua particulièrement à purger son royaume des devins et des magiciens qui étaient en grand nombre, et qui entretenaient par leurs prestiges les superstitions païennes. Il fit même punir de mort plusieurs femmes nobles accusées de maléfices. Cette rigueur fit naître une révolte dont Canut profita pour se faire déclarer roi de Norwège. Toutefois saint Olaf ne perdit point courage, et avec le secours d'Olaüs, roi de Suède, dont il avait

épousé la fille, il vint à bout de soumettre les rebelles et de reconquérir son royaume. Il fit alors de nouvelles lois pour obliger tous ses sujets à quitter l'idolâtrie, et le plus grand nombre, en effet, se convertirent; mais quelques païens opiniâtres le tuèrent secrètement vers l'an 1028, et Canut demeura maître de la Norwège. Saint Olaf fut enterré à Drontheim, capitale du royaume, où son tombeau devint célèbre par un grand nombre de miracles.

Olaüs, roi de Suède, ne montra pas moins de zèle pour la propagation de l'Évangile. Il avait surtout à cœur de faire abattre un fameux temple d'idoles qui était à Upsal, au centre de son royaume, et les païens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui qu'il pourrait choisir telle ville qu'il voudrait dans la Suède pour y établir une église, à condition de ne forcer personne à changer de religion. Le roi, fort content de cette proposition, fonda une église épiscopale à Scaren, ville alors très-considérable, sur les frontières du Danemarck. Il y mit un évêque nommé Turgot, qui convertit les peuples de deux provinces voisines. D'autres missionnaires venus d'Allemagne et d'Angleterre prêchèrent la foi de tous côtés. On cite entre autres un Anglais nommé Wolfred, qui, après avoir converti un grand nombre de Suédois, n'hésita pas à brûler publiquement une idole, et fut mis en pièces par les païens. Mais le plus célèbre de ces missionnaires fut saint Sigefroi, que ses travaux et ses succès ont fait regarder comme l'apôtre de la Suède. Olaüs mit ses états sous la protection du saint-siége et s'engagea à lui payer une redevance annuelle, ce qui lui a fait donner le nom d'Olaüs le Tributaire. On ignore l'époque précise de sa mort, qui eut lieu vers l'an 1024. Il eut pour successeur son fils Amond, qui pendant un règne de près de vingt ans travailla sans relâche aux progrès du christianisme. Le roi Canut, à qui on a donné le surnom de Grand, mourut

l'an 1035. Ses deux fils Harold et Hardicanut lui succédèrent l'un après l'autre sur le trône d'Angleterre. Mais ils ne vécurent pas longtemps, et la couronne revint à la famille d'Ethelred, l'an 1043, dans la personne de son fils Édouard, qui régna vingt-trois ans et que ses vertus ont fait mettre au nombre des saints (1).

L'empereur saint Henri était mort au mois de juillet de l'an 1024, âgé seulement de cinquante-deux ans. Lorsqu'il se vit près de sa fin, il fit appeler les parens de l'impératrice Cunégonde, et leur dit : Je vous la rends vierge comme je l'ai reçue. Il fut enterré à Bamberg, et les miracles opérés à son tombeau le firent canoniser dans le siècle suivant. L'impératrice sainte Cunégonde se retira dans un monastère qu'elle avait fondé près de Cassel dans la Hesse. Elle y prit l'habit le jour anniversaire de la mort de son époux, et vécut en simple religieuse dans la pratique de l'humilité, de l'obéissance et de toutes les vertus chrétiennes. Elle mourut consumée par les veilles et les austérités, le 3 mars de l'an 1040.

Le successeur de saint Henri fut Conrad, surnommé le Salique, qui descendait de Ludolf, fils aîné d'Othon le Grand. Il avait été élevé par Bouchard, évêque de Worms, et ses excellentes qualités avaient déterminé l'empereur saint Henri à le recommander au choix des évêques et des seigneurs. Il fut obligé, presque aussitôt après son élection, de passer en Lombardie pour soumettre cette province, où l'on refusait de le reconnaître; et, au mois de mars de l'an 1026, il reçut à Rome la couronne impériale des mains du pape Jean XIX. Les Italiens avaient offert l'empire à Guillaume, duc d'Aquitaine; mais comme on lui proposait de chasser de leurs siéges quelques évêques, il refusa un trône qu'il fallait acheter à ce prix, et les rebelles furent obligés de se soumettre à Conrad. Les troupes de l'église de Toul étaient conduites

(1) Adam. Brem. lib. II.—Willelm. Malmesb. *De gest. reg. Angl.*

à cette expédition, selon la coutume abusive de l'époque, par Brunon, diacre de cette église, dont il devint évêque dans le même temps par les suffrages unanimes du clergé et du peuple. Il était parent de l'empereur, et parvint dans la suite au pontificat sous le nom de Léon IX. Conrad, de retour en Allemagne, fit tenir, en 1027, un concile à Francfort, où se trouvèrent vingt-trois évêques et un grand nombre d'abbés. Aribon, archevêque de Mayence, voulut y faire approuver les prétentions de Villegise, son prédécesseur, sur le monastère de Gandesheim, mais il ne put en venir à bout, et après quelques autres tentatives, il prit enfin le parti de se désister. Cet archevêque étant mort en 1031, l'empereur lui donna pour successeur saint Bardou, qui tint ce siége vingt ans. Comme on délibérait sur l'élection, après qu'on eut proposé plusieurs sujets, un des assistans fit remarquer que, d'après les priviléges du monastère de Fulde et l'usage constamment suivi, l'archevêque de Mayence devait être choisi alternativement dans cette abbaye. L'empereur ayant reconnu la réalité de ce privilége, porta son choix sur Bardou, qui était parent de l'impératrice et qui avait embrassé la vie monastique à Fulde. Il s'y était bientôt distingué par sa piété, et Conrad, instruit de son mérite, l'avait fait venir à sa cour et nommé bientôt après à deux abbayes. Un autre évêque célèbre du même temps, fut saint Brunon de Wurtzbourg, dont nous avons plusieurs ouvrages, entre autres des commentaires sur les Psaumes, sur l'Oraison dominicale et sur le Symbole (1).

Quelques années auparavant, le moine Gui d'Arezzo se rendit fameux par l'invention de la gamme. On employait avant lui, pour noter le chant et la musique, des caractères différens pour chaque son, et rangés comme l'écriture, à la suite l'un de l'autre sur deux lignes, dont l'une servait pour le chant et l'autre pour l'accompagnement.

(1) *Vit. S. Henr.* — *Chron. Sax.* — Herm. *Chron.*

Il y substitua les six notes, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, placées sur différentes lignes, de manière que la position de la note en marque l'intonation. On y ajouta dans la suite la note *si* pour compléter les intervalles de l'octave, et en outre quelques autres signes pour marquer les demi-tons, la durée des sons et toutes les modulations particulières. Le pape, sur le bruit de cette invention, qui rencontrait quelques détracteurs jaloux, en fit venir l'auteur à Rome, l'entretint longtemps, examina par lui-même sa méthode, et reconnut avec admiration la facilité qu'elle offrait pour l'étude du chant. Gui d'Arezzo exposa cette méthode dans un livre qu'il intitula Micrologue, où il dit : « J'espère que ceux qui viendront après nous prieront pour la rémission de nos péchés, puisqu'au lieu qu'en dix ans on pouvait à peine acquérir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre dans l'espace d'un an, ou tout au plus de deux. »

Le pape Benoît VIII mourut la même année et le même mois que l'empereur saint Henri. On lui donna pour successeur son frère, simple laïque et consul de Rome, qui prit le nom de Jean XIX. Il était jusqu'alors sans exemple qu'on eût choisi un laïque pour le placer sur le saint-siége, et ce fut apparemment ce qui donna lieu de croire qu'il s'était fait élire à force d'argent. On reprochait d'ailleurs aux Romains une insatiable avarice qui pouvait les faire soupçonner d'avoir vendu le pontificat. Cette réputation d'avarice, soit qu'elle fût fondée ou non, fit espérer au patriarche de Constantinople, nommé Eustathe, qu'il pourrait par des largesses faire approuver le titre d'évêque universel, que ses prédécesseurs avaient usurpé depuis plusieurs siècles. Il envoya, de concert avec l'empereur Basile, des députés à Rome, avec de riches présens pour le pape et pour ceux des Romains qui se montreraient disposés à favoriser ses prétentions. On peut croire que quelques-uns des cardinaux ne repoussèrent pas assez vigoureusement cette tentative de cor-

ruption ; car les murmures éclatèrent jusqu'en France, et le bienheureux Guillaume, abbé de Dijon, crut devoir adresser au pape à ce sujet des représentations respectueuses. « On répand, lui écrivait-il, un bruit qui scandalise tous ceux qui ont du zèle pour la religion. En effet, quoique l'empire romain soit divisé en plusieurs monarchies, la primauté de saint Pierre n'en conserve pas moins son pouvoir primitif et inviolable de lier et de délier par toute la terre. » Enfin, les Grecs furent obligés de s'en retourner sans avoir rien obtenu (1).

Le patriarche Eustathe mourut l'an 1025, et eut pour successeur Alexis, abbé du monastère de Stude, qui fut intronisé sans élection par ordre de l'empereur, et qui tint ce siége dix-sept ans. Il fit, deux ans plus tard, avec le concile des évêques qui se trouvaient à la cour, une constitution dont les règlemens servent à faire voir quel était alors l'état déplorable de l'Église grecque. Un grand nombre d'évêques dissipaient les biens de leur église, prenaient des terres à ferme, se livraient à toutes sortes d'affaires temporelles, s'absentaient de leur diocèse, et détournaient leurs revenus pour ne pas payer les contributions que les empereurs exigeaient des églises, et qui retombaient ainsi sur les métropolitaines. Plusieurs, au mépris des règles de la juridiction, ordonnaient des clercs étrangers, et les ecclésiastiques, de leur côté, passaient sans permission d'une province à une autre, principalement à Constantinople, où des clercs coupables, et quelquefois de simples laïques, sous l'habit clérical, exerçaient impunément leurs fonctions. Enfin, les familles puissantes avaient établi dans leurs maisons des chapelles domestiques où l'on célébrait, au son des cloches, tous les offices, et les fidèles quittaient leurs paroisses pour ces oratoires, et y faisaient même baptiser leurs enfans. Le concile défendit sévèrement tous ces abus, permit aux

(1) Glab. lib. IV. — *Chron. Cassin.* — *Chron. Virdun.*

métropolitains d'établir des économes dans les diocèses pour en administrer les biens, et prescrivit l'observation des règles déterminées par les canons pour les jugemens ecclésiastiques, avec défense aux clercs et aux moines de s'adresser aux juges séculiers. On fit aussi des règlemens touchant les monastères donnés à des étrangers. Cet abus avait commencé sous les empereurs iconoclastes, et ensuite on avait jugé à propos de les donner à des personnes puissantes et charitables, pour procurer à ces maisons des bienfaiteurs; puis insensiblement on les avait données à toutes sortes de personnes, même à des femmes et à des païens. Ces concessions se faisaient à vie, et quelquefois même avec droit de succession. On donnait à des hommes des monastères de religieuses, et à des femmes des monastères d'hommes. Souvent la même personne en avait plusieurs. Ces donataires jouissaient de tous les revenus sans en rendre compte, négligeaient les réparations, le service divin et même la subsistance des moines, obligeaient les abbés à recevoir tels moines qu'il leur plaisait, et logeaient dans les bâtimens leurs familles et d'autres séculiers, souvent en plus grand nombre que les religieux. Le concile permit aux moines de se pourvoir contre ces abus devant le patriarche, pour obliger les possesseurs à réparer le tort fait au monastère, ou même pour leur en faire ôter la jouissance; et par une autre constitution de la même année on défendit à toute personne de posséder des monastères de l'autre sexe, de les transmettre par cession à d'autres possesseurs, et d'en aliéner les fonds sans la permission du patriarche ou du métropolitain.

L'empereur Basile et son frère Constantin avaient occupé ensemble le trône de Constantinople pendant cinquante ans. Le premier se rendit célèbre par ses victoires sur les Bulgares, et plus encore par les cruautés qu'il exerça contre eux. Ayant un jour fait quinze mille prisonniers, il les divisa en bandes de cent hommes, dont quatre-vingt-dix-neuf eurent les yeux crevés, et le cen-

tième, après avoir été rendu borgne, fut donné pour guide à ces malheureux, qu'on renvoya ainsi dans leur pays. Ce prince avait promis à Dieu de se faire moine, s'il parvenait à soumettre la Bulgarie; et il crut remplir son vœu en portant un habit de moine sous ses ornemens impériaux, et en gardant la continence et s'abstenant de viande. Il se disposait à porter la guerre en Sicile contre les Sarrasins, lorsqu'il mourut l'an 1025. Constantin, livré tout entier à ses plaisirs, et uniquement occupé de spectacles et de courses de chevaux, abandonna les emplois les plus importans à de méprisables bouffons et aux autres compagnons de ses débauches. Il survécut trois ans à son frère, et comme il n'avait point de fils, il fit appeler, peu de jours avant sa mort, le patrice Romain Argyre, et lui offrit de le faire déclarer son successeur, à condition qu'il épouserait une de ses filles; le menaçant, s'il n'y consentait, de lui faire crever les yeux. Romain, qui était marié, se trouva dans un extrême embarras; mais sa femme, pour le tirer de ce péril, se fit couper les cheveux et entra dans un monastère. Il est probable qu'à cette époque les Grecs étaient persuadés que le mariage, même consommé, pouvait être dissous par la profession religieuse. Deux filles de Constantin refusèrent d'épouser Romain; mais Zoé, plus ambitieuse, y consentit volontiers, et reçut avec lui la couronne impériale. Romain régna environ six ans, et s'occupa de réparer les maux causés par l'indolence ou la mauvaise administration de son prédécesseur. Il soulagea les personnes tombées dans la misère, principalement les ecclésiastiques. Il fit de grandes aumônes aux églises, contribua à la reconstruction de celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem; et jugeant insuffisans les revenus de la grande église de Constantinople, dont il avait été économe, il lui assigna une rente annuelle de quatre-vingts livres d'or sur le trésor impérial.

L'impératrice Zoé, aussi déréglée qu'ambitieuse, se

dégoûta bientôt d'un mari plus âgé qu'elle, et s'abandonna secrètement à un jeune homme de basse naissance, nommé Michel, changeur de profession, mais d'une taille et d'une figure remarquables, et frère de l'eunuque Jean, qui jouissait de toute la faveur de Romain. Elle se servit de cet eunuque pour faire donner du poison à l'empereur, qu'elle fit ensuite étouffer dans un bain le onze avril de l'an 1034; puis elle envoya aussitôt chercher le patriarche, lui présenta Michel, et demanda la bénédiction nuptiale. Le patriarche, surpris, fit d'abord quelque difficulté; mais on le détermina en lui donnant cinquante livres d'or et autant à son clergé. Michel, surnommé le Paphlagonien, tomba peu de temps après dans un état de démence qui lui laissait néanmoins quelques instans lucides, et comme cette maladie était attribuée à la vengeance divine, on ordonna des prières avec une procession solennelle pour obtenir sa guérison et la cessation d'une sécheresse et de quelques autres fléaux dont l'empire était affligé. L'eunuque Jean porta lui-même dans cette procession la sainte image d'Édesse, et fit porter d'autres reliques par ses frères, à qui il avait distribué les premières charges du palais. Non content de l'autorité qu'il exerçait comme ministre de l'empereur, il eut encore l'ambition de devenir patriarche de Constantinople. Il essaya de faire déposer Alexis, et trouva plusieurs métropolitains prêts à seconder son projet. Mais le patriarche déjoua cette intrigue en les faisant craindre pour eux-mêmes ; car il leur envoya, de concert avec son clergé, un écrit où il leur disait : « Puisque vous prétendez que mon entrée au pontificat, par le choix de l'empereur seul, n'a pas été canonique, il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans, et anathématiser les empereurs que j'ai couronnés; alors je céderai le siége à qui voudra l'occuper (1). »

(1) Cedren. — Zonar. — Curopal.

L'empereur, dans un de ses momens lucides, reçut des plaintes du clergé de Thessalonique contre l'archevêque Théophane, qui refusait de payer les rétributions fixées par l'usage. Il l'exhorta d'abord à faire droit aux réclamations de ses clercs, et n'ayant pu l'y déterminer, il fit ouvrir le trésor de cette église, où l'on trouva trois mille trois cents livres pesant d'or. Comme l'archevêque avait protesté avec serment qu'il n'en avait que trente, l'empereur, indigné de ce parjure et de cette avarice, fit payer au clergé tout ce qui lui était dû, distribua le reste aux pauvres, et chassa Théophane de son siége. La maladie de l'empereur Michel s'aggravant chaque jour, il abdiqua l'empire en 1041, et se retira dans un monastère, où il mourut au bout de quelques mois dans de grands sentimens de pénitence. Zoé, pour conserver le trône, adopta pour son fils un autre Michel, surnommé Calaphate, neveu de son dernier mari, et le fit couronner empereur, après lui avoir fait promettre, sous les plus terribles sermens, que toute sa vie il lui demeurerait soumis et ne ferait rien que par son ordre. Toutefois le nouvel empereur ne tarda pas à vouloir secouer le joug. Craignant de périr empoisonné comme ses prédécesseurs, il relégua Zoé dans un monastère de l'île du Prince. Mais le peuple, se soulevant bientôt, la redemanda à grands cris, traita Michel de parjure, et la sédition devint si violente, qu'il fut obligé de se réfugier dans un monastère, d'où il fut tiré par la multitude, qui lui creva les yeux et l'enferma pour toujours. Il avait à peine régné cinq mois. Zoé fut reconnue comme impératrice avec sa sœur Théodora, et l'on vit pour la première fois l'empire soumis à deux femmes. Elles portèrent sur le trône les petitesses, les caprices et les goûts frivoles de leur sexe. Zoé surtout joignait à ses vices toutes les puérilités d'une dévotion superstitieuse. Le peuple, qu'elle cherchait à s'attacher par des profusions, comprit enfin qu'elle était incapable de gouverner. Elle se vit forcée de faire un empereur, et au bout de deux

mois, elle épousa en troisièmes noces Constantin Monomaque, qui passait pour avoir été son amant. Il augmenta les revenus de la grande église de Constantinople, lui donna plusieurs vases précieux, et bâtit un magnifique monastère en l'honneur de saint Georges; mais il scandalisa l'empire par le dérèglement de ses mœurs. Le patriarche Alexis mourut peu de temps après, et on trouva chez lui jusqu'à deux mille cinq cents livres d'or, que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cérulaire, dont l'ambition produisit la consommation du schisme en Orient. Il s'était fait moine après avoir été exilé pour crime politique par l'eunuque Jean, et à peine fut-il intronisé, qu'il se vengea d'une manière cruelle en lui faisant crever les yeux.

On avait essayé en France, depuis plusieurs années, d'arrêter les désordres causés par l'anarchie féodale. Le roi Robert, que ses vertus faisaient chérir du peuple, n'avait ni la fermeté ni les lumières nécessaires pour se défendre toujours contre les obsessions de l'intrigue, ni surtout des forces suffisantes pour contenir les seigneurs, assurer l'observation des lois, et réprimer les violences et les injustices. Il vit même ses deux fils, irrités par les mauvais traitemens de leur mère, prendre les armes contre lui et s'emparer de plusieurs villes; mais il les fit bientôt rentrer dans le devoir par sa modération. Ayant terminé cette guerre en 1030, il passa le carême suivant en pèlerinage, selon sa coutume, visitant les églises les plus célèbres, leur faisant de riches offrandes et répandant partout d'abondantes aumônes. Ce pieux roi mourut à Melun, le 20 juillet de l'an 1031. Il laissa à l'église de Saint-Aignan, qu'il avait fondée à Orléans, les riches ornemens de sa chapelle, avec cinq cloches, entre lesquelles on en remarque une pesant deux mille six cents, qu'il avait fait baptiser solennellement et nommer de son nom. Il avait composé des hymnes et des proses dont quelques-unes sont encore chantées de nos jours, entre autres la

prose *Veni*, *Sancte Spiritus*. Son fils Henri, qu'il avait fait couronner quatre ans auparavant, lui succéda, et régna près de trente ans (1).

Les évêques d'Aquitaine, sous la présidence de l'archevêque de Bourges, tinrent, la même année 1031, deux conciles où l'on s'occupa de rétablir la discipline, et de mettre fin aux guerres des seigneurs et aux vengeances des particuliers. Le premier de ces conciles, tenu à Bourges au commencement de novembre, fit vingt-cinq canons, dont plusieurs ont pour objet de réprimer la simonie et l'incontinence des clercs. On défendit de rien recevoir pour les ordinations, ni de rien exiger pour les baptêmes et les sépultures. On prononça la peine de déposition contre les prêtres, les diacres ou les sous-diacres, qui auraient des femmes ou des concubines, et l'on statua qu'à l'avenir, avant d'ordonner un sous-diacre, on lui ferait promettre de garder la continence. On défendit d'admettre dans le clergé les enfans illégitimes, et spécialement ceux des clercs; mais on excepta ceux qui seraient nés en légitime mariage d'un clerc revenu à l'état laïque, ce qui montre qu'il n'était pas permis aux clercs dans les ordres mineurs de se marier tant qu'ils restaient dans le clergé. Il est ordonné à tous les ministres de l'Église de porter la tonsure et d'avoir la barbe rasée. Plusieurs canons défendent les mariages soit entre parens ou alliés, soit avec des clercs, ou avec leurs femmes ou leurs enfans.

Les règlemens de ce concile furent approuvés et confirmés dans un autre concile qui fut tenu quinze jours après à Limoges. L'évêque fit seulement modifier pour son diocèse le deuxième canon, qui ordonnait de renouveler l'Eucharistie tous les dimanches, et cette obligation fut restreinte à douze fois par an, aux principales fêtes. On décida en outre que les moines pouvaient quitter un

(1) Glab. lib. III. — Helgald. *Vit. Robert.*

monastère relâché pour passer à un autre plus régulier, et qu'on pouvait prêcher non-seulement à la cathédrale, mais dans toutes les églises, pourvu que le prédicateur moine ou clerc eût au moins l'ordre de lecteur. Enfin, on prononça que si un évêque envoyait son diocésain au pape avec des lettres pour recevoir la pénitence, comme il arrivait souvent pour les plus grands crimes, le souverain pontife pouvait la lui imposer, et de même augmenter ou diminuer celle qu'il aurait reçue ; mais qu'il n'était loisible à personne de recevoir du pape la pénitence ou l'absolution sans le congé de son évêque. Cette décision, qui tendait seulement à prévenir des abus, fut motivée sur les canons et les réponses des papes, et loin de vouloir porter atteinte à l'autorité du saint-siége, on reconnut au contraire en termes exprès qu'elle s'étend sur toute l'Église.

On décida dans ces deux conciles la question relative à l'apostolat de saint Martial; elle était agitée vivement depuis plusieurs années, principalement dans le Limousin, où plusieurs prétendaient que pour faire plus d'honneur à saint Martial, on devait plutôt le nommer le premier entre les confesseurs, que le dernier entre les apôtres. Le pape Jean XIX, consulté à ce sujet, avait approuvé le titre d'apôtre dans une lettre adressée à tous les évêques de la Gaule, et l'on ordonna en conséquence que ce titre serait donné à saint Martial dans toutes les églises d'Aquitaine. On s'appuyait sur l'usage établi non-seulement en France, mais aussi en Orient, selon le témoignage de plusieurs pèlerins, notamment de saint Siméon de Trèves, et en outre sur une vie du saint, publiée sous le nom d'Aurélien, son disciple, dans laquelle on lit qu'il était parent de saint Pierre, et l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, qu'il avait été fait évêque par Jésus-Christ même le jour de l'Ascension, et envoyé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le Saint-Esprit avec les apôtres le jour de la Pentecôte. Mais cet ouvrage,

inconnu avant le dixième siècle, est aujourd'hui reconnu généralement pour apocryphe.

L'affaire la plus importante traitée dans ces deux conciles fut l'établissement de la paix ou l'abolition des guerres particulières entre les seigneurs. On sait que depuis longtemps l'autorité royale était presque réduite à l'impuissance par l'établissement de la féodalité, et chaque seigneur prétendait avoir le droit de se faire justice à main armée. De là résultaient des pillages continuels, des meurtres, des profanations, des brigandages, en un mot des violences de toute sorte, et tellement passées en coutume, qu'elles n'étaient plus regardées comme des crimes. Ceux qui en avaient le plus à souffrir étaient les marchands, les artisans, les laboureurs, encore serfs pour la plupart, et surtout les moines et les clercs, à qui leur profession défendait l'usage des armes. On n'avait pas cessé de porter des plaintes et de faire des ordonnances contre ces désordres dans les conciles; mais comme elles produisaient peu d'effet, les évêques songèrent à employer un remède plus efficace. Ils entreprirent d'obliger les seigneurs à jurer la paix, ou du moins à suspendre toute hostilité certains jours de la semaine, et cette suspension fut nommée la trêve de Dieu. Le premier règlement de cette nature fut fait dans un synode tenu au diocèse d'Elne en Roussillon, le 16 mai 1027. Il portait que dans tout le comté personne n'attaquerait son ennemi, depuis l'heure de none du samedi, jusqu'au lundi à l'heure de prime, c'est-à-dire pendant tout le temps consacré au repos du dimanche, que personne n'attaquerait, en aucun temps ni d'aucune manière, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou en revenant, ou menant avec lui des femmes; et enfin qu'on ne pourrait attaquer une église ni les maisons d'alentour à trente pas; le tout sous peine d'excommunication, laquelle, au bout de trois mois, serait convertie en anathème.

Le concile de Bourges de l'an 1031 fit promettre par serment de garder la paix, et prononça l'anathème contre ceux qui la violeraient. On fit la même chose au concile de Limoges. L'évêque prêcha contre les pillages et les violences, puis il invita tous les seigneurs à venir au concile les deux jours suivans, pour traiter de la paix ; après quoi un diacre lut par ordre du concile un anathème accompagné des plus terribles malédictions contre ceux qui refuseraient de s'engager par serment à la garder. Tous les évêques éteignirent les cierges qu'ils tenaient à la main, et le peuple s'écria : Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix et la justice. Ensuite on décida que si les seigneurs refusaient de s'y soumettre, on jetterait sur tout le Limousin un interdit général, en sorte qu'on ne donnerait la sépulture à personne, sinon aux clercs, aux pauvres et aux enfans; que les églises seraient voilées et les autels dépouillés comme le vendredi saint, qu'on ne pourrait célébrer aucun mariage, et qu'il ne serait permis ni de se raser ni de manger de la chair ou d'autres alimens que ceux dont on use en carême. On ajouta que l'interdit serait levé dans les terres des seigneurs qui recevraient la paix, et que si quelques-uns seulement refusaient de la recevoir, ils seraient seuls soumis à l'anathème et exclus de l'entrée de l'église ; qu'ils ne pourraient ni boire, ni manger, ni avoir aucune autre société avec les chrétiens, qu'ils ne seront même visités par aucun clerc dans leurs maladies, c'est-à-dire ni par un prêtre ni par un médecin, et qu'enfin, s'ils meurent, on n'enlèvera point leurs corps pour les inhumer.

Plusieurs circonstances favorisèrent le succès de ces mesures. L'évêque de Cahors cita l'exemple d'un chevalier excommunié que l'on avait inhumé dans une église, et dont on trouva le corps jeté hors de terre jusqu'à cinq fois, quoique le sépulcre fût demeuré intact; ensorte que les seigneurs, saisis d'épouvante, s'étaient empressés de

jurer la paix. Il y eut d'ailleurs en France, et spécialement dans le royaume de Bourgogne, une horrible famine qui commença l'an 1030, et qui dura trois ans. Des pluies presque continuelles empêchèrent les grains et les fruits de venir à maturité, et le peuple fut réduit à chercher une misérable nourriture dans les racines et les herbes des prairies. Cette affreuse disette occasionna des forfaits inouïs. On prit près de Macon un aubergiste qui avait fait périr, pour en nourrir ses hôtes, quarante-huit passans, dont on retrouva les têtes dans sa maison. Un autre individu ne craignit pas d'exposer en vente de la chair humaine sur le marché de Tournus. Ils furent condamnés au feu l'un et l'autre, et un troisième individu subit le même supplice pour avoir été surpris déterrant cette chair, qu'on avait fait inhumer. Les évêques et les abbés répandirent les plus abondantes aumônes, distribuèrent avec profusion les trésors de leur église, et vendirent jusqu'aux ornemens et aux vases sacrés pour subvenir à la misère publique. Mais ces largesses devinrent bientôt insuffisantes, et l'on fut obligé de les restreindre aux laboureurs, de crainte que la terre ne demeurât sans culture. Saint Odilon, abbé de Cluni, après avoir tout distribué aux pauvres, se vit forcé d'implorer lui-même pour son monastère l'assistance du roi de Navarre. La famine causa une si grande mortalité, que les vivans ne suffisaient plus à enterrer les morts; et comme les corps restaient quelquefois exposés dans la campagne, une multitude de loups, attirés par le goût de la chair humaine, venaient jusque dans les villages attaquer les hommes que la mort avait épargnés, et qui souvent n'avaient pas la force de se défendre (1).

Enfin, une récolte d'une abondance extraordinaire ayant succédé à la stérilité, on s'empressa de tenir des conciles pour la réforme des abus à Lyon, à Arles, et dans les autres

(1) Glaber. lib. IV.—Hug. Flavin, *Chron. Vird.*

provinces de l'Aquitaine et du royaume de Bourgogne, et les seigneurs, aussi bien que le peuple, se montraient disposés à en recevoir les ordonnances comme venant du ciel, tant on craignait de retomber dans la misère passée. En effet, un évêque avait fait répandre partout un écrit qu'il disait avoir été apporté du ciel par un ange, et dans lequel il était ordonné, pour apaiser la colère de Dieu, de promettre par serment l'observation de la paix, de jeûner le vendredi au pain et à l'eau, et de s'abstenir de viande le samedi. On fit des règlemens en conséquence, et l'on statua que désormais les seigneurs renonceraient à se faire justice eux-mêmes; que les hommes libres, comme les serfs, marcheraient sans armes; que personne ne répéterait par la force ce qu'on lui aurait pris, mais que les pillages et les usurpations seraient punis suivant les lois; que nul particulier ne vengerait par les armes le meurtre de ses proches; que les églises seraient des asiles inviolables pour tous ceux qui s'y réfugieraient, à l'exception de ceux qui auraient violé la paix; et que les clercs, les moines et les religieuses seraient en sûreté partout. On ordonna aussi qu'on s'abstiendrait de vin le vendredi et de chair le samedi, sinon en cas de fête solennelle ou de maladie grave, et, dans ce dernier cas, celui qui en était dispensé devait ces jours-là nourrir trois pauvres. Quelques-uns de ces conciles, pour mieux assurer l'observation de ces jeûnes, statuèrent qu'ils pourraient tenir lieu de toutes les autres pénitences. Enfin, on ordonna que tous les cinq ans on s'assemblerait pour renouveler la paix, et que chacun ferait serment de l'observer, sous peine d'être excommunié et privé de sépulture.

Presque tous les évêques de France publièrent ces règlemens dans leur diocèse; mais Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, fit longtemps difficulté de les recevoir. Il les regardait comme des innovations plutôt blâmables qu'utiles, et soutenait qu'on devait laisser au roi le soin

de réprimer les violences, et de contraindre ses sujets à respecter la justice. Il blâmait surtout le serment qu'on exigeait, parce qu'il y avait trop lieu de craindre que le plus grand nombre ne se rendissent coupables de parjure. Il ajoutait que l'on ne pouvait regarder le jeûne du vendredi et du samedi comme une pénitence suffisante pour tous, parce qu'elle doit être différente selon la nature des crimes. Toutefois les murmures de son peuple et les instances de plusieurs autres évêques de la province l'obligèrent enfin à publier le décret des conciles de Bourgogne pour l'observation de la paix; mais l'événement fit voir combien ses craintes étaient fondées; car presque tous ceux qui avaient juré la paix faussèrent leurs sermens, et au bout de dix ans on sentit l'impossibilité de la faire renouveler. On la réduisit donc à une trêve pour certains jours, pendant lesquels personne ne pourrait attaquer son ennemi, ni rien prendre par force, ni exercer aucune espèce de violence ni d'hostilité. Cette trêve durait depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin de la semaine suivante, et l'on ordonna que ceux qui la violeraient devraient payer la composition fixée par les lois pour les meurtriers, ou seraient excommuniés et bannis du pays. Un pareil règlement fait voir quelle était la grandeur du mal; encore fallut-il bien des efforts pour obliger les seigneurs à s'y soumettre; mais on crut enfin que Dieu s'était déclaré pour cette trêve par un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avaient violée. C'est ainsi que les Neustriens, refusant de l'établir, furent frappés de la maladie des ardens, c'est-à-dire d'un feu qui leur dévorait les entrailles, et un grand nombre ayant eu recours aux prières de l'abbé Richard de Verdun, furent guéris après avoir juré la trêve et bu du vin où l'on avait mis des reliques, entre autres de la poussière du saint sépulcre. Saint Odilon de Cluni contribua puissamment à faire recevoir la trêve dans l'Aquitaine et la Bourgogne, comme l'abbé Richard dans

la Neustrie. Elle fut établie en Angleterre, avec quelques modifications, l'an 1042, par le roi saint Édouard. L'empereur Henri III la fit recevoir l'année suivante, par les seigneurs de ses états, dans un concile tenu à Constance. Elle fut confirmée dans la suite par un grand nombre de conciles et par plusieurs papes ; en sorte qu'elle devint une loi générale pour tous les états de l'Europe ; mais la multitude même des règlemens faits à ce sujet est une preuve qu'elle était mal observée (1).

Le pape Jean XIX était mort au printemps de l'an 1033, et avait eu pour successeur Benoît IX, son neveu, fils du comte de Tusculum, qui parvint à le faire élire par son crédit et par l'argent qu'il distribua à pleines mains. Glaber dit que ce pape n'avait guère qu'environ dix ou douze ans ; mais il est probable qu'il était moins jeune, car on sait par le témoignage de Pierre Damien que dès le commencement et pendant tout le cours de son pontificat il déshonora le saint-siége par une vie infâme et des désordres scandaleux qu'on ne peut guère supposer dans un âge aussi précoce. Trois ans plus tard, l'empereur Conrad fut obligé de passer une seconde fois en Italie pour apaiser les murmures des peuples contre le gouvernement, et la révolte des vassaux contre leurs seigneurs. Il tint en 1037 un parlement à Pavie, où il fit justice à tous ceux qui lui portèrent des plaintes. Quelques vassaux élevaient surtout des réclamations contre Héribert, archevêque de Milan, et l'empereur lui ordonna de les satisfaire ; puis, sur son refus, il le fit arrêter comme le premier auteur des troubles. Mais l'archevêque ayant trompé ses gardes, revint à Milan, où il se fortifia, et peu de temps après il fut accusé d'avoir conspiré avec les évêques de Crémone, de Verceil et de Plaisance, pour faire élire un autre empereur. Sur cette accusation, Conrad fit arrêter les trois évêques, et les envoya prisonniers

(1) Glab. *lib.* V. — Sigeb. *Chron.* — Balder. *Chron.* lib. III.

en Allemagne, ce qui fut désapprouvé même par son fils Henri, car on ne croyait pas permis de les condamner ainsi, sans qu'ils eussent été jugés canoniquement. Quant à Héribert, comme il refusa toute proposition d'accommodement, le pape, de l'avis des évêques, le frappa d'anathème, et l'empereur nomma un autre archevêque au siége de Milan; mais il ne put le mettre en possession. Héribert, soutenu par les Milanais, s'y maintint jusqu'à la mort. L'empereur se rendit l'année suivante dans la Pouille, où les moines du Mont-Cassin lui adressèrent des plaintes contre les vexations du prince de Capoue, qui depuis douze ans s'était emparé des biens de ce monastère, et les faisait administrer par ses intendans, de sorte que les moines manquaient souvent du nécessaire, et quelquefois même de vin pour la célébration de la messe. Les vertus monastiques s'étaient si bien conservées dans cette communauté, qu'il y eut, dans la première moitié du onzième siècle, jusqu'à douze saints qui ont mérité les honneurs d'un culte public. Conrad fit élire un abbé, confirma tous les priviléges du monastère, et lui fit rendre ses biens. Revenu ensuite en Allemagne, il mourut à Utrecht au mois de juin de l'an 1039. Il avait publié plusieurs ordonnances qui servirent à fixer les principes du droit féodal, et un autre événement remarquable de son règne fut l'extinction du royaume de Bourgogne, dont il hérita en vertu d'une donation du roi Raoul ou Rodolphe, mort sans enfans. Il eut pour successeur son fils Henri III, surnommé le Noir, qui régna dix-sept ans (1).

Saint Étienne, roi de Hongrie, était mort au mois d'août de l'année précédente, ne laissant aucun héritier de sa couronne; car il avait perdu quelque temps auparavant le dernier de ses fils, nommé Éméric, jeune prince de grande espérance et qui est aussi compté au nombre

(1) Glab. lib. IV. — *Chron, Cass.* — Vippon. *Vit. conv.*

des saints. Le roi avait pris un grand soin de son éducation et composé pour lui un traité contenant les préceptes généraux de la religion, avec un recueil des lois civiles. La piété de saint Étienne se fit remarquer surtout par de grandes libéralités envers les églises et les monastères, et envers les pèlerins qui passaient en foule par ses états pour se rendre à Jérusalem. Après sa mort, Pierre, fils de sa sœur, fut élevé sur le trône; mais au bout de trois ans, comme il s'était entouré d'Allemands à qui il paraissait donner toute sa confiance, les Hongrois, se révoltant contre lui, choisirent pour roi Aba, beau-frère de saint Étienne, et Pierre fut réduit à s'enfuir en Allemagne. Aba fit périr un grand nombre de personnes, et étant venu à Chonad pour la fête de Pâques, il voulut entrer à l'église la couronne sur la tête, et l'évêque fut invité, selon l'usage, à venir la lui imposer. Cet évêque était saint Gérard, d'origine vénitienne, qui avait embrassé dès l'enfance la vie monastique, dont il continuait de pratiquer la règle autant que le permettaient les fonctions de l'épiscopat, bâtissant des cellules pour la nuit auprès des villes où il allait prêcher, et se levant après quelques momens de sommeil pour s'occuper de la prière ou se livrer par mortification à des travaux fatigans. Le roi Étienne ayant eu occasion de le voir, comme il passait par la Hongrie pour aller en pèlerinage à Jérusalem, fut si frappé de sa science et de sa vertu qu'il le retint malgré lui pour l'employer à la conversion de ses sujets, et lui donna ensuite un des évêchés qu'il avait fondés dans son royaume. Le saint évêque refusa de couronner le roi Aba, et celui-ci s'étant rendu à l'église en grand appareil, il lui reprocha publiquement ses cruautés, et lui prédit qu'après trois ans de règne il perdrait la couronne et la vie. Comme il parlait latin, ne sachant pas la langue du pays, ceux des courtisans qui le comprenaient firent signe à l'interprète de ne pas rendre ce discours au roi, mais Gérard le voyant hésiter, lui ordonna de ne rien

omettre, et l'événement vérifia sa prédiction. En effet, Pierre ayant été rétabli en 1044, par le secours de Henri le Noir, Aba fut pris et eut la tête tranchée. Cependant une partie des Hongrois, trois ans plus tard, se révoltèrent de nouveau contre Pierre, rappelèrent et mirent à leur tête quelques seigneurs fugitifs, entre autres le duc André, parent de saint Étienne, massacrèrent tous les Allemands et les Latins qui occupaient des emplois, et retournant à leurs anciennes superstitions, ils brûlèrent plusieurs églises et firent mourir un grand nombre de chrétiens, tant clercs que laïques, et principalement ceux qui levaient les dîmes. Saint Gérard fut tué avec deux autres évêques. Le roi Pierre eut les yeux crevés et mourut peu de jours après. Alors le duc André fut reconnu roi, et se fit couronner à Albe-royale par trois évêques échappés au massacre des chrétiens. Ensuite, il fit une loi pour défendre aux Hongrois les superstitions du paganisme sous peine de la vie. Depuis ce temps la Hongrie demeura chrétienne (1).

Les Slaves avaient fait une incursion dans la Saxe l'an 1034, et brûlé un grand nombre d'églises. L'empereur Conrad les ayant repoussés et contraints à demander la paix, Alebrand, qu'il avait nommé l'année précédente au siége de Hambourg, leur envoya un évêque avec des prêtres, et ne négligea rien pour favoriser les progrès de la religion chez ces barbares. Mais les gouverneurs mettaient obstacle au succès de son zèle par leur dureté à exiger les tributs. Cet archevêque, pour faire observer la continence à son clergé, rebâtit le cloître de Brême, et rétablit la vie commune entre les chanoines. Il mourut en 1043, et eut pour successeur Adalbert, qui tint le siége vingt-neuf ans.

La religion avait eu aussi beaucoup à souffrir en Pologne pendant sept ans d'anarchie qui suivirent la mort

(1) *Vit. S. Steph. et S. Gerar.*—Herm. *Chron.*

du roi Micislas, arrivée en 1034. Sa veuve Rixa, devenue généralement odieuse, fut obligée de prendre la fuite avec son fils Casimir, qui se retira à Cluni, où il embrassa la vie monastique, et il fut ensuite ordonné diacre. Comme les seigneurs ne reconnaissaient plus aucune autorité, le désordre devint tel, que les biens de l'Église étaient livrés au pillage, et les évêques réduits quelquefois à se cacher. Brétislas, duc de Bohême, profitant de ces troubles, pénétra dans le pays et prit plusieurs villes, entre autres Gnesne, alors la capitale, dont il pilla l'église, qui était fort riche. Les évêques de Pologne en adressèrent des plaintes à Rome l'an 1039, et le pape Benoît IX excommunia les coupables jusqu'à entière restitution. Le duc promit de satisfaire; mais ayant gagné les cardinaux par ses présens, il parvint à obtenir l'absolution sans rien restituer. Les Polonais, fatigués de l'anarchie, envoyèrent l'année suivante une députation au prince Casimir pour le rappeler; et comme saint Odilon leur répondit que le pape seul pouvait accueillir leur demande, les députés se rendirent à Rome, où ils représentèrent le triste état de la Pologne, et le besoin qu'elle avait du prince Casimir pour assurer la paix du royaume et le maintien de la religion. Le pape, touché de leurs raisons, dispensa Casimir de ses vœux, et lui permit non-seulement de sortir du monastère, mais encore de se marier, à condition que chaque noble polonais payerait tous les ans à l'Église romaine une redevance d'une pièce d'argent. Casimir épousa une sœur du prince de Russie dont il eut plusieurs enfants. On ne trouve rien de cette histoire, tout extraordinaire qu'elle est, ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les anciens monumens de Cluni; elle n'est rapportée que par les historiens de Pologne, qui ont écrit longtemps après.

Saint Odilon avait refusé quelques années auparavant l'archevêché de Lyon, où il était appelé par le vœu unanime du clergé et du peuple. Ce siége important, con-

voité par une foule d'ambitieux, avait été successivement envahi par l'évêque d'Aoste, neveu de l'archevêque défunt, et par un comte nommé Gérard, qui y mit son fils encore enfant. On était venu à bout de chasser bientôt ces deux usurpateurs, et le pape, connaissant le vœu des fidèles, envoya le pallium et l'anneau à saint Odilon avec ordre d'accepter cette dignité; puis il lui écrivit une lettre pressante pour l'engager à ne pas persister plus longtemps dans son refus. Mais rien ne put vaincre l'humilité du saint abbé. Le roi Henri le Noir voulut alors nommer à ce siége Halimard, abbé de Saint-Benigne de Dijon, qui refusa également. Enfin, d'après le vœu des évêques de la province, il le donna à Odalric, évêque de Langres. Celui-ci étant mort au bout de cinq ans, c'est-à-dire vers l'an 1046, le clergé et le peuple demandèrent Halimard pour archevêque, et le roi s'empressa de le nommer; mais il fallut un ordre positif du pape pour le déterminer à accepter. Quand il se présenta pour recevoir l'investiture, il refusa de prêter serment selon l'usage, et le roi consentit à l'en dispenser. Halimard avait d'abord été chanoine de Langres, puis il s'était fait moine à Dijon, sous l'abbé Guillaume, dont il devint le successeur (1).

Saint Odilon, pendant les cinq dernières années de sa vie, fut affligé de maladies douloureuses, et, malgré son âge avancé, il fit encore le pèlerinage de Rome, dans l'espérance de mourir près des tombeaux des saints apôtres; mais il y guérit contre son attente, et entreprit, à son retour, la visite de ses monastères. Il mourut à Souvigny, pendant le cours de cette visite, le 1er janvier 1049, âgé de quatre-vingt-sept ans. Parmi les qualités et les vertus qui lui concilièrent la vénération des peuples et des souverains, on remarque principalement l'ingénuité et la douceur de son caractère, son amour pour la pureté et sa tendre dévotion envers la sainte Vierge.

(1) Glab. lib. V. — *Vit. S. Odil.*

C'est à lui qu'on doit l'institution de la commémoration générale des trépassés. On croit qu'il y fut engagé par la révélation d'un saint ermite qui vivait dans une petite île près des côtes de la Sicile. Un pèlerin français, qui revenait de Jérusalem, ayant été jeté par la tempête sur ce rocher, l'ermite lui recommanda d'exhorter saint Odilon et les moines de Cluni à redoubler leurs aumônes et leurs prières pour les morts, ajoutant que Dieu lui avait fait connaître combien les bonnes œuvres de cette communauté étaient efficaces pour la délivrance des âmes qui souffrent dans le purgatoire. En conséquence, saint Odilon fit un décret portant que dans tous les monastères de la congrégation de Cluni on commencerait le jour de la Toussaint, après les vêpres, la commémoration de tous les fidèles trépassés, en sonnant toutes les cloches et en chantant les vêpres des morts; que le lendemain, après les matines, on sonnerait encore toutes les cloches, puis on célébrerait une messe solennelle, et que ces deux jours on ferait l'aumône à tous les pauvres qui se présenteraient. Cette pieuse pratique passa bientôt à d'autres églises, et devint enfin générale.

Nous avons de saint Odilon, outre plusieurs lettres, la vie de saint Mayeul, son prédécesseur, celle de l'impératrice sainte Adélaïde, et des sermons sur les principales fêtes. Il encouragea fortement les études dans ses monastères, et ce fut par son ordre que Raoul Glaber, moine de Cluny, écrivit l'histoire de son temps. Nous citerons aussi en passant deux autres moines du même temps dont nous avons des chroniques, savoir Adhémar, moine d'Angoulême, et Hermann, moine de Richenau. Celle du premier embrasse deux siècles, de 829 à 1029; celle du second, commençant à Jésus-Christ, s'étend jusqu'à l'an 1054. On attribue encore à Hermann quelques ouvrages de piété, avec les antiennes *Salve, regina*, et *Alma Redemptoris mater*. Il avait aussi traduit en latin plusieurs ouvrages des philosophes grecs et des astrono-

mes arabes. Le successeur de saint Odilon fut saint Hugues, qui gouverna la congrégation de Cluni pendant soixante ans. Il était entré dans ce monastère dès l'âge de quinze ans, et n'en avait encore que vingt-cinq; mais son mérite extraordinaire l'avait déjà fait nommer prieur, et il fut élu abbé tout d'une voix.

Le pape Benoît IX s'était rendu si odieux par ses déréglemens et ses violences, que les Romains, se soulevant contre lui, le chassèrent au commencement de l'an 1044, la onzième année de son pontificat. On mit à sa place Jean, évêque de Sabine, qui prit le nom de Silvestre III. Benoît vint à bout, trois mois après, de rentrer dans Rome avec le secours de sa famille. Mais se voyant généralement méprisé, et craignant d'être expulsé de nouveau, il consentit à renoncer au pontificat, moyennant une pension qui lui fut assignée sur les revenus de l'Église, et on élut pour le remplacer l'archiprêtre Jean Gratien, recommandable, dit Glaber, par sa piété et ses vertus. Il prit le nom de Grégoire VI et tint le saint-siége environ vingt mois. Pierre Damien, alors abbé de Fontavelle, lui écrivit pour le féliciter sur son élection, et lui témoigner la joie qu'il en éprouvait avec toute l'Eglise, dans l'espérance de voir, sous son pontificat, abolir la simonie. Cependant l'antipape Silvestre demeurait en possession de l'église de Saint-Pierre, et Benoît conservait la jouissance des revenus que le saint-siége tirait de l'Angleterre. D'un autre côté, la plupart des patrimoines éloignés étaient occupés par des usurpateurs, en sorte qu'il ne restait presque rien au pape Grégoire pour sa subsistance. Les factieux qui lui étaient opposés faisaient partout le dégât autour de Rome; ils vinrent même en armes jusqu'aux portes de la ville, et furent sur le point de s'en rendre maîtres. Grégoire se vit donc obligé de recourir à la force et de lever des troupes pour sa défense. Il commença par s'emparer de l'église de Saint-Pierre, fit chasser ou tuer ceux qui en enlevaient les offrandes,

puis il retira plusieurs terres usurpées, et rétablit la sûreté des routes, infestées par des troupes de bandits qui dépouillaient les pèlerins. Cette conduite déplut aux Romains, accoutumés au pillage, et ils portèrent des plaintes contre le pape à Henri le Noir, qui vint alors en Italie. Ce roi fit tenir, vers la fin de l'an 1046, un nombreux concile à Sutri, près de Rome. Grégoire, qui s'y était rendu, fut accusé de simonie, parce qu'il avait donné de l'argent à Benoît pour obtenir sa renonciation, et voyant presque tout le monde se prononcer contre lui, il consentit pour le bien de la paix à quitter le saint-siége, et se dépouilla aussitôt des ornemens de sa dignité. Ensuite le roi et les évêques du concile vinrent à Rome, où l'on élut pape Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Ce nouveau pape fut intronisé le jour de Noël, et le même jour il donna la couronne impériale au roi Henri et à la reine Agnès (1). Clément II n'occupa le saint-siége qu'environ neuf mois. Il tint un concile à Rome contre la simonie, dans lequel on statua que quiconque se serait fait ordonner sciemment par un simoniaque, devrait faire quarante jours de pénitence avant que de pouvoir exercer ses fonctions. L'empereur Henri pressa fortement Pierre Damien de venir aider le pape de ses conseils et l'éclairer par ses renseignemens sur l'état du clergé et des églises en Italie. Mais, avant de s'y déterminer, le saint abbé écrivit à Clément II pour connaître ses intentions, et il se plaignit, en même temps, de ce que plusieurs évêques excommuniés pour des crimes notoires, avaient trouvé le moyen de tromper le nouveau pape et d'en obtenir l'absolution.

Pierre Damien était né à Ravenne au commencement du onzième siècle. Ayant perdu, fort jeune encore, son père et sa mère, il fut élevé d'abord par un de ses frères qui le traita fort durement; mais un autre plus humain le

(1) Glab. lib. V. — Ott. Frising. lib. VI. — *Chron. Cass.*

retira chez lui, prit soin de son éducation, et l'envoya faire ses études à Faenza et à Parme. Les progrès qu'il fit dans les lettres humaines le mirent bientôt en état de les enseigner avec succès, et comme il lui vint de tous côtés un grand nombre de disciples, il se procura par ses leçons un revenu considérable qu'il employait en bonnes œuvres. Il s'exerçait dès lors à la pénitence par les veilles, le jeûne et la prière. Il résolut ensuite de renoncer au monde et se retira au monastère de Fontavelle, dont l'abbé, informé de sa vertu, lui fit aussitôt prendre l'habit. Ce monastère, situé dans un désert de l'Ombrie et fondé par saint Romuald, était habité par des ermites dont la vie était fort austère. Ils étaient continuellement occupés à la prière ou à la lecture, jeûnaient quatre jours de la semaine au pain et à l'eau, marchaient nu-pieds, se donnaient la discipline, veillaient la nuit après matines pour réciter le Psautier, et s'exerçaient à plusieurs autres pratiques de pénitence. Pierre Damien suivait assidûment tous les exercices de la communauté, et ne laissait pas de donner beaucoup de temps à l'étude, en sorte qu'il devint très-habile dans la prédication et dans les sciences ecclésiastiques. Sa réputation le fit demander par Gui, abbé de Pomposie, près de Ferrare, pour enseigner dans ce monastère, et il y demeura deux ans. Il fut élu ensuite malgré lui abbé de Fontavelle, dont la communauté devint bientôt si nombreuse, qu'il fut obligé de bâtir cinq autres monastères. Nous le verrons plus tard devenir cardinal, évêque d'Ostie, et prendre une grande part au gouvernement de l'Église. Gui de Pomposie, compté au nombre des saints, fut quarante-huit ans abbé de ce monastère, où il mettait souvent un remplaçant pour vivre dans la solitude. Il mourut l'an 1046, et ses reliques, devenues célèbres par plusieurs miracles, furent transférées à Spire l'année suivante, par les ordres de l'empereur Henri.

L'état monastique reçut vers cette époque un nouveau

lustre en Italie, par l'établissement de la congrégation de Vallombreuse, dont saint Jean Gualbert fut le fondateur. Il était d'une famille noble de Florence, et avait d'abord embrassé la profession des armes. Un jour qu'il marchait accompagné de deux écuyers, il rencontra le meurtrier d'un de ses parens dans un chemin fort étroit où il ne leur était pas possible de s'éviter. Comme les usages et les lois de ces temps barbares autorisaient toute la famille à venger ce meurtre, le coupable, qui était seul, désespérant de pouvoir se défendre, se jeta à genoux, les bras étendus en croix, devant Jean Gualbert, et le conjura, au nom de Jésus-Christ, de lui accorder la vie. Jean fut touché de sa prière et lui dit de se relever sans crainte; puis il entra dans l'église du monastère de Saint-Miniat, où il forma la résolution de renoncer au monde et d'embrasser la vie monastique. Il exécuta presque aussitôt son dessein, malgré les efforts que fit son père pour l'en détourner, et après avoir vécu quelque temps au monastère de Saint-Miniat, puis dans celui de Camaldule, il se retira avec un autre moine dans une vallée profonde, ombragée par des forêts qui lui ont fait donner le nom de Vallombreuse. Sa réputation lui attira bientôt un grand nombre de disciples, à qui il donna la règle de saint Benoît; car son attrait lui faisait préférer la vie cénobitique à la règle des ermites qui était suivie à Camaldule. Le monastère de Vallombreuse, à une demi-journée de Florence, fut fondé vers l'an 1039, et devint en peu de temps le chef-lieu d'une nombreuse congrégation. Saint Jean Gualbert, élu abbé, ne consentit à accepter cette charge qu'après une vive résistance. Il s'appliqua à faire observer exactement la règle, principalement quant à la clôture des moines, et il les fit habiller d'une étoffe grossière, faite avec la laine de leurs troupeaux. Outre les moines du chœur, qui, dès lors, étaient clercs pour la plupart ou se destinaient à le devenir, il admit des laïques qui suivaient la règle comme les

moines, mais qui en différaient par l'habit et qui étaient occupés aux travaux du dehors. C'est le premier exemple qu'on remarque des frères lais ou convers. Plusieurs nobles lui offrirent des terres pour y bâtir des monastères, et il en réforma quelques anciens, qui furent ainsi affiliés à sa congrégation. Il fonda aussi plusieurs hôpitaux, répara plusieurs églises et détermina un grand nombre de clercs à embrasser la vie commune des chanoines. Quelques traits de sa vie feront connaître l'esprit qui présidait à son administration. Ayant appris que dans un de ses monastères on avait reçu un homme riche qui avait donné tous ses biens à la communauté au préjudice de ses parens, il s'y rendit sur-le-champ, se fit remettre l'acte de donation et le déchira. Une autre fois, visitant un monastère dont les bâtimens lui parurent trop magnifiques, il dit à l'abbé qu'au lieu de dépenser tant d'argent à construire un palais, il aurait mieux fait de l'employer à nourrir les pauvres; puis se tournant vers un petit ruisseau qui coulait près de là: Puisse cette eau, dit-il, effacer le scandale d'une somptuosité si contraire à l'état monastique! A peine était-il sorti, que le ruisseau grossissant et se précipitant avec impétuosité, renversa tous les bâtimens superflus. On raconte de lui plusieurs autres miracles, et nous signalerons plus tard un exemple de son zèle contre la simonie. Il mourut l'an 1073.

On remarque aussi en France, vers le milieu du onzième siècle, le commencement de deux monastères célèbres, celui du Bec en Normandie et celui de la Chaise-Dieu en Auvergne. Le premier fut fondé par un seigneur normand nommé Helluin, qui après avoir porté les armes avec distinction, résolut, à l'âge de trente-sept ans, de se consacrer entièrement à Dieu. Il s'exerça pendant quelque temps au jeûne et à la prière; puis il commença à bâtir un monastère dans une de ses terres. Il y travaillait lui-même de ses mains, et comme, suivant les mœurs

de la noblesse, il n'avait pas même appris à lire, il passait la plus grande partie de la nuit à étudier pour se mettre au moins en état de lire le Psautier. C'était l'an 1034. Trois ans plus tard, ayant déjà réuni plusieurs disciples, il fut ordonné prêtre et abbé par l'évêque de Lisieux. Mais il n'en continua pas moins de travailler avec les moines à tous les ouvrages de la campagne, n'ayant, comme eux, pour toute nourriture que du pain de seigle et des herbes cuites au sel et à l'eau. Peu de temps après il transféra son monastère près d'un petit ruisseau nommé le Bec, et il y reçut, en 1041, le célèbre Lanfranc, dont les talens et la réputation jetèrent bientôt le plus vif éclat sur cette maison (1).

Le monastère de la Chaise-Dieu, qui devint dans la suite le chef-lieu d'une nombreuse congrégation, eut pour fondateur Robert, prêtre et chanoine de Saint-Julien de Brioude. Il était fils du comte Géraud, issu de la famille de saint Géraud d'Aurillac, et s'était signalé dès sa jeunesse par une tendre piété et une grande charité envers les pauvres. Désirant depuis longtemps vivre dans la solitude, il obtint une petite église à demi ruinée, dans un lieu presque désert, et s'y retira l'an 1043, avec deux seigneurs qu'il avait gagnés à Dieu. L'exemple de ses vertus et les miracles qu'il opérait déterminèrent un grand nombre de personnes, même des nobles et des clercs, à venir se ranger sous sa conduite, en sorte qu'au bout de trois ans, il crut devoir accepter les terres et l'argent qu'on lui offrait pour construire un monastère. Ce nouvel établissement fut approuvé en 1052, par une bulle du pape Léon IX et par des lettres patentes de Henri, roi de France. On y compta bientôt jusqu'à trois cents moines. Robert mourut en 1067, et les nombreux miracles opérés à son tombeau le firent mettre peu de temps après au nombre des saints.

(1) Order. lib. V.—*Chron. Becc.*—*Vit. Lanfr.*

Le pape Clément II était mort au mois d'octobre 1047. Comme l'empereur avait exigé des Romains qu'ils n'éliraient point de pape sans sa permission, il y eut une vacance de plusieurs mois, et Benoît IX profita de la circonstance pour remonter sur le saint-siége. Les Romains demandèrent Halinard, archevêque de Lyon, mais il évita de se montrer à la cour jusque après l'élection. Enfin on choisit Poppon, évêque de Brixen, qui fut intronisé au mois de juillet 1048 et qui prit le nom de Damase II. Alors Benoît IX, touché par les exhortations de saint Barthélemy, abbé de la Grotte ferrée, près de Tusculum, abdiqua sans retour le pontificat, et alla s'enfermer dans ce monastère pour y faire pénitence. Le pape Damase ne tint le saint-siége que vingt-trois jours. Son successeur fut Brunon, évêque de Toul, qui fut élu d'un consentement unanime, dans une assemblée des évêques et des seigneurs que l'empereur réunit à Worms vers la fin de l'année. Il était évêque depuis vingt-deux ans, et s'était fait estimer de tout le monde par sa piété, sa douceur et son zèle pour la discipline. Effrayé du fardeau qu'on voulait lui imposer, il résista de tout son pouvoir, fit une confession publique de ses fautes pour se faire juger indigne du pontificat, et après plusieurs jours de délai, se voyant contraint de céder, il déclara ne consentir à son élection qu'à condition qu'elle serait approuvée unanimement par le clergé et le peuple romain. Il fit le voyage de Rome en habit de pèlerin, suivi d'une foule immense qui se pressait sur son passage, et toute la ville vint au-devant de lui en chantant des psaumes et des cantiques. Dès qu'il fut entré, il exposa au clergé et au peuple les circonstances de son élection, et les pria de déclarer leurs sentimens avec une pleine liberté, ajoutant que l'élection leur était dévolue par les canons, et que comme il était venu malgré lui, il s'en retournerait volontiers si leurs suffrages n'étaient pas unanimes. Les Romains ne répondirent à ce discours que

par des acclamations. Il fut donc intronisé le 12 février 1049, et prit le nom de Léon IX.

Ce saint pontife s'appliqua aussitôt avec un zèle infatigable à la réforme des abus multipliés qui faisaient gémir l'Église. Il tint, la seconde semaine après Pâques, un nombreux concile à Rome, où il confirma les anciens canons contre la simonie, et déposa quelques évêques coupables de ce crime. Le nombre des simoniaques était si grand, que pour faire rejeter le canon qui leur interdisait le ministère, plusieurs s'écrièrent que cette mesure ferait cesser les messes dans presque toutes les églises. Cette considération fit renouveler le règlement du pape Clément II, portant que les clercs ordonnés gratuitement par des simoniaques pourraient exercer leurs fonctions après quarante jours de pénitence. Toutefois ce règlement fut l'objet d'une vive opposition, et quelques évêques prirent même le parti de conférer de nouveau l'ordination à ceux qui avaient été ainsi ordonnés; ce qui détermina Pierre Damien à publier, trois ans plus tard, un opuscule où il condamne cette conduite, en faisant voir que la validité de l'ordination ne dépend pas de la sainteté du ministre, et que l'opinion contraire tendait au renversement de la religion. Le pape fit encore plusieurs autres règlemens sur divers points de discipline, et il tint, pour le même sujet, un concile à Pavie, pendant les fêtes de la Pentecôte ; ensuite il se rendit à Cologne, puis à son ancienne église de Toul, dont il conservait toujours le titre; et de là à Reims, où l'abbé de Saint-Remi l'avait prié de venir faire la dédicace d'une église qu'il avait bâtie (1).

Cet abbé avait obtenu de Henri, roi de France, qu'il assisterait à cette dédicace et qu'il y convoquerait les évêques du royaume. Le pape voulut profiter de la circonstance pour tenir un concile, et envoya des lettres de

(1) *Vit. Leon.* IX.— Herm. *Chron.*— Petr. Dam. *Opusc.* VI.

convocation pour le 1er octobre. Mais quelques évêques simoniaques et plusieurs seigneurs coupables de divers crimes persuadèrent au roi qu'il n'était pas de sa dignité de venir à ce concile ni de laisser le pape exercer une si grande autorité dans son royaume. En conséquence, il manda au souverain pontife que les troubles de l'état ne permettaient ni à lui ni aux évêques de se rendre à Reims au temps marqué ; puis il marcha avec une armée contre quelques rebelles, et donna ordre aux évêques et aux abbés de se joindre à lui. Le pape répondit qu'il ne laisserait de venir faire la dédicace selon sa promesse et de tenir le concile avec ceux qui s'y trouveraient. Une foule immense s'était rendue de toutes parts à cette solennité, et l'on se pressait tellement dans les rues ou dans les églises, soit pour voir le pape, soit pour baiser les reliques de saint Remi, que plusieurs personnes furent écrasées. La châsse du saint fut tirée de son tombeau le 1er octobre et déposée dans l'église métropolitaine ; puis le lendemain on la porta autour de la ville, pendant que le pape faisait la dédicace, et on la mit ensuite dans la nouvelle église, où elle demeura exposée pendant la tenue du concile, qui commença le 3 octobre.

Il s'y trouva vingt évêques, près de cinquante abbés et un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Un diacre de l'Église romaine proposa les objets dont on devait s'occuper ; savoir : la simonie, les usurpations et les exactions de laïques sur les églises ; l'apostasie des moines et des clercs qui renonçaient à leur profession ; les pillages et les injustes détentions des pauvres, les mariages incestueux, les adultères et quelques autres abus. Ensuite le pape enjoignit aux évêques, sous peine d'anathème, de déclarer publiquement si quelqu'un d'eux avait reçu ou donné les ordres par simonie. Tous se purgèrent par serment, à l'exception de cinq, dont on remit la cause au lendemain. On fit la même admonition aux

abbés, dont quelques-uns s'avouèrent coupables par leur silence. Le lendemain, l'archevêque de Reims, que le bruit public accusait de simonie et de quelques autres crimes, demanda un délai pour se justifier, et comme il ne se présentait contre lui aucun accusateur légitime, on renvoya l'examen de sa cause au concile qui se tiendrait à Rome au printemps de l'année suivante. Ensuite l'évêque de Langres fut accusé de simonie, d'adultères, de violences tyranniques et même de meurtres; il avoua qu'il avait vendu les saints ordres; et comme il refusa de comparaître le jour suivant, il fut excommunié; l'archevêque de Besançon, qui s'était chargé de sa défense, déclara qu'il s'était trouvé par miracle empêché de parler; sur quoi le pape, attendri jusqu'aux larmes, s'écria : Saint Remi vit encore. L'évêque de Nantes, qui s'avoua coupable d'avoir obtenu son siége par simonie, fut déposé de l'épiscopat; mais, par indulgence, on lui laissa les fonctions de la prêtrise. On ne crut pas devoir déposer les évêques de Nevers et de Coutances, quoique leurs parens eussent donné de l'argent pour obtenir ces évêchés, parce que le premier déclara par serment que c'était à son insu, et le second, qu'on l'avait ordonné malgré lui.

Le concile publia douze canons pour la répression des abus que l'on avait signalés. Il excommunia les évêques qui avaient refusé d'y venir sans excuse légitime ou qui avaient suivi le roi à la guerre, nommément l'archevêque de Sens et les évêques d'Amiens et de Beauvais. On excommunia aussi l'archevêque de Saint-Jacques en Galice, qui prenait le titre d'Apostolique, réservé au pape seul, et ce fut probablement cette usurpation ambitieuse qui détermina le concile à déclarer que le pontife romain est seul apostolique et primat de l'Église universelle. Enfin il y eut aussi quelques seigneurs excommuniés, nommément pour des mariages illégitimes. Il est à remarquer qu'entre les prières qu'on fit à l'ouverture

de la troisième session de ce concile, on chanta le *Veni Creator*, et c'est la première fois qu'on trouve une mention de cette hymne, dont on ignore l'auteur.

Le pape repassa aussitôt en Allemagne, et célébra au mois de novembre un concile à Mayence, où se trouvèrent environ quarante évêques, dont cinq métropolitains, avec l'empereur Henri et un grand nombre de seigneurs. On y fit des ordonnances pour réprimer les désordres qui régnaient dans le pays, notamment la simonie et les mariages des prêtres. Adalbert, archevêque de Hambourg, pour mieux faire observer ce règlement, excommunia les concubines des prêtres et les chassa de la ville. Revenu bientôt après en Italie, le pape Léon IX tint après Pâques un nombreux concile à Rome, où furent traitées plusieurs affaires relatives à l'église de France. On y condamna les erreurs de Bérenger. On déposa Gelduin, archevêque de Sens, que le peuple avait chassé de son siége pour les crimes qui l'avaient fait excommunier à Reims. Hugues, de Langres, se présenta, les épaules découvertes et des verges à la main, pour demander la pénitence, et le pape, touché de son repentir, crut devoir user d'indulgence et l'absoudre de l'excommunication. On avait cité à ce concile le prétendu archevêque de Dol et les évêques de Bretagne, qui étaient accusés de simonie et contre lesquels l'archevêque de Tours avait fait porter des plaintes au concile de Reims, pour leur refus de se soumettre à sa juridiction. Mais ils ne comparurent point et furent excommuniés. Le pape canonisa aussi dans ce concile saint Gérard, un de ses prédécesseurs sur le siége de Toul.

Les scandales donnés successivement depuis plus d'un siècle par les archevêques de Rouen n'avaient pas peu contribué à multiplier les désordres dans la Normandie, où une partie du peuple conservait encore les mœurs grossières des anciens Danois. Les prêtres et même les évêques se mariaient publiquement et portaient les ar-

mes comme les laïques. Mauger, qui occupait ce siége depuis treize ans, sans avoir obtenu du pape le pallium et l'institution canonique, imitait les déréglemens de ses prédécesseurs, et quoique cité plusieurs fois à Rome, il refusa toujours d'y comparaître. Il ne laissa pas de tenir un concile l'an 1050, où l'on publia plusieurs canons contre la simonie et quelques autres abus. Mais on n'y trouve rien contre le concubinage des clercs, dont lui-même donnait l'exemple.

Ferdinand, roi de Castille, fit tenir, la même année, à Coyac, dans le diocèse d'Oviédo, un concile de neuf évêques, où l'on publia aussi plusieurs canons pour le rétablissement de la discipline. On y ordonna entre autres choses que tous les monastères suivraient la règle de saint Benoît et seraient soumis en tout aux évêques. On ordonna également que les évêques auraient seuls, à l'exclusion des laïques, la juridiction sur les clercs et les églises. On défendit aux clercs de porter les armes et de loger avec des femmes. On recommanda aux archidiacres d'imposer la pénitence aux adultères, aux meurtriers et aux autres pécheurs, et d'excommunier ceux qui refuseraient de s'y soumettre. On défendit aux chrétiens de loger ou de manger avec des Juifs. On confirma le droit d'asile dans les églises. Enfin d'autres canons ordonnent le jeûne du vendredi et l'observation du dimanche depuis les vêpres du samedi.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DE BÉRENGER JUSQU'A LA MORT DE GRÉGOIRE VII.

DE 1050 A 1085.

Bérenger, fameux par ses erreurs sur l'Eucharistie, était né à Tours vers la fin du dixième siècle, et avait fait ses études à Chartres, sous le pieux et savant Fulbert. Il se fit remarquer bientôt par la pénétration de son esprit, et plus encore par une curiosité inquiète et un penchant prononcé pour les opinions nouvelles et singulières. Fulbert, craignant qu'il ne se laissât entraîner dans l'erreur, lui recommanda souvent avec larmes de s'attacher inviolablement à la doctrine des Pères, de suivre les routes tracées par la tradition, et de ne point se jeter dans des voies inconnues où il ne manquerait pas de s'égarer; mais ces sages avis furent inutiles. Bérenger, revenu à Tours, fut nommé bientôt après écolâtre du chapitre de Saint-Martin, et en 1040, il devint archidiacre d'Angers, sans quitter néanmoins son école, où sa réputation attirait un grand nombre de disciples. Ce fut vers l'an 1047 qu'il commença à répandre ses erreurs, et l'on prétend qu'il y fut porté par un motif de jalousie contre Lanfranc, qui enseignait alors avec éclat dans le monastère du Bec en Normandie. Comme les talens et la renommée de ce maître habile faisaient déserter l'école de Tours, Bérenger entreprit de le combattre, de publier des opinions extraordinaires, et de retenir ainsi ses disciples par l'attrait de la nouveauté. Il s'éleva contre le baptême des enfans et contre l'indissolubilité du mariage; mais il insista peu sur ces deux points, et s'attacha surtout

à combattre la doctrine de l'Église sur la présence réelle et la transsubstantiation. Il opposa à ces mystères le témoignage des sens, quelques subtilités sophistiques sur le sens des paroles de l'institution et quelques passages des écrits des Pères, la plupart altérés et les autres détournés de leur véritable sens. On a vu que Jean Scot avait déjà publié des erreurs sur ce point dans le neuvième siècle en écrivant contre Paschase Ratbert; mais l'obscurité de leur exposition permettait à peine de les remarquer, et l'on n'avait pas jugé à propos de condamner un livre presque inintelligible, et par là même peu dangereux. Bérenger essaya de faire revivre ces erreurs depuis longtemps tombées dans l'oubli, et de les présenter sous des formes plus accessibles au vulgaire. Comme les apparences et les qualités sensibles du pain et du vin subsistent après la consécration, il prétendit que ces espèces n'étaient pas changées dans le sacrement, que leur substance ou leur nature demeurait toujours la même, et pour concilier autant que possible cette doctrine nouvelle avec la croyance et le langage de l'Église, il enseigna que Jésus-Christ n'est présent dans l'Eucharistie que spirituellement, et que son corps restant au ciel, la nature divine seule, en vertu de la consécration, s'unit aux espèces sensibles, qui deviennent alors aux yeux de la foi le corps et le sang de Jésus-Christ, sans rien perdre de leur essence. Telle est du moins la doctrine qui paraît ressortir de ses écrits, quoique ses variations, ses réticences et l'embarras de son langage aient pu faire croire à quelques savans qu'il niait seulement la transsubstantiation, et non la présence réelle. Du reste, il ne fit qu'un petit nombre de prosélytes, et selon la coutume des sectaires, plusieurs modifièrent bientôt sa doctrine. Guitmond, dans son livre contre Bérenger, expose ainsi leurs variations : « Tous, dit-il, s'accordent à dire que le pain et le vin ne sont pas essentiellement changés; mais ils diffèrent en ce que les uns disent qu'il n'y a rien du

corps et du sang de Jésus-Christ, et que le sacrement n'est qu'une ombre et une figure; d'autres, cédant aux raisons de l'Église sans quitter leur erreur, et pour sembler en quelque sorte d'accord avec nous, disent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont en effet contenus dans le sacrement, mais cachés par une espèce d'impanation, et l'on prétend que c'est au fond l'opinion de Bérenger lui-même; d'autres croient que le pain et le vin sont changés en partie; quelques-uns soutiennent que les espèces sont changées entièrement, mais qu'elles reprennent leur nature pour ceux qui s'approchent indignement de l'Eucharistie.»

L'hérésie de Bérenger rencontra partout la plus vive opposition. Adelman, son ancien condisciple, alors écolâtre de Liége, et plus tard évêque de Brescia, lui écrivit pour lui représenter le scandale que causait sa doctrine, et l'exhorter à suivre la foi de l'Église. Après lui avoir rappelé d'abord les touchans avis de Fulbert à ce sujet, «Que Dieu vous garde, lui dit-il, de donner dans des sentiers détournés, et qu'il montre au contraire la fausseté des bruits qui se répandent contre vous jusqu'en Germanie; car on vous accuse de vous écarter de la foi catholique sur l'Eucharistie, et de prétendre que ce sacrement n'est pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, mais seulement une figure et une représentation. Je vous conjure par la grâce de Dieu de ne point troubler la paix de l'Église catholique, et de ne pas oublier que tous ceux qui ont entrepris de la combattre se sont brisés contre ce roc inébranlable et ont laissé une mémoire en exécration.» Il établit ensuite la doctrine catholique par les paroles de Jésus-Christ, et fait voir que le raisonnement humain doit se taire en présence d'un mystère qui a son explication dans la toute-puissance divine. Hugues de Breteuil, évêque de Langres, développa les mêmes réflexions dans un petit traité qu'il publia contre Bérenger, où il lui reproche, comme une preuve manifeste de son

hérésie, d'avoir osé dire qu'il pensait sur l'Eucharistie autrement que le commun des chrétiens.

Lanfranc, de son côté, réfuta publiquement dans ses leçons les erreurs de Jean Scot, renouvelées par Bérenger, et celui-ci l'ayant appris, lui écrivit en ces termes : «On m'a rapporté que vous condamniez comme hérétiques les sentimens de Jean Scot sur l'Eucharistie qui ne sont point conformes à ceux de votre favori Paschase. S'il en est ainsi, vous faites tort aux grands talens que Dieu vous a donnés, et vous n'avez pas encore assez médité l'Écriture sainte. Je voudrais qu'il me fût possible d'en conférer avec vous devant tels juges que vous voudriez. En attendant, ne méprisez pas ce que je vous dis : si vous tenez pour hérétique Jean Scot, dont nous approuvons les sentimens sur l'Eucharistie, vous devez condamner aussi saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme, pour ne point parler des autres. »

Le porteur de cette lettre n'ayant pas trouvé Lanfranc, la remit à quelques clercs de Normandie, qui la firent passer à Rome, où elle fut lue dans un nombreux concile tenu au printemps de l'an 1050. Ce concile la condamna tout d'une voix, et prononça contre Bérenger une sentence qui le privait de la communion de l'Église ; mais comme il était absent, on le cita à comparaître devant un autre concile indiqué à Verceil pour le mois de septembre de la même année. Il y envoya deux clercs pour y défendre sa cause, et se rendit lui-même en Normandie, où il comptait un grand nombre d'anciens disciples dont il espérait se faire des partisans. Il exposa sa doctrine dans le monastère de Préaux, dont l'abbé, nommé Ansfroi, s'efforça vainement de le ramener à la croyance de l'Église. De là Bérenger se hâta de passer auprès du duc Guillaume, dans l'espoir de surprendre sa jeunesse et d'obtenir sa protection. Mais le duc, avant de se prononcer, voulut faire examiner la question, et rassembla les plus habiles docteurs dans la petite ville de Brione,

près de l'abbaye du Bec. Bérenger sortit avec confusion de cette conférence, où il avait mené un de ses disciples sur l'éloquence duquel il comptait beaucoup. On les réfuta si solidement, qu'ils furent réduits à l'impossibilité de répondre, et forcés même de confesser expressément la doctrine catholique. Il espéra néanmoins dissimuler sa défaite en publiant qu'il n'avait pas jugé à propos de s'expliquer complétement et d'entrer en discussion sérieuse avant d'avoir confondu le pape et les Romains au concile de Verceil. C'est ce qu'il écrivit à quelques clercs de Chartres dans une lettre où il avait l'audace de traiter d'hérétiques l'Église romaine et le pape Léon (1).

Cependant le concile de Verceil, présidé par le pape, confirma la condamnation déjà prononcée à Rome contre Bérenger. Les deux clercs envoyés de sa part ayant voulu prendre sa défense, furent aussitôt confondus et arrêtés comme hérétiques. Le livre de Jean Scot, où il avait puisé ses erreurs, fut aussi condamné et brûlé publiquement. Mais Bérenger n'en persista pas moins à propager son hérésie, et pour raffermir ses partisans, il publia une lettre adressée à un moine nommé Ascelin, qui s'était montré un de ses plus redoutables antagonistes dans la conférence de Brione. Il cherchait à expliquer les aveux qu'il avait été obligé de faire, et niait qu'on l'eût réduit à confesser que Jean Scot était hérétique. « Je prie Dieu, ajoutait-il, de ne pas vous laisser ignorer plus longtemps combien votre opinion est impie et téméraire; car vous démentez toutes les raisons de la nature, la doctrine de l'Évangile et de l'Apôtre, si vous croyez avec Paschase, ce qu'il s'imagine seul, que dans le sacrement du corps du Seigneur on ne trouve plus rien de la substance du pain. » Ascelin, dans sa réponse, fit voir que le sentiment de Paschase était celui de l'Église universelle, qu'il est fondé sur les paroles mêmes de Jésus-Christ, et qu'il n'est point

(1) Lanf. *De corp. Chr.*—Durand. Troarn.—Herm. *Chron.*

contraire à la nature; « car, dit-il, on ne doit donner ce nom qu'à la volonté de Dieu, qui est toute-puissante. » Il soutient ensuite comme un fait public et incontestable, que Bérenger s'était vu forcé d'abandonner Jean Scot sur un mauvais sens qu'il donnait à un passage de saint Grégoire pour en conclure que l'Eucharistie n'est qu'une figure sans réalité. Enfin, il le conjure de revenir à la tradition catholique, et d'abandonner une doctrine condamnée au concile de Verceil, qu'il nomme plénier, à cause du grand nombre d'évêques qui s'y étaient trouvés de divers pays.

Comme l'hérésie de Bérenger faisait des progrès en France, le roi Henri, d'après l'avis de plusieurs évêques, convoqua un concile à Paris, où le sectaire eut ordre de se rendre pour être jugé; mais il se garda bien d'obéir. Théoduin, évêque de Liége, ayant appris quel serait l'objet de ce concile, écrivit au roi que la cause était suffisamment jugée; qu'il ne s'agissait plus d'entendre les novateurs, mais de les punir, et qu'au reste il serait opportun de ne rien faire avant d'avoir obtenu l'autorisation du saint-siége; car, dit-il, un évêque ne peut être condamné que par le pape, et on doit craindre le scandale que produirait l'impunité. C'est qu'il accuse, dans cette lettre, Brunon, évêque d'Angers, de partager les erreurs de son archidiacre. Mais le silence de Lanfranc et de plusieurs autres auteurs contemporains peut faire croire que les bruits répandus sur le compte de Brunon n'avaient aucun fondement, et il est sûr au moins que s'il fut un moment séduit, il revint bientôt et sincèrement à la foi catholique. Le concile de Paris fut tenu au mois d'octobre de l'an 1050. On y produisit une lettre de Bérenger adressée à l'un de ses amis, et après la lecture de cette lettre, dont la doctrine excita de nombreux murmures d'indignation, on le condamna tout d'une voix avec ses complices et le livre de Jean Scot; puis l'on déclara que si les sectaires ne se rétractaient, l'armée française irait

les poursuivre partout pour les obliger à se soumettre, ou les punir de mort. Cette menace les rendit plus circonspects, mais n'éteignit point l'hérésie. Bérenger, privé par le roi du revenu de son bénéfice, se plaignit comme un homme persécuté injustement, et écrivit qu'il était prêt à montrer au roi ou à tout autre la vérité de sa doctrine. Plusieurs conciles furent tenus à son sujet dans la province de Tours, et un entre autres en 1055, sous la présidence du fameux Hildebrand, qui remplissait alors les fonctions de légat. On permit à Bérenger de défendre son opinion; mais n'osant se commettre avec Lanfranc, qui était présent, il confessa publiquement la foi catholique, et promit avec serment de ne plus s'en écarter. Après cette abjuration souscrite de sa main, il fut rétabli dans la communion de l'Église (1). Ses erreurs furent condamnées vers le même temps par un concile tenu à Rouen, où l'on dressa une profession de foi exprimant d'une manière claire et précise le dogme de la transsubstantiation, avec anathème contre quiconque enseignerait le contraire.

Bérenger renouvela sa rétractation dans un nombreux concile tenu à Rome en 1059, sous le pape Nicolas II. Il y souscrivit une profession de foi dressée par le cardinal Humbert, dans laquelle il disait anathème à toutes les hérésies, spécialement à celle dont il avait été accusé lui-même, déclarant qu'il embrassait de cœur la foi de l'Église romaine touchant l'Eucharistie, et reconnaissant en termes exprès que le pain et le vin après la consécration ne sont pas seulement un signe, mais le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et qu'ils sont touchés et rompus sensiblement par les mains des prêtres et dans la bouche des fidèles, non pas simplement en figure, mais en réalité. Il confirma cette abjuration par des sermens, puis il fit allumer un feu au milieu du concile, et y jeta tous les écrits

(1) Durand. Troarn. *De corp. Chr.*—Order. Vital. *Hist.* lib. IV.

qui contenaient ses erreurs; mais à peine de retour en France, il écrivit contre cette profession de foi, et chargea d'injures le cardinal Humbert, qui l'avait dressée. Ce cardinal était un ancien moine de Moyen-moutier en Lorraine, que le pape Léon IX avait emmené à Rome, et fait évêque de Sainte-Rufine, ou de la Forêt-Blanche. Lanfranc réfuta l'écrit de Bérenger dans un excellent traité où il rapporte et combat victorieusement tous les sophismes de cet hérésiarque. Quelque temps après, Guitmond, moine de Saint-Leufroy, dans le diocèse d'Évreux, et plus tard archevêque d'Averse, en Italie, publia une réfutation également solide et plus complète encore de cette hérésie, qui fut aussi combattue par Durand, abbé de Troarne, dans la Normandie. Enfin, au commencement du siècle suivant, Alger, moine de Cluni, écrivit sur les mêmes matières un ouvrage fort estimé, où il paraît néanmoins soutenir avec Guitmond que les espèces eucharistiques ne sont point sujettes à se corrompre. Cette opinion trouva plusieurs partisans, qui allèrent même jusqu'à soutenir que dans la fraction de l'hostie, ce ne sont point les espèces, mais le corps de Jésus-Christ qui est divisé, sans perdre néanmoins son intégrité ou l'union de ses parties, attendu que cette division, bien que réelle à nos yeux, est nulle devant Dieu, pour qui tous les lieux sont un seul point, comme tous les temps un seul instant. Du reste, ils étaient conduits à cette erreur par le système des philosophes connus sous le nom de nominaux, qui prétendaient que les idées générales n'avaient aucune réalité. On concluait de là, en effet, que la substance n'était pas autre chose que la réunion des qualités ou des accidens, d'où il suivait que, dans l'Eucharistie, la substance du pain ne demeurant plus, les accidens ne pouvaient pas subsister eux-mêmes, ni par conséquent devenir l'objet d'une altération quelconque.

Bérenger fut condamné de nouveau dans un concile

tenu à Poitiers en 1075, sous la présidence du cardinal Gérauld, légat du pape Grégoire VII, et comme il s'obstinait dans ses erreurs, et y joignait des invectives grossières contre le saint-siége, il fut cité à Rome pour y rendre compte de sa doctrine. Il comparut devant un concile présidé par le pape, au mois de novembre 1078, et devant un autre tenu au mois de février de l'année suivante. Pressé vivement par ses adversaires, il donna d'abord une courte profession de foi, puis une autre plus explicite, où il reconnaissait dans les termes les plus formels le dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle, et promettait avec serment de ne plus rien enseigner de contraire ; mais cette nouvelle rétractation ne fut pas plus sincère que les précédentes. Il publia, après son retour en France, un écrit contre cette profession de foi, et fut cité en conséquence devant un concile tenu à Bordeaux en 1080. On croit que depuis cette époque il abjura de bonne foi ses erreurs; du moins, il cessa de dogmatiser, et mourut huit ans après dans la communion de l'Église (1).

Depuis longtemps les patriarches de Constantinople, sans rompre ouvertement avec le saint-siége, montraient une rivalité jalouse et des prétentions ambitieuses dont il était facile de prévoir les suites inévitables. Non contens d'avoir usurpé le premier rang, ils prenaient le titre fastueux d'évêque universel, et s'arrogeaient sur tout l'Orient une juridiction que les autres patriarches, dans leur état de faiblesse et de dépendance, n'avaient pas hésité à reconnaître. Ils prétendaient ainsi, comme évêques de la ville impériale, se mettre en quelque sorte sur un pied d'égalité avec le souverain pontife, et cette ambition persévérante amena enfin un schisme déclaré. Michel Cérulaire, qui occupait depuis dix ans le siége de Constantinople, attaqua sans ménagement l'église latine

(1) Bertold. *Chron.*—Williel. Malmesb. lib. III.—*Chron. Virdun.*

dans une lettre adressée en 1053 à Jean, évêque de Trani, dans la Pouille. Cette lettre, écrite au nom du patriarche et de Léon, évêque d'Acride, primat de la Bulgarie, accusait tous les Latins, et le pape lui-même, de judaïser en jeûnant le samedi, et en consacrant l'Eucharistie avec du pain azyme. Elle leur faisait aussi un reproche de ne point chanter l'*alleluia* en carême, et de ne pas s'abstenir du sang et des animaux suffoqués. Enfin, après ces reproches, dont il paraissait sentir lui-même la futilité, Michel Cérulaire déclarait que si les Latins se réformaient sur ces divers points, il enverrait un écrit concernant des vérités plus importantes. C'était faire voir assez clairement qu'il ne cherchait qu'un prétexte pour consommer le schisme.

Le cardinal Humbert ayant lu cette lettre, la traduisit en latin, et la remit au pape Léon IX, alors prisonnier des Normands établis en Italie. Le pape y répondit par une longue lettre, où il fait ressortir l'audacieuse témérité de ces reproches sans fondement. « L'Église romaine, dit-il, commencera donc plus de mille ans après la passion de Jésus-Christ à apprendre comment on doit en célébrer la mémoire, et c'est en vain qu'elle aura été instruite par saint Pierre lui-même. » Il relève ensuite les erreurs et les prévarications des Grecs, spécialement des patriarches de Constantinople, et montre que personne ne peut s'arroger le droit de juger le saint-siége. Enfin, opposant la conduite de l'Église romaine à celle des Grecs, qui fermaient en Orient les églises des Latins, « Nous sommes loin, dit-il, d'imiter cette conduite, et d'empêcher les Grecs qui ont des monastères dans la ville de Rome ou aux environs, de suivre les coutumes de leurs pères ; au contraire, nous les y exhortons, parce que nous savons que la diversité des usages ne nuit point au salut, pourvu qu'on soit uni par la foi et la charité. »

Cependant l'empereur Constantin Monomaque, qui désirait obtenir des secours de l'empereur et des Italiens

contre les Normands, écrivit une lettre au pape pour rétablir la bonne intelligence entre l'église grecque et l'église latine, et il obligea le patriarche Michel d'écrire pour la même fin. Le pape envoya aussitôt trois légats à Constantinople, le cardinal Humbert, évêque de la Forêt-Blanche, Pierre, évêque d'Amalfi, et Frédéric, diacre-cardinal, qui fut depuis pape sous le nom d'Étienne IX. Il leur remit une lettre pour l'empereur, et une autre pour le patriarche, en réponse à celles qu'il avait reçues. Dans la première, après avoir parlé des ravages et des cruautés commises par les Normands, il ajoute qu'il a cru devoir marcher contre eux avec des troupes pour les contenir par la crainte, et qu'ils l'ont attaqué à l'improviste, au moment où il leur faisait des propositions de paix; mais qu'il espère être bientôt en état d'en délivrer l'Italie avec le secours des deux empereurs; puis, venant à l'affaire principale, il demande que l'empereur restitue les patrimoines de l'Église romaine situés dans les terres de son obéissance, et déclare que, pour obtenir la paix avec le saint-siége, Michel doit cesser avant tout de persécuter les Latins ou d'excommunier ceux qui consacrent l'Eucharistie avec du pain azyme, et renoncer aussi à la prétention d'étendre son autorité sur les églises d'Antioche et d'Alexandrie. La lettre au patriarche contenait également des plaintes sur ces deux points, et lui reprochait en outre d'usurper le titre de patriarche universel. Il y est qualifié simplement d'archevêque; mais il faut remarquer que c'était le titre qu'on lui donnait aussi en Orient.

Les légats furent reçus très-honorablement par l'empereur, et pendant leur séjour le cardinal Humbert publia une ample réponse à la lettre de Michel Cérulaire et de Léon d'Acride contre les Latins. Il fait voir par des raisons solides la futilité de leurs accusations, et reproche aux Grecs de nombreux abus, notamment de rebaptiser les Latins, de traiter avec peu de respect l'Eucharistie, d'en exposer les restes à la profanation, de condamner

les moines qui mangeaient de la chair étant malades, de ne point baptiser les enfans avant huit jours, et de manger avec des jacobites et d'autres hérétiques. Il répondit aussi à un traité d'un moine de Stude, nommé Nicétas, qui, outre les griefs proposés par Michel Cérulaire, reprochait encore aux Latins d'obliger les prêtres à garder le célibat, malgré les canons des apôtres et des conciles, et de rompre le jeûne en célébrant la messe à l'heure de tierce, au lieu que les Grecs, aux jours de jeûne, ne la célébraient qu'à none, et sans consacrer, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui. Le cardinal Humbert répondant à ce reproche, traite Nicétas de stercoraniste, nom que l'on donnait à ceux qui croyaient que les espèces eucharistiques étaient sujettes, comme les alimens ordinaires, aux suites de la digestion, et il fait voir que les Latins observaient le jeûne plus rigoureusement que les Grecs, chez qui s'était déjà introduit l'usage de la collation. L'empereur fit traduire et publier en grec ces deux réponses, et se rendit avec les légats au monastère de Stude, où il fit brûler devant tout le monde l'ouvrage du moine Nicétas. Celui-ci se rétracta, condamna son livre, et dit anathème à quiconque oserait nier la primauté du saint-siége ou reprendre en quelque point sa foi toujours orthodoxe (1).

Quant à Michel Cérulaire, il refusa toute conférence avec les légats; il ne voulut pas même les voir, ni leur donner une église pour célébrer les saints mystères. Ils se rendirent donc à l'église de Sainte-Sophie, le 16 juillet 1054, au moment où la messe allait commencer, et après s'être plaints de l'obstination schismatique du patriarche, ils déposèrent sur l'autel, en présence du clergé et du peuple, un acte d'excommunication contre Michel Cérulaire, Léon d'Acride et leurs complices; puis ils sortirent en secouant, selon l'Évangile, la poussière de leurs pieds.

(1) Act. Leon. IX.—*Chron. Cass.* lib. II.

Cet acte d'excommunication contenait un grand nombre de griefs contre les schismatiques, auxquels on reprochait, outre le schisme et la simonie, de renouveler sur plusieurs points les hérésies des valésiens, des ariens, des donatistes, des nicolaïtes, des sévériens, des macédoniens, des manichéens, et de quelques autres sectaires. Une partie de ces accusations étaient fondées directement sur leur doctrine ou leur conduite; les autres étaient seulement des conséquences qu'on pouvait en tirer, mais qu'ils n'avouaient pas. Les légats prononcèrent aussi anathème contre ceux qui condamneraient l'usage du pain azyme, ou qui communiqueraient avec les schismatiques; et après avoir réglé tout ce qui regardait les églises latines de Constantinople, ils prirent congé de l'empereur et partirent comblés de présens pour l'Église romaine. Ils furent rappelés deux jours après, sur la demande du patriarche, qui promettait enfin de conférer avec eux. Mais ce n'était qu'un piége de la part de Michel, qui, sous prétexte d'une conférence publique, prétendait les faire assommer par ses partisans. L'empereur, prévoyant ce péril, voulut que la conférence n'eût lieu qu'en sa présence; et comme les schismatiques s'y refusèrent, il fit aussitôt repartir les légats. Michel excita contre lui une sédition populaire, sous prétexte qu'il avait été d'intelligence avec les Latins pour faire condamner les coutumes des Grecs, et quelques jours après il prononça contre les légats une sentence d'excommunication, qu'il fit approuver de quatorze métropolitains. On doit remarquer que dans cet acte il affecte de les représenter comme venus avec de fausses lettres et sans mission.

Après cette démarche, il s'efforça d'entraîner dans le schisme les autres patriarches de l'Orient, et notamment Pierre d'Antioche, qui avait envoyé au pape une profession de foi avec des lettres synodiques, où il demandait sa communion et reconnaissait formellement la primauté du saint-siége. Michel lui représenta la conduite

des légats sous les couleurs les plus odieuses ; il les accusa d'avoir montré une arrogance et un orgueil insupportable, jusqu'à refuser même de lui rendre le salut accoutumé ; et se plaignant ensuite de ce que les patriarches d'Orient mettaient le nom du pape dans les diptyques, « vous devez savoir, ajoutait-il, que depuis le sixième concile le nom du pape a été retranché des diptyques de nos églises, parce que Vigile ne voulut pas assister à ce concile pour condamner les écrits d'Ibas et de Théodoret. » Enfin, outre les griefs concernant le pain azyme, le jeûne du samedi et les autres qu'on a déjà vus, il reprochait aux Latins de manger des viandes immondes, de permettre aux moines l'usage de la viande, de ne pas s'en abstenir la première semaine du Carême, de manger de la chair le mercredi, et du fromage et des œufs le vendredi ; de se raser la barbe, de ne pas honorer les reliques ni les images, de donner le baptême par une seule immersion, et surtout d'avoir ajouté au symbole que le Saint-Esprit procède du Fils. Il blâme encore quelques autres usages, et n'oublie pas de s'élever contre les évêques latins qui allaient à la guerre. Pierre d'Antioche lui répondit que la plupart de ces griefs étaient des coutumes indifférentes ou des abus particuliers, comme il en existait partout; que l'on pouvait en remarquer de semblables en Orient, et qu'à Constantinople même, bien des gens mangeaient du sang, malgré la défense qui subsistait encore dans toute l'Église; « mais, ajoute-t-il, nous négligeons quantité d'abus qui se commettent chez nous, tandis que nous recherchons si curieusement ceux des autres. Vous ferez bien d'insister sur l'addition au symbole et le célibat des prêtres; mais on peut mépriser le reste, dont peut-être la plus grande partie est fausse ; car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui se glorifient tant d'avoir celles de saint Pierre et de saint Paul? ou qu'ils ne vénèrent pas les images, après que le pape Adrien a présidé au septième concile, et con-

damné les iconoclastes? Nous voyons ici les pèlerins francs dans nos églises rendre aux images un culte public. Pour vous dire mon sentiment, s'ils se corrigeaient sur l'addition au symbole, je ne demanderais rien de plus, et je laisserais même la question des azymes comme indifférente.» Quant au reproche que lui faisait Michel Cérulaire d'avoir mis le nom du pape dans les diptyques, il déclare que le fait n'est pas vrai, et qu'à cet égard il a suivi l'exemple de Constantinople; mais il relève en même temps l'ignorance de ce patriarche au sujet du pape Vigile, qui ne pouvait avoir refusé de venir au sixième concile, tenu plus d'un siècle après sa mort. Il ajoute qu'étant à Constantinople sous le patriarche Sergius, il avait vu dans les diptyques le nom du pape, et qu'il ignorait pourquoi on l'en avait retranché. Cette réponse donna lieu à Michel Cérulaire d'écrire une nouvelle lettre, où il se bornait à répéter ses calomnies contre les légats.

L'empereur Constantin Monomaque mourut vers la fin de cette même année 1054. L'impératrice Zoé était morte quelque temps auparavant, et Théodora, sa sœur, régna seule environ deux ans. Elle désigna avant de mourir Michel Strationique pour son successeur; mais comme il était vieux et incapable, on le dépouilla bientôt de l'empire pour lui substituer Isaac Comnène, d'une famille illustre et d'une grande habileté pour la guerre. Le nouvel empereur, pour réparer le désordre des finances, attribua au trésor une partie du revenu des monastères, et ne leur laissa que les ressources absolument nécessaires à la subsistance des moines. Il réduisit à l'ancien tarif les redevances des paroisses envers les évêques, et les droits qui leur étaient dus pour les ordinations. Comme il était en quelque sorte redevable de l'empire à Michel Cérulaire, dont les intrigues et la connivence avaient favorisé le succès de la révolte et disposé les esprits en sa faveur, il lui donna un grand crédit et lui abandonna entière-

ment l'administration des revenus de l'église de Constantinople, dont les empereurs nommaient auparavant les économes ; mais l'ambitieux patriarche prétendait gouverner, il voulait disposer de toutes les charges, et sur le moindre refus il s'emportait jusqu'à menacer qu'il saurait bien abattre l'édifice qu'il avait élevé. Isaac crut devoir le prévenir; il le fit arrêter secrètement et conduire en exil à Proconnèse; puis il assembla quelques métropolitains pour aviser aux moyens de le déposer. La mort de Michel Cérulaire, arrivée bientôt après, dispensa de recourir à cette mesure. On lui donna pour successeur un officier de la cour, nommé Constantin Lichude, qui passait pour fort habile dans les affaires. Isaac quitta bientôt après le trône qu'il avait usurpé. Il prit cette détermination à la suite de convulsions occasionnées par un coup de foudre qui le fit tomber de cheval; et ce qui montra la sincérité de sa pénitence, c'est qu'il ne choisit pour successeur, ni son frère nommé Jean, ni personne de sa famille, mais Constantin Ducas, qu'il fit couronner à la fin de l'an 1059. Isaac Comnène se retira dans un monastère, où il donna jusqu'à sa mort l'exemple de l'humilité et de l'obéissance (1).

Le pape Léon IX, au mois d'octobre de l'an 1050, s'était rendu à Toul, son ancien évêché, et de là en Allemagne, où il tint, au mois de février suivant, un concile à Ausbourg, en présence de l'empereur. L'archevêque de Ravenne fut forcé d'y comparaître et de rendre ce qu'il avait usurpé sur l'Église romaine; après quoi s'étant prosterné pour demander l'absolution de la censure qu'il avait encourue à ce sujet, et les évêques intercédant pour lui, le pape dit : Que Dieu lui pardonne selon ses dispositions. Alors l'archevêque se leva avec un rire moqueur, et le pape dit à ses voisins : Hélas ! ce malheureux est mort. En effet, l'archevêque, à peine de retour chez lui,

(1) Cedren.—Zonar.—Curopal.

mourut subitement. On lui donna pour successeur Henri, à qui Pierre Damien dédia son livre nommé *Gratissimus*, concernant les ordinations faites par des simoniaques. Le pape tint la même année un concile à Rome, où il excommunia Grégoire, évêque de Verceil, accusé d'adultère. Il y fit aussi un décret portant que les femmes qui à Rome se prostitueraient à des prêtres, seraient adjugées à l'Église comme esclaves. Ayant ensuite tenté vainement de réprimer par des voies pacifiques les brigandages des Normands dans le midi de l'Italie, il retourna de nouveau en Allemagne l'an 1052, pour solliciter contre eux des secours de l'empereur, et négocier la paix entre ce prince et les Hongrois, qui refusaient de payer à l'empire le tribut accoutumé. L'obstination d'André, leur roi, fit échouer cette négociation; mais le pape obtint de l'empereur un corps de troupes auxquelles se joignirent encore un grand nombre de volontaires. Il renouvela aussi les instances qu'il avait déjà faites pour obtenir la restitution de l'abbaye de Fulde et de plusieurs autres monastères qui appartenaient à l'Église romaine; sur quoi ils convinrent d'un échange, et l'empereur lui donna en compensation la ville de Bénévent et d'autres terres en Italie. Le pape célébra la fête de Noël à Worms, et le lendémain il fit officier Liupold, archevêque de Mayence, parce que c'était dans sa province. Après la première oraison, un diacre, suivant la coutume du diocèse, chanta une leçon. Comme cet usage était contraire à celui de Rome, le pape lui fit défendre de continuer; mais le diacre, fier et arrogant, refusa d'obéir, et le pape ayant réitéré inutilement sa défense, le fit appeler après la leçon, et le dégrada sur-le-champ. L'archevêque se montra vivement offensé de cette mesure; il s'assit dans son siége après l'offrande, et déclara que ni lui ni aucun autre n'achèverait le sacrifice, si on ne lui rendait son diacre. Le pape céda par prudence et par humilité, il rétablit le diacre dégradé, et le renvoya aussitôt re-

vêtu de ses ornemens ; après quoi l'archevêque continua l'office (1).

En revenant en Italie, le pape voulut célébrer un concile à Mantoue ; mais il fut obligé de l'interrompre à la suite d'une sédition excitée par la faction de quelques évêques qui craignaient sa juste sévérité. Arrivé à Rome pendant le Carême, il tint, selon la coutume, un concile après Pâques, dont il ne reste qu'une lettre aux évêques de l'Istrie et de la Vénétie, portant que ces deux provinces resteront sous la juridiction du patriarche de Grade, et que l'autorité de l'archevêque de Frioul ou d'Aquilée se renfermera dans la Lombardie, suivant les constitutions du pape Grégoire II. Ensuite le pape marcha contre les Normands, qui offrirent de se rendre ses vassaux ; mais il voulut les obliger à abandonner les villes et les terres qu'ils avaient usurpées sur le saint-siége, à quoi ils répondirent que les ayant conquises par les armes, ils étaient disposés à les défendre jusqu'à la mort. On voit dans la lettre de Léon IX à l'empereur Constantin Monomaque les motifs et le but de cette expédition. Il avait voulu, dit-il, après avoir employé vainement les prières et les menaces, ramener par la crainte une nation sans discipline, qui exerçait partout d'affreux ravages, qui pillait et brûlait les églises, et dont la cruauté n'épargnait ni les femmes, ni les enfans, ni les vieillards. L'armée pontificale fut complétement défaite ; le pape, qui attendait l'événement du combat dans une petite ville voisine, fut bientôt assiégé et forcé de se rendre. Les Normands le conduisirent à Bénévent, où ils le retinrent prisonnier et l'obligèrent à les absoudre de l'excommunication qu'il avait lancée contre eux. Toutefois ils le traitèrent avec beaucoup de respect ; mais le chagrin et les austérités de sa vie le firent tomber malade. Il couchait par terre sur un simple tapis avec un cilice pour cou-

(1) Herm. *Chron.*—*Vit. Leon.*—*Chron. Saxon.*

verture et une pierre pour chevet. Il dormait peu et récitait toutes les nuits le Psautier, le plus souvent à genoux. Ayant enfin obtenu au bout de huit mois d'être conduit à Rome, il y mourut au mois d'avril de l'an 1054. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et l'Église le compte au nombre des saints. Il avait reçu pendant sa captivité des lettres de trois évêques d'Afrique, où il n'en restait plus que cinq, et dans sa réponse à leur consultation, il déclara que l'évêque de Carthage avait seul l'autorité de métropolitain, et par conséquent le droit d'ordonner les évêques et de convoquer le concile provincial.

Après la mort de Léon IX, le saint-siége vaqua près d'un an. Comme on ne trouvait personne à Rome qui réunît toutes les qualités nécessaires pour le remplir dignement, les Romains envoyèrent en Allemagne Hildebrand, alors sous-diacre, avec pouvoir d'élire, au nom du clergé et du peuple, Gebehard, évêque d'Eichstet, proche parent de l'empereur, dont il possédait toute la confiance. Cette élection se fit dans un concile à Mayence, au grand regret de l'empereur et malgré la résistance de Gebehard, qui se vit enfin forcé d'accepter. Il prit le nom de Victor II, et n'occupa le saint-siége que deux ans et quelques mois. Son zèle pour la discipline lui attira les ennemis qui voulurent le faire périr en mettant du poison dans le calice; mais Dieu le préserva par un miracle. L'empoisonneur fut saisi du démon, et le pape fit enfermer le calice dans un autel pour le garder avec les reliques. Il tint peu après son exaltation un nombreux concile à Florence, où l'on corrigea divers abus; on y renouvela entre autres la défense d'aliéner les biens des églises. Il prit aussi des mesures pour réprimer les désordres et surtout la simonie dans les provinces voisines, et il envoya en France, en qualité de légat, le sous-diacre Hildebrand, dont il avait pu apprécier le zèle et la capacité. Le légat tint un concile à Tours contre Béren-

ger, et un autre à Lyon, où l'on déposa six évêques pour divers crimes. Un de ces évêques, accusé de simonie, corrompit par argent ses accusateurs et les témoins, puis il se présenta au concile et demanda fièrement où étaient ses accusateurs. Comme tout le monde gardait le silence, le légat dit au coupable : Croyez-vous que le Saint-Esprit soit de même nature que le Père et le Fils? et sur sa réponse, il ajouta : Dites donc le *Gloria Patri*. L'évêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Esprit; alors se jetant aux pieds du légat, il confessa son crime et fut déposé (1).

Plusieurs autres conciles furent tenus vers le même temps en France, pour remédier aux maux de l'Église et de l'état. Un concile de Narbonne, tenu en 1054, fit vingt-neuf canons, qui ont principalement pour objet de réprimer les violences des seigneurs, et de confirmer ce que l'on appelait la trêve de Dieu. On y renouvela la défense de tout acte d'hostilité, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, et pendant l'Avent, le Carême et les jours de fête ou de jeûne. On y défendit aussi de piller les marchands et les pèlerins, de violer l'asile des églises, ni de toucher en aucun temps soit aux troupeaux et à leurs bergers, soit aux biens ou aux personnes consacrées à Dieu. Mauger, archevêque de Rouen, continuait ses désordres, et quoique cité plusieurs fois à Rome, il refusait toujours d'y comparaître. Le duc Guillaume, son neveu, après l'avoir averti souvent de se corriger, le fit déposer dans un concile tenu à Lisieux, en 1055, sous la présidence de l'évêque de Sion, légat du pape. On lui donna pour successeur Maurille, recommandable par sa science et sa piété. Il avait été longtemps écolâtre de l'église d'Halberstadt en Saxe, et avait ensuite embrassé la vie monastique à Fécamp. Il s'empressa de tenir un concile pour rétablir la discipline, considérablement affaiblie par

(1) *Vit. Greg.* VII. — *Chr. Cass.* — Petr. Dam. *Op.* XIX. — Lamb. *Chr.*

la conduite scandaleuse de ses prédécesseurs. L'année uivante, un concile de Toulouse, présidé par les archevêques d'Arles et d'Aix, légats du saint-siége, fit treize canons de discipline, la plupart contre la simonie et l'incontinence des clercs.

L'empereur Henri avait invité le pape Victor à venir le trouver en Saxe, et le reçut au palais de Goslar, d'où il se rendit à Botfeld, sur les confins de la Thuringe, suivi du pape et d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs. A peine fut-il arrivé, qu'il tomba dangereusement malade. Il fit confirmer par le pape et les grands du royaume l'élection de son fils Henri, déjà couronné depuis deux ans, et mourut le cinq octobre de l'an 1056, âgé seulement de trente-huit ans. On raconte de cet empereur qu'il ne prenait les ornemens impériaux, comme c'était l'usage aux jours de grandes fêtes, qu'après s'être confessé et avoir reçu la discipline. Son fils Henri IV, qui lui succéda, était âgé seulement de cinq ans, et l'impératrice Agnès, sa mère, prit les rênes du gouvernement. Le pape vint à bout de la réconcilier avec le comte de Flandres et le duc de Lorraine; puis il retourna en Italie, et mourut en Toscane le 28 juillet 1057. Cette nouvelle étant parvenue à Rome, un grand nombre de personnes se réunirent chez le cardinal Frédéric pour délibérer sur le choix d'un pape. Il proposa le cardinal Humbert, le sous-diacre Hildebrand, Jean, évêque de Velletri, et les évêques de Pérouse et de Tusculum. Quelques-uns voulaient attendre le retour d'Hildebrand, qui se trouvait alors en Toscane; mais le plus grand nombre se déclara pour Frédéric lui-même. On le conduisit donc, malgré sa résistance, à l'église de Saint-Pierre, où il fut élu canoniquement, le 2 août, jour de la fête de saint Étienne, dont il prit le nom. Ensuite il fut installé dans le palais de Latran, aux acclamations de toute la ville, et sacré le lendemain. Il était frère du duc de Lorraine, et après avoir été archidiacre de Liége, il devint chancelier de l'Église ro-

maine, et fut un des légats envoyés à Constantinople pour l'affaire de Michel Cérulaire. A son retour, il se fit moine au Mont-Cassin, dont il fut élu abbé trois ans plus tard, et il voulut garder cette abbaye lorsqu'il fut devenu pape; mais au bout de quelques mois étant tombé dangereusement malade, il fit élire pour abbé le moine Didier, qui parvint aussi au pontificat. Ce dernier était de la famille des princes de Bénévent, et avait montré dès l'enfance une grande piété. Ayant résolu à l'âge de vingt ans d'embrasser la vie monastique, il éprouva les plus grands obstacles de la part de ses parens. Mais il obtint enfin la permission de se retirer au monastère de Sainte-Sophie près de Bénévent, et quelque temps après il entra au Mont-Cassin, puis fut nommé prévôt du monastère de Saint-Benoît à Capoue. Il possédait depuis longtemps la confiance et l'amitié du cardinal Frédéric, qui étant devenu pape, et l'ayant fait élire pour son successeur à l'abbaye du Mont-Cassin, le nomma chef d'une légation qu'il avait résolu d'envoyer à Constantinople pour travailler à l'extinction du schisme. Mais comme elle n'était pas encore partie quand ce pape mourut, Didier vint aussitôt, sur les vives instances des moines, prendre le gouvernement de cette abbaye (1).

Dès le commencement de son pontificat, le pape Étienne IX tint plusieurs conciles pour rétablir la discipline, et principalement pour empêcher les mariages des prêtres et des clercs engagés dans les ordres sacrés. Il chassa ceux qui avaient transgressé la loi de la continence, depuis la défense de Léon IX, et interdit pour toujours de la célébration des saints mystères ceux mêmes qui avaient quitté leurs femmes et embrassé la pénitence. Désirant s'entourer des lumières et des conseils de Pierre Damien, il le fit venir à Rome et le nomma évêque d'Ostie et doyen des cardinaux; mais il fut obligé

(1) *Chron. Cassin.* — Lambert. — Marian. Scot.

de lui faire une sorte de violence et de le menacer d'excommunication pour le déterminer à accepter cette éminente dignité, dont il n'envisageait que les périls et les devoirs. Vers la fin de l'année, le pape se rendit au Mont-Cassin, où il s'appliqua à détruire quelques abus contraires à l'esprit de pauvreté monastique. Ce fut alors qu'il prit les dispositions qu'on vient de voir, pour employer les talens de l'abbé Didier au service de l'Église. Revenu ensuite à Rome, il envoya le sous-diacre Hildebrand auprès de l'impératrice Agnès, en Allemagne, pour quelques affaires importantes, et par une précaution qui montre l'estime singulière qu'il avait pour lui, il ordonna dans une assemblée du clergé et du peuple que si le saint-siége venait à vaquer pendant l'absence de ce légat, on attendît son retour pour procéder à l'élection du nouveau pape. Il partit bientôt après pour la Toscane, afin de conférer avec le duc de Lorraine, son frère, et d'en obtenir des secours pour chasser les Normands d'Italie. Mais il tomba subitement malade, et mourut à Florence au printemps de l'an 1058, après huit mois seulement de pontificat.

A la première nouvelle de cette mort, Grégoire, fils du comte de Tusculum, et quelques-uns des principaux de Rome, s'assemblèrent tumultuairement pendant la nuit, et choisirent pour pape Jean, évêque de Velletri, qui prit le nom de Benoît. Les cardinaux protestèrent contre cette élection, frappèrent d'anathème ceux qui l'avaient faite, et se virent obligés de prendre la fuite. C'était à Pierre Damien, en qualité d'évêque d'Ostie, d'introniser le souverain pontife; mais, en son absence, les schismatiques contraignirent son archiprêtre de couronner l'intrus, qui se maintint sur le saint-siége près d'un an. Cependant le sous-diacre Hildebrand, instruit de ce qui s'était passé, s'arrêta à Florence au retour de son ambassade, et après avoir écrit aux Romains les mieux intentionnés et obtenu leur autorisation, il fit élire

l'évêque de Florence, nommé Gérard. Cette élection se fit dans un concile tenu à Sienne à la fin de l'an 1058. On la fit approuver par l'impératrice Agnès, et Godefroi, duc de Lorraine, fut chargé de conduire à Rome le nouveau pape, qui prit le nom de Nicolas II. Pierre Damien, consulté au sujet de ces deux élections, fit voir la nullité de celle de Benoît, tant à cause de l'opposition des cardinaux, qu'à raison de la simonie qu'on pouvait lui reprocher; car ses partisans avaient distribué de l'argent au peuple pour le faire reconnaître.

Le pape Nicolas fut reçu à Rome avec acclamation, et intronisé, suivant la coutume, par les cardinaux. L'antipape Jean vint, peu de jours après, se jeter à ses pieds, et demander pardon, en protestant qu'on lui avait fait violence, et reconnaissant toutefois qu'il était coupable d'usurpation et de parjure. Le pape, touché de son repentir, leva l'excommunication prononcée contre lui; mais il ne laissa pas de le déposer de l'épiscopat et de la prêtrise. Il fit venir bientôt après l'abbé Didier, que les circonstances avaient empêché de partir pour Constantinople, l'ordonna prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile, et lui donna le lendemain la bénédiction abbatiale, avec le titre de son vicaire pour la réformation des monastères de la Campanie, de la Pouille et de la Calabre (1).

Les désordres qui venaient d'avoir lieu à Rome déterminèrent le pape Nicolas à prendre des mesures pour assurer autant que possible l'observation des formes canoniques dans les élections pontificales. Il tint à cet effet, au mois d'avril 1059, un concile où se trouvèrent cent treize évêques, et un grand nombre d'abbés, de prêtres et de diacres. Il proposa et fit souscrire un décret conçu en ces termes: « Nous ordonnons, suivant l'autorité des Pères, que le pape venant à mourir, les évêques-cardinaux traitent d'abord ensemble de l'élection, qu'ils y

(1) Lambert. *Chron.* — Damian. *Opusc.* XX. — *Chron. Cass.*

appellent ensuite les clercs-cardinaux, et qu'enfin le reste du clergé et du peuple intervienne pour donner son consentement. On choisira dans l'église même s'il y a un sujet capable, et sinon, dans quelque autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, présentement roi, et que nous avons désigné pour empereur. On rendra le même honneur à ses successeurs à qui le saint-siége aura personnellement accordé le même droit. Que si le pouvoir des méchans prévaut jusqu'à empêcher de faire à Rome une élection régulière, les cardinaux-évêques, avec le reste du clergé et des laïques fidèles, quoiqu'en petit nombre, auront le droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront à propos; et si l'élu ne peut être intronisé suivant la coutume, il ne laissera pas d'avoir l'autorité de gouverner l'Église romaine, et de disposer de tous ses biens. Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au mépris de ce décret, qu'il soit anathématisé et déposé avec tous ses complices.»

On fit aussi dans le même concile des canons pour réprimer la simonie et le concubinage des clercs. On renouvela l'interdit prononcé par le pape Étienne IX contre ceux qui avaient violé la continence, et on les priva de leur part aux revenus de l'Église. On défendit en outre d'entendre la messe d'un prêtre qui aurait une concubine. On ordonna que les clercs vivraient ensemble dans un cloître, et mettraient en commun leurs revenus ecclésiastiques. On confirma la peine de déposition prononcée par les canons contre les simoniaques, et quant à ceux qu'ils auraient ordonnés gratuitement, « voulant, dit le concile, décider la question agitée depuis longtemps, nous leur permettons par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus; car ils sont en si grand nombre, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des canons; mais à l'avenir, si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il sait être simoniaque, il sera déposé. » Enfin, on prononça l'excommunication contre les clercs

et les moines qui renonceraient à leur état, et en même temps contre quiconque pillerait les pèlerins, les clercs, les femmes ou les pauvres. Ce fut dans ce concile que Bérenger souscrivit une seconde rétractation de ses erreurs.

Le pape écrivit aux évêques de France pour leur notifier ces règlemens, et l'année suivante il les fit confirmer dans deux conciles tenus par le cardinal Étienne, son légat, l'un à Vienne, l'autre à Tours. Ayant été informé que de nombreux désordres régnaient parmi le clergé de Milan, il envoya dans cette ville en qualité de légats le cardinal Pierre Damien et Anselme, évêque de Lucques, qui furent reçus d'abord avec tous les honneurs dus à leur titre, mais le lendemain, comme ils avaient fait connaître l'objet de leur mission, il s'éleva contre eux une violente rumeur excitée par la faction des clercs concubinaires et simoniaques. On s'emportait en menaces contre les légats : on prétendait que l'église de Milan ne devait point être soumise aux lois de Rome, et que le pape n'avait le droit ni de la juger ni de la régler. Il serait honteux, disait-on, de la laisser assujettir à une autre, puisqu'elle avait toujours été libre. Pierre Damien, pour apaiser ce tumulte, représenta au peuple que l'autorité du saint-siége sur toutes les églises dérive incontestablement des prérogatives accordées à saint Pierre, qu'on ne peut la révoquer en doute sans hérésie, et que l'église de Milan devait plus spécialement demeurer soumise à celle de Rome, dont elle était fille, comme ayant été fondée par des disciples de saint Pierre et de saint Paul. Le peuple, frappé de ces représentations, promit de suivre en tout ce qui serait ordonné par les légats. Comme il ne se trouvait presque personne dans le clergé de Milan qui n'eût payé une somme fixée depuis longtemps pour chaque ordre, et que l'archevêque lui-même, élu seulement par une partie de la noblesse, avait donné de l'argent à l'empereur pour être mis en possession contre le vœu du peuple et du clergé, Pierre

Damien crut que dans de telles circonstances il fallait, par nécessité, relâcher quelque chose de la sévérité des canons, et chercher principalement à empêcher pour l'avenir le retour des abus. Il obligea donc l'archevêque et le clergé de Milan à promettre par écrit et avec serment de ne rien prendre ni rien donner pour les ordinations ou pour l'investiture des bénéfices, et d'employer tous les moyens possibles pour éloigner les prêtres, les diacres et les sous-diacres de la compagnie de leurs femmes et de leurs concubines. Le peuple, de son côté, fit serment de ne point coopérer à ces désordres. Ensuite les légats imposèrent à l'archevêque cent ans de pénitence, dont on lui taxa le rachat pour une somme d'argent qu'il aurait à payer chaque année. Les clercs simoniaques furent également soumis à des pénitences plus ou moins longues, et, de plus, l'archevêque promit de les envoyer en pèlerinage à Rome ou à Tours, et d'aller lui-même à Saint-Jacques en Galice. Enfin, les plus coupables, après avoir été réconciliés à l'Église, demeurèrent interdits de toutes fonctions (1).

Les Normands établis en Italie, voulant se réconcilier avec le saint-siége, envoyèrent des députés au pape, qui, à leur prière, se rendit dans la Pouille pour traiter avec eux. Ils lui restituèrent toutes les terres de l'Église romaine dont ils s'étaient emparés, et le pape, levant l'excommunication qu'ils avaient encourue, leur laissa à titre de fiefs les provinces dont ils étaient en possession. Richard, un de leurs chefs, conserva la principauté de Capoue, conquise sur les princes lombards; Robert Guiscard fut confirmé dans la possession du duché de Pouille et de Calabre et dans ses prétentions sur la Sicile, qu'il avait commencé à conquérir sur les Sarrasins. Il promit au pape une redevance annuelle, se rendit son vassal, et lui prêta serment en cette qualité. Telle fut

(1) Petr. Damian. *Opusc.* V.

l'origine du royaume de Naples, devenu ainsi feudataire du saint-siége. Ensuite, les Normands ayant suivi le pape avec leurs troupes, attaquèrent plusieurs villes qui s'étaient révoltées contre lui, ruinèrent les châteaux et les forteresses de plusieurs seigneurs, et commencèrent ainsi à délivrer Rome des petits tyrans qui l'opprimaient depuis si longtemps.

Le pape Nicolas II mourut au mois de juin de l'an 1061. Il avait conservé le siége de Florence et fut enterré dans cette ville. Comme les esprits étaient fort partagés à Rome sur le choix de son successeur, on prit le parti de s'adresser à la cour d'Allemagne; mais le cardinal Étienne, qu'on y députa, fut obligé de revenir, sans avoir pu même obtenir audience. Enfin, après trois mois de vacance, l'archidiacre Hildebrand ayant tenu conseil avec les cardinaux, proposa de ne pas attendre davantage, et fit élire pape Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Les évêques de Lombardie, la plupart simoniaques et concubinaires, désiraient un pape de la même province, qui eût de la condescendance pour leurs faiblesses; et se voyant appuyés par Guibert, chancelier d'Italie, ils se rendirent en Allemagne pour donner la couronne impériale au jeune roi et le prier d'intervenir dans l'élection du pape. Lorsqu'ils furent arrivés, on tint une diète à Bâle, où le roi fut couronné de nouveau et nommé patrice des Romains. L'impératrice regardant comme nulle l'élection d'Alexandre, faite sans son consentement, fit élire Cadalous, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II. Cet antipape était lui-même simoniaque et concubinaire, comme on le voit par les reproches que lui en fit le cardinal Pierre Damien, dans une lettre où il montrait la nullité de cette élection, à laquelle ni le clergé de Rome, ni le sénat, ni le peuple n'avaient pris aucune part. « Et que vous semble, ajoutait-il, des évêques cardinaux, qui sont les principaux électeurs des papes, et qui ont, en outre, d'autres prérogatives qui les mettent

au-dessus des patriarches et des primats ? » Il terminait cette lettre par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainsi rendu : « Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année. » Mais l'événement ne confirma point cette prédiction. Le même cardinal combattit l'élection de l'antipape, et défendit celle du pape Alexandre II dans un écrit en forme de dialogue, où il discute principalement la question du consentement de l'empereur. Il fait voir que ce consentement n'est pas nécessaire pour la validité de l'élection; que s'il était exigé par des lois ecclésiastiques, les circonstances pouvaient forcer quelquefois de s'en dispenser, et qu'enfin les Allemands avaient mauvaise grâce d'invoquer à cet égard le décret du pape Nicolas, puisque dans un concile de quelques évêques ils avaient condamné ce pape et abrogé ses ordonnances. Enfin, il montre qu'on ne peut se prévaloir en faveur de l'antipape du suffrage de quelques seigneurs romains qui étaient depuis longtemps frappés d'anathème pour leurs crimes.

Cependant Cadalous se mit en marche avec des troupes pour se rendre maître de Rome, et il obtint d'abord quelque avantage dans un premier combat, où beaucoup de Romains furent tués; mais Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, étant arrivé peu de temps après à leur secours, l'antipape se trouva tellement pressé qu'il ne put sauver sa personne qu'à force de prières et de présents. Alors Pierre Damien lui écrivit une seconde lettre où il lui reproche de ruiner son église pour en usurper une autre, et de faire périr les Romains, dont il prétendait être le père. Enfin, l'impératrice ayant été dépouillée de la régence par les seigneurs jaloux de son autorité, saint Annon, archevêque de Cologne, fut mis à la tête du gouvernement, et fit tenir, au mois d'octobre 1062, un concile dans la Saxe, où Cadalous fut condamné et déposé par les évêques d'Allemagne. Il ne laissa pas de se maintenir encore pendant quelque temps, et il attira même à son parti le duc Godefroi, qui apparemment ne

se décidait que par esprit d'opposition contre la cour impériale. Pierre Damien lui fit à ce sujet de vives représentations, et il écrivit en même temps au roi Henri et à l'archevêque Annon, pour les exhorter à réprimer l'insolence de Cadalous et à prendre des mesures efficaces pour finir le schisme. Comme les Romains se montraient vivement blessés de ce que les Saxons avaient entrepris d'élire un pape, la cour jugea nécessaire d'envoyer à Rome l'archevêque de Cologne pour calmer les esprits et prévenir une révolte. Il se plaignit au pape de ce qu'on n'avait pas attendu, suivant l'usage, le consentement de l'empereur pour le mettre en possession du saint-siége, et il le pria de convoquer un concile en Lombardie, afin d'y montrer la légitimité de son élection. Mais on lui prouva si bien, par les canons et les décrets des papes, le peu de fondement de ses plaintes et des prétentions de la cour, qu'il ne trouva rien à répliquer. Toutefois, le pape, pour le bien de la paix, convoqua un concile à Mantoue, où se rendirent tous les évêques de Lombardie. Il s'y purgea par serment de la simonie dont il était accusé, et fit reconnaître la validité de son élection par les évêques qui s'étaient déclarés le plus fortement contre lui. Cadalous, mandé à ce concile, n'y comparut point, et fut condamné tout d'une voix comme simoniaque. Mais après le départ de l'archevêque de Cologne il se rendit secrètement à Rome, gagna par ses largesses une partie des troupes, et s'empara de l'église de Saint-Pierre. Attaqué le lendemain par le peuple, il se réfugia dans le château Saint-Ange, où Censius, fils du préfet, promit de le défendre. Il y demeura deux ans assiégé par les Romains, et ne put en sortir qu'en donnant à Censius trois cents livres d'argent. Il ne cessa point jusqu'à sa mort de se donner pour pape et d'en faire les fonctions, car i conserva toujours un certain nombre de partisans (1).

(1) Petr. Dam. lib. I. *epist.* 20.—Lambert. *Chron.*—*Chron. Cass.*

Des troubles éclatèrent vers le même temps à Florence par suite d'une accusation de simonie intentée contre l'évêque. Il était d'une famille noble de Pavie, et son père, étant venu le voir, dit à plusieurs personnes qu'il avait donné trois mille livres pour lui procurer cet évêché. Les moines et une grande partie du clergé et du peuple commencèrent aussitôt à se séparer de la communion de l'évêque, soutenant qu'il ne pouvait plus exercer aucune fonction, et qu'il n'était pas permis de recevoir les sacremens de sa main ni de ceux qu'il avait ordonnés. Ils avaient à leur tête saint Jean Gualbert, qui avait fondé, à quelque distance de la ville, le monastère de Vallombreuse, et un reclus nommé Theuzon, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté. Ce fut par les conseils de ce dernier que saint Jean Gualbert, dans l'ardeur de son zèle, alla sur la place publique prêcher au peuple que l'évêque était simoniaque. Pierre Damien, qui se trouvait alors à Florence, tenta inutilement d'apaiser ce différend. Il représenta qu'on ne devait point se séparer de l'évêque tant qu'il n'était pas juridiquement condamné, et comme les Florentins l'accusaient à ce sujet de favoriser la simonie, il écrivit une longue lettre où il exposait ses motifs et reprochait aux moines de se conduire en cette circonstance comme si la grâce des sacremens dépendait de la sainteté des ministres. « Nous approchons, dit-il, du moment où l'on tient tous les ans le concile de Rome; c'est là que doivent être portées et jugées des accusations de cette nature. » Cependant l'évêque crut pouvoir apaiser le soulèvement en faisant périr ceux qui en étaient les principaux auteurs, et il envoya pour cet effet une troupe de gens armés attaquer pendant la nuit le monastère de Saint-Salvi, où l'on croyait trouver saint Jean Gualbert; mais il en était sorti la veille. Les meurtriers tombèrent sur les moines l'épée à la main, en blessèrent plusieurs, pillèrent le monastère, et y mirent le feu. Cette violence ne servit qu'à rendre l'évêque plus

odieux et grossit beaucoup le parti des moines. Ils se rendirent à Rome pour le concile qui se tint en 1063, et dénoncèrent l'évêque comme simoniaque et hérétique, s'offrant à soutenir leur accusation par l'épreuve du feu. L'archidiacre Hildebrand, ami de saint Jean Gualbert, se prononça en leur faveur ; mais comme la plupart des évêques favorisaient celui de Florence, le concile ne prononça aucun jugement. Il fit toutefois douze canons qui ne sont guère que la reproduction des règlemens publiés par le pape Nicolas au concile de l'an 1059 contre la simonie, l'incontinence des clercs, la pluralité des bénéfices et les mariages entre parens. On confirma aussi le décret qui obligeait les prêtres et les diacres à vivre en communauté. Le pape envoya ces canons à tous les évêques avec une lettre pour en ordonner l'exécution. Ce fut peut-être aussi à cette occasion que le pape Alexandre adressa aux Florentins une constitution où il ordonne aux moines de demeurer dans leur cloître, avec défense de se répandre dans les villes, dans les châteaux ou les villages.

L'évêque de Florence, enhardi par l'impunité et soutenu par le duc de Toscane, persécuta avec plus de violence les clercs et les moines qui continuaient à se séparer de sa communion. Le pape étant venu quelque temps après dans cette ville, les moines insistèrent de nouveau pour qu'il les admît à prouver leur accusation par l'épreuve du feu ; mais il ne voulut pas y consentir, et se retira, laissant le clergé et le peuple dans la même division. Enfin, au commencement du Carême de l'an 1067, l'évêque ayant fait chasser quelques clercs qui refusaient de le reconnaître et qui s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Pierre, une multitude de peuple et surtout des femmes, se répandirent dans les rues, faisant éclater des plaintes, des murmures, et menaçant de brûler la ville et de se retirer partout ailleurs où l'on ne préférerait pas Simon le Magicien à saint Pierre et à Jésus-Christ. Ces démonstrations touchèrent les clercs qui tenaient en-

core le parti de l'évêque, et n'osant plus célébrer l'office, ils convinrent de se rendre le mercredi suivant au monastère de Saint-Sauveur, à sept milles de Florence, pour y faire l'épreuve proposée par les moines. Le peuple se porta en foule à ce spectacle, et malgré la longueur du chemin il s'y trouva plus de trois mille personnes. On dressa deux bûchers à côté l'un de l'autre, en chantant des psaumes et des litanies, puis un moine nommé Pierre, choisi pour subir l'épreuve, monta à l'autel et célébra la messe, que tout le monde entendit avec un recueillement extraordinaire. Au moment de l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancèrent en cérémonie, avec la croix, l'encensoir, l'eau bénite et les cierges, pour allumer le bûcher. Aussitôt il s'éleva un grand cri, et l'on chanta le *Kyrie eleison* d'un ton lamentable. Quand la messe fut achevée, le moine Pierre ôta sa chasuble, et revêtu des autres ornemens, il prit une croix et s'approcha des bûchers, marchant processionnellement avec les moines qui chantaient des litanies. Enfin on fit faire silence pour exposer les conditions et l'objet de l'épreuve. Les deux bûchers, longs chacun de dix pieds, jetaient des tourbillons de flammes, et l'espace étroit qui les séparait était couvert de charbons embrasés. Le moine Pierre, par ordre de l'abbé, prononça à haute voix cette oraison, qui fit fondre en larmes tous les assistans : Seigneur Jésus-Christ, je vous supplie humblement, si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siége de Florence, de daigner me secourir en ce terrible jugement, et me préserver de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfans dans la fournaise. Après que les assistans eurent répondu *Amen*, il donna le baiser de paix à ses frères; puis on demanda au peuple : Combien de temps voulez-vous qu'il reste dans le feu? Le peuple répondit que c'était assez qu'il passât lentement au milieu. Alors le moine Pierre, faisant le signe de la croix, entra nu-pieds dans le feu, et marcha gaie-

ment à travers les bûchers, tenant un crucifix à la main, sur lequel il fixait ses regards. Les tourbillons de flammes agitaient ses cheveux, soulevaient son aube et faisaient flotter son étole et son manipule ; mais rien ne brûla, et l'on ne vit pas la moindre trace de feu ni sur sa personne ni sur ses ornemens. Le peuple, plein de joie, s'empressa autour de lui ; chacun s'estimait heureux de lui baiser les pieds ou les habits, et tous chantaient les louanges de Dieu et s'élevaient contre les simoniaques. On envoya la relation de cet événement au pape Alexandre, qui n'hésita plus à déposer l'évêque. Celui-ci, touché de la grâce, reconnut sa faute et se fit moine dans le même monastère de Saint-Sauveur. Quant au moine Pierre, il fut fait abbé de Ficicle, et ensuite cardinal et évêque d'Albane. Il était Florentin, de la famille des Aldobrandins, et le nom de Pierre Ignée ou du feu lui demeura (1).

Les troubles et la division s'étaient aussi renouvelés dans l'église de Milan. L'archevêque, oubliant la promesse qu'il avait faite au cardinal Pierre Damien, était retombé bientôt dans les mêmes crimes, et avait excité les murmures et les plaintes d'une partie de son peuple et de son clergé. Cette opposition avait pour chef le diacre Arialde, qui pendant dix ans combattit avec zèle contre les simoniaques et les clercs incontinens. Il était secondé par un seigneur d'une grande piété nommé Herlambaud, avec lequel il se rendit à Rome au commencement du pontificat d'Alexandre. Le pape, instruit de leur zèle, détourna Herlambaud d'embrasser la vie monastique, et lui ordonna de retourner à Milan avec Arialde pour résister aux ennemis de l'Église Il lui donna même pour cet effet un étendard au nom du saint-siége, dont il le constituait ainsi le lieutenant et le défenseur. L'archevêque ne pouvant souffrir les reproches

(1) *Vit. S. Joan. Gualb.*—Desid. Cassin. *Dial.* lib. III.

d'Arialde, le fit enlever secrètement et conduire dans des déserts inaccessibles au-delà du lac Majeur, où deux clercs furent envoyés bientôt après par la nièce de l'archevêque pour le mettre à mort. Ils lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent le nez, les oreilles, les mains et la langue, et jetèrent son corps dans le lac. Il souffrit ainsi le martyre au mois de juin 1066. Herlambaud vint avec des troupes pour retirer son corps et le transférer à Milan, où sa sainteté fut attestée bientôt par plusieurs miracles. Le pape, informé de ces désordres, envoya l'année suivante deux légats à Milan, pour y publier un nouveau décret contre la simonie et l'incontinence des clercs. Ce décret portait défense de recevoir aucun prix convenu soit pour les ordinations, soit pour la réception d'un moine ou d'un chanoine, soit enfin pour la consécration des églises ou la distribution du saint chrême. Il déclarait interdit de toute fonction et privé de tout bénéfice, le prêtre, le diacre ou le sous-diacre qui garderait une concubine; mais il défendait de les condamner sur de simples soupçons. Il permettait aux seigneurs laïques de faire exécuter eux-mêmes ce décret dans leurs domaines, si l'archevêque, après avoir été averti par eux, négligeait d'interdire les coupables. «Quant aux clercs ou aux laïques, ajoutait-il, qui ont juré de s'employer de bonne foi à réprimer les désordres des simoniaques et des clercs concubinaires, et qui sous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu du sang ou commis d'autres violences, nous leur défendons d'en user ainsi à l'avenir; mais ils doivent se borner à dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines ou aux évêques suffragans.» Enfin il condamnait à des amendes au profit de l'église métropolitaine, ceux qui négligeraient d'exécuter ces constitutions.

Il s'éleva vers le même temps une dispute en Italie au sujet des empêchemens de mariage pour cause de parenté. Les canons défendaient les mariages entre parens jusqu'au septième degré, et l'Église comptait les degrés,

comme elle le fait encore aujourd'hui, par les générations d'un seul côté, en sorte que les frères sont au premier degré et les cousins-germains au deuxième, parce qu'il n'y a de ceux-ci à la souche commune que deux générations et une seule pour les premiers; au lieu que d'après les lois civiles les frères sont au deuxième degré et les cousins-germains au quatrième, parce qu'elles comptent pour un degré les générations de chaque côté. Pierre Damien ayant découvert qu'à Ravenne et en d'autres endroits on voulait appliquer cette supputation des lois civiles aux empêchemens établis par les canons, il écrivit contre cette erreur un traité où il pose en principe que l'on doit tenir pour parens tous ceux que les lois civiles reconnaissent pour tels et admettent aux successions, d'où il conclut que le droit de succession s'étendant jusqu'au septième degré, la défense du mariage entre parens doit aussi s'étendre jusque-là; puis il montre par plusieurs autorités que la manière de compter les degrés selon les canons est différente de celle des lois civiles. Le pape fit examiner la question dans un concile tenu à Rome en 1065, et publia une décrétale portant que l'on doit suivre à ce sujet l'ancienne coutume de l'Église, avec défense, sous peine d'anathème, de s'en écarter pour la célébration des mariages. Il y rend ainsi raison de la différence entre les deux manières de compter les degrés de parenté. Les lois civiles n'ont fait mention de ces degrés qu'à cause des successions; les canons à cause des mariages. Ainsi, parce que la succession passe d'une personne à une autre, l'empereur a marqué un degré pour chaque personne; mais parce qu'il faut deux personnes pour contracter mariage, les canons en ont mis deux pour un degré. On nomma cette erreur touchant les mariages, l'hérésie des incestueux, et Pierre Damien nous apprend le peu d'effet des conciles tenus pour la condamner. « A-t-on vu, dit-il, un seul de tant de milliers d'hommes qui ait rompu ces unions illicites?

Quiconque épouse une femme noble, riche ou belle, aime mieux, surtout quand il a des enfans, renoncer à Dieu qu'à un mariage si avantageux. Et au contraire celui qui veut quitter sa femme produit une fausse généalogie et fait casser son mariage sous prétexte de parenté (1). »

Pierre Damien avait été envoyé en France, deux ans auparavant, avec le titre de légat, pour corriger divers abus et finir une contestation entre l'évêque de Mâcon et saint Hugues, abbé de Cluni. Celui-ci était venu se plaindre à Rome de ce que l'évêque, au mépris des priviléges du monastère, avait voulu entrer par force dans l'église, pour y prêcher et faire ainsi acte de juridiction. Pierre Damien assembla, en 1063, un concile à Châlons-sur-Saône, où le monastère de Cluni, conformément à la charte de fondation et aux priviléges des papes, fut déclaré exempt de la juridiction de l'évêque. On fit prêter serment à l'évêque de Mâcon qu'il avait agi par ignorance et non par mépris du saint-siége; ce qui n'empêcha pas de lui imposer une pénitence de sept jours de jeûne au pain et à l'eau.

Il y eut la même année un grand scandale à Goslar en Saxe, à l'occasion d'une dispute pour la préséance entre l'évêque d'Hildesheim et l'abbé de Fulde. Elle avait commencé à Noël en 1062, pendant l'office des vêpres, et se renouvela l'an 1063, aux fêtes de la Pentecôte. L'évêque avait placé dans l'église, derrière l'autel, des hommes armés qui se jetèrent sur les domestiques de l'abbé lorsqu'ils vinrent préparer son siége, et ceux-ci ayant appelé du secours, les deux partis se livrèrent un combat sanglant; plusieurs personnes furent massacrées sur l'autel; le jeune roi Henri essaya vainement, par ses cris, de contenir ces furieux, et il eut peine lui-même à percer la foule pour se sauver dans son palais.

(1) Petr. Dam. *Opusc.* XII.—Alex. III. *Epist.* 37.

L'année suivante une troupe de sept mille pèlerins partit d'Allemagne pour le voyage de Jérusalem ; ils avaient à leur tête Sigefroi, archevêque de Mayence, avec les évêques de Beinber, d'Utrecht, de Ratisbonne, et plusieurs autres personnages considérables. La richesse de leur train et le luxe de leurs équipages excitaient partout l'admiration, et finirent par tenter la cupidité. A peine furent-ils entrés sur les terres des musulmans, qu'ils furent attaqués par une bande de douze mille Arabes qui s'étaient rassemblés de toutes parts pour les piller. C'était le vendredi saint, 25 mars de l'an 1065. Les pèlerins se défendirent courageusement, et se retranchèrent dans un village, où ils se maintinrent jusqu'au matin du jour de Pâques ; mais enfin, épuisés de lassitude et de besoin, ils étaient sur le point de se rendre, lorsqu'il leur vint un secours imprévu qui les délivra. Car quelques-uns d'entre eux s'étant sauvés dans une ville voisine, le gouverneur, sur leur avis, accourut avec des troupes nombreuses, mit en fuite les brigands, et après avoir obtenu des chrétiens la somme dont ils étaient convenus, il leur donna une escorte pour les conduire jusqu'à Jérusalem. Ils y furent reçus avec de grands honneurs par le patriarche, et donnèrent des sommes considérables pour le rétablissement des églises. La crainte des voleurs arabes qui infestaient le pays les empêcha de visiter les autres lieux saints et de se baigner dans le Jourdain. Les uns revinrent par Constantinople et la Hongrie, les autres s'embarquèrent pour Rome sur une flotte de vaisseaux génois dont les patrons, après avoir vendu leurs marchandises dans les villes maritimes, étaient allés à Jérusalem visiter les lieux saints (1).

L'impératrice Agnès ayant été dépouillée de la régence, renonça au monde vers ce même temps, et se retira à Rome, où elle se mit sous la conduite de Pierre Damien,

(1) Lambert. *Chron.*—Sigebert. *Chron.*

à qui elle fit une confession générale de toutes les fautes qu'elle avait commises dès son enfance. Elle y vécut jusqu'à l'an 1077, dans la pratique de la pénitence, de la prière et de toutes sortes de bonnes œuvres. Saint Annon de Cologne, qui prit après elle la direction des affaires, était d'une naissance médiocre, et s'était élevé par son mérite. Ayant été mis à la tête de l'école de Bamberg, sa réputation parvint bientôt jusqu'à l'empereur Henri le Noir, qui le nomma prévôt de Goslar, et ensuite archevêque de Cologne. Il n'y fut pas reçu sans contradiction, car plusieurs ne le trouvaient pas assez noble pour occuper un siége aussi important; mais bientôt l'activité de son zèle, sa piété, ses mortifications et ses grandes aumônes lui concilièrent l'estime générale. Il fonda deux monastères de chanoines et trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg, où il amena, pour y introduire la régularité, quelques religieux de l'abbaye de Frutare en Lombardie. Les autres évêques d'Allemagne, à son exemple, réformèrent la plupart des monastères par des moines tirés de Cluni, de Gorse, de Sigeberg et de quelques autres abbayes célèbres.

Saint Annon partageait l'autorité avec plusieurs des principaux seigneurs, entre lesquels on comptait Sigefroi de Mayence, et Adalbert, archevêque de Brême. Celui-ci était également distingué par sa naissance, par ses talens et par la dignité de son siége. Il avait été nommé à l'archevêché de Brême et de Hambourg en 1043 par l'empereur Henri le Noir, dont il devint le principal ministre, et comptant sur son crédit et sur l'amitié du pape Léon IX, il avait sollicité le titre de patriarche, avec la juridiction métropolitaine sur douze évêchés. L'affaire était en négociation quand la mort du pape et celle de l'empereur firent échouer cet ambitieux projet. Adalbert par ses flatteries et ses intrigues obtint bientôt le même crédit auprès du jeune roi, et se rendit maître absolu des affaires. Il disposait de toutes les dignités ecclésiastiques

et séculières, vendait les évêchés, les abbayes, ou les distribuait à ses créatures; et pour conserver son autorité, il avait soin de retenir le roi dans la Saxe, loin de tous ceux qui auraient pu lui disputer le pouvoir. Enfin les archevêques de Mayence et de Cologne, avec d'autres seigneurs, convoquèrent une diète à Tribur près de Mayence, l'an 1066, et déclarèrent au jeune Henri que s'il voulait conserver la couronne, il devait éloigner Adalbert de son conseil. Le roi voulut fuir secrètement pour se mettre en sûreté dans un de ses châteaux, mais les seigneurs ayant pris les armes, entourèrent ses appartemens et montrèrent des dispositions si menaçantes, qu'Adalbert fut chassé de la cour avec tous ceux de son parti (1).

Annon de Cologne fit donner bientôt après l'archevêché de Trèves à Conrad, son neveu, contre le vœu du clergé et du peuple, dont l'irritation fut portée à son comble. Le vidame de cette église, au moment où l'évêque venait prendre possession, sortit avec des troupes nombreuses, et se jetant sur lui, tua ceux qui voulurent se défendre, mit les autres en fuite, s'empara de Conrad et le fit mettre à mort. On lui donna pour successeur Utton, qui fut élu par les suffrages unanimes du peuple et du clergé. Il était fils du comte Eberhard, fondateur du monastère de Schaffouse, dont la ville de ce nom a tiré son origine.

Le roi Henri, âgé d'environ quinze ans, épousa cette même année, par le conseil des seigneurs, Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie; mais comme il ne l'aimait pas, il chercha bientôt à s'en séparer. Il allégua pour prétexte qu'il n'avait pu consommer son mariage avec elle, et après s'être assuré l'appui de l'archevêque de Mayence, il déclara son projet de divorce dans une diète tenue à Worms en 1069. On indiqua pour cet objet un concile à Mayence, et l'archevêque écrivit au pape pour lui expo-

(1) Adam. Brem. lib. IV. — Lambert. *Chron.*

ser l'affaire et le prier d'envoyer un légat chargé de présider à l'examen et au jugement. Le pape envoya en effet Pierre Damien, avec ordre de s'opposer à cette entreprise scandaleuse. Pierre Damien remplit sa commission avec fermeté. Il représenta au roi tous les motifs de religion et d'intérêt qui devaient le détourner de son dessein, ajoutant que si les conseils étaient inutiles, le pape serait obligé d'employer contre lui la sévérité des canons, et ne consentirait jamais à le couronner empereur. Tous les seigneurs appuyèrent ces représentations, et le roi, forcé par la crainte, déclara qu'il se ferait violence pour garder la reine ; mais il résolut de vivre avec elle comme si elle n'eût point été sa femme.

On tint deux ans plus tard un autre concile à Mayence pour juger la cause de Charles, nommé par le roi à l'évêché de Constance et accusé par le clergé d'avoir obtenu ce siége par simonie. Ces accusations avaient été portées à Rome, et le pape avait expressément défendu à l'archevêque de Mayence de sacrer l'évêque avant qu'il se fût justifié dans un concile. Le roi employa toutes sortes de moyens pour faire ajourner le jugement de cette affaire, et ensuite pour justifier l'évêque ou affaiblir au moins l'accusation. Charles, de son côté, défendit d'abord sa cause avec beaucoup de chaleur ; mais après trois jours de discussion, il remit l'anneau et le bâton pastoral entre les mains du roi, en déclarant que, selon les décrets du pape Célestin, il ne voulait pas être évêque de ceux qui ne voulaient point de lui. Adalbert, archevêque de Brême, était depuis peu rentré à la tête des affaires, et mourut l'année suivante. Il montrait beaucoup de zèle pour l'accroissement de la religion, et s'occupait avec soin des églises du Nord, dont il était chargé comme métropolitain et comme vicaire du saint-siége. Il paraissait même avoir de la piété ; mais il ternit ces qualités par son ambition, sa vanité et sa dureté envers ses sujets. Les plaintes et les murmures qui s'élevaient de tous côtés

à l'occasion des injustices, des pillages et des vexations que les peuples avaient à souffrir, obligèrent le roi de rappeler au ministère saint Annon de Cologne, qui n'accepta que sur les instances réitérées des seigneurs. Sa fermeté réprima la violence et fit respecter les lois et la justice ; mais ne pouvant contenir les passions ni souffrir les dérèglemens du jeune roi, il ne tarda pas à donner sa démission, et se retira au monastère de Sigeberg, où il vécut encore trois ans, uniquement occupé de la prière et de ses fonctions épiscopales.

Saint Pierre Damien mourut au commencement de cette même année 1072, dans un monastère de Notre-Dame à Faenza. Il avait donné la démission de son évêché sous le pape Nicolas II, et comme elle n'avait point été acceptée, il la renouvela sous Alexandre. Dès lors il ne prit plus dans ses lettres que la qualité de moine. Quand il revenait à son monastère, il vivait reclus dans sa cellule, jeûnait tous les jours, excepté les fêtes, et au commencement des deux carêmes avant Pâques et avant Noël, il passait trois jours sans prendre aucune nourriture. Son corps était serré de plusieurs liens de fer, et chaque jour, au chapitre, après avoir fait sa confession, il se faisait donner la discipline des deux côtés, suivant la coutume. Nous avons de lui soixante opuscules sur diverses matières, soixante-quinze sermons, plusieurs vies de saints, un grand nombre de lettres et quelques poésies.

Les écrits de Pierre Damien contiennent plusieurs documens intéressans pour l'histoire ecclésiastique, et surtout de nombreux détails sur les mœurs et la discipline de l'époque. Dans une lettre qu'il écrivit aux évêques-cardinaux après sa promotion à cette dignité, il déplore l'oubli des canons, s'élève contre le luxe et l'ambition des clercs, et attribue à la vie toute mondaine des évêques le peu de respect que les peuples avaient pour eux. «Ce n'est point, dit-il, dans la magnificence des habits ou

des équipages, ni dans un nombreux cortége de cavaliers armés, que consiste la dignité de l'épiscopat, mais dans l'exercice des vertus.» Il condamne surtout les clercs qui se mettaient à la suite des princes pour obtenir des dignités par la bassesse de leurs flatteries ou de leurs services. Il s'étend sur le même sujet dans plusieurs de ses opuscules, où il s'exprime ainsi au sujet du luxe, de l'avarice et de l'ambition : « On commet la simonie non-seulement en vendant ou en achetant les saints ordres, mais en vendant son suffrage dans les jugemens. J'ai vu, ajoute-t-il, un de nos confrères qui se réjouissait quand venait le temps du concile, comme à l'approche de la vendange ou de la moisson. Ce n'est point pour subvenir aux besoins de la nature qu'on cherche ainsi les richesses, mais pour se procurer des vins emmiellés, des meubles somptueux, de riches tapisseries, de nombreux serviteurs et des ornemens enrichis d'or et de pierreries. Le temps n'est plus où l'on puisse garder la modestie, la mortification, la gravité sacerdotale. Le clerc qui dépense son argent à la suite de la cour, et qui s'attache à flatter le prince et à lui complaire en tout pour parvenir aux dignités, les achète et se rend coupable de simonie comme celui qui les obtient à prix d'argent. »

Dans un autre écrit Pierre Damien se plaint de l'ignorance des prêtres, dont plusieurs, dit-il, savent à peine lire. Il s'élève aussi dans deux opuscules contre l'incontinence des clercs, et contre l'indulgence dont on usait envers les coupables. Il conjure le pape de faire observer à leur égard la sévérité des anciens canons, qui les excluent pour toujours du ministère ecclésiastique, et fait voir l'abus de certains canons sans autorité, d'après lesquels les impuretés des clercs n'étaient punies que d'un ou deux ans ou même de quelques mois seulement de pénitence. « L'Église romaine, dit-il, a coutume de dissimuler ces sortes de péchés, à cause des reproches des séculiers. Cette conduite serait convenable s'il s'agissait

d'un mal caché, mais il est tellement public que tout le monde connaît les lieux de débauche et les noms des concubines. Il est impossible de cacher les grossesses des femmes ou les cris des enfans, et rien ne peut faire tolérer des pécheurs si décriés. »

Pierre Damien, dans une lettre adressée au pape Alexandre, montre ainsi les inconvéniens des excommunications trop fréquentes : « Dans presque toutes les décrétales on prononce la peine d'anathème contre ceux qui ne s'y conforment pas, d'où il résulte une grande perte d'âmes et de fréquentes occasions de mort éternelle, car ce n'est point comme dans les tribunaux séculiers où l'on prononce des amendes, la perte de la liberté ou la confiscation des biens ; ici pour la moindre faute on est séparé de Dieu même. Saint Grégoire et les anciens papes n'en usaient pas ainsi, et ils n'ont guère prononcé l'anathème qu'en matière de foi. C'est pourquoi je vous conjure de faire ôter cette clause des décrétales et d'y substituer une amende ou une autre peine pécuniaire contre les transgresseurs. »

Plusieurs opuscules de Pierre Damien concernent les heures canoniales ou d'autres points de discipline. Il soutient que tous les fidèles, même les femmes, doivent assister debout à l'office et ne s'asseoir que pendant les leçons des nocturnes. Il recommande le jeûne du samedi, qui commençait à devenir général en Occident, celui des Rogations et celui des vigiles de Noël, de l'Épiphanie et des fêtes des apôtres. Il ajoute que le samedi saint on jeûnait plus rigoureusement que les autres jours, et qu'il était défendu ce jour-là de dire la messe avant la nuit, afin que le temps du baptême général coïncidât avec celui de la résurrection de Jésus-Christ. Il n'était pas permis de célébrer les noces depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques ni pendant l'Avent ou pendant le carême de la Saint-Jean, qui était de trois semaines ; et Pierre Damien soutient que cette défense emportait la

nullité du mariage. Il remarque que les canons ordonnaient quarante jours de pénitence aux personnes mariées qui ne gardaient pas la continence pendant le Carême.

D'autres opuscules traitent de la vie monastique et du relâchement qui s'était introduit parmi les moines et les chanoines. Il condamne surtout l'esprit de propriété, la dissipation et les voyages. « Plusieurs, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation ; mais ils sont bientôt tourmentés d'inquiétude et s'imaginent être en prison. Les séculiers en sont scandalisés et détournés d'embrasser la vie monastique. Un moine en voyage ne peut jeûner, ni psalmodier, ni chanter la nuit, ni faire des génuflexions, ni observer la règle du silence. Il veut être plus proprement vêtu pour paraître en public, et ne s'aperçoit pas qu'il se rend par là plus méprisable aux séculiers. Enfin le moine qui sort ne peut guère éviter de communiquer avec des pécheurs excommuniés ou dignes de l'être, ce qui est presque la même chose. Le relâchement le plus déplorable est celui des ermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en Carême, et se promènent tout le reste de l'année. Le monde écoutait autrefois les prédications des moines ; aujourd'hui personne n'en est touché. Les évêques trouvent mauvais que nous parlions dans les conciles contre leurs désordres. Il ne reste aux moines d'autre parti que de conserver le repos de leur solitude. » Pierre Damien combattit dans un de ses opuscules l'opinion d'un évêque qui prétendait que ceux qui avaient pris l'habit monastique étant malades à l'extrémité, pouvaient le quitter et reprendre la vie séculière s'ils revenaient en santé. Il en écrivit au pape, qui ordonna de réprimer cette erreur et de frapper d'anathème ceux qui la soutiendraient opiniâtrément.

Depuis la fin du dixième siècle, plusieurs chapitres de cathédrale avaient repris en France la vie commune par

les soins de leurs évêques, et l'on cite entre autres ceux de Troyes, du Puy et de Mâcon. Mais ils suivaient la règle d'Aix-la-Chapelle, qui leur permettait de garder leurs patrimoines et la jouissance de leurs bénéfices. Quelques congrégations commencèrent vers le milieu du onzième siècle à prendre pour règle de mettre en commun leurs revenus et d'interdire à leurs membres de rien posséder en propre. La plus ancienne que l'on connaisse fut celle de Saint-Rufe d'Avignon, fondée en 1039. Pierre Damien entreprit de montrer dans un opuscule que tous les chanoines devaient adopter cette discipline, fondée sur l'exemple des saints docteurs et principalement de saint Augustin, qui déclare dans ses sermons sur la vie commune qu'il ne veut garder dans sa communauté que des clercs ne possédant rien en propre. Un concile de Rome de l'an 1059, dont les règlemens furent confirmés en 1063 par le pape Alexandre, prescrivit aux clercs de vivre ensemble et de mettre en commun tous les revenus qu'ils tiraient de l'église, et depuis ce moment la réforme des chanoines s'étendit jusqu'à l'exclusion de toute propriété. Ceux qui embrassèrent cette réforme furent nommés chanoines réguliers.

Pierre Damien dans plusieurs de ses écrits expose les motifs et les avantages de plusieurs dévotions nouvelles, telles que la pratique établie depuis peu de consacrer le lundi en l'honneur des anges, le vendredi à la croix, le samedi à la sainte Vierge, et celle de réciter tous les jours le petit office de la Vierge, dont l'usage était déjà établi dans le siècle précédent. Il raconte à ce sujet plusieurs histoires qui l'ont fait taxer de crédulité, et il semble approuver l'opinion que les âmes des défunts ne souffrent point le dimanche, et retournent le lundi dans le lieu de leurs tourmens : « ce qui, ajoute-t-il, a fait dire la messe ce jour-là en l'honneur des anges, pour les engager à les secourir. » Mais, quoi qu'il en soit de ces traits de crédulité, on ne peut nier que les dévotions dont il s'agit ne

fussent propres à nourrir la piété des peuples, et si quelquefois l'ignorance a pu y mêler des abus, c'est un tort qu'il faut imputer aux erreurs des hommes, et qui ne doit point rejaillir sur ces pratiques évidemment louables par elles-mêmes.

Il faut dire la même chose des flagellations et des rachats de pénitence dont Pierre Damien nous offre un exemple remarquable dans la vie de saint Dominique *le Cuirassé*. On lui donna ce surnom à cause d'une cuirasse de fer qu'il portait jour et nuit. Il embrassa la vie monastique sous la direction de Pierre Damien, dans un lieu nommé Lucéole, habité par des ermites qui jeûnaient cinq jours de la semaine au pain et à l'eau, et qui ne rompaient le silence que le dimanche entre vêpres et complies. Non content de ces austérités, Dominique récitait ordinairement chaque jour deux psautiers, et quelquefois davantage, en se frappant des deux mains avec des verges ou des lanières de cuir, en sorte qu'il avait souvent le corps tout meurtri, et que sa peau devint noire comme celle d'un nègre. On croit que saint Guy de Pomposie et saint Poppon de Stavelo avaient donné les premiers, quelques années auparavant, l'exemple de ces flagellations volontaires. Bientôt après cet usage s'introduisit au Mont-Cassin par les exhortations de Pierre Damien, et l'exemple de saint Dominique l'établit tellement dans le pays, que des hommes et même des femmes nobles ne craignaient pas de se donner la discipline. Toutefois quelques personnes s'élevèrent contre cette nouveauté; mais Pierre Damien écrivit pour la justifier, et montra que ces flagellations inspirées par l'esprit de pénitence n'étaient pas plus blâmables que les jeûnes volontaires et les autres austérités pratiquées de tout temps par les plus saints personnages. Il ne s'agissait en effet que d'en prévenir ou d'en réprimer l'abus, et c'est ce que l'Église ne manqua pas de faire, comme on le verra dans la suite.

Ce n'était pas seulement pour sa propre perfection que saint Dominique se mortifiait ainsi, mais encore pour acquitter les pénitences des autres. On était alors persuadé que la pénitence marquée par les canons devait être accomplie autant de fois qu'on était tombé dans la même faute ; de sorte que s'il y avait, par exemple, dix ans pour un crime, et qu'on l'eût commis vingt fois, on devait deux cents ans de pénitence. Or, comme il était impossible de s'en acquitter entièrement, on permettait de les racheter par des aumônes faites aux pauvres ou à l'Église, ou par d'autres bonnes œuvres. Saint Dominique ayant trouvé dans un livre qu'on pouvait racheter un an de pénitence par douze psaumes récités les bras en croix, il prit l'habitude les réciter tous les jours un grand nombre de fois. Pierre Damien dit avoir appris de lui que la récitation d'un psautier accompagnée de quinze mille coups de discipline, c'est-à-dire de cent coups par chaque psaume, était considérée comme équivalente à cinq ans de pénitence ; de sorte qu'en peu de jours on pouvait acquitter une pénitence de cent ans. Du reste, ces compensations extraordinaires étaient loin d'être approuvées généralement ; plusieurs en craignaient l'abus, et les représentaient comme devant avoir pour effet d'abolir peu à peu les pénitences canoniques. Saint Dominique mourut en 1062, parvenu malgré ses austérités à une extrême vieillesse.

L'année suivante mourut fort jeune encore saint Rodolphe d'Eugubio, également célèbre par ses fréquentes flagellations, et disciple de Pierre Damien, qui a écrit sa vie. Il était d'une famille noble, et avait embrassé sept ans auparavant la vie monastique à Fontavelle. Devenu ensuite évêque d'Eugubio, dans le voisinage, il continua d'habiter sa cellule, et ne relâcha rien de ses austérités. Il couchait par le plus grand froid sans couverture sur une planche, ne mangeait que du pain d'orge, et récitait tous les jours au moins un psautier en se donnant la dis-

cipline. Il joignait d'ailleurs à ces observances monastiques le zèle, la charité et toutes les vertus épiscopales. Nous avons encore de Pierre Damien plusieurs autres vies de saints, parmi lesquelles on remarque celles de saint Odilon et de saint Romuald. On trouve dans les nombreux écrits de cet auteur un grand fonds de piété, des connaissances assez étendues, et une certaine force de pensée et de style; mais ils offrent aussi les défauts de son siècle, c'est-à-dire peu de critique, des observations souvent minutieuses, et quelquefois peu de justesse de raisonnement.

Dans ce même temps vivait en Italie saint Thibaut de Provins, qui avait renoncé aux grandeurs du monde pour se consacrer à Dieu dans la solitude. Il était de la famille des comtes de Champagne, et s'étant dérobé secrètement avec un chevalier nommé Gautier, ils passèrent tous deux en Allemagne, où ils demeurèrent à peu près trois ans, s'occupant pour gagner leur vie aux plus humbles travaux, comme de nettoyer les étables, de porter des pierres, de faucher les foins, et surtout de faire du charbon. Thibaut s'adressa à un pauvre clerc pour apprendre à lire; mais n'ayant point de Psautier, ni de quoi en acheter un, il prit le parti de faire demander ce livre à son père. Celui-ci voulut le porter lui-même, et désirant vivement revoir un fils dont la vertu excitait son admiration, il partit pour Trèves, où Thibaut s'était retiré. Il le pressa d'accepter l'argent qu'il lui offrait pour subvenir à ses besoins; mais Thibaut répondit qu'il ne pouvait reprendre des biens qu'il avait quittés pour Dieu, et il ne voulut recevoir qu'un Psautier. Il fit ensuite avec son compagnon le pèlerinage de Rome, et à leur retour ils s'arrêtèrent dans une solitude près de Vicence, où Gauthier mourut au bout de deux ans. Thibaut, qui lui survécut sept ans, ne se nourrit pendant longtemps que de pain d'orge avec un peu d'eau; puis il s'habitua à ne prendre aucune boisson, et à ne vivre que de fruits,

d'herbes ou de racines. Il ne dormait que fort peu et sans se coucher, et se donnait souvent la discipline avec des lanières de cuir. Sa mère étant venue le voir et ne voulant pas s'en séparer, se consacra comme lui au service de Dieu. Son éminente vertu le fit ordonner prêtre par l'évêque de Vicence, et la dernière année de sa vie il reçut l'habit monastique. Cet illustre solitaire mourut l'an 1066.

Henri, roi de France, était mort l'an 1060, laissant la couronne à son fils Philippe Ier, qui n'avait que huit ans, et qui en régna quarante-sept. Il avait eu soin de le faire élire et sacrer l'année précédente pour lui assurer le trône, et nous avons l'acte authentique de cette élection, qui se fit à Reims le jour de la Pentecôte avec une grande solennité. L'archevêque expliqua au jeune prince la foi catholique, et lui demanda s'il croyait cette doctrine et s'il voulait la défendre. Philippe le promit, et souscrivit une formule de serment par lequel il s'engageait à protéger les évêques et les églises, à respecter leurs droits fixés par les canons, et à gouverner son royaume selon les lois. Ensuite l'archevêque de Reims élut ce prince pour roi; puis les évêques, les abbés, les ducs et les comtes donnèrent leurs suffrages, après quoi les autres nobles et le peuple exprimèrent leur consentement en criant par trois fois : Nous l'approuvons. Deux légats du pape Nicolas, qui assistèrent à cette élection, furent invités aussi à donner leur voix; mais ce fut uniquement pour leur faire honneur, et l'acte mentionna en termes exprès que le consentement du pape n'était pas nécessaire.

Les grandes actions de Ferdinand, roi de Castille, avaient jeté tant d'éclat sur ce royaume, que ses sujets lui donnèrent spontanément le titre d'empereur. Cette espèce d'usurpation blessa l'empereur d'Allemagne, qui en porta des plaintes au pape, et ses réclamations furent examinées dans le concile de Tours de l'an 1055, auquel Hildebrand présidait en qualité de légat. On y défendit à

Ferdinand de prendre ce titre ; mais il fit de son côté des réclamations auprès du pape, et l'affaire se termina par une décision qui déclarait l'Espagne indépendante de l'Empire. Ferdinand mourut en 1065, laissant trois fils à qui il avait partagé ses états. Sanche eut la Castille, Alphonse le royaume de Léon, et Garcias la Galice. Le premier ne tarda pas à dépouiller ses deux frères ; mais il fut tué en 1072, et son royaume avec celui de Léon et des Asturies revint alors à Alphonse VI, qui occupa le trône jusqu'à l'an 1109. Son règne fut illustré par de nombreuses victoires sur les Maures, à qui il enleva Madrid, Tolède, et plusieurs autres villes considérables. Il dut en partie ces victoires à la valeur de Rodrigue Dias de Bivar, si célèbre sous le nom de Cid. Ramire, roi d'Aragon, était mort environ deux ans avant son frère Ferdinand. On trouve sous le règne de ces princes deux conciles où l'on fit plusieurs règlemens pour rétablir la pureté des mœurs et de la discipline. L'un fut tenu l'an 1056 à Compostelle en Galice, l'autre en 1060 à Yacca en Aragon. Ce dernier ordonna entre autres choses de substituer dans les offices de l'Église le rite romain au rite gothique. Le successeur de Ramire fut Sanche son fils, qui régna jusqu'à l'an 1094. Il prit comme son père plusieurs villes sur les Maures, et devint en outre maître de la Navarre par le choix du peuple et des seigneurs (1). Ce roi fit tenir en 1068 un concile au monastère de Leire, où l'on traita de la substitution du rite romain au rite espagnol, et un autre à Gironne, dans lequel on confirma la trêve de Dieu, sous peine d'excommunication contre les infracteurs. Le cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre, présida à ces deux conciles, et vint ensuite en Aquitaine, où il en tint deux autres la même année 1068, l'un à Auch et l'autre à Toulouse, pour régler diverses affaires et extirper la simonie.

(1) Roder. Tol. *De reb. Hisp.*—Luc. Tud. *Chron.* etc.

Saint Édouard, fils d'Éthelred, était monté en 1043 sur le trône d'Angleterre, où il avait été appelé par le vœu des peuples. Godwin, comte de Kent et gendre du roi Canut le Grand, donna sa fille en mariage au nouveau roi, et garda sous lui toute l'autorité. Craignant l'influence de la reine Emme, mère d'Édouard, il prévint contre elle l'esprit de son fils par des calomnies; il l'accusa d'un commerce criminel avec l'évêque de Winchester, et vint à bout de la faire dépouiller de ses biens et enfermer dans un monastère. La reine, réduite à se purger par l'épreuve du feu, marcha sur neuf coutres de charrue chauffés jusqu'au rouge sans éprouver aucun mal. Revenu alors de ses préventions, le roi lui demanda pardon, reçut la discipline de sa main, et lui rendit ainsi qu'à l'évêque de Winchester les biens qu'il leur avait ôtés. Le comte Godwin, qui avait déjà contribué à faire périr un frère d'Édouard, entreprit bientôt de se révolter contre celui-ci; mais les seigneurs et les évêques, redoutant les suites d'une guerre civile, parvinrent à les réconcilier. Le roi, pour rendre grâces à Dieu de l'avoir rétabli sur le trône de ses pères, fit vœu d'aller en pèlerinage à Rome, et comme les seigneurs lui représentèrent que son absence pourrait devenir une cause de troubles dans le royaume, il convint avec eux d'envoyer des députés au pape pour lui soumettre l'affaire, et lui demander une décision. Le pape Léon IX, ayant égard aux motifs exposés par les seigneurs anglais, commua le vœu du roi, et lui imposa au lieu de ce pèlerinage l'obligation de donner en aumônes ce qu'il aurait dépensé à le faire, et en outre de fonder ou restaurer un monastère en l'honneur de saint Pierre. En conséquence de cette réponse, saint Édouard rétablit le monastère de Westminster, fondé près de Londres dès le commencement de la conversion des Anglais, mais alors presque entièrement détruit. Il envoya ensuite des présens magnifiques à Rome, et demanda au pape Nicolas en faveur de ce monastère la

confirmation des privilèges accordés par le pape Léon IX.

La députation envoyée à cet effet avait pour chef Aldred, élu archevêque d'York, qui allait à Rome demander le pallium. Comme ce prélat gardait en même temps l'évêché de Worchester, et que d'ailleurs il était fortement soupçonné de simonie, le pape refusa d'abord de confirmer son élection; mais les députés, en sortant de Rome, ayant été dépouillés de tout par une bande de voleurs, revinrent en faire des plaintes au pape, et le menacèrent d'en rendre son gouvernement responsable auprès du roi. D'un autre côté, les Romains craignant la suppression du denier de saint Pierre, représentèrent qu'il serait trop dur d'ajouter le déshonneur à la perte qu'Aldred venait d'éprouver. Le pape consentit donc à lui accorder le pallium, à condition qu'il renoncerait à l'évêché de Worchester, et il le fit accompagner à son retour par des légats qu'il envoyait en Angleterre. Ces légats s'arrêtèrent quelque temps à Worchester, où ils furent témoins des vertus de saint Vulstan, qui était prévôt du monastère de la cathédrale. Issu de parens pieux qui embrassèrent tous deux la vie monastique, il entra de bonne heure dans le clergé, et se fit admirer par son zèle, son désintéressement et ses austérités. Il passait une partie des nuits à chanter des psaumes, s'abstenait trois jours de la semaine de toute nourriture, et ne vivait, les autres jours, que de pain et de légumes, excepté le dimanche, où il mangeait du poisson et buvait du vin. Partageant son temps entre la prière et les fonctions de son ministère, il était toujours prêt à baptiser gratuitement les enfans des pauvres, il s'appliquait à instruire les peuples par de fréquentes prédications, il se constituait le défenseur des opprimés, et chaque jour il nourrissait trois pauvres, et leur lavait les pieds. Une vie si sainte détermina les légats à le proposer pour évêque; mais il fallut employer l'autorité apostolique pour le déterminer à accepter. Il fut donc sacré évêque de

Worchester en 1062, et remplit ce siége trente-quatre ans; il en avait alors environ cinquante (1).

Le roi Édouard mourut quatre ans plus tard, après un règne assez tranquille; on le désigne sous le nom de saint Édouard le Confesseur, pour le distinguer du martyr. Il avait publié un recueil de lois qui formèrent longtemps le droit commun de l'Angleterre. Ce recueil renfermait la substance des anciennes lois publiées par les rois saxons, et quelques ordonnances nouvelles, dont une entre autres prononçait contre les usuriers la peine de l'exil et de la confiscation. On y trouve surtout une disposition remarquable, dont on a déjà vu un exemple dans les lois d'Espagne, et qui était d'ailleurs conforme au droit politique établi par la coutume dans tous les états chrétiens de l'Europe; c'est un article portant que le prince qui se révolte contre l'autorité de l'Église perd son titre de roi. Saint Édouard avait gardé la continence avec la reine sa femme, et comme il n'avait pas d'héritier, il désigna pour son successeur Guillaume, duc de Normandie, son cousin germain; mais le duc Harold, beau-frère d'Édouard, parvint à se faire élire par les Anglais, et Guillaume ne dut le trône qu'à ses victoires; ce qui lui fit donner le surnom de Conquérant. Il passa en Angleterre avec une puissante armée, gagna la célèbre bataille d'Hastings, où son concurrent fut tué, et s'étant rendu maître des villes les plus importantes, il se fit couronner, à Noël de l'an 1066, par Aldred, archevêque d'York; car Stigand, qui occupait le siége de Cantorbéry, était excommunié et n'avait pu obtenir le pallium. Telle fut l'origine de la domination des Normands sur l'Angleterre.

Le roi Guillaume était fils naturel de Robert II, duc de Normandie; mais ses grandes qualités couvrirent le vice de sa naissance. Il fit refleurir la religion, les scien-

(1) *Vit. S. Vulst. et S. Eduard.*—Willelm. Malmesb.

ces, l'industrie, et donna à l'Angleterre une face toute nouvelle. Le clergé était si ignorant, que plusieurs savaient à peine administrer les sacremens. La plupart des moines ne se faisaient aucun scrupule de violer leur règle par l'usage de toutes sortes d'alimens. Les seigneurs foulaient aux pieds les droits du peuple, vivaient dans la débauche, et au lieu d'assister le matin à l'office, selon l'usage des chrétiens, ils se faisaient dire la messe dans leur chambre par le chapelain le plus expéditif. Un grand nombre, après avoir abusé de leurs domestiques, les retenaient en servitude ou les abandonnaient à la prostitution. Guillaume ayant affermi sa puissance, mit tous ses soins à réformer les abus et à rétablir l'ordre dans l'Église comme dans l'état. Il confirma solennellement les lois publiées par saint Édouard, et fit rédiger en langue française un abrégé de celles qui regardaient l'Église, dans lequel il eut soin surtout de faire insérer celles qui confirmaient la trêve de Dieu et la taxe du denier de saint Pierre. Il ne laissa pas toutefois de gêner la liberté de l'Église sur plusieurs points. Car il ne permettait pas aux évêques de citer en jugement ou d'excommunier les barons de son royaume pour aucun crime, autrement que par son ordre, ni de rendre dans les conciles aucune ordonnance, à moins qu'il ne l'eût approuvée. Il défendit aussi de reconnaître un pape comme légitime avant qu'il en eût donné l'autorisation, ni d'en recevoir aucune lettre sans qu'elle lui fût préalablement communiquée (1).

Pour rendre grâces à Dieu de sa victoire sur Harold, le roi Guillaume fit bâtir, en l'honneur de saint Martin, un monastère à l'endroit même où il avait gagné la bataille, et il y mit des moines tirés de Marmoutier, qui était alors un des monastères les plus célèbres pour la régularité de la discipline. Il envoya aussi de riches présens à plusieurs églises de France, de Bourgogne ou

(1) Edmer. *Hist. Novor.* lib. I. —Willelm. Malmesb.

d'autres pays, et principalement à l'Église romaine. Il pria en même temps le pape Alexandre d'envoyer des légats en Angleterre pour régler plusieurs affaires ecclésiastiques, et le pape fit partir, en cette qualité, Hermenfroi, évêque de Sion, avec deux cardinaux. Guillaume se fit couronner de nouveau par ces légats le jour de Pâques de l'an 1070. Huit jours après ils tinrent un concile à Winchester, où l'on déposa plusieurs évêques jugés indignes pour leur vie criminelle ou leur ignorance, et entre autres Stigand, qui avait usurpé le siége de Cantorbéry, et qui l'occupait depuis dix-sept ans sans institution canonique. Il fut mis en prison, aussi bien que l'évêque de Sussex, qui fut déposé, avec plusieurs abbés, dans un autre concile tenu à Windsor pendant les fêtes de la Pentecôte. Le roi remplaça les uns et les autres par des sujets normands. Il nomma au siége de Cantorbéry le célèbre Lanfranc, et donna à un chanoine d'Évreux, nommé Thomas, l'archevêché d'York, vacant par la mort d'Aldred.

Lanfranc, né à Pavie d'une famille noble, était venu en France, après avoir achevé ses études, pour se perfectionner de plus en plus dans les sciences, et ouvrir ensuite une école. Mais comme il se rendait à Rouen, il fut dépouillé dans une forêt par des voleurs qui l'attachèrent à un arbre loin du chemin, et dans cet état, voulant adresser à Dieu quelque prière, il gémit de n'en savoir aucune, et promit, s'il était délivré, de se consacrer entièrement au service de Dieu. Ayant donc été détaché par des voyageurs, il leur demanda quel était le plus pauvre monastère du pays. Ils lui indiquèrent celui du Bec, fondé depuis peu par l'abbé Helluin. Lanfranc s'y rendit aussitôt, et trouvant l'abbé occupé à bâtir un four, il admira cette simplicité, et se prosterna devant lui avec un grand respect. C'était l'an 1041. Au bout de trois ans consacrés entièrement à se former aux vertus monastiques, il ouvrit une école et enseigna avec un succès

qui rendit bientôt fameux ce nouveau monastère. Les grands y envoyaient leurs enfans, les clercs et jusqu'aux maîtres les plus renommés s'y rendaient de toutes parts. On a vu précédemment le zèle qu'il fit paraître contre les erreurs de Bérenger. Le duc Guillaume, frappé du mérite de Lanfranc, lui donna toute sa confiance, et le nomma, en 1064, abbé du monastère de Saint-Étienne, qu'il venait de fonder à Caen. Cette fondation fut une sorte de pénitence pour la faute que le duc avait commise en épousant, au mépris des canons, Mathilde, fille du comte de Flandre, qui était sa parente. Le pape Nicolas mit d'abord pour ce motif toute la Normandie en interdit ; mais ensuite, sur les représentations de Lanfranc, qui fut envoyé à Rome à ce sujet, considérant les troubles dangereux qui pourraient résulter d'une séparation, il consentit à accorder une dispense, à condition que le duc et la duchesse fonderaient chacun un monastère (1).

Lanfranc refusa quelque temps après l'archevêché de Rouen, et il n'accepta qu'après une longue résistance celui de Cantorbéry. Mais il céda enfin aux pressantes sollicitations des évêques et aux ordres des légats. Il fut sacré au mois d'août de l'an 1070, et l'année suivante il se rendit à Rome avec Thomas, archevêque d'York, pour demander le pallium. Le pape Alexandre, qui avait été son disciple, le reçut avec de grands honneurs, et lui donna le titre et les pouvoirs de légat du saint-siége pour toute l'Angleterre. L'archevêque d'York avait fait beaucoup de difficultés avant de souscrire, selon la coutume, une protestation d'obéissance à celui de Cantorbéry, dont il ne voulait pas reconnaître la primatie. Il renouvela ses réclamations à Rome pour l'indépendance de son église, et revendiqua en outre la juridiction sur quelques évêchés. Le pape ordonna que l'affaire serait examinée par tous les évêques et les abbés d'Angleterre. Le roi Guil-

(1) *Gest. Guill.*—*Vit. Lanfr.*—Roger. Hoved.

laume fit tenir à ce sujet, l'an 1072, un concile à Winchester, dans lequel la primatie de Cantorbéry fut prouvée par les priviléges de plusieurs papes, et confirmée d'un consentement unanime. Quant aux évêchés contestés, quoique les droits de Lanfranc fussent également prouvés, il consentit à laisser celui de Lindisfarn à l'archevêque d'York, dont la juridiction métropolitaine fut reconnue depuis la rivière d'Hombre jusqu'à l'extrémité de l'Écosse. Les églises cathédrales d'Angleterre étaient desservies depuis l'origine par des moines, conformément aux instructions que saint Grégoire le Grand avait données à saint Augustin de Cantorbéry. Mais plusieurs évêques voulaient y mettre des chanoines ou des clercs séculiers, et le roi lui-même se montrait favorable à ce projet. Lanfranc s'y opposa avec tant de fermeté, qu'il en empêcha l'exécution. Il fit confirmer l'ancien usage, sous peine d'anathème, par le pape Alexandre, et les moines demeurèrent en possession de desservir les cathédrales jusqu'au schisme d'Henri VIII. Le pieux archevêque, soupirant toujours après la retraite, ne tarda pas à écrire au pape pour être déchargé de l'épiscopat; mais il ne put faire agréer sa démission. Il occupa le siége de Cantorbéry près de dix-neuf ans, rebâtit la cathédrale, fonda deux hôpitaux, et fit abolir, par ses remontrances, les exactions dont le peuple était accablé. Il possédait à tel point l'estime et l'affection du roi Guillaume, que ce prince, lorsqu'il était en Normandie, lui laissait toute l'autorité en Angleterre.

Jean, archevêque de Rouen, tint vers le même temps deux conciles où furent publiés plusieurs règlemens pour le maintien de la discipline. On fit dans le premier, tenu en 1072, vingt-quatre canons sur diverses matières, notamment contre la simonie, l'incontinence des clercs et les mariages entre parens. On défendit les mariages clandestins, et l'on ordonna aux époux de se présenter à l'église à jeun, selon l'usage, pour recevoir la bénédic-

tion du prêtre, qui devait aussi être à jeun. D'autres canons portent que l'on doit être également à jeun pour administrer ou recevoir le baptême, la confirmation et les ordres. L'ordination devait se faire le samedi à l'entrée de la nuit, ou le dimanche matin; mais il fallait n'avoir rien mangé le samedi. On défendit de dîner en carême avant l'heure de vêpres. On ordonna que le baptême solennel ne pourrait se faire que les veilles de Pâques et de la Pentecôte, qu'on pourrait baptiser en tous temps les malades et les enfans; ce qui peut faire croire que l'on baptisait encore beaucoup d'adultes en Normandie. Un second concile, tenu deux ans plus tard, fit quatorze canons, où l'on ne trouve aucun règlement nouveau ou qui mérite d'être remarqué. L'archevêque Jean, qui présida à ces deux conciles, a laissé un traité des offices ecclésiastiques, qui sert à faire connaître sur cette matière les usages de l'époque.

Le christianisme avait toujours à lutter contre les superstitions et les mœurs barbares des peuples du Nord. Plusieurs missionnaires y avaient été martyrisés depuis quelques années, entre autres Éric, massacré par les habitans d'un canton reculé de la Suède, et Alfard, qui fut tué en Norwège, par ses propres amis. Harold, frère du saint roi Olaf, lui avait succédé, après quelque intervalle, sur le trône de Norwège; mais, animé de sentimens tout opposés, il s'adonna aux superstitions païennes, fit mourir plusieurs chrétiens dans les tourmens et fit abattre plusieurs églises. Loin d'être touché des miracles qui s'opéraient au tombeau de son frère, il en pillait les offrandes et les distribuait à ses soldats. Adalbert, archevêque de Hambourg, après lui avoir adressé inutilement des représentations, eut recours à l'intervention du pape Alexandre, qui écrivit au roi Harold en ces termes : « Ne pouvant vous instruire par nous-même, à cause de la distance des lieux, nous en avons chargé l'archevêque Adalbert, notre légat. Or, il s'est plaint à nous que les

évêques de votre royaume, au lieu de se faire sacrer par lui, se font ordonner en France ou en Angleterre. C'est pourquoi nous vous avertissons, vous et vos évêques, de lui rendre la même obéissance que vous devez au saint-siége.»

Stenquil, roi de Suède, quoique sincèrement chrétien, était forcé de ménager l'attachement opiniâtre d'une partie du peuple à l'idolâtrie. Elle se maintenait surtout à Upsal, où il y avait un temple magnifique tout revêtu d'or et consacré à trois des principaux dieux du pays, Thor, Vodan et Friccon. Sur un trône, au milieu, était assise la statue de Thor, un sceptre à la main, car il était regardé comme le maître du monde; Vodan était le dieu de la guerre, et Friccon le dieu des plaisirs. Tous les neuf ans on célébrait en leur honneur une fête solennelle, pendant laquelle chacun était obligé de porter des offrandes, et les chrétiens eux-mêmes ne pouvaient s'exempter qu'à prix d'argent de cette superstition. Deux évêques, Adalvar et Éginon, résolurent de s'exposer à tout pour brûler ce temple, qui était comme le boulevard de l'idolâtrie; mais Stenquil les en détourna en leur représentant qu'une pareille démarche le ferait chasser du trône, et qu'alors tous ceux qui avaient embrassé le christianisme retourneraient infailliblement à leurs anciennes erreurs. Cette crainte retint les deux évêques, et tournant leur zèle d'un autre côté, ils parcoururent toutes les villes de Gothie, où ils brisèrent beaucoup d'idoles et convertirent des milliers de païens. Stenquil régna peu de temps, et eut pour successeur, vers l'an 1060, son fils Indegelde, qui défendit par une loi l'exercice de l'idolâtrie; mais, au bout de quatre ans, quelques mécontens formèrent une conspiration contre lui et le massacrèrent.

La religion était plus solidement établie dans le Danemarck, dont le roi était Suénon, neveu de Canut le Grand. Il monta sur le trône vers l'an 1048, et pendant un règne de vingt-quatre ans, il favorisa de tout son pou-

voir les progrès du christianisme. Il fonda plusieurs nouveaux évêchés dans son royaume, encouragea par sa protection et ses bienfaits le zèle des missionnaires, et envoya même plusieurs de ses clercs prêcher la foi dans la Suède, la Norwège et les îles voisines. Mais il déshonorait sa religion par le dérèglement de ses mœurs. Il eut jusqu'à douze enfans de diverses concubines, et l'archevêque Adalbert l'ayant menacé d'excommunication pour avoir contracté un mariage incestueux avec la princesse Gutte, sa parente, fille du roi de Suède, il s'emporta jusqu'à menacer à son tour de lui faire la guerre. Il se décida toutefois, quelque temps après, à la renvoyer. Adalbert, qui voulait profiter de ses bonnes dispositions pour la propagation de la foi, vint alors le trouver à Slewig, et fit si bien qu'il rentra dans ses bonnes grâces. Cet archevêque ordonna neuf évêques en Danemarck, pour Slewig, Rippen, Arhus et pour six autres siéges, dont plusieurs étaient nouvellement érigés, tels que ceux de Wiborg et d'Alborg dans le Jutland, et celui de Lund dans le pays de Schonen, qui était auparavant du diocèse de Roschild. Il ordonna six évêques pour la Suède et deux en Norwège, mais on n'en marque point les siéges, probablement parce que la plupart n'en avaient point de fixes. Comme il était légat du saint-siége pour tous les pays du Nord, les peuples s'adressaient à lui de tous côtés pour avoir des ouvriers évangéliques, et il en envoya jusqu'en Islande et dans le Groenland. Enfin, pour affermir la discipline dans ces différentes provinces, il convoqua un concile à Slewig, le premier qui ait été tenu en Danemarck. On y fit par l'autorité du pape et avec le concours du roi des ordonnances pour obliger les peuples à payer la dîme, et défendre aux évêques de rien faire payer pour les ordinations. Le siége de Roschild avait pour évêque Guillaume, qui avait été secrétaire du roi Canut, et qui obtint par son mérite et ses vertus un grand ascendant sur le roi Suénon. Il eut le courage d'excommunier ce

prince et de lui refuser l'entrée de l'église pour avoir mis à mort quelques personnes injustement; et bien loin de s'en irriter, le roi retourna à son palais, prit des habits de pénitent, et vint ensuite se présenter à la porte de l'église, où il confessa son crime, en demandant pardon avec les marques du plus vif repentir. L'évêque leva aussitôt l'excommunication, imposa au roi la pénitence, et lui ordonna de reprendre ses habits royaux. Depuis ce moment, Suénon redoubla d'affection pour l'évêque et fit à l'église des dons considérables (1). Le pape Alexandre écrivit plusieurs lettres à ce prince, dans lesquelles on voit que les rois de Danemarck étaient dans l'usage de payer un cens annuel au saint-siége. L'histoire des églises du Nord depuis leur origine fut écrite vers cette époque par Adam, chanoine de Brême, dont l'ouvrage se termine par une curieuse description du Danemarck, de la Suède et des pays voisins.

Le christianisme avait été rétabli pendant quelque temps chez les Slaves au-delà de l'Elbe, par les soins de leur prince Gothescale, à qui son zèle procura bientôt après la couronne du martyre. Presque toute sa famille était retournée à l'idolâtrie, et son père, qui était chrétien, ayant été tué par un Saxon, Gothescale renonça lui-même au christianisme, et vint avec une troupe de Slaves païens ravager la Saxe, où il fit périr des milliers de fidèles. Bernard, duc de Saxe, le prit et le retint quelque temps en prison; mais le voyant ensuite rentré dans le sein de l'Église, il fit alliance avec lui et le mit en liberté. La conversion de Gothescale irrita les Slaves, qui le dépouillèrent de ses biens et le chassèrent du pays. Il se réfugia en Angleterre auprès du roi Canut le Grand, dont il épousa la fille, et avec les secours qu'il obtint, il fit avec succès la guerre aux Slaves, rentra dans les biens de son père, et entreprit de faire ensuite des conquêtes pour ramener

(1) Saxo Grammat. lib. XI.—Pontan. lib. V.

toute sa nation au christianisme. Encouragé dans ce dessein par l'archevêque Adalbert, il résolut d'obliger tous les païens à embrasser la foi, et il en eut bientôt converti plus des deux tiers. On compta jusqu'à sept tribus qui devinrent entièrement chrétiennes. Les églises étaient nombreuses dans toutes les provinces. On fondait dans toutes les villes des communautés de chanoines, de moines et de religieuses; les évêques et les prêtres exerçaient librement leurs fonctions, et le prince Gothescale poussait le zèle jusqu'à leur servir d'interprète et à parler dans l'église, pour expliquer en slavon leurs discours. L'archevêque Adalbert institua des évêques à Mecklembourg, à Aldimbourg et en d'autres lieux. Enfin, on aurait probablement converti tous les Slaves, sans les exactions des gouverneurs qui commandaient sur la frontière. Mais, en 1065, le prince Gothescale fut tué dans la ville de Lentz, par des païens qu'il voulait soumettre à l'Évangile. Le prêtre Ippon fut martyrisé avec lui et massacré sur l'autel même. Plusieurs autres, tant clercs que laïques, furent mis à mort par divers supplices; on cite en particulier le moine Ansuer, lapidé à Ratzbourg avec plusieurs de ses disciples, et Jean, évêque de Mecklembourg, qui occupait ce siége depuis huit ans; ce dernier fut d'abord rudement frappé à coups de bâtons, puis traîné en spectacle dans toutes les villes, et comme il ne cessait de confesser Jésus-Christ, on lui coupa les pieds, les mains et enfin la tête. La veuve du prince Gothescale fut exposée elle-même à toutes sortes d'outrages et meurtrie de coups. Enfin les Slaves, par une conspiration générale, retournèrent pour la troisième fois au paganisme, et tuèrent tous ceux qui demeuraient chrétiens. Ils mirent tout à feu et à sang dans les provinces de Hambourg et de Slewig, ruinèrent ces deux villes de fond en comble, et détruisirent ou profanèrent tous les monumens du christianisme (1).

(1) Adam. Brem. lib. IV.— Helmold. *Chron. Sclav.*

L'Orient était ravagé vers le même temps par les Turcs Seldjoucides. C'étaient des peuples originaires de la grande Tartarie, qui avaient embrassé depuis peu le mahométisme et s'étaient rendus maîtres de Bagdad et d'une grande partie de l'Asie. Ils ne tardèrent pas à envahir les provinces qui dépendaient de l'empire de Constantinople, et poussèrent peu à peu leurs conquêtes jusqu'au voisinage du Bosphore. L'empereur Constantin Ducas était mort vers l'an 1067, après sept ans de règne, laissant trois fils en bas âge, sous la régence de l'impératrice Eudoxie, à qui il avait fait souscrire la promesse de ne point se remarier. Cet acte fut déposé entre les mains du patriarche Xiphilin. Mais elle détermina facilement celui-ci à la dispenser de cette promesse, en lui persuadant qu'elle se proposait d'épouser son frère, et sur cette espérance, il fit entendre lui-même aux sénateurs que les circonstances exigeaient un empereur capable de commander les armées. Quand tout fut ainsi disposé, elle trompa les vues ambitieuses du patriarche en épousant Romain Diogène, qu'elle avait chargé du commandement des troupes. Le nouvel empereur remporta plusieurs avantages contre les Turcs pendant les deux premières années de son règne; mais, l'an 1071, son armée fut mise en déroute, et il tomba lui-même entre les mains du sultan. A cette nouvelle, le sénat de Constantinople déclara seul empereur Michel Ducas, fils aîné de Constantin. L'impératrice Eudoxie fut rasée et renfermée dans un monastère. Romain Diogène, qui avait été remis en liberté par le sultan, fut pris à son retour, et on lui arracha les yeux avec tant de cruauté, qu'il en mourut. Les Turcs, rompant bientôt le traité qu'ils avaient fait avec lui, continuèrent leurs ravages dans l'Asie-Mineure sous le faible règne de Michel, que son incapacité fit déposer au bout de six ans. Le patriarche Xiphilin avait succédé l'an 1066 à Constantin Lichude. Il fit quelques règlemens de discipline, et entre autres une ordonnance

où il défend aux clercs et aux moines de plaider devant les tribunaux. Le pape Alexandre envoya auprès de l'empereur Michel un légat qui demeura un an à Constantinople, c'est-à-dire jusqu'à la mort du pape. Ce légat était Pierre, évêque d'Anagni, de la maison des princes de Salerne. Il avait été depuis peu tiré du cloître pour être placé sur ce siége, qu'il occupa quarante-trois ans, et ses vertus le firent canoniser peu d'années après sa mort par le pape Pascal II.

Les vices du roi Henri IV et son odieuse tyrannie excitaient depuis longtemps des murmures en Allemagne, et avaient même causé plusieurs soulèvemens. Ce prince n'avait pas encore dix-huit ans, qu'il s'était déjà souillé par toutes sortes de crimes. Non content d'entretenir à la fois plusieurs concubines, dès qu'il entendait parler de la beauté d'une jeune personne ou même d'une femme mariée, il se les faisait amener de gré ou de force, et il allait quelquefois les enlever lui-même; puis, lorsqu'il en avait abusé, il les faisait épouser par ses valets. Plusieurs femmes nobles, après avoir été victimes de ses brutales passions, furent ainsi mariées à des serfs. La cruauté, l'avarice, la simonie et le mépris de toutes les lois accompagnaient ce libertinage effréné. Il immolait souvent les maris dont il voulait ravir les femmes, et n'épargnait pas même ses complices et ses confidens, pour peu qu'il les soupçonnât de désapprouver ses excès. Il faisait un honteux trafic des choses saintes, donnait les évêchés à ses flatteurs ou les vendait à ceux qui en offraient davantage, et si on venait lui proposer ensuite une plus forte somme, il faisait déposer les possesseurs comme simoniaques, pour disposer une seconde fois des mêmes siéges. Saint Annon de Cologne, qui était rentré à la tête des affaires en 1072, voyant l'inutilité de ses conseils, ne tarda pas à donner sa démission, et le roi ne mit bientôt plus de bornes à sa tyrannie. Il fit construire des forteresses sur toutes les montagnes de la Saxe

et de la Thuringe, et y mit des garnisons à qui il permit de piller le pays pour subsister. Comme l'archevêque de Mayence avait fait depuis plusieurs années des efforts inutiles pour obliger les peuples de la Thuringe à payer les dîmes, le roi promit de lui prêter main-forte, à condition de partager ces dîmes avec lui. L'archevêque indiqua pour ce sujet un concile à Erford, où le roi se rendit avec des troupes nombreuses. Les Thuringiens, soutenus par les abbés de Fulde et d'Hersfeld, qui possédaient des terres considérables dans cette province, réclamèrent leurs anciennes immunités, contestèrent la compétence du concile, et manifestèrent l'intention d'en appeler au saint-siége; mais le roi fit de si terribles menaces, que les deux abbés prirent le parti de se soumettre. Les Thuringiens prirent les armes de concert avec les Saxons, et envoyèrent des députés à Rome pour porter des plaintes contre la tyrannie du roi (1). Le pape Alexandre venait de le citer à rendre compte de sa conduite, lorsqu'il mourut lui-même le 21 avril 1073. On a de ce pape plusieurs lettres qui témoignent de son zèle pour le rétablissement de la discipline. Nous citerons en particulier une décrétale adressée aux évêques de Dalmatie pour leur notifier les peines canoniques prononcées récemment contre les mariages des clercs, ce qui montre que cette province était soumise à la discipline de l'Église latine, et une lettre où il loue la conduite des évêques de France qui avaient protégé les juifs et empêché qu'ils ne fussent tués par les chrétiens qui allaient en Espagne combattre les Sarrasins.

Le successeur d'Alexandre II fut l'archidiacre Hildebrand, que son zèle, ses vertus et ses talens avaient mis depuis longtemps en possession de la confiance des papes et de la principale autorité dans l'Église romaine. Il était né en Toscane d'une famille assez médiocre, et

(1) Brun. *Hist. bel. sax.* — Lambert. *Chron.* — Oth. Frising. — Marian. Scot. *Chron.* — *Vit. Greg.* VII.

avait embrassé dès sa jeunesse la vie monastique, Rome, dans le monastère du mont Aventin. On croit qu'il vint ensuite perfectionner ses études en France, dans le monastère de Cluni. Le pape Léon IX l'ordonna sous-diacre et le fit abbé du monastère de Saint-Paul, où Hildebrand rétablit la régularité. Le pape Nicolas II, dont il avait procuré l'élection, le fit archidiacre. Enfin le lendemain de la mort d'Alexandre II il fut élu pape par acclamations, et prit le nom de Grégoire VII. On a conservé le décret de son élection, qui contient l'éloge de ses vertus et qui atteste le consentement unanime du clergé et du peuple. Ce pape unissait à des mœurs pures un zèle ardent contre les vices et les abus, un génie étendu et plein de fermeté, un caractère inflexible et un courage qui ne s'effrayait d'aucun obstacle; une constante application au travail, une activité infatigable, des vues suivies et des projets arrêtés dont rien ne le détournait, enfin beaucoup d'érudition pour son siècle et surtout une grande connaissance des lois canoniques. Il résolut de mettre un terme aux désordres contre lesquels on avait déjà fait tant de règlemens inutiles, et pour en venir à bout il n'hésita pas à employer des moyens extraordinaires et jusqu'alors inouïs.

Le pontificat de Grégoire VII offre en effet une époque remarquable par l'origine du pouvoir que les papes se sont attribué pendant longtemps sur le temporel des rois. On ne peut citer du moins avant lui aucun exemple incontestable d'un souverain déposé par l'autorité spirituelle. Nous avons déjà observé que l'intervention du pape Zacharie dans la déposition du dernier roi mérovingien n'est nullement certaine, et en tout cas on ne pourrait y voir qu'une décision relative au droit des Français, et non pas un acte d'autorité, emportant par lui-même la privation de la couronne. Quant au roi Vamba, dont l'exemple a été tant de fois cité, on a vu par les actes mêmes du concile de Tolède qu'il abdiqua

volontairement et ne fut point déposé. Enfin il est certain que Louis le Débonnaire ne fut point déposé par une sentence ecclésiastique, mais par une assemblée de la nation où les évêques assistaient comme seigneurs temporels.

On a jugé si diversement la conduite et les prétentions de Grégoire VII, elles ont été d'une part approuvées si hautement, et d'autre part censurées avec tant d'amertume, que nous croyons nécessaire, pour l'appréciation des faits qui vont suivre, de présenter à ce sujet quelques réflexions qui serviront au moins à dégager la question des difficultés qui lui sont étrangères. Il faut remarquer d'abord qu'on ne saurait, sans une extrême témérité, accuser les intentions d'un pontife dont les vertus éminentes ont obtenu les éloges presque unanimes de ses contemporains, et qui a été mis enfin par l'Église au nombre des saints. Ajoutons que s'il a mis en avant des prétentions et exercé des actes qui offrent au moins l'apparence d'une nouveauté, il s'est dirigé d'après une opinion reçue et fondée sur des motifs plus ou moins plausibles, mais sans rendre aucune décision dogmatique pour les établir ou les appuyer. Enfin on ne doit pas oublier que pour apprécier d'une manière convenable et juste la conduite et les prétentions de Grégoire VII, on ne doit pas les juger d'après des principes absolus, mais tenir compte des circonstances qui les ont fait naître.

A ne considérer que le droit divin, c'est-à-dire la nature et l'étendue des pouvoirs que le pape a reçus de Jésus-Christ comme chef de l'Église, quelques auteurs ont prétendu que son autorité renfermait le pouvoir direct selon les uns, indirect selon les autres, de déposer les souverains; d'autres ont combattu cette opinion comme opposée aux maximes établies par la tradition, touchant la distinction et l'indépendance respective des deux puissances; ils ont soutenu en conséquence que

l'excommunication ne pouvait avoir pour effet de dépouiller un souverain de sa couronne et de ses droits, parce qu'elle est une peine purement spirituelle n'ayant d'autre objet que de priver les fidèles des biens qui sont propres à l'Église. Nous n'avons pas à discuter ici ces questions, dont l'examen est étranger à notre sujet ; car nous croyons que la conduite de Grégoire VII peut s'expliquer par des considérations d'une autre nature. On sait que dans presque tous les états de l'Europe au moyen âge, la royauté était élective, et comme toutes les lois, toutes les institutions avaient pour base la religion catholique, c'était une obligation pour les souverains de la professer et d'être soumis à l'Église. Cette condition, formellement exprimée dans les lois des Visigoths et dans celles d'Angleterre, formait une sorte de droit public confirmé par la coutume de tous les états chrétiens. On voit en effet dans la formule du serment qu'on faisait prêter aux souverains, une profession de la foi catholique avec promesse de la défendre, et de maintenir les droits de l'Église conformément aux canons. On a pu remarquer d'ailleurs, que depuis la restauration de l'empire d'Occident l'usage avait attribué au pape le droit d'élire les empereurs au nom du peuple romain ; ceux-ci en recevant la couronne contractaient expressément l'obligation d'être les protecteurs du saint-siége, et par conséquent de lui demeurer soumis en tout ce qui regardait la religion. D'un autre côté, l'excommunication n'était pas alors une peine simplement ecclésiastique, elle était sanctionnée par les lois civiles, qui dans certains cas dépouillaient de toutes fonctions temporelles ceux que l'Église avait retranchés de la société chrétienne. C'est d'après ces maximes de droit public que fut dirigée la conduite de Grégoire VII, et si on ne les voit pas nettement exposées dans ses lettres, c'est qu'en général les idées pénètrent dans les esprits et exercent leur influence dans la pratique avant d'être conçues dis-

tinctement et de pouvoir être formulées en théorie. De là viennent les exagérations, l'obscurité et le défaut de justesse qu'on pourra remarquer dans les discussions que fit naître sa conduite. Ainsi les partisans du roi Henri allaient jusqu'à soutenir qu'un souverain ne peut être excommunié, parce qu'ils confondaient avec les effets propres de l'excommunication les effets résultant des lois civiles, qui selon eux ne pouvaient s'appliquer aux souverains, et d'autre part Grégoire VII, en prouvant sans peine que les rois comme tous les fidèles sont soumis à la juridiction de l'Église, qui peut les retrancher de son sein, n'avait pas seulement la pensée qu'ils dussent être par exception à l'abri des effets temporels de l'excommunication, parce qu'effectivement cette exception, bien loin d'être fondée, se trouvait repoussée au contraire par l'esprit des institutions et les idées générales de l'époque.

Dès le lendemain de son élection, Grégoire VII écrivit au roi Henri pour lui en donner avis et le prier de n'y pas consentir, lui déclarant que s'il demeurait pape il ne laisserait pas ses crimes impunis. D'un autre côté, quelques évêques allemands représentèrent à ce prince que l'on avait tout à craindre de la sévérité d'Hildebrand, et d'après leurs conseils, il envoya le comte Eberhard à Rome pour faire connaître son opposition et se plaindre de ce que l'on n'avait pas attendu son consentement; mais le pape ayant déclaré qu'on l'avait élu malgré lui, et qu'il n'avait pas voulu se faire sacrer sans l'agrément du roi, celui-ci n'hésita plus à confirmer l'élection. Il chargea l'évêque de Verceil, chancelier d'Italie, d'assister en son nom au sacre de Grégoire, qui fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, puis sacré et intronisé à la fête de saint Pierre. Les actes du nouveau pontife ne tardèrent pas à faire voir quel serait l'esprit de son gouvernement et ce que l'on devait attendre de son zèle et de sa fermeté. Écrivant à Béatrice, comtesse de

Toscane, et au duc de Lorraine, qui l'avaient félicité sur son élection, il leur exprima toute l'affliction qu'il ressentait à la vue des maux de l'Église, et déclara en particulier au sujet du roi Henri, qu'il lui enverrait des nonces pour l'avertir paternellement de ses devoirs, mais que s'il ne gagnait rien par la douceur, il était bien résolu à ne pas mollir et à répandre son sang, s'il le fallait, pour la défense de la justice et de la vérité. Il écrivit à la même comtesse de Toscane, à Guillaume, évêque de Pavie, au chevalier Herlambaud et à tous les fidèles de Lombardie, pour les exhorter à combattre de tout leur pouvoir Godefroi, usurpateur du siége de Milan, qui venait d'être condamné à Rome pour cause de simonie. Il envoya le cardinal Hugues le Blanc avec le titre de légat en Espagne, pour réformer les abus et veiller aux droits du saint-siége dans les pays conquis sur les Sarrasins; car le pape avait permis aux seigneurs français disposés à leur faire la guerre de garder les provinces dont ils se rendraient maîtres, à condition de payer un tribut à l'Église romaine, et dans une lettre qu'il écrivait à ce sujet, il s'exprime ainsi : « Sachez que si vous n'êtes résolus de payer, selon la justice, les droits de saint Pierre dans ce royaume, nous vous défendrons d'y entrer, plutôt que de voir l'Église traitée par ses enfans comme par ses ennemis. »

Le pape Grégoire envoya aussi deux légats en Bohême à l'occasion des différends survenus entre l'évêque de Prague et celui d'Olmutz. Ce dernier siége avait été érigé depuis peu par le duc Vratislas, et l'évêque de Prague, nommé Jaromir, frère de ce duc, ne pouvant souffrir qu'on eût ainsi diminué les revenus de son siége, voulut enlever par force les dîmes au nouvel évêque. Il refusa de se soumettre au jugement des légats qui prononcèrent une suspense contre lui; puis il fut cité à Rome, où il se justifia en partie des violences dont on l'accusait, et fut rétabli dans ses fonctions. Il y avait encore en Afrique quelques églises sous la domination des Sarra-

sins, et le pape ayant appris que l'évêque de Carthage avait été battu de verges par l'ordre du roi, il lui écrivit une lettre de consolation et le félicita d'avoir mieux aimé souffrir de rudes tourmens que de violer les canons pour complaire à ce prince infidèle. Trois ans plus tard, le roi de Mauritanie, quoique musulman, recommanda lui-même au pape un évêque élu qui se rendait à Rome pour être ordonné; car l'église d'Afrique était réduite à une telle décadence, qu'il n'y restait pas même trois évêques pour en ordonner un quatrième. C'est pourquoi le pape écrivit à l'évêque de Carthage de choisir encore un autre sujet digne de l'épiscopat et de l'envoyer à Rome, afin qu'à l'avenir on pût faire sur les lieux les ordinations épiscopales. Nous devons remarquer en passant que c'est le temps où vivait Samuel de Maroc, juif converti, dont nous avons un traité de controverse où il prouve contre les Juifs l'avénement du Messie.

Le pape Alexandre II avait conservé jusqu'à sa mort l'évêché de Lucques. On élut pour lui succéder dans ce siége Anselme, qui fut ordonné par le pape Grégoire, après avoir reçu du roi l'investiture par l'anneau et le bâton pastoral; car cet usage était depuis longtemps établi en Allemagne, et Grégoire s'y conforma d'abord par condescendance; mais comme il en résultait de nombreux et graves abus, que les princes en prenaient occasion d'annuler ou de faire changer à leur gré les élections canoniques, de vendre les évêchés et les bénéfices ou de les donner à des sujets indignes, le pape résolut d'abolir cette coutume funeste à la liberté de l'Église et contraire aux anciennes règles de la discipline. En conséquence, il n'hésita pas à ordonner, malgré l'opposition du roi Henri, un clerc nommé Hugues, qui venait d'être élu évêque de Die, en remplacement de Lancelin, déposé par un légat comme simoniaque (1).

(1) Hug. Flav. *Chron. Vird.*—Lambert. *Chron.*—Marian. *Chron.*

Philippe, roi de France, était accusé comme l'empereur de vendre les bénéfices, et quoiqu'il eût promis de se corriger, il refusa néanmoins de donner gratuitement l'investiture à Landri, qui fut élu en 1073 à l'évêché de Mâcon. Le pape écrivit à l'archevêque de Lyon de sacrer cet évêque, quand même le roi persisterait à s'y opposer; mais en même temps il chargea l'évêque de Châlons, dont il connaissait l'influence sur l'esprit du roi, de faire tous ses efforts pour le ramener à d'autres sentimens, et il ajoutait dans sa lettre cette menace d'excommunication: « Ou le roi renoncera à la simonie, ou les Français, frappés d'un anathème général, refuseront de lui obéir, s'ils ne veulent cesser d'être chrétiens. » Il renouvela cette menace l'année suivante dans une lettre adressée aux archevêques de Reims, de Sens et de Bourges. Après avoir déploré les désordres auxquels le royaume était en proie, le mépris des lois et de la justice, les fraudes, les parjures, les sacriléges, les violences et les pillages impunis, il en rejette la faute sur le roi, qui lui-même en donnait l'exemple, et à qui il reproche en particulier d'avoir extorqué un tribut considérable à des marchands italiens venus à une foire de son royaume; puis il exhorte les évêques à se réunir pour lui adresser des représentations pleines de fermeté, et s'il n'en tient pas compte, à se séparer de sa communion et à mettre son royaume en interdit; après quoi il ajoute que si cette censure ne suffit pas, il prendra lui-même, avec l'aide de Dieu, des mesures pour délivrer le royaume de l'oppression de ce prince. Il écrivit peu de temps après dans le même sens à Guillaume, comte de Poitiers, qu'il exhortait à se joindre aux évêques pour presser le roi de se corriger, de réparer l'injustice faite aux marchands italiens, et surtout d'épargner les pèlerins qui allaient à Rome, ou qui en revenaient: « que s'il persévère, poursuivait-il, nous le séparerons de la communion de l'Église, dans le concile de Rome, et avec lui quiconque lui rendra l'honneur

et l'obéissance comme à un roi. » On peut remarquer dans ces lettres le noble but que se proposa toujours Grégoire VII, celui de défendre les droits de la justice et les intérêts des peuples contre le despotisme et la tyrannie; mais on ne voit pas qu'elles aient produit aucun effet.

C'est vers ce temps que fut fondée dans le Limousin, par saint Étienne de Thiers, la célèbre congrégation connue depuis sous le nom d'ordre de Grandmont. Étienne était fils du vicomte de Thiers en Auvergne, et dès l'âge de douze ans, ayant accompagné son père dans un pèlerinage en Italie, il fut confié à la direction de Milon, archevêque de Bénévent, qui est compté entre les saints. Après la mort de cet archevêque, auprès duquel il avait passé douze ans, il vint habiter Rome, où il se lia avec l'archidiacre Hildebrand. Comme il avait eu occasion de voir souvent une communauté de moines bénédictins dont la régularité édifiait toute la Calabre, il résolut de les imiter, et le pape Grégoire VII, dès les premiers jours de son pontificat, lui accorda un privilége qui le déclarait, lui et ses compagnons, immédiatement soumis au saint-siége, et défendait à toute personne laïque ou ecclésiastique de les inquiéter. Saint Étienne vint aussitôt s'établir sur la montagne de Muret dans le Limousin, où il construisit une cabane au milieu des bois. Il vécut cinquante ans dans ce désert, et eut bientôt un grand nombre de disciples.

Quoique le roi Henri eût confirmé par nécessité l'élection de Grégoire VII, comme celui-ci se montrait bien résolu à ne pas tolérer ses désordres, et surtout le trafic qu'il faisait des bénéfices, il y eut entre eux dès les commencemens une mésintelligence déclarée; mais le pape crut devoir se borner d'abord à des remontrances, des exhortations et des menaces, et d'autre part les circonstances forcèrent quelque temps le roi à user de dissimulation. Les Thuringiens et les Saxons, opprimés, pillés, outragés de toute manière par la licence des garnisons

établies dans leur pays, prirent les armes, et envoyèrent une députation à ce prince pour lui demander de leur faire justice, de démolir les forteresses, d'éloigner de son conseil les hommes de néant dont il était entouré, et de laisser l'administration des affaires aux grands du royaume, enfin de chasser ses concubines, et de mettre fin à tous ses désordres; ajoutant, qu'à ces conditions, ils étaient disposés à lui obéir; mais que s'il refusait, ils ne voulaient point se souiller par sa communion, qu'ils ne lui avaient juré fidélité qu'autant qu'il observerait les lois, la justice et les anciennes coutumes, et qu'il respecterait les droits de chacun, et gouvernerait pour l'édification de l'Église et non pour sa ruine et sa destruction; que s'il manquait le premier à ses obligations, ils étaient affranchis de leur serment, et combattraient jusqu'à la mort pour l'Église, pour la foi et pour leur liberté (1). Effrayé par ce soulèvement, le roi adressa au pape une lettre fort soumise, où il témoignait un grand repentir de ses fautes, particulièrement d'avoir vendu les dignités ecclésiastiques, et promettait de s'en corriger et d'obéir en tout aux ordres du saint-siége. Le pape écrivit en conséquence à l'archevêque de Magdebourg, à l'évêque d'Halberstadt et aux autres seigneurs de la Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, jusqu'à l'arrivée des légats qu'il se proposait d'envoyer en Allemagne.

Mais, avant leur départ, il tint un concile à Rome, pendant le Carême de l'an 1074, dans lequel il ordonna que ceux qui seraient entrés dans les ordres par simonie, ne pourraient à l'avenir en exercer les fonctions; que ceux qui auraient donné de l'argent pour obtenir des bénéfices, les perdraient sans retour; que les prêtres qui vivraient avec des femmes ne pourraient célébrer la messe, ni les diacres et les sous-diacres concubinaires servir à l'autel, et que le peuple n'assisterait point à

(1) Lambert. Schafnab. *Chron.*—Brun. *Bell. sax.*

leurs offices. On régla aussi dans ce concile quelques affaires particulières. Plusieurs évêques d'Espagne, qui s'y trouvaient présens, promirent par écrit d'adopter l'office romain au lieu du mozarabique. Robert Guiscard, duc de Calabre et de Sicile, fut excommunié avec ses adhérens, pour avoir envahi dans la Campanie quelques terres de l'Église romaine.

Le pape fit publier les décrets de ce concile dans toute l'Italie, et les fit porter en Allemagne par des légats qu'il y envoyait accompagnés de l'impératrice Agnès, mère du roi Henri, pour travailler à la réforme des abus et au rétablissement de la paix. Le roi accueillit fort bien ces légats ; il vint à leur rencontre, accepta la pénitence qu'ils lui imposèrent, et se prêta avec ardeur au projet qu'ils avaient de tenir un concile ; car il espérait y faire déposer l'évêque de Worms, et quelques autres qui avaient pris part au soulèvement des Saxons. Mais les évêques, dont plusieurs se sentaient coupables de simonie, refusèrent absolument de consentir à la tenue d'un concile présidé par les légats, déclarant qu'ils ne reconnaissaient qu'au pape en personne le droit de les présider, et cette opposition fut appuyée surtout par Liémar, archevêque de Brême, qui se prétendait aussi légat du saint-siége. D'un autre côté, les clercs concubinaires murmuraient hautement contre le pape, traitaient d'hérétique son décret sur la continence, et déclaraient que si on continuait d'en presser l'exécution, ils étaient décidés à renoncer au sacerdoce plutôt qu'au mariage. Sigefroi, archevêque de Mayence, exhorta les coupables à se soumettre volontairement, et leur donna six mois pour prendre leur parti; puis il tint au mois d'octobre un concile à Erford, où il les pressa de renoncer sur-le-champ à leurs femmes ou au service de l'autel. Mais ils sortirent du concile avec la résolution de n'y plus rentrer, et quelques-uns même criaient en tumulte qu'il fallait arracher l'archevêque et le mettre en pièces avant qu'il eût prononcé la sentence

dont on les menaçait. Sigefroi fut obligé pour les apaiser de leur promettre son intervention auprès du pape, et le lendemain il rassembla le concile, où il renouvela ses prétentions sur les dîmes de la Thuringe. Alors les Thuringiens crièrent aux armes, mirent les évêques et le clergé en fuite, et se seraient portés contre l'archevêque aux dernières extrémités, s'ils n'eussent été retenus par les promesses et les supplications de ses vassaux. Altman, évêque de Passau, après des exhortations inutiles, voulut contraindre son clergé à l'observation de la continence, et fit lire les lettres et les décrets du pape ; mais aussitôt s'élevèrent de tous côtés des cris furieux, et la vie même de l'évêque n'eût pas été en sûreté, si les seigneurs présens n'eussent arrêté l'emportement de la multitude (1).

Le pape ayant appris le peu de succès de sa légation, ne se relâcha point, et songea au contraire à prendre des mesures plus efficaces. Il suspendit de ses fonctions l'archevêque de Brême, le cita à comparaître au concile qui se tiendrait à Rome pendant le Carême de l'année suivante, et il écrivit à l'archevêque de Mayence d'y venir avec ses suffragans, ou d'y envoyer au moins un certain nombre de députés. Il donna en particulier l'ordre d'y venir à l'évêque de Constance, qui avait permis à ses clercs de garder leurs femmes, et même d'en prendre s'ils n'en avaient pas. Il écrivit en même temps à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, duc de Carinthie, dont il connaissait le zèle et la piété, pour leur enjoindre, ainsi qu'à tous les fidèles, de ne point assister à l'office de tous ceux qu'ils sauraient avoir été promus par simonie ou vivre dans l'incontinence; mais de s'opposer au contraire à l'exercice de leurs fonctions par tous les moyens, et même au besoin par la force ; « et si l'on en murmure, ajoutait-il, répondez que c'est par notre ordre, et envoyez les mécontens contester avec nous. » Enfin,

(1) Lambert. *Chron.* — Greg. *Vit. et Epist.*

quoique le pape n'eût pas lieu de compter beaucoup sur les dispositions du roi, il ne laissa pas de lui écrire pour lui exprimer sa joie de la manière dont il avait accueilli ses légats, et le confirmer dans la résolution qu'il avait manifestée d'abolir dans ses états la simonie et le concubinage des clercs.

Grégoire VII était occupé depuis quelque temps d'un projet de croisade que les circonstances ne lui permirent pas d'exécuter. Il avait reçu l'année précédente une ambassade de l'empereur Michel, qui lui faisait espérer la réunion de l'Église grecque en demandant des secours contre les Turcs, et il avait envoyé aussitôt le patriarche de Venise à Constantinople pour négocier cette affaire; puis il adressa une lettre à tous les fidèles pour leur faire connaître le triste état de l'Église d'Orient, et les exciter à venir au secours des chrétiens massacrés par les musulmans. Cet appel du souverain pontife ne fut pas sans effet. On compta bientôt plus de cinquante mille hommes qui donnèrent leurs noms pour cette guerre, et qui promirent, s'il voulait être leur chef, de le suivre jusqu'au saint sépulcre. Il fit connaître tous ces détails au roi Henri vers la fin de l'an 1074, en demandant ses conseils et sa coopération : « Car, lui disait-il, si je fais ce voyage, je vous laisse après Dieu l'Église romaine pour la défendre comme votre sainte mère. Faites-moi savoir au plus tôt votre résolution sur ce sujet. » Il écrivit ensuite aux fidèles qui s'étaient enrôlés d'envoyer leurs chefs pour préparer l'exécution de cette entreprise. Mais d'autres soins vinrent bientôt l'en détourner.

Les Normands persistaient, malgré toutes les remontrances, à retenir les terres de l'Église qu'ils avaient usurpées. Le pape avait demandé contre eux des secours à Guillaume, comte de Bourgogne, et il écrivit pour le même objet, au commencement de l'année suivante, à Suénon, roi de Danemarck, qu'on lui avait dit être disposé à envoyer son fils avec des troupes au secours du saint-

siége; mais ce roi était mort quand les lettres arrivèrent, et les embarras où le pape se trouva jeté par la conspiration de ses ennemis firent échouer son entreprise contre les Normands. On peut juger de ses tribulations par une lettre qu'il écrivit vers le même temps à saint Hugues, abbé de Cluni. «Je souhaiterais, lui dit-il, vous faire comprendre la douleur qui m'oppresse. J'ai souvent prié le Seigneur ou de m'ôter la vie ou de me rendre utile à son Église; car je vois chaque jour et de tous côtés de nouveaux sujets d'affliction. L'Église d'Orient abandonne la foi catholique, et les chrétiens y sont massacrés par les infidèles. Quand je tourne mes regards vers l'Occident, le Nord ou le Midi, j'ai peine à trouver des évêques qui soient entrés par les voies canoniques, ou dont la conduite ne soit dirigée par l'ambition plutôt que par la charité, et parmi les princes, je n'en connais point qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur, et la justice à l'intérêt. Quant aux peuples parmi lesquels je vis, c'est-à-dire les Romains, les Lombards et les Normands, je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des juifs et des païens.»

Le pape tint au commencement du Carême de l'an 1075 le concile qu'il avait convoqué à Rome. On y confirma les décrets du concile précédent contre la simonie et le concubinage des clercs, avec défense expresse aux fidèles d'assister à la messe d'un prêtre qui aurait une femme: non pas, comme l'insinue le chroniqueur Sigebert, qu'on regardât comme nul le sacrifice célébré par un prêtre indigne; mais afin, dit Grégoire VII dans une de ses lettres, que ceux qui ne seraient point touchés de leurs devoirs et de l'amour de Dieu fussent amenés à résipiscence par la honte et par les reproches du peuple. On condamna aussi les investitures par un décret portant que quiconque à l'avenir recevrait un évêché, une abbaye, ou toute autre dignité de la main d'un laïque, ne pourrait en prendre le titre ni en exercer les fonctions, et demeure-

rait en outre excommunié jusqu'à ce qu'il eût abandonné le poste ainsi usurpé ; et la même peine fut prononcée contre les princes, les ducs, les marquis, les comtes ou tout autre seigneur qui oserait donner l'investiture d'une dignité ecclésiastique. C'est le premier décret porté contre les investitures. Ce concile jugea plusieurs évêques que le pape y avait cités pour cause de simonie ou de désobéissance. Denis de Plaisance fut déposé; Guillaume de Pavie, Cunibert de Turin, Henri de Spire et Garnier de Strasbourg furent suspendus de leurs fonctions, et Liémar de Brême fut en outre interdit de la communion eucharistique. Le pape excommunia cinq conseillers du roi Henri, comme l'ayant porté à vendre les bénéfices, à moins qu'ils ne vinssent à Rome avant le mois de juin pour se justifier. Il menaça de la même peine Philippe, roi de France, s'il ne donnait assurance de sa correction aux légats qui devaient être envoyés en France. Enfin, il confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guiscard, duc de Calabre.

Herman, évêque de Bamberg, déjà suspendu de ses fonctions, avait été cité à ce concile pour répondre à une accusation intentée contre lui par son clergé. Voulant donner à des moines une église de sa fondation, il en chassa des chanoines qu'il y avait établis, et ceux-ci, après des représentations inutiles, se joignirent au clergé de la cathédrale pour porter à Rome des plaintes contre l'évêque. Ils l'accusaient de s'être livré dans sa jeunesse à toutes sortes d'excès, d'avoir obtenu son siége à prix d'argent, de vendre les bénéfices de son diocèse, de se livrer à l'usure et de ruiner les serfs de son église; enfin, ils lui reprochaient d'être complétement ignorant. Il avait déjà refusé plusieurs fois de venir à Rome pour se justifier, et au lieu de comparaître lui-même au concile de cette année, après s'être décidé à partir, il s'arrêta en chemin, et envoya des députés avec de riches présens afin de gagner le pape et les évêques. Cette conduite ne

fit qu'aggraver sa position. Il fut excommunié et déposé, et le roi, sur les instances du pape et du clergé de Bamberg, prit le parti d'exécuter la condamnation et de faire ordonner un nouvel évêque. Alors Herman, frustré de toute espérance, embrassa la vie monastique, et vint à Rome, où il fut absous de l'excommunication, et rétabli seulement dans les fonctions de prêtre (1).

Cet exemple n'arrêta pas les simoniaques ; car l'abbaye de Fulde étant alors vacante, il y eut tant de brigues pour l'obtenir, et l'on fit pour cela des offres d'argent avec tant d'impudence, que le roi lui-même en fut révolté. Il y nomma un simple moine qui ne songeait pas à la solliciter, et lui donna l'investiture par le bâton pastoral. Les clercs concubinaires ne se montraient pas mieux disposés à obéir aux décrets du pape. L'archevêque de Mayence, dans un concile tenu au mois d'octobre 1075, en présence d'un légat, leur signifia de nouveau l'ordre qu'il avait reçu de les obliger à quitter leurs femmes ; mais ils s'emportèrent avec tant de fureur, qu'il se vit en danger de perdre la vie. Alors il résolut de ne plus se mêler de cette réforme, et de laisser au pape le soin de l'exécuter. Le roi Henri, pendant la guerre des Saxons, avait montré une sorte de déférence pour les avis du souverain pontife, et témoigné plusieurs fois, sinon par ses actes, au moins par ses lettres, l'intention de se corriger et d'abolir la simonie et l'incontinence du clergé ; mais les ayant contraints cette année, par une victoire décisive, à mettre bas les armes, il oublia tout ce qu'il avait promis, et ne garda plus aucun ménagement. Il rebâtit les forteresses que les Saxons avaient démolies, dépouilla de leurs fiefs les principaux seigneurs, et traita les vaincus avec une extrême dureté. Il persistait, au mépris du décret sur les investitures, à disposer des évêchés et des abbayes ; il donna entre autres, à l'insu du pape, les

(1) Lambert. *Chron.* — *Chron. Cass.* — Gregor. *Epist.*

évêchés de Fermo et de Spolette à ses créatures, et le siége de Cologne étant vacant par la mort de saint Annon, comme les députés de cette ville repoussaient avec mépris, à cause de sa basse naissance, Hidulfe, chanoine de Goslar, qu'il leur proposait, il déclara que jamais de son vivant ils n'auraient un autre archevêque. Bien loin d'éviter la communion de ses conseillers que le pape avait excommuniés, il continuait à leur donner sa confiance. Grégoire VII ne négligea rien pour le ramener; il lui offrit même de conférer avec quelques personnes pieuses et éclairées de son royaume pour apporter quelques modifications au décret sur les investitures. Enfin, voyant tous ses avertissemens méprisés, il résolut de ne pas le ménager plus longtemps.

Les Saxons avaient porté leurs plaintes au pape contre le despotisme, la simonie et les autres crimes du roi Henri. Ce prince, de son côté, avant sa victoire, s'était adressé à lui pour les faire excommunier, et l'avait ainsi reconnu en quelque sorte pour juge ou pour arbitre. Les crimes dont on l'accusait étaient d'ailleurs des scandales publics ou des entreprises contre les canons et les droits de l'Église, et par conséquent des fautes soumises aux peines canoniques. Le pape lui envoya donc des légats pour lui ordonner de venir se justifier sous peine d'excommunication, et peu de temps après il lui écrivit que s'il était vrai, comme on le disait, qu'il eût réellement communiqué avec les personnes excommuniées par le saint-siége, il demeurerait lui-même séparé de la communion apostolique, jusqu'à ce qu'il se fût adressé à un évêque pour se faire absoudre et recevoir la pénitence. Les légats se présentèrent vers Noël dans une assemblée tenue à Goslar, où ils signifièrent au roi qu'il eût à se trouver à Rome le lundi de la seconde semaine de Carême pour répondre aux accusations formées contre lui, faute de quoi il serait le jour même et sans autre délai excommunié par le pape et retranché de l'Église. Le roi, vive-

ment irrité, les fit chasser honteusement, et convoqua une assemblée à Worms pour la Septuagésime, dans l'intention d'y faire déposer le pape (1).

On conspirait dans le même temps à Rome pour arrêter Grégoire VII et l'envoyer prisonnier en Allemagne. Les chefs du complot étaient Guibert, archevêque de Ravenne, qui espérait arriver lui-même au pontificat, et Censius, préfet de Rome, scélérat plongé dans la débauche, accoutumé au pillage, au meurtre, au parjure, et qui ayant été excommunié pour ses crimes, ne respirait que la vengeance. Il faut remarquer d'ailleurs que le préfet de Rome prêtait serment aux empereurs d'Allemagne, et l'on a déjà vu que Censius, toujours prêt à se conformer aux intentions de la cour, avait protégé longtemps le schisme de Cadalous. Il se concerta avec Robert Guiscard et les autres excommuniés, engagea Guibert à venir à Rome pour gagner une partie du clergé, puis il fit part au roi du projet qu'il avait d'enlever le pape, et toutes ses batteries étant dressées, il n'attendit plus que le moment favorable pour l'exécution. Enfin, la nuit de Noël de cette année 1075, comme le pontife célébrait, selon la coutume, l'office à Sainte-Marie-Majeure, où il ne se trouvait qu'un petit nombre d'assistans, parce qu'une pluie excessive retenait presque tout le monde dans les maisons, Censius entra dans l'église avec une troupe de gens armés, et après avoir dissipé le peuple, ils se jetèrent sur le pape, le blessèrent grièvement, l'arrachèrent par violence du lieu saint, et le renfermèrent dans une tour que Censius avait fait bâtir. Le bruit de cet attentat s'étant bientôt répandu dans tous les quartiers de la ville, on cessa l'office dans toutes les églises, on dépouilla les autels, on sonna les cloches et les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes de Rome, puis le peuple vint attaquer la tour de Censius, délivra le pape,

(1) Lambert. *Chron.* — Brun. *Hist. bell. sax.*

et le ramena à Sainte-Marie-Majeure, où, malgré ses blessures, il ne laissa pas d'achever l'office. Censius prit la fuite avec ses complices, car le pape leur sauva la vie; mais le peuple démolit la tour de ce scélérat, le condamna à un bannissement perpétuel, et livra au pillage tout ce qui lui appartenait à Rome et dans les environs.

Cet échec ne découragea pas les ennemis de Grégoire VII. Ils envoyèrent à l'assemblée de Worms le cardinal Hugues le Blanc, qui venait d'être excommunié pour ses mauvaises mœurs et comme fauteur des simoniaques, et lui remirent des lettres de l'archevêque de Milan et de plusieurs évêques de Lombardie, et d'autres écrites au nom de quelques cardinaux, d'une partie du sénat et du peuple, dans lesquelles ces schismatiques exposaient diverses accusations contre le pape, et demandaient sa déposition. Ils y joignirent un mémoire plein de calomnies, où ils racontaient à leur manière toute la vie de Grégoire VII, sa naissance, son éducation, ses prétendues brigues pour arriver au pontificat, et d'autres crimes imaginaires commis avant et depuis son exaltation. C'étaient apparemment les mêmes imputations que l'on trouve dans deux lettres du cardinal Bennon, contenant parmi d'autres allégations vagues des histoires de magie et de nécromancie qui suffisent pour apprécier l'ouvrage et l'auteur. Mais ces lettres ont été écrites plus tard, puisqu'il y parle de l'excommunication du roi, et il raconte à ce sujet qu'au moment où le pape se leva pour la prononcer malgré les cardinaux, sa chaire, qui était neuve, se brisa subitement; il ajoute que, le lundi de Pâques, le pape annonça dans l'église après l'évangile que le roi mourrait ou serait chassé du trône à la fête de Saint-Pierre, et que le temps étant passé sans que la prédiction s'accomplît, il persuada au peuple qu'il avait parlé de la mort de l'âme, et non de celle du corps.

La diète de Worms se tint au jour indiqué, le 23 janvier 1076, et il s'y trouva environ vingt-quatre évêques

et un grand nombre d'abbés. Le roi et ses partisans accueillirent avec une extrême joie le cardinal Hugues le Blanc, qui, en remettant les lettres dont il était porteur, ajouta qu'outre les Normands, le pape avait contre lui la plupart des comtes voisins et une grande partie des Romains. L'assemblée prononça presque unanimement la déposition de Grégoire VII comme indigne du pontificat; mais la plupart des évêques n'y souscrivirent que malgré eux. Herman de Metz et Adalbéron de Wurtzbourg résistèrent longtemps, en déclarant qu'il était contre les canons de condamner un évêque sans l'avoir entendu, et à plus forte raison le pape, contre lequel on n'avait pas même le droit de recevoir des accusations. Le roi chargea le comte Eberhard, un de ses conseillers excommuniés par le pape, de faire souscrire cette condamnation par les évêques de Lombardie, dont la plupart avaient été déjà gagnés par Guibert et par l'archevêque de Milan. Ils se réunirent après Pâques à Pavie, où ils jurèrent de ne plus reconnaître Grégoire pour souverain pontife, et envoyèrent des députés aux absens pour leur faire prêter le même serment. Le roi Henri s'empressa surtout de notifier à Rome cette prétendue déposition avant la tenue du concile où il était cité à comparaître. Il écrivit donc au clergé et au peuple une lettre dans laquelle il exposait les griefs imputés à Grégoire, comme d'avoir traité indignement des évêques et porté la main sur eux, d'avoir cherché à soulever l'Italie contre lui, et enfin d'avoir osé lui mander qu'à moins de mourir lui-même, il lui ôterait la couronne et la vie; après quoi le roi leur faisait connaître la déposition prononcée contre le pape, et les engageait à le chasser du saint-siége pour le remplacer par un autre qui serait choisi de concert avec eux par tous les évêques. Il écrivit en même temps au pape lui-même, pour lui signifier que d'après les accusations portées contre lui, il venait d'être déposé du pontificat, et lui ordonner, en qualité de patrice des Romains, de quitter

le saint-siége. On remarque dans cette lettre qu'après lui avoir reproché de vouloir lui ôter son royaume, il ajoute que ce n'est point du pape, mais de Dieu seul qu'il le tient, et que suivant la tradition des pères, un souverain n'a que Dieu pour juge, et ne peut être déposé pour aucun crime, si ce n'est qu'il abandonne la foi; ce qui montre que dans son parti même on regardait l'hérésie comme une cause suffisante de déposition. Le conciliabule de Worms joignit ses lettres à celles du roi; on y dénonçait au pape qu'il eût à quitter le pontificat, dont il s'était emparé contre les lois de l'Église, et que de ce jour on tiendrait pour nul tout ce qu'il ordonnerait (1).

Un clerc de Parme nommé Roland se chargea de porter ces lettres, et prit si bien ses mesures, qu'il arriva à Rome la veille du concile, que le pape avait indiqué pour le commencement du Carême. Il eut l'audace d'entrer dans le concile pour remettre ses lettres au pape et de lui dire effrontément: Le roi mon maître et tous les évêques de son royaume vous ordonnent de quitter sur-le-champ le siége que vous avez usurpé. Après quoi, se tournant vers le clergé de Rome, il ajouta: Vous êtes avertis, mes frères, de vous rendre pour la Pentecôte auprès du roi, afin de recevoir un pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un pontife, mais un loup ravissant. Tout le concile fit éclater son indignation, et le chef de la milice se jeta aussitôt, l'épée à la main, sur ce misérable, qui eût payé de la vie son audacieuse témérité, si le pape lui-même ne l'eût sauvé en le couvrant de son corps. Ayant avec peine calmé cet emportement général, le souverain pontife fit un discours où il représenta qu'après avoir souffert si longtemps avec trop de patience les excès du roi, il ne restait plus d'autre parti à prendre que de s'armer de courage et d'employer les foudres de l'Église pour la défendre contre ses ennemis, et réprimer leurs

(1) Lamb. *Chron.*—Brun. *Bell. sax.*—*Vit. Gregor.*

entreprises coupables et insensées. Tous les assistans répondirent à ce discours par des acclamations, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à souffrir la mort pour une si bonne cause. Le lendemain, le pape fit lire dans le concile les lettres du roi; puis, ayant fait une invocation à saint Pierre, et le prenant à témoin avec tous les saints qu'il était monté malgré lui sur le saint-siége, il ajouta: Mais puisque j'y suis par votre grâce, je crois que votre intention est que le peuple chrétien m'obéisse suivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place, de lier et de délier au ciel et sur la terre. C'est dans cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'Église, au nom de Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, de gouverner le royaume d'Allemagne et l'Italie; j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou lui feront, et je défends à toute personne de lui obéir comme à un roi; car il est juste que celui qui veut donner atteinte à l'autorité de votre Église, perde la dignité dont il est revêtu, et parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien, et de revenir au Seigneur qu'il avait quitté en communiquant avec des excommuniés, et qu'après beaucoup d'autres crimes, il s'est séparé de votre Église en cherchant à la diviser, je le charge en votre nom des liens de l'anathème, afin que les peuples sachent par expérience que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre le Fils de Dieu a fondé son Église, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. On voit par les termes de cette sentence, qu'elle était une véritable déposition, et non pas une simple interdiction des droits de la royauté, comme l'ont supposé quelques auteurs, d'après les actes postérieurs de Grégoire VII; mais comme elle était prononcée par contumace, elle était naturellement provisoire, et ne devait avoir son caractère définitif qu'après l'expiration d'un délai que le pape était libre de prolonger. Le concile prononça diverses peines contre les

partisans du roi Henri. Il excommunia les évêques schismatiques de Lombardie, et parmi ceux d'Allemagne, Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg, comme étant les principaux auteurs du scandale, et le premier fut, en outre, déposé. Ceux qui avaient souscrit volontairement à la condamnation du pape furent suspendus de leurs fonctions, et quant aux autres, qui avaient souscrit malgré eux, on leur donna un délai jusqu'à la Saint-Pierre pour venir se justifier. Enfin, le pape, qui ne reculait pas devant la crainte d'augmenter le nombre de ses ennemis, quand il s'agissait de ses devoirs et des intérêts de la religion, confirma l'excommunication et la déposition prononcées par ses légats contre l'évêque de Clermont pour cause de simonie, et il excommunia, pour la même cause ou pour d'autres crimes, l'archevêque de Vienne en France, les évêques de Grenoble, du Puy et d'Agde, et plusieurs autres ecclésiastiques et seigneurs de la même nation (1).

La sentence contre le roi Henri fut aussitôt notifiée à tous les fidèles, et si elle fut blâmée par quelques-uns, comme une entreprise inouïe; si les schismatiques surtout la représentèrent comme un attentat contre les droits de la royauté, elle était cependant trop conforme à l'esprit de l'époque pour ne pas trouver aussi un grand nombre d'approbateurs. Mais les discussions qu'elle fit naître montrent, comme nous l'avons déjà dit, que les principes du droit public à cet égard, bien qu'implicitement reconnus par l'opinion générale et consacrés par toutes les institutions, n'étaient pas nettement définis; et cela suffit pour expliquer l'hésitation et la surprise que causa naturellement leur première application. Les partisans du roi Henri, pour établir que le pape n'avait pas le droit de le déposer ni d'absoudre ses sujets du ser-

(1) Marian. Scot. *Chron.*—Ott. Frising. *Chron.* et *De gest. Fred.* —*Chron. Vird.*—*Vit. Gregor.*—*Vit. S. Anselm. Lucens.*

ment de fidélité, allaient jusqu'à prétendre qu'un souverain ne pouvait être excommunié. Grégoire VII, dans une lettre adressée à Herman, évêque de Metz, qui avait quitté le parti des schismatiques, combattit et réfuta sans peine, par la tradition et par les textes même de l'Écriture, l'absurdité de cette prétention, manifestement contraire à la doctrine de l'Église ; mais quant à la déposition, ses raisonnemens présentent une sorte d'obscurité et d'embarras qui tient au caractère même des opinions de son siècle. Il suppose constamment qu'elle peut être une suite de l'excommunication, parce qu'en effet l'opinion générale et la condition de catholicité, imposée à tous les souverains par la formule de leurs sermens, semblait naturellement les soumettre à cette conséquence ; mais comme cette opinion était moins un principe nettement formulé, qu'une sorte de sentiment instinctif, au lieu de la prendre pour point de départ et d'y voir la source et le véritable fondement du pouvoir qu'il s'attribuait sur le temporel des rois, il cherchait à l'appuyer elle-même par des preuves qui ne sont pas toujours concluantes. Il insiste sur la nature et l'excellence de l'autorité spirituelle, sur le pouvoir accordé à saint Pierre de lier et de délier au ciel et sur la terre, et soutient que comme personne n'est excepté, rien non plus n'est soustrait à l'étendue de ce pouvoir, et que le siége apostolique ayant reçu de Dieu la souveraine puissance sur les choses spirituelles, il la possède à plus forte raison sur les choses temporelles, qui sont d'un ordre inférieur. Il cite quelques exemples et quelques textes des pères où l'on voit bien formellement établi le droit d'excommunication à l'égard des souverains, mais nullement celui de déposition. Les seuls où elle soit jointe à l'excommunication sont des priviléges accordés par saint Grégoire le Grand, et dans lesquels il semble prononcer contre ceux qui les violeront la privation de leurs dignités. Mais plusieurs critiques supposent avec assez de

fondement, que les paroles de saint Grégoire ne sont qu'une formule de malédiction semblable à celles qu'on voit dans plusieurs autres pièces du même temps. Et d'ailleurs, en admettant qu'il s'agit effectivement d'une peine, on serait encore fondé à croire qu'il ne la prononçait que du consentement ou plutôt d'après la volonté de la reine Brunehaut, qui lui avait demandé ces priviléges. Quoiqu'il en soit, les esprits étaient trop prévenus en faveur de l'opinion que Grégoire VII cherchait à établir, pour se montrer difficiles sur la nature des preuves dont il l'appuyait.

Comme les schismatiques ne se bornaient pas à contester au pape le droit d'excommunier et de déposer les souverains, mais qu'ils attaquaient aussi pour défaut de forme la sentence prononcée contre eux et contre le roi, sous prétexte qu'on ne les avait pas entendus, ni même cités à comparaître, Grégoire VII adressa aux évêques, aux seigneurs et à tous les fidèles du royaume teutonique, une longue lettre où il exposait toute la suite de l'affaire, les démarches qu'il avait faites auprès du roi, les promesses de celui-ci plusieurs fois réitérées et toujours violées, ajoutant qu'après l'avoir averti et menacé par ses lettres et par ses légats, comme ce prince, bien loin de se corriger, s'était audacieusement révolté contre le saint-siége, il avait pris le parti de l'excommunier par un jugement synodal, pour avoir communiqué avec des excommuniés, pour n'avoir pas voulu faire pénitence de ses crimes, et enfin pour avoir déchiré l'Église par un schisme. Dans une autre lettre écrite peu de temps après, il leur déclara qu'ils pouvaient continuer de reconnaître Henri pour roi, à condition qu'il ferait pénitence, qu'il éloignerait ses conseillers pour s'entourer de personnes pieuses, et qu'il se reconnaîtrait soumis à l'Église au lieu de vouloir l'assujettir; mais il défendait à tout évêque de l'absoudre sans la permission du saint-siége, et il les exhortait, s'il refusait de se convertir, à choisir un autre roi, de concert toutefois avec le souverain pontife et l'impératrice Agnès.

L'entreprise schismatique du roi et sa condamnation produisirent la plus grande effervescence en Allemagne et en Italie. La religion d'une part, et de l'autre l'esprit d'adulation ou le prétexte de fidélité, partagèrent tous les esprits et divisèrent les fidèles aussi bien que le clergé. Uton, archevêque de Trèves, qui revenait de Rome, se sépara hautement de la communion des schismatiques, et à son exemple, un grand nombre de seigneurs et d'évêques abandonnèrent le parti du roi et refusèrent de communiquer avec lui ou avec ses ministres et ses confidens. Plusieurs même de ceux qu'il avait fait souscrire à la déposition de Grégoire VII, envoyèrent au pape des députés pour lui demander la pénitence. Quelques évêques firent eux-mêmes nu-pieds le voyage de Rome. Altman de Passau, que le roi avait chassé de son évêché, vint dans le même temps porter sa plainte au saint-siége, et le pape lui donna le titre de légat avec le pouvoir d'absoudre tous les schismatiques qui avaient eu le courage de renoncer à la communion du roi. D'un autre côté, les partisans de Henri s'emportaient contre le pape jusqu'à la fureur ; Guillaume d'Utrecht, en particulier, ne cessait de déclamer contre lui dans ses prédications et de le traiter de parjure, d'adultère, d'intrus et d'excommunié ; mais étant tombé, bientôt après, dangereusement malade, il changea de langage, criant avec désespoir qu'il avait perdu son âme en calomniant le pape pour complaire au roi, et il mourut ainsi, dit-on, sans sacremens. Les schismatiques n'épargnaient surtout ni les injures, ni les menaces contre ceux qui abandonnaient leur parti. Ils les représentaient comme des rebelles et des traîtres dont la plupart, depuis longtemps en état de révolte, se servaient de la religion comme d'un prétexte pour détruire l'autorité royale. Ils exhortaient le roi à maintenir sa dignité et le pressaient de tirer l'épée et d'employer la force pour réduire ses ennemis. Il n'y était déjà que trop disposé ; mais les progrès toujours croissans de la défec-

tion ne permettaient guère de prendre ce parti, et contraignant sa colère, il tâchait de ramener les seigneurs par la douceur (1).

Cependant Rodolphe, duc de Souabe, Guelfe, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Adalbert, évêque de Worms, et quelques autres seigneurs, se réunirent à Ulm et convoquèrent une assemblée à Tribur, près de Mayence, où ils invitèrent tous leurs vassaux avec les seigneurs de la Saxe, de la Lorraine et de la Franconie, les conjurant, au nom de Dieu, de quitter toutes leurs affaires particulières pour venir s'occuper du bien public. Cette convocation produisit un tel effet, que l'archevêque de Mayence et beaucoup d'autres qui avaient été jusqu'alors fort attachés au parti du roi, se décidèrent à l'abandonner. L'assemblée se tint le 16 octobre 1076. Un grand nombre de seigneurs s'y étaient rendus, principalement de la Saxe et de la Souabe, dans la résolution de déposer le roi Henri et d'en élire un autre. Il y vint aussi deux légats du saint-siége, Sigehard, patriarche d'Aquilée, et Altman de Passau, et avec eux plusieurs laïques, qui, par esprit d'humilité et d'abnégation, avaient quitté leurs richesses et leurs dignités pour se réduire à la vie privée. Ils étaient chargés par le pape de déclarer à tout le monde que le roi Henri avait été excommunié pour de justes causes, et de promettre le consentement du saint-siége pour l'élection d'un autre roi. L'assemblée passa huit jours en délibération. On rappela toute la vie du roi Henri, les crimes honteux dont il avait souillé sa jeunesse, les injustices dont il s'était rendu coupable au préjudice de l'état et des particuliers, les biens de l'Église employés à payer ses troupes ou à construire des forteresses pour opprimer les Saxons et détruire leur liberté. On représenta qu'il avait ruiné les églises et les monastères, rempli de

(1) Lamb. *Chron.* — Brun. *Bell. Sax.* — *Vit. Gregor.*

sang et de divisions tout le royaume, qu'il n'y avait plus de refuge contre la violence et la perfidie, plus de respect pour les lois, plus de justice et d'honnêteté dans les mœurs, que la religion et l'état souffraient également de sa tyrannie ; qu'il avait écarté les seigneurs pour élever aux premières dignités des hommes sans naissance avec lesquels il délibérait chaque jour sur les moyens d'anéantir la noblesse, et qu'enfin tout était en confusion dans le royaume par sa mauvaise conduite, de sorte que pour remédier à tant de maux, il ne restait d'autre moyen que d'élire au plus tôt un autre roi capable d'arrêter la licence et de raffermir l'état chancelant. On a déjà vu dans les griefs des Saxons les plaintes répétées ici touchant les efforts tentés par le roi pour l'abaissement de la féodalité.

Pendant qu'on délibérait ainsi à Tribur, le roi, avec ses partisans, était à Oppenheim, en deçà du Rhin, d'où il envoya plusieurs fois aux seigneurs des députés chargés des plus belles promesses, jusqu'à offrir de leur abandonner entièrement le gouvernement de l'état, pourvu qu'on lui laissât le nom et les marques de la royauté. Mais ils répondirent qu'on ne pouvait plus avoir aucune confiance dans ses promesses et ses sermens tant de fois violés, qu'il ne leur était pas même permis de communiquer avec lui, et qu'étant absous de leur serment de fidélité par le souverain pontife, ils devaient profiter d'une si belle occasion pour se donner un digne chef. Cependant à la fin ils lui déclarèrent qu'ils voulaient bien s'en rapporter au jugement du pape, qu'ils l'engageraient à venir à Augsbourg pour la fête de la Purification, et que là, dans une assemblée de tous les seigneurs, après avoir entendu les raisons des deux parties, il prononcerait sa sentence pour condamner Henri ou l'absoudre ; que si le roi par sa faute ne se faisait pas absoudre avant l'expiration d'un an depuis son excommunication, il serait à jamais déchu du trône, sans aucune espérance de retour, puisque les

lois privaient de tout pouvoir celui qui demeurait excommunié pendant un an. On voit ici une preuve des effets attachés par les lois à l'excommunication, et quoique, selon toute apparence, ces lois fussent purement civiles, c'est-à-dire faites pour les vassaux ou les sujets, car on n'aurait pas osé contester le droit d'excommunier et de déposer les souverains, s'il eût été écrit dans les lois, ou du moins cette prétention n'aurait pas eu besoin d'être réfutée par de longs raisonnemens, rien cependant n'était plus naturel que de vouloir les appliquer aux souverains, et de leur faire une obligation de respecter et d'observer eux-mêmes des lois fondamentales dont ils devaient assurer l'exécution. Les seigneurs, dans leur adresse au roi, ajoutaient que s'il acceptait leur proposition, il devrait, pour garantie de sa bonne foi, éloigner sur-le-champ tous les excommuniés, retirer la garnison qu'il avait mise à Worms, et rétablir l'évêque, enfin renvoyer son armée et se rendre à Spire pour y attendre l'époque de la diète, sans gouverner par lui-même ni porter les marques de la royauté (1).

Quelque dures que fussent ces conditions, Henri n'hésita pas à y consentir, et se mit aussitôt en devoir de les exécuter ; et les seigneurs écrivirent au pape pour l'informer de ce qui s'était passé, et le prier de se rendre à Augsbourg. Mais le roi sentant qu'il n'était pas sûr pour lui d'attendre un jugement rendu en présence de ses accusateurs, résolut d'aller au-devant du pape en Italie, pour essayer de se faire absoudre de l'excommunication à quelque prix que ce fût, parce qu'elle empêchait jusqu'à ses amis de lui parler et de le secourir. Il se mit donc en chemin quelques jours avant Noël, presque sans suite et sans argent, et comme les ducs de Bavière et de Carinthie avaient mis partout des gardes pour l'empêcher d'entrer en Italie, il fut obligé de prendre une route dé-

(1) Lamb. *Chron.* — Brun. *Bell. Saxon.*

tournée par la Bourgogne et la Savoie, et il eut prodigieusement à souffrir au passage des Alpes à cause de la rigueur extraordinaire du froid. Dès que le bruit de son arrivée se fut répandu en Lombardie, les évêques et les seigneurs s'empressèrent de venir le trouver, en sorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une puissante armée. Le pape de son côté était déjà en chemin pour se rendre à l'assemblée d'Augsbourg, quand il apprit que le roi était en Italie, et ne sachant pas s'il venait pour se venger ou pour demander pardon, il se retira dans le fort de Canusium ou Canosse, près de Reggio, appartenant à Mathilde, comtesse de Toscane, qui était entièrement dévouée au saint-siége. Plusieurs évêques et d'autres seigneurs allemands excommuniés vinrent l'y trouver nu-pieds et en habits de pénitens pour demander l'absolution. C'étaient quelques-uns de ceux que le roi, après l'assemblée de Tribur, avait été obligé d'éloigner de sa personne. Le pape leur répondit qu'une si longue obstination demandait une longue pénitence; mais après quelques jours, comme ils se montraient soumis à tout, il leur donna l'absolution, et leur défendit de communiquer avec le roi, et de lui parler autrement que pour l'exciter à la pénitence.

Cependant le roi Henri se ménagea une conférence avec la comtesse Mathilde, et obtint qu'elle se joindrait aux députés qu'il se proposait d'envoyer au pape pour demander son absolution. Ces députés étaient la comtesse de Savoie avec le comte son fils, saint Hugues, abbé de Cluni, le marquis Azon, et quelques autres seigneurs d'Italie dont le roi connaissait le crédit auprès du pape. Ils étaient chargés de lui dire qu'on ne devait pas s'en rapporter légèrement aux accusations passionnées des seigneurs allemands, que le roi était disposé à subir le jugement du pape, mais que l'année de son excommunication allait bientôt expirer, et que les seigneurs n'attendaient que ce moment pour le déclarer, conformé-

ment aux lois, privé à jamais du royaume; qu'en conséquence il conjurait le pape de l'absoudre seulement de l'excommunication, se soumettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairait, et promettant de répondre ensuite aux accusations formées contre lui, et de renoncer à la couronne s'il ne pouvait se justifier. Le pape, qui savait par expérience combien il fallait peu compter sur les promesses du roi, voulait l'obliger à lui remettre la couronne, et à s'en déclarer désormais indigne. Mais se laissant fléchir enfin avec beaucoup de peine aux instances des députés: Qu'il vienne, dit-il, et qu'il répare par sa soumission l'injure qu'il a faite au saint-siége. Le roi vint en effet au château de Canosse; et laissant dehors toute sa suite, il entra seul dans le fort, qui avait trois enceintes de murailles, et resta dans la seconde jusqu'à la fin du jour, sans aucune marque de dignité, sans chaussure, et sans rien manger qu'un peu de pain vers le soir. Il passa de même les deux jours suivans. Enfin, le quatrième jour, il fut admis à l'audience du pape, qui consentit à lui donner l'absolution aux conditions suivantes: Que Henri se présenterait à l'assemblée des seigneurs pour répondre aux accusations formées contre lui, qu'il se soumettrait complétement à cet égard au jugement du pape, et renoncerait à la couronne s'il en était déclaré indigne pour des crimes avérés, que dans aucun cas il ne chercherait à tirer vengeance des poursuites faites contre lui, qu'en attendant il ne porterait aucune marque de la dignité royale, ne prendrait point part au gouvernement, qu'il éloignerait pour toujours ses conseillers excommuniés, que s'il se justifiait et conservait la couronne, il se montrerait toujours soumis et obéissant au souverain pontife, et l'aiderait de tout son pouvoir à réformer dans son royaume les abus contraires aux lois de l'Église; enfin, que s'il manquait à quelqu'une de ces conditions, l'absolution serait nulle, il serait tenu pour convaincu par le fait, sans pouvoir être admis à se justifier, et les sei-

gneurs auraient alors pleine liberté d'élire un autre roi.

Henri accepta toutes ces conditions, souscrivit à l'acte qui en fut dressé, et confirma ses promesses par serment. Les médiateurs du traité se portèrent en outre caution pour lui, et jurèrent sur les reliques qu'il y serait fidèle. Alors le pape lui donna l'absolution, puis il célébra la messe en sa présence, et au moment de la communion il le fit approcher de l'autel, et tenant en main le corps de Jésus-Christ, il dit au roi : Vous m'avez accusé dans vos lettres d'avoir usurpé le saint-siége par simonie, et d'avoir commis plusieurs autres crimes qui me rendraient indigne du pontificat ; je pourrais me justifier aisément par le témoignage des nombreux témoins de ma conduite depuis mon enfance ; mais pour ne point paraître préférer des témoignages humains à celui de Dieu même, et pour ôter jusqu'à l'ombre du scandale, je veux que le corps de Notre Seigneur, que je vais prendre, soit aujourd'hui pour moi une épreuve, en sorte que je sois absous par le jugement de Dieu si je suis innocent, et qu'il me frappe de mort subite si je suis coupable. Ayant ainsi parlé, il partagea la sainte hostie, communia lui-même avec la moitié aux acclamations du peuple; après quoi s'adressant au roi : Mon fils, lui dit-il, faites, s'il vous plaît, ce que vous m'avez vu faire. Les seigneurs allemands vous accusent d'un grand nombre de crimes pour lesquels ils demandent votre déposition, et vous ignorez quelle sera l'issue des jugemens humains. Si donc vous vous sentez innocent, vous pouvez en un moment vous délivrer de toute inquiétude. Prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette épreuve ferme la bouche à vos ennemis, et dès lors je me montrerai le plus zélé à défendre votre innocence, à vous rétablir dans votre royaume, et à vous réconcilier avec les seigneurs. Le roi, qui était loin de s'attendre à une telle proposition, se montra d'abord interdit et embarrassé; mais ayant délibéré avec ses confidens, il dit au pape qu'il y avait peu à espérer d'une

telle épreuve en l'absence de ses accusateurs, et qu'il le priait de réserver l'affaire en son entier pour la diète générale. Le pape y consentit, et ne laissa pas de lui donner la communion. Il écrivit aussitôt après aux seigneurs allemands pour les informer de l'absolution du roi et leur annoncer qu'il ne tarderait pas à se rendre en Allemagne pour le jugement définitif de cette affaire (1).

Il eut soin en même temps de faire absoudre de l'excommunication les seigneurs de la Lombardie qui avaient embrassé le parti du roi, afin que ce prince ne retombât pas dans l'excommunication en communiquant avec eux. Mais quand l'évêque de Ceitz, envoyé à cette fin, eut fait connaître aux Lombards l'objet de sa légation, ils s'emportèrent avec fureur contre le pape, et répondirent avec d'insultantes railleries, qu'ils n'avaient pas besoin d'absolution, et qu'ils comptaient pour rien l'excommunication prononcée par un homme excommunié lui-même par tous les évêques d'Italie, et qui, après avoir usurpé le saint-siége par simonie, l'avait déshonoré par des adultères, des homicides et toutes sortes de crimes. Ils ajoutèrent que le roi s'était couvert de honte en avilissant la majesté royale par sa soumission à un hérétique, et avait trahi l'Église et l'état en les abandonnant eux-mêmes lâchement après les preuves de zèle et de dévouement qu'ils lui avaient données. Ces discours répandus parmi le peuple produisirent une telle indignation contre le roi, qu'on résolut unanimement de ne plus le reconnaître, mais de proclamer son fils, de mener ce jeune prince à Rome, et d'y faire élire un autre pape pour le couronner empereur, et casser tout ce qu'avait fait Hildebrand. Le roi, effrayé de cette conspiration, envoya de tous côtés ses confidens pour représenter aux Lombards qu'il s'était vu forcé d'agir ainsi par la nécessité des circonstances, et il arrêta par ce moyen le pre-

(1) Lambert. *Chron.* — *Chron. Vird.* — *Vit. Greg.*

mier mouvement de la révolte ; mais la plupart des seigneurs quittèrent son armée, et les autres lui témoignèrent à son retour le mépris que leur inspirait sa légèreté, et leur indignation de ce qu'il avait trompé leurs espérances. Les villes qui se rencontraient sur son passage exprimaient leur mécontentement de toutes manières, jusqu'à refuser quelquefois de lui ouvrir leurs portes. Il crut donc que le seul moyen de regagner l'affection des Lombards, c'était de rompre le traité qu'il venait de conclure, et, en effet, au bout de quinze jours il rappela ses conseillers excommuniés, il se mit à invectiver contre le pape, il le représenta comme l'auteur des troubles de l'Église et de l'état, et exhorta les seigneurs à se joindre à lui pour venger leurs injures communes. Il parvint ainsi à les regagner insensiblement, et à rassembler autour de lui des troupes nombreuses.

Les seigneurs allemands de leur côté ayant reçu les lettres du pape, convoquèrent une assemblée à Forcheim en Franconie, pour le 13 mars 1077, et écrivirent à Grégoire VII pour le prier de s'y rendre. Il était encore à Canosse ou dans le voisinage, et quoiqu'il fût bien informé du changement de Henri, il le fit avertir par des légats qu'il était encore temps d'accomplir ses promesses, et l'exhorta à se trouver à Forcheim, où sa cause encore entière serait jugée définitivement. Le roi répondit que le terme était trop rapproché, et qu'il ne pouvait quitter si tôt l'Italie, où il avait à régler dans ce premier voyage un grand nombre d'affaires. Il demanda au pape la permission de recevoir la couronne de Lombardie, selon la coutume, par les mains de l'archevêque de Milan ou de l'évêque de Pavie ; et s'il ne voulait pas y autoriser ces deux prélats, qui étaient excommuniés, le roi le priait d'en donner la commission à un autre. Mais le pape refusa, en déclarant qu'il lui avait rendu la communion de l'Église, et non la royauté ; à quoi, disait-il, le consentement des seigneurs était nécessaire. Henri essaya d'en-

lever le pape et la comtesse Mathilde, en leur proposant une conférence; mais la princesse, avertie de son dessein, se retira avec le pontife au milieu des montagnes, dans un château bien fortifié. Le pape y demeura environ trois mois, car le roi avait fait si bien fermer tous les passages par ses troupes, qu'il ne lui était possible ni de se rendre en Allemagne, ni de retourner à Rome.

Pendant ce séjour, la comtesse Mathilde fit à l'Église romaine une donation par écrit de tous ses états, qui comprenaient la Toscane et une grande partie de la Lombardie, s'en réservant seulement la jouissance pendant sa vie, et dans la suite elle employa toujours toutes ses forces à soutenir le pape Grégoire. Cette princesse était fille du marquis Boniface, et avait épousé Godefroi, duc de Lorraine, qui fut assassiné à Anvers en 1076. Mathilde, restée veuve à l'âge de trente ans, perdit peu de temps après sa mère Béatrix, qui lui avait inspiré un grand dévouement pour le saint-siége. Aussi, depuis la mort de sa mère et de son époux, elle fut presque toujours auprès du pape Grégoire, qu'elle servait avec une affection toute filiale, et comme l'étendue de ses états la rendaient plus puissante que tous les autres seigneurs du pays, elle accourait avec empressement partout où le pape avait besoin de son secours. Ces témoignages d'attachement donnèrent lieu aux ennemis du pape, et surtout aux clercs mariés, de l'accuser d'un commerce criminel avec Mathilde. «Mais toutes les personnes sensées, dit Lambert, historien contemporain, voyaient plus clair que le jour que c'était une calomnie, car le pape menait une vie si pure et si exemplaire, qu'elle ne permettait pas le moindre soupçon, outre que dans une ville si fréquentée, et au milieu d'une cour aussi nombreuse, s'il eût commis des fautes, il lui eût été absolument impossible de les tenir secrètes et de les cacher à tant d'yeux constamment ouverts autour de lui. Et d'ailleurs, ajoute cet historien, il était assez justifié contre ces odieuses imputations par

son zèle ardent pour la pureté de la discipline et par les miracles que Dieu accordait souvent à ses prières (1).»

Le pape ne pouvant se rendre en Allemagne, envoya Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, avec un autre légat, pour assister à l'assemblée de Forcheim, et dire aux seigneurs que se trouvant empêché d'y aller lui-même, il les exhortait à maintenir le meilleur ordre possible dans les affaires, mais à différer l'élection d'un nouveau roi jusqu'au moment où il pourrait surmonter les obstacles qui retardaient son voyage. Les seigneurs représentèrent aux légats tous les maux que Henri avait déjà faits, ceux que l'on avait encore à craindre d'un prince incorrigible qui comptait pour rien les sermens, ajoutant que l'on exposerait le royaume à une division sans remède, si l'on ne prenait le parti d'élire un roi dans cette même assemblée. Alors les légats répondirent : Il serait beaucoup mieux de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape, si vous le pouvez sans péril; mais vous avez l'autorité entre les mains, et vous connaissez mieux que nous l'intérêt de l'état. Se croyant autorisés par cette réponse et par la sentence de déposition prononcée contre Henri, avec défense de le reconnaître et de lui obéir, les seigneurs élurent pour roi Rodolphe, duc de Souabe, lui prêtèrent serment de fidélité, et le 27 mars il fut sacré par les archevêques de Mayence et de Magdebourg, en présence des légats. Il envoya aussitôt une ambassade au pape pour lui promettre obéissance, et le jour même de son sacre, voyant un clerc qu'il savait être simoniaque se présenter pour chanter l'épître à la messe, il le fit éloigner et obligea l'archevêque d'en faire venir un autre. Cette action le rendit odieux aux clercs simoniaques et concubinaires. Ils soulevèrent le peuple de Mayence contre l'archevêque et le nouveau roi, et causèrent une violente sédition dans laquelle plus de cent personnes perdirent la vie.

(1) Lambert. *Chron.* — *Chron. Cassin.* — *Vit. Mathild.*

Quand le pape eut appris l'élection et le sacre de Rodolphe, il écrivit à ses légats une lettre où il ne se montrait pas disposé à ratifier cette mesure prise sans son consentement. Il leur enjoignait d'obliger par l'autorité du saint-siége Henri et Rodolphe à lui donner des sûretés pour passer en Allemagne; «car, ajoutait-il, nous désirons terminer leur différend avec le conseil du clergé et des seigneurs, et décider auquel des deux la couronne appartient le plus justement. Si donc l'un d'eux refuse de nous obéir en ce point, résistez-lui en toute manière, et au besoin jusqu'à la mort; défendez-lui de gouverner le royaume, et frappez-le d'anathème avec ses adhérens. Soutenez au contraire et confirmez dans la dignité royale celui qui nous obéira.» Il écrivit dans le même sens aux seigneurs allemands, à qui il ordonna de rejeter comme un membre de l'Antechrist celui qui n'obéirait pas, et de reconnaître celui qui se soumettrait aux ordres des légats. Et dans une autre lettre adressée quelque temps après à tous les fidèles, il déclare que Rodolphe ayant été élu sans sa participation, les évêques qui l'ont sacré, s'ils ne rendent bonne raison de leur conduite, seront déposés de leur siége. Cette circonspection du pape déconcerta les seigneurs allemands et les jeta dans une sorte d'abattement. Ils lui représentèrent que ce n'était ni par leur conseil, ni pour leur intérêt, mais pour les injures faites au saint-siége, qu'il avait déposé Henri et défendu de lui obéir, qu'ils s'étaient soumis à cet ordre au risque de leur fortune et de leur vie; qu'après un an d'anarchie, comme la déposition prononcée contre ce prince n'était point révoquée et ne pouvait même plus l'être, ils avaient pris le parti de lui donner un successeur, et qu'ils voyaient avec étonnement toute l'affaire remise en question, Henri toujours traité comme roi, des légats chargés de conférer avec lui, ses complices accueillis à Rome, et les catholiques exposés au ridicule en refusant de communiquer avec eux; que ce ménage-

ment des deux partis avait pour effet d'entretenir et d'augmenter la division avec toutes ses suites, c'est-à-dire les guerres civiles, des homicides sans nombre, les pillages, les incendies, la dissipation des biens ecclésiastiques, le mépris des lois divines et humaines, et qu'enfin s'il était pénible d'avancer dans la route difficile où son zèle l'avait engagé, il serait honteux de reculer. Ces représentations ne firent rien changer à la détermination du pape, qui persista près de trois ans dans une sorte de neutralité, ou au moins d'expectative, espérant toujours qu'il parviendrait à rétablir la paix; mais les deux partis cherchèrent à faire triompher leur cause par la force des armes (1).

Grégoire VII revint à Rome au mois de septembre, et fut reçu comme en triomphe par le peuple, qui avait appris avec une extrême joie la donation de la comtesse Mathilde. Il tint, pendant le Carême de l'année suivante, un concile d'environ cent évêques, où il résolut d'envoyer des légats en Allemagne pour convoquer une assemblée générale, et rétablir la paix entre les deux partis, ou juger en connaissance de cause lequel des deux avait pour lui le droit et la justice. On prononça contre quiconque s'opposerait à leur commission, roi, duc, évêque, ou toute autre personne, un décret d'excommunication, dans lequel on remarque ces paroles : Nous le soumettons aux liens de l'anathème, non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps; en sorte qu'il perde la victoire et toute la prospérité de cette vie. Il est bien évident que ces dernières paroles ne sont qu'une simple formule de malédiction. Ce même concile confirma les condamnations prononcées contre les archevêques de Ravenne et de Milan, contre le cardinal Hugues le Blanc, et excommunia de nouveau les Normands, avec menace de déposition contre tout prêtre ou évêque qui leur célébrerait l'office.

(1) Brun. *Bell. Sax.* — *Chron. Virdun.* — *Vit. Greg.*

Mais comme les excommunications auraient pu s'étendre à l'infini et devenir en quelque sorte inévitables, si l'on eût suivi à la rigueur les règles alors établies, le pape fit un décret où il déclare qu'usant d'indulgence, il excepte de l'excommunication encourue par ceux qui communiquent avec les excommuniés, leurs femmes, leurs enfans et leurs serviteurs, ceux qui communiquent avec eux par ignorance ou par nécessité, ou avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniés. Le pape écrivit au sujet des affaires d'Allemagne, à Uton, archevêque de Trèves, en qui il avait une grande confiance. Mais cet archevêque mourut bientôt après, et le roi Henri lui donna pour successeur Égilbert, schismatique obstiné, qui avait mérité la faveur de ce prince par son audace à combattre les décrets du saint-siége. Il était prévôt de l'église de Passau; et comme l'évêque publiait l'excommunication contre le roi, il manifesta publiquement son opposition, en déclarant que le roi était libre de donner gratuitement ou pour de l'argent les biens temporels de l'Église, comme relevant de lui. On voit ici le fondement de la prétention des souverains au droit d'investiture.

Le pape tint la même année, au mois de novembre, un autre concile où des députés de Henri et de Rodolphe jurèrent, au nom de leurs maîtres, qu'il ne serait apporté par eux aucun obstacle à la commission des légats envoyés en Allemagne. Ce concile confirma le décret contre les investitures, prononça la déposition de Guibert, archevêque de Ravenne, excommunia les Normands qui pillaient les terres et l'argent du Mont-Cassin, défendit aux moines et aux abbés de retenir les dîmes ou les offrandes sans le consentement de l'évêque ou du pape, ordonna à tous les évêques d'établir des écoles près de leurs églises, et prononça la peine de suspense contre ceux qui toléreraient l'incontinence des clercs ou les mariages incestueux, et publia plusieurs autres canons contre la simonie, l'usurpation des biens de l'Église, et sur

d'autres points de discipline. Il y est recommandé aux fidèles de s'abstenir de chair le samedi, mais les termes du concile semblent indiquer qu'il n'y avait encore aucune loi générale qui rendît cette abstinence obligatoire. On confirma ces règlemens dans un autre concile tenu au mois de février de l'année suivante, où Bérenger fut obligé de souscrire une rétractation de ses erreurs.

Les embarras que causaient au pape les affaires d'Allemagne, ne l'empêchaient point d'étendre sa sollicitude sur les autres églises. On a déjà vu qu'il avait envoyé des légats à Michel, empereur de Constantinople, pour travailler à la réunion de l'Église grecque. Mais l'incapacité de ce prince et les progrès des Turcs excitèrent contre lui le mécontentement des troupes, et Nicéphore Botoniate en profita pour se faire proclamer empereur. Michel fut déposé au commencement de l'an 1078, et renfermé dans le monastère de Stude. Le pape ayant appris cette révolution, excommunia Nicéphore et ses complices. Cet usurpateur fut chassé lui-même au bout de trois ans par la révolte d'Alexis Comnène, qui s'empara de Constantinople, où ses troupes commirent toutes sortes de violences. Le nouvel empereur, touché de remords, ou voulant peut-être apaiser l'indignation du peuple, s'adressa au patriarche et aux évêques pour demander la pénitence, et fut condamné à un jeûne de quarante jours, pendant lesquels il devrait porter un cilice et coucher sur la terre avec une pierre pour chevet. Il eut bientôt à soutenir la guerre contre Robert Guiscard, qui passa l'an 1081 dans l'Épire, où il remporta cette même année une grande victoire; et comme l'empereur Alexis avait trouvé les finances tellement épuisées qu'on ne fermait plus les portes du trésor, Isaac Comnène, son frère, assembla les évêques avec le patriarche et le clergé de Constantinople, leur exposa les besoins de l'empire, et ajouta que les canons permettaient de vendre les vases sacrés pour le rachat des captifs ou pour d'autres bonnes œuvres, et

qu'il valait mieux employer les richesses des églises aux frais de la guerre, que de les laisser exposées comme elles l'étaient partout au pillage des infidèles. Il y eut quelque résistance de la part des évêques; mais on ne laissa pas de passer outre, et de fondre l'argenterie des églises à Constantinople et dans tout l'empire. Cette entreprise excita de grands murmures, et pour les apaiser, l'empereur publia au mois d'août 1082 une bulle d'or, où, demandant pardon de sa faute, il promettait de rendre aux églises tout ce qu'il leur avait enlevé, et s'engageait pour lui et ses successeurs à ne jamais toucher dans la suite aux choses sacrées sous quelque prétexte que ce soit. On voit dans les lettres de Théophylacte, métropolitain de Bulgarie, qui vivait à cette époque, combien l'Église avait à souffrir, soit par les exactions des magistrats, soit par les pillages des Croates ou des autres barbares voisins. Cet évêque a laissé des commentaires sur le Nouveau Testament, qui sont tirés en grande partie de saint Chrysostome. On croit que c'est aussi vers ce temps que vivait Œcuménius, dont il nous reste également des commentaires extraits des Pères grecs sur le Nouveau Testament et sur quelques autres livres de l'Écriture. Nous devons citer encore parmi les auteurs grecs de la même époque, les historiens Cédrénus et Jean Scylitzès, surnommé Curopalate, et Michel Psellus, qui se rendit célèbre par son éloquence et par la variété de ses connaissances. On a de lui, entre autres écrits, un dialogue sur les opérations des démons, et une dissertation sur l'âme et le corps (1).

Le pape avait nommé légat en France Hugues, évêque de Die, qui tint des conciles à Anse et à Clermont, où il excommunia ou déposa quelques évêques dont la condamnation, comme on l'a vu, fut confirmée au concile de Rome de l'an 1076. Mais plusieurs ayant refusé de se

(1) Ann. Comn. lib. IV. — Zonar. lib. XVIII. — *Chron. Cassin.*

soumettre à cette condamnation, le pape écrivit à Hugues de convoquer un nombreux concile pour terminer définitivement ces affaires, et juger plusieurs autres évêques contre lesquels on avait porté des plaintes. Il lui recommandait d'y promulguer le décret contre les investitures, et déclarait que cependant il consentait à la promotion de Gérard, évêque de Cambrai, qui, après une élection canonique, ignorant la défense du pape, avait reçu l'investiture du roi Henri. Il ajoutait que si le roi de France s'opposait à la tenue de ce concile, on pouvait compter sur les bonnes dispositions et le concours de Thibaut, comte de Champagne. Enfin, il lui ordonnait de s'adjoindre saint Hugues, abbé de Cluni, et l'évêque de Langres, qui avait témoigné un grand dévouement pour le saint-siége. Le concile se tint à Autun l'an 1077, du consentement de Hugues, duc de Bourgogne, et il y eut un assez grand nombre d'évêques et d'abbés, tant de cette province que de la France. On y jugea plusieurs évêques accusés de simonie, ou d'avoir reçu l'investiture du roi. On nomma au siége de Lyon, à la place d'Humbert, déposé comme simoniaque, Gébouin, archidiacre de Langres, pour lequel le légat demanda au pape le pallium; et l'évêque de Langres fit nommer le prieur de la Chaise-Dieu à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, qui depuis la mort de l'abbé Guillaume avait beaucoup souffert, soit par le relâchement de la discipline, soit par les usurpations des seigneurs. On confirma la suspense déjà prononcée l'année précédente contre l'archevêque de Bordeaux pour son refus d'assister au concile de Clermont et à celui d'Autun. Enfin on prononça la même peine contre Manassès, archevêque de Reims, accusé de simonie par son clergé, et qui avait refusé de comparaître pour se justifier. Le légat tint l'année suivante, malgré l'opposition du roi de France et de l'archevêque de Tours, un autre concile à Poitiers, où il promulgua le décret contre les investitures et quelques autres règlemens de disci-

pline. Nous signalerons entre autres un décret contre la pluralité des bénéfices, la défense faite aux abbés et aux moines d'imposer des pénitences sans la permission de l'évêque, et un canon portant que les abbés et les archiprêtres seraient obligés de recevoir l'ordre de la prêtrise, et les archidiacres, le diaconat, sous peine d'être privés de leurs bénéfices. Le roi avait défendu aux évêques de se rendre à la convocation du légat, et de son côté l'archevêque de Tours réclama ses droits de métropolitain, et eut même recours à la violence pour empêcher la tenue du concile. Il fut suspendu de ses fonctions, avec l'archevêque de Besançon, qui avait refusé d'y assister. Hugues rendit compte de sa légation au pape, et comme quelques-uns des évêques condamnés avaient appelé à Rome, il ajouta à la fin de sa lettre : «Que votre sainteté ne nous expose pas plus longtemps à recevoir des affronts; les coupables que nous avons condamnés courent à Rome, et loin de les traiter plus rigoureusement, comme il conviendrait, on leur fait grâce, et on accroît ainsi leur insolence.» Cette plainte fait assez voir quelle était l'indulgence et la modération de Grégoire envers les coupables qui témoignaient de la soumission et du repentir.

Il en donna une nouvelle preuve dans cette circonstance, car il leva la suspense prononcée contre les archevêques de Besançon, de Tours, de Sens et de Bourges, à la charge de se justifier devant le légat. Manassès de Reims, qui s'était rendu à Rome, fut également rétabli dans ses fonctions. Cet archevêque s'était rendu odieux par son intrusion simoniaque, par la dissipation des biens de son église, par l'usurpation des abbayes, par des vexations de toutes sortes contre ses clercs, et par l'abus qu'il faisait des censures pour satisfaire sa passion. Il était plein d'orgueil, infatué de sa noblesse, méprisait son clergé, et ne rougissait pas de témoigner publiquement le dégoût qu'il avait de ses fonctions. Cité au concile d'Autun pour répondre aux accusations portées contre

lui, il n'y comparut point, et fut suspendu de ses fonctions. On remarque parmi ses accusateurs saint Bruno, qui devint bientôt après fondateur de l'ordre des Chartreux. Manassès fut ensuite cité à Rome par le pape, et s'y étant rendu, il fut rétabli dans ses fonctions après avoir fait serment que ce n'était point par mépris qu'il avait refusé de comparaître au concile d'Autun, et moyennant la promesse de se soumettre au jugement du pape ou de son légat. Cependant, après son retour en France, écrivant au pape pour se plaindre de quelques entreprises sur sa juridiction, il prétendit, sous prétexte de la primatie de son église, avoir le privilége de n'être jugé que par le pape lui-même ou par des légats romains, et non par des légats choisis en France. Le pape lui répondit que le saint-siége était libre de déléguer son autorité à des Romains ou à d'autres, selon qu'il le jugeait convenable, et lui ordonna de se présenter devant les deux légats Hugues de Die et Hugues de Cluni, tant pour se justifier des accusations portées contre lui, que pour faire prononcer sur les plaintes qu'il formait lui-même. Hugues de Die convoqua pour ce sujet, l'an 1079, un concile à Lyon, où Manassès fut cité. Celui-ci fit offrir au légat trois cents livres d'or pour être admis à se justifier par serment, et n'ayant pu réussir à le corrompre par cette offre, il refusa de comparaître, sous prétexte que le concile se tenait dans un lieu trop éloigné, et qu'il lui serait impossible de s'y rendre dans le délai prescrit, et d'y mener les six évêques qu'on demandait pour le justifier, en cas qu'il n'y eût point d'accusateurs. Cependant il offrait de se rendre à un concile qui serait tenu à Reims, à Soissons ou dans un autre lieu rapproché. Comme il ne se présenta point à Lyon, il fut déposé, et le pape confirma ce jugement dans un concile de Rome tenu l'année suivante. Il lui accorda toutefois un délai pour purger cette contumace, lui prescrivant de quitter provisoirement l'église de Reims, et de se retirer au monastère de Cluni ou à celui

de la Chaise-Dieu. Manassès n'ayant point obéi, fut enfin excommunié et déposé sans espérance de rétablissement. Il voulut se maintenir à main armée, mais il fut chassé par les seigneurs et les bourgeois, et se retira dans les états du roi Henri, où il mourut vagabond et excommunié (1).

Grégoire VII avait déposé, environ quatre ans auparavant, Johonée, évêque de Dol en Bretagne, qui s'était marié publiquement, et le clergé ayant élu pour le remplacer un jeune homme de bonnes mœurs, mais qui n'avait pas l'âge voulu par les canons, le pape refusa de l'ordonner, et lui substitua Even, abbé de Saint-Mélagne. Comme les évêques de Dol étaient depuis deux siècles en possession du titre d'archevêque et de la juridiction sur les évêques de Bretagne, il donna le pallium à Even, et écrivit aux évêques de lui obéir, sans préjudice toutefois des droits de l'archevêque de Tours. Cette restriction n'empêcha pas l'archevêque de porter des plaintes à Rome, et le pape lui répondit qu'il avait cru devoir accorder cette faveur aux sollicitations des seigneurs, qui offraient de renoncer à l'abus des investitures et aux droits qu'ils exigeaient à l'occasion des ordinations épiscopales; mais que la dignité de l'église de Tours était expressément réservée, et que l'affaire serait examinée et jugée prochainement. Les deux parties s'étant rendues au concile de Rome en 1080, l'archevêque prouva par plusieurs lettres des papes que la Bretagne devait le reconnaître pour son métropolitain; l'évêque de Dol n'opposa rien de solide. Mais parce qu'il disait avoir un titre chez lui, le pape jugea à propos de lui accorder un délai, et d'envoyer des légats pour décider l'affaire sur les lieux. Toutefois cette contestation ne fut pas définitivement terminée, et malgré les jugemens plusieurs fois rendus contre eux, les évêques de Dol se maintinrent

(1) *Chron. Virdun.* — Greg. *Epist.*

encore pendant plus d'un siècle dans leurs prétentions.

Gébouin, nommé archevêque de Lyon au concile d'Autun, se rendit bientôt après à Rome pour demander le pallium et la confirmation des priviléges accordés à son siége; car il prétendait que ses prédécesseurs avaient obtenu des papes un droit de primatie sur les métropoles de Tours, de Sens et de Rouen. Le pape Grégoire VII, supposant aussi cette concession, adressa une lettre à Gébouin, l'an 1079, dans laquelle il confirmait la primatie de Lyon, et il écrivit en même temps aux archevêques de Rouen, de Sens et de Tours, pour leur ordonner de reconnaître cette primatie, et de rendre à l'église de Lyon l'honneur et l'obéissance que le saint-siége avait prescrits à leurs prédécesseurs. Il citait, pour motiver cette concession, le texte d'une fausse décrétale du pape Anaclet, où il est dit que les apôtres et ensuite le pape saint Clément avaient ordonné d'établir dans les grandes capitales des patriarches ou des primats ayant la même autorité sous divers noms, et dans les métropoles de chaque province, des archevêques soumis aux primats et supérieurs aux simples évêques. Il est certain, en effet, indépendamment de cette décrétale apocryphe, que tel avait été à peu près l'usage de l'Église dans les premiers siècles. L'archevêque de Tours reconnut cette primatie; mais ceux de Rouen et de Sens refusèrent longtemps de s'y soumettre. Gébouin mourut environ trois ans plus tard, et le légat Hugues de Die fut élu en 1082 pour lui succéder.

Ce légat avait déposé, dans un concile tenu à Avignon en 1080, les archevêques intrus d'Arles et de Narbonne, et leur condamnation fut confirmée l'année suivante dans un concile de Rome. Il déposa aussi, en 1081, dans un concile de Meaux, Ursion, qui avait usurpé le siége de Soissons, et qui refusa de comparaître. Le clergé et le peuple élurent à sa place Arnoul, alors reclus, et auparavant abbé de Saint-Médard. Il était né en Brabant

d'une famille noble, avait longtemps porté les armes, et après avoir refusé plusieurs mariages honorables, il quitta son pays pour embrasser la vie monastique à Saint-Médard de Soissons. Quelque temps après, il se fit reclus avec la permission de son abbé, et vécut plus de trois ans dans une cellule découverte, ne prenant qu'un peu de pain d'orge et gardant un silence absolu. Il fut ensuite élu abbé malgré lui, et en peu de temps il rétablit les affaires de ce monastère, presque ruiné par le luxe et les folles dépenses de son prédécesseur. Mais le roi Philippe lui ayant ordonné de le suivre à la guerre, selon la coutume, avec les vassaux de l'abbaye, ou de renoncer à sa dignité, il saisit avec empressement cette occasion de suivre son inclination pour la retraite. Il répondit aux envoyés du roi qu'après avoir quitté les armes pour se faire religieux, il ne consentirait pas à les reprendre, et il conseilla aux moines d'élire pour abbé Gérauld, ancien moine de Corbie, également distingué par sa science et sa vertu, et qui avait renoncé à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, parce qu'il ne pouvait y faire observer la discipline. Ce nouvel abbé, chassé bientôt après par la reine Berthe, se retira dans l'Aquitaine, où il fonda plusieurs monastères. Il mourut en 1095, et fut canonisé vers la fin du siècle suivant. Quant à saint Arnoul, depuis qu'il eut repris sa vie de reclus, il devint tellement célèbre par ses vertus et ses miracles, qu'une foule de personnes venaient le trouver de tous côtés pour demander ses conseils ou recevoir sa bénédiction. Ayant reçu le décret de son élection avec une lettre du légat qui lui ordonnait de se rendre à Meaux, il fut contraint d'obéir et d'accepter l'épiscopat. En partant pour Soissons, il envoya dire à la reine Berthe, qui l'avait prié de lui obtenir des enfants par ses prières, qu'elle était enceinte d'un fils qui succéderait à son père. Cette prédiction se vérifia par la naissance de Louis le Gros. Cependant l'usurpateur Ursion, protégé par le roi, parvint à se

maintenir dans son siége, et saint Arnoul fut réduit à s'établir au château d'Ouchi, dans le diocèse, d'où il exerçait ses fonctions épiscopales sous la protection du comte de Champagne. Il reçut, trois ans plus tard, du pape Grégoire, une mission difficile, dont personne n'avait osé se charger. Il s'agissait de remettre à Robert, comte de Flandre, prince violent et jaloux de sa domination, des lettres en faveur de quelques personnes accusées de conspiration contre lui, et entre autres de l'archidiacre de Térouane, qu'il avait dépouillé de sa dignité sans jugement ecclésiastique. Ces lettres produisirent leur effet, et déterminèrent le comte à pardonner aux coupables. Toute la Flandre était désolée par les guerres privées ou les vengeances particulières, et les habitans si accoutumés au meurtre, que les plus proches parens s'égorgeaient pour les moindres différends. Le saint évêque fit si bien par ses exhortations et ses miracles, qu'il parvint à éteindre les haines et à rétablir la concorde, et par reconnaissance on lui donna l'église de Saint-Pierre à Oudembourg, où il fonda un monastère de bénédictins. Il revint la même année prendre soin de son diocèse; mais le roi Philippe continuant à le tourmenter, il se démit de l'épiscopat, où il ne pouvait plus faire le bien, et se renferma dans sa cellule de reclus, pour ne plus songer qu'à la mort. Au bout de deux ans, les principaux citoyens de la ville d'Oudembourg vinrent avec un moine du monastère le prier de revenir en Flandre apaiser les divisions qui recommençaient. Il ne put se refuser à leurs instances; mais sept jours après son arrivée, il tomba malade, et mourut au bout de trois semaines, le 15 août 1087.

Le pape avait demandé à saint Hugues de Cluni quelques-uns de ses moines les plus habiles pour les employer au gouvernement de l'Église. Le saint abbé lui en envoya deux en 1078, dont l'un, nommé Odon ou Otton, issu d'une famille noble dans la province de Reims, après

avoir été d'abord chanoine et archidiacre de cette église, avait embrassé depuis quelques années la vie monastique à Cluni, où son mérite le fit bientôt nommer prieur. Grégoire VII, instruit de sa capacité, le nomma cardinal-évêque d'Ostie, et en fit son principal conseiller. Odon fut élevé dans la suite au pontificat sous le nom d'Urbain II. Vers le même temps, Gui, comte de Mâcon, se fit moine à Cluni avec tous ses enfans, et le duc de Bourgogne, nommé Hugues, de la famille royale de France, vint aussi en 1078 se consacrer à Dieu dans ce monastère, dont l'abbé était son parent. Quand le pape eut appris la retraite de ce duc, il écrivit en ces termes au saint abbé de Cluni : « Pourquoi, mon cher frère, avez-vous pensé si peu aux périls et aux besoins de l'Église ? En recevant ce duc dans votre monastère, vous avez laissé cent mille chrétiens sans protecteurs. Pouvez-vous être insensible aux larmes des veuves et des orphelins, aux plaintes du clergé, à la ruine des provinces et des églises ? On trouve assez de moines et de particuliers craignant Dieu ; mais à peine trouve-t-on un bon prince. » Cette lettre fait assez voir combien le duc de Bourgogne s'était rendu cher par sa justice et ses vertus. En effet, pendant trois ans qu'il gouverna cette province, il se montra constamment le protecteur des faibles, réprima les violences et les pillages, et restitua lui-même aux églises tout ce que ses ancêtres leur avaient enlevé. Il vécut encore quinze ans dans le monastère, où il fit l'admiration de tous les moines, principalement par son humilité, qui lui faisait remplir avec joie les plus bas emplois du service. Quelques années auparavant, Simon, comte de Crespy en Valois, un des plus puissans seigneurs de France, avait embrassé la vie monastique à Saint-Claude, et il se retira ensuite avec quelques disciples dans un désert du Jura nommé Mouthe, où il fonda un monastère qui devint bientôt très-nombreux. Il fut appelé à Rome par le souverain pontife, qui le chargea de plusieurs négocia-

tions importantes. Ses vertus l'ont fait mettre au nombre des saints.

La régularité des moines de Cluni avait rendu cette abbaye si célèbre et l'avait mise en si grande estime auprès des souverains mêmes, que Ferdinand, roi de Castille, avait établi l'usage de lui payer un cens annuel. Alphonse VI, son fils, augmenta cette redevance, et fit venir en Espagne l'abbé Hugues, pour y établir des monastères de son ordre. Les exhortations du saint abbé et celles de la reine Constance déterminèrent ce prince à faire adopter dans la Castille l'office romain, que le roi Sanche avait fait recevoir dans l'Aragon. Le pape Grégoire VII, dès le commencement de son pontificat, avait écrit pour ce sujet au roi Alphonse, et vers l'an 1078, il envoya en Espagne avec le titre de légat le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, pour lever par l'autorité du saint-siége les obstacles que ce changement rencontrait par suite de l'attachement du clergé et des peuples aux anciens usages. Ce légat fut d'abord assez mal reçu, et sa mission contrariée par un moine de Cluni et par le roi lui-même, dont la première détermination avait fléchi devant l'opposition de ses sujets. Le pape ordonna à l'abbé de Cluni de rappeler ce moine, et il le chargea en même temps de transmettre au roi une lettre par laquelle il l'exhortait à renvoyer une femme qu'il avait épousée contre les canons, et de lui écrire de son côté qu'il s'était attiré l'indignation de saint Pierre, et que s'il refusait plus longtemps d'obéir, le pape l'excommunierait et soulèverait contre lui tout ce qu'il y avait d'hommes fidèles à ce saint apôtre. « Nous ne craindrions pas d'y aller nous-même, ajoutait le pape, et de lui susciter des affaires fâcheuses comme à un ennemi de la religion chrétienne. » Le roi Alphonse eut égard aux remontrances du pape, et fit tenir par le légat un concile à Burgos, où l'on ordonna que l'office romain serait reçu dans tout le royaume.

Vratislas, roi de Bohême, d'après le vœu de ses sujets, avait demandé au pape Grégoire la permission de faire célébrer l'office divin en langue slavonne ; mais le pape la refusa absolument, dans la crainte, dit-il, que la religion ne perdît de sa dignité, et que les mystérieuses obscurités de l'Écriture ne fussent livrées aux fausses interprétations des ignorans. Boleslas, roi de Pologne, qui avait succédé en 1058 à Casimir, se rendit odieux par sa tyrannie, sa cruauté et son impudicité. Stanislas, évêque de Cracovie, après l'avoir averti plusieurs fois inutilement, crut devoir enfin l'excommunier, et le roi, devenu furieux, le tua de sa main, en 1079, au sortir de la messe, et fit mettre ensuite son corps en pièces. L'Église honore ce saint évêque comme martyr. Il est dit dans sa vie, écrite longtemps après, que le pape, ayant appris ce crime, déposa Boleslas; mais on n'en trouve rien dans les lettres de Grégoire VII. Ce pape, dont la sollicitude embrassait tous les besoins de l'Église, écrivit vers le même temps aux rois de Danemarck, de Norwège et de Suède, pour les exhorter à gouverner leurs peuples selon les lois de la justice, et à défendre les faibles contre l'oppression. Il leur recommandait en même temps d'envoyer à Rome des jeunes gens de leur noblesse pour y recevoir l'instruction ecclésiastique, et des évêques ou des prêtres pour lui faire connaître l'état de la religion dans leurs états, et leur porter en conséquence les décisions et les ordres du saint-siége. L'archevêque arménien de Synnade en Phrygie ayant appris qu'un hérétique eutychien chassé du pays avait soutenu à Rome que ses erreurs étaient la doctrine des Arméniens, il envoya un prêtre au pape pour détruire cette imputation calomnieuse et rendre témoignage de son orthodoxie. Grégoire VII ordonna à l'archevêque de Bénévent de chercher cet hérétique pour le convertir ou le punir, c'est-à-dire le marquer d'un fer chaud et le bannir. Il écrivit en même temps à l'archevêque de Synnade d'envoyer une profes-

sion de foi par écrit, et lui recommanda de persister à célébrer le saint sacrifice avec du pain sans levain, et de mépriser les vains reproches que les Grecs faisaient aux Arméniens comme aux Latins pour ce sujet.

L'usage des conciles avait été longtemps interrompu en Angleterre, ce qui avait occasionné un relâchement dans la discipline. Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, convoqua, en 1075, un concile national à Londres, où assistèrent l'archevêque d'York, quatorze évêques et un grand nombre d'abbés. On y confirma les anciens canons, et on y condamna la divination, les sortiléges et plusieurs autres superstitions; on y régla aussi le rang des évêques, et l'on transféra dans des villes plusieurs siéges qui étaient encore dans des bourgs ou des villages. Le zèle du roi Guillaume contre la simonie et le concubinage des clercs lui avait mérité l'affection particulière de Grégoire VII, et ce pontife, à sa prière, consentit, vers le même temps, à faire revoir par ses légats l'affaire de Johonée, évêque de Dol, déposé pour ses crimes. Les légats envoyés à ce sujet demandèrent au roi de prêter serment de fidélité au saint-siége et d'envoyer plus exactement le tribut accoutumé. Guillaume écrivit au pape qu'il ne voulait point prêter ce serment, dont il ne trouvait aucun exemple sous ses prédécesseurs, mais qu'il avait donné des ordres pour hâter la collecte du denier de saint Pierre. Le pape, dans une lettre adressée en 1079 à Hubert, un de ses légats, lui marqua qu'il estimait peu l'argent sans le respect, et il se plaignit, comme d'une chose inouïe, même sous les païens, de ce que le roi empêchait les évêques de venir à Rome. Il avait déjà écrit à Lanfranc au sujet de cette défense, et, peu de temps après, il lui ordonna de venir à Rome dans quatre mois sous peine de suspense. Lanfranc lui répondit qu'il était tout disposé à obéir, mais qu'il n'avait pu, malgré tous ses efforts et ceux du légat, faire changer la résolution du roi. L'année suivante, le roi Guillaume fit tenir un concile à Lil-

lebonne, en Normandie, où il assista avec les seigneurs de la province. On y fit plusieurs canons ayant pour objet de confirmer la trêve de Dieu, et de réprimer différents abus, notamment les mariages incestueux, le concubinage des clercs et les prétentions des laïques sur une part des offrandes ou des autres revenus de l'église. Le légat Hugues de Die ayant, vers le même temps, prononcé une suspense contre les évêques de Normandie, pour n'être pas venus à un concile, le pape lui écrivit qu'il était convenable de traiter le roi d'Angleterre et ses sujets avec plus d'égards, «parce que, dit-il, quoiqu'il ne se conduise pas avec autant de religion que nous le voudrions, il respecte au moins les églises, ne les vend point, maintient la paix et la justice dans son royaume, et ne souffre point que les prêtres gardent leurs femmes, ni que les laïques retiennent les dîmes qu'ils ont usurpées.» Il louait aussi la fidélité de ce prince envers le saint-siége, attaqué alors avec une nouvelle audace par les schismatiques.

On a vu que le pape, dans un concile de l'an 1078, avait résolu d'envoyer des légats en Allemagne pour mettre fin aux troubles de l'état, et que les rois Henri et Rodolphe avaient promis par leurs députés de n'apporter aucun obstacle à cette mission, et de se soumettre au jugement du saint-siége. Ce serment fut renouvelé dans le concile de l'année suivante, où les députés de Henri, pour détruire l'effet des nouvelles plaintes portées à ce concile par ses ennemis, jurèrent en son nom qu'il enverrait avant l'Ascension des ambassadeurs pour conduire et ramener en sûreté les légats. Mais Henri ne tint aucun compte de ses promesses. Elles n'étaient qu'un moyen d'amuser le pape et de profiter du délai pour rétablir ses affaires par la force des armes. Il eut en effet l'avantage dans deux batailles, et força Rodolphe à se retirer dans la Saxe. Mais, dans une troisième action, livrée à Flatecheim, vers la fin de janvier de l'an 1080, il

essuya une défaite qui ranima les espérances de ses ennemis. Ils en firent aussitôt porter la nouvelle à Rome, avec de nouvelles plaintes où ils articulaient contre lui les griefs suivants : d'avoir repris le gouvernement malgré la défense du saint-siége et ravagé l'Allemagne par le fer et le feu, d'avoir chassé plusieurs évêques pour donner leurs églises à ses partisans ; d'avoir mis à mort l'archevêque de Magdebourg et de retenir encore l'évêque de Worms dans les fers ; d'avoir causé les massacres de plusieurs milliers d'hommes, enfin d'avoir empêché, contre ses sermens, l'exécution des ordres du saint-siége et la réunion d'une assemblée en présence des légats pour le rétablissement de la paix. Les envoyés chargés de ces plaintes arrivèrent à Rome pendant le concile tenu, selon l'usage, au commencement du Carême, et comme tous les moyens de conciliation avaient été épuisés et toujours rendus inutiles par l'obstination et les parjures du roi Henri, Grégoire VII prononça enfin contre lui une sentence définitive d'excommunication et de déposition (1).

Le pape y adresse la parole à saint Pierre, comme dans la première, et après avoir rappelé l'absolution donnée à Henri et l'élection de Rodolphe faite par les seigneurs d'Allemagne sans l'aveu du saint-siége, il continue ainsi : « Cependant Henri commença à me prier de le soutenir contre Rodolphe, et je lui répondis que je le ferais volontiers lorsque j'aurais entendu les deux parties, pour savoir de quel côté était le meilleur droit. Henri, croyant pouvoir triompher par ses propres forces, méprisa ma réponse. Toutefois, quand il vit que le succès ne répondait pas à ses espérances, il envoya à Rome les évêques de Verdun et d'Osnabruck, qui me prièrent de sa part de juger sa cause ; ce qui me fut aussi demandé par les députés de Rodolphe. Enfin, j'ordonnai dans un concile

(1) Brun. *Bell. Sax.* — Berthold. *Chron.* — *Vit. Gregor.*

qu'on tiendrait pour cet effet une conférence en Allemagne. Pour moi, je n'ai voulu jusqu'à ce jour favoriser aucun parti, me réservant de prononcer après l'examen de leurs droits ; et comme j'étais persuadé que le parti qui se défierait de sa cause rejetterait une conférence où l'on n'écouterait que la justice, j'ai soumis à l'excommunication et à l'anathème toutes les personnes, rois, ducs, évêques ou autres, qui empêcheraient cette conférence. Mais Henri avec ses fauteurs n'a pas craint de désobéir, et en s'opposant à la conférence, il s'est engagé lui-même dans les liens de l'excommunication et de l'anathème, il a causé la mort d'une multitude de chrétiens, le pillage des églises, et la désolation presque entière du royaume.

« C'est pourquoi, plein de confiance dans la justice et la miséricorde de Dieu et de sa très-sainte mère Marie toujours vierge, m'appuyant sur votre autorité, je soumets à l'excommunication et aux liens de l'anathème ledit Henri avec tous ses fauteurs, et lui interdisant de nouveau, de la part de Dieu tout-puissant et de la vôtre, le royaume d'Allemagne et d'Italie, je lui ôte toute puissance et dignité royale ; je défends à tous les chrétiens de lui obéir comme roi, et j'absous de leur serment de fidélité tous ceux qui lui ont prêté ce serment ou le lui prêteraient encore à l'avenir. Que désormais Henri avec ses fauteurs n'obtienne dans la guerre aucun succès ni aucune victoire. Et quant à Rodolphe, que les Allemands ont élu pour roi, je lui donne en votre nom le pouvoir de gouverner et de défendre le royaume, et j'accorde à tous ceux qui lui seront fidèlement attachés l'absolution de tous leurs péchés. Maintenant donc faites connaître à tout le monde que si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés et tous les biens, selon les mérites des hommes ; car vous avez souvent ôté aux indignes et

donné aux bons les patriarchats, les primaties, les archevêchés et les évêchés. Que si vous jugez des choses spirituelles, peut-on douter de votre pouvoir sur les choses temporelles? et si vous devez juger les anges qui dominent sur les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves? Que les rois et les princes du siècle apprennent donc maintenant quelle est votre grandeur et votre puissance; qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre Église, et que votre justice s'exerce si promptement sur Henri, que tous sachent en le voyant tomber que ce n'est point par hasard, mais par l'effet de votre puissance. Dieu veuille le confondre et l'amener à une pénitence salutaire. »

Lorsque Henri eut appris la nouvelle sentence prononcée contre lui, il réunit à Mayence, le jour de la Pentecôte, un conciliabule de dix-neuf évêques, où l'on résolut de déposer Grégoire VII, et d'élire à sa place Guibert, archevêque de Ravenne. Il ordonna en conséquence à tous les évêques et à tous les seigneurs de son parti de se rendre immédiatement à Brixen dans le Tyrol, pour procéder à cette élection. L'assemblée eut lieu en effet au mois de juin de l'an 1080, et il s'y trouva environ trente évêques et plusieurs seigneurs tant d'Allemagne que d'Italie. On y déposa Grégoire du pontificat comme simoniaque et fauteur d'un roi parjure, comme ayant troublé l'empire chrétien, allumé la discorde et occasionné une foule d'homicides et de sacriléges; enfin comme disciple de l'hérétique Bérenger, et comme s'adonnant aux infâmes pratiques de la magie, de la divination et de la nécromancie. On élut ensuite Guibert, qui prit le nom de Clément III (1).

Cependant le pape Grégoire, pour se soutenir contre Henri, songea à s'assurer la protection de Guillaume, roi d'Angleterre, et des princes normands d'Italie. Il écrivit

(1) Sigeb. *Chron.* — *Chron. Vird.* — *Chron. Ursperg.*

au premier plusieurs lettres où il sollicitait son secours contre les ennemis de l'Église, lui promettant avec la vie éternelle la puissance et la victoire en ce monde. En même temps, il négocia avec Robert Guiscard, duc de Pouille et de Sicile, avec Jourdain, prince de Capoue, et les autres seigneurs normands, et consentit à les absoudre de l'excommunication, moyennant la promesse de leur secours et de leur soumission au saint-siége. Il confirma à Robert Guiscard, sous la condition d'une redevance annuelle de douze deniers par charrue, les terres qu'il tenait des papes, remettant à prononcer plus tard sur les points en litige; et Robert fit serment de fidélité à l'Église romaine et au pape Grégoire, avec promesse de le défendre contre tous. Le pape se proposait avec ce secours de marcher, dès le mois de septembre, contre les schismatiques. Il représentait dans ses lettres leur entreprise insensée comme la matière d'un triomphe plus glorieux pour l'Église, et en faisant connaître son projet par une lettre adressée aux fidèles, «nous vous exhortons, ajoutait-il, à mépriser comme nous leurs vains efforts, et à vous tenir assurés de leur chute prochaine.»

Il y eut bientôt après, c'est-à-dire au mois d'octobre de la même année 1080, une nouvelle bataille entre les rois Henri et Rodolphe. L'armée du premier fut d'abord forcée de plier, mais la mort de Rodolphe vint enlever aux Saxons la victoire qu'ils croyaient déjà tenir. Ce prince fut tué d'un coup dans le bas-ventre, et l'on rapporte qu'ayant eu aussi la main droite coupée, il la montra à ceux qui l'entouraient, en leur disant qu'il craignait beaucoup que ce ne fût une punition d'avoir violé le serment fait à son souverain. La nouvelle de cette mort causa de vives inquiétudes à Rome; les plus fidèles serviteurs du pape lui conseillèrent de se réconcilier avec Henri, qui n'avait plus en Allemagne de concurrent, et qui avait pour lui presque toute la Lombardie. On pouvait même craindre que la comtesse Mathilde ne

fût réduite à se déclarer pour le roi ou à perdre ses états; car ses troupes avaient été défaites le jour même de la mort de Rodolphe, et ses propres vassaux traitaient de folie sa persévérance à défendre le pape. D'un autre côté on répandit bientôt après le bruit que Robert Guiscard venait de faire alliance avec Henri, et de conclure le mariage de sa fille avec le fils du roi. Ce duc préparait d'ailleurs une expédition contre la Grèce, sous prétexte de rétablir l'empereur Michel, et le pape, pour encourager les troupes, avait permis aux évêques de les absoudre de leurs péchés, c'est-à-dire de leur accorder une indulgence plénière. Enfin, on ne pouvait guère espérer les secours de l'Angleterre, dont le roi, sans abandonner le pape Grégoire, semblait demeurer toutefois dans une sorte d'indécision relativement à la cause du roi Henri ; c'est du moins ce que l'on peut conjecturer d'après une lettre de Lanfranc, où tout en déclarant que l'Angleterre demeurait fidèle au pape Grégoire, il ajoutait : « Je crois toutefois que l'empereur n'a point fait une telle entreprise sans de grands motifs, ni obtenu de tels avantages sans un grand secours de Dieu. » Ces dernières paroles font voir que Grégoire VII ayant semblé promettre la victoire à la bonne cause, et attacher le succès à la fidélité au saint-siége, on était tenté en jugeant d'après cette règle d'interpréter contre lui les succès de ses ennemis. Du reste on conçoit aisément cette disposition d'après les mœurs et les idées de l'époque ; car ce n'était qu'une extension des préjugés concernant les épreuves judiciaires, ou, en d'autres termes, une application du jugement de Dieu aux affaires générales de la société (1).

Le pape au milieu de ces embarras ne se laissa point abattre. Il confirma dans un concile tenu en 1081 l'excommunication prononcée contre Henri et ses fauteurs. Il engagea l'abbé Didier à s'assurer si l'on pouvait

(1) Helmold. *Chron.* lib. I.— *Chron. Ursperg.*

compter sur le secours des Normands après Pâques; car leur usage était de ne point combattre pendant le Carême. Il écrivit à Altman, évêque de Passau et légat en Allemagne, de ne rien négliger pour retenir le duc de Bavière dans le bon parti, et d'exhorter les seigneurs catholiques à délibérer mûrement pour ne donner la couronne qu'à un prince doué de toutes les qualités nécessaires. Il lui envoyait en même temps la formule du serment que l'on devait faire prêter au nouveau roi, comme vassal de saint Pierre, formule contenant, avec le serment de fidélité au saint-siége, la promesse de lui obéir en tout ce qu'il commanderait. Il ajoutait qu'à raison des troubles présens et de la disette des bons ouvriers, on pouvait user d'indulgence envers les prêtres, et modérer pour un temps la rigueur des canons. Et dans une autre lettre écrite peu de temps après, il l'engageait à recevoir comme des frères tous ceux qui renonceraient au parti de Henri. Enfin, comme plusieurs persistaient à contester au pape le droit d'excommunier et de déposer les souverains, il écrivit une seconde lettre sur ce sujet à Hermann, évêque de Metz, dans laquelle on trouve à peu près les mêmes preuves et le même fonds d'idées que dans la première. Il insiste longuement sur la prééminence et la dignité du pouvoir spirituel, et suppose toujours, d'après les idées reçues, que le droit d'excommunier les rois et de juger par conséquent leur conduite, entraîne aussi celui de les déposer. Du reste on voit dans une lettre écrite aussi vers le même temps à Hermann, par Gebehard de Salzbourg, quel était le véritable point de la question. «Dans l'affaire présente, dit-il, nous tenons seulement ce que l'Église a toujours tenu jusqu'à ces malheureux temps; savoir qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniés, au lieu que nos adversaires ne s'en abstiennent point et enseignent qu'on n'est pas obligé de s'en abstenir. Telle est la cause des divisions et des troubles.» Ainsi on était persuadé que l'obligation

d'éviter les excommuniés ne permettait plus d'avoir aucun rapport avec un prince frappé de cette censure; qu'on ne pouvait plus ni lui parler, ni recevoir ses ordres, ni lui rendre les devoirs qu'exige la fidélité des sujets; et quoique l'excommunication n'ait point par elle-même des effets aussi étendus, comme ils étaient autorisés par la législation et les idées de l'époque, il était assez naturel de ne pas vouloir en excepter les souverains.

Cependant le roi Henri ne craignant plus les Saxons, abattus par la mort de Rodolphe, passa en Italie au printemps de l'an 1081, et vint avec son armée se présenter devant Rome, la veille de la Pentecôte. Mais les Romains se défendirent si bien, qu'il fut contraint bientôt après de retourner en Lombardie. Il était d'ailleurs inquiété sans cesse par les troupes de la comtesse Mathilde, qui n'oublia rien dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, pour la défense du pape. Elle attaquait les partisans du roi, brûlait leurs châteaux, et le tenait lui-même en échec par les forteresses imprenables qu'elle avait en plusieurs endroits. D'un autre côté, les Saxons élurent pour roi, la même année, Hermann, comte de Luxembourg, qui du reste ne se vit pas en état de faire aucune entreprise importante. Henri revint assiéger Rome au printemps de l'année suivante, et tenta de mettre le feu à l'église de Saint-Pierre, pour surprendre la ville pendant que les Romains seraient occupés à l'éteindre. Mais n'ayant pu réussir, il retourna de nouveau en Lombardie, laissant seulement à l'antipape Guibert des troupes pour tenir la ville bloquée, et faire le dégât dans les environs. Henri revint encore lui-même presser le siége au printemps de l'an 1083, et s'étant rendu maître de la cité Léonine, il mit garnison dans un château près de l'église de Saint-Pierre. Joignant en même temps l'artifice à la force, il employa tous les moyens d'attirer les Romains à son parti; il témoigna une grande disposition

à la paix, gagna par argent une partie du peuple, et dit publiquement qu'il voulait recevoir la couronne impériale de la main du pape Grégoire. Les Romains, fatigués d'un long siége, entrèrent dans les vues du roi, et lui ayant promis secrètement de le faire couronner, ils se jetèrent avec larmes aux pieds du pape pour le prier d'avoir pitié de la ville et de se réconcilier avec Henri. Il répondit que si ce prince voulait satisfaire à l'Église, il était tout disposé à l'absoudre et à le couronner; mais qu'autrement il n'y consentirait jamais. Cependant, après quelques difficultés, on convint que le pape tiendrait au mois de novembre un concile où l'affaire serait jugée, et que de part et d'autre on se soumettrait à ce jugement. Henri promit par serment de donner toute sûreté à ceux qui viendraient à ce concile; mais il fit arrêter en chemin les députés des seigneurs d'Allemagne, et avec eux Othon, évêque d'Ostie, qui revenait d'une légation auprès du roi Herman. Il fit de même arrêter les évêques qu'il savait être les plus attachés au pape, entre autres Hugues de Lyon, Anselme de Lucques, et Renaud de Côme. Il y eut toutefois à ce concile un grand nombre d'évêques et d'abbés, et le pape les exhorta par un discours fort touchant à s'armer de courage contre les persécutions. Il consentit d'après leurs instances à ne point renouveler l'excommunication contre Henri; mais il la prononça en général contre ceux qui avaient empêché les évêques de se rendre au concile (1).

Henri continuait ses intrigues pour gagner les Romains, et il parvint enfin à corrompre par argent ou par ses promesses une assez grande partie du peuple. Il réussit par ce moyen à se faire ouvrir les portes de la ville, où il entra au mois de mars 1084, avec l'antipape Guibert, qu'il fit introniser peu de jours après, et qui lui donna de son côté la couronne impériale. Le pape Grégoire con-

(1) Berthold. *Chron.* — *Chron. Cassin.* — *Chron. Ursperg.*

serva toutefois plusieurs forteresses dans la ville, et se renferma avec la plupart des nobles dans le château Saint-Ange. Il y fut bientôt assiégé par Henri, qui fit élever une muraille autour de ce fort. Mais au bout de quelques semaines l'arrivée de Robert Guiscard le força de retourner en Lombardie. Le pape depuis deux ans ne cessait de presser ce duc de venir à son secours, et les princes normands n'avaient pas moins besoin de sa présence, car les seigneurs lombards de la Pouille, comptant sur le secours de Henri, menaçaient de les chasser d'Italie, en sorte que les Normands effrayés s'étaient rendus en députation auprès du roi pour traiter avec lui. Ils avaient engagé l'abbé Didier à se joindre à eux tant dans l'intérêt de son monastère que dans l'espoir de procurer la paix entre le roi et le pape. Mais tout en se prêtant à cette démarche il ne voulut communiquer ni avec Henri, ni avec ses partisans, et soutint au contraire avec énergie les droits et l'indépendance du saint-siége contre les prétentions des empereurs d'Allemagne. Le duc Robert avait de la peine à quitter la Grèce, où il faisait de grandes conquêtes. Toutefois, laissant une partie de son armée sous la conduite de son fils Bohémond, il s'embarqua pour l'Italie, et marcha vers Rome, où il arriva au mois de mai 1084. Comme les Romains révoltés contre le pape firent quelque résistance, le duc livra la ville au pillage et en brûla une partie. Il tira le pape Grégoire du château Saint-Ange, le rétablit dans le palais de Latran; puis étant sorti de Rome, il soumit en peu de temps plusieurs villes et un grand nombre de châteaux à l'obéissance du saint-siége. Le pape ainsi délivré ne tarda pas à tenir un concile, où il réitéra l'excommunication contre l'antipape Guibert, le roi Henri et leurs partisans. Il chassa de l'église de Saint-Pierre des laïques qui s'y étaient établis et s'emparaient des offrandes des pèlerins. Ensuite, ne se croyant pas en sûreté à Rome, il se retira au Mont-Cassin sous la protection du duc Robert, et bientôt après

à Salerne, où il demeura jusqu'à sa mort, défrayé avec les cardinaux et les évêques de sa suite par l'abbé Didier (1).

Henri, après avoir quitté Rome, ne resta pas longtemps en Italie. Mais les évêques et les seigneurs lombards n'en montrèrent pas moins de zèle pour son parti. Ils se jetèrent brusquement avec des troupes nombreuses sur les terres de la comtesse Mathilde, dont les vassaux surpris ne purent assembler que peu de monde. Toutefois les schismatiques essuyèrent une déroute complète et perdirent un grand nombre d'hommes, tant morts que blessés ou prisonniers, et une quantité d'armes et de chevaux. Il n'y eut du côté des catholiques que trois hommes tués et quelques blessés. On fut redevable d'un tel succès au courage que leur avait inspiré saint Anselme de Lucques, directeur de la princesse et légat du saint-siége pour la Lombardie ; car il leur avait envoyé son pénitencier pour les absoudre des censures et leur représenter que le péril où ils allaient s'exposer pouvait servir à la rémission de tous leurs péchés. Cette victoire, en quelque sorte miraculeuse, affaiblit considérablement le parti des schismatiques, et un grand nombre revenant à l'obéissance du saint-siége, s'adressèrent à saint Anselme pour se faire absoudre de l'excommunication.

Othon, évêque d'Ostie, fut envoyé vers le même temps en Allemagne avec le titre de légat ; et au commencement de l'année suivante il assista à une conférence qui eut lieu à Berbach en Thuringe entre les évêques des deux partis. On y disputa longtemps, mais sans aucun résultat. Othon tint, la semaine de Pâques, un concile à Quedlimbourg, dans la Saxe, où assistèrent les archevêques de Salzbourg et de Magdebourg avec leurs suffragans et ceux de Mayence. On y confirma les canons sur la continence des clercs et sur quelques autres points

(1) Berthold. *Chron.* — *Chron. Cassin.*

de discipline ; on déclara nulle l'institution des évêques ordonnés par les excommuniés, notamment celle de Vécilon, nommé depuis peu à l'archevêché de Mayence, et l'on condamna les erreurs soutenues dans la conférence précédente par les schismatiques relativement aux droits du saint-siége et aux effets de l'excommunication. Enfin on prononça anathème contre l'antipape Guibert et ses principaux partisans, entre autres l'ancien cardinal Hugues le Blanc, et Pierre, chancelier de l'Église romaine. Henri tint de son côté vers le même temps un conciliabule à Mayence, où il fit confirmer la déposition du pape Grégoire, et prononcer l'excommunication contre tous ceux qui le reconnaissaient pour pape. Il y eut à ce conciliabule, outre Vécilon de Mayence et les archevêques de Trèves, de Cologne et de Brême, environ dix-sept évêques avec les députés de quelques autres (1).

Cependant le pape Grégoire, épuisé par les fatigues et les soins du pontificat, tomba malade à Salerne, et l'on s'aperçut bientôt qu'il touchait à sa fin. Les évêques et les cardinaux qui étaient auprès de lui le prièrent de se désigner un successeur capable de défendre l'Église. Il leur nomma Othon, évêque d'Ostie, Hugues de Lyon, et le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin ; et comme les deux premiers étaient absens, il leur conseilla de préférer Didier. Ils lui demandèrent s'il voulait absoudre ceux qu'il avait excommuniés. Il répondit : Excepté Henri et Guibert et leurs principaux fauteurs, j'absous tous ceux qui croient que j'en ai le pouvoir. Il ajouta quelque temps après : J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil. Ce furent ses dernières paroles, et il mourut ainsi, plein de confiance dans la miséricorde divine, le 25 mai 1085. L'auteur de sa vie, écrite environ cinquante ans après sa mort, et d'autres

(1) Berthold. *Chron.* — Sigeb. *Chron.* — *Chron. Ursperg.*

auteurs contemporains rapportent plusieurs miracles qui attestèrent sa sainteté. Le pape Anastase IV, vers le milieu du siècle suivant, le fit peindre à Rome dans une église entre d'autres saints. Son nom fut inséré en 1584 dans le martyrologe par ordre de Grégoire XIII, et enfin, sous le pontificat de Benoît XIII, on mit un office en son honneur dans le Bréviaire romain. On a de lui un très-grand nombre de lettres auxquelles on a joint quelques maximes qu'on lui attribue, mais qui ne sont pas de lui.

Tous les auteurs contemporains s'accordent à rendre témoignage aux vertus de Grégoire VII; et si on lui a reproché de n'avoir pas montré toujours autant de prudence et de discrétion que de zèle et de fermeté, on est au moins forcé de rendre justice à ses bonnes intentions, et de reconnaître ses grandes qualités. Plein d'ardeur pour le bien, et de zèle pour la justice et la religion, naturellement ennemi de tous les désordres, il n'eut d'autre but que de mettre un frein à la corruption des mœurs, et d'opposer une digue puissante aux scandales qui déshonoraient l'Église et aux crimes qui faisaient gémir la société. On a vu les raisons générales qui servent à expliquer l'autorité qu'il s'attribuait sur les souverains, et il croyait avoir en outre des titres particuliers pour disposer de plusieurs états de l'Europe. Ainsi, parce que les empereurs devaient être élus et couronnés par le pape, et qu'ils lui prêtaient serment de fidélité, il les considérait comme les vassaux du saint-siége. Il prétendait d'ailleurs que la Saxe avait été donnée à saint Pierre par Charlemagne. Il croyait également que les premiers rois de Hongrie avaient fait hommage de leur couronne au saint-siége, et que l'Espagne, avant l'invasion des Sarrasins, appartenait à saint Pierre, c'est-à-dire qu'elle avait été soumise comme fief à l'Église romaine. Il avait les mêmes prétentions de suzeraineté sur la Sardaigne, et l'on voit aussi dans ses lettres que le saint-siége avait

donné un roi à la Dalmatie, et qu'un prince des Russes était venu à Rome lui prêter serment de fidélité et soumettre son royaume à l'Église romaine pour le recevoir comme un don de saint Pierre. Enfin il était persuadé que l'autorité pontificale lui donnait droit de commander aux princes pour terminer leurs différends. Il écrivait à l'évêque de Girone au sujet d'une contestation survenue entre les deux fils du comte Raimond : « Avertissez-les que s'ils nous désobéissent, nous ôterons la grâce de saint Pierre à celui qui mettra obstacle à la paix, et nous le retrancherons de la société chrétienne, en sorte qu'il ne puisse plus désormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune prospérité temporelle ; mais pour celui qui nous obéira, nous lui accorderons la protection invincible de saint Pierre, nous lui procurerons toute sorte de secours, et nous ordonnerons à tous les chrétiens de lui prêter assistance.

Saint Anselme de Lucques mourut environ dix mois après Grégoire VII. Il était depuis plusieurs années chassé de son diocèse par la révolte de son clergé, qu'il voulait obliger à la vie commune des chanoines, et qui refusant de s'y soumettre, embrassa le parti du roi et reçut un évêque de l'antipape Guibert. Saint Anselme se retira auprès de la comtesse Mathilde, et travailla avec autant de succès que de zèle à établir dans ses états la régularité parmi les moines et les chanoines. Il joignait à toutes les vertus épiscopales les pratiques d'une austère mortification. L'auteur de sa vie, qui fut son prêtre pénitencier, rapporte plusieurs miracles obtenus par ses prières, et un bien plus grand nombre encore opérés à son tombeau. Ce saint évêque fut toujours très-attaché à Grégoire VII, dont il entreprit de justifier la conduite par une apologie où il montrait qu'on ne devait pas imputer au zèle de ce pontife, mais à la désobéissance des coupables, les troubles de l'Église et de l'état. Le fond de cette apologie, que nous n'avons plus, se trouve

dans les deux discours qui nous restent de lui contre les schismatiques. Il y prouve que l'Église est indépendante de la puissance royale, qu'il n'appartient pas aux princes de lui donner des pasteurs et de disposer de ses biens, que l'usage contraire ne peut prévaloir contre les canons, qu'il est une occasion de simonie et de choix indignes, et qu'ainsi le pape Grégoire avait eu les motifs les plus légitimes de proscrire cet abus et de rétablir la liberté des élections.

Robert Guiscard, qui avait délivré Grégoire VII, lui survécut à peine deux mois. Il mourut le 17 juillet 1085, laissant ses états à ses deux fils Roger et Bohémond. Ce duc, pendant un règne de vingt-cinq ans, avait rétabli plusieurs monastères et fait de grandes libéralités aux églises, particulièrement au Mont-Cassin.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

DEPUIS LA MORT DE GRÉGOIRE VII JUSQU'AU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

DE 1085 A 1123.

Aussitôt après la mort de Grégoire VII, les évêques et les cardinaux s'assemblèrent avec les principaux laïques pour délibérer sur l'élection d'un pape et sur les moyens de résister aux schismatiques. Comme des trois personnes désignées par le pape défunt, le cardinal Didier se trouvait seul présent, tous le prièrent instamment d'accepter le pontificat. Mais il se montra bien décidé à refuser, et promit toutefois de rendre à l'Église romaine tous les services qui seraient en son pouvoir. On écrivit ensuite à la comtesse Mathilde pour lui recommander les intérêts du saint-siége, et le cardinal Didier alla solliciter lui-même les secours du prince de Capoue et des autres seigneurs normands; puis ayant appris qu'on persistait à vouloir l'ordonner pape, et craignant qu'on ne lui fît violence, il se retira dans son monastère du Mont-Cassin. Il consentit néanmoins l'année suivante à venir à Rome, où se trouvaient réunis un grand nombre d'évêques et de cardinaux. Il y arriva la veille de la Pentecôte, et une foule immense vint aussitôt le conjurer, avec larmes, de ne pas se refuser plus longtemps aux vœux de toute l'Église. Plusieurs se jetèrent même à ses genoux sans pouvoir ébranler sa résolution. Le lendemain, les évêques et les cardinaux, désespérant de le gagner, vinrent lui déclarer qu'ils étaient prêts à élire celui qu'il leur désignerait, pourvu qu'il promît de recevoir au Mont-Cassin le nouveau pape avec tous les siens jusqu'à la paix de l'É-

glise. Didier en prit volontiers l'engagement, et conseilla d'élire l'évêque d'Ostie. Mais un des cardinaux déclara qu'il n'y consentirait jamais. Alors le peuple et le clergé entraînèrent par force Didier dans l'église de Sainte-Luce, où il fut élu d'un consentement unanime, et reçut le nom de Victor III. Les troubles excités par les schismatiques l'obligèrent à sortir de Rome quatre jours après, et dès qu'il fut arrivé à Terracine, il quitta la croix, la chape rouge et les autres marques du pontificat. Il demeura ensuite près d'un an au Mont-Cassin, sans vouloir les reprendre. Enfin, au printemps de l'an 1087, dans un concile tenu à Capoue, il céda aux vives instances des cardinaux, et revint à Rome, où il fut sacré le 9 mai, en présence d'un grand nombre d'évêques. Il ne resta que peu de jours dans cette ville, dont une grande partie était au pouvoir des schismatiques; car un gouverneur aux ordres du roi occupait le Capitole, et l'antipape Guibert, chassé de l'église de Saint-Pierre par les catholiques, s'était établi dans celle de la Rotonde (1).

Cependant Hugues, archevêque de Lyon, un des trois sujets que Grégoire VII avait désignés pour lui succéder, ne vit pas sans un furieux dépit le sacre de Victor III, dont la longue résistance lui avait donné l'espoir d'être élevé lui-même au pontificat. Il écrivit à la comtesse Mathilde une lettre où il accusait Didier d'avoir obtenu la papauté par des intrigues ambitieuses, d'avoir blâmé les actes de Grégoire VII, et exhorté l'empereur à envahir les terres de saint Pierre. Mais la princesse ne tint aucun compte de ces imputations, démenties par toute la conduite du pape. Elle le fit prier de venir à Rome, où elle s'était rendue avec une armée, et après qu'il eut passé huit jours dans l'église de Saint-Pierre, elle le fit entrer dans la ville, dont presque tout le peuple et la plupart des nobles étaient pour lui. Il s'établit dans l'île

(1) Leo Ostiens. *Chron. Cassin.* lib. III. — Berthold. *Chron.*

du Tibre, et il était maître du quartier nommé Transtevère, au delà du fleuve, ainsi que du château Saint-Ange et des villes d'Ostie et de Porto. Les schismatiques cherchèrent à s'emparer de l'église de Saint-Pierre pour y célébrer la fête du prince des apôtres, mais ils furent repoussés par les catholiques.

Vers le même temps, les reliques de saint Nicolas, évêque de Myre, furent apportées à Bari dans la Pouille par des marchands italiens qui s'étaient fait un mérite de les enlever. Elles étaient depuis longtemps fameuses en Occident aussi bien qu'en Orient; et comme elles reposaient dans un pays presque désert, à peu de distance des côtes, dans une église gardée par trois moines seulement, ces marchands, accompagnés de deux prêtres, y firent une descente au nombre de quarante, et vinrent à bout de les porter sur leurs vaisseaux avant que les habitans de Myre en fussent instruits. Les nombreux miracles qu'elles opérèrent à Bari en firent bientôt un des plus célèbres pèlerinages de l'Occident.

Le pape Victor adressa des lettres aux seigneurs d'Allemagne pour leur faire part de sa promotion et confirmer la sentence prononcée par Grégoire VII contre l'empereur Henri. Il se rendit bientôt après à Bénévent pour y tenir un concile, où l'on prononça une sentence de déposition et d'anathème contre l'antipape Guibert. Il excommunia en même temps comme schismatiques Hugues de Lyon et Richard, abbé de Marseille, son complice, et défendit sous peine d'excommunication à tous les ecclésiastiques de recevoir l'investiture de la main des laïques, et à ceux-ci de la donner. On fit de nombreuses copies de ces décrets, pour les envoyer dans toutes les provinces. Ensuite le pape, qui était tombé dangereusement malade, se fit conduire au Mont-Cassin, où il mourut le 16 septembre, n'ayant tenu le saint-siége qu'environ quatre mois depuis son sacre. Nous avons de lui trois dialogues sur les miracles de saint Benoît et des autres

moines du Mont-Cassin. Son pontificat est remarquable par une expédition qui fut en quelque sorte le premier germe des croisades. Ce pape, de concert avec les cardinaux et les évêques, assembla une armée de presque tous les peuples de l'Italie, et la fit partir pour l'Afrique sous la bannière de saint Pierre, en promettant la rémission de tous les péchés, c'est-à-dire une indulgence plénière, ou la rémission de toutes les peines canoniques, à ceux qui faisaient partie de l'expédition. Cette armée débarqua près de Mehedia, s'empara de cette ville, et défit cent mille Sarrasins. La nouvelle en arriva le même jour en Italie, ce qui passa pour un miracle.

Guillaume, roi d'Angleterre, mourut le 9 septembre de la même année. Il était entré en France pour faire la guerre au roi Philippe, et après avoir ravagé la ville de Mantes, il fut attaqué d'une maladie qui fut bientôt jugée incurable. On cite parmi les médecins qui le saignèrent Gislebert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumièges. Se sentant près de sa fin, il distribua ses trésors aux églises et aux pauvres, donna en particulier une grosse somme d'argent au clergé de Mantes pour rebâtir les églises qu'il avait fait brûler dans la dernière guerre, puis il fit une confession publique de ses fautes, se reprocha surtout le sang qu'il avait répandu, et recommandant à ses fils de protéger la religion, il ajouta : J'ai toujours honoré l'Église et n'ai jamais vendu les dignités ecclésiastiques. Au contraire, dans le choix des prélats j'ai constamment préféré les plus dignes, tels que Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, Anselme, abbé du Bec, Durand de Troarn, et plusieurs autres que j'ai attirés auprès de moi pour profiter de leurs conseils. Mes pères avaient fondé en Normandie neuf abbayes de moines et une de religieuses, et, grâces à Dieu, elles ont fleuri de plus en plus sous mon règne et par mes bienfaits. Depuis que je suis duc, on a bâti dix-sept monastères d'hommes et six de religieuses, où le Seigneur est servi avec édification.

Enfin, j'ai confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'Église, soit en Angleterre, soit en Normandie. Après ce discours il fit grâce à tous les prisonniers, excepté à Odon, son frère utérin, évêque de Bayeux, qu'il avait fait arrêter quatre ans auparavant à cause de ses malversations; et comme on le pressait de le mettre en liberté : Vous me priez, répondit-il, pour un évêque qui déshonore la religion, pour un séditieux qui ne sera pas plus tôt libre qu'il deviendra le fléau du royaume. Il se laissa néanmoins fléchir, prévoyant bien qu'on ne tiendrait pas compte de son refus. Comme Robert, son fils aîné, était alors révolté contre lui, il lui laissa seulement le duché de Normandie, et donna le royaume d'Angleterre à Guillaume le Roux, son second fils. Le corps du roi Guillaume fut porté à Caen, pour être inhumé dans l'abbaye de Saint-Étienne (1).

On rapporte à la même année la mort de saint Canut, roi de Danemarck, que l'Église honore comme martyr. Ce prince, qui avait succédé à son frère Harold vers l'an 1080, conquit la Courlande et d'autres provinces à l'orient de la mer Baltique, et s'appliqua ensuite à faire régner la justice et fleurir la religion dans ses états. Il exempta le clergé de la juridiction séculière, permit aux juges ecclésiastiques de condamner à des amendes pour les fautes contre la religion, et afin de concilier aux évêques la vénération du peuple, il leur donna le même rang qu'aux ducs. Il voulut aussi obliger ses sujets à payer la dîme; mais on se souleva de toutes parts, et le roi fut contraint de s'enfuir d'abord à Slewig; puis dans l'île de Fionie, où les révoltés vinrent l'investir dans une église pendant la messe. Voyant qu'on enfonçait les murs, qui n'étaient que de bois, il fit approcher un prêtre, se confessa avec de grands sentimens de pénitence; après quoi il se prosterna devant l'autel, et fut percé d'une

(1) Orderic. Vital. lib. VII. — Will. Malm.

foule de traits. Sa sainteté se manifesta bientôt par les nombreux miracles opérés à son tombeau. On ne doit pas le confondre avec le duc Canut, son neveu, que l'Église honore également comme martyr. La reine Adèle, veuve du roi Canut, se retira en Flandre avec son fils Charles, qui est aussi compté au nombre des saints.

Le pape Victor III avait recommandé avant sa mort de lui donner pour successeur Otton, évêque d'Ostie ; mais comme la plupart des évêques et des cardinaux étaient dispersés, l'élection ne se fit qu'au bout de six mois. Tout le parti catholique était tombé dans une si grande consternation, qu'on ne savait plus à quoi s'arrêter. Enfin, sur les instances réitérées de la comtesse Mathilde et des Romains, plusieurs évêques se réunirent et écrivirent au clergé et au peuple de Rome, et aux évêques de la Campanie et des provinces voisines, de se rendre à Terracine pour la première semaine de Carême, ou d'envoyer au moins un député avec des pouvoirs par écrit. L'assemblée se tint en effet au lieu marqué, le mercredi 8 mars 1088, et il s'y trouva environ quarante évêques ou abbés. Jean, évêque de Porto, était muni des pouvoirs de tous les cardinaux et du clergé catholique de Rome ; le préfet Benoît était député au nom de tous les laïques. On s'assembla le lendemain dans la cathédrale, où l'évêque de Tusculum rappela ce que le pape Victor, et avant lui Grégoire VII, avaient ordonné pour le gouvernement de l'Église ; puis on convint de passer ce jour et les deux suivans en jeûnes et en prières. Le dimanche on se réunit de grand matin, et les trois cardinaux qui étaient à la tête du concile, savoir les évêques de Porto, de Tusculum et d'Albano, déclarèrent qu'ils étaient d'avis d'élire pour pape Otton, évêque d'Ostie ; après quoi ils demandèrent, selon la coutume, le consentement de l'assemblée, qui approuva unanimement cette élection. L'évêque d'Albano le nomma Urbain, puis on lui ôta sa chape de laine pour lui en donner une de pourpre, et

on le mena à l'autel, où il célébra la messe pontificalement. Il s'empressa d'envoyer des lettres à tous les catholiques, pour leur notifier son élection et déclarer qu'il suivrait en tout les traces de Grégoire VII. On a conservé entre autres celles qu'il adressa aux évêques d'Allemagne et à saint Hugues de Cluni, dont il avait été le disciple. Il se rendit peu de temps après au Mont-Cassin, où il fit cardinal-diacre le moine Jean Gaëtan, qui fut depuis pape sous le nom de Gélase II, et de là il passa dans la Pouille et dans la Sicile, pour conférer avec les princes normands, qui montraient tant de zèle pour la défense du saint-siége (1).

Le parti schismatique éprouva en Allemagne plusieurs échecs. Guelfe, duc de Bavière, reprit la ville d'Ausbourg et y rétablit l'évêque catholique. Les habitans de Metz chassèrent l'usurpateur Brunon, et rappelèrent Herman, que l'empereur avait retenu longtemps prisonnier. L'évêque schismatique de Worms se réunit à l'Église, quitta son siége et se retira au monastère d'Hirsauge pour faire pénitence. D'un autre côté, les Romains chassèrent bientôt après l'antipape Guibert, à qui ils firent promettre par serment de ne plus usurper le saint-siége; mais il ne tint pas parole. Le pape Urbain II revint alors à Rome, et tint, l'an 1089, un concile de cent quinze évêques, où il confirma les décrets de ses prédécesseurs contre les schismatiques. Il engagea vers le même temps la comtesse Mathilde à épouser Guelfe, fils du duc de Bavière. Elle était veuve depuis treize ans et en avait quarante-trois; aussi elle ne contracta ce mariage que pour être mieux en état de défendre l'Église romaine, et Guelfe protesta depuis qu'ils avaient toujours vécu ensemble dans la continence. Les seigneurs catholiques pressèrent l'empereur Henri de reconnaître le pape Urbain, lui promettant à cette condition de lui

(1) *Chron. Cass.* lib. IV. — Berthold. *Chron.*

conserver la couronne, et il ne se montra pas éloigné d'y consentir ; mais il en fut détourné par les seigneurs de son parti, et principalement par les évêques, qui craignaient d'être déposés avec l'antipape Guibert. Comme l'église d'Allemagne était dans le plus grand désordre, le pape donna le titre de légats, avec le pouvoir d'instituer les évêques et de régler toutes les affaires ecclésiastiques, à Altman, évêque de Passau, et à Gebehard de Constance, et il adressa à ce dernier une décrétale où il l'autorisait à user d'indulgence envers ceux qui auraient communiqué par ignorance ou par crainte avec les schismatiques, et envers les clercs qui avaient été ordonnés par des évêques excommuniés, mais auparavant catholiques, pourvu toutefois qu'ils fussent dignes par leurs mœurs et leur doctrine. L'archevêque de Salzbourg, nommé aussi Gebehard, dont il nous reste un écrit contre les schismatiques, était mort l'an 1088, et au bout de dix-huit mois on lui donna pour successeur un saint abbé nommé Tiémon, qui fut sacré par le légat Altman.

Cependant Rome étant toujours inquiétée par les troupes impériales, Urbain II ne tarda pas à retourner dans la Pouille, où il tint, au mois de septembre 1089, un concile à Melfi, dans lequel on publia seize canons contre la simonie, les investitures, l'incontinence des clercs et sur quelques autres points de discipline ; on défendit notamment d'admettre les serfs dans le clergé et d'ordonner un sous-diacre avant l'âge de quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre et un prêtre avant trente. Le pape se rendit ensuite à Bari pour sacrer l'archevêque, nommé Élie, dont il confirma par une bulle la juridiction métropolitaine sur les dix-huit évêchés de la province, et sur tous les monastères tant grecs que latins. Il demeura plus d'un an dans les provinces méridionales de l'Italie, et tint un concile à Bénévent, au mois de mars 1091, dans lequel il ordonna que tous les fidèles recevraient des cendres sur la tête le premier jour de Carême, et qu'on ne

pourrait célébrer des mariages depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Il confirma cette même année et les deux suivantes l'érection ou le rétablissement de plusieurs évêchés que le comte Roger fonda dans la Sicile, où la plupart avaient été ruinés pendant la domination des Sarrasins. On remarque parmi ces évêchés ceux de Messine, de Catane, de Syracuse et d'Agrigente. Le pape, en considération de la comtesse Mathilde, érigea dans le même temps la ville de Pise en métropole, et soumit les évêchés de la Corse à la juridiction du nouvel archevêque.

Les partisans de l'empereur Henri avaient enlevé le château Saint-Ange aux catholiques, et lui-même s'était rendu maître en Lombardie de la ville de Mantoue. Ces succès enflèrent le courage des schismatiques, qui alors rappelèrent à Rome l'antipape Guibert. Le pape Urbain aurait pu y rentrer avec une armée et soumettre les rebelles; mais il ne voulut point soutenir ses droits par la violence. Il retourna dans la Pouille, et tint au printemps de l'an 1093 un concile à Troyes, où l'on fit un règlement concernant les dispositions à prendre dans la dissolution des mariages pour cause de parenté. Toutefois, les catholiques ayant repris le dessus à Rome, il y rentra bientôt après, mais il fut réduit à chercher un asile dans la maison de Jean Frangipane, car les schismatiques étaient encore en possession de l'église et du palais de Latran. Il se trouvait d'ailleurs dans un tel dénûment, qu'il écrivit aux évêques de lever des collectes sur leurs églises pour les besoins du saint-siége. Geoffroy, abbé de Vendôme, ayant appris cette détresse, vint à Rome avec des sommes considérables, et mit le plus grand zèle à servir le pape. Un officier, qui avait la garde du palais de Latran, ayant offert de le rendre au pape moyennant une somme d'argent, le généreux abbé vendit jusqu'à ses équipages et à ses chevaux pour fournir cette somme. Ainsi le pape Urbain prit possession de ce palais

au printemps de l'an 1094, et Geoffroy fut admis le premier à lui baiser les pieds dans la chaire pontificale. Il reçut ensuite pour lui et ses successeurs le titre de cardinal, que les abbés de Vendôme ont porté pendant trois cents ans (1).

Les mêmes alternatives de revers et de succès avaient lieu en Allemagne, où, depuis quelques années, il y avait eu entre les seigneurs des deux partis plusieurs conférences pour le rétablissement de la paix. Mais ces conférences furent sans résultat. Le roi Hermann, méprisé des Saxons, s'était retiré depuis plusieurs années dans son comté de Luxembourg. Quelques-uns des principaux seigneurs catholiques étaient morts, entre autres Egbert, margrave de Thuringe, et le duc Berthold, gendre du roi Rodolphe. Plusieurs évêques morts, ou chassés de leurs siéges, avaient été remplacés par des schismatiques. Saint Adalbéron de Wurtzbourg, obligé de quitter son église, s'était retiré dans le monastère de Lambach, fondé en Autriche par son père, et il y mourut en 1090. On rapporte plusieurs miracles opérés à son tombeau. Altman de Passau mourut l'année suivante après vingt-six ans d'un épiscopat illustré par un invariable attachement au saint-siége, et par un zèle qui ne s'effraya ni des périls ni des persécutions. Il avait fondé dans son diocèse trois monastères de chanoines réguliers. D'un autre côté, les schismatiques avaient aussi perdu quelques-uns de leurs chefs : Vécilon de Mayence et Meinard, usurpateur de Wurtzbourg, tous deux distingués par leurs talens, étaient morts en 1088, et deux ans plus tard, Lutold, duc de Carinthie, mourut subitement.

Cependant les pertes des catholiques devenaient un objet de triomphe pour le roi et ses partisans. Ils disaient hautement que le pape Urbain ne tarderait pas à périr lui-même. Valtram, archevêque de Magdebourg, voulant

(1) Berthold. *Chron.* — Geoffr. *Epist.* lib. I. — Urban. *Epist.*

attirer le comte de Thuringe au parti du roi, lui écrivit une lettre où il s'exprimait ainsi : « Toute personne, selon l'apôtre, doit être soumise aux puissances souveraines, parce qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et quiconque résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. Cependant vos amis répètent aux femmes et aux simples qu'il ne faut pas se soumettre à la puissance royale. Veulent-ils donc résister à Dieu? Mais écoutez les paroles du prophète : Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, seront confondus, et ceux qui vous résistent périront. Rodolphe, Hildebrand, Egbert et beaucoup d'autres ont résisté à l'ordre de Dieu, en la personne du roi Henri, et ils ont péri ; cette mauvaise fin ne prouve-t-elle pas un mauvais principe ?» L'évêque d'Halberstadt lui répondit au nom du comte de Thuringe : « Nous soutenons que vous comprenez mal le précepte de l'apôtre, car si toute puissance vient de Dieu, comme vous l'entendez, pourquoi dit-il par son prophète : Ils ont régné, mais ce n'est pas par moi ; ils sont devenus princes, et je ne les connais point. Quand l'apôtre dit que toute puissance vient de Dieu, il ajoute : Et celles qui viennent de Dieu sont ordonnées. Pourquoi avez-vous supprimé ces paroles? Donnez-nous donc une puissance ordonnée, et nous lui serons soumis. Mais ne rougissez-vous pas de dire que Henri est roi ou qu'il se conforme à l'ordre? Est-ce donc être dans l'ordre que de violer toutes les lois, de se souiller par des turpitudes, d'abuser de sa femme d'une manière inouïe, et de prostituer les veuves qui viennent demander justice? Je ne dis rien de ses autres crimes, des incendies, des meurtres, du pillage des églises ; mais celui qui vend les dignités de l'Église est hérétique ; or, Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bamberg et de Mayence pour de l'argent ; ceux de Ratisbonne, d'Ausbourg et de Strasbourg pour des meurtres, l'abbaye de Fulde pour un adultère, et l'évêché de Munster pour un

crime encore plus détestable. Il est donc hérétique, et étant excommunié par le saint-siége pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir aucune puissance sur nous qui sommes catholiques. Quant à ce que vous me dites de la mort de Rodolphe et du pape Grégoire, si vous félicitez votre maître de leur avoir survécu, vous devez donc aussi estimer heureux Néron d'avoir survécu à saint Pierre, Hérode à saint Jacques, et Pilate à Jésus-Christ. » La cause des catholiques fut aussi défendue vers le même temps par Bernald, prêtre de Constance, dont nous avons une lettre sur la nécessité d'éviter les excommuniés et sur le sens de cette obligation.

Henri voyant les Saxons sans chef et hors d'état de rien entreprendre, passa en Lombardie, l'an 1090, et prit l'année suivante la ville de Mantoue. Cette guerre donna lieu à Geoffroy, évêque de Lucques, de consulter le pape pour savoir si l'on devait mettre en pénitence ceux qui avaient tué des excommuniés; le pape lui répondit : « Nous n'estimons pas homicides ceux qui brûlant de zèle pour l'Église contre les excommuniés en ont tué quelques-uns; toutefois, pour ne pas abandonner la discipline de l'Église, imposez-leur une pénitence convenable, afin qu'ils puissent satisfaire à la justice divine s'ils ont mêlé quelque faiblesse humaine à cette action. » On comprend assez qu'il ne s'agissait que des excommuniés tués comme ennemis et par le droit de la guerre. Henri continua pendant quelque temps à ravager les terres de la comtesse Mathilde. Mais, deux ans plus tard, son fils Conrad, irrité de quelques mauvais traitemens, se révolta contre lui, fit alliance avec la comtesse Mathilde et avec le pape Urbain, et fut couronné roi en 1093, par l'archevêque de Milan. La plupart des villes se déclarèrent en sa faveur, et le roi Henri, abandonné d'une partie de ses troupes, fut réduit à s'enfermer dans une forteresse. Ses affaires se rétablirent un peu par les secours du duc Guelfe, qui se sépara bientôt après de la comtesse Ma-

thilde pour se joindre à lui; mais il fut enfin obligé, en 1097, de quitter la Lombardie et de retourner en Allemagne (1).

Le pape Urbain, malgré les traverses des schismatiques, ne laissait pas d'étendre ses soins aux églises les plus éloignées. Dès le commencement de son pontificat, il avait envoyé des légats à l'empereur Alexis pour réclamer contre la défense faite aux Latins résidant à Constantinople, d'employer du pain sans levain pour le sacrifice. Cette remontrance fut bien reçue de l'empereur, qui songeait à solliciter les secours des Occidentaux contre les musulmans. Il pria le pape de venir lui-même à Constantinople pour traiter la question dans un concile, promettant de s'en tenir à ce qui serait décidé; mais les circonstances ne permirent pas au pape de faire ce voyage. Il reçut, vers le même temps, des plaintes de Bernard, archevêque de Tolède, contre Richard, abbé de Marseille et légat de Grégoire VII en Espagne, où il s'était mal acquitté de sa légation. Bernard était un ancien moine de Cluni, que saint Hugues avait envoyé à Alphonse, roi de Castille, pour être mis à la tête du monastère de saint Fagon, que le roi voulait rétablir. Il se fit tellement chérir et estimer, que la ville de Tolède ayant été reprise en 1085 sur les Maures, il en fut élu archevêque d'une voix unanime. Le pape, en lui accordant le pallium, lui donna le titre et l'autorité de primat sur toute l'Espagne, et le nomma légat du saint-siége à la place de Richard. Il est à remarquer que dans la bulle donnée en 1088 pour l'institution de cette primatie, le pape prétendait seulement la rétablir comme ayant subsisté avant l'invasion des Sarrasins. On a vu, en effet, qu'un concile de Tolède avait donné à l'archevêque de cette ville le droit d'ordonner tous les évêques d'Espagne. Comme le roi Alphonse avait chassé de son siége l'évê-

(1) Berthold. *Chron.* — *Vit. Henr.* — Dodech. *Chron.*

que de Saint-Jacques en Galice, le pape lui écrivit de le rétablir et de l'envoyer à Rome pour être jugé canoniquement, et il ajoutait qu'on ne pouvait justifier la déposition de cet évêque par l'intervention de l'abbé Richard, puisque le pape Victor lui avait retiré sa légation. Béranger, évêque d'Ausone, en Catalogne, s'était rendu à Rome pour demander le rétablissement de la métropole de Tarragone. Cette ville avait été tellement ruinée depuis l'invasion des Sarrasins, que son siége avait été réuni à celui d'Ausone, et la province soumise à l'archevêque de Narbonne. Le pape donna une bulle en date de l'an 1089, par laquelle il accordait une indulgence à tous les fidèles qui coopéreraient à relever cette ville de ses ruines, promettant dès qu'elle serait rétablie de lui rendre ses priviléges. L'année suivante, le comte de Barcelone donna la ville de Tarragone à l'Église romaine, s'engageant, pour lui et ses successeurs, à ne la tenir que comme vassaux du saint-siége, et à payer tous les cinq ans vingt-cinq livres pesant d'argent. Le pape Urbain, par une bulle de l'an 1091, rendit à cette ville son titre de métropole, et il y transféra l'évêque Béranger, à qui il donna le pallium, avec la permission, pour lui et ses successeurs, de conserver l'église d'Ausone jusqu'à l'entier rétablissement de celle de Tarragone (1).

L'archevêque Bernard et le cardinal Reinier, qui l'avait accompagné en Espagne avec le titre de légat, tinrent la même année un concile à Léon, où l'on fit quelques règlemens touchant les offices ecclésiastiques. On ordonna aussi qu'à l'avenir on emploierait dans les actes ecclésiastiques l'écriture gauloise ou romaine, au lieu des caractères gothiques dont on se servait précédemment. Un autre concile avait été tenu quelque temps auparavant à Tolède, pour substituer l'office romain ou gallican à l'office mozarabique. Le roi Alphonse, d'après

(1) Roder. Tolet. lib. VI.—Urban. *Epist.*

le vœu des légats et poussé par la reine Constance, appuyait ce changement, déjà introduit dans plusieurs églises. Mais le clergé et le peuple s'y montraient fortement opposés. Enfin on convint de décider le différend par un duel. Le champion du roi fut vaincu par celui du peuple. Toutefois le roi ne se rendit point, et soutint que le duel n'était pas un jugement légitime. On résolut donc de tenter l'épreuve du feu. On alluma un grand bûcher où l'on jeta les livres des deux offices, et s'il faut en croire Rodrigue, archevêque de Tolède, qui écrivait environ cent cinquante ans après, le livre de l'office mozarabique s'éleva au-dessus des flammes, tandis que l'office romain fut consumé. Le roi néanmoins ne voulut pas céder. Il ordonna de recevoir partout l'office romain, avec menace des peines les plus terribles contre ceux qui résisteraient. Cependant quelques églises ne laissèrent pas de conserver l'ancien office.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, refusa longtemps de reconnaître le pape Urbain, et opprima d'ailleurs par une odieuse tyrannie la liberté de l'Église. Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, était mort au mois de mai de l'an 1089. Nous avons de ce célèbre docteur, outre son livre contre Bérenger, des commentaires sur les Épîtres de saint Paul, un petit traité sur le secret de la confession, plusieurs lettres sur divers sujets de discipline, et des statuts monastiques offrant avec quelques modifications un recueil des coutumes de l'ordre de saint Benoît. Le roi fut plusieurs années sans vouloir lui donner un successeur, et s'appropria les revenus de l'église de Cantorbéry, laissant seulement une modique subsistance aux moines qui la desservaient, et dont il fit même envoyer un grand nombre dans d'autres monastères. Toutes les églises d'Angleterre furent exposées aux mêmes vexations, et sitôt qu'un évêque ou un abbé était mort, il faisait saisir les biens de la cathédrale ou du monastère, et prolongeait indéfiniment la vacance. Ce fut lui qui in-

troduisit cet abus, tout à fait inconnu sous le règne de son père.

Cependant le vœu général appelait au siége de Cantorbéry saint Anselme, alors abbé du Bec en Normandie, et depuis longtemps célèbre par ses talens et ses vertus. Cet illustre docteur était né l'an 1033 dans la ville d'Aoste en Piémont, où il commença ses études avec succès. Les mauvais traitemens de son père l'ayant déterminé à quitter son pays, il visita pendant trois ans les plus fameux monastères de la Bourgogne et de la France, pour y compléter son instruction, et se rendit enfin à l'abbaye du Bec, attiré par la réputation de Lanfranc, dont il devint le disciple et l'ami. Les exemples de vertu qu'il avait sous les yeux firent renaître en lui le goût qu'il avait montré dès l'âge de quinze ans pour la vie monastique. Toutefois, quoique résolu de se donner entièrement à Dieu, il délibéra quelque temps s'il se ferait moine ou ermite, ou s'il demeurerait dans le monde pour employer ses biens à soulager les pauvres. Il consulta Lanfranc, qui l'adressa à Maurille, archevêque de Rouen, et celui-ci le décida pour la vie monastique. Anselme fit donc profession à l'abbaye du Bec en 1060, à l'âge de vingt-sept ans. Trois ans plus tard il fut nommé prieur à la place de Lanfranc, devenu abbé de saint Étienne de Caen. Quelques-uns des plus anciens murmuraient de ce qu'on leur avait préféré un moine presque novice; mais il les gagna enfin par sa charité, sa douceur et sa modestie. Les fonctions de cette charge n'empêchèrent pas saint Anselme de s'appliquer avec ardeur à l'étude de la théologie; et par une méthode qui a servi de modèle aux théologiens scholastiques, il employa les principes de la philosophie et l'art de la dialectique à éclaircir par de nouveaux argumens les vérités de la religion. Ainsi, dans son premier ouvrage, intitulé Monologue, il cherche par les forces de la raison naturelle les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, d'où il passe à la connais-

sance de ses attributs, et même des personnes divines, autant que la raison aidée de la foi peut y atteindre. Il composa encore étant prieur, et d'après la même méthode, ses traités de la vérité, du libre arbitre et de la chute du démon, où il explique l'origine du mal, et un autre ouvrage intitulé le Grammairien, qui est un traité de dialectique touchant la substance et la qualité. Ensuite, pour rattacher à un seul principe les argumens qu'il avait développés dans son Monologue, il composa un autre traité sous le titre de Prologue, où, partant de l'idée de Dieu, il démontre qu'on ne peut concevoir un être souverainement parfait, sans le concevoir existant, puisque l'existence étant une perfection, elle est nécessairement comprise dans cette idée. C'est, comme on le voit, l'argument qui a été reproduit plus tard par Descartes. Ces ouvrages et les autres semblables qu'Anselme publia depuis, l'ont fait regarder avec raison comme le plus profond métaphysicien qu'ait eu l'Église latine depuis saint Augustin. Il n'était pas moins versé dans la morale, et comme il joignait à la science des principes une profonde connaissance du cœur humain, ses discours étaient pleins de sages conseils et d'utiles exhortations. Un abbé se plaignant un jour devant lui des enfans qu'on élevait dans son monastère, lui dit : Nous les corrigeons sans cesse, et ils n'en deviennent que plus méchans. Et quand ils sont grands, dit Anselme, que sont-ils ? Des stupides et des brutes, répondit l'abbé. Voilà, reprit Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes ! Puis il fit comprendre à l'abbé que cette excessive sévérité, contraignant sans cesse les enfans, avait pour effet de les rendre dissimulés, de leur inspirer une haine secrète et profonde contre l'autorité, et de les habituer à ne plus tenir compte des corrections et des réprimandes.

La réputation de saint Anselme s'étendit bientôt de tous côtés, et attira au monastère du Bec un grand nom-

bre de personnes de toutes conditions, qui vinrent s'y donner à Dieu avec leurs biens. Cependant, fatigué de la multitude des affaires, dont le soin retombait sur lui à cause du grand âge de l'abbé Helluin, il songea à donner sa démission de prieur; mais l'archevêque de Rouen lui représenta cette idée comme une tentation du démon, et lui ordonna de conserver ses fonctions. Ensuite, l'abbé Helluin étant mort en 1078, saint Anselme fut élu tout d'une voix pour le remplacer. Il fit tout son possible pour s'en défendre, et n'accepta enfin que par la crainte de résister à l'ordre de Dieu. Les biens que son monastère possédait en Angleterre l'obligèrent à s'y rendre plusieurs fois. Il y recueillit partout les témoignages de la vénération publique. Non-seulement le clergé et les moines, mais les plus grands seigneurs le recevaient avec distinction, et s'estimaient heureux de l'entretenir et de lui rendre quelques bons offices. Hugues, comte de Chester, avec qui il était lié d'une étroite amitié, le fit prier, en 1092, de venir en Angleterre pour l'établissement d'un monastère qu'il voulait fonder. Mais comme l'opinion publique le désignait pour le siége de Cantorbéry, son humilité l'empêcha de se rendre aux invitations du comte. Toutefois celui-ci étant tombé dangereusement malade, lui fit de telles instances, que le saint abbé se décida enfin à venir l'assister. Il fut obligé de passer plusieurs mois en Angleterre, et quand il voulut retourner en Normandie, le roi lui en refusa la permission.

Cependant on fit des prières publiques dans tout le royaume, afin d'obtenir de Dieu un digne pasteur pour l'église de Cantorbéry. Mais quoique le roi les eût autorisées sur la demande des évêques et des seigneurs, il se montrait néanmoins peu disposé à remplir ce siége. Un seigneur lui parlant un jour de saint Anselme, et louant surtout son détachement : Il ne désire pas même, dit le roi avec ironie, l'archevêché de Cantorbéry. Et comme ce seigneur répondit que ce saint abbé était bien loin

d'avoir ce désir, et que tout le monde lui rendait cette justice : Et moi je vous assure, reprit le roi, qu'il le prendrait à deux mains s'il croyait pouvoir y parvenir ; mais, par la sainte face de Lucques, ni lui ni aucun autre ne l'occupera de mon vivant. A peine Guillaume le Roux eut-il ainsi parlé, qu'il fut atteint d'une maladie qu'on jugea bientôt mortelle. Les évêques et les seigneurs se rassemblèrent auprès de lui et l'exhortèrent à prendre soin de son salut, à relâcher les prisonniers, et surtout à rendre la liberté aux églises et à leur donner de bons pasteurs, principalement à celle de Cantorbéry. Saint Anselme, qu'on avait fait venir pour disposer ce prince à une mort chrétienne, lui fit les mêmes recommandations, et le roi se soumit à tout ; puis venant aussitôt à l'exécution, il nomma Anselme à l'archevêché de Cantorbéry. Le saint abbé, frappé comme d'un coup de foudre, résista longtemps, fit valoir comme excuse son âge avancé, son peu d'habileté dans les affaires, les liens qui l'attachaient à ses moines, la soumission qu'il devait à son archevêque et au duc de Normandie. Mais les évêques lui représentèrent qu'il serait coupable de résister à la volonté de Dieu, et de rendre inutile le remède que la Providence ménageait aux maux de l'Angleterre ; après quoi répondant à toutes ses difficultés, ils lui promirent de prendre soin de ses affaires temporelles ; et comme il persistait dans son refus, ils le menèrent par force au roi, qui de son côté lui fit les instances les plus pressantes, et le conjura de ne pas le laisser dans un état de damnation. Tous les assistans, après des sollicitations vainement réitérées, prirent le parti de le forcer. On lui ouvrit la main pour l'obliger à tenir la crosse que le roi lui présenta, et ensuite on le conduisit à l'église pour les cérémonies de l'installation. Mais il ne cessa de protester, et à son retour il dit au roi : Sachez, prince, que vous ne mourrez point de cette maladie; voyez donc de quelle manière vous réparerez ce qu'on vient de faire; car je vous déclare que

je ne l'ai point approuvé et que je n'y consens pas. Le roi guérit en effet bientôt et oublia toutes ses promesses. Il persista toutefois dans la nomination qu'il avait faite pour le siége de Cantorbéry, et écrivit au duc de Normandie, à l'archevêque de Rouen et aux moines du Bec, pour obtenir leur consentement. Anselme, de son côté, voyant qu'une plus longue résistance serait inutile, se décida enfin à accepter; mais il mit pour condition que le roi rendrait à l'église de Cantorbéry toutes les terres qu'elle possédait du temps de Lanfranc, et qu'en tout ce qui regarde la religion il suivrait les conseils et obéirait à l'autorité de l'archevêque; enfin, qu'il reconnaîtrait Urbain II comme pape légitime. Le roi fit d'abord quelque difficulté; mais il fut forcé bientôt par les clameurs publiques de consentir à tout. Alors saint Anselme accepta définitivement l'archevêché, et fit hommage au roi, suivant la coutume. Il avait été élu au mois de mars de l'an 1093. Il fut mis en possession de son église au mois de septembre suivant, et sacré le 4 décembre par l'archevêque d'York, en présence de presque tous les évêques d'Angleterre (1).

Le roi ne tarda pas à s'irriter des remontrances que sa conduite lui attirait de la part de saint Anselme, et il eut recours à toutes les vexations pour l'obliger à se démettre de son siége. Il voulut d'abord s'approprier quelques terres qui avaient été données en fief depuis longtemps par les archevêques de Cantorbéry, et dont les possesseurs étaient morts sans enfans. Ensuite, comme il cherchait de tous côtés de l'argent pour une expédition en Normandie, trouvant trop modique une somme de cinq cents livres que lui offrait saint Anselme, il la refusa, dans l'espérance d'obtenir une somme plus forte, et fut vivement blessé de se voir trompé dans ses calculs; car le saint prélat, réfléchissant qu'on pourrait regarder ce don

(1) Edmer. *Hist. Nov.* — *Vit. Anselm.* — *Chron. Becc.*

comme l'exécution d'une promesse faite pour obtenir l'archevêché, s'estima heureux de ce refus, et ne voulut plus entendre à aucune demande. Il vint cependant voir le roi avant son départ, et lui souhaitant une heureuse expédition, il l'exhorta à mériter la protection du ciel par quelques mesures en faveur de la religion, et le conjura surtout de nommer aux abbayes vacantes, et de permettre de tenir des conciles pour remédier aux nombreux abus dont l'Église avait à gémir. Le roi répondit en colère que les abbayes étaient à lui, et qu'il ne souffrirait pas davantage de semblables discours. Lorsqu'il revint de Normandie, l'archevêque lui exprimant l'intention d'aller à Rome demander le pallium au pape Urbain, le roi s'emporta de nouveau, et déclara qu'il n'avait point encore reconnu ce pape, et ne souffrirait pas que personne le reconnût en Angleterre sans sa permission. Il ajouta qu'il regarderait l'archevêque comme un vassal infidèle, s'il persistait dans l'obéissance au pape. C'était Guillaume, évêque de Durham, prélat courtisan et ambitieux, qui avait suggéré au roi cette idée comme un moyen de forcer Anselme à quitter son siége. L'archevêque rappela vainement les promesses que le roi lui avait faites à son élection, et demanda enfin que l'affaire fût examinée dans une assemblée des évêques et des seigneurs. Cette assemblée se tint à Rockingham au mois de mars de l'an 1095. Le roi voulut d'abord engager les évêques à condamner Anselme; mais ils répondirent que le pape seul avait le droit de le juger, et Guillaume de Durham conseilla de lui ôter par force la crosse et l'anneau, et de le chasser du royaume. Cette proposition étant repoussée par les seigneurs, le roi déclara qu'il ne reconnaissait plus Anselme pour archevêque, et défendit de lui rendre obéissance, et même d'avoir aucun commerce avec lui. Les évêques eurent la lâcheté de déférer à cette défense, mais les seigneurs répondirent qu'étant chrétiens, ils ne pouvaient se soustraire à l'obéissance de

leur archevêque. Cette réponse couvrit de confusion les évêques, et jeta le roi dans l'embarras. Enfin on convint d'ajourner toute détermination jusqu'à la Pentecôte.

Cependant le roi avait envoyé deux de ses chapelains à Rome, sous prétexte d'examiner quel était le pape légitime, mais en effet pour empêcher que le pallium ne fût remis à saint Anselme et obtenir, s'il était possible, le pouvoir d'en disposer lui-même. Ces députés revinrent environ deux mois après l'assemblée de Rockingham, avec Gauthier, évêque d'Albane et légat du pape Urbain II. Il apportait secrètement le pallium, et passant à Cantorbéry sans voir l'archevêque, il se rendit immédiatement auprès du roi, se montra entièrement disposé à l'obliger, et ne dit pas un mot en faveur d'Anselme. Il parvint de cette manière à gagner la confiance de Guillaume le Roux, qui publia l'ordre de reconnaître dans le royaume Urbain II comme pape légitime. Ce roi voulut à son tour persuader au légat de déposer Anselme, et promit, pour l'y engager, d'envoyer tous les ans une somme considérable à Rome. Mais le légat refusa d'y consentir. Alors le roi, par le conseil des seigneurs, prit le parti de se réconcilier avec l'archevêque, et il fut convenu que de part et d'autre on oublierait le passé. Le légat porta ensuite le pallium à saint Anselme, qui fut laissé quelque temps en paix; mais on le verra plus tard en butte à de nouvelles persécutions.

Peu de temps auparavant était morte sainte Marguerite, reine d'Écosse, de la famille des derniers rois anglais. Elle avait été mariée vers l'an 1070 au roi Malcolm, et s'était montrée sur le trône un modèle de toutes les vertus chrétiennes. Elle s'appliqua avec soin à l'éducation de ses enfans, à l'ornement des églises et à toutes sortes de bonnes œuvres. Elle servait tous les jours avec le roi plus de trois cents pauvres, et faisait en outre une quantité d'autres aumônes. Elle récitait aussi tous les jours le Psautier et plusieurs offices. Le roi, par son conseil, fit

tenir plusieurs conciles pour le rétablissement de la discipline et l'abolition de quelques abus invétérés. Elle y assista elle-même et fit ordonner, entre autres choses, que le Carême commencerait le mercredi des Cendres au lieu du lundi suivant; que tous les fidèles se mettraient en état de communier à Pâques; qu'on s'abstiendrait de tout travail le dimanche, et que personne ne pourrait épouser la veuve de son père ni de son frère. Étant tombée dangereusement malade, elle fit une confession générale, demanda le saint viatique, puis, apprenant que le roi et son fils aîné venaient d'être tués dans un combat, elle offrit à Dieu ce douloureux sacrifice, et mourut presque aussitôt, le 16 novembre 1093.

Un concile avait été tenu l'année précédente à Soissons, pour condamner les erreurs de Roscelin, chanoine de Compiègne, un des plus fameux docteurs de son temps, mais plus versé dans la dialectique que dans la théologie; on le regarde comme l'auteur de la secte des nominaux, dont il fut au moins un des plus zélés partisans. Appliquant les subtilités du raisonnement aux mystères de la foi, il enseignait que les trois personnes divines étaient trois choses séparées comme le sont trois anges, parce qu'autrement il faudrait dire que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés. Il ajoutait qu'elles n'ont cependant qu'une même puissance et une même volonté, mais qu'on pourrait les appeler trois dieux si l'usage le permettait. Pour autoriser son erreur, il publia que telle avait été l'opinion du célèbre Lanfranc, et que c'était aussi celle d'Anselme, abbé du Bec. Celui-ci l'ayant appris, s'empressa de confondre l'imposture, et écrivit pour cet effet à Foulques, évêque de Beauvais, son ancien disciple, l'engageant à porter sa lettre au concile pour y être lue publiquement. Il invoquait, pour justifier Lanfranc, le témoignage de tous ceux qui l'avaient connu, « et pour moi, ajoutait-il, je proteste que je crois sincèrement la foi contenue dans les trois symboles, et j'anathématise

en particulier le blasphème qu'on attribue à Roscelin. Il composa ensuite, pour réfuter cette erreur, un traité sur la foi de la Trinité et de l'Incarnation, où il répond à tous les sophismes par ce principe qu'il y a une foule de choses qui dépassent la portée de notre intelligence, et qu'ainsi l'on ne doit pas raisonner contre les mystères de la foi, ni rejeter ce que l'on ne peut comprendre. Roscelin fut obligé de comparaître au concile de Soissons et d'abjurer son erreur. Mais il recommença bientôt après à l'enseigner de nouveau, disant qu'il ne s'était rétracté que dans la crainte d'être assommé par le peuple. Comme il voulait se retirer à Chartres, Yves, qui en était alors évêque, lui écrivit que son nom y était détesté, et l'exhorta à faire cesser, par une rétractation sincère, le scandale qu'il donnait à l'Église. Foulques, évêque de Beauvais, à qui saint Anselme avait écrit, s'attira la haine de son clergé par sa sévérité et surtout par son refus d'élever aux ordres les enfans des chanoines et des prêtres, à qui ceux-ci, par un abus alors fort ordinaire, prétendaient transmettre leurs prébendes comme un héritage. Il ne se rendit pas moins odieux aux laïques, en employant les armes pour arrêter les usurpations des biens de l'Église. Cette conduite donna lieu à plusieurs accusations contre lui, et les plaintes devinrent si nombreuses, qu'Yves de Chartres crut devoir lui adresser quelques représentations, et que saint Anselme lui-même l'engagea à se démettre de son évêché, et écrivit au pape pour le prier d'y consentir (1).

Yves de Chartres fut, par ses lumières et ses vertus, un des plus grands ornemens de l'Église gallicane. Il était né dans le diocèse de Beauvais, d'une famille noble, et après avoir achevé ses études dans l'abbaye du Bec, il entra dans un monastère de chanoines réguliers que Gui, évêque de Beauvais, fonda l'an 1078 en l'honneur de saint

(1) Anselm. *De fid. Trinit.* — Ivo. *Epist.* — Urb. *Epist.*

Quentin. Yves donna ses biens à ce monastère, en devint supérieur, et y enseigna la théologie avec beaucoup d'éclat. Il se rendit surtout célèbre par un grand ouvrage sous le titre de Décret, formant un recueil complet des lois ecclésiastiques, et composé à peu près sur le même plan que ceux de Réginon et de Bouchard de Worms. Le pape Urbain, qui connaissait depuis longtemps son mérite, exhorta le clergé et le peuple de Chartres à le choisir pour évêque, en remplacement de Geoffroy, qu'il venait de déposer pour cause de simonie, d'adultère et de parjure. Yves fut élu en effet, et son élection fut confirmée par le roi Philippe. Mais Richer, archevêque de Sens, refusa de l'ordonner, prétendant que la déposition de Geoffroy n'était pas légitime, et qu'avant de recourir au pape on aurait dû se pourvoir devant lui comme métropolitain. Yves eut recours au saint-siége et fit le voyage de Rome, où le pape l'ordonna lui-même, sur la fin de novembre de l'an 1091. Toutefois à son retour il eut encore à vaincre quelques difficultés. L'archevêque de Sens lui écrivit une lettre où il le traitait d'usurpateur, et convoqua un concile à Étampes pour le faire déposer et rétablir Geoffroy, qui était appuyé par le crédit de son oncle, évêque de Paris, nommé aussi Geoffroy, frère du comte de Boulogne et chancelier du roi Philippe. Mais Yves appela au pape, et arrêta ainsi la procédure du concile.

Son zèle et sa fermeté lui attirèrent bientôt d'autres vexations. Le roi Philippe répudia vers le même temps, sous prétexte de parenté, la reine Berthe, dont il avait plusieurs enfans, pour épouser Bertrade, fille du comte de Montfort et femme de Foulques, comte d'Anjou. Voulant faire approuver son divorce par Yves de Chartres, il le fit venir à la cour et s'efforça de lui persuader qu'il avait des raisons légitimes jugées telles par le souverain pontife, par l'archevêque de Reims et les autres évêques; après quoi il le pria d'assister à son mariage. Yves ré-

pondit qu'il n'avait aucune connaissance d'une décision rendue à ce sujet, et qu'à moins d'avoir la certitude que le divorce du roi était autorisé par un jugement canonique, il ne consentirait jamais à compromettre sa conscience et à scandaliser l'Église par sa présence à un tel mariage. Il fit ensuite par écrit la même réponse, et envoya une copie de sa lettre à tous les évêques invités aux noces du prince. Il écrivit en même temps à l'archevêque de Reims pour lui faire connaître sa résolution, et le consulter sur le véritable état de cette affaire; « car c'est à vous, lui dit-il, qu'appartient d'après la coutume le droit de célébrer ce mariage, et je suis bien convaincu que dans une affaire de cette nature vous ne ferez rien qui ne soit conforme aux règles. » Le roi, malgré ces remontrances, ne laissa pas de faire célébrer son mariage par quelques évêques, et pour se venger de l'opposition de l'évêque de Chartres, il lui déclara la guerre; après quoi les terres de cette église furent pillées, et Yves lui-même mis en prison par le vicomte de Chartres. Le peuple indigné courut aux armes pour le délivrer, mais le vertueux prélat s'estimant heureux de souffrir pour la justice, leur défendit expressément de recourir à la force. Cependant le pape Urbain ayant appris ce scandale, ordonna au roi de se séparer de Bertrade, et de réunir un concile pour le jugement de sa cause, avec interdiction de la communion eucharistique, s'il persistait dans son commerce criminel. Il défendit en même temps aux évêques de donner la couronne à Bertrade, et leur prescrivit de s'assembler pour examiner cette affaire selon les canons, et forcer le roi à rompre ce mariage, en usant, s'il était nécessaire, des censures ecclésiastiques. Il écrivit en particulier à l'archevêque de Reims et à ses suffragans pour leur reprocher d'avoir souffert une telle prévarication, et leur enjoindre d'aller trouver le roi et de l'obliger, par l'autorité du saint-siége, à renoncer à ses adultères. « Faites aussi, ajouta-t-il, les mêmes instances pour

la délivrance de notre confrère l'évêque de Chartres, et si celui qui le retient ne vous obéit pas, frappez-le d'excommunication, et jetez l'interdit sur ses terres. » Le roi ne tarda pas à mettre Yves en liberté ; mais il refusa longtemps de donner aux évêques les sûretés nécessaires pour la tenue d'un concile. Enfin la reine Berthe étant morte en 1094, il convoqua, au mois de septembre de la même année, un concile à Reims, où il espérait faire approuver son mariage avec Bertrade. Yves de Chartres fut invité à ce concile; mais sachant qu'on voulait lui faire un crime de son opposition, il refusa de s'y rendre, déclara qu'il ne devait pas être jugé hors de sa province, et interjeta appel au saint-siége (1).

Le pape Urbain, après tant de délais, craignant la faiblesse des évêques sujets du roi Philippe, avait résolu de faire juger la cause de ce prince hors de son royaume. Il nomma pour son légat Hugues, archevêque de Lyon, qui, malgré ses cabales contre le pape Victor, prétendait ne s'être jamais séparé de l'Église romaine, et s'était réconcilié parfaitement avec le pape Urbain. Comme la difficulté des circonstances faisait hésiter Hugues à se charger de cette légation, Yves de Chartres l'encouragea par une lettre qui triompha de sa répugnance. Le légat tint au mois d'octobre de l'an 1094 un concile à Autun, où se trouvèrent trente-deux évêques et plusieurs abbés. On y prononça une sentence d'excommunication contre le roi Philippe, et on renouvela l'anathème contre l'antipape Guibert et le roi Henri. La plupart des évêques de France firent exécuter la sentence du concile contre le roi Philippe. Dès qu'il entrait dans une ville, on cessait de sonner les cloches et de célébrer les offices publics. Toutefois quelques-uns lui permirent par tolérance de se faire dire une messe par son chapelain. Ce prince envoya bientôt après des députés au pape pour attester par ser-

(1) *Chron. Virdun.*—*Chron. S. Petr.* —Ivo. *Epist.*

ment qu'il n'avait plus de commerce avec Bertrade, et demander en conséquence d'être absous provisoirement jusqu'au jugement définitif de sa cause. D'après cette déclaration, le pape leva la censure, et permit au roi de se faire imposer selon l'usage aux jours de fête la couronne par les évêques.

Les catholiques avaient tellement repris le dessus en Lombardie, que le pape Urbain y convoqua un concile qui se tint à Plaisance pendant le Carême de l'an 1095. Il s'y trouva jusqu'à deux cents évêques, tant de France et d'Allemagne que de l'Italie, avec près de quatre mille clercs et plus de trente mille laïques; en sorte qu'il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Les députés du roi Philippe déclarèrent qu'il s'était mis en chemin pour s'y rendre, mais qu'il avait été retenu par des affaires pressantes, et ils demandèrent en son nom un délai jusqu'à la Pentecôte; ce qui lui fut accordé. L'impératrice Adélaïde, femme de Henri, vint s'y plaindre des outrages infâmes qu'elle avait reçus du roi son époux, qui l'avait renfermée dans une prison, où il la fit violer par plusieurs personnes. Ces crimes de Henri excitèrent une indignation générale, et déterminèrent plusieurs de ses partisans à l'abandonner. Il vint aussi des ambassadeurs d'Alexis Comnène, empereur d'Orient, pour demander le secours des Latins contre les infidèles, qui exerçaient leurs ravages jusque sous les murs de Constantinople. Le pape exhorta les chrétiens à secourir ce prince dans l'intérêt de la foi, et plusieurs s'y engagèrent par serment. Ce concile de Plaisance condamna de nouveau l'hérésie de Bérenger et celle des nicolaïtes, c'est-à-dire de ceux qui prétendaient que les clercs dans les ordres sacrés n'étaient pas obligés à la continence. On renouvela l'interdit de toutes fonctions contre les prêtres mariés, avec défense au peuple d'assister à leur messe. On confirma aussi les décrets précédens contre les investitures et la simonie, et l'on défendit en particulier de rien

prendre pour le saint-chrême, pour le baptême ni pour la sépulture. On permit d'user d'indulgence à l'égard de ceux qui avaient été ordonnés par des schismatiques, et d'accorder les sacremens à ceux qui demeuraient avec les excommuniés, sans communiquer avec eux dans les choses saintes. Il fut défendu aux prêtres de recevoir personne à la pénitence sans la permission de l'évêque. Enfin on fixa le jeûne des Quatre-Temps aux mêmes jours où nous l'observons encore.

Peu de temps après ce concile, le jeune roi Conrad, fils d'Henri, vint prêter serment de fidélité au pape Urbain, qui de son côté lui promit de l'aider à se maintenir dans le royaume d'Italie, et de lui donner la couronne impériale, à condition qu'il renoncerait aux investitures. Une grande mortalité, qui désola vers ce temps l'Allemagne et les provinces voisines, procura la conversion d'un grand nombre de pécheurs et surtout de schismatiques, qui demeurèrent ensuite très-fidèles au saint-siége. Le pape se montrait plein d'indulgence envers ceux qui témoignaient leur repentir. Il avait accordé le pouvoir d'absoudre les excommuniés à un pieux chanoine d'Alsace, qui avait fondé une communauté à Marbach, et toute la noblesse accourait en foule auprès de lui pour recevoir la pénitence. Arnoul, élu pour l'archevêché de Milan, ayant reçu l'investiture de la main du roi Henri, avait été déposé par un légat; mais comme il s'était soumis à ce jugement, le pape, pour ne pas laisser plus longtemps cette église vacante, consentit à le faire sacrer. Le schisme d'Allemagne avait donné lieu au pape Urbain de rétablir l'évêché d'Arras, uni depuis près de cinq cents ans à celui de Cambrai. Cette dernière ville dépendait du roi Henri, et le siége étant devenu vacant l'an 1092, les habitans d'Arras, pour n'être pas soumis à un évêque nommé par ce prince, demandèrent au pape la séparation de leur église. Le pape ayant égard à ce vœu, leur permit de procéder à l'élection d'un évêque, et manda à

l'archevêque de Reims de le sacrer. Mais sur les réclamations du clergé de Cambrai, l'archevêque renvoya les parties devant le pape, qui confirma sa première décision. Alors le clergé et le peuple d'Arras élurent pour évêque Lambert, chanoine de Lille. Toutefois l'archevêque de Reims, craignant de fournir un prétexte aux habitans de Cambrai pour se soustraire à l'autorité de sa métropole, ne voulut pas ordonner lui-même le nouvel évêque, et l'envoya à Rome, où il fut sacré par le pape. L'église de Cambrai se divisa de son côté pour le choix d'un évêque. Le plus grand nombre donnèrent leurs suffrages à Manassès, archidiacre de Reims, dont l'élection fut confirmée par l'autorité du saint-siége; mais Gaucher, élu par les schismatiques, ne laissa pas de se maintenir pendant dix ans par la protection du roi Henri. Les contestations entre l'évêque de Dol et l'archevêque de Tours furent portées de nouveau à Rome vers le même temps, et le pape Urbain, confirmant le jugement rendu par les légats de Grégoire VII, ordonna en 1094 aux évêques de Bretagne de reconnaître à l'avenir l'église de Tours pour leur métropole (1).

La même année mourut dans la Pouille saint Nicolas, surnommé Pérégrin, parce qu'il était étranger. En effet, il était né en Grèce, dans un village de l'Attique, de parens pauvres qui ne purent lui faire donner aucune instruction. Dès l'âge de huit ans, il fut occupé à garder les moutons, et commença dès lors à chanter jour et nuit le *Kyrie eleison;* il continua cette dévotion toute sa vie. Sa mère le croyant possédé du démon, le mit entre les mains des moines de Sterion, qui s'efforcèrent en vain de lui faire cesser son chant. Il se retira bientôt après sur une montagne voisine, où il vécut quelque temps seul dans une petite cabane, travaillant à couper du bois et répétant continuellement la même prière. Ensuite il s'embar-

(1) Berthold. *Chron.*—*Chron. Vird.*—Urb. *Epist.*

qua pour l'Italie avec un moine nommé Barthélemy, et se rendit d'abord à Otrante et de là en plusieurs autres lieux, où il ne cessait de chanter et d'exhorter tout le monde à la pénitence. Il ne prenait pour nourriture qu'un peu de pain et d'eau, jeûnait tous les jours jusqu'au soir, et passait la plupart des nuits à prier debout. Il avait pour tout vêtement une tunique qui ne lui venait qu'aux genoux, et portait à la main une croix de bois, et en écharpe une gibecière où il mettait les aumônes qu'il recevait, pour les distribuer aux enfans attroupés partout sur ses pas et chantant avec lui le *Kyrie eleison*. La singularité de sa conduite, malgré la vénération dont il était l'objet, l'exposa souvent aux risées et aux mauvais traitemens. Il mourut jeune encore à Trani, où son tombeau ne tarda pas à devenir célèbre par un grand nombre de miracles. On l'invoquait particulièrement contre les naufrages, comme saint Nicolas de Myre.

Plusieurs monastères avaient été fondés ou rétablis depuis quelque temps dans les provinces méridionales de l'Italie, et dans la Sicile, par les libéralités des princes normands, et la plupart furent donnés à des moines venus de Normandie, qui ne tardèrent pas à les rendre florissants. Ainsi, dans le monastère de la Trinité à Venise, où il n'y avait que vingt moines relâchés, Bérenger, qui en fut nommé prieur, en eut bientôt réuni jusqu'à cent, et il y rétablit si bien la discipline, qu'on tira de ce monastère plusieurs abbés et plusieurs évêques. Les observances monastiques avaient aussi repris un nouveau lustre en Allemagne par le zèle de Guillaume, abbé d'Hirsauge, qui fit de cette abbaye un modèle de régularité. Il fonda ou rétablit jusqu'à quinze monastères, et forma plusieurs disciples illustres, entre autres saint Tiémon, archevêque de Salzbourg, Gebehard de Constance, légat du saint-siége, et saint Théoger, qui devint évêque de Metz. Guillaume mourut en 1091. Dans le même temps mourut aussi Wolfelme, abbé de Brunvillers près de Cologne,

auteur d'un traité en forme de lettre contre les erreurs de Bérenger (1).

Ce qui contribua surtout au rétablissement de la discipline en Allemagne fut le recueil des coutumes de Cluni, composé par saint Ulric, à la prière de Guillaume, abbé d'Hirsauge. Saint Ulric était né à Ratisbonne de parens illustres, qui le mirent fort jeune encore à la cour impériale, où il se fit remarquer par sa piété. L'évêque de Frisingue, son oncle, l'ayant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre et le fit prévôt de son église. Ulric fit quelque temps après le pèlerinage de Jérusalem, et à son retour, ayant trouvé son oncle mort, il résolut d'embrasser la vie monastique, distribua ses biens aux pauvres et à ses parens, et se retira à Cluni avec Gérauld, écolâtre de Ratisbonne, qui devint plus tard cardinal évêque d'Ostie et légat de Grégoire VII. Saint Hugues, abbé de Cluni, appréciant bientôt le mérite de saint Ulric, le fit ordonner prêtre, et le donna pour confesseur à la communauté. Il l'envoya ensuite plusieurs fois en Allemagne, soit pour traiter quelques affaires à la cour, soit pour établir quelques monastères dans les terres que les seigneurs donnèrent à l'ordre de Cluni, dans cette intention. Ulric fonda entre autres, dans la forêt Noire, le monastère de Celle, où il mourut l'an 1093. Il avait connu dès l'enfance Guillaume d'Hirsauge, et ses voyages en Allemagne lui procurèrent de fréquens rapports avec cet abbé, dont le monastère était situé aussi dans la forêt Noire.

Le recueil des coutumes de Cluni fut recherché avec empressement par la plupart des monastères, principalement dans la haute Allemagne. Il est divisé en trois livres, à la tête desquels se trouve une lettre à l'abbé Guillaume, où saint Ulric se plaint d'un abus qu'il signale comme la principale cause du relâchement de la disci-

(1) Gaufr. *Hist. Norm.*—Order. Vit. *Hist. eccles.* lib. III.

pline. C'est que les familles chargées d'enfans cherchaient à s'en débarrasser en les offrant à Dieu dans les monastères, surtout s'ils étaient affligés de quelque infirmité ; d'où il arrivait que ces moines invalides, rarement aussi fervens que ceux qui s'étaient donnés à Dieu de leur propre mouvement dans un âge mûr, et souvent incapables de pratiquer toutes les observances, contribuaient par leur exemple à détruire peu à peu la régularité ; aussi l'on avait aboli à Hirsauge et au Mont-Cassin l'usage de recevoir des enfans.

Le premier livre contient les usages relatifs à l'office divin. On y voit que les moines de Cluni avaient beaucoup ajouté à la psalmodie déterminée par la règle de saint Benoît ; car, outre un grand nombre de psaumes qui se récitaient avant les nocturnes, ils en avaient ajouté plusieurs à différentes heures de l'office : ils récitaient tous les jours les sept psaumes de la pénitence avec les litanies, et l'office des morts à neuf leçons. On disait aussi tous les jours deux grandes messes, et les dimanches trois. On célébrait, le dimanche après la Pentecôte, l'office de la Trinité, qui n'a été reçu dans l'Église romaine que plus de deux cents ans après. Cette longueur des offices ne laissait presque plus de temps pour les travaux corporels, qui se réduisaient à peu près aux soins du jardin et de la nourriture ; car l'usage des travaux de la campagne s'était aboli peu à peu, depuis que la plupart des moines étaient élevés au sacerdoce et que les monastères avaient acquis des serfs pour cultiver leurs terres, et c'était pour suppléer à ces occupations, regardées comme indignes des moines, qu'on avait ainsi multiplié les prières.

Le second livre commence par ce qui regarde l'instruction des novices, et expose ensuite les devoirs des moines et le détail des exercices de la journée. On ne pouvait parler que dans les intervalles très-courts de prime à tierce et de none à vêpres ; et si quelquefois

dans les autres momens il était nécessaire de se faire entendre, on s'exprimait par des signes. La nourriture ordinaire des moines consistait en légumes ou en herbages, assaisonnés avec de la graisse. On y ajoutait quelquefois des œufs, et on servait du poisson le jeudi et le dimanche. Cette frugalité permettait au monastère de Cluni de faire des aumônes prodigieuses. Saint Ulric témoigne qu'à la distribution qui se faisait à l'entrée du Carême, il s'était présenté, l'année où il écrivait, jusqu'à dix-sept mille pauvres.

Le troisième livre expose les fonctions de l'abbé et des autres officiers du monastère. La punition des fautes considérables était réservée à l'abbé, et cette punition était souvent d'être fustigé en plein chapitre avec des verges. La pénitence devenait publique quand la faute avait été commise devant le peuple. Le coupable était exposé à la porte de l'église, tandis que le peuple entrait à la messe, et pour les fautes plus graves, on le fustigeait au milieu de la place. Si un moine se révoltait contre la correction, les autres se jetaient sur lui et le traînaient dans un cachot. Il y avait des surveillans chargés de faire la ronde dans le monastère, pour s'assurer à toute heure qu'aucun moine n'était en faute. Les enfans qu'on y élevait étaient surtout l'objet d'une surveillance particulière. Ils avaient deux maîtres pour les garder à vue, et jamais ils ne faisaient la moindre démarche sans être accompagnés. On leur donnait l'habit dès qu'ils étaient offerts à Dieu selon la règle, mais on différait au moins jusqu'à l'âge de quinze ans leur profession. Enfin rien n'est plus remarquable que le soin respectueux avec lequel on préparait le pain pour le saint sacrifice. On choisissait le blé grain à grain, on le faisait moudre avec toutes les précautions possibles pour obtenir la farine la plus pure ; puis deux prêtres et deux diacres, revêtus d'aubes, pétrissaient la pâte dans l'eau froide, et préparaient les hosties, que l'on faisait cuire dans des fers gravés, tenus sur le feu

par un novice. Tout ce travail se faisait en chantant des psaumes, et le même usage s'observait à Rome et dans les autres églises d'Occident.

La régularité qui venait d'être établie dans un grand nombre de monastères d'Allemagne par les soins de saint Ulric, de l'abbé Guillaume et de plusieurs autres abbés, mit la vie monastique tellement en considération dans ce royaume, qu'un grand nombre de laïques, hommes et femmes, renonçant au monde, embrassèrent la vie commune, sans faire toutefois profession, et se donnèrent avec leurs biens aux communautés régulières de moines et de chanoines pour s'employer à leur service et vivre sous leur conduite. Il y eut en outre à la campagne une multitude de filles qui, renonçant au mariage et au monde, se mettaient sous l'obéissance de quelque prêtre vertueux, et même des femmes mariées vivaient ainsi dans l'obéissance et la piété. Quelquefois des villages entiers adoptaient ce genre de vie. Le pape Urbain approuva et confirma l'établissement de ces pieux usages, déclarant qu'il avait examiné par lui-même cette manière de vivre, et qu'il la jugeait digne d'être perpétuée comme une image de la primitive Église. Les laïques qui se consacraient ainsi avec leurs biens au service des monastères furent nommés oblats ou donnés. Ils obéissaient en tout aux supérieurs, et gardaient le célibat; en quoi ils différaient des serfs de naissance, qui étaient mariés. Mais ils ne faisaient pas profession comme les moines, et portaient un habit peu différent de celui des séculiers, en sorte qu'on ne doit pas les confondre avec les frères lais ou convers, dont l'institution commença vers le milieu du onzième siècle. Dans les premiers temps on appelait convers, c'est-à-dire convertis, ceux qui embrassaient en âge de raison la vie monastique et pénitente, au lieu qu'on nommait oblats ceux que leurs parens y avaient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance. Mais dans le onzième siècle ces noms changèrent de signification. Le

nom d'oblats fut donné aux laïques dont nous venons de parler, et l'on nomma frères lais ou convers ceux qui étant sans lettres et ne pouvant devenir clercs, se destinaient uniquement au travail corporel et aux soins extérieurs. C'étaient de véritables religieux distingués seulement des autres par leurs fonctions et par un habit particulier. Le monastère de Vallombreuse, fondé par saint Jean Gualbert en Italie, est le premier où l'on remarque des frères convers; ensuite Guillaume d'Hirsauge les établit en Allemagne, ce qui fait qu'il est marqué dans sa vie comme leur instituteur (1).

Les chartreux eurent aussi des frères convers, qu'ils nommaient frères barbus, pour les distinguer des religieux clercs, qui étaient obligés de se raser la barbe. L'ordre des chartreux avait été fondé depuis peu par saint Bruno, écolâtre de Reims, et non moins renommé pour ses vertus que pour ses talens. Il était né à Cologne, où il fut d'abord chanoine de Saint-Cunibert; puis étant venu achever ses études à Reims, il fut choisi pour enseigner la théologie dans la célèbre école de cette ville, et devint chanoine et chancelier de la cathédrale. Mais ne pouvant souffrir les scandales de l'archevêque Manassès, dont il fut un des accusateurs auprès du légat de Grégoire VII, il prit la résolution de renoncer entièrement au monde pour embrasser la vie monastique. Il vint avec six compagnons trouver saint Hugues, évêque de Grenoble, célèbre par ses vertus et surtout par son inclination pour la retraite; car ayant été élevé sur ce siége en 1080, il le quitta bientôt après pour se retirer à l'abbaye de la Chaise-Dieu, où il demeura un an, et ne reprit le gouvernement de son église que par l'ordre exprès du pape Grégoire VII. Le saint évêque reçut avec joie ces fervens religieux, et leur conseilla de s'établir dans une solitude nommée la Chartreuse, près de Grenoble, au milieu de

(1) Berth. *Chron.*—*Vit. Guill. Hirs.*—Mabill. *Præf.* VI *Sæc.*

montagnes presque inaccessibles. Il avait vu en songe quelque temps auparavant sept étoiles qui le conduisaient vers ce désert, où il lui sembla que Dieu se bâtissait une demeure. Il ne douta point que ce songe ne fût alors réalisé. Saint Bruno et ses compagnons s'établirent dans la Chartreuse l'an 1084, et construisirent un oratoire avec des cellules pour chacun d'eux. Saint Hugues défendit aux femmes de passer sur les terres de ce monastère, et à toute personne d'y chasser, d'y pêcher ou d'y mener paître des troupeaux. Il venait souvent lui-même s'édifier par l'exemple de ces pieux solitaires, et se soumettre à la pratique de leurs observances.

Voici quelle était la vie des chartreux telle qu'elle fut décrite quelques années plus tard par Guibert de Nogent. Ils passaient le jour et la nuit dans leurs cellules disposées autour de l'enceinte du monastère ; ils y prenaient même leur repas, et ne se réunissaient qu'à l'église. L'économe leur distribuait, le dimanche, pour toute la semaine, du pain et des légumes, que chacun préparait et faisait cuire dans sa cellule. On leur donnait quelquefois un peu de poisson les dimanches et les jours de fête ; mais ils ne mangeaient jamais de viande, pas même dans les maladies les plus graves. Ils ne buvaient ordinairement que de l'eau. Ils portaient un cilice sous des habits fort grossiers, ne parlaient presque jamais, et s'ils avaient besoin de quelque chose, ils le demandaient par signes. Ils n'avaient qu'un prieur, l'évêque de Grenoble leur tenant lieu d'abbé. Ils ne recevaient de personne ni or, ni argent, et pratiquaient cette pauvreté jusque dans le culte divin, où ils n'employaient d'autre argenterie que le calice. Ils nourrissaient des moutons pour subvenir à leurs besoins, cultivaient peu de terres, et s'occupaient principalement à transcrire des livres, en sorte qu'ils amassèrent promptement une riche bibliothèque. Lorsque Guibert décrivait ainsi la vie des chartreux, ils n'étaient encore que treize moines ; mais il y avait au bas de la

montagne plus de vingt laïques sous leur conduite. Du reste, Pierre le Vénérable, qui écrivait peu de temps après, nous apprend que c'était le nombre de moines et de frères convers fixé pour chaque maison, et il ajoute les détails suivans sur la vie des chartreux : « Ils portent toujours de rudes cilices sur la chair, mangent du pain noir, et trempent si fort leur vin, qu'il n'en a presque plus le goût. Ils n'achètent jamais de poisson ; mais ils reçoivent celui qu'on leur donne par charité. Ils peuvent manger du fromage et des œufs le dimanche et le jeudi seulement ; ils mangent, le mardi et le samedi, des légumes ou des herbes cuites ; le lundi, le mercredi et le vendredi, ils se contentent de pain et d'eau. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les octaves de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, et quelques autres fêtes (1). »

Après que saint Bruno eut gouverné environ six ans la Chartreuse, le pape Urbain II, qui avait été son disciple à Reims, lui ordonna de venir à Rome pour l'aider de ses conseils dans les affaires ecclésiastiques. Ses religieux, pleins d'attachement pour lui, ne tardèrent pas à venir le rejoindre. Il leur persuada toutefois de retourner à leur ancienne solitude, et demanda lui-même avec instance la permission de les suivre ; mais le pape ne voulut pas y consentir. Cependant après l'avoir pressé inutilement d'accepter l'archevêché de Reggio, il lui permit enfin de suivre son goût pour la solitude, et de se retirer avec quelques disciples dans une terre que le duc Roger leur donna près de Squillace dans la Calabre. Ils y bâtirent, sur le modèle de la Chartreuse, un monastère qui fut nommé la Tour. Ce fut là que saint Bruno passa ses dernières années, et il y mourut le 6 octobre de l'an 1101. Il fut canonisé au commencement du seizième siècle par le pape Léon X. On a de saint Bruno des commentaires sur les Psaumes et sur les Épîtres de saint Paul, avec deux

(1) Guibert. *De vitâ suâ.* — Petr. Vener. *De mirac.* lib. II.

lettres et une profession de foi qu'il fit avant sa mort; mais il ne laissa point de règle par écrit à ses disciples. Leurs statuts furent rédigés plus tard d'après les coutumes de la grande Chartreuse, par Guigues, qui en fut le cinquième prieur.

On remarque vers la fin du onzième siècle les commencements de l'abbaye de Citeaux, qui devint aussi le chef-lieu d'une congrégation célèbre. Elle fut fondée par le bienheureux Robert, premier abbé de Molesme, dans le diocèse de Langres. Ce dernier monastère existait depuis environ vingt ans, lorsque quelques-uns des moines, voyant qu'on n'y observait pas exactement la règle de saint Benoît, résolurent de chercher un autre endroit pour y mener une vie plus conforme à leurs vœux, et firent connaître ce dessein à l'abbé, qui promit non-seulement de les seconder, mais de les suivre. Robert s'adressa à l'archevêque de Lyon, légat du pape, pour lui exposer son projet et lui demander la permission de quitter Molesme. L'ayant obtenue, il se retira avec vingt moines dans un désert nommé Cîteaux, à cinq lieues de Dijon, dans le diocèse de Châlons. Ils s'y établirent en 1098 dans des cellules de bois, et commencèrent à le défricher. Le duc de Bourgogne, à la prière de l'archevêque de Lyon, vint à leur secours, leur donna des provisions, des terres et des bestiaux, et acheva les bâtimens du monastère. L'évêque de Châlons institua Robert en qualité d'abbé, et reçut le vœu de stabilité des religieux pour ce nouvel établissement. Cependant les moines de Molesme se plaignirent au pape Urbain de la retraite de Robert, et du tort qu'elle faisait à la réputation de leur maison. Le pape en écrivit à l'archevêque de Lyon, et celui-ci, d'après le conseil de plusieurs évêques, fit retourner Robert au monastère de Molesme, à condition qu'on laisserait au nouveau monastère tout ce qu'il y avait porté, et que les deux maisons ne chercheraient point à s'enlever réciproquement leurs sujets. Alors les

moines de Cîteaux élurent pour abbé le prieur Albéric, qui gouverna cette abbaye environ dix ans. On verra dans la suite l'ordre de Cîteaux fonder un grand nombre d'abbayes, dont les quatre principales furent Clairvaux, Pontigny, la Ferté et Morimond.

Quelque temps auparavant, le monastère de Saint-Martin de Tournai avait été rétabli par Odon, un des plus célèbres docteurs de cette époque. Il était né à Orléans, et enseignait à Toul lorsqu'il fut appelé à Tournai pour gouverner l'école de la cathédrale. Il y resta cinq ans, et ses leçons eurent tant d'éclat, que les clercs venaient des provinces les plus éloignées pour l'entendre. Il se montrait aussi attentif à maintenir la régularité des mœurs parmi ses disciples, qu'à les former aux sciences. Cependant il s'adonnait beaucoup plus à l'étude de la philosophie et à la lecture de Platon qu'à celle des pères. Mais un jour qu'il expliquait un endroit de Boèce où il est question du libre arbitre, il se fit apporter l'ouvrage de saint Augustin sur le même sujet, et il fut tellement frappé de quelques paroles du saint docteur sur la misère de l'âme pécheresse, qu'il se leva aussitôt fondant en larmes pour aller prier à l'église. On le vit dès lors redoubler de ferveur, cesser peu à peu ses leçons, distribuer son argent aux pauvres, et exténuer son corps par des jeûnes rigoureux. Il embrassa bientôt après avec quelques disciples la règle des chanoines, dans les ruines d'une ancienne abbaye, et deux ans plus tard, en 1094, ils y rétablirent la vie monastique. Odon fut élu dans la suite à l'évêché de Cambrai, mais n'ayant pas voulu recevoir l'investiture du roi Henri, il fut chassé de son siége. On a de lui plusieurs écrits, entre autres une explication du canon de la messe, un traité contre les juifs, et un autre sur le péché originel.

Le pape Urbain, après le concile de Plaisance, ayant mis ordre aux affaires de la Lombardie, se rendit en France, et convoqua un concile à Clermont pour le mois

de novembre de l'an 1095. Il visita en attendant le monastère de la Chaise-Dieu, et celui de Cluni, où il avait été prieur, et dont il augmenta les priviléges par l'extension du droit d'asile à certaines dépendances du monastère, avec défense, sous peine d'excommunication, d'y exercer aucune violence, d'y faire aucune capture, ou d'y commettre des pillages ou d'autres injustices. Il vint ensuite à Clermont pour la tenue du concile, où se trouvèrent treize archevêques et plus de deux cents évêques ou abbés, tant de la France que de l'Espagne et de l'Italie. On y confirma tous les décrets des conciles que le pape avait tenus à Melfi, à Bénévent, à Troyes et à Plaisance, spécialement les décrets contre les investitures; et on défendit aux clercs de faire hommage-lige, c'est-à-dire de prêter le serment féodal aux princes ou à d'autres laïques, à raison de leurs bénéfices. On fit défense à tout laïque de posséder des bénéfices, ou de s'approprier des dîmes ou des offrandes. Il leur fut également défendu d'avoir des chapelains qui ne leur auraient pas été donnés par l'évêque. On confirma les canons contre la simonie, la pluralité des bénéfices et l'incontinence des clercs, avec défense d'élever aux ordres leurs enfans, à moins qu'ils n'aient embrassé la règle des moines ou des chanoines. Le but de cette défense était d'empêcher les prêtres mariés de transmettre leurs bénéfices à leurs enfans comme des héritages. On renouvela les défenses d'usurper les biens des évêques ou des clercs, à leur mort. On proscrivit comme simoniaque ce qu'on appelait le rachat des autels, c'est-à-dire la perception d'une somme d'argent pour l'abandon des offrandes. Plusieurs laïques, après avoir usurpé les terres ou les autres droits des églises, en avaient fait ensuite concession à des monastères pour décharger leur conscience, et comme il fallait le consentement des évêques, ceux-ci avaient obligé les moines à choisir un clerc pour les desservir, et à lui assurer un revenu suffisant, et quelques-uns avaient

mis pour condition que les moines, pour jouir des revenus et des offrandes, payeraient un droit à chaque nomination d'un nouveau desservant. C'est ce droit qui fut condamné par le concile de Clermont. Il ordonna que les moines conserveraient libres de toute redevance, les églises dont ils étaient en possession depuis trente ans, mais qu'ils seraient tenus de les faire desservir par un clerc dont l'institution et la déposition appartiendraient à l'évêque.

Le concile fit plusieurs autres règlemens sur divers objets. Il condamna les fausses pénitences, c'est-à-dire celles qui n'étaient pas suivies d'amendement ou de satisfaction. Il défendit, hors le cas de nécessité, de mêler ensemble les deux espèces pour la communion, c'est-à-dire de donner le corps de Jésus-Christ trempé dans le précieux sang, comme on le faisait dans l'Église grecque et en plusieurs endroits de l'Église latine, notamment à Cluni. L'usage de Jérusalem était de ne communier que sous l'espèce du pain, et après les croisades cet usage s'établit insensiblement dans les églises d'Occident. Comme la fureur des guerres privées et des vengeances particulières se maintenait toujours, le concile ordonna que les croix plantées sur les chemins serviraient d'asile comme les églises; et de là vint l'usage d'en placer de distance en distance pour la sûreté des voyageurs. On confirma aussi la trêve de Dieu depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques; et pendant le reste de l'année, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, avec sécurité en tout temps pour les clercs, les moines et les femmes, ainsi que pour toute leur suite, et le même privilége fut étendu aux paysans et aux marchands pendant trois ans. Le pape régla dans le concile plusieurs affaires particulières. Il renouvela l'excommunication contre le roi Philippe à cause de son mariage avec Bertrade. Il confirma la primatie de l'église de Lyon, avec interdiction pour les archevêques de Sens et de Rouen, de l'usage

du pallium et de leur juridiction métropolitaine, s'ils refusaient plus longtemps de reconnaître cette primatie. L'archevêque de Tours s'y était déjà soumis, et l'on confirma de nouveau ses droits de métropolitain sur les évêques de Bretagne (1).

Mais l'objet le plus important du concile de Clermont fut la publication de la croisade contre les musulmans. Depuis longtemps les esprits se portaient dans toute l'Europe vers cette grande entreprise, lorsqu'elle fut enfin déterminée par les prédications d'un saint prêtre du diocèse d'Amiens, nommé Pierre, et surnommé l'Hermite, à cause de la vie solitaire qu'il avait embrassée. Il était de petite taille et d'une physionomie peu avantageuse ; mais son éloquence vive et énergique, son zèle ardent et l'austérité de sa vie lui attiraient la vénération des grands comme du peuple, et donnaient une grande force à ses discours. Il marchait nu-pieds, vêtu d'une simple tunique de laine, distribuait aux pauvres les aumônes qu'on lui faisait, ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau. Ayant eu la dévotion de faire le pèlerinage de Jérusalem, il fut sensiblement affligé de voir les lieux saints profanés par les infidèles, des écuries touchant à l'église du Saint-Sépulcre, et une mosquée bâtie sur l'emplacement du temple. Il en conféra avec le patriarche Siméon, lui conseilla d'adresser des lettres au pape et aux princes de l'Europe, et promit d'aller partout pour les remettre et exciter le zèle des chrétiens. Comme il priait ensuite dans l'église du Saint-Sépulcre pour la réussite de son projet, il s'endormit et vit en songe Jésus-Christ qui lui promettait son assistance. Il revint aussitôt en Italie et remit au pape Urbain la lettre du patriarche de Jérusalem ; puis excité par les encouragemens du souverain pontife, il commença à prêcher la croisade avec un zèle et un succès merveilleux. Il parcourut à cet effet les différentes pro-

(1) Berth. *Chron.* — *Chron. Virdun.* — Guibert. *Gest. Dei.*

vinces de l'Italie, et ensuite passant les Alpes, il alla trouver l'un après l'autre tous les princes catholiques, et exhorta partout les peuples à la délivrance des lieux saints.

Le pape ayant donc réglé au concile de Clermont toutes les autres affaires, fit un discours où il représenta vivement l'odieuse oppression qui pesait sur les chrétiens d'Orient. Depuis longtemps, dit-il, les Sarrasins exercent leur tyrannie sacrilége sur les lieux que le Sauveur a honorés de sa présence ; ils ont réduit les fidèles en servitude, ils les accablent de tributs, d'avanies et de traitemens indignes. Ils enlèvent leurs enfans, les contraignent d'apostasier, et s'ils font résistance, ils les mettent à mort. Tous les lieux saints sont profanés par le carnage et la débauche ; on égorge les prêtres et les diacres dans le sanctuaire ; on y corrompt les femmes et les vierges. Armez-vous donc de zèle et marchez au secours de nos frères; le Seigneur sera avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom chrétien les armes que vous employez si injustement les uns contre les autres. Rachetez par ce service agréable à Dieu, les pillages, les meurtres et les autres crimes qui excluent de son royaume. Plusieurs d'entre vous ont vu de leurs yeux les excès des infidèles, et on peut en juger par les lettres que nous a apportées le vénérable Pierre ici présent. Pour nous, plein de confiance dans la miséricorde divine et par notre autorité apostolique, nous remettons à tous ceux qui prendront les armes contre les infidèles, les pénitences qu'ils méritent pour leurs péchés; et ceux qui mourront avec un vrai repentir dans cette expédition, ne doivent pas douter qu'ils n'obtiennent la rémission de leurs fautes et la récompense éternelle. Cependant nous prenons sous la protection de l'Église et des saints apôtres ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, et nous enjoignons, sous peine d'excommunication, de respecter leur personne et leurs biens. Ce discours produisit dans l'assem-

blée un enthousiasme incroyable. Tous s'écrièrent : Dieu le veut ! Dieu le veut ! après quoi le pape reprenant la parole : Vous n'auriez pas, dit-il, proféré ce cri tout d'une voix, si Dieu lui-même ne vous l'eût inspiré ; ce sera donc votre cri de guerre. Ensuite il ajouta que les vieillards, les infirmes et tous ceux qui n'étaient pas propres aux armes n'entreprendraient point ce voyage ; ni les femmes sans leurs maris, leurs frères ou d'autres personnes pour répondre d'elles ; que les clercs ne partiraient point sans la permission de leur évêque, dont les laïques mêmes étaient tenus de prendre la bénédiction pour aller en pèlerinage ; que les riches devraient aider les pauvres et mener des gens de service à leurs dépens, et qu'enfin ceux qui voudraient entreprendre ce voyage devraient porter sur eux la figure de la croix, d'où est venu le nom de croisade. On choisit pour conduire les croisés, Adhémar, évêque du Puy, qui reçut le titre de légat du saint-siége ; et le pape ayant réitéré l'indulgence plénière ou la rémission de toutes les peines canoniques, ordonna que quiconque prendrait la croix serait obligé d'accomplir son vœu sous peine d'excommunication. Enfin, il ordonna à tous les évêques de publier la croisade dans leur diocèse. On dit aussi que pour attirer sur cette entreprise les bénédictions divines, il obligea tous les clercs de réciter le petit office de la sainte Vierge (1).

Le concile de Clermont ne fut pas plus tôt terminé, que le pape Urbain, malgré les rigueurs de la saison, se mit en route et parcourut un grand nombre de provinces pour exhorter les peuples à la croisade. Il se rendit à Saint-Flour, prieuré de Cluni, dont il dédia l'église, puis à Aurillac et au monastère d'Uzerche, d'où Bernard, primat de Tolède, qui l'accompagnait, tira un moine nommé Bourdin, distingué par ses talens, et devenu fameux dans la suite par un schisme dont il fut le chef. Le pape arriva

(1) Order. Vital. lib. IX. — Guill. Tyr. lib. I.

à Limoges deux jours avant Noël, dont il y célébra la fête. Il dédia la cathédrale et l'église de Saint-Martial, et déposa l'évêque, convaincu d'avoir falsifié ses lettres. Il se rendit à Poitiers pour la fête de saint Hilaire, le 14 janvier, et quelques jours après à Angers, où il fixa le départ des croisés à l'Assomption de Notre-Dame de la même année 1096. Il confirma pendant son séjour dans cette ville le monastère de chanoines réguliers fondé près de Craon par Robert d'Arbrissel, qui devint plus célèbre encore par la fondation de l'abbaye de Fontevrault. Le pape visita ensuite le monastère de la Trinité de Vendôme, gouverné par l'abbé Geoffroy, dont nous avons plusieurs écrits, et de là il vint à Tours, où il tint un concile pour juger quelques affaires particulières. Il y eut une telle affluence de peuple, que le souverain pontife fut obligé de prêcher sur les bords de la Loire. Le concile finit le quatrième dimanche de Carême par une procession solennelle, où le pape se couronna de palmes suivant l'usage de Rome, et ce même jour il fit, selon la coutume, la bénédiction de la rose d'or et la donna au comte d'Anjou, qui s'engagea pour lui et ses successeurs à porter cette rose chaque année à la procession du dimanche des Rameaux. Le pape Urbain repassa par Poitiers, célébra la fête de Pâques à Saintes, vint ensuite à Bordeaux, puis à Toulouse et de là à Montpellier, où il donna commission à Yves de Chartres d'examiner l'élection de Guillaume, frère de Bertrade, pour l'évêché de Paris. C'était un clerc recommandable, élevé dans l'église de Chartres, et l'élection ayant été reconnue régulière, Yves permit de la part du pape à l'archevêque de Sens de le sacrer et de porter le pallium pour cette cérémonie, quoique l'usage lui en fût interdit pour son refus de reconnaître la primatie de Lyon. Mais ensuite cet archevêque ayant voulu procéder au sacre d'un évêque élu pour le siége d'Orléans, Yves refusa d'y assister, et sacra lui-même l'évêque avec le concours des autres suffragans.

Le pape Urbain célébra un concile à Nismes, au mois de juillet, où l'on fit quelques règlemens dont le plus remarquable est celui qui maintient les moines dans le droit d'exercer les fonctions sacerdotales. « Nous ordonnons, dit le concile, de réprimer par l'autorité ecclésiastique ceux qui inquièteront les moines à ce sujet ; car on doit juger plus dignes que des séculiers les hommes qui ont quitté le monde pour mener une vie apostolique, et nous leur permettons de prêcher, de baptiser, de donner la communion, d'imposer la pénitence et de donner l'absolution. Toutefois ce droit ne laissa pas d'être encore par la suite l'objet de fréquentes contestations entre les moines et le clergé séculier. Le roi Philippe vint se présenter au concile de Nismes, promit de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade, et fut absous de l'excommunication. Mais il ne tarda pas à violer sa promesse (1).

Le pape continuant son voyage vint à Avignon, puis à Vienne, où il ordonna de mettre dans une église les reliques de saint Antoine ; elles avaient été apportées en France environ un siècle auparavant par un seigneur du Dauphiné, qui fit jeter les fondemens d'une église dans sa terre de la Mothe, près de Vienne, pour les y déposer ; et en attendant il les portait partout avec lui, même à la guerre, comme sa plus sûre défense ; ses héritiers suivirent son exemple. Mais le pape Urbain défendit cet abus, qui les exposait à la profanation. Elles furent aussitôt déposées dans un oratoire construit sur l'emplacement de l'église commencée, et les oblations des fidèles permirent d'achever promptement cette église, qui devint d'abord un prieuré de bénédictins. Il y eut cependant dès le même temps une congrégation séculière d'hospitaliers, dont le fondateur fut un seigneur du pays, nommé Gaston, qui, ayant été guéri, par l'invocation de saint Antoine, d'une maladie pestilentielle, désignée sous

(1) Berth. *Chron.* — Gaufr. *Chron.* — *Chron. Malleac.*

le nom de feu sacré, promit de se consacrer au soulagement des personnes qui en étaient atteintes. Il construisit avec quelques autres seigneurs un hospice près de l'église de la Mothe pour les malades qu'attirait en foule l'espoir d'obtenir leur guérison auprès des saintes reliques ; car tous les remèdes étaient impuissans contre cette contagion, et les nombreuses guérisons obtenues par l'intercession du saint firent donner à ce mal incurable le nom de feu Saint-Antoine. On bâtit partout pour soigner les victimes de cette terrible maladie des hospices qui furent affiliés à celui de la Mothe, dont le chef fut nommé grand maître de la confrérie, et vers la fin du treizième siècle, ces hospitaliers obtinrent de changer l'ancienne forme de leur institut pour embrasser la vie des chanoines, selon la règle de saint Augustin. Telle fut l'origine de la congrégation des chanoines réguliers de saint Antoine.

Le pape retourna en Italie vers la fin de l'an 1096, et la comtesse Mathilde, venue à sa rencontre, l'accompagna jusqu'à Rome, où il rentra comme en triomphe. Les Guibertins étaient toujours en possession du château Saint-Ange. Mais presque tout le reste de la ville fut soumis au pape par le secours des croisés, dont le nombre était si considérable qu'ils furent obligés de camper. Le pape, au printemps de l'an 1097, se rendit à Thiète, où il tint un concile avec les évêques et les seigneurs, au sujet de la croisade. Il écrivit en même temps à l'empereur Alexis Comnène, pour l'exhorter à favoriser de tout son pouvoir le succès d'une si glorieuse entreprise. Il lui annonçait que plus de trois cent mille hommes avaient pris la croix, et il le priait de donner les ordres nécessaires pour la subsistance de ces troupes. On verra bientôt le peu d'effet de cette lettre. L'année suivante, le pape Urbain se rendit à Capoue pour rétablir la paix entre le prince de cette ville et Roger, duc de Pouille. Mais cette démarche fut sans succès. De là il se rendit à Averse,

puis à Salerne, pour conférer avec le duc de Calabre et le comte de Sicile. Ce comte, nommé Roger, frère de Robert Guiscard et oncle de Roger, duc de Pouille, avait montré le plus grand zèle à remédier dans la Sicile aux désordres produits par la longue domination des Sarrasins. Il fit observer la justice et les lois, protégea les faibles et les malheureux, se montra fort assidu aux offices divins, fit payer les dîmes, répara les églises et augmenta leurs revenus par ses libéralités. Enfin, on a déjà vu qu'il rétablit ou fonda un grand nombre de monastères et d'évêchés, où il eut soin de mettre les plus dignes sujets. On remarque entre autres saint Gerland, son parent, qu'il fit venir de Besançon pour le placer sur le siége d'Agrigente, et Robert, de la famille des ducs de Normandie, qui rétablit la discipline dans plusieurs monastères, et devint ensuite évêque de Messine et légat du saint-siége. Mais quelque temps après le comte Roger fit révoquer cette légation, et le pape Urbain, par une bulle datée du 5 juillet 1098, accorda au comte un privilége conçu en ces termes : « Connaissant votre dévouement pour le saint-siége, nous vous promettons que pendant votre règne et celui de votre fils ou de votre héritier légitime, nous n'établirons aucun légat dans les terres de votre obéissance sans votre consentement. Nous voulons que vous fassiez ce que nous ferions par notre légat, et si les évêques et les abbés sont convoqués par nous à un concile, vous enverrez ceux que vous jugerez à propos, et vous retiendrez les autres pour servir les églises. » Les Siciliens prétendent, en vertu de ce privilége, que leur roi est légat né du saint-siége (1).

Quelques cardinaux schismatiques et quatre évêques attachés à l'antipape Guibert tinrent, vers le même temps, pour ranimer leur parti mourant, un conciliabule d'où ils écrivirent une lettre circulaire contre les préten-

(1) Gaufr. Malater. *Hist. Norm.* lib. IV.

dues hérésies des catholiques. Mais cette lettre n'excita que le mépris. Le pape Urbain tint de son côté, au mois d'octobre de la même année, un concile à Bari, où se trouvèrent cent quatre-vingt-trois évêques, entre autres saint Anselme de Cantorbéry. Robert, duc de Normandie, en prenant la croix, avait cédé pour trois ans, au roi Guillaume, son frère, la jouissance de son duché moyennant une somme d'argent dont il avait besoin pour cette expédition. Le roi, pour lever cet argent, pilla toutes les églises d'Angleterre, leur enleva leur argenterie, jusqu'aux châsses des reliques et aux couvertures des Évangiles. Saint Anselme fut contraint de donner la valeur de deux cents marcs d'argent; encore le roi se trouva-t-il peu satisfait et ne chercha plus qu'à lui susciter des vexations. Enfin, le saint archevêque voyant les maux de l'église d'Angleterre et son autorité impuissante à y remédier, résolut d'aller consulter le souverain pontife, et demanda au roi la permission de se rendre à Rome. Guillaume le Roux, vivement irrité de cette demande, refusa plusieurs fois avec menace, si l'archevêque partait, de ne plus le reconnaître et de s'emparer des biens de l'archevêché. Cependant il donna à la fin son consentement, et l'archevêque partit au mois d'octobre de l'an 1097. Mais ayant appris en route que les schismatiques se préparaient à l'attaquer en Italie, il s'arrêta quelque temps à Lyon, d'où il écrivit au pape le sujet de son voyage; puis, au printemps de l'année suivante, il partit accompagné de deux moines seulement, et put ainsi passer inconnu comme un simple pèlerin. Le pape Urbain le fit loger dans le palais pontifical, et l'ayant admis dès le lendemain à une audience publique, où toute la noblesse s'était rendue, il lui donna toutes les marques d'affection et d'estime, et loua surtout l'humilité qui portait le saint prélat, malgré son savoir et la dignité de son siége, à venir de si loin, pour l'honneur de saint Pierre, demander des conseils dont il n'avait pas besoin;

car, ajouta-t-il, nous aurions plutôt besoin des siens. Ensuite il promit de lui faire rendre justice, et s'empressa en effet d'écrire en Angleterre pour enjoindre au roi de lui restituer les biens de son église. Il dit au saint archevêque d'attendre auprès de lui les effets de sa protection; mais Anselme demanda et obtint la permission de se retirer au monastère de Saint-Sauveur, dans la terre de Labour, dont l'abbé Jean avait été son disciple à l'abbaye du Bec. Il acheva dans cette solitude son traité intitulé : Pourquoi Dieu s'est fait homme, dans lequel il explique avec sa profondeur ordinaire les causes de l'incarnation et le mystère de la satisfaction de Jésus-Christ. Une foule de personnes s'empressèrent de le visiter pour recevoir ses instructions, et Roger, duc de Pouille, l'ayant prié de venir le trouver près de Capoue, le reçut avec tous les témoignages d'une respectueuse amitié. Le saint évêque était révéré même des Sarrasins, que le comte Roger, oncle du duc, avait amenés de Sicile au siége de Capoue. Il voulut vers ce temps renoncer à son archevêché; mais le pape lui ordonna de le garder et de se trouver au concile de Bari, où il lui serait fait justice du roi d'Angleterre. Tous les évêques, sur les plaintes qui furent faites au concile contre ce prince, particulièrement au sujet de la simonie et de l'oppression des églises, furent d'avis que puisqu'il avait été admonesté trois fois, selon les canons, il ne restait plus qu'à le frapper d'anathème. Le pape adopta cet avis; mais saint Anselme, par une charité qui fit l'admiration de tous les assistans, se jeta aux pieds du souverain pontife, et obtint que l'excommunication ne fût pas prononcée. Il ne fit pas moins admirer son profond savoir en réfutant, avec autant de netteté que de force, les objections de quelques évêques grecs de l'Italie méridionale, qui voulurent prouver par l'Évangile que le Saint-Esprit ne procède que du Père. Il rédigea depuis les raisons qu'il avait développées, et

en fit un traité sur la procession du Saint-Esprit (1).

Le pape étant retourné à Rome, il y vint un envoyé du roi d'Angleterre, chargé des réponses de ce prince. Elles se réduisaient à dire qu'il était surpris qu'on lui demandât de rendre à Anselme ses biens, puisque avant son départ il lui avait signifié nettement qu'il se saisirait de l'archevêché, et que ce prélat n'avait point tenu compte de cette menace. Le pape fit sentir au député l'impertinence d'une telle réponse, et déclara qu'il était résolu d'excommunier le roi, si l'archevêque n'était rétabli dans tous ses biens avant le concile qui se tiendrait à Rome trois semaines après Pâques. Cependant à force d'instances l'envoyé parvint à obtenir un délai jusqu'à la Saint-Michel. Le concile indiqué à Rome se tint au mois d'avril de l'an 1099. On y confirma les anciens canons contre la simonie et les décrets contre les investitures, avec la défense déjà faite aux clercs par le concile de Clermont de rendre hommage aux laïques pour les bénéfices ou les dignités ecclésiastiques. L'évêque de Lucques, chargé de lire les décrets du concile, s'interrompit tout à coup et s'écria, avec l'accent de la plus vive indignation, qu'il était temps de réprimer les persécutions du roi d'Angleterre contre l'archevêque de Cantorbéry. Le pape répondit : C'est assez, mon frère, nous y donnerons bon ordre. Mais il ne jugea pas à propos de prévenir le terme qu'il avait fixé, et il mourut avant l'expiration de ce délai. L'archevêque de Trani présenta au concile une relation de la vie et des miracles de saint Nicolas Pérégrin, dont il demanda la canonisation, et le pape l'autorisa par une bulle à mettre ce solitaire au nombre des saints.

On remarque parmi les prélats qui assistèrent au concile de Rome, un assez grand nombre d'évêques de France, et entre autres Daimbert, archevêque de Sens, qui re-

(1) Edmer. *Hist. Novor.*—*Vit. S. Anselm.*

connut alors la primatie de Lyon. Cet archevêque avait été élu en 1096, après la mort de Richer; mais il fut plus d'un an sans être sacré, à cause de l'opposition de l'archevêque de Lyon, qui voulait l'obliger à venir auparavant lui prêter serment. Yves de Chartres combattit cette prétention dans une lettre où répondant en même temps au reproche qu'on faisait à Daimbert d'avoir reçu du roi l'investiture de l'archevêché, il conteste le fait; après quoi il ajoute qu'en tout cas cette cérémonie semble n'avoir par elle-même rien de contraire à la religion; qu'elle n'est point défendue par la loi divine, et que les décrets qui la condamnent pour maintenir la liberté des élections, ne défendent point aux princes de mettre en possession des évêchés après une élection canonique. « Au contraire, poursuit-il, nous voyons que les papes ont quelquefois différé le sacre des évêques élus, parce que ceux-ci n'avaient pas obtenu la concession du roi. Le pape Urbain lui-même, selon que nous l'avons compris, n'interdit aux rois que l'investiture corporelle, et non la concession. Et qu'importe que cette concession se fasse de bouche ou par un signe, puisque les rois ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement consentir à l'élection, ou donner à l'évêque élu les terres que les églises ont reçues de leur libéralité? » Cette lettre brouilla Yves de Chartres avec l'archevêque de Lyon, et indisposa même contre lui le souverain pontife; mais Geoffroy de Vendôme travailla à le remettre dans les bonnes grâces de l'un et de l'autre.

L'église de Térouane était désolée depuis vingt ans par les scandales et les violences de plusieurs intrus parvenus à ce siége par simonie, ou imposés par la puissance séculière. Enfin les abbés et la plupart des laïques élurent pour évêque Jean, archidiacre d'Arras, recommandable par ses vertus; mais les archidiacres et le clergé de la cathédrale ayant élu de leur côté un chanoine nommé Aubert, il fallut porter l'affaire au saint-siége. Le pape

Urbain, dans le concile de l'an 1099, cassa l'élection d'Aubert, qui possédait deux bénéfices, contre la défense des canons, et confirma celle de Jean, à qui il fit défense expresse de refuser. Le saint archidiacre fut vivement affligé; mais il se soumit aux ordres du souverain pontife, et occupa ce siége pendant plus de trente ans. Il avait d'abord été chanoine de Lille, puis chanoine régulier de Saint-Éloi près d'Arras, et Lambert, évêque de cette ville, n'était parvenu qu'avec bien de la peine à lui faire accepter les fonctions d'archidiacre. Ses vertus l'ont fait mettre au nombre des saints. On avait nommé deux ans auparavant, à l'évêché de Noyon, l'archidiacre Baudry, célèbre par sa Chronique de Cambrai.

Vers le même temps, Éric Ier, roi de Danemarck, ayant été menacé d'excommunication par Liemar, archevêque de Hambourg, appela au pape et vint lui-même à Rome, où il se justifia pleinement. Mais pour n'être plus exposé à de semblables menaces, il demanda d'être affranchi de la juridiction de cet archevêque étranger, qui d'ailleurs était attaché au schisme du roi Henri. Le pape Urbain lui promit d'ériger un archevêché dans son royaume, et cette érection se fit quelques années plus tard, c'est-à-dire l'an 1103, par le pape Pascal II. La ville de Lund, alors capitale du Danemarck, reçut le titre de métropole absolument indépendante de celle de Hambourg, avec juridiction sur les trois royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwège. Le roi Éric fit vœu d'aller à Jérusalem, et ne se laissa point ébranler par l'affection de ses sujets, qui offraient le tiers de leurs biens pour l'en faire dispenser. Il mourut pendant ce voyage, l'an 1101, dans l'île de Chypre. Bernard, archevêque de Tolède, avait aussi pris la croix pour passer à la Terre-Sainte; mais lorsqu'il fut arrivé à Rome, le pape Urbain le dispensa de son vœu, et lui ordonna de retourner dans son église, dont les besoins réclamaient sa présence. Cet archevêque emmena de France un grand nombre de sujets distingués,

qu'il fit placer dans la suite sur les principaux siéges d'Espagne.

On a vu qu'après la publication de la croisade, plus de trois cent mille hommes avaient pris les armes. Pierre l'Hermite continuant ses prédications, répandit partout un enthousiasme incroyable. De leur côté, les évêques parcouraient leurs diocèses pour exciter le zèle des chrétiens, et toute l'Europe se mit bientôt en mouvement. Il y eut surtout en France une multitude de seigneurs qui s'empressèrent de prendre la croix, et dont l'exemple servit à redoubler l'entraînement général. Les plus distingués furent Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse et de Provence, qui fut nommé au concile de Clermont chef de la croisade; Hugues le Grand, comte de Vermandois, frère du roi Philippe; Robert, duc de Normandie, frère du roi d'Angleterre; Étienne, comte de Chartres et de Blois; Robert, comte de Flandre, et le fameux Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, avec ses deux frères Eustache et Baudoin. On remarquait aussi parmi les chefs des croisés plusieurs évêques, entre autres le légat Adhémar et Guillaume d'Orange, et à leur suite des troupes de prêtres, de clercs, d'abbés et de moines, et même des reclus qui avaient quitté leurs cellules pour faire ce pèlerinage. Le mouvement était si grand, qu'il entraînait les artisans, les laboureurs, et jusqu'aux femmes et aux enfans. Ils accouraient en foule auprès des seigneurs croisés pour les accompagner, avec promesse de les servir et de leur obéir. Un grand nombre d'hommes coupables de pillages, de meurtres ou d'autres violences, confessaient leurs crimes, et s'offraient à les expier par la pénitence. Les seigneurs, pour subvenir aux frais de la guerre, engageaient leurs domaines ou les vendaient même à vil prix. Mais ces pieuses dispositions n'existaient pas chez tous les croisés : quelques-uns s'engageaient par imitation, par légèreté, ou pour être absous et s'exempter de la pénitence sans vouloir se convertir.

La première troupe de croisés se mit en marche au printemps de l'an 1096, sous la conduite d'un simple gentilhomme nommé Gauthier. Il fut suivi de près par Pierre l'Hermite, menant avec lui environ quarante mille hommes à pied qu'il avait ramassés en France et en Allemagne. Plusieurs autres troupes partirent dans le courant de l'été, presque toutes composées de gens du peuple, la plupart sans expérience de la guerre et sans discipline. Un corps de quinze mille hommes, conduits par un prêtre allemand nommé Gothescal, commit tant de désordres en passant dans la Hongrie, que les peuples se tournèrent contre eux et les taillèrent en pièces. On ne vit pas moins de licence dans une multitude confuse d'environ deux cent mille croisés sans chefs, ou qui n'avaient à leur tête que des seigneurs à peu près sans autorité. Ils se jetèrent sur les Juifs qu'ils rencontrèrent dans les villes de leur passage, principalement à Cologne et à Mayence, et en firent un affreux massacre. Les Juifs de Spire se réfugièrent dans le palais du roi, et furent protégés par l'évêque. Ceux de Worms aimèrent mieux se tuer eux-mêmes que de tomber entre les mains des croisés ou de recevoir le baptême. Plusieurs à Trèves égorgèrent leurs enfants pour les envoyer, disaient-ils, dans le sein d'Abraham, et les soustraire aux insultes des chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes se jetèrent dans la rivière. Le plus grand nombre cherchèrent un asile dans le palais de l'archevêque, et reçurent le baptême pour éviter la mort; mais tous, à l'exception du rabbin Michée, apostasièrent l'année suivante. L'empereur Alexis accueillit d'abord assez bien les croisés. Il fit camper près de Constantinople une armée d'Italiens qui avaient précédé Pierre l'Hermite, et conseilla de même à celui-ci d'attendre les princes croisés pour passer au delà du Bosphore sur les terres occupées par les Turcs; mais l'arrivée successive de ces troupes innombrables et indisciplinées changea bientôt ses dispositions. Elles firent

tant de dégâts jusque dans les églises par le pillage et l'incendie, qu'il les pressa de passer promptement en Asie, où elles ne se conduisirent pas mieux. Les Italiens et les Allemands se séparèrent des Français, et les deux armées, harcelées sans cesse par les Turcs, perdirent beaucoup de monde, et furent réduites à se renfermer dans des forteresses. Un grand nombre périrent dans les combats; d'autres furent faits prisonniers, et la plupart d'entre eux souffrirent la mort pour ne pas renoncer à leur foi (1).

Cependant les princes français arrivèrent bientôt les uns après les autres à Constantinople. Godefroi de Bouillon passa par l'Allemagne et la Hongrie avec une armée florissante, et fit observer la plus exacte discipline. Il était également distingué par sa valeur et sa piété, en sorte que sa réputation avait attiré à sa suite une foule de jeunes seigneurs, jaloux d'apprendre sous lui le métier de la guerre, et qu'il sut contenir dans l'ordre et la dépendance. Robert, duc de Normandie, Étienne, comte de Blois, et Robert, comte de Flandre, passèrent par l'Italie, où une partie des croisés, après avoir visité Rome et le tombeau de saint Nicolas, se voyant arrêtés par la mauvaise saison et craignant la disette, perdirent courage et retournèrent chez eux. Toutefois le comte de Flandre trouva le moyen de passer la mer avec ses troupes; mais on conseilla aux autres d'attendre, et le duc de Normandie passa l'hiver en Calabre, avec le comte de Blois, auprès de ses compatriotes. Bohémond, fils de Robert Guiscard, assiégeait une forteresse dans la Campanie, quand il apprit le passage des croisés. Prenant aussitôt la résolution de tourner ses forces contre les infidèles, il se fit apporter une étoffe de soie, et la découpa pour distribuer des croix à son armée : car la marque de ces pèlerins était une croix rouge cousue sur l'épaule droite.

(1) Guill. Tyr. — Order. Vital. lib. IX. — Berth. *Chron.*

Il partit avec son cousin Tancrède à la tête de sept mille hommes.

L'arrivée des princes croisés redoubla les alarmes de l'empereur Alexis. Il redoutait surtout Bohémond, dont il avait éprouvé la valeur, et se persuada que la croisade n'était qu'un prétexte pour le dépouiller de l'empire. Ces soupçons le portèrent à traiter les seigneurs croisés avec honneur, mais à leur nuire en effet de tout son pouvoir. Il exigea d'eux un serment de lui remettre les places de l'empire qu'ils prendraient sur les infidèles, ou de les tenir de lui comme vassaux. Cette demande excita l'indignation de la plupart des seigneurs, qui regardaient comme une honte de faire hommage à un prince étranger. Quelques-uns opinaient même à déclarer la guerre à l'empereur. Mais Godefroi de Bouillon et quelques autres représentèrent qu'ils n'avaient pas pris la croix pour combattre les chrétiens, et l'on consentit à faire le serment. L'empereur s'obligea de son côté à fournir des vivres aux croisés, et à joindre ses forces aux leurs pour les aider à la conquête de Jérusalem.

L'Asie-Mineure ou la Natolie était alors au pouvoir des Turcs Seljoucides, qui l'avaient conquise depuis plusieurs années sur les empereurs de Constantinople. Soliman, fils de Kutulmich et arrière-petit-fils de Seljouk, après avoir enlevé ces provinces aux Grecs, y fonda un empire dont la capitale fut Cogni ou Icone, et il devint le chef d'une dynastie désignée sous le nom de Seljoucides de Roum, pour la distinguer des Seljoucides d'Iran qui régnaient dans la Perse. Les princes croisés ayant passé le détroit, marchèrent contre Nicée, dont ils formèrent le siége le 14 mai 1097. Leur armée se composait de cent mille cavaliers, et le nombre des gens de pied, en y comprenant les femmes, s'élevait à six cent mille. La ville fut prise par composition le 20 juin, et remise à l'empereur Alexis. Cependant comme ce prince ne tenait rien de ce qu'il avait promis, les croisés se crurent eux-mêmes

dispensés de leurs sermens. Ainsi, continuant leur route, ils prirent dans la Natolie un grand nombre de places où ils mirent des garnisons et des gouverneurs pour y commander en leur nom. Ils avaient déjà pris Tarse et le reste de la Cilicie, quand Baudouin, frère du duc Godefroi, se sépara de la grande armée, et se dirigeant vers le nord, arriva bientôt jusqu'à l'Euphrate; car les habitans du pays, presque tous chrétiens, se soumettaient à lui sans résistance. Sa réputation le fit même appeler à Édesse, dont il fit le siége d'une principauté considérable.

La grande armée, après avoir taillé en pièces un corps de plus de trois cent mille hommes qu'elle rencontra sur son passage, s'avança dans la Syrie et mit le siége devant Antioche le 21 octobre. C'était encore une grande et forte ville, presque toute peuplée de chrétiens. Le patriarche avait vingt provinces sous sa juridiction, y compris six provinces presque toutes remplies de nestoriens et d'eutychiens. Cette ville, reconquise en 968 sur les Sarrasins par les Grecs, avait été prise ensuite l'an 1084 par les généraux de Malek-Schah, troisième sultan seljoucide d'Iran. Les croisés, après huit mois de siége, s'en rendirent maîtres par intelligence. Un chrétien renégat s'étant lié avec Bohémond, promit de lui livrer une tour dont il était le maître, à condition que les autres seigneurs laisseraient à ce prince la propriété de la ville. Cette condition ayant été convenue, la tour fut livrée, et les croisés entrèrent à Antioche le 3 juin 1098; mais les Turcs tenaient encore la forteresse, et trois jours après, une armée immense venue à leur secours assiégea les croisés dans la ville, et les serra de si près, que n'ayant pu se procurer aucunes provisions, ils furent bientôt réduits à manger les chevaux et les chameaux. Ils étaient ainsi assiégés depuis vingt jours, quand un clerc provençal, nommé Barthélemy, leur dit avoir vu en songe saint André qui lui marquait dans la grande église dédiée à saint Pierre l'endroit où était enfouie la lance dont le

côté du Sauveur avait été percé. On fouilla dans le lieu indiqué, et on y trouva en effet la sainte lance, dont la découverte fut regardée par les croisés comme un gage assuré de la protection divine. Ils renouvelèrent alors le vœu de ne point se séparer avant d'avoir délivré le saint sépulcre, et s'étant préparés par trois jours de jeûne et par une communion générale, ils livrèrent bataille aux infidèles, en massacrèrent un grand nombre et mirent le reste en fuite. Le gouverneur de la citadelle se rendit aussitôt et embrassa même la foi chrétienne avec une partie de ses gens. La ville étant ainsi délivrée, on s'empressa de purifier les églises profanées par les infidèles; on choisit dans un immense butin, l'or, l'argent et les étoffes les plus précieuses pour en faire des calices et des ornemens; on rétablit le clergé dans ses fonctions, avec des revenus convenables. Le patriarche Jean, qui, depuis l'arrivée des croisés, avait été mis aux fers par les musulmans, fut rétabli avec honneur sur son siége; mais au bout de deux ans, il se retira de lui-même à Constantinople, et on lui donna pour successeur Bernard, évêque d'Arta en Épire, qui avait suivi le légat en qualité de chapelain. On établit aussi, après la réduction d'Antioche, des évêques dans les villes voisines qui avaient des cathédrales. Le légat mourut bientôt après d'une maladie contagieuse qui se mit dans l'armée des croisés et qui fit différer l'expédition de Jérusalem. Il avait une tendre dévotion à la sainte Vierge, et quelques-uns le croient auteur du *Salve Regina.* Les croisés annoncèrent sa mort et la prise d'Antioche au pape Urbain, par une lettre où ils le priaient de venir se mettre à leur tête pour les conduire à Jérusalem et réduire par l'autorité apostolique les Grecs, les Arméniens, les Jacobites et tous les autres hérétiques. Le pape se contenta de leur envoyer, en qualité de légat, Daimbert, archevêque de Pise (1).

(1) Guill. Tyr. — Guib. Novig. *Gest. Dei.* — Berth. *Chron.*

Les combats, les fatigues et la maladie avaient tellement réduit l'armée des croisés, qu'on y comptait à peine trente mille hommes de pied et deux mille chevaux. Ils ne laissèrent pas de poursuivre leurs conquêtes et de marcher l'année suivante à Jérusalem. Cette ville était au pouvoir du calife fatimite d'Égypte, qui venait de la reprendre sur les Seljoucides, attachés au calife de Bagdad. Il avait profité pour s'en rendre maître des victoires de l'armée chrétienne, dont il avait même recherché l'alliance contre les Turcs ses ennemis. Mais après cette conquête, il déclara aux croisés qu'il prétendait la garder, et qu'il permettrait à tous les pèlerins de visiter les lieux saints en toute sûreté, à condition qu'ils entreraient sans armes et pas plus de deux ou trois cents à la fois. Les princes répondirent qu'il ne leur ferait point la loi, et qu'ils iraient en corps d'armée à Jérusalem. Ils arrivèrent devant cette ville le 7 juin 1099. Elle avait une nombreuse garnison, avec toutes sortes de munitions, et l'on n'avait rien négligé pour la fortifier. Toutefois, les croisés, près d'atteindre le terme de leur vœu, firent de si grands efforts, qu'après un siége de cinq semaines, ils la prirent d'assaut le vendredi 15 juillet à trois heures après midi; ce qui fut remarqué comme le jour et l'heure où Jésus-Christ était mort. Le duc Godefroi, après avoir fait des prodiges de valeur sur une tour de bois qu'on avait approchée de la muraille, descendit le premier dans la ville avec son frère Eustache et les autres seigneurs qui combattaient à ses côtés. Son exemple fut aussitôt suivi par tous les chefs, après quoi les portes furent enfoncées et livrèrent passage au reste de l'armée. On fit main basse, dans le premier feu de la victoire, sur les infidèles, dont la ville était pleine, on en tua plus de dix mille dans les rues, et presque autant qui s'étaient réfugiés dans la grande mosquée, bâtie sur l'emplacement du temple. Enfin, après les premiers ordres donnés pour la sûreté de la ville, les croisés quittèrent leurs armes,

changèrent de vêtemens, et se rendirent en procession à l'église du Saint-Sépulcre. C'était un spectacle touchant de voir avec quelle dévotion ils visitaient tous les lieux saints et baisaient les vestiges des souffrances du Sauveur; la plupart confessaient publiquement leurs péchés, avec promesse de n'y plus retomber; tous marchaient nu-pieds, et quelques-uns même se traînaient sur leurs genoux. Ce n'était que larmes et cris de joie, soit de la part des croisés, soit de la part des chrétiens du pays, dont plusieurs ayant reconnu Pierre l'Hermite, se jetaient à genoux devant lui et ne savaient comment lui exprimer leur reconnaissance.

Huit jours après cette heureuse conquête, les seigneurs s'assemblèrent pour élire un roi, et les suffrages se réunirent en faveur de Godefroi de Bouillon, qui joignait toutes les vertus du chrétien aux qualités du héros. On le mena ensuite à l'église du Saint-Sépulcre pour le faire sacrer; mais il ne voulut pas l'être solennellement, ni porter une couronne d'or dans les lieux où le fils de Dieu avait été couronné d'épines. Ses premiers soins furent consacrés à rendre la splendeur au culte divin. Il convertit en église la grande mosquée, où l'on avait trouvé quantité de lampes d'or et d'argent, avec d'autres richesses immenses. Il y fonda un chapitre de chanoines, et un autre dans l'église du Saint-Sépulcre, et bâtit un monastère dans la vallée de Josaphat. Le duc de Normandie entreprit de placer sur le siége patriarcal son chapelain Arnoul, décrié dans toute l'armée pour sa vie scandaleuse; mais il ne put y parvenir. Enfin, Daimbert, archevêque de Pise, étant arrivé vers la fin de l'année avec le titre de légat, les seigneurs qui restaient à Jérusalem l'élurent patriarche; et dès qu'il fut intronisé, Godefroi reçut de lui l'investiture du royaume, et Bohémond celle de la principauté d'Antioche. Les croisés ayant accompli leur vœu par la délivrance du saint sépulcre, ne tardèrent pas à s'en retourner; de sorte que

Godefroi resta presque seul avec Tancrède et un petit nombre de troupes. Comme la plupart des villes restaient encore au pouvoir des musulmans, les chrétiens, et surtout les Francs, se voyaient exposés partout au pillage et au massacre. Mais ce royaume, si faible dans ses commencemens, ne laissa pas de subsister néanmoins près d'un siècle.

Le pape Urbain était mort au mois de juillet de l'an 1099, et après quinze jours de vacance on élut pour lui succéder le cardinal Reinier, élevé dès son enfance à Cluni, et ensuite ordonné prêtre par Grégoire VII; puis nommé abbé du monastère de Saint-Paul hors de Rome. Comme il apprit que le clergé et le peuple réunissaient sur lui leurs suffrages, il prit la fuite, et l'on fut obligé de l'amener par force à l'assemblée, où il fut proclamé pape sous le nom de Pascal II; après quoi on le revêtit de la chape d'écarlate rouge, et on lui mit la tiare sur la tête, puis on le conduisit à cheval au palais de Latran, où il fut intronisé avec les cérémonies ordinaires. Il reçut quelque temps après des nouvelles de l'armée des croisés, et comme le légat Daimbert avait été élu patriarche, le pape envoya pour légat Maurice, évêque de Porto, avec le pouvoir de régler toutes les affaires dans les églises délivrées. Il donna ensuite cette légation à l'archevêque de Lyon, qui lui avait fait demander la permission de faire le voyage de Jérusalem. Cet archevêque n'était pas encore parti, quand le roi Godefroi mourut, le 18 juillet de l'an 1100; son frère Baudouin, prince d'Édesse, fut proclamé roi de Jérusalem, et on lui manda de venir incessamment. Cependant, comme le comte Garnier, qui commandait dans la ville, refusa de reconnaître le patriarche pour seigneur et de lui délivrer la tour de David et la place de Joppé, suivant la promesse que Godefroi en avait faite; Daimbert écrivit à Bohémond, prince d'Antioche, pour réclamer son secours et le conjurer au nom de saint Pierre d'empêcher Baudouin par

tous les moyens possibles, et au besoin par la force, de venir à Jérusalem dépouiller l'église et la réduire en servitude. Mais cette opposition n'eut pas de suite ; car Bohémond avait été fait prisonnier par les Turcs, et Baudoin s'étant reconcilié avec le patriarche, fut sacré à la fin de la même année et régna dix-sept ans. Il prit bientôt après la ville de Césarée, où l'on mit un archevêque latin.

L'antipape Guibert mourut vers le même temps, c'est-à-dire au mois d'octobre de l'an 1100. Son parti, presque ruiné dans Rome et attaqué sans cesse par les troupes du pape Pascal, essaya pourtant de nommer successivement jusqu'à trois antipapes ; mais les deux premiers furent pris et renfermés par les catholiques, et le troisième, obligé de prendre la fuite, mourut dans la misère. Le pape Pascal tint au mois de mars de l'an 1102 un nombreux concile à Rome, où l'on confirma l'excommunication contre le roi Henri, et l'on dressa en même temps, pour être souscrite par les métropolitains, une formule de serment conçue en ces termes : J'anathématise toute hérésie, spécialement celle qui trouble à présent l'Église, et qui enseigne à mépriser les censures et l'anathème, et je promets obéissance au pape Pascal et à ses successeurs. Sur la fin de la même année, la comtesse Mathilde renouvela entre les mains du cardinal Bernard, légat du saint-siége, la donation qu'elle avait faite à Grégoire VII, et dont l'acte s'était perdu (1).

La conquête des lieux saints redoubla partout l'empressement des peuples pour la croisade. Une troupe de cinquante mille hommes partit de la Lombardie l'an 1101, sous la conduite de l'archevêque de Milan, du comte de Parme et de plusieurs autres seigneurs, se recruta en route d'une multitude d'Allemands, et arriva au printemps de l'année suivante à Nicomédie. Vers le même temps partit de France une autre troupe d'environ trente

(1) Domniz. *Vit. Math.* — Berth. *Chron.* — *Chron. Vird.*

mille hommes, ayant à leur tête Guillaume, duc d'Aquitaine, Hugues, comte de Vermandois, Étienne, comte de Chartres, et quelques autres seigneurs; ils trouvèrent à Constantinople le comte de Toulouse, qui était venu demander du secours, le prirent pour chef, et traversèrent le détroit pour se rendre en Syrie par l'Asie-Mineure; mais une partie périt dans les défilés où ils furent attaqués par les Turcs; d'autres, après avoir visité les lieux saints, revinrent avec le duc d'Aquitaine; et la plupart de ceux qui restèrent périrent dans une bataille que le roi Baudoin perdit l'an 1103 contre les infidèles. Thiémon, archevêque de Salzbourg, ayant été fait prisonnier, souffrit la mort plutôt que de renoncer à sa religion et l'Église l'honore comme martyr. L'année suivante, Bohémond partit d'Antioche pour venir en Occident solliciter des secours, amenant avec lui le patriarche Daimbert, que Baudouin avait chassé de son siége. Daimbert s'arrêta à Rome; mais Bohémond se rendit en France, où le pape le fit accompagner par saint Brunon, évêque de Segni, à qui il donna le titre de légat. Ils y arrivèrent au mois de mars de l'an 1106, et Bohémond alla d'abord dans le Limousin, au tombeau de saint Léonard, où il suspendit des chaînes d'argent en reconnaissance de ce qu'il avait été délivré, disait-il, par l'invocation de ce saint. Il parcourut ensuite plusieurs provinces, et fut reçu partout avec un religieux empressement dans les châteaux, dans les villes et dans les monastères; les seigneurs le priaient de tenir leurs enfants sur les fonts sacrés; il distribuait aux églises des reliques ou des ornements précieux apportés d'Orient, et toutes les populations étaient remplies d'enthousiasme au récit de ses aventures. Le roi Philippe lui donna en mariage sa fille Constance, qu'il avait eue de la reine Berthe, et lui accorda Cécile, provenue de son commerce avec Bertrade, pour son cousin Tancrède. Les noces de Bohémond furent célébrées à Chartres quelques jours après Pâques; et comme il y eut une affluence

prodigieuse, il monta sur une tribune, raconta les exploits des croisés, et exhorta vivement les assistans à venir au secours de la terre sainte. Ce discours détermina une multitude d'hommes à prendre la croix. Le légat Brunon tint peu de temps après un concile à Poitiers, où la croisade fut prêchée avec le même succès. Le patriarche Daimbert ayant attendu deux ans, sans que personne se présentât pour l'accuser, fut enfin renvoyé à son église, avec des lettres du pape Pascal qui ordonnait de le rétablir. Mais il mourut en route au mois de juin de l'an 1107. Alors le pape, pour rétablir l'ordre dans l'église de Jérusalem, y envoya en qualité de légat, Gibelin, archevêque d'Arles. Celui-ci tint un concile où l'on déposa Ébremar, qui avait été mis à la place de Daimbert. Gibelin fut lui-même élu patriarche de Jérusalem, d'un consentement unanime, et il occupa ce siége environ cinq ans (1).

Saint Anselme, peu de temps avant la mort du pape Urbain, était sorti de Rome pour revenir en France, où il demeura plus d'un an auprès de l'archevêque de Lyon. Ayant appris l'élection de Pascal II, il lui écrivit une lettre où il exposait ainsi les motifs qui l'avaient forcé à quitter l'Angleterre : « Je voyais, dit-il, des désordres que je ne pouvais ni empêcher ni tolérer. Le roi ne voulait pas que l'on reconnût le pape sans son ordre, ni qu'on écrivît à Rome ou qu'on en reçût des lettres. Depuis treize ans qu'il règne il n'a pas permis de tenir un concile. Comme je lui demandai la permission d'aller consulter le saint-siége, il me répondit que la seule demande de ce congé était une injure, et m'ordonna de lui en faire satisfaction ou de sortir sur-le-champ de son royaume. Je pris ce dernier parti ; aussitôt il s'empara de l'archevêché, et je ne subsiste que des libéralités de l'archevêque de Lyon. Je ne puis retourner, à moins qu'il ne

(1) Guill. Tyr. — Order. Vital. — *Chron. Ursperg.*

répare le mal qu'il a fait à l'Église ; autrement je paraîtrais avoir été justement dépouillé pour avoir voulu consulter le saint-siége.

Guillaume le Roux mourut bientôt après, ayant été tué à la chasse au mois d'août de l'an 1100; et comme il ne laissait point d'enfants, et que Robert, duc de Normandie, son frère aîné, n'était pas revenu de la croisade, Henri, son frère cadet, se fit reconnaître pour roi et se pressa de se faire couronner. Il envoya aussitôt un député à saint Anselme pour l'inviter à revenir et lui protester qu'il voulait suivre en tout ses conseils. L'archevêque fut reçu avec une joie extrême, et peu de jours après son arrivée il rendit visite au roi, qui lui exposa et lui fit goûter les raisons qu'il avait eues de ne pas l'attendre pour être couronné de sa main. Ensuite on lui demanda de faire hommage au roi et de recevoir de lui l'investiture de l'archevêché. Mais Anselme répondit qu'il ne pouvait y consentir, et que si on ne voulait pas observer les règlemens des papes à ce sujet, on eût mieux fait de ne pas le rappeler, puisque dans le cas où le roi donnerait des évêchés et des abbayes, il se verrait obligé de renoncer à sa communion. Le roi, qui ne pouvait se résoudre à abandonner les investitures et qui craignait encore plus que l'archevêque ne fît proclamer roi son frère Robert, demanda un délai pour recourir au pape, et saint Anselme y consentit.

Le roi Henri avait résolu d'épouser Mathilde, fille du roi d'Écosse; mais comme elle avait porté le voile pendant quelque temps, quoique malgré elle, plusieurs étaient persuadés qu'elle ne pouvait se marier. Saint Anselme, consulté à ce sujet, assembla un concile où, après avoir entendu plusieurs témoins, on déclara qu'elle n'était pas religieuse, et peu de jours après le mariage fut célébré solennellement. L'archevêque de Vienne vint dans le même temps en Angleterre avec le titre de légat; mais on refusa de le recevoir en cette qualité, sous prétexte

qu'on n'avait jamais vu d'autre légat que l'archevêque de Cantorbéry, et il fut obligé de s'en retourner. Cependant le duc Robert se montrait disposé à faire valoir ses prétentions au trône d'Angleterre, et le pape Pascal écrivit à saint Anselme pour l'engager à procurer la paix entre les deux frères, ajoutant que le saint-siége devait protection au duc de Normandie, comme ayant pris part à la délivrance de l'Asie. On apprit au printemps de l'année suivante, que Robert était entré en Angleterre, et les seigneurs se montraient disposés à quitter le parti du roi, dont ils craignaient le despotisme. Alors, Henri ayant recours à saint Anselme, lui promit de lui laisser un pouvoir absolu pour le gouvernement de l'Église et d'obéir en tout aux ordres du saint-siége. L'archevêque fit sentir aux seigneurs l'obligation d'être fidèles à leur serment, publia une excommunication contre Robert, et l'obligea ainsi à se désister de son entreprise (1).

Mais le roi oublia bientôt les promesses qu'il avait faites. Les députés envoyés à Rome étaient revenus avec une lettre du pape Pascal, où il déclarait que les évêques devaient être élus, selon les canons, par les suffrages du clergé et du peuple, et non point par la volonté du prince, qu'il n'appartenait point à la puissance temporelle de disposer des églises, et qu'il ne pouvait par conséquent accorder au roi le droit d'investiture, ni le roi l'exercer légitimement. Cette lettre ne changea rien aux dispositions du roi. Il fit venir saint Anselme, et le pressa de lui faire hommage et de consentir à sacrer ceux à qui il donnerait des évêchés et des abbayes, ou sinon de sortir du royaume, ajoutant qu'il ne voulait ni perdre les droits de ses prédécesseurs ni souffrir dans ses états personne qui ne fût à lui. Saint Anselme répondit qu'il ne sortirait point, à moins qu'on n'entreprît de lui faire violence. Il fut appelé peu de temps après par le roi à une assemblée des évê-

(1) Edm. *Hist. Novor.* lib. III. — Will. Malm. lib. V.

ques et des seigneurs, où l'on résolut d'envoyer de nouveaux députés à Rome pour déclarer au pape que s'il ne consentait à se relâcher, il perdrait l'obéissance de l'Angleterre et le revenu qu'il en tirait tous les ans. Le roi choisit trois évêques pour cette députation, entre autres Girard, qui venait d'être nommé à l'archevêché d'York, et saint Anselme de son côté leur adjoignit deux moines pour lui rapporter fidèlement la résolution du pape. Cette nouvelle démarche n'eut pas un autre résultat que la première. Le pape écrivit au roi de ne pas s'attirer l'indignation de Dieu par des prétentions que l'Église avait condamnées, et dans une lettre adressée à l'archevêque, après l'avoir exhorté à persévérer dans sa résistance, il ajoutait qu'un concile de Latran venait de renouveler la défense à tout clerc de faire hommage à un laïque ou d'en recevoir l'investiture. Le roi, dans une assemblée tenue au mois de septembre 1102, n'en signifia pas moins à saint Anselme que s'il refusait de se conformer à l'usage suivi jusqu'alors, il eût à sortir du royaume. Comme l'archevêque lui opposait les lettres du pape, les évêques revenus de Rome déclarèrent que le pape, dans une audience secrète, les avait chargés de dire au roi qu'il ne lui contesterait point les investitures, pourvu qu'il donnât les bénéfices à des personnes vertueuses ; mais qu'il n'avait pas voulu faire cette concession par écrit, de peur que les autres princes n'eussent un prétexte pour réclamer le même droit. Saint Anselme, pour éviter toute surprise, proposa d'envoyer une troisième fois à Rome, et ajouta que si le roi, en attendant, donnait l'investiture de quelque église, il ne le tiendrait point pour excommunié, mais qu'il ne consentirait pas à sacrer celui qui l'aurait reçue ni à le laisser sacrer par un autre. Cette proposition fut approuvée unanimement.

L'archevêque, à l'occasion de cette assemblée, tint un concile national à Londres, où l'on fit plusieurs règlemens de discipline contre la simonie, l'incontinence

des clercs et quelques autres abus. On défendit aux évêques d'accepter des magistratures civiles, ou de porter comme les laïques des habits de diverses couleurs. On interdit aux moines d'imposer la pénitence, si ce n'est à ceux dont ils sont chargés, et de recevoir des églises sans la permission de l'évêque, et on les oblige de laisser la subsistance nécessaire aux prêtres qui les desservent. Il est fait défense aux laïques de laisser croître leurs cheveux. Enfin on condamne différentes superstitions, et on défend de vendre les hommes comme des bêtes, ce qui s'était pratiqué jusqu'alors en Angleterre. Peu de temps après ce concile, le roi voyant que saint Anselme refusait de sacrer les évêques à qui il avait donné l'investiture, eut recours à l'archevêque d'York, qui ne fit aucune difficulté; mais plusieurs aimèrent mieux s'exposer à toute l'indignation du roi, et souffrir l'exil, que de consentir à cette ordination irrégulière. Alors Henri vint à Cantorbéry presser de nouveau l'archevêque, et après lui avoir dit qu'il ne voulait plus de délai, qu'il n'avait pas besoin du pape pour régler ses droits, et qu'il regardait comme son ennemi quiconque osait les contester, il le fit prier cependant d'aller lui-même à Rome pour s'efforcer d'obtenir du pape la concession qu'on avait jusqu'alors sollicitée vainement. Saint Anselme vit bien que cette proposition avait pour but de l'éloigner du royaume. Mais il ne laissa pas de se mettre en route après Pâques de l'an 1103, et le roi fit partir en même temps un autre député pour soutenir ses prétentions. Ils furent admis à une audience publique, où le député de Henri, après avoir rappelé les bienfaits des rois d'Angleterre envers le saint-siége, ajouta que si l'on contestait au roi Henri les droits de ses prédécesseurs, l'Église romaine en souffrirait un préjudice qu'elle ne réparerait pas quand elle voudrait, et finit en déclarant que du reste, quoiqu'il en puisse être, le roi son maître ne se laisserait jamais enlever les investitures, dût-il perdre son royaume. Le pape

Pascal répondit : Je vous déclare de mon côté que je ne souffrirai pas qu'il les garde impunément, dût-il m'en coûter la tête. Il consentit toutefois à décharger Henri de l'excommunication portée par les décrets des papes, mais il n'en déchargea ni ceux qui avaient reçu de lui l'investiture, ni ceux qui la recevraient à l'avenir. Le député du roi, après le départ de l'archevêque, fit de nouvelles instances qui n'eurent pas plus de succès ; puis ayant rejoint saint Anselme, il lui déclara que la volonté du roi était de ne le recevoir en Angleterre qu'à la condition de se conformer à l'usage de ses prédécesseurs. L'archevêque s'arrêta donc à Lyon, d'où il écrivit au roi pour lui faire connaître la décision du pape et lui dire que dans cet état de choses il ne pouvait retourner en Angleterre, à moins de savoir ses intentions. Le roi fit aussitôt saisir les revenus de l'archevêché de Cantorbéry, écrivit à l'archevêque de ne revenir qu'à la condition de se soumettre, et continua de donner les investitures (1).

Cependant le pape Pascal, dans un concile tenu au printemps de l'an 1105, excommunia les conseillers du roi, avec tous ceux qui avaient reçu de lui l'investiture, et il en informa saint Anselme, qui était resté jusqu'alors à Lyon. Celui-ci vint bientôt après trouver la comtesse de Blois, sœur de Henri, et lui déclara qu'après deux ans de patience il était décidé à excommunier ce prince. Comme les ennemis du roi avaient déjà publié cette résolution en Angleterre et en Normandie, où cette nouvelle encourageait les mécontens, la comtesse alarmée entreprit de réconcilier l'archevêque avec le roi son frère. Elle les amena donc à une entrevue, où le roi rendit au prélat ses revenus, et promit d'envoyer promptement à Rome pour faire absoudre ceux qui avaient reçu les investitures. Saint Anselme se retira dans l'abbaye du Bec en attendant le retour des députés ; et dans l'intervalle ayant

(1) Edmer. *Hist. Novor.* — *Vit. S. Anselm.*

appris que le roi venait d'imposer une taxe sur toutes les cures, et punissait par des amendes à son profit, et prises sur les biens de l'Église, les prêtres qui avaient gardé ou repris leurs concubines, il en adressa des plaintes au roi, qui promit de lui donner satisfaction sur ce point. Les députés revinrent de Rome au printêmps de l'an 1106, avec des lettres du pape, qui donnait à saint Anselme le pouvoir d'absoudre les excommuniés, et lui permettait d'ordonner à l'avenir les prélats qui feraient hommage au roi, pourvu qu'ils n'eussent pas reçu de lui l'investiture. Le roi, fort content de cette concession, fit prier saint Anselme de revenir au plus tôt à son église, protestant qu'il était disposé à suivre tous ses conseils; puis étant informé qu'une grave maladie l'empêchait de partir, il lui fit dire qu'il passerait bientôt lui-même en Normandie. Il y vint en effet au mois d'août, et promit à l'archevêque de lui restituer ce qu'il avait pris à l'église de Cantorbéry pendant son absence, de supprimer la taxe des curés aussi bien que le cens imposé aux églises par Guillaume le Roux, et enfin de ne jamais rien prendre sur les revenus des églises vacantes. Après cet accord, saint Anselme retourna en Angleterre, où il fut reçu aux acclamations du peuple. Le roi dans ce voyage de Normandie remporta sur son frère Robert une victoire qui le mit en possession de ce duché, et au mois d'octobre il tint à Lisieux une assemblée des évêques et des seigneurs, où l'on prit des mesures contre les pillages, les violences et l'usurpation des biens ecclésiastiques. Les articles convenus entre le roi et saint Anselme furent confirmés l'année suivante dans une assemblée des évêques et des seigneurs tenue à Londres, où le roi déclara solennellement qu'il renonçait aux investitures, et qu'il se contenterait de l'hommage qui lui serait prêté par les évêques et les abbés à raison des biens temporels de leurs églises.

Le concile de Londres de l'an 1102, en confirmant les canons contre l'incontinence des clercs, avait statué

que les enfans des prêtres ne pourraient leur succéder dans leurs bénéfices; mais le nombre en était si grand en Angleterre, que l'on se relâcha bientôt de cette défense, et le pape Pascal, vu la nécessité des temps, permit à saint Anselme de promouvoir aux ordres ceux qui seraient recommandables par leur science et leur vertu. Cependant comme plusieurs prêtres gardaient leurs femmes, et que d'autres se mariaient encore, on tint un nouveau concile à Londres l'an 1108, dans lequel on ordonna que les prêtres qui aimeraient mieux renoncer à leurs fonctions qu'à leurs femmes seraient privés de tous bénéfices et déclarés infâmes. Saint Anselme écrivit peu de temps après au pape Pascal pour se plaindre du refus que faisait Thomas, élu archevêque d'York, de lui promettre obéissance selon la coutume, et il ajoutait que le roi d'Angleterre, informé qu'on n'excommuniait pas le roi d'Allemagne au sujet des investitures, menaçait de recommencer lui-même à les donner. Mais le pape lui répondit que s'il avait cru devoir jusqu'alors user de patience envers le roi d'Allemagne, et se borner à des avertissemens, il ne tarderait pas à employer contre lui le glaive de saint Pierre. Cette lettre est datée de Bénévent, où le pape tint la même anné e un concile dans lequel il confirma l'excommunication contre ceux qui donneraient ou recevraient les investitures. Saint Anselme mourut le 21 avril de l'année suivante 1109, et après sa mort le siége de Cantorbéry demeura vacant pendant cinq ans. Il nous reste de cet illustre docteur un grand nombre d'écrits remarquables par la profondeur des idées, la clarté de l'exposition et la solidité du raisonnement. Nous avons déjà mentionné son Monologue et son Prologue, ses traités sur la vérité, sur le libre arbitre et sur l'origine du mal, un dialogue sur la substance, ses écrits sur la Trinité et l'Incarnation contre Roscelin, et le traité sur cette question, Pourquoi Dieu s'est fait homme? Ses autres écrits dogmatiques sont : un excellent traité sur la procession du

Saint-Esprit contre les Grecs, et un autre sur les azymes, un traité sur l'accord de la prescience et de la grâce avec la liberté, et quelques autres ouvrages moins importans. On a aussi de lui plusieurs homélies, des méditations et des prières pleines d'onction, et enfin plus de quatre cents lettres sur divers sujets. Sa vie a été écrite par le moine Edmer, son disciple, qui a aussi rapporté dans une histoire, sous le titre de Nouvelles, les détails de ses démêlés avec les rois d'Angleterre. Peu de temps avant sa mort, saint Anselme avait interdit, pour son refus d'obéissance, l'archevêque élu d'York, avec défense, sous peine d'anathème, à tous les évêques de lui imposer les mains. Le roi fit examiner l'affaire dans une assemblée d'évêques, où tous déclarèrent qu'ils étaient résolus d'obéir à cette défense, et l'archevêque, sur l'ordre et les menaces du roi, fut obligé de promettre soumission à l'église de Cantorbéry.

Le pape Pascal, dès le commencement de son pontificat, avait envoyé en France, avec le titre de légats, les deux cardinaux Jean et Benoît. Ils tinrent, l'an 1100, un concile à Valence au sujet d'une accusation de simonie intentée contre Norgaud, évêque d'Autun, par les chanoines de son église. Après quelques contestations préjudicielles sur des questions de forme, cet évêque interjeta appel au saint-siége; mais les légats n'en tenant pas compte, le suspendirent provisoirement de ses fonctions, et remirent à juger l'affaire dans un concile qui fut indiqué à Poitiers. Ce second concile se tint au mois de novembre de la même année, et les évêques insistèrent de nouveau pour que Norgaud fût admis, selon l'usage reçu en France, à se justifier par serment. Les légats, après quelques difficultés, finirent par y consentir. Mais comme il ne put trouver le nombre suffisant d'évêques disposés à jurer avec lui, il fut condamné et déposé. Toutefois l'archevêque de Lyon, mécontent de ce jugement rendu sans sa participation contre un de ses suffragans, parvint quelque

temps après à le faire rétablir par un autre légat. Ce concile de Poitiers fit plusieurs canons parmi lesquels on peut remarquer la défense faite aux clercs de rendre hommage aux laïques, l'interdiction faite aux moines de prêcher, de baptiser, d'imposer la pénitence, et de donner la sépulture, et enfin la défense d'admettre à la prédication ceux qui portent des reliques pour quêter. Mais l'affaire la plus importante traitée dans ce concile fut celle du roi Philippe. Les deux légats avaient employé tous les moyens de persuasion pour l'amener à résipiscence, et n'en conservant plus aucun espoir, ils prononcèrent contre lui l'excommunication. Le duc d'Aquitaine, qui était présent, fit de concert avec plusieurs évêques tous ses efforts pour empêcher cette mesure. Il sortit même du concile en faisant de grandes menaces, et bientôt après il s'éleva dans l'église et au dehors un grand tumulte, et on fit voler des pierres contre les légats. Mais enfin leur fermeté arrêta la fureur des séditieux. Cette excommunication produisit un tel effet, que le roi étant venu à Sens avec Bertrade, on tint fermées toutes les églises pendant leur séjour, sans les admettre à aucun acte de religion (1).

On avait élu par l'ordre du roi, pour le siége de Beauvais, Étienne de Garlande, fils du sénéchal de France, mais indigne de l'épiscopat pour son ignorance et ses mauvaises mœurs; car, outre qu'il passait sa vie au jeu et à la dissipation, il avait été excommunié par Hugues de Lyon pour un adultère public. Yves de Chartres, sachant qu'il avait dessein d'envoyer à Rome pour faire confirmer son élection, écrivit une lettre au pape Pascal, dans laquelle il lui faisait connaître toutes ces causes d'indignité, et le conjurait en même temps de prendre des informations auprès des personnes vertueuses avant de prononcer sur les affaires qui seraient portées devant lui, pour n'être pas exposé par de faux rapports à laisser les crimes im-

(1) *Chron. Virdun.* — Ivo. *Epist.*

punis. Le pape cassa l'élection d'Étienne, et on élut à sa place Galon, abbé du monastère de Saint-Quentin. Mais le roi refusa de lui délivrer les biens de l'évêché, et fit serment que de sa vie il ne consentirait à ce choix. En effet, Galon, quoique ayant été sacré, ne put entrer en possession de son église. Yves de Chartres, qui avait écrit au pape en sa faveur, le députa à Rome pour quelques affaires qu'il le chargea de traiter de vive voix. Il y demeura quelque temps, et le pape Pascal l'envoya ensuite en Pologne avec le titre de légat, pour juger quelques évêques. Pendant son séjour à Rome il négocia l'absolution du roi Philippe, qui, revenu alors de ses préventions, consentit à la translation de cet évêque au siége de Paris, pour lequel il avait été élu par les suffrages unanimes du clergé et du peuple. Yves de Chartres pressa l'archevêque de Sens de demander le consentement du saint-siége pour cette translation. Il écrivit lui-même au pape pour cet objet, et Galon fut en effet transféré en 1104.

Le pape Pascal envoya la même année en France, comme légat, Richard, évêque d'Albane, pour l'absolution du roi. Ce légat tint au mois d'avril un nombreux concile à Troyes, où l'évêque de Senlis fut accusé de simonie; mais comme il n'y avait pas de preuves suffisantes, il se purgea par serment. On confirma dans ce concile l'élection de saint Godefroi pour le siége d'Amiens. Il était né dans le pays, d'une famille noble et pieuse, qui l'offrit à Dieu dès l'âge de cinq ans dans le monastère de Saint-Quentin près de Péronne. Son mérite le fit nommer fort jeune encore à l'abbaye de Nogent-sous-Couci, qu'il n'accepta qu'après une longue résistance. Il trouva la communauté réduite à six moines, et les bâtimens en ruine; mais il les répara avec le secours du seigneur de Couci, et la réputation de ses vertus lui attira bientôt un grand nombre de disciples. Deux abbés quittèrent même leurs monastères pour venir se ranger sous sa conduite. Il assistait au concile de Troyes, lorsqu'on vint le de-

mander pour l'évêché d'Amiens, et il songea aussitôt à prendre la fuite. Mais il fut arrêté, et son élection confirmée d'un consentement unanime.

Le légat Richard tint quelques mois après un autre concile à Beaugenci, pour l'affaire du roi Philippe. Ce prince s'y rendit avec Bertrade, et ils offrirent de jurer l'un et l'autre sur les saints Évangiles qu'ils renonceraient à tout commerce et même à se parler, sinon en présence de témoins non suspects, jusqu'à dispense du pape. Mais comme le légat remettait l'affaire à la discrétion des évêques, et que ceux-ci ne voulurent pas prendre l'initiative, on se sépara sans avoir rien décidé. Alors Yves de Chartres écrivit au pape pour lui faire connaître ces circonstances et le prier de faire absoudre ce prince aux conditions prescrites de vive voix à l'évêque Galon. Le pape donna commission à Lambert, évêque d'Arras, de terminer cette affaire avec les évêques des provinces de Tours, de Sens et de Rouen, et l'on tint à ce sujet, au mois de décembre de l'an 1104, un concile où le roi se présenta nu-pieds et fit avec Bertrade le serment qu'il avait offert à Beaugenci. En conséquence, l'évêque d'Arras, selon l'ordre du pape, les déclara absous de l'excommunication.

Le jeune roi Conrad était mort l'an 1101, et pour faire cesser la révolte de la Lombardie, les seigneurs conseillèrent au roi Henri de faire tenir un concile à Rome pour le jugement de sa cause, et de se soumettre à la décision du pape. Il le promit l'année suivante, et manifesta en outre, dans une diète tenue à Mayence, le projet de s'armer pour la croisade, ce qui lui attira l'affection du peuple, du clergé et des seigneurs; mais il ne tint point sa promesse. Il s'efforça au contraire de faire nommer un autre pape, et continua de donner les investitures et de soutenir qu'il n'était point excommunié. Il donna cependant vers le même temps, soit par politique, soit pour d'autres motifs, une preuve de zèle pour la religion, en

nommant au siége de Bamberg un évêque qui mérita par ses vertus d'être mis au nombre des saints. Ce siége étant devenu vacant l'an 1102, on lui porta, selon la coutume, la crosse et l'anneau, avec une requête pour obtenir un évêque. Le roi, après six mois de délai, manda les députés de cette église, et leur présenta Othon, son chapelain. Les députés surpris lui dirent qu'ils avaient espéré un évêque d'une famille noble et distinguée, et qu'ils ne connaissaient pas celui qui leur était présenté. Mais le roi leur répondit : Je connais son mérite depuis longtemps, et quoique je m'en sépare à regret, je ne changerai pas de résolution. Puis comme Othon se jetait à ses genoux en le priant avec larmes de ne pas lui imposer cette charge, Voyez, ajouta le roi, quelle est son ambition. C'est la troisième fois qu'il refuse ; j'ai déjà voulu lui donner l'évêché d'Ausbourg et ensuite celui d'Halberstadt. Il lui donna aussitôt la crosse et l'anneau en signe d'investiture. Othon, en les recevant, prit la résolution de ne point demeurer évêque s'il n'était élu régulièrement, et s'il n'obtenait ensuite l'investiture de la main du souverain pontife. Il écrivit en conséquence au pape Pascal, et se rendit bientôt après à Rome, où il quitta les marques de l'épiscopat. Mais le pape, aussi édifié de son humilité que de sa soumission au saint-siége, lui ordonna de les reprendre, le sacra de sa main le jour de la Pentecôte de l'an 1103, et le dispensa même du serment qu'il exigeait de tous ceux qui recevaient de lui la consécration. On voit dans la lettre que le pape écrivit ensuite à l'église de Bamberg qu'il ne faisait point un crime aux catholiques de reconnaître l'autorité du roi Henri malgré les défenses de Grégoire VII et de ses successeurs, et on ne remarque pas d'ailleurs qu'il ait fait un reproche à Othon d'avoir été attaché à la personne de ce prince. Saint Othon de Bamberg était né en Souabe d'une famille noble mais peu fortunée. Ayant achevé ses études, il se rendit en Pologne, où il ouvrit une école, et bientôt son mérite et

ses vertus lui firent une grande réputation. Le duc de Pologne le fit venir à sa cour et l'envoya plus tard auprès du roi Henri pour demander sa sœur en mariage. Le roi apprécia tellement le mérite d'Otton, qu'il voulut le retenir auprès de lui. Il le demanda au duc et ne tarda pas à en faire son chancelier. Saint Otton, devenu évêque, s'appliqua avec une infatigable sollicitude au soin de son troupeau, et montra tant de zèle pour la vie religieuse, que l'on compte jusqu'à quinze monastères et six prieurés fondés par lui dans son diocèse ou en d'autres endroits de l'Allemagne. Nous le verrons travailler plus tard à la conversion de la Poméranie (1).

Le roi Henri, quelque temps auparavant, avait nommé à l'archevêché de Trèves l'archidiacre Brunon, qui était demandé par le clergé et le peuple. Après avoir reçu l'investiture, cet archevêque fut sacré à Mayence, et commença l'exercice de ses fonctions sans avoir obtenu le pallium. Mais environ trois ans plus tard, il vint se présenter au pape, qui lui fit une sévère réprimande. Toutefois, comme il témoigna son repentir jusqu'à renoncer même à son siége, le pape jugeant qu'il pourrait servir utilement l'Église, se contenta de lui imposer une pénitence, et confirma son ordination. Brunon était également distingué par ses talens et par une illustre naissance. Il évita soigneusement de communiquer avec les schismatiques; mais il ne laissa pas de reconnaître le roi Henri comme souverain, et jouit auprès de lui d'un grand crédit.

Cependant l'excommunication du roi servit de prétexte à une nouvelle révolte dont son fils, nommé aussi Henri, devint lui-même le chef. Ce jeune prince, excité par les plaintes des catholiques, et feignant lui-même un grand zèle pour la religion, prit le titre de roi à la fin de l'an 1104, et commença par déclarer qu'il voulait éteindre

(1) *Chron. Ursperg.* — Dodech. *Chron.* — *Vit. S. Otton.*

le schisme et rendre au pape l'obéissance qui lui était due ; puis ayant gagné les seigneurs de la Saxe et de la Bavière, et attiré presque toutes les villes à son parti, il indiqua pour le 29 mai de l'année suivante un concile à Northus, maison royale dans la Thuringe. Ce concile, présidé par Rothard de Mayence, et Gebehard de Constance, légats du saint-siége, confirma la trêve de Dieu et les décrets des conciles précédens contre la simonie et le mariage des clercs, et ordonna qu'on déposerait les évêques schismatiques, et qu'on déterrerait ceux qui étaient morts. Le jeune roi Henri, non moins hypocrite que son père, prit Dieu à témoin qu'il ne s'arrogeait point l'autorité par impatience de régner, et qu'il serait prêt à obéir à son père dès que celui-ci voudrait se soumettre au saint-siége. Il se rendit peu de temps après à Mersbourg, où il fit sacrer Henri, élu depuis longtemps archevêque de Magdebourg, mais qui était repoussé par les schismatiques. Il marcha ensuite avec son armée vers Mayence pour rétablir l'archevêque Rothard, que l'empereur avait obligé depuis sept ans à quitter son siége. Mais ayant trouvé la ville défendue par des troupes nombreuses, il fut forcé de se retirer. Enfin les deux armées se rencontrèrent près de Ratisbonne, et pendant trois jours qu'elles furent en présence, le jeune Henri débaucha la plus grande partie des troupes de son père, qui fut ainsi réduit à se sauver secrètement; après quoi l'archevêque de Mayence fut rétabli, et les deux rois, dans une entrevue, convinrent de tenir aux fêtes de Noël une diète à Mayence pour le rétablissement de la paix (1).

L'empereur Henri, pour ôter tout pretexte à la révolte de son fils, envoya un député au pape Pascal, avec une lettre où il demandait à se réconcilier avec le saint-siége. Mais après une si longue obstination dans le schisme, et tant de promesses toujours violées, il n'était plus possible

(1) *Chron. Ursperg.*— Ott. Frising. *Chron.*— Urstit.

de compter sur des protestations arrachées par la nécessité. Aussi n'eut-on aucun égard à cette démarche. Le pape écrivit au comte de Flandre, qui s'était déclaré contre les schismatiques, de poursuivre de toutes ses forces Henri et ses fauteurs, comme ennemis de l'Église. Le clergé de Liége, qui était spécialement signalé dans cette lettre, y répondit par une apologie assez adroite, où il commençait par déclarer qu'il était sincèrement attaché à l'unité de l'Église, et qu'il n'avait jamais reconnu aucun antipape; après quoi il justifiait son attachement à l'empereur par le précepte de l'apôtre, et soutenait que l'usage immémorial rendait légitime le serment prêté par les évêques pour les régales, c'est-à-dire pour les domaines dépendans de la couronne, et que ce serment ne pouvait être violé sans parjure même à l'égard des princes hérétiques, ajoutant que la prétention d'en dispenser était une nouveauté introduite par Grégoire VII, et aussi contraire à l'Écriture qu'à la tradition constante de l'Église. Mais outre que ces raisons pouvaient être facilement réfutées par la considération du serment de catholicité imposé aux souverains, quand elles auraient eu quelque force relativement à l'obéissance dans les affaires temporelles, on ne pouvait du moins s'en prévaloir pour communiquer, malgré la défense des canons, avec un prince excommunié. Aussi le clergé de Liége prétendait-il ensuite autoriser sa conduite en contestant le droit d'excommunier les souverains; ce qui montre le cas qu'on devait faire de ses protestations d'attachement au saint-siége.

La diète convoquée à Mayence fut extrêmement nombreuse, et deux légats du saint-siége, Richard, évêque d'Albane, et Gebehard de Constance, y confirmèrent l'excommunication contre l'empereur Henri. Mais il n'eut pas la liberté de s'y rendre. Son fils l'avait arrêté par trahison, et les seigneurs craignant que le peuple ne se [illegible]ât pour lui, vinrent le trouver et le forcèrent par

leurs artifices ou leurs menaces à renoncer à l'empire. Il remit à son fils toutes les marques de la royauté, savoir : la croix, la lance, le sceptre, la pomme d'or et la couronne. On l'obligea en même temps de se confesser coupable pour la conduite qu'il avait tenue envers l'empire et le saint-siége ; et comme après cet aveu il demandait l'absolution des censures, le légat répondit que pour l'obtenir il devait aller lui-même à Rome la demander au souverain pontife. On procéda ensuite contre les schismatiques, on déposa plusieurs évêques de leurs siéges, on suspendit de leurs fonctions les clercs qu'ils avaient ordonnés, on fit même déterrer et jeter hors des églises ceux qui étaient morts, enfin on députa quelques évêques avec plusieurs seigneurs au pape, pour le prier de venir en Allemagne remédier aux maux de l'Église. Cependant Henri le père se sauva à Cologne, puis à Liége, et reprit les marques de sa dignité. Il écrivit au roi de France une lettre fort longue, où il exposait d'une manière pathétique les violences de ses ennemis, et cherchait à l'intéresser dans sa cause, comme étant celle de tous les souverains. Il écrivit en même temps à saint Hugues, abbé de Cluni, qui était son parrain, pour lui demander ses conseils, avec promesse d'exécuter tout ce qui serait jugé nécessaire pour sa réconciliation avec le pape. Ensuite il envoya des lettres à son fils et aux seigneurs, où il exposait qu'après la promesse faite au légat d'obéir en tout au saint-siége, on n'avait plus aucun prétexte de lui faire la guerre, et déclarait qu'il appelait au pape et à l'Église romaine. Les seigneurs y répondirent par un manifeste portant que pour mettre fin à un schisme de quarante ans, ils avaient choisi un roi catholique dont l'élection avait été approuvée par Henri lui-même, que celui-ci, après avoir renoncé à l'empire, ne cherchait par ses plaintes qu'à dissiper l'armée de son fils, pour replonger ensuite le royaume dans l'anathème, et que leur avis était qu'il vînt se présenter à une assemblée géné-

rale, où l'affaire serait examinée de nouveau et terminée par un jugement solennel et définitif. Enfin le jeune Henri, après avoir assiégé inutilement la ville de Cologne, fit signifier à son père de venir dans huit jours à une conférence qu'il indiquait à Aix-la-Chapelle. L'empereur, qui n'ignorait pas quel en serait le résultat, adressa encore aux seigneurs une lettre où il se plaignait d'un si bref délai, et renouvelait pour la troisième fois son appel au saint-siége. Mais sa mort arrivée bientôt après termina la guerre civile. Ce prince n'était âgé que de cinquante-cinq ans, dont il avait régné cinquante. Il mourut à Liége le 7 août de l'an 1106, et l'évêque le fit d'abord inhumer dans l'église de Saint-Lambert. Mais on le fit ensuite déterrer comme excommunié. Son fils, qui s'était servi du prétexte de la religion pour autoriser sa révolte, ne tarda pas à jeter le masque de l'hypocrisie, et à s'élever audacieusement contre l'Église, dont il avait feint de prendre la défense (1).

Le pape Pascal, à la prière des députés envoyés par la diète de Mayence, s'était mis en route pour se rendre en Allemagne. Arrivé en Lombardie, il tint un concile à Guastalle, où se trouvèrent un grand nombre d'évêques et une multitude de clercs et de laïques, entre autres des ambassadeurs du nouveau roi qui demandait au pape la confirmation de sa dignité, avec promesse de fidélité et d'obéissance. On renouvela dans ce concile les défenses faites aux laïques de donner les investitures, et l'on fit un décret portant que les évêques schismatiques seraient maintenus par indulgence dans leurs fonctions, pourvu qu'ils ne fussent ni usurpateurs, ni simoniaques, ni coupables d'autres crimes. Enfin, pour punir l'église de Ravenne, qui depuis un siècle avait été si souvent en révolte contre le saint-siége, on déclara que la province d'Émilie, savoir, les villes de Plaisance, de Parme, de

(1) Ott. Frising. *Chron.* — *Chron. Ursperg.*

Reggio, de Modène et de Bologne, cesseraient d'être soumises à cette métropole, qui ne conserverait plus que la province Flaminienne. Bientôt après le pape Pascal, informé que le roi Henri n'était pas disposé à se soumettre aux décrets contre les investitures, renonça au projet de se rendre en Allemagne, et prit son chemin par la Bourgogne pour passer en France, et délibérer sur cette question avec le roi et les évêques. Il vint à Cluni pour la fête de Noël de l'an 1106, et passant de là à la Charité pour en dédier l'église, il y fut reçu avec les plus grands honneurs par une multitude d'évêques et de seigneurs, parmi lesquels se trouvait le comte de Rochefort, sénéchal du royaume, que le roi Philippe avait envoyé pour l'accompagner. Le pape se rendit ensuite à Saint-Martin de Tours, puis à Saint-Denis, où le roi Philippe et son fils Louis vinrent le visiter avec tous les témoignages de respect et de dévouement, et lui promirent d'employer les forces de leur royaume à protéger l'Église contre ses ennemis. Comme il devait aller à Châlons-sur-Marne pour conférer avec les ambassadeurs du roi d'Allemagne, les deux princes le firent accompagner par un nombreux cortége d'évêques et d'abbés.

Les députés du roi Henri se présentèrent à cette conférence, bien moins pour discuter la question que pour intimider le pape. L'archevêque de Trèves, parlant en leur nom, déclara que d'après un usage immémorial, autorisé tacitement par les plus saints pontifes, l'élection des évêques d'Allemagne, avant d'être rendue publique, devait être soumise à l'empereur et approuvée par lui; que l'évêque, après son sacre, devait venir auprès de l'empereur pour recevoir l'investiture des régales par la crosse et l'anneau, et lui prêter foi et hommage, et qu'en effet on devait comprendre qu'il ne pouvait posséder autrement les villes, les châteaux et les autres droits dépendans de la dignité impériale. Il ajouta que si le pape y consentait, l'union se maintiendrait heureusement entre

le sacerdoce et l'empire. L'évêque de Plaisance répondit au nom du pape que l'Église affranchie par Jésus-Christ ne devait pas être l'esclave des princes, comme elle le serait en effet si elle ne pouvait choisir un prélat sans leur consentement; qu'en donnant l'investiture par la crosse et l'anneau, qui appartiennent à l'autel, ils se rendaient coupables d'une usurpation sacrilége, et qu'enfin les prélats dérogeraient à leur onction en mettant, pour la prestation de l'hommage, leurs mains consacrées par le sang de Jésus-Christ au-dessous des mains laïques ensanglantées par les combats. Cette réponse excita les murmures et l'emportement des ambassadeurs, qui se retirèrent en disant : Ce n'est point ici que la question se décidera, mais à Rome et à coups d'épée. Le pape tint bientôt après, vers l'Ascension de cette année 1107, un concile à Troyes, où il confirma la condamnation des investitures, et renouvela l'excommunication contre ceux qui violeraient la trêve de Dieu, et principalement contre les usurpateurs des biens de l'Église, avec défense, pendant la guerre, de brûler les moissons ou d'enlever les troupeaux. Les circonstances de ce voyage du pape en France prouvent assez que les investitures y étaient abolies. On a vu que le roi d'Angleterre y renonça vers le même temps. Quant au roi d'Allemagne, il demanda un délai pour se rendre à Rome et y faire examiner ses réclamations dans un concile général. Mais il entreprit bientôt de les soutenir par la violence (1).

Philippe, roi de France, mourut au mois de juillet de l'année suivante 1108, et eut pour successeur son fils Louis, surnommé le Gros. Comme il importait à la tranquillité de l'état de sacrer au plus tôt le nouveau roi, et que la ville de Reims était alors en interdit, le sacre se fit à Orléans, d'après les conseils d'Yves de Chartres, par Daimbert, archevêque de Sens. La cérémonie était à

(1) Suger. *Vit. Ludov.* — *Chron. Ursperg.* — *Vit. Pasc.*

peine achevée, que des députés de l'église de Reims arrivèrent avec des lettres portant opposition au sacre du roi, avec défense de la part du pape de passer outre; car ils prétendaient que le couronnement du roi appartenait à leur église en vertu d'une ancienne prérogative. Mais Yves de Chartres réfuta cette prétention par divers exemples, et montra d'ailleurs qu'elle n'était appuyée d'aucun titre, et qu'enfin, dans tous les cas, il n'aurait pas été possible d'y avoir égard. L'archevêque de Reims était alors Raoul, qui avait été élu depuis deux ans, mais qui n'avait pas pu être mis en possession; car l'archidiacre Gervais, élu en même temps par une partie du peuple et du clergé, se maintenait par la protection du roi, et c'est ce qui avait déterminé le pape, après avoir cassé l'élection de Gervais, à mettre la ville de Reims en interdit. Le parti de Raoul avait donc espéré, par son opposition, obliger le roi Louis à reconnaître cet archevêque pour être sacré. Mais cette démarche n'eut aucun résultat. Enfin, sur les instances d'Yves de Chartres, le roi promit peu de temps après de reconnaître Raoul, à condition qu'il prêterait serment de fidélité comme les autres évêques; et parce que ces sermens étaient défendus par les décrets des derniers conciles, Yves écrivit au pape pour l'exhorter à les tolérer pour le bien de la paix. C'est ce que le pape avait déjà fait, comme on l'a vu, pour l'église d'Angleterre.

Alphonse VI, roi de Castille, mourut l'année suivante, laissant la couronne à sa fille Urraque, mariée en secondes noces à Alphonse, roi d'Aragon. Comme elle avait eu de son premier mariage, avec le comte de Galice, un fils nommé aussi Alphonse, les seigneurs, mécontens du gouvernement de la reine et indignés de ses désordres publics, se décidèrent quelques années plus tard à élire ce jeune prince. D'un autre côté, le roi d'Aragon, malgré la rupture de son mariage avec la reine, ne laissa pas de conserver des prétentions sur la Castille, et de les sou-

tenir par les armes. Cette complication d'intérêts devint une source de guerres également funestes à l'Église et à l'état. Le roi d'Aragon chassa de leurs siéges les évêques de Burgos et de Léon, retint longtemps celui de Palentia prisonnier, et l'archevêque de Tolède lui-même, quoique légat du saint-siége, fut banni de son diocèse pendant deux ans. Enfin la paix fut rétablie entre les deux couronnes par les soins des évêques, et le jeune Alphonse fut reconnu roi de Castille et de Léon. Il fit dès les premières années de son règne plusieurs conquêtes importantes sur les musulmans. Alphonse, roi d'Aragon, leur fit aussi la guerre avec succès, et leur enleva, vers l'an 1118, la ville de Saragosse et plusieurs autres places (1).

Saint Hugues, abbé de Cluni, mourut la même année 1109, après avoir gouverné ce monastère pendant soixante ans. Il avait été lié avec tous les plus grands personnages de son temps, et même avec la plupart des souverains, particulièrement avec les empereurs d'Allemagne et le roi de Castille. Ce fut par les libéralités de ce dernier qu'il construisit la magnifique église de Cluni. Il n'était pas moins respecté du roi Philippe, et il lui écrivit dans les dernières années de sa vie une lettre touchante pour l'exhorter à faire pénitence, en lui représentant la triste fin de Guillaume le Roux et du roi Henri. Ce saint abbé fut canonisé peu de temps après sa mort par le pape Callixte II. L'ordre de Cluni fut de son temps au plus haut point de sa splendeur; mais il commença à déchoir par la mauvaise administration de Pons, son successeur. Celui-ci fit paraître sa hauteur et sa vanité dans un concile de Rome, où il voulut s'attribuer le titre d'abbé des abbés, titre que les papes avaient accordé à l'abbé du Mont-Cassin (2).

Vers le même temps furent fondés en France les mo-

(1) Roder. Tolet. — Luc. Tud. *Chron.*

(2) Petr. Vener. *De mir.* lib. II. — *Chron. Cassin.* lib. IV.

nastères de Fontevrauld, de Savigny et de Tiron, qui devinrent les chefs-lieux de congrégations célèbres. Le premier eut pour fondateur Robert d'Arbrissel, ainsi nommé du lieu de sa naissance, petit bourg de la Bretagne, dans le diocèse de Rennes. Il fut d'abord archiprêtre de cette ville, où il s'efforça d'abolir la simonie, le concubinage des clercs, les mariages incestueux et l'oppression des églises par les seigneurs. Mais son zèle lui ayant attiré la haine du clergé, il se rendit bientôt après à Angers et devint écolâtre de la cathédrale; car il n'était pas moins distingué par ses talens que par sa piété. Deux ans plus tard il se retira avec un prêtre dans la forêt de Craon, pour y mener la vie solitaire, et comme sa réputation attirait auprès de lui une foule de personnes avides de recevoir ses instructions, il fonda par les libéralités du seigneur de Craon l'abbaye de Notre-Dame de la Roue, où il établit une nombreuse communauté de chanoines réguliers dont il fut le premier abbé. Le pape Urbain II, pendant son voyage en France, confirma cette fondation; puis ayant entendu un sermon de Robert, il en fut si frappé, qu'il lui ordonna d'aller prêcher comme missionnaire dans les diocèses voisins. Robert s'acquitta de cette fonction pendant près de dix ans avec un succès prodigieux. Il convertit une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe, dont un grand nombre se mirent à sa suite, l'accompagnant partout pour pratiquer sous sa direction les règles de la perfection chrétienne. Ses vertus éminentes, et surtout ses austérités et son détachement, lui concilièrent la vénération du clergé, du peuple et des grands; mais son zèle contre les scandales lui fit quelques ennemis, qui prirent prétexte de ces nombreuses réunions d'hommes et de femmes pour jeter du ridicule sur sa conduite, ou la noircir par des calomnies. Geoffroi de Vendôme, son ami, et un évêque qu'on croit être Marbode de Rennes, crurent même devoir lui adresser quelques avis où ils lui reprochaient une fami-

liarité indiscrète avec les personnes du sexe, et blâmaient son extérieur pauvre et négligé, ses déclamations contre les vices du clergé, et sa trop grande facilité à recevoir indifféremment tous ceux qui semblaient se convertir. Mais ils n'appuyaient ces reproches que sur des bruits vagues répandus par la malignité, et dont ils ne tardèrent pas à reconnaître eux-mêmes le peu de fondement; car ces calomnies n'affaiblirent point leur estime pour le saint missionnaire. Cependant Robert voulant prévenir tous les dangers et détruire jusqu'aux moindres soupçons, chercha une retraite pour y fixer ses disciples et séparer les deux sexes. Il choisit sur les confins du Poitou et de la Touraine un désert nommé Fontevrauld, tout couvert de ronces et d'épines. Il y fit construire un oratoire avec des cabanes, et sépara par une clôture le quartier des femmes. Les clercs employés à l'office divin, et les frères laïques occupés au travail, habitaient ensemble. Ils vécurent quelque temps des aumônes que leur envoyaient les fidèles; mais on leur donna bientôt des terres considérables. Le pape Pascal, sur la recommandation de l'évêque de Poitiers, confirma cet établissement par une bulle de l'an 1106. Robert ne tarda pas à y rassembler jusqu'à trois mille personnes tant hommes que femmes, et outre les deux maisons de Fontevrauld, il fonda plusieurs autres monastères en diverses provinces. Un des premiers fut celui de Haute-Bruyère, au diocèse de Chartres, dans une terre de Bertrade, qui s'y retira elle-même pour y finir ses jours dans la pénitence. Robert d'Arbrissel voulut que dans toutes les maisons de son ordre les religieux fussent soumis aux religieuses. Étant tombé malade et sentant sa fin approcher, il désigna pour première abbesse de Fontevrauld, Pétronille de Craon, dont l'élection fut confirmée par Girard, évêque d'Angoulême, légat du saint-siége. Ses infirmités ne l'empêchèrent pas d'aller visiter dans le Berri un de ses monastères, où il mourut au mois de février de l'an 1116.

La même année mourut saint Bernard de Tiron, ami de Robert d'Arbrissel, et comme lui fondateur d'une nombreuse congrégation. Il était né près d'Abbeville, de parens vertueux, et montra dès sa jeunesse une grande piété. Il quitta son pays à l'âge d'environ vingt ans, pour se retirer au monastère de Saint-Cyprien près de Poitiers; puis au bout de quelques années, devenu prieur de Saint-Savin, et sachant que les moines avaient résolu de l'élire abbé, il s'enfuit secrètement, dans l'intention d'embrasser la vie érémitique et de vivre du travail de ses mains. Il communiqua son dessein à un saint ermite nommé Pierre des Étoiles, fondateur de l'abbaye de Fontaine-Gombaud, qui le mena dans un désert aux confins du Maine et de la Bretagne, où vivaient plusieurs ermites sous la conduite de Robert d'Arbrissel et de Vital de Mortain. Bernard y vécut trois ans dans les plus grandes austérités; après quoi, cédant aux instances de l'abbé de Saint-Cyprien, il revint à ce monastère, dont il fut lui-même élu abbé quatre mois après son retour, l'an 1100. Mais il ne garda pas longtemps ce titre, car les moines de Cluni voulant assujettir à leur maison l'abbaye de Saint-Cyprien, Bernard aima mieux quitter sa charge que d'y consentir; et s'associant alors aux travaux apostoliques de Robert d'Arbrissel et de Vital de Mortain, il alla prêcher avec eux dans la Normandie, où ils s'élevèrent surtout contre le concubinage des prêtres, qui s'y mariaient publiquement, avec promesse par serment de ne jamais quitter leurs femmes, et laissaient leurs églises à leurs enfans comme par droit héréditaire. Cependant les moines de Saint-Cyprien, après avoir travaillé inutilement pendant quatre ans à maintenir l'indépendance de leur monastère, vinrent trouver Bernard avec des lettres de l'évêque, pour le prier d'aller à Rome défendre leurs droits. Il fit ce voyage avec son méchant habit d'ermite, et parvint à faire rejeter les prétentions de l'ordre de Cluni. Mais de nouvelles réclamations l'obligèrent à retourner une se-

conde fois à Rome, où il obtint le même succès. Alors il demanda au pape la permission de quitter son abbaye, et à son retour il reprit la vie érémitique et ses travaux de missionnaire. Sa réputation ayant attiré à sa suite un grand nombre de disciples, il fonda l'an 1109 le monastère de Tiron dans une terre que leur donna Rotrou, comte du Perche. Ensuite, comme les moines du prieuré de Nogent prétendaient avoir des droits de dîmes sur ce terrain, Bernard l'abandonna, et bâtit une autre maison dans une terre voisine qu'il obtint de l'évêque de Chartres. Sa réputation se répandit non-seulement dans toute l'étendue des Gaules, mais jusqu'en Angleterre et en Ecosse. Le roi Louis le Gros et Henri, roi d'Angleterre, le duc d'Aquitaine, le comte d'Anjou, les comtes de Glocester et de Warwick, et une foule d'autres personnages illustres, lui rendirent les plus grands honneurs et firent des présens considérables à sa communauté. David, roi d'Écosse, lui demanda des moines pour fonder une abbaye dans son royaume. Un seigneur, nommé Robert, emmena aussi treize moines pour la fondation d'un monastère dans le pays de Galles. Enfin cette congrégation prospéra tellement, qu'au bout de quelques années elle compta sous sa dépendance douze abbayes, quarante-huit prieurés et vingt-deux paroisses.

Saint Vital de Mortain, fondateur de l'abbaye de Savigny, avait d'abord été chapelain du comte Robert, frère de Guillaume le Conquérant. Il devint ensuite chanoine d'une collégiale fondée en 1082 par ce comte dans la ville de Mortain. Mais environ dix ans plus tard, pressé par le désir d'une plus grande perfection, il embrassa la vie érémitique, et se joignit bientôt avec quelques disciples à Robert d'Arbrissel. Raoul de la Futaie vint aussi se joindre à eux, puis Bernard de Tiron, et les quatre missionnaires, animés d'un même zèle, parcouraient les provinces, nu-pieds, tantôt ensemble, tantôt séparément, pour prêcher la pénitence. Vital s'établit avec ses disci-

ples, vers l'an 1105, dans la forêt de Savigny près d'Avranches; ensuite leur nombre s'élevant jusqu'à cent cinquante, il bâtit, par les libéralités du comte de Fougères, un monastère considérable divisé en deux maisons, comme Fontevrauld, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Mais quelques années plus tard il transféra les religieuses dans une maison plus éloignée. Il fit prendre à ses moines l'habit gris, et leur donna, avec la règle de saint Benoît, quelques constitutions particulières. Ce monastère eut bientôt sous sa dépendance un grand nombre d'abbayes et de prieurés. Raoul de la Futaie fonda de son côté, pour des religieuses, le monastère de Saint-Sulpice près de Rennes, qui devint aussi le chef-lieu de plusieurs autres maisons (1).

Le pape Pascal, de retour en Italie, confirma de nouveau les décrets contre les investitures dans un concile tenu à Bénévent au mois d'octobre de l'an 1108, et dans un autre tenu à Rome au mois de mars de l'an 1110, où il renouvela aussi l'excommunication déjà prononcée par plusieurs conciles contre ceux qui pillaient les débris des naufrages ; car cette coutume barbare était devenue presque générale au moyen âge. Ensuite ayant appris que le roi Henri se disposait à venir en Italie avec une armée, et craignant l'effet des menaces faites dans la conférence de Châlons par les ambassadeurs allemands, il passa dans la Pouille au mois de juin pour s'assurer l'appui des princes et des seigneurs normands. Tous lui jurèrent de défendre l'Église contre les violences du roi d'Allemagne. Il revint aussitôt à Rome, où tous les grands firent le même serment. Le roi Henri, après avoir déclaré qu'il voulait aller défendre les droits de ses prédécesseurs et recevoir la couronne impériale de la main du pape, se mit en marche au mois d'août, menant avec lui plusieurs savans pour soutenir ses prétentions. Ayant traversé la

(1) *Chron. Savign.—Vit. Rob.—Vit. Bern. Tiron.*

Lombardie et pris Novarre, qui voulut lui résister, il arriva pour les fêtes de Noël à Florence, et envoya des députés à Rome pour faire régler les conditions de son couronnement et terminer en particulier la question des investitures. Ils s'assemblèrent avec des commissaires du pape et convinrent des articles suivans : Que l'empereur avant son couronnement renoncerait par écrit, en présence du clergé et du peuple, aux investitures des églises, qu'il promettrait avec serment de laisser aux églises une entière liberté, avec les oblations et les domaines qu'elles ne tenaient point de la couronne, qu'il restituerait les patrimoines et les domaines de Saint-Pierre, conformément aux donations de Charlemagne et des autres empereurs ; enfin, qu'il n'attenterait ni à la vie ni à la liberté du pape, et ne chercherait point à lui ôter le pontificat ; que de son côté le pape lui abandonnerait les régales, et ordonnerait aux évêques et aux abbés de lui laisser tous les droits et les domaines relevant de l'empire, avec défense, sous peine d'anathème à eux et à leurs successeurs, de les tenir autrement que de la concession du roi, et de se mettre en possession, sans son aveu, des duchés, comtés, marquisats, villes, châteaux, péages, marchés, avoueries, droits de monnaie et autres qui avaient appartenu manifestement à la couronne. On donna des otages de part et d'autre pour la garantie de ces articles, qui furent ratifiés avec serment par le roi ; après quoi il vint à Rome, où il fut reçu avec les honneurs accoutumés.

Le pape, avec les cardinaux et un grand nombre d'évêques, l'attendait à l'entrée de l'église de Saint-Pierre, où tout était préparé pour le couronnement. Le roi se prosterna, lui baisa les pieds, puis ils s'embrassèrent trois fois ; après quoi le roi ayant prêté le serment ordinaire, le pape le déclara empereur. Ils entrèrent ensuite à l'église, et le pape lui demanda de renoncer par écrit aux investitures, comme il l'avait promis. Mais le roi, après

avoir délibéré longtemps avec les évêques et les seigneurs de sa suite, éleva plusieurs difficultés, allégua les usages et les droits de l'empire, et de leur côté les évêques refusèrent de consentir à l'abandon des régales. Enfin un des seigneurs dit avec emportement : A quoi bon tant de discours ? sachez que l'empereur notre maître veut recevoir la couronne aux mêmes conditions que Charles et Louis. Le pape ayant déclaré qu'il ne pouvait couronner Henri s'il n'exécutait les conventions faites, ce prince, transporté de colère, le fit arrêter avec la plupart des cardinaux et une multitude de clercs et de laïques. Les soldats allemands pillèrent les tentures et les ornemens de l'église, et tuèrent ou blessèrent un grand nombre de personnes, et jusqu'à des enfans qui avaient été au-devant du roi avec des palmes et des fleurs. A cette nouvelle le peuple romain courut aux armes, fit main basse sur tous les Allemands qui se rencontrèrent dans la ville, et vint attaquer l'empereur et ses troupes dans les bâtimens de l'église de Saint-Pierre. L'évêque de Tusculum, vicaire du saint-siége, pour exciter encore davantage le zèle et l'ardeur des Romains, après les avoir exhortés à combattre pour leur liberté, pour leurs enfans et pour la défense de l'Église, leur accorda une indulgence plénière, et ils jurèrent de s'opposer de toutes leurs forces au roi Henri. Celui-ci ayant appris cette résolution, abandonna l'église de Saint-Pierre, et se retira dans son camp, emmenant avec lui le pape, qu'il fit dépouiller de ses ornemens et garrotter comme un criminel. Il tenta par toutes sortes de promesses et d'artifices la fidélité des Romains, ravagea leurs terres, et menaça le pape de lui arracher les yeux et même de le faire périr avec les autres prisonniers s'il ne consentait à lui permettre les investitures. Du reste, il protesta qu'il ne prétendait donner ni les droits ni les fonctions ecclésiastiques, mais uniquement les régales, c'est-à-dire les domaines et les droits dépendant de la couronne. Le pape résista longtemps; mais

enfin, cédant aux représentations des cardinaux prisonniers, et surtout à la crainte d'un schisme, il dit en fondant en larmes : Je suis donc obligé de faire pour la paix et la liberté de l'Église ce que j'aurais voulu éviter aux dépens de mon sang. Il fit donc une promesse par écrit de concéder au roi les investitures, et de ne jamais l'inquiéter pour ce sujet ni pour l'attentat commis contre sa personne ; puis il donna une bulle portant que les évêques et les abbés, après une élection canonique, recevraient du roi l'investiture par la crosse et l'anneau avant leur ordination, et que ceux qui seraient élus sans son consentement ne pourraient être sacrés s'il ne leur donnait l'investiture, excepté toutefois ceux dont les domaines relevaient du saint-siége ou des archevêques. Le pape fut ainsi délivré le 13 avril, après deux mois de détention, et le roi Henri reçut la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre. Il obtint aussi la permission de rendre les honneurs funèbres à son père, sur le témoignage de plusieurs évêques qui jurèrent qu'il était mort pénitent ; et retournant bientôt après en Allemagne, il se rendit à Spire, où le corps était demeuré depuis cinq ans sans sépulture, et lui fit faire des funérailles magnifiques (1).

Cependant les cardinaux qui étaient restés à Rome pendant la prison du pape, condamnèrent hautement la concession faite à l'empereur, et comme le pape s'était rendu à Terracine, ils s'assemblèrent avec plusieurs autres prélats, et firent une décision pour confirmer les décrets contre les investitures, et déclarer nul et sans force le traité fait au préjudice de ces décrets. Le pape l'ayant appris, leur écrivit une lettre où, blâmant l'indiscrétion de leur zèle, il promettait toutefois de corriger ce qu'il n'avait fait que pour éviter de plus grands maux. Les chefs de cette opposition étaient Jean, évêque de Tusculum, et Brunon de Segni, que ses vertus ont fait mettre

(1) *Chron. Cass.* lib. IV. – *Chron. Ursperg.*—Will. Malmesb.

au nombre des saints. Il avait été nommé malgré lui à l'évêché de Segni par Grégoire VII, et avait suivi en France le pape Urbain II; ensuite il voulut se démettre de son siége pour se faire moine au Mont-Cassin; mais le pape Pascal refusa d'y consentir. Il lui permit toutefois de demeurer dans ce monastère, à condition de ne pas abandonner le soin de son église, et quelques années plus tard, Brunon fut élu abbé par les moines. Ayant appris que le pape était mécontent de son opposition, il lui écrivit une lettre qui contenait, avec des protestations d'attachement, une improbation motivée du traité fait avec l'empereur. Il alléguait contre les investitures, outre les décrets récens, les canons apostoliques ordonnant la déposition de ceux qui auraient obtenu des églises par le moyen de la puissance séculière, et allait même jusqu'à taxer d'hérésie quiconque penserait autrement. Le pape, blessé de cette lettre et craignant que Brunon ne voulût le faire déposer, résolut de lui ôter l'abbaye du Mont-Cassin, qui lui donnait un grand crédit. Il lui écrivit donc de retourner à son évêché, défendit aux moines de lui obéir, et envoya, pour faire élire un autre abbé, Léon, évêque d'Ostie, qui avait été tiré de ce monastère, et à qui on doit les trois premiers livres de la Chronique du Mont-Cassin. Brunon se soumit aux ordres du pape, et retourna à son évêché de Segni, où il vécut encore quatorze ans. Il a laissé quelques écrits, entre autres des commentaires sur le Pentateuque, sur les Psaumes, sur le Cantique des cantiques, et des sermons qui ont été publiés sous le nom de saint Bruno, fondateur des chartreux.

Les disputes au sujet des investitures devenaient chaque jour plus animées. Un grand nombre de cardinaux et d'évêques pressaient le pape de révoquer sa bulle et d'excommunier l'empereur. Plusieurs même de ceux qui avaient été prisonniers avec lui se joignaient au parti de l'opposition, et condamnaient le traité qu'ils avaient

souscrit. D'autres s'efforçaient de soutenir ce qui avait été fait. Enfin le pape Pascal, pour prévenir le schisme dont l'Église était menacée, assembla un concile à Rome au mois de mars de l'an 1112. Il s'y trouva environ cent évêques, plusieurs abbés et une multitude extraordinaire de clercs et de laïques. Comme on imputait au pape d'avoir absous les guibertins et tous les excommuniés, il repoussa d'abord cette calomnie ; puis ayant exposé les motifs qui l'avaient porté à souscrire aux exigences de l'empereur, il ajouta : J'ai fait jurer par les évêques et les cardinaux que je ne l'inquiéterais point à ce sujet, et que je ne prononcerais point d'anathème contre lui. Ainsi, quoiqu'il ait mal observé lui-même son serment, je ne l'anathématiserai jamais. Je l'abandonne avec ses complices au jugement de Dieu. Mais quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte, sans le conseil de mes frères et sans leurs souscriptions, je reconnais ma faute; et pour que ni l'Église ni mon âme n'en souffrent point, je désire que ma fausse démarche soit corrigée, laissant à la discrétion du concile la manière de la faire. Ensuite il voulut se démettre du pontificat, et déposa la mitre et la chape; mais les évêques l'obligèrent à les reprendre. Le concile publia un décret conçu en ces termes : «Nous tous, réunis en concile avec le pape, condamnons par l'autorité ecclésiastique, et d'après l'inspiration du Saint-Esprit, le privilége arraché au pape Pascal par la violence du roi Henri ; nous le déclarons nul et le cassons absolument, défendant sous peine d'excommunication qu'il ait aucune autorité ; ce que nous faisons à cause de ce qui est contenu dans ce prétendu privilége, qu'un évêque élu canoniquement par le clergé et le peuple ne sera point sacré qu'il n'ait reçu auparavant l'investiture du roi.» Le pape fit porter ce décret au roi, avec une lettre où il représentait que malgré la loi divine et la défense des canons, les évêques et les abbés étaient contraints en Allemagne de porter les armes et de suivre la cour, comme ayant reçu

de la libéralité des rois des duchés, des marquisats, des villes et d'autres biens pour le service de l'état, et que de là aussi était venue la coutume de ne point sacrer les évêques avant qu'ils aient reçu du roi l'investiture; après quoi il ajoutait que ces désordres ayant engagé les papes ses prédécesseurs à condamner les investitures en plusieurs conciles sous peine d'excommunication, il les condamnait aussi lui-même, conformément à la teneur des articles acceptés par le roi avant son couronnement; c'est-à-dire qu'il défendait en même temps aux évêques de posséder sans l'aveu du roi les domaines ou les droits régaliens (1).

Ce décret ne mit pas fin aux disputes, et plusieurs évêques désapprouvèrent l'indulgence dont le pape usait envers le roi d'Allemagne. Gui, archevêque de Vienne, légat du saint-siége, tint quelques mois après un concile à ce sujet, où assistèrent saint Hugues de Grenoble, et saint Godefroi d'Amiens. On y fit un décret par lequel on condamnait comme une hérésie les investitures données par les laïques, on déclarait nul et sans force le privilége arraché au pape, et on prononçait l'excommunication contre le roi jusqu'à ce qu'il fît satisfaction à l'Église. Le concile envoya ensuite ce décret au pape Pascal avec une lettre pour en demander la confirmation, et qui se terminait par une sorte de menace de se soustraire à son obéissance, s'il continuait de communiquer avec le roi. Le pape n'attribuant qu'à un excès de zèle cette menace inexcusable, répondit avec modération qu'il se conformait aux décrets de ses prédécesseurs contre les investitures, et qu'il condamnait le privilége extorqué par l'empereur.

Joceran, successeur de Hugues sur le siége de Lyon, convoqua vers le même temps et pour le même objet un concile à Ause, où il appela, en vertu de son titre de

(1) Gaufr. Viterb. *Chron.*—*Chron. Ursperg.*

primat, les évêques de la province de Sens. Mais ils refusèrent de s'y rendre, et exposèrent leurs motifs dans une lettre écrite au nom de tous par Yves de Chartres. Il soutient d'abord que les canons n'autorisent point une convocation des évêques hors de leur province, si ce n'est par l'autorité du saint-siége; puis venant à l'objet qu'on devait traiter dans ce concile, et prenant la défense du pape Pascal, il représente que ce pontife a effacé sa faute en condamnant une concession que la violence lui avait arrachée; que s'il use encore d'indulgence envers l'empereur, c'est que la prudence conseille quelquefois de ne pas employer les censures de l'Église quand on pourrait en craindre de plus grands maux; que d'ailleurs il ne leur appartient pas de juger le saint-siége, qui n'est soumis au jugement d'aucun homme, et qu'enfin on peut excuser et même justifier la concession faite à l'empereur, si elle était devenue nécessaire pour prévenir des malheurs plus funestes; «car, dit-il, ce n'est pas la première fois qu'on a usé de tempérament et de condescendance selon les occasions.» Il ajoute qu'on ne doit point, comme le font quelques-uns, taxer d'hérésie les investitures, et que lorsqu'il s'agit de ce qui n'est point ordonné par la loi divine, mais établi ou défendu pour l'honneur et l'utilité de l'Église, si l'on se relâche pour un temps et par les mêmes motifs, c'est plutôt une louable et salutaire économie qu'une prévarication. « Et si nous voulons, poursuit-il, donner aux choses des noms convenables, nous pouvons dire que cette investiture des laïques est une usurpation et une entreprise sacrilége qu'il faut abolir, si on peut le faire sans schisme, mais si on ne le peut, on doit attendre, et protester avec discrétion.»

Hildebert, évêque du Mans, écrivit aussi une lettre pour la défense du pape Pascal. Il y montre qu'il est de la prudence de celui qui gouverne de porter ou d'abroger les lois selon les conjonctures; que nous devons inter-

préter en bonne part ce que font les supérieurs quand nous ignorons leurs motifs; que ce n'est point aux brebis à reprendre le pasteur; et qu'enfin le pape Pascal ayant annulé, quand il a été libre, ce qu'il avait fait par force dans les fers, il a paru comme un athlète qui, après avoir reçu quelques blessures, retourne au combat avec plus de courage et de précaution. On voit qu'à l'exemple d'Yves de Chartres, il regardait les investitures comme n'étant défendues que par les lois de l'Église, dont la dispense pouvait être autorisée par la nécessité des circonstances. Geoffroi, abbé de Vendôme, n'imita pas cette modération. Il écrivit plusieurs lettres où il taxe d'hérésie les investitures, et soutient que celui qui les autorise est hérétique. « Or, on peut tolérer, dit-il dans une lettre au pape, le pasteur dont la conduite n'est pas irréprochable, mais non celui qui erre dans la foi. En ce cas, le moindre des fidèles a droit de s'élever contre lui. » Mais ces exagérations de quelques zélateurs furent loin d'être approuvées.

Cependant les odieuses violences du roi Henri avaient excité une indignation générale. Conon, évêque de Palestrine, qui était alors à Jérusalem comme légat du saint-siége, assembla un concile où il prononça contre ce prince une sentence d'excommunication. Il la renouvela, avec l'approbation des évêques, dans plusieurs autres conciles qu'il tint à ce sujet dans la Grèce, en Hongrie et dans la Saxe. Il vint peu de temps après comme légat en Lorraine et en France, où il confirma cette excommunication dans un concile tenu à Beauvais en 1114, et dans trois autres tenus l'année suivante à Reims, à Cologne et à Châlons. D'un autre côté, les Saxons et plusieurs autres états d'Allemagne se révoltèrent contre l'empereur. Un des principaux chefs des mécontens fut Albert, archevêque élu de Mayence. Il avait été le plus intime confident de Henri, et ce fut par son conseil qu'eut lieu l'enlèvement du pape. Mais quand il vit la concession des inves-

titures condamnée à Rome, et l'empereur excommunié par la plupart des évêques, il se déclara contre lui, et ce prince l'ayant fait arrêter, le retint pendant trois ans dans une étroite prison, où il eut à souffrir toutes sortes de mauvais traitemens. Enfin, comme l'empereur avait indiqué une diète à Mayence au mois de novembre de l'an 1115, les habitans vinrent en armes autour de son palais, et le forcèrent à relâcher l'archevêque, qui fut alors sacré par Othon, évêque de Bamberg. Un grand nombre d'évêques et de seigneurs s'assemblèrent peu de temps après à Cologne, où ils confirmèrent la sentence d'excommunication contre Henri. Ce prince, qui tenait sa cour à Spire avec peu de monde, envoya l'évêque de Wurzbourg à l'assemblée de Cologne, pour y prendre sa défense; mais on ne voulut pas même entendre ce prélat qu'il ne fût réconcilié à l'Église; en sorte qu'à son retour il refusa de communiquer avec l'empereur, et ne tarda pas à se retirer de la cour. Le roi, vivement irrité, donna à son neveu Conrad le duché de Franconie, qui appartenait, en vertu d'une ancienne concession, à l'évêque de Wurzbourg; puis craignant les effets du mécontentement des seigneurs, il passa en Lombardie pour traiter avec le pape. Il y était appelé aussi pour recueillir la succession de la comtesse Mathilde; car cette princesse était morte au mois de juillet de la même année 1115, et quoiqu'elle eût fait une donation de ses états au saint-siége, comme une grande partie étaient des fiefs relevant de l'empire, le roi revendiqua cette succession, qui devint, pendant plusieurs années, une nouvelle source de querelles entre les empereurs et les papes (1).

Cependant, pour mettre fin aux disputes sur les investitures, le pape Pascal tint pendant le Carême de l'an 1116, dans l'église de Latran, un nombreux concile, où se trouvèrent des seigneurs et des députés de la plupart

(1) *Chron. Ursperg.* — Dodechin. *Chron.* — Ott. Frising.

des royaumes chrétiens. Après qu'on eut traité dans les deux premières sessions quelques affaires particulières, un évêque se leva au milieu du concile, et dit qu'il fallait avant tout s'occuper de l'objet principal du concile, afin que les évêques connussent le sentiment du pape et ce qu'ils devraient enseigner dans leurs églises. Alors le pape parla ainsi : Lorsque le Seigneur m'eut livré avec le peuple romain entre les mains du roi, je voyais commettre tous les jours des pillages, des incendies, des meurtres et d'autres excès de tout genre. C'est pour délivrer l'Église de tous ces maux que je me suis décidé à faire ce que j'ai fait. J'avoue que j'ai failli, et je vous prie tous de demander à Dieu qu'il me pardonne. Rétractant donc ce privilége qui a été accordé dans le camp, je le condamne avec un anathème perpétuel, afin que la mémoire en soit à jamais odieuse, et je vous exhorte à faire tous de même. Aussitôt tous s'écrièrent : Ainsi soit-il. Brunon, évêque de Segni, dit alors : Rendons grâces à Dieu de ce que nous avons entendu le pape condamner de sa propre bouche ce privilége qui contenait une hérésie ; et un autre évêque ajouta : Si cet écrit contenait une hérésie, celui qui l'a fait était hérétique. Mais Jean de Gaëte et plusieurs autres prélats repoussèrent vivement ces qualifications aussi téméraires qu'odieuses. Le pape lui-même, indigné, dit avec émotion : Écoutez, mes frères ; l'Église romaine n'a jamais enseigné d'hérésie ; c'est ici au contraire que toutes les hérésies ont été terrassées ; car c'est pour ce siége que le Fils de Dieu a dit à Pierre : « J'ai prié pour que votre foi ne manque point. »

Trois jours après, comme le légat Conon voulait expliquer l'excommunication prononcée contre Henri, les partisans de ce prince, entre autres Pons, abbé de Cluni, Jean de Gaëte, et le préfet de Rome, prirent sa défense, et engagèrent une vive discussion. Le pape y mit fin, et prenant la parole : Quand les empereurs, dit-il, et les

rois se sont convertis, ils ont honoré l'Église, leur mère, en lui donnant des terres et des domaines, des dignités séculières et même les droits et les ornemens de la royauté; c'est ce qu'ont fait Constantin et les autres princes fidèles; l'Église doit donc conserver ce qu'elle a reçu d'eux, et le dispenser comme elle le juge à propos. Ensuite le pape, cassant de nouveau le privilége accordé à l'empereur, confirma les décrets de Grégoire VII contre les investitures, et malgré les réclamations de quelques évêques, la majorité du concile approuva avec le pape ce que le légat Conon avait fait en Orient et en France. On jugea dans la dernière session l'affaire de Pierre Grossolan, transféré depuis plusieurs années de l'évêché de Saverne au siége de Milan. Comme cette translation était devenue une source de troubles et de divisions dans l'église de Milan, on ordonna à ce prélat de retourner à son ancien évêché. Il avait été quelque temps auparavant accusé de simonie par le prêtre Liprand, un de ceux qui avaient soutenu avec le plus de zèle le parti du martyr saint Arialde contre les simoniaques et les clercs concubinaires, dont il éprouva aussi la vengeance; car on lui coupa le nez et les oreilles. Il offrit de prouver la simonie de Grossolan par l'épreuve du feu, et passa en effet, comme Pierre Ignée, entre deux bûchers allumés, d'où il sortit sain et sauf. Mais le pape condamna cette épreuve. On a de Grossolan un traité contre les Grecs sur la procession du Saint-Esprit.

Le pape, pendant le concile, traita l'affaire du roi Henri avec l'abbé de Cluni et quelques autres, qui le pressaient d'absoudre ce prince; mais il répondit : J'ai gardé ma parole, quoique donnée par force, et n'ai point prononcé d'excommunication contre lui; mais comme il a été excommunié par les principaux membres de l'Église, je ne puis lever cette censure que dans un concile où les parties soient entendues. Quinze jours après, il s'éleva dans Rome une violente sédition, qui força le

pape à en sortir. Le préfet étant mort, quelques factieux élurent à sa place son fils, encore fort jeune, et pressèrent le pape de le confirmer; puis, voyant qu'il faisait quelque difficulté, ils gagnèrent une partie de la populace, s'emparèrent du Capitole, vinrent plusieurs fois attaquer le pape au milieu de ses fonctions, et commirent toutes sortes de violence contre ceux qui refusaient de prendre part à leur révolte. Les troubles durèrent plusieurs mois, et le pape fut obligé de se retirer à Albane. L'empereur ayant appris ces nouvelles, envoya des présens aux factieux, les assura de sa protection, et promit d'aller lui-même à Rome. Il y vint en effet l'année suivante, 1117, et attira facilement les consuls, les sénateurs et la plupart des grands à son parti. Le pape, au premier bruit de son approche, se retira au Mont-Cassin, et de là à Bénévent, d'où il réclama le secours des princes normands. Cependant l'empereur affectait de témoigner un grand désir de la paix. Il exprima au clergé de Rome son regret de l'absence du pape, et s'étant rendu à Saint-Pierre, le jour de Pâques, il demanda à recevoir la couronne; mais le clergé lui répondit que sa conduite était en opposition avec ses discours, puisqu'il protégeait ouvertement les ennemis du pape et commettait autour de Rome toutes sortes d'hostilités. Alors Henri s'adressa à Maurice Bourdin, archevêque de Brague, qui était auprès de lui en qualité de légat, pour traiter de la paix, et ce prélat ambitieux n'hésita pas à le couronner. L'empereur, craignant ensuite les chaleurs de l'été, s'éloigna de Rome, mais il promit de revenir bientôt, et laissa au consul Ptolémée des troupes allemandes qui repoussèrent les Normands. Le pape ayant appris la trahison de son légat, tint un concile à Bénévent, au mois d'avril, où il prononça contre lui une sentence d'excommunication. Ensuite, vers la fin de l'année, il revint à Rome, où sa présence intimida tellement les factieux, que leur chef Ptolémée et le nouveau préfet s'empressèrent de

lui demander la paix ; et craignant de ne pas obtenir leur grâce, ils quittèrent leurs maisons pour se cacher. Le pape Pascal s'occupait de rétablir la tranquillité, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui le réduisit bientôt à l'extrémité. Il exhorta les cardinaux à demeurer unis, pour se défendre contre les guibertins et la violence des Allemands, et mourut au mois de janvier 1118, après dix-huit ans de pontificat (1).

Les Grecs eux-mêmes se montrèrent sensibles aux indignes traitemens que ce pape eut à souffrir. L'empereur Alexis Comnène n'eut pas plus tôt appris les violences exercées par le roi Henri pour arracher la concession des investitures, qu'il envoya une ambassade à Rome pour témoigner au pape son dévouement et féliciter les Romains du zèle qu'ils avaient montré. Il déclarait en même temps que s'ils étaient disposés à l'accueillir, il irait lui-même à Rome, ou y enverrait son fils, pour recevoir la couronne impériale de la main du pape. Les Romains acceptèrent la proposition ; mais on ne voit pas qu'elle ait eu de suite. Cette démarche de l'empereur Alexis, et les lettres qu'il avait envoyées au pape Urbain, montrent que ce prince, malgré ses différends avec les croisés, ne laissa pas de rester en communion avec le saint-siége. Il envoya plusieurs fois des présens au monastère du Mont-Cassin et à celui de Cluni. Il avait beaucoup de zèle pour la religion et employait la plus grande partie du temps que lui laissaient les affaires à lire l'Écriture sainte ou à conférer avec de pieux docteurs. Il travailla surtout avec persévérance à convertir ou à réprimer les hérétiques manichéens, qui étaient en grand nombre dans l'empire.

Les plus opiniâtres furent certains Bulgares, nommés Bogomiles, c'est-à-dire, dans leur langue, ceux qui implorent la miséricorde divine. Ils ressemblaient par quelques points aux anciens massaliens, affectant comme eux

(1) *Chron. Cassin.* — *Chron. Ursperg.* — *Vit. Pasc.*

un grand extérieur de piété, portant l'habit monastique et montrant toutes les apparences de la mortification. Mais leur doctrine était au fond celle des manichéens et des anciens gnostiques. Ils enseignaient que le monde avait été créé par un mauvais principe, qui avait donné à Moïse l'ancienne loi, et c'est pourquoi ils faisaient profession de la rejeter. Ils niaient la réalité de l'incarnation et des autres mystères de la vie de Jésus-Christ. Ils méprisaient le baptême des catholiques et rebaptisaient ceux qui embrassaient leurs erreurs. Ils rejetaient l'Eucharistie, le culte des reliques et des images, et toutes les cérémonies de l'Église ; ils n'admettaient d'autre prière que le *Pater*, condamnaient le mariage et défendaient de manger de la chair et des œufs. Ils traitaient tous les catholiques de pharisiens, et témoignaient surtout un profond mépris pour le clergé et les moines. Du reste, ils dissimulaient avec soin leurs erreurs, et croyaient qu'il leur était permis de mentir pour sauver leur vie, en sorte qu'il était fort difficile de les découvrir. Leur chef était un médecin fort avancé en âge, nommé Basile, qui, à l'exemple de Manès, se faisait suivre par douze des principaux sectaires qu'il nommait ses apôtres. L'empereur se le fit amener, le reçut avec de grands honneurs, et feignant de vouloir être son disciple, il le conjura de l'instruire, et lui dit qu'il recevrait tous ses discours comme autant d'oracles. Basile, exercé à la dissimulation, résista d'abord ; mais enfin il se laissa surprendre par les flatteries du prince, et dévoila tous les mystères de sa secte. Un secrétaire, caché derrière un rideau, avait soin d'écrire tout ce que disait le vieillard. Aussitôt après l'empereur assembla le sénat et le clergé, et fit lire cet écrit. Basile, se voyant trop bien convaincu pour nier avec succès, confirma tout ce qu'il avait avancé, et déclara qu'il était prêt à affronter les bûchers et la mort, car l'aveuglement de ces sectaires allait jusqu'à se persuader qu'ils ne souffriraient point dans les tourmens, et

que les anges viendraient même les délivrer du feu. On arrêta ensuite un grand nombre de ses disciples, qui montrèrent comme lui une opiniâtreté invincible. Enfin, l'empereur, après plusieurs exhortations inutiles, leur signifia qu'ils seraient tous brûlés vifs. Mais comme plusieurs de ceux qu'on avait arrêtés niaient qu'ils fussent bogomiles, l'empereur, pour les discerner, fit allumer deux grandes fournaises devant l'une desquelles on planta une croix, car les bogomiles l'avaient en horreur; puis il signifia aux prisonniers qu'ils étaient tous indistinctement condamnés au feu, et que la fournaise avec une croix était pour ceux qui se prétendaient catholiques; car il vaut mieux, ajouta-t-il, qu'ils meurent innocens, que de vivre avec une réputation d'hérétiques, et perpétuer ainsi le scandale. Les accusés, croyant tous qu'il n'y avait pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti. Alors l'empereur fit mettre en liberté et combla d'éloges ceux qui marchaient vers la croix. Quant aux autres, il leur fit aussi grâce de la vie, travailla longtemps à les convertir, en gagna quelques-uns, et retint le reste en prison. Il n'y eut que leur chef Basile, qui après avoir résisté à tous les moyens de persuasion, subit enfin la peine du feu (1).

L'empereur Alexis fit combattre les erreurs des bogomiles par un savant moine nommé Euthymius Zigabène, dont nous avons, sous le titre de Panoplie dogmatique, un ouvrage contenant l'exposition et la réfutation de toutes les hérésies. Ce prince dans la suite s'appliqua également à rechercher et à convertir les pauliciens établis dans la Thrace. Comme ils étaient en grand nombre et tyrannisaient les catholiques, il fallut d'abord employer contre eux la force des armes; mais ensuite l'empereur les ayant soumis, eut le bonheur d'en ramener une multitude à la saine croyance. Il passait les journées

(1) Zonar. lib. XVIII.—Ann. Comn. *Alexiad.*

entières, accompagné de quelques évêques, à conférer avec eux, et souvent il en convertissait des centaines. L'empereur Alexis, premier du nom, mourut après trente-sept ans de règne, le 15 août 1118. Nous avons de ce prince plusieurs constitutions touchant les matières ecclésiastiques. Par la première, datée de l'an 1086, il confirme celle de l'empereur Isaac Comnène, son oncle, qui réglait les redevances des évêques et les droits pour les ordinations. Un village de trente familles devait fournir chaque année une pièce d'or et deux d'argent, six boisseaux de farine et autant d'orge, six mesures de vin, un mouton et trente poules. Quant aux droits pour les ordinations, ils étaient de sept pièces d'or, une pour les ordres inférieurs, trois pour le diaconat, et trois pour la prêtrise. Une constitution de l'année suivante, approuvée dans un concile, autorise l'empereur à ériger des métropoles, et à régler ce qui regardait les élections pour ces églises élevées à une nouvelle dignité, sans préjudice toutefois des droits de l'ancien métropolitain. D'autres constitutions publiées quelques années plus tard attribuent au patriarche la visite et la correction des monastères, et permettent aux évêques élus pour des siéges en Orient de garder leurs abbayes ou leurs autres bénéfices parce que ces évêchés étaient dépouillés de leurs revenu par les infidèles. Enfin une autre loi de l'an 1084 déclar nulles les fiançailles contractées à l'âge de sept ans, et exige que les parties en aient douze ou quatorze. Alexis eut pour successeur son fils Jean Comnène.

L'impératrice Irène Ducas, épouse d'Alexis, avait fondé à Constantinople un monastère de filles, dédié à la sainte Vierge, sous le titre de *Pleine de grâce*, et nous avons encore les constitutions qu'elle y établit, suivant le droit attribué aux fondateurs par l'usage des Grecs. Ce monastère devait avoir vingt-quatre religieuses, avec permission de porter ce nombre jusqu'à quarante, si les revenus augmentaient. Il jouissait d'une entière exemp-

tion à l'égard de l'empereur, du patriarche et de toute puissance ecclésiastique ou séculière, et avait pour protectrice l'impératrice Irène, qui après sa mort devait être remplacée en cette qualité par une princesse de sa famille. La première abbesse fut choisie par l'impératrice; mais ensuite elle devait être élue par la communauté et pouvait être déposée. Il n'y avait qu'un confesseur, deux prêtres chapelains, un économe pour les affaires du dehors, et tous quatre devaient être eunuques. Les religieuses couchaient dans un dortoir commun ; elles travaillaient aussi toutes ensemble, et pendant le travail une d'elles faisait la lecture. Il leur était strictement défendu de rien posséder en propre. Les femmes, et surtout les proches parentes, pouvaient entrer dans le monastère ; quant aux hommes, les religieuses leur parlaient à la porte en présence d'une ancienne. Elles pouvaient sortir pour aller voir leur père ou leur mère malades. Enfin, si quelque princesse de la famille impériale prenait le voile dans cette maison, elle devait avoir quelque privilége, et n'être pas assujettie à la règle aussi étroitement que les autres.

Baudouin, roi de Jérusalem, avait demandé au pape Pascal que toutes les villes et les provinces qu'il pourrait conquérir fussent soumises à la juridiction du patriarche, et le souverain pontife, supposant l'impossibilité de reconnaître les anciennes limites des églises, n'avait pas fait difficulté de souscrire à cette demande. Mais sur les réclamations de Bernard, patriarche d'Antioche, il restreignit ou expliqua cette concession, et déclara qu'il n'avait prétendu attribuer au patriarche de Jérusalem que les églises dont les limites avaient été confondues par la longue domination des infidèles, et qu'à l'égard de celles dont les limites étaient certaines, il fallait s'en tenir à l'ancienne possession. Gibelin, qui était alors patriarche de Jérusalem, mourut en 1112, et eut pour successeur l'archidiacre Arnoul, qui depuis longtemps convoitait ce

siége, et dont la vie, pendant son épiscopat, ne fut pas moins scandaleuse qu'auparavant. Il n'eut pas honte en mariant sa nièce à Eustache, seigneur de Sidon, de lui donner en dot la ville de Jéricho et ses dépendances, c'est-à-dire le meilleur domaine de son église. Ce fut par ses conseils que Baudouin, quoique marié légitimement à une femme qui vivait encore, épousa, l'an 1113, Adélaïde, veuve de Roger, comte de Sicile; mais quatre ans après, sur un ordre du saint-siége, Arnoul fut obligé de casser ce mariage, et Baudouin renvoya Adélaïde, sans lui rendre les richesses immenses qu'elle lui avait apportées. Ce prince mourut au printemps de l'année suivante 1118, en revenant d'une expédition qu'il avait faite en Égypte. On élut pour lui succéder Baudouin du Bourg, son parent, fils du comte de Rethel, et qui avait obtenu du roi défunt la principauté d'Edesse. Cependant, avant cette élection, on avait envoyé quelques seigneurs à Eustache, comte de Boulogne, pour l'inviter à venir prendre la couronne après ses deux frères Godefroi et Baudouin. Il se mit en route, quoique avec peine, et arrivé dans la Pouille, il apprit qu'on avait couronné le prince d'Edesse. Il dit alors: Dieu me préserve de porter le trouble dans un royaume où ma famille a rétabli la paix de Jésus-Christ, et pour lequel mes frères ont prodigué leur sang. Aussitôt, quoiqu'on pût lui dire, il retourna sur ses pas et revint chez lui. Le patriarche Arnoul mourut la même année. Sa vie scandaleuse avait fait prononcer contre lui trois ans auparavant, dans un concile de tout le royaume, une sentence de déposition par l'évêque d'Orange, légat du pape; mais étant venu à Rome, il trouva le moyen de se faire rétablir. Son successeur fut un prêtre vertueux nommé Gormond, natif du diocèse d'Amiens. Bohémond, prince d'Antioche, était mort l'an 1111, et comme son fils, nommé aussi Bohémond, était encore enfant, Tancrède lui succéda dans la principauté; mais il mourut lui-même l'année suivante (1).

(1) Guillel. Tyr. lib. XI. — Pasc. *Epist.*

L'archevêché de Cantorbéry, depuis la mort de saint Anselme, resta vacant pendant cinq ans, et le roi Henri s'en appropriait les revenus. Enfin, pressé par les admonitions du pape, il convoqua une assemblée à Windsor pour délibérer sur le choix d'un archevêque, et tous les suffrages se portèrent sur Raoul, évêque de Rochester, qui avait été moine à Saint-Étienne de Caen sous Lanfranc, et qui plus tard s'était attaché à saint Anselme. Il prit possession au mois de mai 1114; puis il envoya des députés à Rome pour demander le pallium. Le souverain pontife le fit porter par un légat à qui il remit des lettres pour le roi et les évêques, où il se plaignait entre autres choses de ce que les nonces et les lettres du saint-siége n'étaient point reçus en Angleterre sans le consentement du roi, et de ce qu'on terminait par conséquent toutes les affaires, même celles des évêques, à l'insu et sans la participation du pape. Deux ans plus tard, comme le pape avait envoyé le même légat pour régler les affaires d'Angleterre, le roi le retint en Normandie, et Raoul, de l'avis des évêques, alla lui-même à Rome pour réclamer les anciennes prérogatives de son siége et les immunités du royaume, où l'on prétendait être en droit de ne reconnaître d'autre légat que l'archevêque de Cantorbéry. Le pape ayant égard à cette réclamation, adressa une lettre au roi Henri où il déclarait qu'il ne voulait point diminuer la dignité du siége de Cantorbéry, mais la conserver entière, suivant l'institution de saint Grégoire, et telle que l'avait possédée saint Anselme d'heureuse mémoire (1).

Vers le même temps commença en France l'établissement des communes, dont l'origine a rendu célèbre le règne de Louis le Gros. C'étaient des associations que formaient les habitans des villes pour se défendre contre les violences des nobles, et se rendre justice entre eux.

(1) Edmer. *Hist. Novor.* — Pasc. *Epist.*

Ils choisissaient pour administrer les affaires de la communauté, des officiers de leur corps, sous les noms de maires, échevins, jurés, ou autres semblables. Or, comme les habitans des villes et des villages étaient encore serfs pour la plupart, ils étaient obligés de donner au roi ou au seigneur suzerain de grosses sommes, soit pour racheter leur liberté, soit pour obtenir le droit de commune et faire substituer une seule taxe fixe à toutes les redevances qu'ils payaient auparavant. Ces associations tournèrent bien vite au détriment des seigneurs particuliers et surtout des ecclésiastiques, à qui les bourgeois, devenus plus forts, refusaient de payer les anciennes redevances, qu'ils prétendaient mal fondées, et de là vinrent souvent des conflits et des rixes sanglantes. La commune de Laon est une des premières dont il soit fait mention ; elle fut autorisée au commencement de l'an 1112 par le roi, qui était seigneur particulier de la ville, et l'évêque Gaudri jura de la maintenir ; mais bientôt après il parvint à la faire cesser au moyen d'une grosse somme d'argent ; puis il entreprit de faire lever une taxe considérable sur les bourgeois. Ceux-ci prenant aussitôt les armes, vinrent attaquer l'évêque, tuèrent ou dissipèrent les seigneurs accourus à son secours, et l'ayant trouvé sous un tonneau où il s'était caché après s'être défendu quelque temps, ils lui fendirent la tête à coups de hache, mirent son corps en pièces et le jetèrent au milieu de la rue, où le peuple insulta par toutes sortes d'outrages à ce cadavre nu et mutilé, après quoi on mit le feu à l'évêché, d'où il prit à la cathédrale et à plusieurs autres églises, qui furent brûlées. Raoul, archevêque de Reims, venu à Laon, comme métropolitain, à la suite de ces désordres et de ces profanations, prêcha fortement contre les communes, alléguant l'autorité de saint Pierre, qui recommande aux serfs d'être soumis à leurs maîtres, et il parla souvent dans le même sens à la cour du roi et en diverses assemblées. On fit en France et en Angleterre,

pour rebâtir l'église de Laon, une quête avec des reliques qui opérèrent plusieurs guérisons miraculeuses, en sorte qu'on recueillit partout des aumônes abondantes (1).

La ville d'Amiens obtint aussi la même année le droit de commune, et le saint évêque Godefroi, bien loin de s'y opposer, favorisa de tout son pouvoir cet établissement. Mais Enguerrand, comte de la ville, voyant par là diminuer son autorité et ses droits, entreprit de détruire cette commune par la force des armes. Les bourgeois lui résistèrent vigoureusement et le chassèrent de la ville. Cette guerre remplit de désordres tout le diocèse d'Amiens. Alors saint Godefroi, fatigué depuis longtemps de l'indocilité de son peuple et surtout des violences exercées par les seigneurs au mépris de la trêve de Dieu, résolut de quitter son siége et se retira dans la Chartreuse de Grenoble, dont la réputation s'était déjà répandue par toute la France. Guigues, aussi distingué par sa science que par ses vertus, en était alors prieur. Il reçut avec joie le saint prélat et lui donna une cellule; mais il n'osa l'admettre au nombre des religieux tant que sa démission ne serait pas acceptée. Quelque temps après, comme le légat Conon tenait un concile à Beauvais en 1114, il s'y présenta des députés de l'église d'Amiens se plaignant que leur évêque les avait abandonnés, et d'autres de la part de Godefroi, avec des lettres où il déclarait qu'il avait renoncé à son siége comme s'en reconnaissant indigne. Les évêques, touchés jusqu'aux larmes, remirent à prononcer sur cette affaire au concile qui fut convoqué à Soissons pour l'Épiphanie de l'année suivante. Des plaintes innombrables furent portées au concile de Beauvais contre Thomas, seigneur de Marle, qui exerçait dans les diocèses d'Amiens, de Laon et de Reims, des pillages et des cruautés inouïes. Il tuait de sang-froid ses prison-

(1) Guibert. Novig. *De vit. suâ.* — Herman. *De mirac.*

niers, les faisait expirer sous les coups, ou les laissait mourir de faim. Ayant trouvé les habitans d'un bourg réfugiés dans leur église, il y mit le feu et les brûla tous avec l'édifice. Le légat Conon, de l'avis de tout le concile, prononça contre lui l'anathème avec privation de toute dignité. L'évêque de Soissons était venu avec l'abbé de Nogent consulter le concile sur les mesures à prendre au sujet de quelques hérétiques manichéens qu'il avait découverts dans son diocèse. Mais dans l'intervalle, le peuple courut à la prison, en tira les hérétiques et les brûla hors de la ville. Cependant le concile indiqué à Soissons envoya l'abbé de Saint-Quentin et un autre moine à la Chartreuse, avec des lettres pour ordonner à Godefroi de reprendre son siége. Le saint évêque, forcé d'obéir, ne put quitter cette solitude sans verser un torrent de larmes. Il mourut environ six mois après son retour, le 8 novembre 1115 (1).

Yves de Chartres, que ses vertus ont aussi fait compter au nombre des bienheureux, mourut environ un mois après saint Godefroi. Outre son décret, dont nous avons parlé, il nous reste de ce pieux et savant prélat plusieurs sermons et près de trois cents lettres, qui contiennent des documens précieux pour l'histoire de son temps, et surtout en ce qui concerne la discipline. Il marque ainsi, dans une lettre à la comtesse de Chartres, l'étendue de la juridiction ecclésiastique : « Tous les faux prédicateurs, les faux moines et les faux clercs, les fornicateurs, les adultères, les usuriers et les autres qui pèchent contre le christianisme, excepté ceux qui méritent une peine capitale, sont soumis à notre correction, et nous avons droit sur leurs personnes et leurs biens ; c'est l'ancienne et inviolable coutume de toutes les églises du royaume. » On voit par là que les évêques, indépendamment des pénitences canoniques, avaient le droit de punir par la

(1) Guib. *De vit. suâ.*— Suger. *Vit. Ludov.*

prison et les amendes. Yves eut pour successeur Geoffroy, dont l'élection fut faite d'un commun consentement par le clergé; mais le comte de Chartres s'y opposa par des violences contre l'évêque et les chanoines; ceux-ci eurent recours à Robert d'Arbrissel, qui se rendit aussitôt à Chartres, quoique malade, et parvint à faire cesser l'opposition du comte.

L'abbaye de Cîteaux, fondée vers la fin du siècle précédent, n'avait recruté, pendant quatorze ans, qu'un petit nombre de moines, car l'austérité de ce nouvel institut décourageait ceux qui auraient eu le désir de l'embrasser. Albéric, élu abbé à la place de saint Robert, qui avait été obligé de retourner à Molesme, fit d'abord confirmer par le saint-siége la fondation du nouveau monastère, et obtint pour cet effet une bulle du pape Pascal, en date du 19 mars 1100; puis, de concert avec les moines, il résolut de pratiquer exactement la règle de saint Benoît, et d'y conformer toutes les observances de la communauté. En conséquence, on proscrivit comme des relâchemens contraires à la règle ou aux usages primitifs, les fourrures, les chaperons, le linge et toutes les superfluités dans les vêtemens, les fines étoffes pour les lits, la diversité des mets et leur assaisonnement avec la graisse; on bannit du culte divin les vases d'or et d'argent, la soie, les broderies et tout ce qui ressentait le luxe et l'opulence. Considérant aussi que dans l'ancienne distribution des biens ecclésiastiques en quatre parts, on n'avait point compris les moines qui pouvaient vivre de leurs terres en travaillant, ils résolurent de ne recevoir ni églises paroissiales, ni chapelles, ni dîmes, et de ne point concéder la sépulture dans leur monastère. Ils ne voulurent même posséder ni fiefs, ni villages, ni serfs, ni fours ou moulins banaux, mais seulement des fonds de terre ou des métairies qu'ils feraient cultiver par des serviteurs à gages ou par des frères convers; enfin, ils résolurent, à l'exemple de saint Benoît, de n'établir des

monastères que loin des villes et des villages, de n'avoir en chaque maison que douze moines avec l'abbé, et de ne pas permettre aux femmes d'entrer dans leurs églises. Ils prirent l'habit blanc comme le symbole d'un dévouement spécial à la sainte Vierge. Albéric mourut l'an 1109, et eut pour successeur Étienne Harding, un de ceux qui avaient quitté Molesme pour venir à Cîteaux avec Robert. Tels furent les humbles commencemens de cette abbaye, sur laquelle le nom de saint Bernard vint bientôt répandre un éclat extraordinaire.

Cet illustre docteur était né l'an 1091, près de Dijon, au bourg de Fontaine, de parens aussi distingués par leurs vertus que par leur noblesse. Son père Tescelin était seigneur de ce bourg, et sa mère Alèthe était fille du comte de Montbar. Ayant eu sept enfans, six garçons et une fille, elle voulut les nourrir tous elle-même, et s'appliqua à les élever chrétiennement. Avertie par la prédiction d'un saint homme, que Bernard, le troisième de ses enfans, était destiné à servir utilement l'Église, elle prit un soin particulier de son éducation et le mit de bonne heure aux études. Il fit en peu de temps des progrès qui annonçaient toute l'étendue et la beauté de son génie. Ses vertus précoces ne brillaient pas moins que ses talens ; il avait une horreur extrême des plaisirs dangereux, donnait aux pauvres tout l'argent qu'il pouvait avoir, aimait la retraite et la prière, parlait peu, et ne laissait pas de se faire aimer par sa douceur et sa modestie. Ayant perdu sa mère à l'âge de quatorze ans, il entra peu après dans le monde, où ses talens extraordinaires et toutes les qualités de l'esprit, jointes aux grâces extérieures du corps, pouvaient lui faire espérer une brillante carrière. Il ne tarda pas à y rencontrer aussi des écueils dangereux pour son innocence, mais il sut toujours s'en garantir, et résista en deux rencontres aux tentations les plus violentes où la chasteté puisse être exposée. Il avait tant d'amour pour cette vertu, qu'ayant

un jour arrêté ses yeux sur une femme avec trop de curiosité, il alla aussitôt se jeter dans un étang glacé où il demeura longtemps.

Cependant ces périls, dont il voyait le monde rempli, lui inspirèrent le dessein de s'y dérober et de chercher une retraite dans le nouveau monastère de Cîteaux. Ses frères et ses amis s'en étant aperçus, firent tous leurs efforts pour le retenir, et parvinrent à l'ébranler un instant; mais le souvenir de sa mère fixa bientôt son hésitation. Il s'imaginait la voir indignée de sa lâcheté, et lui reprochant qu'elle ne l'avait pas élevé avec tant de soin pour les frivoles occupations du monde. Tout plein de cette idée, il entra dans une église où il se mit à prier avec effusion de larmes, et, en quelques moments, il fut tellement fortifié dans sa résolution, qu'il songea même à l'inspirer aux autres. Il gagna d'abord son oncle Gaudri, seigneur puissant et renommé pour sa valeur, puis successivement tous ses frères, à l'exception du plus jeune, qu'il laissait à son père pour la consolation de sa vieillesse. L'aîné, qui était déjà marié, eut d'abord à vaincre la résistance de sa femme; mais Bernard prédit qu'elle consentirait ou qu'elle mourrait bientôt; elle tomba en effet dangereusement malade, et s'empressa alors de donner son consentement; après quoi elle se fit elle-même religieuse à Lairé. Saint Bernard gagna aussi un grand nombre d'amis distingués par leur noblesse, entre autres Hugues de Mâcon, qui devint abbé de Pontigny, et, plus tard, évêque d'Auxerre. Enfin, le zèle de Bernard eut tant de succès et son éloquence était si entraînante, que les mères cachaient leurs enfans et les femmes retenaient leurs maris pour les empêcher de lui parler ou d'aller l'entendre. Ayant ainsi réuni plusieurs compagnons, il passa environ six mois avec eux à Châtillon-sur-Seine, soit pour les éprouver, soit pour laisser à quelques-uns le temps de terminer leurs affaires; puis, le moment étant venu d'accomplir leur vœu, ils partirent tous ensemble

pour se rendre à Cîteaux. Saint Bernard et ses frères passèrent auprès de leur père pour demander sa bénédiction, et Gui, l'aîné de la famille, apercevant le plus jeune, nommé Nivard, qui jouait dans la rue avec d'autres enfans, lui dit : C'est à vous maintenant qu'appartiennent tous nos biens. Oui, reprit l'enfant, le ciel pour vous et la terre pour moi ; le partage n'est pas égal. Nivard, en effet, ne tarda pas à suivre ses frères. Tescelin, leur père, vint aussi, quelque temps après, se réunir à ses enfans à Clairvaux, et Humbeline, leur sœur, après avoir été d'abord mariée, embrassa la vie monastique à Julli, au diocèse de Langres, et mérita par ses vertus d'être honorée comme sainte (1).

Ce fut l'an 1113, que Bernard, âgé de vingt-deux ans, entra à Cîteaux avec plus de trente compagnons. Il devint bientôt le modèle de la communauté, et pour soutenir sa ferveur, il se demandait souvent à lui-même : Bernard, à quel dessein es-tu venu ici? Les douceurs de l'amour divin faisaient toutes ses délices. Il était tellement absorbé dans la contemplation, que les objets extérieurs ne le frappaient plus, et après un an passé dans la cellule du noviciat, il en sortit sans savoir si elle était lambrissée ou non. Il veillait une grande partie de la nuit, prenait à peine la nourriture nécessaire pour se soutenir, et s'appliquait constamment à prier, à lire ou à méditer. Le travail même n'interrompait point ses pieuses réflexions ; et il disait depuis que c'était dans les champs et dans les bois qu'il avait le mieux approfondi les sens spirituels de l'Écriture sainte. Tant d'austérités, jointes à la délicatesse de sa complexion, lui causèrent un vomissement qui dura toute sa vie. Mais cette faiblesse de corps ne lui fit rien relâcher des observances régulières. Si quelquefois ses forces ne lui permettaient pas de se livrer aux travaux les plus pénibles de la campagne, il en pre-

(1) *Exord. Cisterc.— Vit. S. Bern.*

nait occasion de s'exercer à l'humilité par le choix des occupations les plus viles.

L'entrée de saint Bernard et de ses compagnons devint pour l'ordre de Cîteaux la source d'un accroissement prodigieux. Les postulans se présentaient en si grand nombre, que l'abbaye ne suffisant plus à les contenir, il fallut songer à former d'autres établissemens. Dès la même année 1113, l'abbaye de la Ferté, première fille de Cîteaux, fut fondée dans le diocèse de Châlons, par les libéralités des seigneurs de Vergy. L'année suivante, Hildebert, chanoine de l'église d'Auxerre, fonda à quatre lieues de cette ville, avec le concours des comtes de Nevers et de Champagne, l'abbaye de Pontigny, dont Hugues de Mâcon fut le premier abbé. Enfin, l'an 1115, furent fondées dans le diocèse de Langres les deux abbayes de Morimont et de Clairvaux. Celle-ci eut pour premier abbé saint Bernard, dont l'éclatante renommée rejaillit sur cette maison, qui devint elle-même la tige d'une infinité d'autres, établies sous sa dépendance. Elle eut toutefois des commencemens difficiles et laborieux. La terre où elle fut bâtie était un désert aride où les nouveaux solitaires eurent d'abord à souffrir toutes sortes de privations. Ils étaient souvent réduits à faire leur potage avec des feuilles de hêtre et à se nourrir d'un pain mêlé d'orge, de vesce et de millet. Un moine étranger qui passa chez eux en fut touché jusqu'aux larmes, et emporta un morceau de ce pain grossier pour le montrer à tout le monde et faire admirer une austérité si extraordinaire. Ce défaut de ressources inspira des inquiétudes aux compagnons de saint Bernard, et un de ses frères, qui était cellérier, se plaignit même assez durement qu'il manquait de tout aux approches de l'hiver. Mais le saint abbé les consolait, les exhortait à la patience, et les encourageait encore plus par son exemple que par ses discours. Enfin, des secours imprévus vinrent ranimer la confiance, et les moines de Clairvaux, la plupart

habitués aux richesses et à toutes les douceurs de la vie, se glorifiaient dans la pauvreté de Jésus-Christ, souffraient non-seulement sans murmurer, mais avec joie, toutes les incommodités de leur nouveau séjour, et se faisaient même un scrupule du plaisir que la faim leur faisait trouver dans leur grossière nourriture. Ils partageaient leur temps entre la prière et le travail des mains; ils observaient rigoureusement la loi du silence ; ils passaient une partie de la nuit à chanter les louanges de Dieu, et la solitude de Clairvaux semblait une image de l'ancienne Thébaïde.

Cependant, au bout de deux ans les austérités de saint Bernard avait tellement affaibli sa santé, qu'on craignait pour sa vie. Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, qui était venu le visiter, l'exhorta vainement à prendre les soins et les adoucissemens nécessaires à sa guérison. C'était à ce prélat que saint Bernard, en l'absence de l'évêque de Langres, s'était adressé pour recevoir la bénédiction abbatiale, et dès ce moment ils s'étaient liés d'une étroite amitié. Guillaume n'ayant pu le déterminer à quitter la rigueur des observances, vint au chapitre de Cîteaux demander aux abbés de mettre Bernard sous son obéissance pour un an; puis, revenant à Clairvaux, il lui fit construire une cellule hors du monastère, et lui ordonna de suivre pour la nourriture et pour tout le reste le régime prescrit par les médecins. Le saint abbé se soumit; mais quand ce temps d'obéissance fut expiré, il revint à ses austérités avec une nouvelle ardeur. Pendant cette année que Bernard passa exempt des soins de sa communauté, il employa ses loisirs à l'étude de l'Écriture sainte et des Pères, et se rendit ainsi maître de cette théologie profonde qui devint l'âme de ses écrits et la source de l'influence qu'il exerça sur son siècle. Cette maladie servit à étendre beaucoup sa réputation, car une foule de personnes vinrent le visiter, et comme il en prenait occasion de leur adresser des paroles de salut,

la grâce qui brillait dans ses discours les remplissait également d'admiration pour ses talens et pour ses vertus; mais il devint plus célèbre encore par le don de prophétie et des miracles. Un de ses parens, nommé Joubert, ayant perdu tout à coup la parole et la connaissance, on vint trouver saint Bernard, qui promit que si l'on réparait les injustices faites par ce seigneur aux pauvres et aux églises, le malade pourrait se confesser et recevoir les sacremens. Toute la famille se mit en devoir d'accomplir cette condition; puis le saint abbé alla offrir le saint sacrifice, et aussitôt Joubert recouvra la parole et se confessa avec les sentimens d'une sincère pénitence. Une femme de la campagne vint un jour tout en larmes à la rencontre de saint Bernard, lui apportant son enfant qui avait une main desséchée et le bras paralysé depuis sa naissance. Il se mit en prière et fit le signe de la croix sur la main et le bras de l'enfant, qui fut aussitôt parfaitement guéri.

Peu de temps après furent rédigées les constitutions de l'ordre de Cîteaux. Elles contiennent les règles fondamentales de l'Institut, défendent tous les priviléges contraires à ces règles, et ordonnent que tous les abbés viendront au chapitre général qui se tiendra tous les ans. L'ordre de Cîteaux est le premier qui ait établi ces chapitres généraux, dont l'usage fut adopté dans la suite par toutes les autres congrégations. Ces constitutions, datées de l'an 1119, et connues sous le nom de charte de charité, c'est-à-dire d'union, furent confirmées la même année par une bulle du pape Callixte II. Elles attribuent aux abbés des quatre premières filles de l'ordre, savoir, la Ferté, Pontigny, Morimond et Clairvaux, le droit de visiter le monastère de Cîteaux après la mort de l'abbé et de pourvoir au gouvernement pendant la vacance.

Saint Bernard fut l'âme des chapitres où l'on délibéra ces constitutions, et nous le verrons bientôt prendre part à toutes les affaires de la société chrétienne. « Nul

homme, dit un auteur moderne, n'a peut-être exercé sur son siècle une influence aussi extraordinaire que saint Bernard. Entraîné vers la vie solitaire et religieuse par un de ces sentimens impérieux qui n'en laissent pas d'autres dans l'âme, il alla prendre sur l'autel toute la puissance de la religion. Lorsque, sortant de son désert, il paraissait au milieu des peuples et des cours, les austérités de sa vie, empreintes sur des traits où la nature avait répandu la grâce et la force, remplissaient toutes les âmes d'amour et de respect. Éloquent dans un siècle où les charmes de la parole étaient absolument inconnus, il triomphait de toutes les hérésies dans les conciles, il frappait de terreur les courtisans jusqu'au pied du trône, il faisait fondre en larmes les peuples au milieu des places publiques; son éloquence paraissait un de ces miracles de la religion qu'il prêchait. Les rois et les ministres, à qui son inflexible sévérité ne fit grâce d'aucun malheur public, s'humiliaient sous ses réprimandes comme sous la main de Dieu même. Les peuples dans leurs calamités allaient se ranger autour de lui, comme ils vont se jeter au pied des autels. »

Guillaume de Champeaux, ami de saint Bernard, s'était rendu célèbre par sa doctrine et ses vertus. Il était né près de Melun, dans le bourg de Champeaux, dont il prit le nom, et après avoir fait ses études à Laon, sous Anselme, un des plus fameux docteurs de cette époque, il vint à Paris, où il fut nommé écolâtre de la cathédrale. Il y enseigna avec un éclat extraordinaire la rhétorique, la dialectique et la théologie; puis, l'an 1108, désirant mener une vie plus parfaite, il prit l'habit de chanoine régulier, et avec quelques-uns de ses disciples il alla se retirer à une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, dans le voisinage de Paris. Cette maison fut érigée, six ans plus tard, en abbaye. Guillaume, d'après le vœu de ses disciples, y reprit bientôt le cours de ses leçons; mais en 1113 il fut appelé à l'évêché de Châlons, où il vécut

jusqu'à l'an 1121. Les chanoines de Saint-Victor joignaient le silence et le travail des mains à l'étude et à la prière. Cette abbaye devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté, et le chef-lieu d'une congrégation de chanoines réguliers. Vers le même temps, un saint personnage, nommé Gérauld de la Sale, prêchait la pénitence dans l'Aquitaine et fonda plusieurs monastères, qui dans la suite se réunirent à l'ordre de Cîteaux (1).

Guibert, abbé de Nogent, illustrait ce monastère à la même époque par sa piété, ses écrits et ses prédications. Il avait embrassé la vie monastique à Saint-Germer près de Beauvais, d'où il fut tiré malgré lui pour succéder à saint Godefroi dans l'abbaye de Nogent-sous-Couci. Il mourut en 1124, après avoir gouverné vingt ans ce monastère. Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages, entre autres une histoire de la première croisade, sous le titre *Gesta Dei per Francos;* des mémoires sur sa vie ; un excellent traité sur la prédication, des réflexions morales sur la Genèse, et un traité sur les reliques des saints. Guibert composa ce dernier ouvrage à l'occasion d'une dent de notre Seigneur que les moines de Saint-Médard de Soissons prétendaient avoir. Il déclare d'abord que nous devons honorer les reliques des saints ; mais il soutient qu'il faut être assuré de leur authenticité, et de la sainteté de ceux qu'on honore. Il ajoute que les miracles seuls ne prouvent pas toujours la sainteté ; sur quoi il allègue la croyance déjà établie, que les rois de France avaient le don de guérir les écrouelles. Il rapporte plusieurs exemples de fausses reliques, de miracles supposés, et de prétendus saints que l'on s'efforçait d'accréditer en quelques églises pour attirer des offrandes. « On devrait, dit-il, punir sévèrement les inventeurs de faux miracles, puisqu'en attribuant à Dieu ce qu'il n'a point fait, ils le rendent, autant

(1) *Chron. Mallcac.* — Alber. *Chron.*

qu'il est en eux, le complice de leurs impostures. » Du reste, il fait voir combien l'esprit de l'Église fut toujours opposé à ces abus particuliers ; car telle est sa réserve, dit-il, qu'elle n'ose assurer que la mère de Dieu soit ressuscitée, quelque fortes raisons qu'on ait de le croire; elle permet seulement de le penser. Quant à la dent prétendue de notre Seigneur, il la regarde comme une fausse relique, aussi bien que le lait de la sainte Vierge qu'on montrait à Laon. Il soutient qu'on ne doit point chercher d'autres reliques de Jésus-Christ que la sainte Eucharistie où il nous a laissé son corps; et à cette occasion Guibert s'étend sur les preuves de la présence réelle, comme il l'avait déjà fait dans une lettre adressée à l'abbé Sigefroi.

Le saint-siége après la mort du pape Pascal ne vaqua que peu de jours. Dès le 25 janvier, les cardinaux, au nombre de quarante-cinq, avec plusieurs évêques et un grand nombre de clercs et de laïques, après avoir délibéré mûrement, s'accordèrent à élire Jean de Gaëte, cardinal-diacre et chancelier de l'Église romaine. Le pape Urbain lui avait donné cette charge pour rétablir dans les lettres pontificales l'ancienne élégance du style. Jean de Gaëte se montra inviolablement attaché à ce pontife ainsi qu'au pape Pascal, dont il partagea les peines et s'efforça d'adoucir les tribulations. Il fut nommé Gélase II, et intronisé malgré sa résistance. Mais Censio Frangipane, dévoué à l'empereur, ayant appris cette élection, accourut en armes avec une troupe de furieux, enfonça les portes de l'église, se jeta sur le pape, le saisit à la gorge et le frappa des poings et du pied jusqu'à l'ensanglanter de ses éperons, puis le traînant à son château, il l'y enferma chargé de chaînes. Aussitôt le peuple de tous les quartiers, le préfet de la ville et plusieurs autres seigneurs, avec leurs gens, prirent les armes et se rendirent avec des cris menaçans au Capitole, d'où ils envoyèrent sommer les Frangipanes de mettre sur-le-champ

le pape en liberté. Ce soulèvement général effraya les coupables. Léon, l'un des Frangipanes, se jeta aux pieds du pape et lui demanda la vie avec le pardon de son crime. Gélase, ainsi délivré, fut conduit solennellement au palais de Latran. Mais il ne demeura pas longtemps tranquille. L'empereur, marchant en hâte vers Rome, fit dire au pape qu'il ne le reconnaîtrait qu'à la condition de ratifier la concession des investitures, et on apprit bientôt après qu'il était en armes à l'église de Saint-Pierre ; Gélase, s'embarquant sur le Tibre, se sauva précipitamment à travers beaucoup de difficultés et de périls, et se rendit à Gaëte sa patrie, où une foule d'évêques et de seigneurs s'empressèrent de venir le joindre. L'empereur essaya par une artificieuse dissimulation de le faire revenir à Rome; il lui fit témoigner qu'il aurait beaucoup de joie d'assister à sa consécration et de l'autoriser par sa présence. Mais le pape était trop bien instruit par l'expérience pour donner dans le piége. Il répondit qu'il allait se faire sacrer incessamment, et qu'ensuite l'empereur le trouverait prêt pour la négociation partout où il lui plairait. En effet, sans sortir de Gaëte, il fut d'abord ordonné prêtre, puis sacré en présence d'une multitude de prélats et de seigneurs qui tous lui prêtèrent serment de fidélité (1).

Cependant l'empereur, irrité d'avoir manqué son coup, fit élire et introniser comme pape Maurice Bourdin, archevêque de Brague, qui lui avait donné précédemment la couronne impériale. Il était né dans le Limousin, d'où Bernard, archevêque de Tolède, l'avait emmené avec lui en Espagne, et après avoir été nommé au siége de Brague, il était venu à Rome pour faire exempter son église de la primatie de Tolède, et avait gagné la confiance du pape Pascal, qu'il trahit ensuite indignement. Dès que Gélase eut appris cette intrusion, il tint un concile à Capoue, où

(1) *Chron. Cassin.* — *Chron. Ursperg.* — *Vit. Gelas.*

il excommunia l'empereur et son antipape, et écrivit à Rome, en France et en Espagne, pour prémunir les fidèles contre le schisme. Bourdin, de son côté, envoya partout des bulles pour se faire reconnaître. Mais il n'eut pour lui à Rome que les guibertins, et ne put entraîner dans son parti que quelques évêques d'Allemagne et d'Angleterre. La France et presque tout le reste de la chrétienté s'attachèrent au pape Gélase. Il revint à Rome secrètement après le départ de l'empereur, et comme il célébrait l'office dans l'église de Sainte-Praxède, les Frangipanes, dont la maison était voisine, vinrent de nouveau l'attaquer à main armée. Il y eut un rude combat à la porte de l'église, pendant lequel le pape s'échappa, et se jetant sur un cheval, s'enfuit à toute bride à demi revêtu de ses ornemens pontificaux. Les catholiques, courant à sa suite, le trouvèrent accablé et gémissant près de l'église de Saint-Paul dans la campagne. Le lendemain, ayant tenu conseil avec ses amis, il prit la résolution de se réfugier loin de Rome, et prit aussitôt les mesures nécessaires pour le gouvernement de l'Église pendant son absence. Il nomma l'évêque de Porto son vicaire, il laissa la préfecture de la ville à Pierre, qui l'avait usurpée malgré le pape Pascal, mais qui s'était déclaré contre les Frangipanes ; enfin, il nomma chef de la milice, Étienne le Normand, qui était le plus considérable de son parti. Il accorda peu de temps après le pallium à Gautier, que l'on avait tiré du cloître pour l'élever malgré lui sur le siége de Ravenne, et qui vint à Rome se faire sacrer par le pape. Le nouvel archevêque ayant ainsi réuni au saint-siége cette église, restée schismatique depuis Guibert, le pape lui rendit sa juridiction métropolitaine sur les villes qui en avaient été démembrées.

Gélase, décidé à passer en France, s'embarqua le 2 septembre, accompagné de six cardinaux et de quelques nobles romains, relâcha quelques jours à Pise, où il fut reçu avec les plus grands honneurs, et s'étant remis en

mer, il arriva heureusement en Provence au port de Saint-Gilles. Il y fit un assez long séjour et fut défrayé libéralement par l'abbé de ce monastère. Tous les évêques du voisinage, une foule de seigneurs et des populations sans nombre, vinrent lui offrir leurs services. Le roi Louis le Gros lui envoya Suger, moine de Saint-Denis, avec de riches présens, pour lui témoigner son dévouement et convenir du jour où il pourrait venir à Vezelai conférer avec lui. Le pape Gélase, pendant son séjour à Saint-Gilles, confirma la primatie de Tolède par une bulle adressée à l'archevêque Bernard, et sollicita les secours du roi d'Angleterre et des églises de Normandie, par un légat qu'il envoya à Rouen, où se tenait alors une assemblée d'évêques et de seigneurs. Peu de temps après, Pierre Librane, nommé archevêque de Saragosse, vint le trouver pour recevoir l'institution canonique et se faire sacrer de sa main. Cette ville, depuis quatre cents ans au pouvoir des infidèles, était alors assiégée par Alphonse, roi d'Aragon, qui espérait bientôt la réduire, et en effet, vers la fin de la même année, il remporta une grande victoire sur les Maures, et prit Saragosse avec plusieurs autres places. Le pape, par une bulle en date du 9 décembre, accorda une indulgence plénière à tous ceux qui, après avoir reçu la pénitence, mourraient dans cette expédition, et d'autres indulgences à la discrétion des évêques pour ceux qui contribueraient par leurs aumônes au rétablissement de cette église ou à la subsistance du clergé. Comme il avait écrit à l'abbé de Cluni qu'il se proposait de résider dans ce monastère, l'abbé Pons s'empressa de venir le joindre, lui donna trente chevaux, et le défraya pendant la route avec les cardinaux de sa suite. En passant à Vienne, le pape y tint un concile, et engagea l'archevêque à venir promptement le retrouver à Cluni. Mais à peine arrivé dans ce monastère, Gélase fut atteint d'une pleurésie dont il

mourut le 29 janvier 1119, après un an de pontificat (1).

Cependant, Gui, archevêque de Vienne, s'était mis en route pour Cluni, où il arriva peu de jours après la mort du pape. Ce prélat, non moins distingué par sa noblesse que par ses talens et ses vertus, était fils du comte de Bourgogne, et parent de l'empereur et des rois de France et d'Angleterre. Les évêques, les cardinaux et tous les Romains qui se trouvaient à Cluni, s'accordèrent unanimement à l'élire pape, malgré sa résistance, et il fut couronné solennellement à Vienne le 9 février 1119, sous le nom de Callixte II, par l'évêque d'Ostie. On fit aussitôt porter la nouvelle de cette élection à Rome, où elle fut approuvée par acclamation. De leur côté, les évêques d'Allemagne s'empressèrent de reconnaître le nouveau pape, dans une assemblée qui se tint vers le même temps à Tribur, au sujet de la révolte des Saxons contre l'empereur. Car l'année précédente, deux conciles tenus à Frislar et à Cologne par un légat du pape, ayant confirmé l'excommunication prononcée contre ce prince, les seigneurs avaient pris les armes et menacé de le déposer du royaume. Il promit dans l'assemblée de Tribur de leur donner satisfaction sur tous les points, et spécialement de se rendre au concile que le pape Callixte avait convoqué à Reims pour l'extinction du schisme. En attendant ce concile, indiqué pour le mois d'octobre, le pape en tint un autre à Toulouse au mois de juin, où l'on condamna les sectateurs de Pierre de Bruis et de Henri son disciple, qui renouvelaient avec quelques modifications les erreurs des manichéens. On y confirma aussi la défense de piller les biens des évêques morts, et l'excommunication contre les moines, les chanoines et les autres clercs qui renoncent à leur profession ou laissent croître leur barbe et leurs cheveux comme les laïques. En même temps Guillaume de Champeaux et Pons de Cluni se ren-

(1) *Order. Vit.* lib. XII. — *Chron. Mall.* — *Vit. Gelas.*

dirent auprès de l'empereur à Strasbourg pour négocier la paix, et ils vinrent à bout de lui faire promettre avec serment et par écrit de renoncer aux investitures et de rendre les terres enlevées aux églises et aux catholiques, moyennant que le pape de son côté le réconcilierait à l'Église et ferait restituer à ce prince et à ses partisans les biens que la guerre leur avait fait perdre. Il promit en outre de venir à Mouson près de la Meuse, pour conférer avec le pape et exécuter cette convention.

Il y eut au concile de Reims plus de deux cents évêques, dont quinze métropolitains, avec une multitude d'abbés et d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Albert, archevêque de Mayence, y vint avec sept évêques et une escorte de cinq cents chevaliers. Le roi d'Angleterre permit aux évêques et aux abbés de ses états d'assister à ce concile, mais avec défense de consentir à aucune nouveauté contraire aux priviléges de son royaume; on a déjà vu ce qu'il faut entendre par ces priviléges. Il leur défendit notamment d'y faire juger leurs contestations, dont il prétendait réserver le jugement aux conciles assemblés par son ordre dans ses états. Il fit dire en même temps au pape de ne point sacrer Turstain, élu depuis quatre ans archevêque d'York et qui s'opiniâtrait à ne point reconnaître la primatie de Cantorbéry. L'affaire avait déjà été portée par l'église d'York devant le pape Pascal, qui avait ordonné de sacrer d'abord l'archevêque élu, sauf à juger ensuite le fond de la contestation, en présence des deux parties. Le pape Callixte suivit lui-même cette décision, et Turstain parvint à se faire sacrer. Mais le roi, exécutant la menace qu'il avait faite, lui défendit absolument de rentrer en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de son obéissance (1).

Le concile de Reims commença le lundi 20 octobre 1119, et ce premier jour, après les prières accoutumées

(1) Edmer. *Hist. Novor.* lib. V. — *Order. Vit.* lib. XII.

et un discours éloquent prononcé par Conon, évêque de Palestrine, le pape exposa l'objet du concile et fit rendre compte en latin et en français des négociations avec l'empereur; puis il proposa les règlemens à adopter. Louis le Gros, qui assistait en personne au concile avec un grand nombre de seigneurs, porta des plaintes contre le roi d'Angleterre, qui s'était emparé de la Normandie au préjudice de son frère Robert, vassal du roi de France. Hildegarde, comtesse de Poitiers, vint se plaindre aussi de ce que le duc d'Aquitaine, son mari, l'avait abandonnée pour se livrer à la vicomtesse de Châtelleraut. Pierre, évêque de Poitiers, et Gérard d'Angoulême, après plusieurs avertissemens inutiles, avaient excommunié ce duc. Mais au lieu de se corriger, il se jeta furieux, l'épée à la main, sur l'évêque de Poitiers, menaça de le tuer, et le chassa de son siége. Il ne comparut point au concile de Reims, où il était cité. Toutefois, comme il prétexta une maladie, le pape lui accorda un délai pour se présenter et reprendre sa femme légitime, sous peine d'anathème. Ces affaires remplirent les deux premières journées du concile. Ensuite le pape se rendit à Mouson avec les archevêques de Reims et de Rouen, et quelques autres évêques, pour la conférence que l'empereur avait demandée. Mais elle n'eut aucun résultat. Ce prince voulut nier d'abord ce qu'il avait promis, et convaincu par le témoignage de tous les assistans, il se plaignit qu'on lui avait fait promettre ce qu'il ne pouvait tenir sans trahir les intérêts de sa couronne; puis il demanda un délai jusqu'au lendemain pour en conférer avec son conseil. Le pape, quoique n'ayant plus d'espérance, ne laissa pas d'y consentir, et le lendemain l'empereur demanda un nouveau délai pour soumettre l'affaire à une diète générale de son royaume. Comme il était à la tête d'une nombreuse armée, le pape, craignant les violences de ce prince, quitta précipitamment le château de Mouson, se retira dans une autre forteresse appartenant au comte de

Troyes, et le jour suivant, qui était un dimanche, il partit de grand matin, et fit tant de diligence, qu'il vint célébrer la messe à Reims, éloigné de vingt lieues. Ce voyage précipité l'incommoda tellement, qu'il fut deux jours sans pouvoir reprendre les affaires du concile.

Enfin, le mercredi 29 octobre, après l'examen de quelques affaires particulières, il fit lire cinq canons contre la simonie, les investitures, l'incontinence des clercs, les usurpations des biens ecclésiastiques, la transmission des bénéfices par droit d'héritage, et contre ceux qui exigeaient des rétributions pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades. De vives discussions s'élevèrent au sujet de l'article concernant les investitures. Il était conçu en termes généraux qui comprenaient toutes les églises et tous les biens ecclésiastiques; en sorte qu'il semblait enlever aux seigneurs laïques les droits de patronage, les dîmes et les fiefs ecclésiastiques qu'ils possédaient depuis longtemps. Leurs réclamations furent si unanimes et si opiniâtres, que le pape consentit à modifier les termes de ce canon, et à le restreindre à l'investiture des évêchés et des abbayes. Cet article ainsi modifié fut publié le lendemain avec les autres, aux applaudissemens de tout le concile. On fit aussi un décret pour confirmer la trêve de Dieu, toujours mal observée; puis, toutes les autres affaires étant terminées, on prononça contre l'antipape Bourdin et l'empereur Henri un anathème solennel pendant lequel tous les prélats, selon la coutume, baissèrent leurs cierges et les éteignirent. Parmi les évêques qui assistèrent à ce concile, on distingue, comme les plus célèbres par leurs talens, Guillaume de Champeaux, Geoffroy, évêque de Chartres, Gérard d'Angoulême, Atton de Viviers, et Baudri, évêque de Dol, dont nous avons une histoire de la première croisade, et les vies de plusieurs saints, entre autres de Robert d'Arbrissel. L'archevêque de Rouen, à son retour du concile de Reims, tint un synode pour en

faire exécuter les décrets et obliger ses clercs à quitter leurs femmes ; mais ils éclatèrent en murmures, et ce prélat, pour les réduire, fit entrer ses gens, qui tombèrent sur eux à grands coups, les mirent en fuite et en blessèrent plusieurs; de sorte qu'il fallut réconcilier l'église profanée par le sang des prêtres.

Le pape Callixte, avant de quitter la France, alla s'aboucher à Gisors avec le roi d'Angleterre, au sujet des plaintes portées contre ce prince par le roi de France. On prétend qu'il confirma, dans cette conférence, les priviléges de l'église d'Angleterre, principalement de ne recevoir aucun légat s'il n'était demandé pour quelque affaire qui ne pourrait être terminée dans le royaume. Retournant ensuite dans la Bourgogne, il célébra la fête de Noël à Autun, où il rencontra Brunon, archevêque de Trèves, à qui il accorda le privilége de n'être soumis à l'autorité d'aucun légat autre qu'un légat *à latere*, c'est-à-dire envoyé de Rome. Il voulut aussi favoriser l'église de Vienne, son premier siége, et lui attribua la primatie sur les provinces de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne, d'Auch, d'Aix et d'Embrun, et sur l'archevêque de Tarentaise. Comme les archevêques de Bourges et de Narbonne avaient déjà le titre de primats, celui de Vienne en prit occasion de se qualifier primat des primats. Mais cette concession, fondée sur d'anciens priviléges reconnus pour supposés, fut considérée comme subreptice, et ne produisit qu'un simple titre sans effet.

Le pape Callixte, arrivé en Italie au printemps de l'an 1120, fut reçu partout avec les plus grands témoignages de respect et de dévouement. La milice de Rome vint à sa rencontre jusqu'à trois journées de distance, et il entra dans la ville le 3 juin, au milieu des acclamations d'un peuple innombrable. Il y demeura environ un mois, puis il se rendit au Mont-Cassin et de là à Bénévent, où Guillaume, duc de Pouille et de Calabre, vint lui faire hommage comme vassal du saint-siége, et lui promettre

ses secours. L'antipape Bourdin s'était réfugié dans la forteresse de Sutri, qu'il avait enlevée à Pierre de Léon, et ses partisans, quoique peu nombreux, ne laissaient pas de troubler la sécurité publique par leurs violences. Le pape, revenu à Rome pour les fêtes de Pâques de l'année suivante 1121, fit attaquer aussitôt la forteresse de Sutri par une armée nombreuse sous la conduite du cardinal Jean de Crême. Les habitans voyant battre leurs murailles, prirent l'antipape Bourdin et le livrèrent aux assiégeans, qui le menèrent à Rome, monté à rebours sur un chameau, et les épaules couvertes d'une peau de mouton toute sanglante, parodie burlesque de la chape d'écarlate qui était l'ornement des papes. Cet intrus fut mis en prison dans un monastère, où il mourut sous le pontificat suivant. Le pape s'empressa d'écrire aux évêques de France et au roi Louis le Gros, pour leur annoncer cet heureux événement. On voit par la réponse du roi que l'archevêque de Sens réclamait toujours contre la primatie de Lyon, et que le pape l'avait provisoirement dispensé de cette sujétion. Le roi ajoute qu'il défendra au péril de sa vie et de son royaume la liberté de cette église, et qu'il ne la laissera point assujettir à une église étrangère ; c'est que Lyon était alors du royaume de Bourgogne et sous l'obéissance de l'empire. Mais cette affaire ne fut point alors terminée (1).

Le pape Callixte rétablit à Rome la paix et la sûreté publique. Il démolit les tours des Frangipanes et de plusieurs autres petits tyrans, réprima les violences des nobles, et soumit quelques comtes qui pillaient les biens de l'Église. Les pèlerins trouvèrent ainsi une entière sécurité sur les chemins et à Rome, et les offrandes de Saint-Pierre, auparavant livrées au pillage des plus puissans, revinrent à leur destination. Il fit lui-même de riches présens à cette église en ornemens et en fonds de terre.

(1) *Order. Vit. — Chron. Cassin. — Vit. Callixt.*

Il était si éloigné de tout esprit d'intérêt, qu'il conseillait aux Anglais d'aller en pèlerinage à Compostelle plutôt qu'à Rome, et il accorda à ceux qui feraient deux fois le pèlerinage de Galice les mêmes indulgences que s'ils étaient venus à Saint-Pierre. Il érigea en l'honneur de saint Jacques l'église de Compostelle en archevêché, avec juridiction sur une partie des évêques de la Galice, dont les autres demeurèrent soumis à l'archevêché de Brague. Il obligea le roi d'Angleterre à mettre Turstain en possession de l'archevêché d'York, et donna quelque temps après au cardinal Pierre de Léon le titre de légat dans les Gaules, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Mais ce cardinal, après avoir satisfait son orgueil par un luxe fastueux, revint d'Angleterre sans avoir exercé aucun acte de sa légation.

Conon, évêque de Préneste et légat du pape en France, avait tenu l'an 1120 un concile à Beauvais, où fut prononcée la canonisation de saint Arnoul de Soissons. On fit examiner la relation de sa vie et de ses miracles, et tous les évêques furent d'avis qu'on ne devait pas hésiter à l'honorer comme saint; après quoi on fixa le jour pour lever solennellement ses reliques. Le même légat tint l'année suivante un concile à Soissons, au sujet des écrits d'Abailard. Ce docteur, également célèbre par ses talens, ses erreurs et ses aventures, était né en 1079 d'une famille noble près de Nantes, et avait eu pour premier maître dans la dialectique le fameux Roscelin, chef de la secte des nominaux. Il vint ensuite étudier à Paris sous Guillaume de Champeaux, dont il gagna d'abord l'amitié. Mais il ne tarda pas à lui devenir insupportable par ses disputes et son opiniâtreté. Il combattit surtout fortement la doctrine des réalistes sur les universaux, et força Guillaume à l'abandonner. Ce triomphe lui fit une grande réputation. Il établit une école sur la montagne Sainte-Geneviève, où il eut une foule immense d'auditeurs. Ensuite il se rendit à Laon pour y étudier la théologie sous

le fameux docteur Anselme, qui était regardé depuis longtemps comme un des plus habiles maîtres et une des lumières de l'Église de France. Toutefois Abailard n'en fut pas satisfait, et il entreprit lui-même d'enseigner la théologie sans l'avoir apprise. Mais cette présomption le fit chasser de Laon. Il revint alors à Paris, où il reprit ses leçons de dialectique et de théologie. Il se fit recevoir bientôt après dans la maison d'un chanoine nommé Fulbert, et réussit aisément dans le projet qu'il avait formé de séduire Héloïse, nièce de ce chanoine. Celle-ci étant devenue enceinte, Abailard l'envoya chez sa sœur en Bretagne, où elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Astrolabe ; puis, afin d'apaiser Fulbert, il promit d'épouser Héloïse, et le mariage eut lieu secrètement en présence de l'oncle et d'un petit nombre de témoins. Cependant les parens de la jeune personne voyant sa réputation flétrie, se vengèrent sur Abailard par une infâme mutilation. Alors Héloïse prit le voile à Argenteuil, et de son côté Abailard se fit moine à Saint-Denis, d'où il sortit bientôt sur la demande de quelques disciples, pour se retirer au prieuré de Deuil et reprendre ses leçons, qui obtinrent comme auparavant un succès extraordinaire. Il avait alors environ quarante ans. Deux ans plus tard il fut obligé de comparaître au concile de Soissons à l'occasion d'un livre qu'il avait publié sous le titre d'Introduction à la théologie, et où se trouvaient des expressions qui semblaient tantôt confondre les trois personnes divines, tantôt détruire l'unité de substance. Il fut condamné à jeter ce livre au feu de sa propre main. On ne lui permit pas même de se défendre et d'entrer en dispute avec ses accusateurs, parce qu'indépendamment des erreurs contenues dans ce livre, on le jugeait absolument inexcusable pour avoir eu la témérité, lui qui n'était point docteur, d'enseigner et de publier un ouvrage de théologie sans l'approbation du pape ou des évêques. Enfin on l'enferma dans l'abbaye de Saint-

Médard ; mais il fut renvoyé peu de temps après à son ancien monastère de Saint-Denis. Il ne tarda pas à se brouiller avec les moines, et prit la fuite secrètement ; puis ayant obtenu de l'abbé Suger la permission de se choisir une retraite, il construisit un oratoire près de Nogent, où ses anciens disciples vinrent le trouver de tous côtés. Abailard nomma ce lieu le Paraclet, parce qu'il y avait enfin trouvé de la consolation. Toutefois il n'y jouit pas longtemps de la tranquillité. L'inconstance de ses démarches et la singularité de ses opinions inspiraient depuis longtemps la défiance, sa vanité surtout lui faisait chaque jour des ennemis. Enfin au bout de quelques années il apprit que les moines de Saint-Gildas près de Vannes venaient de l'élire pour abbé. Il s'y rendit avec empressement ; mais là encore il se brouilla avec les religieux et prit le parti de les quitter. Il revint alors à Paris, où il rétablit son école sur la montagne Sainte-Geneviève. Nous le verrons plus tard condamné de nouveau dans un concile tenu à Sens. En quittant le Paraclet il y établit Héloïse avec quelques-unes de ses religieuses, et ce lieu devint bientôt une abbaye considérable (1).

Un fanatique nommé Tanquelin ou Tanquelme avait répandu depuis quelques années dans la Belgique des erreurs empruntées aux funestes principes du manichéisme. C'était un simple laïque de mœurs dissolues, mais fécond en artifices, et naturellement éloquent. La ville d'Anvers, quoique dès lors très-considérable, n'avait cependant pour l'administrer qu'un seul prêtre qui vivait en concubinage avec sa propre nièce, et qui était par conséquent sans autorité. Tanquelme en prit occasion de déclamer avec emportement contre l'Église et toutes les cérémonies de la religion. Il enseignait que les prêtres, les évêques et le pape étaient inutiles et sans pouvoir, qu'on ne devait point leur payer les dîmes, que la vertu

(1) Abailard. *Hist. calamit.* — Ott. Frising. lib. I.

des sacremens dépendait de la sainteté des ministres, que la messe et le sacrement de l'autel ne servaient de rien pour le salut, que l'Église était tout entière parmi ses sectateurs, et que tous les sacremens des catholiques étaient des profanations. Le peuple ignorant et corrompu reçut avidement cette doctrine, et regarda Tanquelme comme un apôtre envoyé du ciel. Ce fanatique eut bientôt une multitude de disciples qui prirent les armes et le suivirent partout, prêts à faire main-basse sur tous ceux qui voudraient lui résister. Enflé du succès, il porta l'audace jusqu'à dire qu'il était dieu aussi bien que Jésus-Christ, parce qu'il avait reçu comme lui la plénitude du Saint-Esprit. Le peuple emportait comme un remède infaillible l'eau où s'était baigné cet imposteur, et se faisait un mérite de lui apporter les plus riches offrandes. La séduction alla si loin, qu'il abusait des filles en présence de leurs mères et des femmes aux yeux de leurs maris, et toutes se tenaient honorées de cette honteuse préférence. Enfin, après avoir infecté de ses erreurs plusieurs provinces des Pays-Bas, il fut tué près de Cologne par un prêtre qui lui cassa la tête. L'évêque de Cambrai, dont la juridiction s'étendait alors sur Anvers, y envoya douze ecclésiastiques pour désabuser le peuple séduit par Tanquelme; mais leurs efforts obtenant peu de succès, il y fit venir saint Norbert et quelques-uns de ses religieux, qui parvinrent bientôt, par leur douceur et surtout par l'exemple de leurs vertus, à ramener une partie de ces sectaires.

Saint Norbert, né à Santen, dans le pays de Clèves, d'une famille noble et riche, fut d'abord sous-diacre de l'église de Cologne, puis attaché à la cour de l'empereur, où il ne tarda pas à se concilier la faveur et les applaudissemens par son esprit, ses manières agréables, sa figure avantageuse et son goût pour la magnificence. Il ne songeait qu'à ses plaisirs et à son ambition, lorsqu'un jour, se promenant à cheval dans la campagne, il fut sur-

pris par un orage effroyable, et la foudre, tombant à ses pieds, abattit son cheval et fit une fosse profonde dans la terre. Norbert demeura étendu près d'une heure sans mouvement et sans connaissance; après quoi revenant à lui, il s'écria : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? et prit à l'instant la résolution de se convertir et de se donner entièrement à Dieu. Il se retira près de Cologne, dans le monastère de Sigeberg, pour réparer ses fautes par la pénitence; et comme il était peu instruit des règles de l'Église, se persuadant bientôt qu'il ferait plus de fruit s'il était prêtre, il vint trouver l'archevêque et le pria de lui conférer en même temps le diaconat et la prêtrise. L'archevêque, surpris de cette demande, crut qu'elle était l'effet d'une inspiration particulière, et qu'on pouvait se dispenser des règles communes. Norbert, après l'ordination, retourna au monastère de Sigeberg, où il demeura six semaines pour se préparer à l'exercice de ses fonctions; puis il se rendit à l'église de Santen, dont il était chanoine. Comme il ne cessait de réclamer l'observation de la règle canoniale et de reprendre avec zèle ceux dont la vie n'y était pas conforme, il s'attira leur inimitié, et un clerc de basse naissance le chargea d'injures et lui cracha au visage. Norbert s'essuya simplement sans dire un seul mot. La pauvreté de ses vêtemens et son zèle contre les scandales l'exposèrent souvent à des insultes pendant trois ans qu'il travailla ainsi à combattre, par ses prédications et ses exemples, les désordres des peuples et du clergé. Enfin, l'an 1118, les évêques et les abbés le firent comparaître devant un concile tenu à Frislar par le légat Conon, et lui reprochèrent de prêcher sans mission, de porter un vêtement singulier, et d'affecter la vie d'un religieux sans avoir renoncé à la propriété de ses biens. Alors saint Norbert se démit de ses bénéfices, vendit ses terres et ses meubles, en distribua le prix aux pauvres; et substituant une tunique et un manteau de laine à une pelisse d'agneau qu'il portait auparavant, il

partit nu-pieds pour aller en Provence faire autoriser sa mission par le pape Gélase. Il commença par lui demander l'absolution de la faute qu'il avait commise par ignorance en recevant le même jour le diaconat et la prêtrise contre la défense des canons, et ensuite il exposa avec simplicité la résolution qu'il avait prise de se consacrer entièrement à la conversion des pécheurs. Le pape, admirant son zèle et sa piété, lui donna par une bulle la permission de prêcher partout où il voudrait, avec défense à toute personne de l'en empêcher.

Saint Norbert revint donc dans son pays pour continuer ses prédications, et comme il passait à Valenciennes, un clerc de Cambrai, nommé Hugues, fut si touché de ses vertus qu'il résolut aussitôt de se joindre à lui. Ils parcoururent ensemble les villes, les châteaux, les villages, prêchant partout avec un succès prodigieux et apaisant les inimitiés invétérées, qui produisaient dans ces provinces une quantité de meurtres. Le peuple accourait en foule pour les entendre. Dès qu'ils approchaient d'un village, on sonnait les cloches, et les habitans quittaient leurs travaux pour se rendre à l'église, où les missionnaires, après la célébration de la messe, faisaient un sermon qui était suivi d'une conférence sur les devoirs des différens états. Les évêques eux-mêmes et les abbés recevaient saint Norbert avec honneur, l'invitaient à prêcher dans leurs églises, et le consultaient sur des questions de discipline ou de morale. Quelques-uns cependant cherchaient plutôt à l'embarrasser qu'à s'instruire ; mais sans examiner leurs intentions, le saint missionnaire prêchait avec force contre les vices, et soutenait ses prédications par ses exemples et ses miracles. Il marchait toujours nu-pieds, même par les plus grands froids ; jeûnait tous les jours jusqu'au soir, excepté le dimanche, ne mangeait que des alimens permis en carême, et ne buvait ordinairement que de l'eau. On remarque qu'il gardait encore l'usage de dire quelquefois deux messes par jour.

Saint Norbert vint au concile tenu à Reims par le pape Callixte pour y faire confirmer les pouvoirs qu'il avait reçus du pape Gélase. Barthélemi, évêque de Laon, le présenta au souverain pontife, qui, le recevant avec bonté, lui dit qu'il irait bientôt à Laon, où il l'entendrait à loisir. Le pape s'y rendit en effet après le concile, et l'évêque profita de l'occasion pour fixer saint Norbert dans son diocèse. Il lui offrit une église collégiale que le souverain pontife l'obligea d'accepter ; mais Norbert mit pour condition que les chanoines suivraient sa manière de vivre, et comme ils s'y refusèrent, il les quitta bientôt. Alors l'évêque de Laon voyant son goût pour la solitude, le conduisit en divers endroits de son diocèse pour chercher une retraite qui pût lui plaire. Norbert choisit une petite chapelle dans un lieu désert nommé Prémontré. Il gagna en peu de temps plusieurs disciples tant clercs que laïques, et parce que la plupart étaient chanoines, il leur fit embrasser la règle de saint Augustin. Ils firent leur profession solennelle au nombre de quarante le jour de Noël de l'an 1120. Ils gardèrent l'habit blanc, qui était celui des clercs; mais ils travaillaient de leurs mains comme les moines, observaient la règle du silence et jeûnaient toute l'année. Telle fut l'origine de la célèbre congrégation des chanoines réguliers de Prémontré. Les progrès en furent si rapides, que trente ans après on compta près de cent abbés au chapitre général. Cet ordre eut dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes et cinq cents abbayes de chanoinesses. Godefroi, comte de Capemberg en Westphalie, embrassa cet institut, lui donna tous ses biens, et fonda à Capemberg une abbaye qui devint chef de plusieurs autres. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans, et mourut cinq ans plus tard, le 17 janvier 1127, jour auquel l'Église l'honore comme bienheureux. Thibaut, comte de Champagne, voulut imiter cet exemple et se donner avec ses biens à la congrégation de Prémontré. Mais Norbert considérant qu'un seigneur si puissant et

si chrétien ferait encore plus de bien dans le monde, où il était le protecteur des faibles, lui conseilla de conserver ses états. Ce fut environ quatre ans après la fondation de Prémontré que Norbert fut appelé à Anvers, où l'évêque de Cambrai lui donna une église pour y établir une communauté de son ordre.

La chute de l'antipape Bourdin fut suivie bientôt de la soumission de l'empereur Henri V, dont les entreprises schismatiques avaient soulevé contre lui une partie de l'Allemagne. Comme ce prince avait rassemblé des troupes nombreuses pour réduire la ville de Mayence, l'archevêque Albert, légat du saint-siége, remua toute la Saxe, et se servit de son autorité et de son éloquence pour animer les catholiques à la défense de l'Église. En même temps on faisait partout des prières, des processions et des jeûnes pour le rétablissement de la paix. Ces prières furent exaucées, et quand les deux armées furent presque en présence, les seigneurs envoyèrent de part et d'autre pour traiter d'accommodement; l'empereur se vit forcé d'y consentir et de s'en rapporter à l'arbitrage des seigneurs. On convint de tenir une assemblée générale à Wurtzbourg, où la paix fut conclue avec restitution de tout ce que les deux partis s'étaient enlevé réciproquement; après quoi on résolut d'un commun accord de s'en remettre, pour la question des investitures, au jugement du pape, et d'envoyer à Rome l'évêque de Spire et l'abbé de Fulde pour le prier de convoquer un concile général où cette grande affaire serait terminée. Ces conventions furent approuvées peu de temps après à Ratisbonne par les seigneurs de Bavière qui ne s'étaient point trouvés à la diète de Wurtzbourg. Le pape, d'après la demande qui lui était faite, convoqua un concile général à Rome, et envoya cependant trois légats en Allemagne pour rétablir l'union entre le sacerdoce et l'empire. On tint pour cet effet une diète à Worms au mois de septembre de l'an 1122, et après plusieurs conférences l'empe-

reur donna par écrit la déclaration suivante : Je renonce à toute investiture par la crosse et l'anneau, et j'accorde à toutes les églises de mon royaume la liberté des élections et du sacre des prélats. Je restitue, tant à l'Église romaine qu'aux autres églises, aux clercs et aux laïques, les biens dont je me suis emparé, et je procurerai de tout mon pouvoir la restitution de ceux qui ont été envahis par d'autres. Je donne une vraie paix au pape Callixte et à tous ceux qui sont ou qui ont été pour lui, et je prêterai secours à l'Église romaine quand elle me le demandera. De leur côté, les légats signèrent au nom du pape un écrit ainsi conçu : Moi Callixte, serviteur des serviteurs de Dieu, j'accorde à vous Henri, que les élections des évêques et des abbés dans le royaume teutonique se fassent en votre présence, sans simonie et sans contrainte, en sorte que s'il y a division vous donniez votre consentement et votre protection à la plus saine partie, selon le jugement du métropolitain et des évêques de la province. L'élu recevra de vous par le sceptre les régales, excepté ce qui appartient à l'Église romaine, et il vous en rendra les devoirs auxquels il est tenu de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les régales dans six mois. Quand vous me porterez des plaintes, je vous prêterai secours selon le devoir de ma charge. Je donne une vraie paix à vous et à tous ceux qui ont été de votre parti durant le cours de ces discordes.

Ces conventions réciproques furent confirmées solennellement dans une plaine sur les bords du Rhin, à cause de la multitude prodigieuse qui formait l'assemblée ; puis le cardinal Lambert, évêque d'Ostie, un des légats, célébra la messe, où il donna le baiser de paix et la communion à l'empereur. Les légats donnèrent aussi l'absolution aux troupes de Henri et à tous ceux qui avaient pris part au schisme. L'empereur envoya des députés avec des présents au pape, qui lui écrivit pour le féliciter

de s'être soumis à l'obéissance de l'Église. Telle fut la fin de ces discussions qui avaient troublé si longtemps l'Allemagne et l'Italie. L'empereur Henri V survécut peu à cette réconciliation. Il mourut au mois de mai de l'an 1125, sans laisser d'enfans. Son successeur fut Lothaire, duc de Saxe, qui fut élu par l'influence de l'archevêque de Mayence. Mais Conrad, duc de Franconie, et Frédéric, duc de Souabe, refusèrent de le reconnaître, ce qui devint une nouvelle source de guerres civiles.

Nous devons signaler ici quelques personnages qui se rendirent célèbres par leurs écrits dans les premières années du douzième siècle. Sigebert, moine de Gemblours, mort en 1113, est auteur d'un traité des écrivains ecclésiastiques pour faire suite à celui de saint Jérôme, et d'une chronique qui s'étend jusqu'à l'an 1110; mais son attachement au schisme d'Henri IV doit mettre en défiance contre ses jugemens. Honorius, chanoine et écolâtre d'Autun, publia aussi un traité des écrivains ecclésiastiques, et plusieurs autres ouvrages sur diverses matières. Ingulfe, moine de Croyland, écrivit à la même époque une histoire des monastères d'Angleterre.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

DEPUIS LE PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN JUSQU'AU PONTIFICAT D'ALEXANDRE III.

DE 1123 A 1159.

Le concordat passé entre le pape et l'empereur au sujet des investitures fut confirmé solennellement dans un nombreux concile tenu à Rome pendant le Carême de l'an 1123. Il s'y trouva plus de trois cents évêques et plus de six cents abbés. On le compte pour le neuvième concile général, et il est désigné sous le nom de Latran, parce qu'il fut célébré dans cette basilique. Il nous en reste vingt-deux canons, dont plusieurs ne font que confirmer d'anciens règlemens de discipline. Ainsi on condamna de nouveau la simonie, le concubinage des clercs, l'usurpation des biens de l'Église par des laïques, les mariages entre parens, et les violences contre les clercs, les moines et les religieuses. On confirma la trêve de Dieu, avec menace d'excommunication contre ceux qui la violeraient. On prononça la même peine contre ceux qui altéreraient les monnaies, ou qui en fabriqueraient de fausses. On défendit aux archidiacres, aux archiprêtres, aux doyens, et à plus forte raison aux laïques, de conférer des bénéfices à charge d'âmes, ou des prébendes, sans le consentement de l'évêque. Les ordinations faites par l'antipape Bourdin furent déclarées nulles, de même que toutes celles qui auraient été ou seraient faites, soit par des évêques intrus, soit par simonie, ou encore sans le consentement du clergé. Toute aliénation des biens de l'Église fut sévèrement prohibée. Il fut interdit aux clercs de loger avec des femmes autres que

leurs parentes spécifiées par les anciens canons. On prononça l'excommunication contre quiconque dépouillerait les pèlerins, ou voudrait les soumettre à de nouveaux droits de péage; on défendit sous peine d'anathème d'usurper les biens de l'Église romaine, spécialement la principauté de Bénévent, ou d'enlever les offrandes déposées sur les autels de saint Pierre et des autres églises. On confirma l'indulgence accordée aux croisés, et on mit leurs familles et leurs propriétés sous la protection du saint-siége, avec défense sous peine d'excommunication d'enlever leurs biens pendant leur absence. Quant à ceux qui avaient pris la croix et l'avaient quittée, le concile leur ordonna de la reprendre depuis Pâques jusqu'au printemps suivant, sous peine d'être excommuniés et leurs terres mises en interdit. Enfin, comme les évêques se plaignaient que leur dignité et celle du clergé séculier se trouvaient compromises par les prétentions des moines, qui, déjà si riches en terres, voulaient encore convertir leurs églises en paroisses et prendre part aux dîmes et aux oblations des fidèles, on défendit aux abbés et aux moines de chanter des messes publiques, d'imposer les pénitences canoniques et de visiter les malades pour leur administrer les sacremens.

Le pape Callixte publia dans le même concile une bulle par laquelle il exhortait tous les chrétiens à défendre l'Église d'Espagne contre les musulmans, promettant à ceux qui prendraient les armes pour cette guerre la même indulgence qu'aux croisés de la terre sainte, et pour l'exécution de cette bulle, il nomma légat *à latere*, Oldegaire, archevêque de Tarragone. Celui-ci avait été d'abord simple évêque de Barcelone, mais ayant reçu par donation la ville de Tarragone, il obtint du pape, en 1118, le titre de métropolitain, avec le droit de convoquer des conciles et de porter le pallium. L'autorité que lui donnait son titre de légat lui permit

de rétablir la paix entre les rois de Castille et d'Aragon, et de procurer une assemblée d'évêques et de seigneurs, où l'on garantit par des lois les immunités ecclésiastiques. Il fonda une maison de templiers à Tarragone, et donna la ville et les terres à un comte, pour les tenir comme vassal, et les défendre contre les infidèles.

Le pape Callixte mourut au mois de décembre de l'an 1124, et eut pour successeur Lambert, évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Honorius II. Son élection faillit devenir l'occasion d'un schisme, car la plupart des cardinaux avaient déjà proclamé sous le nom de Célestin le cardinal Thibaud, lorsque la faction de Robert Frangipane et de quelques laïques puissans nomma de son côté le cardinal Lambert, ce qui donna lieu à un grand tumulte; mais Thibaud se démit le jour même, et tous consentirent à l'élection de Lambert; celui-ci toutefois reconnaissant qu'elle était peu canonique, se dépouilla quelques jours après des marques du pontificat, en présence des cardinaux, qui n'hésitèrent pas à la confirmer. Le nouveau pontife envoya partout des légats pour réformer les abus et veiller au maintien de la discipline. Jean de Crême, légat en Angleterre, tint l'année suivante un concile à Londres, où assistèrent les archevêques d'York et de Cantorbéry avec vingt évêques, et dans lequel on publia dix-sept canons, qui ont principalement pour objet de confirmer les anciennes lois contre la simonie, l'incontinence des clercs, les ordinations sans titre et la pluralité des bénéfices.

Honorius confirma la mission que le pape Callixte avait donnée à saint Othon, évêque de Bamberg, pour prêcher la foi dans la Poméranie, conquise depuis peu par Boleslas, duc de Pologne. Le saint évêque prit avec lui des ecclésiastiques également capables et zélés, et se rendit à Gnesne, où le duc Boleslas qui avait eu recours à lui pour cette mission, lui donna trois de ses chapelains, avec un officier pour lui servir d'interprète. Les popula-

tions se pressaient partout sur son passage pour lui faire honneur et l'accompagner en procession. Le duc de Poméranie, nommé Vratislas, vint le recevoir à la frontière avec quelques officiers, disposés comme lui à professer le christianisme, et donna ordre à ses sujets de bien accueillir les missionnaires et de pourvoir à leurs besoins. Mais Othon, qui savait que ces barbares méprisaient les pauvres, avait pris ses précautions pour n'être pas obligé de vivre à leurs dépens, et les convaincre au contraire qu'il n'avait besoin de rien, et ne cherchait que leur salut. Il se dirigea d'abord vers Pyritz, baptisa sur sa route les habitans de quelques bourgades qui vinrent le prier de les instruire, et arriva près de la ville au moment où l'on célébrait une fête en l'honneur des idoles. Les officiers qui l'accompagnaient par l'ordre du duc de Poméranie, allèrent trouver les principaux de la ville pour les disposer à écouter les instructions de l'évêque; et après leur avoir notifié les intentions de ce duc et les ordres du duc de Pologne, ils ajoutèrent que leur refus les exposerait à de nouveaux malheurs, et que tout le monde étant chrétien, ils ne pouvaient, seuls, résister à tous les autres. Les païens, après quelque hésitation, prièrent l'évêque de venir, se portèrent en foule à sa rencontre, et se montrèrent parfaitement disposés à l'entendre. Il employa sept jours à les instruire, puis il fit préparer, pour servir de baptistères, trois grandes cuves entourées de rideaux, et baptisa une multitude de néophytes. Il demeura trois semaines à Pyritz pour leur expliquer les devoirs de la religion, leur recommandant, entre autres choses, d'observer les dimanches et les jours de jeûne et d'abstinence, de se confesser aux prêtres et de les appeler dans la maladie, de faire baptiser promptement leurs enfans, enfin de s'abstenir soigneusement de toutes leurs superstitions, et surtout de renoncer à l'usage de la polygamie et de l'infanticide. Il fit dresser un autel, en attendant qu'on pût bâtir une église, et

laissa un de ses prêtres pour veiller sur ces nouveaux fidèles, qui étaient environ sept mille.

De Pyritz il passa à Camin, où ses prédications n'eurent pas moins de succès. Le peuple montrait tant d'empressement à recevoir le baptême, que l'évêque et ses prêtres étaient quelquefois trempés de sueur. Le duc Vratislas y vint lui-même, et renonça publiquement à vingt-quatre concubines qu'il entretenait. Mais les missionnaires ne furent pas reçus de même à Vollin, ville considérable à l'embouchure de l'Oder. Les habitans vinrent les attaquer dans leur logement. Le saint évêque ne parvint qu'avec peine à se sauver, après avoir reçu plusieurs coups. Cependant ils promirent enfin de faire ce que feraient les habitans de Stettin, capitale du pays. Saint Othon s'y rendit donc avec les députés des deux ducs ; mais il trouva les païens si obstinés, qu'il fut environ deux mois sans en convertir un seul. Enfin ils firent espérer qu'ils embrasseraient la religion chrétienne, si le duc de Pologne voulait leur accorder une paix solide et une diminution de tribut. En attendant, l'évêque et ses prêtres continuaient de prêcher sur la place publique ; ils gagnèrent insensiblement, par leurs vertus, et surtout par leurs charités envers les captifs, un certain nombre de païens ; puis, quand le duc de Pologne eut envoyé une réponse favorable, toute la ville, par une délibération publique, résolut d'embrasser le christianisme. Alors saint Othon abattit les idoles et demeura trois mois à Stettin, pour instruire et baptiser les habitans. Ceux de Vollin, qui avaient appris tous ces détails, l'accueillirent à son retour avec une grande joie, et se présentèrent en foule pour se faire baptiser. Les deux ducs fondèrent dans cette ville un siége épiscopal, où l'on mit un des compagnons d'Othon. Celui-ci, après avoir prêché à Colberg et dans quelques autres villes, revint à Bamberg pour la fête de Pâques de l'an 1126.

Il retourna, quatre ans plus tard, en Poméranie par

une autre route, et convertit dans plusieurs villes du Mecklembourg un grand nombre de païens; après quoi il se rendit à Stettin, dont la plupart des habitans avaient renoncé au christianisme. Il logea avec ses compagnons dans une église à l'entrée de la ville, et bientôt après une multitude de païens, animés par les sacrificateurs des idoles, vinrent avec des armes entourer l'église, en proférant contre lui les plus terribles menaces. Mais le saint évêque, qui désirait ardemment le martyre, se revêtit pontificalement, prit sa croix et ses reliques, et commença à chanter tranquillement des psaumes. Ce mépris de la mort désarma les païens. Plusieurs d'entre eux représentèrent aux sacrificateurs qu'ils devaient défendre leur religion par la raison et non par la force, et la foule se retira peu à peu. Le dimanche suivant, saint Othon, revêtu de ses habits pontificaux, alla prêcher sur la place publique, et la plupart se montraient disposés à l'entendre, lorsqu'un des sacrificateurs élevant la voix, les exhorta à punir cet ennemi de leurs dieux. Comme ils avaient tous des dards à la main, plusieurs se mirent en devoir de les lancer; mais ils demeurèrent immobiles en cette posture, sans pouvoir ni marcher ni remuer les mains; et, frappés de ce miracle, les principaux citoyens, après une longue délibération, résolurent d'extirper entièrement l'idolâtrie. Saint Othon réconcilia les apostats, baptisa ceux qui étaient encore païens, visita les autres villes où il avait prêché la première fois, et de retour à Bamberg, il s'occupa les dernières années de sa vie à pourvoir aux besoins des églises et des monastères, et à soulager par d'abondantes aumônes les pauvres de son diocèse. Il mourut l'an 1139.

Le pape Callixte avait envoyé deux légats en France, qui tinrent des conciles à Clermont, à Vienne, à Chartres et à Beauvais, pour régler différentes affaires. La réputation de saint Étienne de Thiers, qui vivait depuis cinquante ans dans sa solitude de Muret, les engagea à vi-

siter son monastère, et ils confirmèrent, au nom du pape, la règle qu'il avait donnée à ses disciples. Le saint abbé ne bornait pas ses austérités à celles que la règle prescrivait. Il couchait par terre sur des planches, et passait la plus grande partie de la nuit en prière. Outre l'office ordinaire, il récitait celui de la sainte Vierge, celui des morts et celui de la Trinité. Peu de jours après la visite des légats, sentant sa fin approcher, il donna ses dernières instructions à ses disciples, et comme le monastère n'avait point de biens, et qu'ils étaient réduits à vivre d'aumônes, il les exhorta à persévérer dans cette pauvreté. Il mourut le 8 février 1124. Ses disciples, fidèles aux maximes qu'il leur avait inspirées, aimèrent mieux quitter Muret que de plaider avec les moines d'un prieuré voisin qui leur en disputaient la propriété, et ils se retirèrent à quelque distance, dans un lieu nommé Grandmont, d'où l'ordre a pris son nom.

Le monastère de Cluni fut troublé vers le même temps par un schisme scandaleux. L'abbé Pons, successeur de saint Hugues, après avoir montré pendant quelque temps beaucoup de sagesse et de modération, se laissa emporter à la vanité, et s'attira par sa mauvaise conduite l'aversion de la plupart des moines, qui lui reprochaient de ne suivre que ses caprices et de dissiper les biens du monastère. Ayant appris que ces plaintes étaient parvenues jusqu'au pape Callixte, il se rendit à Rome, et le pria de le décharger du gouvernement. Le pape, sur ses instances réitérées, consentit à accepter sa démission. Alors on élut à sa place Hugues, prieur de Marigni, et après lui, Pierre Maurice, connu sous le nom de Pierre le Vénérable, dont l'élection fut confirmée par le pape. Il était de la première noblesse d'Auvergne, et ses parens l'avaient offert dès l'enfance au monastère de Cluni. Il avait environ trente ans et était prieur de Vezelay, lorsqu'il fut élu abbé en 1122. Mais, trois ans plus tard, comme il était occupé en Aquitaine, Pons, profitant de

son absence, vint subitement à Cluni avec quelques moines fugitifs et une troupe de gens armés, chassa le prieur, se mit en possession du monastère, et força par les menaces et les tourmens ceux qu'il y trouva à lui prêter serment de fidélité; puis, ayant fait fondre les croix, les calices et les autres ornemens pour payer des troupes, il chercha à s'emparer des châteaux et des fermes de l'abbaye, et fit ainsi la guerre pendant tout l'été. Le pape Honorius, informé de ce scandale, envoya, pour le réprimer, un légat, qui de concert avec l'archevêque de Lyon, excommunia Pons et ses complices; après quoi les deux parties furent citées à Rome pour le jugement de leur différend. Pierre le Vénérable s'y rendit, accompagné de Matthieu, prieur de Saint-Martin des Champs, qui plaida pour lui. Comme Pons était excommunié, et par conséquent incapable, d'après les canons, de comparaître en jugement, le pape lui fit dire de se mettre en devoir de satisfaire pour être absous; mais il répondit insolemment que nul homme sur la terre ne pouvait l'excommunier, et qu'il n'y avait que saint Pierre qui eût ce pouvoir dans le ciel. Ses partisans avouèrent leur faute, en demandèrent pardon, et furent absous de l'excommunication. Ensuite le pape, ayant ouï les raisons des deux parties, rendit à Pierre l'abbaye de Cluni, et déclara Pons déposé de toute dignité et de toute fonction ecclésiastique. Ce dernier demeurant opiniâtre, fut renfermé dans une tour où il mourut bientôt après de chagrin. Mais ses partisans se réunirent sur-le-champ à Pierre, leur abbé. Le prieur Matthieu, qui l'avait accompagné à Rome, était né de parens nobles près de Reims, et avait été d'abord chanoine de cette ville. Il avait ensuite embrassé la vie monastique à Saint-Martin des Champs, d'où Pierre le Vénérable l'avait fait venir à Cluni, pour se décharger sur lui d'une partie de l'administration. Le pape, frappé de son mérite, le retint à Rome, et le fit cardinal évêque d'Albane. C'est à

cette époque que vivait Alger, moine de Cluni, auteur d'un excellent traité sur l'Eucharistie, contre les erreurs de Bérenger et de ses disciples. Il avait été longtemps écolâtre de Liège, et avait refusé plusieurs dignités lucratives, qui lui étaient offertes par des évêques d'Allemagne. Il se retira, en 1121, au monastère de Cluni, où il mourut, dix ans plus tard, en odeur de sainteté (1).

La mauvaise administration de l'abbé Pons, jointe aux richesses de l'abbaye, avait amené un relâchement qui donna lieu à une discussion entre les moines de Cluni et ceux de Cîteaux; car les premiers, voyant avec peine la renommée de cet ordre nouveau éclipser la leur, saisissaient avec empressement toutes les occasions d'en décrier la règle comme impraticable. Un jeune homme, nommé Robert, cousin de saint Bernard, et offert dès son enfance à Cluni, étant entré ensuite à Clairvaux, Pons y envoya un de ses moines pour tâcher de le regagner, et celui-ci, traitant d'indiscrétion l'austérité qu'on y pratiquait, lui persuada d'en sortir, et le ramena à Cluni, où il fut reçu en triomphe. Saint Bernard, au bout de quelque temps, écrivit à Robert une lettre pleine de tendresse, où il lui représentait qu'il n'avait pu légitimement, et sans exposer son salut, quitter l'ordre de Cîteaux pour passer dans un autre plus relâché. Les moines de Cluni accusèrent le saint abbé de décrier leur observance, et de fomenter ainsi les divisions entre les deux ordres. Ces accusations firent tant de bruit, que Guillaume, abbé de Saint-Thierri près de Reims, l'exhorta à se justifier et à marquer les relâchemens qu'il blâmait dans les pratiques de Cluni. Saint Bernard écrivit à ce sujet un traité où il commence par protester qu'il est bien loin de vouloir blâmer aucun ordre religieux, ni surtout celui de Cluni; que si tout n'y est pas conforme à la règle pour les habits, la nourriture et le travail, on ne

(1) Petr. Vener. *De mirac.* — *Chron. Cluniac.*

doit pas faire non plus consister l'esprit religieux et l'essentiel de la règle dans cet extérieur, et qu'en signalant ce qu'il y trouve de répréhensible, il ne croit pas choquer ceux qui aiment l'ordre, puisqu'il n'en blâme que la destruction; puis, venant aux détails des abus, il blâme l'intempérance dans les repas, la variété et l'abondance des mets, la recherche des assaisonnemens, les différentes sortes de vins, souvent emmiellés ou parfumés, les maladies feintes, pour avoir un prétexte de manger de la viande, la richesse des ameublemens, le luxe des habits et des équipages, porté à tel point qu'on voyait souvent des abbés voyager avec une suite de plus de soixante chevaux; enfin la magnificence des bâtimens et des églises, qui est inutile à des solitaires, qui épuise le patrimoine des pauvres, et qui semble n'avoir d'autre but que d'attirer de plus riches offrandes.

Pierre le Vénérable fit de son côté l'apologie de son ordre dans une lettre écrite à saint Bernard, où il explique et s'efforce de justifier par le changement des circonstances les relâchemens qu'il ne pouvait dissimuler. Il suppose, selon le préjugé commun, que la nature humaine est affaiblie depuis saint Benoît; d'où il conclut que la rigueur des observances monastiques a dû aussi, avec le temps, être mitigée, et que les supérieurs peuvent et doivent en dispenser, quand la charité le demande. Ainsi, la règle permettant d'habiller les moines selon les lieux et les saisons, elle n'exclut point l'usage des fourrures. Elle laisse de même à la discrétion du supérieur les détails relatifs à la nourriture; et quant au travail, comme il n'est prescrit que pour éviter l'oisiveté, on peut employer le temps à d'autres occupations plus utiles et plus convenables que les travaux de la campagne, c'est-à-dire à la prière, à l'étude et aux fonctions ecclésiastiques. Que si les moines possèdent des châteaux, des villages, des serfs, et même des droits de péage et d'autres redevances, c'est que la règle ne leur défend

point de recevoir de telles donations, et que les serfs en retirent eux-mêmes un grand avantage, parce qu'ils ne sont assujettis qu'à des redevances réglées, au lieu que les séculiers les accablent de tailles et de corvées indues. Enfin si les moines reçoivent des dîmes et d'autres offrandes, s'ils ont même des églises paroissiales, leurs prières, leurs aumônes et les autres bonnes œuvres qu'ils font pour le salut des fidèles justifient suffisamment la jouissance de ces droits; et ils n'ont pas moins de titres pour recevoir ces oblations que des clercs uniquement occupés du temporel et indifférens au salut des âmes. Telles sont en substance les réponses de Pierre le Vénérable, qui témoigne du reste pour saint Bernard beaucoup d'estime et d'amitié.

Des troubles non moins scandaleux que ceux de Cluni éclatèrent vers le même temps au Mont-Cassin. Le pape Honorius, mécontent de l'abbé Odérise, dont il avait essuyé plusieurs refus et qui d'ailleurs s'était permis contre lui des railleries indécentes, lui fit en présence de plusieurs laïques une sévère réprimande, et lui reprocha de dissiper les biens du monastère et d'être plutôt un guerrier qu'un abbé. Ayant reçu bientôt après de nouvelles plaintes, il lui ordonna de venir à Rome pour se justifier. Odérise refusa d'y aller, et le pape l'ayant fait citer trois fois, prononça contre lui une sentence de déposition. L'abbé, sans en tenir compte, prit comme à l'ordinaire le bâton pastoral et continua d'exercer ses fonctions; de quoi le pape irrité l'excommunia avec ses fauteurs et tous ceux qui lui obéiraient. La plupart des moines ne laissèrent pas de le soutenir; mais les vassaux du monastère ayant pris les armes, les forcèrent de chasser Odérise et d'élire un autre abbé. Les moines élurent contre leur gré le doyen, nommé Nicolas, ce qui ne servit qu'à augmenter les troubles; car les moines protestèrent à Rome contre cette élection forcée, et en même temps Odérise ayant rassemblé des troupes, attaqua les

châteaux et les villes qui tenaient pour le nouvel abbé. Celui-ci, de son côté, leva des troupes pour se soutenir, et s'empara de la riche argenterie de l'église, sans épargner ni les calices, ni un autel d'or orné de pierreries. Cette spoliation sacrilége le rendit tellement odieux, que les moines lui fermèrent les portes du monastère. Cependant Odérise désespérant de se maintenir, vint à Rome se jeter aux pieds du pape et renoncer entre ses mains à l'abbaye. Le pape déposa ensuite Nicolas, excommunia ses adhérens, et fit élire pour abbé Seignoret, prévôt du monastère de Capoue. Nicolas se soumit alors et abandonna les forteresses qu'il occupait.

Saint Norbert se rendit à Rome pour faire confirmer par le pape Honorius son institut, qu'il avait déjà fait approuver par le cardinal Grégoire et Pierre de Léon, tous deux légats du pape Callixte. Il obtint une bulle en date du 16 février 1126, par laquelle le pape confirmait l'ordre de Prémontré, avec les abbayes qui en dépendaient, sous la réserve de la juridiction des évêques diocésains. De retour en France, Norbert, à la prière du comte de Champagne, se rendit en Allemagne pour négocier le mariage de ce prince avec Mathilde, fille du duc de Carinthie. Il arriva à Spire pendant que l'empereur Lothaire y tenait une assemblée où se trouvaient les députés du clergé et du peuple de Magdebourg pour élire un archevêque. On leur conseilla de choisir Norbert, et ils l'élurent aussitôt par acclamations. L'empereur applaudit à ce choix, qui fut confirmé par le cardinal Gérard, légat du saint-siége. Norbert fut reçu à Magdebourg par un grand concours de peuple, et il suivit nu-pieds la procession, qui le conduisit à l'église, et de là au palais archiépiscopal. Il était vêtu si pauvrement, que le portier le repoussa en lui disant : Que ne te rangeais-tu parmi les autres pauvres, au lieu d'incommoder ces seigneurs? Averti de sa méprise, le portier s'enfuit pour se cacher; mais Norbert le rappela et lui dit en souriant : Ne crai-

gnez rien ; vous me connaissez mieux que ceux qui me forcent à occuper un palais. Il gouverna huit ans le diocèse de Magdebourg. Son zèle contre les clercs concubinaires, et l'excommunication qu'il prononça contre les usurpateurs des biens de son église, lui firent des ennemis dont la fureur vint à un tel point que l'on tenta plusieurs fois de l'assassiner. Hugues, son premier disciple, fut élu à sa place abbé de Prémontré. On établit aussi des abbés dans les autres maisons, et ils tinrent aussitôt un chapitre général où ils ordonnèrent qu'on en tiendrait un tous les ans, à l'exemple des moines de Cîteaux.

Hildebert, évêque du Mans, célèbre par ses écrits, fut transféré vers le même temps à l'archevêché de Tours. Il était d'une naissance médiocre ; mais ses talens le firent nommer écolâtre puis archidiacre du Mans, et l'an 1097 il fut élu à cet évêché, qu'il occupa vingt-huit ans. Il eut à souffrir pendant longtemps toutes sortes de persécutions de la part des rois d'Angleterre, qui prétendaient que la ville du Mans leur appartenait. Il fut même plusieurs fois mis en prison, où il demeura plus d'un an. Ayant enfin recouvré les bonnes grâces de Henri Ier, roi d'Angleterre, il s'appliqua à réformer son clergé, à instruire son peuple, à réparer les églises et à soulager les indigens par d'abondantes aumônes. Il joignait aux vertus épiscopales, le jeûne, la prière, les veilles et d'autres austérités. Appelé au siége de Tours l'an 1125, par le vœu unanime du clergé et du peuple, il visita sa province et travailla partout à la réforme des abus. Tous les évêques de Bretagne, excepté celui de Dol, reconnurent sa juridiction. Il tint avec eux en 1127 un concile à Nantes, où l'on confirma les anciens canons contre les mariages incestueux, et la défense d'élever aux ordres les enfans des prêtres. Le comte de Bretagne, qui assistait à ce concile, renonça à la coutume barbare de faire confisquer à son profit les débris des naufrages, et il fit défendre, sous peine d'excommunication, l'usage où étaient les seigneurs, à la

mort d'un mari ou d'une femme, de s'approprier les meubles du défunt. Hildebert mourut vers l'an 1034. On a de lui un grand nombre de lettres et de sermons, des poésies sur divers sujets religieux, les vies de sainte Radegonde et de saint Hugues de Cluni, enfin quelques traités dogmatiques, dont le plus considérable offre un abrégé de théologie qui a servi de modèle à ceux qui bientôt après commencèrent à traiter cette science par la méthode scolastique. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup de netteté et de précision, et en général les écrits d'Hildebert ont une élégance remarquable pour son siècle. Il est le premier auteur dans lequel on trouve le mot de transsubstantiation (1).

Deux ans avant Hildebert, mourut Geoffroi, abbé de Vendôme, également célèbre par ses écrits et par son zèle pour la défense du saint-siége contre les schismatiques. Il nous reste de lui cinq livres de lettres, quelques sermons et divers opuscules sur différentes matières, notamment sur l'Eucharistie, sur les investitures et sur les causes légitimes des dispenses. Rupert, abbé de Duitz près de Cologne, n'acquit pas moins de célébrité par un grand nombre d'ouvrages qui témoignent tout à la fois de sa piété et de son érudition. Il a laissé des commentaires sur les douze petits prophètes, sur le livre de Job, sur le Cantique des cantiques, sur l'Apocalypse, et sur quelques autres livres de l'Écriture; un traité des divins offices, un grand ouvrage sur la Trinité, où il explique les œuvres de la création, de la rédemption et de la sanctification; des commentaires sur la règle de saint Benoît, deux livres de méditations sur la mort, et plusieurs autres écrits sur divers sujets de dogme, de morale ou de discipline. On l'accuse d'avoir parlé peu correctement de l'Eucharistie et de rejeter la transsubstantiation; mais si on trouve en effet dans ses écrits quelques expres-

(1) Hild. *Serm.* XCIII.— Order. Vit. lib. XI.

sions obscures et inexactes, la suite des idées suffit pour en déterminer l'interprétation favorable, et il s'explique d'ailleurs clairement dans plusieurs passages où il dit en termes exprès que le pain et le vin, quoique conservant leurs apparences extérieures, sont réellement changés en la propre chair du Sauveur. La réputation de Rupert l'avait fait nommer par l'archevêque de Cologne à l'abbaye de Duitz, qu'il occupait depuis plus de vingt ans lorsqu'il mourut en 1135. C'est aussi vers ce temps que mourut le vénérable Guigues, cinquième prieur de la grande Chartreuse, dont il écrivit les coutumes ou les constitutions par l'ordre de saint Hugues, évêque de Grenoble; il adressa ce recueil aux prieurs des autres maisons pour servir de règle à l'institut. On y remarque que les novices ne pouvaient faire profession qu'à l'âge de vingt ans, et que les frères convers occupaient une maison séparée, sous la direction d'un religieux qui remplissait en même temps les fonctions de procureur. Guigues avait été prieur pendant vingt-sept ans; on a de lui quelques ouvrages de piété, entre autres des Méditations et un traité de la vie contemplative.

Saint Bernard, déjà célèbre par sa sainteté et par quelques miracles, ne tarda pas à obtenir aussi par ses écrits une éclatante réputation de science et d'éloquence. Il composa d'abord pour les moines de Clairvaux son traité sur les douze degrés d'humilité marqués dans la règle de saint Benoît, puis des Homélies sur le mystère de l'Incarnation, dont plusieurs sont un admirable témoignage de la dévotion particulière qu'il eut toujours envers la mère de Dieu. Il écrivit, à la prière du cardinal Aimeri, son ancien ami, devenu chancelier de l'Église romaine, le traité de l'amour de Dieu, où les principes théologiques sont expliqués avec une précision remarquable. Il composa ensuite vers l'an 1126, un traité sur les devoirs des évêques, pour satisfaire au vœu de Henri, archevêque de Sens, qui lui avait demandé quelques

instructions. Ce prélat, livré d'abord à la dissipation, avait montré pendant quelque temps peu de zèle pour ses devoirs; mais il profita des avis salutaires que lui donnèrent les évêques de Meaux et de Chartres, ses suffragans. Saint Bernard dans ce traité, en forme de lettre, exhorte l'archevêque à suivre leurs conseils, à honorer son ministère non par le luxe des habits, des chevaux ou des bâtiments, mais par les vertus et les bonnes œuvres. Il s'élève surtout contre l'ambition des ecclésiastiques, contre la pluralité des bénéfices et l'avidité des richesses; « on voit, dit-il, des prélats dont le diocèse comprend des provinces entières et fort peuplées, rechercher de vieux titres pour soumettre les villes voisines à leur juridiction; ils n'hésitent pas à se rendre à Rome pour ce sujet, et ce qui est plus triste, ils y trouvent de la protection. Ce n'est pas que les Romains s'intéressent à la réussite des affaires, mais ils aiment les présents. J'en parle ouvertement parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes. » Saint Bernard, à l'occasion de l'humilité qu'il recommande aux évêques, s'élève en passant contre l'orgueil des abbés qui veulent se soustraire à la juridiction épiscopale, et ne craignent ni la peine ni la dépense pour obtenir le privilége de porter la mitre, l'anneau et les sandales.

Étienne de Senlis, chancelier de France, étant devenu évêque de Paris en 1124, mena quelque temps encore une vie mondaine; mais il se corrigea, comme son métropolitain, par les sages conseils de ses confrères et de saint Bernard. Dès lors il ne voulut plus souffrir les exactions que les archidiacres de son église faisaient sur le clergé par ordre du roi; et comme cette résistance l'exposa à des persécutions où il fut même en danger de perdre la vie, il mit les terres du roi en interdit, se retira auprès de l'archevêque de Sens, et se rendit avec lui au chapitre général de Cîteaux, en 1127, pour réclamer la protection de cette sainte congrégation, dont les

deux prélats et le roi lui-même avaient obtenu des lettres de confraternité. Saint Bernard écrivit au roi au nom de tous les abbés, et vint le trouver ensuite avec l'archevêque de Sens et ses suffragans pour le presser de rendre à l'évêque les biens dont on l'avait dépouillé. Le pape Honorius, sur les instances de saint Bernard et de Geoffroy, évêque de Chartres, prit la défense de l'évêque de Paris, et cette affaire fut terminée au concile de Reims tenu l'an 1128; mais le roi, irrité à cette occasion contre l'archevêque de Sens, lui suscita plusieurs vexations; ce qui donna lieu à saint Bernard d'écrire une nouvelle lettre au pape pour l'engager à soutenir ce prélat persécuté pour la cause de l'Église; car, dit-il, c'est à la religion que le roi en veut, jusqu'à l'appeler ouvertement l'ennemie de sa couronne. Le saint abbé écrivit pour le même sujet au cardinal Aimeri, et le pria de le faire décharger des affaires que le pape lui renvoyait. Ce fut vers ce temps que s'étant rendu à Paris sur la prière de l'évêque, il prononça en présence du clergé son fameux discours sur la conversion, où il expose les obligations de l'état clérical, et s'élève en particulier contre l'ambition et l'incontinence. Il composa aussi à la même époque son traité sur la grâce et le libre arbitre, où cette matière est expliquée avec autant de clarté que de précision.

La conversion de Suger, abbé de Saint-Denis, suivit de près celle de son évêque. Cet abbé, d'une médiocre naissance, mais distingué par ses talens, avait obtenu la faveur et la confiance du roi Louis le Gros, qui le chargea de plusieurs ambassades. Il avait été envoyé auprès du pape Callixte, lorsqu'il fut élu abbé en 1122, et l'année suivante il retourna à Rome pour assister au concile général de Latran. Il porta dans son abbaye les habitudes de faste et de luxe qu'il avait contractées à la cour. Mais l'exemple et les écrits de saint Bernard l'engagèrent à changer de vie, et s'étant corrigé lui-même, il introduisit aussi la réforme dans son monastère, alors fort relâché.

Sa conversion devint l'occasion d'une lettre que lui écrivit saint Bernard pour l'en féliciter. « Cette maison, dit-il, servait aux affaires de la cour et aux armées des rois ; le cloître était souvent environné de gens de guerre, et retentissait de plaidoiries et de querelles ; à présent on y fait de saintes lectures, et on y garde un perpétuel silence ; personne n'y entre plus que pour chanter les louanges de Dieu et accomplir des vœux. » A la fin il s'étend sur le scandale que donnait encore Étienne de Garlande, ami de Suger, qui joignait aux fonctions d'archidiacre le titre de sénéchal et le commandement des armées.

Saint Bernard fut obligé, malgré son amour pour la retraite, de se rendre avec les abbés de Cîteaux et de Pontigni au concile tenu à Troyes au commencement de l'an 1128, par le cardinal Matthieu, légat du pape en France. Parmi les seigneurs qui assistèrent à cette assemblée se trouvait Hugues de Paganis, grand maître de l'ordre du temple, avec cinq chevaliers. Cet ordre militaire avait commencé environ dix ans auparavant, c'est-à-dire l'an 1118, par l'engagement que prirent quelques pieux chevaliers entre les mains du patriarche de Jérusalem, de vivre dams la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, comme les chanoines, et en même temps de veiller à la sûreté des chemins pour protéger les pèlerins contre les voleurs et les infidèles. Le roi Baudouin leur donna d'abord un logement dans un palais près du temple, dont les chanoines leur donnèrent un emplacement dans le voisinage pour y bâtir un monastère, et de là leur vint le nom de templiers. Ils n'étaient encore que neuf, lorsque le grand maître, avec les chevaliers de sa suite, se présenta au concile de Troyes, où il exposa le but et les principales observances de ce nouvel institut. Ce concile jugea à propos de leur donner une règle par écrit, et chargea saint Bernard de la rédiger pour la soumettre ensuite à l'approbation du souverain pontife. Elle est divisée en soixante-douze articles ; mais plusieurs

ont été ajoutés depuis la grande multiplication de l'ordre. En voici les points les plus remarquables : Les chevaliers du temple assisteront à l'office tout entier, tant de la nuit que du jour, et quand le service militaire les en empêchera, ils réciteront treize *Pater* pour matines, sept pour chacune des petites heures, et neuf pour vêpres. Ils pourront manger gras trois fois la semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi, les quatre autres jours ils feront maigre, et le vendredi ils s'abstiendront d'œufs et de laitage, comme en Carême. Il ne leur sera point permis d'aller à la chasse ; mais ils devront poursuivre les bêtes féroces, quand l'occasion s'en présentera. Ils ne pourront pas avoir des religieuses de leur congrégation, et ne devront donner le baiser à aucune femme, pas même à leurs plus proches parentes ; chaque chevalier pourra avoir trois chevaux et un écuyer. Tels furent les commencemens de l'ordre des templiers, le premier de tous les ordres militaires. Hugues des Payens, qui en avait été le fondateur, en fut le premier grand maître. Cet ordre acquit bientôt un accroissement prodigieux, et l'on a déjà vu qu'ils furent établis en Espagne vers ce même temps par les soins d'Oldegaire, archevêque de Tarragone. Ils avaient porté jusqu'alors l'habit séculier ; mais le pape Honorius, en approuvant leur règle, leur ordonna l'habit blanc, et le pape Eugène III y ajouta une croix rouge (1).

La couleur de cette croix distinguait l'ordre du temple de l'ordre teutonique, dont la croix était noire, et l'un et l'autre étaient distingués par leur habit blanc, des chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean, qui portaient l'habit noir avec une croix blanche. Ceux-ci existaient déjà depuis plusieurs années comme ordre religieux, mais ils ne devinrent que plus tard un ordre militaire. Quelques marchands italiens, avant la conquête de Jérusalem par

(1) Guill. Tyr. lib. XII. — Jacob. de Vitr. *Hist. Hieros.*

les croisés, avaient obtenu du calife d'Égypte la permission de construire près de l'église du Saint-Sépulcre, dans la partie de la ville habitée par les chrétiens, une église en l'honneur de la sainte Vierge, avec un monastère pour des moines latins chargés de la desservir. Bientôt après ils y ajoutèrent un hôpital dédié à saint Jean l'Aumônier, pour recevoir les pèlerins pauvres ou malades. De pieux laïques se dévouèrent au service de cet hôpital, sous le nom de frères servants, et sous la direction de l'abbé du monastère. Mais quand les croisés eurent conquis la terre sainte, comme plusieurs d'entre eux se donnèrent à cet hôpital avec leurs biens, Gérard, noble provençal, qui y servait alors, leur persuada bientôt de prendre l'habit régulier avec une croix, et de s'engager par des vœux monastiques. Ils firent profession entre les mains du patriarche de Jérusalem, et leur institut fut confirmé en 1113, par une bulle du pape Pascal II. Le bienheureux Gérard, nommé premier grand maître, mourut vers l'an 1121. Il eut pour successeur Raimond du Puy, qui dressa des statuts où l'on remarque les dispositions suivantes : Les hospitaliers ne doivent point voyager seuls, mais toujours avec quelques compagnons, désignés par le grand maître pour s'aider mutuellement à conserver la pureté des mœurs. Quand ils iront chercher des aumônes pour les pauvres, ils demanderont humblement l'hospitalité, et s'ils ne peuvent l'obtenir dans des maisons honnêtes, ils vivront alors sur leur argent; mais ils devront se contenter d'un seul mets. Il ne leur est pas permis de laisser faire leur lit par des femmes. Celui qui aura commis une faute publique contre la pureté, sera fouetté le dimanche au sortir de la messe en présence de tout le monde. Les hospitaliers reçurent quelque temps après, outre les frères servants, des chevaliers pour défendre les pèlerins, et dans la suite l'ordre devint exclusivement militaire. Ils furent connus plus tard sous le nom de chevaliers de Rhodes, et enfin de chevaliers de

Malte. L'ordre teutonique commença également par un hôpital construit pour les pèlerins allemands ; mais il ne fut érigé en ordre de chevalerie que vers la fin du douzième siècle.

Le grand maître des templiers avait été envoyé en Occident par le roi de Jérusalem pour exciter les chrétiens à venir au secours de la terre sainte, et il parvint à emmener un grand nombre de seigneurs. Le roi Baudouin II entreprit alors contre les infidèles plusieurs expéditions qui avaient surtout pour but la conquête de Damas ; mais il ne put s'en emparer. Il ne laissa pas d'agrandir considérablement le royaume de Jérusalem, qui avant la fin de ce règne comprit presque toute la Syrie. Ce prince mourut l'an 1131, laissant son royaume à Foulques, comte d'Anjou, qui avait épousé Mélisende, sa fille aînée. Le patriarche Gormond était mort en 1128, et avait eu pour successeur Étienne, ancien vicomte de Chartres, et depuis abbé du monastère de Saint-Jean dans la même ville. Ce dernier était venu en pèlerinage et n'attendait que l'occasion de repasser en France, lorsqu'il fut élu d'un consentement unanime pour le siége de Jérusalem ; mais il ne survécut que deux ans. Il fut constamment en discussion avec le roi Baudouin pour les villes de Joppé et de Jérusalem, qu'il réclamait comme des fiefs de son église. Son successeur fut Guillaume, prieur du Saint-Sépulcre, et généralement estimé par ses vertus ; il tint le siége environ quinze ans. La ville de Tyr était tombée au pouvoir des chrétiens l'an 1124, et trois ans plus tard, on y mit pour archevêque un moine vertueux nommé aussi Guillaume. On différa exprès l'élection, afin de pouvoir disposer des églises et des biens de cette métropole, et n'en laisser au nouvel archevêque que ce qu'on jugerait à propos. Il ne fut pas plus tôt sacré qu'il se rendit à Rome pour demander le pallium au pape Honorius, et il revint avec un légat chargé d'une lettre pontificale pour obliger Bernard, patriarche d'Antioche,

à rendre à l'église de Tyr ses suffragans dans l'espace de quarante jours, sous peine de suspense. Quelques années plus tard, Hugues, grand maître des templiers, dont l'ordre s'était considérablement étendu, demanda quelques instructions à saint Bernard, qui lui adressa un traité sous le titre d'Exhortation aux soldats du temple. Le saint docteur y fait l'éloge de cette nouvelle institution, et relève les vertus des chevaliers, leur obéissance, leur modestie, leur tempérance, leur éloignement de tous les plaisirs, leur confiance en Dieu dans les combats, « et ce qu'il y a de plus consolant, ajoute-t-il, c'est que la plupart de ceux qui s'enrôlent à cette sainte milice étaient des scélérats, des impies, des ravisseurs, des sacriléges, des parjures, des homicides, des adultères. Ainsi leur conversion produit deux biens, d'en délivrer le pays et de procurer des secours à la terre sainte. » Ce que dit ici saint Bernard peut servir à expliquer les accusations qui s'élevèrent plus tard contre l'ordre des templiers.

Le pape Honorius mourut le 14 février 1130, après cinq ans et deux mois de pontificat. Lorsqu'on le vit à l'extrémité, les principaux de l'Église romaine, pour prévenir les troubles dans l'élection de son successeur, convinrent de se réunir immédiatement pour y procéder dans l'église de Saint-Marc. Mais les cardinaux qui avaient eu le plus de part à la familiarité d'Honorius, craignant la violence des Romains et les cabales de la faction qui portait Pierre de Léon, se pressèrent de faire une élection avant que la mort du pape fût publiée, et donnèrent leurs suffrages à Grégoire, cardinal diacre, qu'ils nommèrent Innocent II. Ils le revêtirent aussitôt, malgré sa résistance, de la chape rouge, qui était le signe de l'investiture pontificale. Innocent avait été chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, puis abbé du monastère de Saint-Nicolas, et devenu cardinal sous le pape Urbain II, il avait joui de toute la confiance des souverains pontifes. Quelques heures après son élection, les partisans de

Pierre de Léon se réunirent dans l'église de Saint-Marc, où ce prêtre cardinal fut élu sous le nom d'Anaclet II. Il était d'une famille originairement juive, qui s'était rendue puissante à Rome par ses richesses, mais qui était décriée pour ses infâmes usures. Son aïeul avait été converti et baptisé par le pape Léon IX, qui lui donna son nom, et comme il joignait à de grandes richesses beaucoup de science et d'habileté dans les affaires, il obtint bientôt une grande influence. Pierre de Léon son fils, père d'Anaclet, servit utilement l'Église romaine par les armes et par ses conseils, pendant les querelles des investitures, en sorte que les papes lui confièrent le gouvernement du château Saint-Ange et de plusieurs autres forteresses. Il fut un de ceux qui défendirent le pape Gélase contre les violences des Frangipanes, et qui soutinrent avec le plus de zèle les droits de Callixte II contre l'antipape Bourdin. Quant au cardinal, nommé aussi Pierre de Léon, comme son père, il avait été envoyé en France pour faire ses études à Paris, où il se décria par ses débauches, et voulant ensuite couvrir l'infamie de sa vie passée, il prit l'habit monastique à Cluni, d'où il fut rappelé à Rome et fait cardinal par le crédit de sa famille. Bientôt après il fut chargé de plusieurs légations, qui ne servirent qu'à faire éclater davantage le scandale de ses mœurs déréglées. On l'accusait de mener avec lui une fille déguisée en clerc, et même d'avoir eu des enfans de sa propre sœur. Tel était l'indigne concurrent qu'on voulut opposer à Innocent II (1).

Celui-ci avait pour lui dix-neuf cardinaux, entre autres Matthieu, évêque d'Albane, Jean d'Ostie et le chancelier Aimeri; ils l'intronisèrent, selon la coutume, et le mirent en possession du palais de Latran; mais il fut bientôt réduit à chercher un asile avec eux dans les maisons fortifiées des Frangipanes, où il ne tarda pas à être

(1) Suger. *Vit. Ludov.*—Arnulf. Lexov. *De schism.*

assiégé ; car l'antipape avait gagné par ses largesses le peuple et la plupart des grands. Il employa pour cet effet, outre les richesses de sa famille et celles qu'il y avait ajoutées par ses exactions tant à Rome que dans ses légations, les dépouilles de l'église de Saint-Pierre et des autres basiliques, dont il enleva les trésors avec toute l'argenterie ; et l'on dit que ne trouvant aucun chrétien pour briser les calices et les crucifix d'or, il les fit mettre en pièces par des juifs. Il écrivit ensuite à l'empereur Lothaire, et lui fit écrire par les cardinaux de son parti et par le préfet de Rome et quelques nobles, au nom de toute la ville; mais il n'obtint pas même une réponse. Il tenta aussi vainement de séduire par ses lettres ou ses légats le roi et les évêques de France, le roi de Jérusalem et l'empereur de Constantinople. Toutefois il parvint à se faire reconnaître par Roger II, comte de Sicile et duc de Calabre, en lui donnant sa sœur en mariage, avec la principauté de Capoue et de Naples et le titre de roi, à la charge de faire hommage au saint-siége et de payer tous les ans six cents pièces d'or.

Cependant le pape Innocent fit préparer secrètement deux galères, et laissant à Rome l'évêque de Sabine pour son vicaire, il s'embarqua sur le Tibre avec les cardinaux de son parti pour se rendre en France. Les évêques de Bourgogne n'avaient pas attendu son arrivée pour se déclarer en sa faveur. Ils avaient tenu à cet effet un concile au Puy, où saint Hugues de Grenoble se rendit malgré son âge et ses infirmités, et l'antipape Anaclet y fut excommunié comme schismatique. Ce fut la dernière action remarquable de saint Hugues, qui mourut l'année suivante à l'âge de quatre-vingts ans, et dans la cinquante-deuxième année de son épiscopat. Quelque temps auparavant, il avait fait le voyage de Rome pour demander au pape Honorius la permission de quitter son siége ; mais le pape ne put se résoudre à priver l'Église d'un si digne évêque. Il lui permit seulement de prendre pour coadju-

teur un chartreux, nommé aussi Hugues, et pendant plus d'un siècle les évêques de Grenoble furent ainsi tirés de la Chartreuse. Saint Hugues fut canonisé deux ans après sa mort.

Dès que le roi Louis le Gros eut appris ce qui s'était passé à Rome, il convoqua un concile à Étampes, pour examiner les deux élections et délibérer sur le parti à prendre. Saint Bernard y fut appelé nommément par le roi et par les principaux évêques. On se prépara aux délibérations par des jeûnes et des prières; après quoi toute l'assemblée convint d'un commun accord de s'en rapporter à saint Bernard et de suivre son avis. Il n'accepta une telle commission qu'en tremblant; mais l'intérêt de l'Église et les conseils de quelques amis pieux et sages triomphèrent de son humilité. Il examina soigneusement l'affaire devant Dieu, considéra toutes les circonstances des deux élections, le nombre et les qualités des électeurs respectifs; le mérite et la réputation de celui qui avait été élu le premier, et décida qu'Innocent devait être reconnu comme pape légitime. Cette décision fut reçue avec applaudissement. Le roi, les évêques et les seigneurs souscrivirent à l'élection d'Innocent, et lui promirent obéissance.

Le pape Innocent, après avoir quitté Rome, s'arrêta quelques jours à Pise pour régler quelques affaires de la Toscane; puis, s'étant remis en mer, il aborda au port de Saint-Gilles; de là, il se rendit à Clermont, où il reçut des ambassadeurs de l'empereur Lothaire, et il y tint un concile où il excommunia l'antipape. Il séjourna ensuite onze jours à Cluni, dont l'abbé, Pierre le Vénérable, ayant appris son arrivée en France, lui avait envoyé soixante chevaux avec des voitures pour lui et pour les cardinaux de sa suite. De Cluni, le pape alla visiter l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire, où le roi Louis vint avec la reine et les princes ses fils pour lui rendre hommage et lui offrir ses services. Quelques évêques d'Angleterre et

de Normandie penchaient pour Anaclet et s'efforçaient d'attirer le roi Henri à leur parti. Saint Bernard alla trouver ce prince, le pressa de reconnaître Innocent, et pour vaincre ses scrupules : Si vous craignez, lui dit-il, d'engager votre conscience, je prends sur moi ce péché. A ces mots le roi se rendit, et vint à Chartres au mois de janvier 1131, avec un grand nombre de seigneurs et d'évêques, pour promettre obéissance au pape, puis il le conduisit à Rouen, où il lui fit de grands présens (1).

L'empereur Lothaire s'était aussi déclaré en faveur d'Innocent dès le mois d'octobre 1130, dans un concile tenu à Wurzbourg, auquel assistèrent seize évêques, et, entre autres, Gautier, archevêque de Ravenne, que le pape lui avait envoyé comme légat. Au mois de mars de l'année suivante, le pape, sur l'invitation de l'empereur, se rendit à Liége, où s'étaient réunis une multitude d'évêques et de seigneurs. On vint le recevoir en procession, et Lothaire, lui servant d'écuyer selon la coutume, marcha à ses côtés, tenant d'une main la bride du cheval et de l'autre une baguette pour écarter la foule. Ce prince voulut profiter de l'occasion pour obtenir du pape la concession des investitures. Mais saint Bernard, qui était présent, combattit cette demande avec tant d'éloquence et de fermeté, que l'empereur abandonna ses prétentions. Le pape, de retour en France, vint à Saint-Denis, où il fut reçu magnifiquement par l'abbé Suger, et il y célébra les fêtes de Pâques, avec une pompe extraordinaire. Comme les peuples s'empressaient à lui rendre leurs hommages, les Juifs vinrent eux-mêmes lui présenter un exemplaire de la loi, enveloppé d'un voile. Le pape leur dit en le recevant : Daigne le Dieu tout puissant lever le voile qui vous couvre les yeux. La maladie qu'on appelait le feu sacré avait fait l'année précédente d'affreux ravages dans le royaume, principalement à Paris,

(1) Order. lib. XIII. — Arnold. *Vit. Bern.* — Will. Malm.

et l'évêque Étienne, selon l'usage ordinaire dans les grandes calamités, avait ordonné de faire une procession avec les reliques de sainte Geneviève. Dès qu'elles entrèrent dans la cathédrale, les malades qu'on y avait portés, au nombre de trois cents, furent guéris, et la contagion cessa dans tout le royaume. Le pape Innocent, venu de Saint-Denis à Paris, ordonna de célébrer chaque année la mémoire de ce miracle. On fit bâtir, en reconnaissance de ce bienfait, une église qui fut nommée Sainte-Geneviève des Ardens.

Le souverain pontife passa en France toute l'année 1131, défrayé avec sa suite par les églises et les monastères; car il ne pouvait rien tirer des revenus du saint-siége en Italie. Saint Bernard, qu'il retint presque toujours auprès de lui, écrivit les lettres les plus fortes pour prémunir les évêques d'Aquitaine contre le schisme, que Gérard d'Angoulême s'efforçait de propager par tous les moyens. C'était un évêque d'une grande capacité, mais ambitieux, plein d'orgueil, avide d'argent, et qui trafiquait de ses fonctions et des bénéfices pour satisfaire sa cupidité. Il s'était empressé de reconnaître Innocent, et comme il avait eu sous les papes précédens la légation d'Aquitaine, il lui en demanda la continuation; mais le pontife, qui le connaissait trop bien, n'ayant pas jugé à propos de souscrire à cette demande, Gérard embrassa le parti d'Anaclet, dont il reçut avec la légation d'Aquitaine, celle de France et de Bourgogne. Saint Bernard, dans une lettre aux évêques de la province de Bordeaux, après avoir flétri l'ambition de cet évêque, son hypocrisie et les honteux motifs de sa conduite, ajoutait au sujet de sa prétendue légation en France: « Il peut y joindre encore s'il veut les Mèdes et les Perses, pour se glorifier au moins de vains titres. » Puis, venant au fond de la question du schisme, il parle ainsi d'Anaclet: « L'élection dont il se vante n'est qu'une vaine apparence qui ne saurait couvrir son usurpation manifeste; car c'est une

maxime constante dans l'Église, qu'après une première élection il ne saurait y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la première, comme le prétendent les schismatiques, pouvait-on, sans l'avoir examinée et cassée juridiquement, procéder à une autre élection? Ils demandent maintenant le jugement qu'ils auraient dû attendre auparavant; mais Dieu a déjà jugé par le fait, et son jugement a été reconnu et suivi par les plus saints évêques, Gautier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Salzbourg, Bernard de Pavie, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme. Leur autorité, et leur sainteté respectable à leurs ennemis mêmes, nous a facilement persuadé de suivre leurs traces. Les évêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, d'Allemagne, des Gaules et des Espagnes, et ceux de l'Église orientale, tous de concert ont rejeté Pierre de Léon et reconnu Innocent pour pape légitime, sans être gagnés par argent, ni séduits par artifice, ni forcés par la crainte. Je ne dois pas omettre les saints qui sont morts au monde et ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les camaldules, les solitaires de Vallombreuse, les chartreux, les moines de Cluni et de Marmoutier, mes confrères de Cîteaux, les religieux de Tiron et de Savigny, enfin toutes les communautés régulières de clercs et de moines, sont attachés à Innocent à la suite de leurs évêques. » Saint Bernard relève ensuite le contraste entre la réputation d'Innocent et celle d'Anaclet. Puis il ajoute : « Si vous comparez les élections, celle d'Innocent est tout à la fois la plus pure, la plus régulière et la première. Elle a été faite par la plus saine partie des cardinaux et en nombre suffisant pour élire selon les canons. Quant au sacre, il a été fait par l'évêque d'Ostie, à qui il appartient de droit. »

Arnoul, archidiacre de Séez, et depuis évêque de Lisieux, écrivit aussi un traité contre les schismatiques, où il discute avec soin tous les points de la question, et s'é-

tend sur les vices de l'antipape et de Gérard d'Angoulême. Celui-ci, soutenu par le duc d'Aquitaine, parvint à se faire élire archevêque de Bordeaux, chassa de leurs siéges les évêques de Poitiers et de Limoges, et fit nommer des intrus à leur place ; mais il ne trouva personne pour les sacrer. Les évêques de la province eurent recours à Vulgrin, archevêque de Bourges, comme primat d'Aquitaine, pour le prier d'excommunier Gérard avec ses complices et de casser son élection. Comme Gérard était tombé entre les mains d'un seigneur catholique qui le retenait prisonnier, l'évêque de Saintes priait en outre l'archevêque de prononcer l'excommunication contre ceux qui emploieraient la violence pour le délivrer. Vulgrin félicita les évêques de leur zèle contre le schisme, défendit au clergé et au peuple de Bordeaux de reconnaître Gérard comme archevêque, et leur notifia la sentence d'excommunication prononcée contre ce schismatique par le concile de Reims.

Ce concile, convoqué par le pape Innocent, se tint au mois d'octobre de l'an 1131. Il s'y trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques et une multitude d'abbés, de clercs et de moines, de toutes les contrées de l'Occident. L'élection d'Innocent fut confirmée solennellement, et l'antipape Pierre de Léon excommunié. On y fit aussi dix-sept canons de discipline dont la plupart sont tirés de conciles antérieurs. Ils furent ensuite reproduits et confirmées au second concile général de Latran. Le sixième défend aux moines et aux chanoines réguliers d'exercer la profession d'avocats ou de médecins, « car c'est l'amour de l'argent, dit le concile, qui les engage dans ces fonctions, et qui les porte à plaider sans distinction les causes justes ou injustes, et à fixer leurs regards, pour soigner les corps, sur des objets dont le nom ne devrait pas même se trouver dans leur bouche. » Il est remarquable que cette défense se trouve restreinte aux moines et aux chanoines réguliers, et ne semble pas

s'appliquer aux autres clercs ; c'est que l'ignorance des laïques rendait ce mal en quelque sorte nécessaire, et on voit assez par les raisons dont se sert le concile, que son intention en le tolérant n'est pas de l'approuver. Le douzième canon défend les fêtes où les chevaliers se réunissaient pour faire preuve de leur force ou de leur adresse, c'est-à-dire les tournois, et ordonne de refuser la sépulture à ceux qui y mourront. Mais ces défenses souvent réitérées n'arrêtèrent point cet abus, qui a subsisté pendant quatre siècles. Un autre canon prononce anathème avec réserve de l'absolution au pape contre celui qui aura frappé un clerc ou une autre personne consacrée à Dieu.

Le roi Louis le Gros avait fait couronner deux ans auparavant Philippe, son fils aîné. Mais ce jeune prince mourut d'une chute de cheval quelques jours avant le concile de Reims, et comme la santé du roi était fort chancelante, on lui conseilla, pour prévenir les troubles, de faire couronner au concile son second fils, nommé Louis. La cérémonie se fit le 25 octobre dans l'église métropolitaine. Le pape, dit un auteur du temps, sacra le jeune roi avec l'huile dont saint Remi avait oint le roi Clovis à son baptême, et qu'il avait reçue de la main d'un ange. On prétend que les douze pairs furent institués en cette occasion, et que ce fut le pape Innocent qui persuada à Louis le Gros d'établir les six pairs ecclésiastiques. Le lendemain, saint Norbert, archevêque de Magdebourg, remit au pape des lettres du roi Lothaire, qui lui témoignait son attachement et lui annonçait qu'il se disposait à marcher contre les schismatiques. Le roi d'Angleterre écrivit de son côté par l'archevêque de Rouen, pour renouveler sa promesse d'obéissance, et le pape reçut aussi des lettres semblables des rois de Castille et d'Aragon, qui demandaient en même temps des secours contre les infidèles (1).

(1) Suger. *Vit. Ludov.* — Order. lib. XIII. — *Chron. Maurin.*

En retournant en Italie, le pape voulut visiter le monastère de Clairvaux, où il fut profondément ému par le spectacle édifiant de cette sainte communauté. Les moines vinrent au devant de lui, vêtus pauvrement, portant une croix de bois et chantant des psaumes. Toute la cour pontificale, frappée de leur modestie et de leur recueillement, ne put s'empêcher de verser des larmes d'admiration. Ils avaient les yeux baissés, et tandis qu'ils attiraient les regards de tout le monde, indifférens eux-mêmes à toute curiosité, ils ne voyaient personne. Les Romains, en entrant dans l'église et en parcourant la maison, trouvèrent partout l'image de la pauvreté religieuse. On servit à manger du pain noir, des herbes, des légumes, auxquels on ajouta seulement quelques poissons pour le pape. Saint Bernard avait refusé l'année précédente l'évêché de Gênes, et cette année 1131 il refusa celui de Châlons, pour lequel il fut élu par les suffrages unanimes du clergé. Le pape, en considération des services qu'il avait rendus pendant le schisme, accorda non-seulement à la maison de Clairvaux, mais à tout l'ordre de Cîteaux, un privilége portant exemption de dîmes envers toute personne pour leurs terres et leurs bestiaux. Ce privilége causa de grandes contestations entre les moines de cet ordre et ceux de Cluni. Elles commencèrent la même année, à l'occasion de la fondation de l'abbaye du Miroir, dépendante de Cîteaux. Comme cette maison possédait des terres sur lesquelles les moines de Gigny, une des principales abbayes de l'ordre de Cluni, percevaient des dîmes, ils voulurent obliger les moines du Miroir de s'y soumettre. Mais le pape les menaça d'un interdit s'ils ne se désistaient de cette prétention, et les réclamations de Pierre le Vénérable auprès du souverain pontife et du chapitre général de Cîteaux demeurèrent sans effet. Ces différends se reproduisirent plus tard avec des suites fâcheuses.

Le pape Innocent, accompagné de saint Bernard, ren-

tra en Italie au printemps de l'an 1132, et tint un concile à Plaisance avec les évêques de la Lombardie ; puis il joignit le roi Lothaire à Roncaille, où ce prince avait convoqué une assemblée générale pour régler les affaires de l'Église et de l'empire ; après quoi le souverain pontife passa en Toscane et se rendit à Pise. Cette ville était en guerre avec les Génois pour des prétentions réciproques sur l'île de Corse. Le pape fit promettre aux deux peuples de s'en rapporter à son jugement, et saint Bernard fut envoyé à Gênes pour disposer les esprits à la paix ; son autorité et son éloquence eurent tant d'effet que les négociations furent terminées presque en un jour. On lui offrit une seconde fois l'évêché de cette ville, mais les instances les plus pressantes ne purent triompher de sa modestie. Le pape, pour éteindre entièrement la guerre et récompenser la fidélité des Génois, érigea leur ville en métropole, la déclara indépendante de l'archevêché de Milan, et lui donna pour suffragans trois évêchés de l'île de Corse, laissant les autres à la ville de Pise.

Le roi Lothaire s'arrêta quelque temps en Lombardie pour achever de soumettre cette province, dont Conrad, duc de Franconie, s'était fait déclarer roi ; puis ayant concerté sa marche avec le pape, il vint le rejoindre à quelque distance de Rome, où ils entrèrent le 1er mai de l'an 1133. Ils furent reçus avec beaucoup d'honneur par le préfet de la ville et plusieurs nobles romains. Le roi Lothaire reçut la couronne impériale de la main du pape, le 4 juin, après avoir fait le serment ordinaire de défendre l'Église romaine et de conserver les terres du saint-siége. Ce couronnement eut lieu dans la basilique de Latran, et non dans l'église de Saint-Pierre, qui était alors au pouvoir de l'antipape. Quelques jours après le pape céda à l'empereur, pour lui et son gendre Henri, duc de Bavière, les domaines de la comtesse Mathilde, à la condition de payer chaque année cent livres d'argent au saint-siége. Les Pisans et les Génois vinrent au secours

du pape avec une armée navale, et lui soumirent toute la côte depuis Civita-Vecchia. Cependant l'antipape était maître du château Saint-Ange et de presque toutes les forteresses de Rome. Il essaya pendant quelque temps d'amuser l'empereur par des paroles de paix, jusqu'à offrir pour garantie de ses promesses des otages et des forteresses, mais on fut bientôt convaincu qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps; et comme il différait de jour en jour d'en venir à l'exécution, le roi Lothaire, avec les seigneurs de sa cour, le condamna comme criminel de lèse-majesté divine et humaine; puis il écrivit une lettre à tous les souverains, où il exposait ces circonstances et les motifs de sa conduite. Mais n'ayant pas assez de troupes pour forcer l'antipape dans ses retranchemens, il se vit réduit, par la crainte des chaleurs et le défaut de subsistances, à retourner en Allemagne. Saint Norbert l'avait accompagné dans ce voyage, où il exerça les fonctions de chancelier d'Italie. Il tomba malade peu de temps après son retour, et mourut le 6 juin 1134.

Le pape Innocent, après le départ de l'empereur, fut obligé de quitter Rome et de retourner à Pise. Saint Bernard ayant suivi l'empereur en Allemagne, parvint à faire la paix entre ce prince et les neveux de son prédécesseur, Conrad et Frédéric, qui jusqu'alors avaient refusé de le reconnaître. Vers le même temps, un archidiacre d'Orléans fit tuer un prêtre de cette église qui s'opposait à ses injustes exactions sur le clergé, et le prieur de Saint-Victor de Paris fut massacré pour la même cause par les neveux de l'archidiacre Thibaud. Geoffroi de Chartres, légat du saint-siége, assembla un nombreux concile à Jouarre, où l'on excommunia les meurtriers et leurs complices. Comme Thibaud s'était adressé à Rome, saint Bernard écrivit au pape, et fit confirmer cette sentence. Il fut rappelé bientôt après en Italie, pour les affaires de l'Église. Le pape avait convoqué un concile à Pise, auquel assistèrent un grand nombre d'évêques et

d'abbés de tout l'Occident. On y confirma l'anathème contre l'antipape, et on déposa ses fauteurs, sans espérance de rétablissement. Les évêques de France, à leur retour, furent attaqués et dépouillés par les brigands dans la Toscane, où plusieurs même furent, pendant quelque temps, retenus prisonniers. Saint Bernard fut obligé de venir à ce concile, tenu en 1134, et eut la plus grande part aux affaires qui s'y traitèrent. On voyait les évêques attendre quelquefois à sa porte, tant était grande la multitude de ceux qui s'adressaient à lui. Les Milanais qui avaient suivi le parti de Conrad et de l'antipape, voulant rentrer dans l'unité de l'Église, eurent recours au saint abbé pour les réconcilier avec l'empereur Lothaire et avec le pape Innocent, qui les avait excommuniés et privé leur ville de sa dignité de métropole. Saint Bernard se rendit à Milan après le concile, avec deux cardinaux et l'évêque de Chartres. Les habitans vinrent en foule au devant de lui jusqu'à sept milles de distance; ils lui baisaient les pieds, arrachaient les poils de ses habits comme autant de reliques, et ils le conduisirent ainsi à son logement au milieu des plus vives acclamations. Sa négociation eut le plus heureux succès. Les Milanais s'étant soumis à tout, furent réconciliés, et leur ville recouvra son titre de métropole. Le saint abbé fit pendant son séjour un grand nombre de miracles. On lui amena et on le pria de délivrer une femme noble possédée du démon depuis sept jours, et agitée de convulsions, qui lui faisaient perdre le sentiment et la parole. Il offrit pour elle le saint sacrifice, et avant la communion il éleva sur elle le corps de Jésus-Christ, en commandant au démon de se retirer, et aussitôt elle fut parfaitement guérie. Il délivra plusieurs autres possédés, guérit des paralytiques, rendit la vue à des aveugles par la vertu de l'Eucharistie, par l'eau bénite ou le signe de la croix. Ces miracles, opérés en présence d'une foule de témoins, redoublèrent l'enthousiasme et le respect; on accourait

des lieux voisins pour le voir et l'entendre; l'affluence était si grande à sa porte depuis le matin jusqu'au soir, que la faiblesse de son corps ne pouvant y résister, il fut obligé de se tenir à la fenêtre pour se montrer et leur donner sa bénédiction. On le pressa vivement d'accepter le siége de Milan; mais il refusa et fit élire Ribalde, en remplacement d'Anselme, déposé comme schismatique. Un grand nombre de Milanais, touchés par ses exhortations, embrassèrent la vie monastique, et il établit dans le voisinage un monastère de son ordre, qui fut aussi nommé Clairvaux (1).

De retour en France, saint Bernard trouva sa communauté dans un ordre si parfait, qu'il n'eut pas une plainte à recevoir, pas un abus à réformer. Comme le nombre des religieux s'était prodigieusement accru, il résolut de bâtir une maison plus grande, et tous les seigneurs et les évêques voisins s'empressèrent d'y contribuer. Mais bientôt après Geoffroy, évêque de Chartres, nommé légat en Aquitaine, le demanda pour travailler avec lui à éteindre le schisme dans cette province. Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, avait d'abord reconnu le pape Innocent; puis il se laissa séduire et entraîner dans le schisme par l'évêque d'Angoulême. Ce fut par son crédit que Gérard, sans quitter ce dernier siége, s'empara de l'archevêché de Bordeaux, et chassa plusieurs évêques catholiques. Saint Bernard, pendant le séjour du pape en France, après avoir écrit au duc Guillaume une lettre pleine de force et d'éloquence, s'était rendu lui-même à Poitiers pour le ramener à l'obéissance du pontife légitime. Mais cette démarche demeura sans effet. Enfin le saint abbé étant arrivé pour la seconde fois en Aquitaine avec Geoffroy de Chartres et quelques autres prélats, le duc accepta une conférence qui se tint à Parthenay. On lui peignit si vivement les maux du

(1) *Vit. Bern.*—Ott. Frising. *Chron.*

schisme, et on lui prouva si bien les droits d'Innocent, qu'il se montra disposé à le reconnaître comme pape; mais il ajouta qu'il avait trop à se plaindre des évêques chassés de leurs siéges pour consentir à leur rétablissement. On insista vivement sur cet article de part et d'autre, et comme la négociation traînait en longueur, saint Bernard, recourant à d'autres moyens, alla célébrer la messe, suivi de tous les catholiques. Le duc et les schismatiques demeurèrent à la porte de l'église. Au moment de la communion, saint Bernard, animé d'un feu céleste qui brille dans ses yeux et sur toute sa figure, prend en main la patène avec le corps de notre Seigneur, sort auprès du duc, et lui dit d'une voix terrible: Nous vous avons prié et vous nous avez méprisé; voici le Fils de Dieu, le chef de cette église que vous persécutez; voici votre juge, celui au nom de qui toute puissance fléchit le genou, au ciel, sur la terre et dans les enfers. Vous tomberez un jour entre les mains de ce juge formidable; le mépriserez-vous alors comme vous avez méprisé ses serviteurs? A ces mots tous les assistans fondaient en larmes et tremblaient dans l'attente de l'événement. Le duc épouvanté tomba sans connaissance. Ses gens l'ayant relevé, il retomba aussitôt, la bouche écumante, comme s'il eût été frappé d'épilepsie. Alors le saint abbé, le touchant du pied, lui commanda de se lever et d'écouter les ordres de Dieu. Voilà, lui dit-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son église. Allez sur-le-champ vous réconcilier avec lui et le rétablir dans son siége; faites cesser le schisme dans vos états, et soumettez-vous au pape Innocent comme toute l'Église. Aussitôt le duc, sans répliquer un seul mot, alla embrasser l'évêque de Poitiers, et le reconduisit à son église aux applaudissemens de toute la ville. La paix fut ainsi rendue à toute l'église d'Aquitaine. Il n'y eut que Gérard d'Angoulême qui s'obstina dans le schisme; mais peu de temps après on le trouva mort dans son lit, et ses neveux l'ayant enterré dans une

église, le légat Geoffroy le fit exhumer, et les dépouilla eux-mêmes des dignités ecclésiastiques dont ils étaient revêtus. Geoffroy de Chartres montra dans sa légation un tel désintéressement, qu'il vécut toujours à ses frais, et ne voulut pas recevoir le moindre présent.

Saint Bernard, de retour à Clairvaux vers la fin de l'an 1135, commença ses admirables sermons sur le Cantique des cantiques, où il explique avec tant de profondeur et d'onction la conduite de la Providence envers l'Église, et les effets de la grâce dans l'âme des fidèles. Il en composa une grande partie dans le cours de l'année suivante ; mais ils furent interrompus ensuite par un nouveau voyage en Italie, et enfin repris en différentes occasions. Il prononçait ordinairement ces discours le matin, en présence des religieux et des novices, mais non des frères convers, apparemment parce que ceux-ci n'entendaient pas le latin. Il envoya les premiers à Bernard, prieur de la Chartreuse des Portes près de Bellai, qui devint bientôt après évêque de cette ville, dont il quitta le siége au bout de quelques années, pour retourner dans la solitude.

Vers le même temps, un seigneur du Languedoc, nommé Pons de Laraze, donna un mémorable exemple de pénitence. Il avait été pendant longtemps le fléau de toute la contrée par ses violences et ses brigandages. Mais enfin, touché de la grâce, il résolut de quitter le monde et d'employer le reste de ses jours à expier ses fautes. Il détermina sa femme à se retirer avec leur fille dans une communauté religieuse, il plaça en même temps son fils dans un monastère, et comme ses anciens amis vinrent le visiter, il leur parla avec tant de zèle qu'il en engagea six à le suivre dans sa retraite. Il prit aussitôt les mesures nécessaires pour réparer les injustices qu'il avait commises, et fit publier partout que ceux à qui il aurait fait tort vinssent à Péguerolles dans les trois premiers jours de la semaine sainte, pour recevoir ce qui

leur était dû. Ensuite il vint à Lodève le dimanche des Rameaux se présenter à l'évêque pendant la procession; il était nu-pieds, couvert d'un cilice, avec la corde au cou, et se faisait mener comme un criminel par un homme à qui il avait ordonné de le fustiger continuellement avec des verges. Il monta sur un échafaud où le clergé s'était arrêté, remit à l'évêque un papier contenant le détail de ses péchés, et le pria de le faire lire en présence du peuple. Pendant cette lecture il poussait de profonds soupirs, se confessait coupable de tous ces crimes, et recommandait de le fustiger plus fort. Ce spectacle fit fondre en larmes tous les assistans, et plusieurs qui avaient été retenus par une mauvaise honte, furent excités par cet exemple à confesser leurs péchés et à faire pénitence.

Le lendemain et les deux jours suivans, Pons s'occupa de satisfaire ceux qui avaient à se plaindre de ses injustices. Il se jetait aux pieds de chacun d'eux, leur demandait pardon, puis il leur rendait ce qu'il leur avait pris, soit en argent, soit en bétail ou en denrées de toute nature. Après ces restitutions, il distribua aux pauvres ce qui lui restait de biens, et partit avec ses six compagnons, nu-pieds, pour aller en pèlerinage à Saint-Guillem du désert, puis à Saint-Jacques en Galice. De là ils revinrent au Mont-Saint-Michel, à Saint-Martin de Tours, et en d'autres monastères. Ensuite ils se retirèrent dans un désert pour y vivre du travail de leurs mains. Ils choisirent un lieu nommé Salvanès, qui leur fut donné dans le diocèse de Lavaur par un seigneur du pays, et commencèrent à y construire des cabanes et à défricher la terre. Le pays étant affligé d'une grande famine, une multitude de pauvres vinrent leur demander l'aumône. Pons dit à ses compagnons : Vendons nos bestiaux et tout ce que nous avons pour soulager nos frères, et s'il le faut nous mourrons ensuite avec eux. Mais un seigneur ayant appris cette résolution, leur ouvrit ses greniers, et leur fournit de quoi pourvoir au besoin des pauvres jus-

qu'à la moisson. L'exemple de leurs vertus attira bientôt à Salvanès un si grand nombre de solitaires, que l'on résolut d'y fonder une abbaye et d'embrasser quelque observance régulière. La question fut de choisir entre l'institut des Chartreux et celui de Cîteaux. Pons s'adressa au vénérable Guigues, prieur de la Chartreuse, et d'après son conseil il se décida pour l'ordre de Cîteaux, dont il prit l'habit et la règle dans l'abbaye de Mazan, au diocèse de Viviers. Ainsi fut fondée en 1136 l'abbaye de Salvanès, qui ne tarda pas à devenir fort célèbre. Pons voulut par humilité demeurer entre les frères convers.

Alphonse, roi d'Aragon, mourut en 1134, et comme il ne laissait point d'enfans, il avait donné ses états par testament aux chevaliers du temple et de l'hôpital. Mais les seigneurs du royaume regardèrent comme nulle cette disposition. Ramire, frère d'Alphonse, fut tiré d'une abbaye pour monter sur le trône, et quoique moine et prêtre, il obtint, dit-on, du pape Innocent une dispense pour se marier. Il eut une fille qu'il fiança au bout de trois ans à Raimond, comte de Barcelone; puis il abdiqua la royauté, remit à son gendre les rênes du gouvernement, et retourna à son monastère. Henri Ier, roi d'Angleterre, mourut à la fin de l'année suivante 1135, et désigna pour lui succéder Mathilde, sa fille unique, épouse en premières noces de l'empereur Henri V, et mariée ensuite à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Étienne, comte de Boulogne, neveu du roi, passa promptement en Angleterre, où il fut reconnu par les seigneurs, et couronné par l'archevêque de Cantorbéry. Il promit de respecter les priviléges des églises, de ne point s'approprier leurs revenus pendant la vacance, et de laisser aux évêques la juridiction sur les personnes ecclésiastiques (1).

L'empereur Lothaire, sur la demande du pape Inno-

(1) Guill. Neubrig. lib. II. — Order. Vital. — Robert. *Chron.*

cent, passa en Italie avec une puissante armée, l'an 1136, pour soumettre les schismatiques, et combattre Roger, roi de Sicile, protecteur de l'antipape. Mais les affaires de la Lombardie le retinrent pendant le reste de l'année dans cette province. Cependant il se pressa d'écrire aux moines du Mont-Cassin pour leur promettre sa protection et les engager à reconnaître le pape Innocent ; car ils avaient été retenus jusqu'alors par la crainte du roi Roger. Comme on n'ignorait pas leurs inclinations, Guérin, chancelier du roi, voulut prévenir l'effet des lettres de l'empereur et conserver à son maître un monastère également important par sa réputation, ses richesses et le grand nombre de ses vassaux. Il signifia donc à l'abbé Seignoret de lui livrer le Mont-Cassin pour gage de sa fidélité, et de se retirer avec les moines dans une forteresse voisine ou dans les prieurés dépendans de l'abbaye. Mais l'abbé et les moines refusèrent d'y consentir, et se disposèrent à recevoir l'empereur et le pape Innocent. Toutefois, après la mort de l'abbé Seignoret, arrivée sur ces entrefaites, Rainald, son successeur, dont l'élection était peu régulière et contestée par une partie des moines, la fit confirmer par l'antipape, et traita secrètement avec Roger.

Le pape Innocent, qui était toujours à Pise, se rendit à Viterbe au mois de mars de l'an 1137, pour conférer avec l'empereur sur les moyens de réduire les schismatiques. Saint Bernard, pressé par le souverain pontife et les cardinaux de venir au secours de l'Église, avait entrepris une troisième fois le voyage d'Italie, et vint joindre le pape à Viterbe. Il fut d'avis que dans l'état des choses, les moyens de persuasion seraient plus efficaces que les armes. En effet, comme la plupart des schismatiques n'étaient retenus que par la honte d'un changement, par le prétexte du serment qu'ils avaient prêté, ou par la crainte d'une déposition qui les réduirait à la misère, le saint abbé, conférant avec eux, leur fit sentir

la frivolité de ces motifs dans une affaire aussi grave, et parvint à en ramener un grand nombre; l'antipape, épuisé d'argent et n'ayant plus de ressources, perdait courage, et voyait chaque jour ses courtisans l'abandonner. Cependant le pape, accompagné de Henri, duc de Bavière, avec trois mille chevaux, s'approcha de Rome, et soumit à son obéissance la ville d'Albane et toute la Campanie, puis le monastère du Mont-Cassin, la ville de Bénévent, et enfin la principauté de Capoue, où il rétablit le duc Robert. L'empereur, de son côté, après avoir soumis la Marche d'Ancône et le duché de Spolette, s'avança jusqu'à Bari, dont il se rendit maître; puis ayant conquis presque toute la Pouille, il consentit, après quelques difficultés, à laisser au pape le choix d'un nouveau duc de cette province; mais ils lui donnèrent ensemble l'investiture par l'étendard. Le pape voulait obliger les moines du Mont-Cassin à lui prêter serment de fidélité comme vassaux, et à venir nu-pieds demander la pénitence pour leur adhésion au schisme d'Anaclet. Mais sur les vives instances de l'empereur et après d'assez longues contestations, il consentit à leur pardonner et à les absoudre de l'excommunication, moyennant le serment de lui obéir comme au chef de l'Église. Cependant, comme l'abbé Rainald continuait ses intelligences secrètes avec le roi Roger, il fut déposé quelques jours après, et on lui substitua Guibald, abbé de Stavelo, à qui l'empereur fit prêter serment de fidélité par le prince de Capoue et le duc de Pouille. On voit par là jusqu'où s'étendait la suzeraineté du Mont-Cassin (1).

Jean Comnène, empereur de Constantinople, envoya vers ce temps une ambassade à l'empereur Lothaire pour le féliciter de ses victoires. Il y avait parmi ces ambassadeurs un philosophe qui se mit à déclamer contre le saint-siége et toute l'Église d'Occident; il traitait les

(1) *Chron. Cassin.* — *Chron. Benev.* — *Vit. Bern.*

Latins de gens excommuniés pour avoir ajouté au symbole, et reprochait aux évêques de porter des habits de pourpre, de lever des troupes et d'aller à la guerre, en sorte que le pape, disait-il, était plutôt un empereur qu'un évêque. Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, dont il a continué la chronique, entreprit de répondre aux déclamations de ce Grec, et l'empereur les fit disputer devant lui. Ce fut probablement à cette occasion qu'il envoya comme ambassadeur à Constantinople, Anselme, évêque d'Havelberg, qui eut aussi avec les Grecs des conférences publiques au sujet des reproches contre les Latins. On avait choisi pour disputer avec lui Nechitès, archevêque de Nicomédie, le plus renommé des douze docteurs qui présidaient à la direction des études. Une multitude de Grecs et les plus considérables d'entre les Vénitiens, les Génois, les Pisans et autres Latins établis à Constantinople, assistèrent aux deux conférences qui se tinrent, l'une dans l'église de Sainte-Irène, sur la procession du Saint-Esprit, et l'autre à Sainte-Sophie, sur la primauté du pape et l'usage des pains azymes. Anselme discuta tous ces points avec beaucoup de précision et de solidité, et comme Nechitès, tout en reconnaissant la primauté de l'Église romaine, s'élevait contre le prétendu despotisme des papes, et leur reprochait de vouloir disposer de tout dans les églises, selon leur bon plaisir, et soumettre les Orientaux à des lois portées dans des conciles où l'on ne daignait pas les appeler : Si vous connaissiez comme moi, répondit Anselme, la doctrine et l'équité de l'Église romaine, sa charité envers tout le monde, sa prudence, sa modération, et surtout son exactitude dans l'examen des causes ecclésiastiques, et la liberté qui règne dans ses jugemens, vous n'hésiteriez pas à vous soumettre à son obéissance. Enfin, les prétextes de division furent si bien éclaircis, que tout le monde applaudit au vœu exprimé par Nechitès, qu'un concile général fût convoqué par l'autorité du pape pour

opérer la réunion des deux Églises. Anselme d'Havelberg publia plus tard, à la demande du pape Eugène III, la relation de ces conférences.

L'empereur Lothaire ayant réglé toutes les affaires d'Italie, se disposa à retourner en Allemagne; mais il tomba malade au passage des Alpes, et mourut le 3 décembre 1137. Il s'était montré constamment le père des pauvres et le protecteur des faibles et des malheureux. Il avait une si tendre piété qu'on le voyait souvent prier avec effusion de larmes, et pendant son expédition d'Italie, il entendait tous les jours trois messes : une pour les morts, une autre pour l'armée, et enfin la messe du jour. Son successeur fut Conrad, duc de Franconie, neveu par sa mère de l'empereur Henri V. Le roi de France Louis le Gros était mort quelques mois auparavant, dans les mêmes sentimens de piété. Étant tombé malade au retour d'une expédition en Touraine, il demanda les secours de la religion, fit sa confession en présence d'un grand nombre de clercs et de laïques, recommanda à son fils de protéger l'Église et les pauvres, se leva, malgré ses souffrances, pour recevoir à genoux le saint viatique, et avant la communion, il fit une profession de foi où il insista spécialement sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ensuite, se trouvant un peu mieux, il reprit sa route au milieu des larmes, des prières et des bénédictions du peuple, qui se portait en foule sur son passage. Il se rendit d'abord à Saint-Denis pour rendre grâce à Dieu devant les reliques des saints martyrs; puis arrivé à Paris, il reçut des envoyés de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui lui apprirent que ce prince étant allé en pèlerinage à Compostelle, était mort devant l'autel de Saint-Jacques, le vendredi saint, et qu'il avait recommandé au roi sa fille Éléonore, avec pouvoir de la marier, et de disposer ainsi de ses états. Le roi promit de lui donner pour époux Louis son fils aîné, qu'il fit partir aussitôt pour l'Aquitaine. Peu de temps après

il retomba malade, reçut de nouveau le saint viatique, et se fit coucher sur la cendre, où il mourut le 1er août 1137. Sa vie fut écrite par l'abbé Suger. Il eut pour successeur son fils Louis, surnommé le Jeune, qui était âgé de dix-sept ans, et qui en régna quarante-trois.

Dès que le roi Roger eut appris la retraite de Lothaire, il revint dans la Pouille, reprit un grand nombre de villes, et força par ses menaces Guibald, abbé du Mont-Cassin, à renoncer à cette abbaye. Mais ayant ensuite perdu une bataille contre le duc de Pouille, il se prêta à des négociations d'accommodement. Le pape Innocent lui envoya pour cet effet saint Bernard avec le chancelier Aimeri et le cardinal Gérard. L'antipape, de son côté, envoya trois de ses cardinaux, entre autres Pierre de Pise, fort renommé pour son éloquence et son habileté dans la jurisprudence civile et canonique. La question du schisme fut examinée et discutée pendant plusieurs jours en présence du roi, à Salerne, et saint Bernard répondant à Pierre de Pise, qui avait parlé pour Anaclet, le réfuta si bien et lui opposa à son tour des raisons si puissantes, qu'il le détermina à quitter le schisme et à se réconcilier avec le pape Innocent. Mais le roi Roger ne se laissa pas même ébranler par un miracle éclatant opéré sur un malade abandonné des médecins et qui fut guéri en buvant de l'eau où saint Bernard s'était lavé les mains. Ce prince était retenu par son intérêt, et différait de se réunir, dans l'espoir de faire ratifier son titre par le pape et d'obtenir la cession des terres qu'il avait usurpées sur le saint-siége.

Cependant l'antipape Pierre de Léon mourut au commencement de l'an 1138, et sa mort amena bientôt la fin du schisme. Les cardinaux de son parti élurent à sa place le cardinal Grégoire, mais ce fut moins dans l'intention de le soutenir que pour gagner du temps et se ménager une réconciliation avantageuse. En effet, au bout de deux mois, le prétendu pape vint de nuit trouver saint Bernard pour rentrer en grâce par sa

médiation, et après avoir quitté la mitre et la chape, il alla, accompagné du saint abbé, se jeter aux pieds du pape Innocent. Tous les clercs schismatiques suivirent son exemple. Alors le pape Innocent reprit dans Rome toute l'autorité, et l'on fit des processions et des prières publiques pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Saint Bernard sortit de Rome cinq jours après l'extinction du schisme pour revenir à Clairvaux. Il apprit en route qu'on venait d'élire pour le siége de Langres un moine de Cluni d'une réputation fort équivoque, et tant pour le bien de l'Église que dans l'intérêt de son monastère, il passa par Lyon pour protester devant le métropolitain contre cette élection, faite par le chapitre sans le concours du clergé et des autres personnes qui avaient le droit d'y prendre part. Ensuite il adressa avec une lettre un mémoire au pape pour appuyer l'appel interjeté par l'archidiacre de Langres. Cependant, le moine élu, qui était appuyé par l'abbé de Cluni et par le duc de Bourgogne, parvint à obtenir du roi l'investiture des droits régaliens, et fut sacré ensuite par l'archevêque de Lyon. Mais l'élection fut cassée par le pape, et on élut évêque de Langres, Geoffroy, parent de saint Bernard et prieur de Clairvaux. Baudouin, moine de Cîteaux, fut élevé la même année sur le siége de Pise, sa patrie. Il avait été fait cardinal depuis plusieurs années par le pape Innocent, et il est le premier de son ordre qui ait été revêtu de cette éminente dignité (1). On offrit quelque temps après l'archevêché de Reims à saint Bernard, mais il le refusa, et on élut Samson, archidiacre de Chartres, recommandable par son mérite.

Dès que le pape Innocent se vit tranquille à Rome, il convoqua un concile général pour éteindre les restes du schisme, pour condamner quelques sectaires et travailler au rétablissement de la discipline. Ce concile, tenu

(1) *Chron. Cassin.* — *Chron Benev.* — *Vit. Bern.*

pendant le Carême de l'an 1139, est compté pour le dixième œcuménique et le second de Latran. Il s'y trouva environ mille évêques ou abbés. Le pape y fit une harangue où l'on remarque ces paroles : Vous savez que Rome est la capitale du monde ; que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du pontife romain, comme par droit de fief, et qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission. Cette comparaison avec les fiefs était fondée sur le serment que les évêques prêtaient au souverain pontife et qui les obligeait comme les vassaux envers leur seigneur ; mais il serait injuste de supposer au pape l'intention d'établir une similitude complète entre des choses de nature si différente. Le concile déclara nulles les ordinations faites par l'antipape Pierre de Léon et ses adhérens, c'est-à-dire qu'il déposa avec interdit de toutes fonctions, et sans espoir de rétablissement, ceux qui avaient été ordonnés ou institués par les schismatiques, et le pape fit arracher à ceux d'entre eux qui étaient présens, la crosse et les autres marques de leur dignité. Pierre de Pise, quoique le pape eût promis de lui conserver son titre, ne fut pas excepté de cette mesure générale. On confirma l'anathème contre ceux qui persévéraient dans le schisme, et on excommunia nommément le roi Roger. On publia vingt-huit canons de discipline, dont la plupart se bornent à confirmer ou à reproduire les canons du dernier concile de Reims et de plusieurs autres conciles antérieurs contre la simonie dans les ordinations ou les autres fonctions ecclésiastiques ; contre les investitures, contre les mariages entre parens, contre le pillage des biens de l'évêque après sa mort, contre les tournois, contre les clercs qui porteraient des habits laïques ; contre les chanoines réguliers ou les moines qui exerceraient la médecine ou les fonctions d'avocat, et contre les laïques qui retenaient des églises ou des dîmes ; on confirma la trêve de Dieu avec excommunication contre ceux qui en tout temps at-

taqueraient les clercs, les moines, les pèlerins, les marchands, les paysans et les laboureurs, ou qui enlèveraient leurs troupeaux, et contre ceux qui violeraient les asiles des églises ou des cimetières ; on réserva au pape l'absolution de ceux qui attaqueraient des personnes consacrées à Dieu, et c'est un des premiers exemples des cas réservés au saint-siége ; on déclara nuls les mariages des clercs engagés dans les ordres sacrés, ceux des chanoines réguliers, ceux des moines et des religieuses ; on prononça l'excommunication contre les incendiaires, avec défense de les absoudre avant la réparation du dommage ; on condamna l'usure comme contraire aux lois divines et humaines, et les usuriers furent déclarés infâmes, avec privation de la sépulture ecclésiastique ; enfin, pour réprimer les prétentions des chanoines qui voulaient s'attribuer à eux seuls l'élection des évêques, on leur défendit, sous peine d'anathème, d'en exclure les religieux et le reste du clergé, autrement l'élection est déclarée nulle.

Le concile de Latran condamna les nouveaux manichéens en reproduisant le décret prononcé au concile de Toulouse de l'an 1119 et conçu en ces termes : « Quant à ceux qui, feignant une apparence de piété, rejettent le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur, le baptême des enfans, le sacerdoce et les autres ordres ecclésiastiques, et les mariages légitimes, nous les chassons de l'Église comme hérétiques, et ordonnons qu'ils soient réprimés par les puissances séculières. » Il condamna aussi les erreurs d'Arnaud de Brescia, dont les prédications séditieuses commençaient à troubler l'Italie. Ce sectaire avait fait ses études en France, où il eut pour maître Abailard, et revenu dans son pays, il se mit à déclamer avec une exagération fanatique contre les désordres, les richesses et la puissance civile du clergé. Il enseignait qu'il n'y avait point de salut pour les clercs qui avaient des propriétés, pour les évêques qui possédaient des seigneuries et des droits régaliens, pour les moines

qui avaient des terres et d'autres immeubles; que tous ces biens appartenaient au prince, et que le clergé devait vivre des dîmes ou des offrandes volontaires, et se contenter de ce qui suffit pour une vie frugale et mortifiée. On l'accusait aussi de partager les erreurs des manichéens sur l'Eucharistie et le baptême des enfans. Il imitait d'ailleurs leurs austérités apparentes, et quoique simple lecteur, il prit l'habit religieux pour se faire mieux écouter. Ses déclamations, où il n'épargnait ni les évêques ni le pape lui-même, produisirent un tel effet, qu'à Brescia et dans plusieurs autres villes, le clergé devint un objet de mépris. Ayant été condamné à Rome, Arnaud fut réduit à s'enfuir de Brescia, et se retira en Suisse à Zurich, où il infecta tout le pays de ses erreurs (1).

Le concile de Latran était à peine fini, quand le roi Roger repassa de Sicile dans la Pouille, dont presque toutes les villes se rendirent à lui. Le pape l'ayant appris, ramassa promptement quelques troupes et s'avança jusqu'au Mont-Cassin. On envoya aussitôt de part et d'autre des députés pour négocier la paix; mais cependant le fils du roi vint avec mille chevaux surprendre le pape, le fit prisonnier et l'amena à son père. Alors Roger, pour se réconcilier avec le pontife lui demanda la paix dans les termes les plus soumis, et l'on fit un traité par lequel le pape accordait à Roger le royaume de Sicile, à l'un de ses fils le duché de Pouille, et à l'autre la principauté de Capoue, à charge d'hommage lige au saint-siége, et d'un cens annuel de six cents pièces d'or. Cette paix fut jurée le 25 juillet et confirmée par une bulle du pape. Tel est le premier titre du royaume de Sicile, qui, dans la suite, prit son nom de la ville de Naples.

Cependant Abailard, le maître et l'ami d'Arnaud de Brescia, répandait de son côté des erreurs contre la doctrine catholique, et voyant, dit un auteur contemporain,

(1) Ott. Frising. *De gest. Frid.* lib. II. — Gunth. Ligur. lib. III.

que les docteurs qui avaient été ses rivaux n'existaient plus, il s'arrogea l'enseignement de la théologie, dénatura les dogmes de la foi, et se livra sans retenue à son penchant pour les nouveautés. Le but ou, au moins, le résultat de ses principes, était d'établir la souveraineté de la raison, de la constituer juge de la foi, et de soumettre les mystères aux lumières de l'esprit humain. Il enseignait qu'il faut examiner avant de croire, et qu'on ne doit pas croire une chose dont on ne peut rendre raison, ce qui tend à détruire en même temps l'objet de la foi et l'autorité qui lui sert de fondement. Ses opinions sur la Trinité tendaient à anéantir la distinction des personnes divines ; et par une autre erreur tout opposée, il soutenait que le Saint-Esprit n'est point de la substance du Père et du Fils. Il renouvelait aussi les erreurs de Nestorius sur l'incarnation, et celles de Pélage sur la grâce et le péché originel. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, ayant eu occasion de voir deux ouvrages d'Abailard sur la théologie, fut révolté des principes hérétiques avancés par l'auteur, et prit soin d'en extraire plusieurs propositions condamnables, qu'il transmit avec ses observations à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard, les engageant à combattre des nouveautés funestes qui se répandaient partout à la faveur du silence de ceux qui auraient pu s'y opposer. Saint Bernard, qui désirait ramener Abailard sans le confondre, voulut l'avertir en secret, et le toucha si bien par sa douceur, qu'il lui fit promettre de se rétracter et de corriger ses livres. Mais bientôt n'écoutant que sa vanité et sa présomption, Abailard changea d'avis, se mit à décrier saint Bernard, et alla trouver l'archevêque de Sens pour demander à défendre publiquement sa doctrine au concile qui devait se tenir incessamment dans cette ville. Geoffroy de Chartres venait de mourir, et saint Bernard, invité au concile, hésita d'abord à s'y rendre ; mais il céda enfin aux instances réitérées de ses amis, pour ne pas augmenter le scandale

du peuple et la présomption d'Abailard en fuyant la discussion. Le concile se tint au mois de juin 1140, en présence du roi Louis le Jeune, des comtes de Champagne et de Nevers, et d'un grand nombre d'autres seigneurs. Saint Bernard y fit lecture des erreurs extraites des ouvrages d'Abailard, et les réfuta par de solides raisons. Alors, le téméraire novateur se voyant confondu, n'osa entrer en discussion, il se contenta d'appeler au saint-siége, et sortit avec ses adhérens. On condamna ses erreurs d'une voix unanime; mais quoique son appel ne fût pas canonique, puisque les juges étaient de son choix, on s'abstint néanmoins de rien prononcer contre sa personne. Les évêques et saint Bernard écrivirent plusieurs lettres au pape et aux cardinaux, pour leur faire part de ce qui s'était passé et demander la confirmation de leur jugement. Abailard, de son côté, se mit en marche pour Rome, dans le dessein de suivre son appel. Il passa par Cluni, où Pierre le Vénérable et l'abbé de Cîteaux le déterminèrent à aller trouver saint Bernard et à se réconcilier avec lui. Cependant, le pape Innocent confirma le jugement du concile de Sens, et condamnant Abailard comme hérétique, il ordonna de brûler ses livres et de le renfermer dans un monastère, avec défense d'enseigner à l'avenir. La même mesure était ordonnée contre Arnaud de Brescia, dont saint Bernard avait aussi provoqué la répression. Abailard obtint de rester à Cluni, et pendant deux ans qu'il vécut encore, il édifia toute la communauté par sa pénitence. Il écrivit dans cette retraite une apologie où il fait une profession de foi catholique sur tous les articles condamnés, ajoutant qu'ils lui ont été imputés par malice ou par ignorance, bien que la plupart se trouvent encore dans ses ouvrages.

Guillaume de Saint-Thierry avait tant d'affection pour saint Bernard et pour l'ordre de Cîteaux, qu'il quitta son abbaye pour se faire simple moine dans un monastère dépendant de Clairvaux. Il avait commencé d'écrire

la vie de saint Bernard; mais il mourut avant le saint abbé. On a de lui, outre cette vie inachevée et la réfutation d'Abailard, un traité de l'Eucharistie, un autre sur la nature de l'âme et du corps, et plusieurs ouvrages de piété. Saint Bernard fut consulté vers le même temps par quelques moines touchant l'obligation de la règle de saint Benoît; il leur répondit par son traité du précepte et de la dispense, où il établit que tous les points de la règle obligent les religieux en vertu de leur vœu; mais que dans tout ce qui ne concerne que les observances extérieures, il est permis aux supérieurs d'en dispenser pour des motifs légitimes. Il fit aussi un traité pour répondre à différentes questions que lui avait proposées Hugues de Saint-Victor sur le baptême et sur quelques autres points de théologie. Il y montre, entre autres choses, que les justes de l'Ancien Testament n'ont pas eu une connaissance aussi claire de l'Incarnation et des autres mystères du christianisme, que celle qui nous a été donnée par l'Évangile. Hugues de Saint-Victor était un des plus grands théologiens de son temps, et il a laissé un grand nombre d'écrits, dont le plus important est son traité des sacremens; on y voit qu'on donnait encore l'Eucharistie aux enfans en les baptisant, c'est-à-dire l'espèce du vin, qu'on leur faisait sucer au bout du doigt; ses autres ouvrages sont des explications de l'Écriture sainte, plusieurs traités de piété, des sermons et des abrégés d'histoire universelle, d'histoire naturelle et de géographie. Ce pieux et savant docteur était né à Ypres, en Flandre; s'étant rendu à Paris pour ses études, il se fit chanoine régulier à Saint-Victor, où il enseigna longtemps avec éclat, et il en devint enfin prieur. Il mourut au commencement de l'an 1142, âgé seulement de quarante-quatre ans.

On rapporte au même temps la fameuse lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon, sur la fête de la Conception de la sainte Vierge. Comme ils avaient depuis peu établi cette fête de leur propre autorité et d'après quel-

ques révélations suspectes, le saint abbé blâma cette dévotion particulière comme une nouveauté sans fondement, et on remarque dans sa lettre quelques doutes sur l'immaculée conception; « car, dit-il, la raison ne permet pas de croire que la sainte Vierge ait été sanctifiée au moment où elle a été conçue, puisque le Saint-Esprit est incompatible avec le péché, c'est-à-dire avec la concupiscence inséparable de cette action ; autrement il faudrait dire qu'elle a été conçue du Saint-Esprit sans opération de l'homme. Mais il déclare en même temps que sur cette question, comme sur toutes les autres, il soumet son sentiment au jugement de l'Église romaine.

Saint Bernard, dont le zèle ne connaissait point de bornes, se vit obligé bientôt après d'intervenir dans une affaire qui menaçait la paix de l'Église et troublait tout le royaume. Les chanoines de Bourges, sur la recommandation du pape, avaient élu pour archevêque Pierre de la Châtre, parent du cardinal Aimeri, chancelier de l'Église romaine. Mais le roi Louis le Jeune refusa d'approuver cette élection, et jura publiquement qu'il n'y consentirait jamais. Pierre se rendit à Rome, où il fut sacré par le pape. Ensuite, comme le roi avait défendu de le recevoir à Bourges ni dans aucun lieu de sa dépendance, il se retira sous la protection de Thibaut, comte de Champagne, dans les terres que celui-ci possédait dans le Berri, et lança, par l'autorité du pape, un interdit sur les terres qui appartenaient au roi. Toutes les églises se soumirent alors à l'archevêque. Mais le roi irrité porta la guerre en Champagne, où il exerça des ravages et des cruautés d'une horrible barbarie. Ayant pris la ville de Vitry, il y mit tout à feu et à sang, et plus de treize cents personnes de tout âge et de tout sexe furent brûlées par son ordre dans une église où elles s'étaient réfugiées (1).

Une autre cause vint encore augmenter les divisions.

(1) Guill. Nang. *Chron.* — Robert. *Chron.* — *Chron. Maurin.*

Raoul, comte de Vermandois, marié avec une nièce du comte Thibaut, la répudia, sous prétexte de parenté, pour épouser une sœur de la reine Éléonore. Le pape, sur les plaintes de Thibaut, appuyées par saint Bernard, fit excommunier par un légat le comte de Vermandois, et mettre ses terres en interdit. L'évêque de Noyon et deux autres qui avaient cassé le premier mariage de ce comte furent suspendus de leurs fonctions. Cependant le comte de Champagne, pour obtenir la paix, se vit réduit à promettre par serment de faire révoquer les censures pontificales. Il employa pour cet effet la médiation de saint Bernard et de quelques évêques. Les censures prononcées contre Raoul furent levées et la paix conclue. Mais elle ne fut pas de longue durée. Saint Bernard, pressé par le roi d'employer son crédit pour empêcher le renouvellement des censures, écrivit à ce prince une lettre également forte et respectueuse, où il l'exhortait à ne pas s'attirer les châtimens du ciel par de si fréquens outrages contre celui qui tient dans ses mains la vie des souverains. Quelque temps après, comme la guerre était recommencée, il écrivit au roi une lettre encore plus forte, où il lui reprochait de suivre des conseils diaboliques, et de renouveler les massacres et l'incendie. « J'ai soutenu, ajoutait-il, votre parti auprès du pape par mes lettres et par mes amis, presque jusqu'à blesser ma conscience, et, je suis forcé de le dire, jusqu'à m'attirer l'indignation du pape. Mais vos excès continuels me font repentir d'avoir trop excusé votre jeunesse. Je reconnais mon imprudence, et désormais je défendrai la vérité de tout mon pouvoir. » Il adressa en même temps des plaintes fort vives à Josselin, évêque de Soissons, et à Suger, abbé de Saint-Denis, qui avaient été avec lui les médiateurs de la paix. Comme il semblait les rendre responsables de la violation du traité, ces plaintes lui attirèrent une réponse mortifiante qu'il reçut avec humilité. Enfin il écrivit sur le même sujet au cardinal Étienne, évêque

de Palestrine, qui avait été tiré de l'ordre de Cîteaux. Il représentait que le roi, pour s'approprier les biens des églises vacantes, empêchait de procéder aux élections, ou de mettre en possession les évêques élus, qu'il avait fait envahir par son frère Robert le siége de Châlons, et ravager le diocèse de Reims, dont l'archevêque s'était déclaré contre le comte de Vermandois, et il priait le cardinal Étienne d'exciter le pape à réprimer ces désordres. Cependant le saint abbé, prévoyant les suites funestes de l'interdit que le pape avait jeté sur les terres du roi à l'occasion de l'archevêque de Bourges, écrivit ensuite au même cardinal et à quelques autres pour solliciter la révocation de cette censure, qui menaçait d'un schisme l'Église de France. Mais ces divisions, commencées en 1141, ne se terminèrent qu'au bout de trois ans. Saint Bernard, qui avait perdu à cette occasion les bonnes grâces du pape, s'en plaignit humblement dans une lettre où il lui disait : « Je sais que je vous ai fatigué par la multitude de mes lettres; mais je m'en corrigerai facilement. Si j'ai trop présumé en ne considérant pas assez votre rang et le mien, c'est votre bonté qui m'avait inspiré cette hardiesse. »

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, écrivit vers cette époque une grande lettre à saint Bernard, contenant une nouvelle apologie de son ordre contre les reproches des moines de Cîteaux. Mais comme il s'y était introduit des abus réels, il s'appliqua sérieusement à les corriger. Il tint à ce sujet plusieurs chapitres généraux, où furent publiés différens statuts dont il fit plus tard un recueil en soixante-seize articles. On peut y remarquer la défense de manger de la viande, sinon en cas de maladie, de manger de la graisse les vendredis, de boire de l'hypocras, c'est-à-dire du vin mêlé de miel et d'épices, de recevoir aucun moine dans l'ordre sans la permission de l'abbé de Cluni, et de donner l'habit monastique à personne avant l'âge de vingt ans.

Vers le même temps, Pierre, abbé d'un monastère de l'ordre de Cîteaux, fut élevé sur le siége de Tarentaise, où il devint bientôt un des grands ornemens de l'église de Bourgogne, par l'éclat de ses vertus et de ses miracles. Il était né l'an 1102 dans le diocèse de Vienne, et fut formé à la piété dès son enfance par l'exemple de ses parens, dont la médiocre fortune était employée presque entièrement à des œuvres de charité. Entré de bonne heure dans le clergé, il se fit moine, à l'âge de vingt ans, dans l'abbaye de Bonnevaux, fondée par Gui, archevêque de Vienne, qui devint pape sous le nom de Callixte II. Pierre ne tarda pas à obtenir toute la confiance de l'abbé, et dix ans après il fut envoyé dans le diocèse de Tarentaise, pour y fonder et gouverner l'abbaye du Tamis. Il y joignit, par les libéralités du comte de Savoie, un hospice pour les pauvres et les passans. On ne put lui faire accepter le siége de Tarentaise qu'en employant l'autorité du chapitre général de Cîteaux, et particulièrement de saint Bernard, pour qui il eut toujours un grand respect. Cette nouvelle dignité ne lui fit point changer sa manière de vivre. Il portait un habit pauvre, se nourrissait de pain bis et de légumes, remplaçait par des prières particulières le long office du monastère, et suppléait au travail des mains par la fatigue des voyages et des fonctions épiscopales. Il rétablit la discipline et la vie commune dans son clergé, composé de nobles peu réguliers; il s'appliqua sans relâche à instruire les peuples plongés dans l'ignorance; il répara les églises et fit restituer les biens usurpés; enfin il ne cessa de pourvoir avec une charité inépuisable au soulagement des pauvres et des malades. Sa maison était comme un hospice où tous les malheureux venaient chercher un asile et des secours. Il avait soin d'entretenir son zèle et sa ferveur par de fréquentes retraites dans l'abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté. Cependant, effrayé des devoirs de l'épiscopat, et voulant surtout se dérober aux hommages des peuples

témoins de ses miracles, le saint archevêque quitta secrètement son diocèse, et se retira en Allemagne dans un monastère de l'ordre de Cîteaux, où il demeura quelque temps inconnu. Mais ensuite ayant été découvert par un de ses anciens disciples, il fut obligé de retourner à son église, qu'il gouverna pendant trente-trois ans.

L'église d'Irlande n'était pas moins illustrée alors par les miracles et les vertus de saint Malachie, évêque de Down. Ayant fait ses études dans la ville d'Armagh, il se mit sous la conduite d'un saint homme nommé Isnarius, et mena une vie très-austère. Son mérite le fit ordonner prêtre avant l'âge par l'archevêque d'Armagh, qui le fit son vicaire. Alors Malachie travailla avec un zèle infatigable au rétablissement de la discipline et à l'instruction de ces peuples à demi barbares. Il abolit les superstitions, fit observer les règles de l'Église touchant les mariages et la pénitence, rétablit la fréquentation des sacremens, et régla le chant et les offices suivant les usages de l'Église romaine. Ensuite il rebâtit le monastère de Bancor, si fameux du temps de saint Colomban, mais ruiné depuis par des pirates. Il fut élu malgré lui, vers l'an 1125, à l'évêché de Conneret, n'ayant qu'environ trente ans, et il ne l'accepta que par ordre de son métropolitain. On ne saurait se figurer tout ce qu'il eut à souffrir de fatigues et de mauvais traitemens pour ramener ce peuple à la pratique du christianisme. L'usage de la confession et de la pénitence était presque oublié; on ne tenait aucun compte des règles canoniques dans les mariages; on ne payait pas la dîme, en sorte que les ecclésiastiques étaient en petit nombre et vivaient parmi les laïques, dans l'oisiveté. Le saint évêque ne perdit point courage : il exhorta en public et en particulier, visita le diocèse, et parvint enfin à rétablir les mœurs et la discipline. Il recueillait à peine le fruit de ses travaux, lorsque l'archevêque d'Armagh, étant tombé malade, le désigna pour son successeur, et ordonna de l'élire par l'autorité de

saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osait résister. Ce siége métropolitain était devenu comme le patrimoine d'une seule famille qui le possédait depuis près de deux siècles, et lorsqu'il n'y avait point de clercs de cette famille, on le donnait à des laïques. Ce fut pour mettre fin à cet abus que l'archevêque ordonna d'élire Malachie. Il fut élu en effet; mais il n'accepta que pour enlever cette église aux usurpateurs, et à condition de la quitter dès que la paix y serait affermie. Il fut plusieurs années avant de pouvoir prendre possession, et quand il eut rétabli la liberté des élections et réformé les autres abus, il fit élire par le clergé et le peuple un sujet de mérite, nommé Gélase; après quoi il retourna à son ancien diocèse. Comme les églises de Down et de Conneret, autrefois séparées, se trouvaient alors réunies, il jugea à propos de rétablir leur séparation, ordonna un évêque pour Conneret, et se fixa lui-même à Down, où il forma une communauté de chanoines réguliers. Il se rendit ensuite à Rome vers l'an 1138, pour faire approuver les dispositions qu'il avait prises, et le pape Innocent lui donna le titre de légat du saint-siége pour l'Irlande. Le saint évêque en allant et en revenant passa par Clairvaux, où il séjourna quelque temps et se lia d'une étroite amitié avec saint Bernard. Il y laissa plusieurs de ses disciples, qui après s'être formés aux observances de cette sainte maison vinrent les établir en Irlande. Ils fondèrent dans le diocèse d'Armagh l'abbaye de Mellifont, qui en produisit bientôt cinq autres. Saint Malachie, de retour en Irlande, tint plusieurs conciles pour réformer les abus et rétablir la discipline. Ses vertus, jointes au don des miracles, faisaient recevoir comme venant du ciel tout ce qu'il ordonnait. Quelques années après il entreprit un second voyage de Rome pour recevoir le pallium qui lui avait été promis; mais il tomba malade à Clairvaux, où il mourut, selon son désir, le jour des Trépassés de l'an 1148. Sa vie a été écrite par saint Bernard. Tous les sa-

vans conviennent que les prophéties attribuées à ce saint évêque sont supposées.

Le pape Innocent avait envoyé dans la Grande-Bretagne, l'an 1138, Albéric, évêque d'Ostie, pour rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et celui d'Écosse. Ce légat fut reçu avec les plus grands honneurs ; mais toutes ses démarches ne purent procurer qu'une trêve de quelques semaines. Il obtint toutefois que les Écossais rendraient la liberté aux femmes et aux filles qu'ils avaient prises, et leur fit promettre qu'à l'avenir ils épargneraient les églises, les femmes et les enfans. Il tint ensuite un concile à Londres où l'on fit plusieurs canons de discipline pour la réformation des abus. L'année suivante, le pape donna le titre de légat à Henri, évêque de Winchester, frère du roi Étienne, et ce prélat convoqua bientôt après un concile national, au sujet de l'emprisonnement des évêques de Sarisbery et de Lincoln, que le roi avait fait arrêter comme suspects, sous prétexte qu'ils avaient construit des forteresses qui pouvaient servir au parti de la princesse Mathilde. On s'éleva fortement contre cette détention arbitraire, on réclama un jugement canonique; mais le roi fit déclarer qu'il appelait au saint-siége, et l'on se sépara sans rien conclure.

Vers le même temps, Foucher, archevêque de Tyr, vint à Rome pour demander le pallium et la restitution des évêchés suffragans de sa métropole. Ce siége, autrefois dépendant du patriarcat d'Antioche, avait été soumis, depuis la conquête des Latins, au patriarcat de Jérusalem, en vertu des bulles du pape Pascal concernant les pays conquis; mais on lui avait retranché trois évêchés suffragans, et de son côté le patriarche d'Antioche en retenait trois autres, sous prétexte de maintenir ses droits; car il conservait toujours des prétentions sur cette métropole. Le pape, sur les réclamations de Foucher, lui fit rendre ces six évêchés. Il envoya quelque temps après en Orient Albéric, évêque d'Ostie, avec le

titre de légat, au sujet des plaintes formées contre Raoul, qui avait succédé à Bernard, en 1135, sur le siége d'Antioche. Ce patriarche, élu tumultuairement par le peuple contre le vœu du clergé, s'était rendu odieux par ses violences, et on l'accusait en outre d'incontinence et de simonie. Le légat tint un concile à Antioche l'an 1141, dans lequel on prononça la déposition de Raoul; puis, s'étant rendu à Jérusalem, il y tint également un concile où le catholique des Arméniens, c'est-à-dire leur patriarche, promit de corriger certains articles de dogme ou de discipline, sur lesquels il s'éloignait de l'Église romaine. En effet, ce patriarche envoya bientôt après des députés à Rome pour remplir sa promesse. L'année suivante, Foulques, roi de Jérusalem, mourut d'une chute de cheval, et eut pour successeur son fils Baudouin III, âgé seulement de treize ans, qui régna sous la tutelle de la reine Mélisende, sa mère. Vers le même temps, la ville d'Édesse fut assiégée par les musulmans sous la conduite de Zenghi, gouverneur de Bagdad et de Mosul. Ils s'en rendirent maîtres au bout de deux ans, le jour de Noël de l'an 1144, et firent un horrible massacre des habitans, qui étaient tous chrétiens; car cette ville n'avait jamais été sous la domination des infidèles. Toutes les églises furent profanées, particulièrement celle où étaient les reliques de saint Thomas. Zenghi ne survécut pas longtemps à cette conquête. Il était parvenu à se créer dans la Mésopotamie un empire indépendant, et il fut le chef de la dynastie des Atabeks, dont son fils Nour-eddin étendit la domination dans la Syrie et jusqu'en Égypte.

L'empereur Jean Comnène mourut au mois d'avril de l'an 1143. On a de ce prince une loi portant défense aux gouverneurs ou à leurs officiers et à toute autre personne, sous peine d'amende et de punition corporelle, de piller les biens des évêques après leur mort. Il eut pour successeur son fils Manuel. Les erreurs des bogomiles ou des manichéens s'étaient perpétuées dans l'empire de Con-

stantinople, et s'introduisaient jusque dans les monastères. On trouva dans plusieurs les écrits d'un de ces sectaires nommé Constantin Chrysomale, et le patriarche Léon tint à ce sujet, vers l'an 1140, un concile où ces écrits furent condamnés au feu, avec défense à toute personne de les conserver ou de lire tout autre ouvrage non approuvé, sous peine pour les contrevenans d'être frappés d'anathème et livrés au bras séculier. Trois ans plus tard, le patriarche Michel, successeur de Léon, tint plusieurs conciles où l'on condamna quelques moines de Cappadoce infectés des erreurs de cette secte, entre autres un certain Niphon, qui fut renfermé dans un monastère sans communication avec personne; mais ce moine hérétique fut mis en liberté au bout de deux ans par le patriarche Cosme, qui se déclara son protecteur et l'admit dans son intimité. En conséquence, ce patriarche fut déposé l'an 1147, comme suspect des mêmes erreurs, par un concile de trente et un évêques présidés par l'archevêque de Césarée en Cappadoce (1).

La fin du pontificat d'Innocent II fut troublée par les entreprises séditieuses des Romains. Comme il avait fait contre leur gré la paix avec les Tiburtins, ils se soulevèrent contre son autorité, entreprirent de rétablir la république, nommèrent un sénat, et recommencèrent la guerre. Le pape employa vainement les promesses et les menaces pour arrêter la sédition, et mourut sur ces entrefaites, le 24 septembre 1143. On lui donna, deux jours après, pour successeur le cardinal Gui de Castel, qui prit le nom de Célestin II. Son élection fut approuvée par les acclamations unanimes du clergé et du peuple; mais il ne tint le siége que cinq mois. On élut, trois jours après sa mort, le 12 mars 1144, le cardinal Gérard, qui fut nommé Lucius II. Il confirma le jugement déjà prononcé tant de fois contre les prétentions des évêques de

(1) Nicet. lib. II.—Guill. Tyr.

Dol à la dignité métropolitaine; mais en ordonnant que cette église, comme toutes celles de Bretagne, serait soumise à la métropole de Tours, il en exempta l'évêque alors existant, et lui accorda le privilége de porter le pallium et de n'être soumis qu'au saint-siége. Alphonse, duc de Portugal, qui, après de grandes conquêtes sur les Maures, avait pris le titre de roi, fit hommage comme vassal au pape Lucius, et promit de payer à l'Église romaine une redevance annuelle de quatre livres d'or, à condition d'être protégé par le saint-siége, et de n'avoir à reconnaître aucun autre suzerain. C'est par le même motif, c'est-à-dire pour s'affranchir de tout autre vasselage et trouver dans l'autorité pontificale un appui contre des voisins trop puissans, que d'autres petits princes mirent leurs états sous la suzeraineté du saint-siége. Cependant les Romains poursuivaient leur projet de se soustraire à l'autorité temporelle du pape. Ils donnèrent le gouvernement, avec le titre de patrice, à Jourdain, fils de Pierre de Léon, et sommèrent le pape Lucius de renoncer aux droits régaliens, et de se contenter des dîmes et des offrandes comme les anciens évêques. Ensuite ils écrivirent à l'empereur Conrad de venir à Rome pour y exercer la souveraineté et les affranchir de la domination du clergé. Mais l'empereur ne témoigna que du mépris pour leurs lettres et leurs envoyés. Le pape de son côté réclama la protection de ce prince, et renouvela le traité d'alliance avec le roi de Sicile. Il était soutenu d'ailleurs par les Frangipanes et un grand nombre de nobles romains. Mais en voulant s'opposer aux séditieux, il fut atteint d'un coup de pierre, dont il mourut le 25 février 1145 (1).

Le surlendemain les cardinaux élurent, sous le nom d'Eugène III, Bernard, simple abbé du monastère de Saint-Athanase à Rome. Il était né à Pise, et avait été

(1) Ott. Frising. *Chron.* lib. VII. — Luc. *Epist.*

moine à Clairvaux, sous la discipline de saint Bernard; puis il avait été nommé abbé de Saint-Athanase par le pape Innocent, qui donna ce monastère à l'ordre de Cîteaux. Le nouveau pontife, aussitôt après son élection, fut intronisé, selon la coutume, dans le palais de Latran; mais ayant appris que les Romains se disposaient à employer la violence pour le contraindre à confirmer l'établissement de leur sénat, il sortit de Rome, se retira au monastère de Farfa, et il y fut sacré le 4 mars. De là il se rendit à Viterbe, où il demeura jusqu'à la fin de l'année. Quand saint Bernard eut appris cette élection, il s'empressa d'écrire aux cardinaux pour leur exprimer ses inquiétudes, et les prier de soutenir et d'aider par leurs conseils celui qu'ils avaient tiré de la solitude pour le jeter au milieu du monde dans le tourbillon des affaires. «N'est-il pas étrange, ajoutait-il, qu'on soit allé prendre un moine sous les haillons, pour le revêtir de la pourpre, et qu'on l'oblige à quitter la bêche et la cognée pour commander aux princes et aux évêques, et donner des royaumes et des empires? Si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau formidable aux anges mêmes.» Le saint abbé écrivit quelque temps après au pape lui-même une lettre admirable où il lui représentait les devoirs et les dangers de son rang suprême, et l'exhortait surtout à réprimer la scandaleuse cupidité qu'on reprochait depuis longtemps à quelques officiers de la cour de Rome. «Puissé-je avant de mourir, lui disait-il, voir l'Église comme avant ses premiers jours, quand les apôtres étendaient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des âmes! Combien je désire vivement que vous disiez comme celui dont vous remplissez la chaire : Ton argent périsse avec toi! C'est ce que l'Église attend de vous. Pensez combien de papes vous avez vus mourir, et souvenez-vous que vous les suivrez bientôt dans le tombeau.»

Arnauld de Brescia était venu à Rome, où ses décla-

mations séditieuses entretenaient la révolte des Romains. Il leur rappelait les exemples de leurs ancêtres, les exhortait à rétablir les anciennes formes de la république, et à forcer le pape de se borner au gouvernement de l'Église. Les factieux abattirent les tours des nobles et les palais des cardinaux, supprimèrent la dignité du préfet, contraignirent les citoyens à se soumettre au patrice Jourdain, et fortifièrent l'église de Saint-Pierre, où ils commirent toutes sortes de violences contre les pèlerins. Mais le pape Eugène, après avoir excommunié leur prétendu patrice, les força, avec le secours des Tiburtins, à reconnaître son autorité. Il rentra ainsi dans Rome, aux acclamations du peuple, vers la fin de l'an 1145. Toutefois, comme les esprits étaient toujours en fermentation et qu'on le pressait de ruiner les murailles de Tibur, il jugea prudent de quitter le palais de Latran et de s'établir au delà du Tibre, vraisemblablement dans le château Saint-Ange. Il donna bientôt après une bulle pour le rétablissement de l'évêché de Tournai, et sacra comme évêque de ce siége Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon. Ainsi l'évêché de Tournai fut séparé de celui de Noyon, auquel il avait été joint depuis saint Médard.

Pendant que le pape était à Viterbe, il avait reçu des députés d'Arménie qui venaient au nom de leur patriarche et des évêques témoigner leur soumission au saint-siége et le consulter sur différens points. Leur patriarche avait, selon eux, plus de mille évêques sous sa juridiction. Un de ces envoyés déclara publiquement qu'en assistant à la messe le jour de la dédicace de saint Pierre, il avait vu sur la tête du pape officiant un rayon du lumière avec deux colombes, et que cette merveille le confirmait davantage dans l'obéissance au saint-siége. Ce fait est rapporté par Othon de Frisingne, qui était présent. L'évêque de Gabale en Syrie vint aussi trouver le pape à Viterbe pour quelques affaires de son église, mais surtout pour solliciter le secours des Occidentaux

en faveur des chrétiens d'Orient. Il raconta les tristes détails de la prise d'Edesse, et parla d'un prince chrétien, mais nestorien, nommé le prêtre Jean, qui avait remporté de grandes victoires sur les musulmans, et qui se disposait à secourir l'Église de Jérusalem. C'est la première fois qu'on trouve ce nom de prêtre Jean, dont il est fait si souvent mention dans les écrivains du moyen âge. Le pape Eugène III, touché des périls qui menaçaient l'Église d'Orient et le royaume de Jérusalem, écrivit à ce sujet une lettre au roi Louis le Jeune, par laquelle il exhortait tous les Français à prendre les armes pour la défense des lieux saints. Il accordait la même indulgence qu'Urbain II avait donnée cinquante ans auparavant pour la première croisade. Il mettait sous la protection du saint-siége la famille et les biens des croisés, les déchargeait en outre des usures qu'ils devaient pour le passé, et leur permettait d'engager leurs fiefs aux églises ou aux particuliers, si leurs suzerains ne voulaient ou ne pouvaient pas leur prêter de l'argent. Il écrivit de même aux autres princes, et chargea saint Bernard de prêcher la croisade.

Le roi Louis le Jeune, avant la réception de cette lettre, avait déjà résolu de se croiser en expiation du crime qu'il avait commis en faisant brûler près de quinze cents personnes dans une église de Vitry. Il fit connaître son dessein dans une assemblée tenue à Bourges à la fin de l'an 1145, et, par le conseil des évêques et des seigneurs, il fit venir saint Bernard et l'exhorta à prêcher la croisade dans le royaume. Mais le saint abbé répondit qu'il fallait auparavant consulter le souverain pontife. Le roi envoya aussitôt des ambassadeurs à Rome, et après avoir reçu la lettre du pape, il tint, l'an 1146, aux fêtes de Pâques, un parlement à Vezelai en Bourgogne, où se trouvèrent un grand nombre d'évêques et de seigneurs. Comme il n'y avait point de local assez vaste pour contenir la multitude, on dressa en pleine campagne un

échafaud sur lequel saint Bernard monta à côté du roi. On lut les lettres pontificales, puis le saint abbé prêcha avec son éloquence ordinaire. Le roi fit lui-même un discours, et de tous côtés les assistans répondirent par ces acclamations : Dieu le veut, Dieu le veut ! On avait préparé un grand nombre de croix ; mais comme elles ne suffisaient pas, saint Bernard fut obligé, pour y suppléer, de mettre en pièces ses vêtemens. On distingue parmi les seigneurs qui se croisèrent avec le roi, son frère Robert, comte de Dreux, les comtes de Toulouse, de Champagne, de Tonnerre, de Soissons, et entre les prélats Geoffroy, évêque de Langres, Simon de Noyon et Arnoul de Lisieux. Pour régler le voyage, on indiqua un autre parlement qui se tint à Chartres le troisième dimanche après Pâques. L'assemblée, d'un consentement unanime, voulut élire saint Bernard pour chef de la croisade ; mais instruit par l'exemple de Pierre l'Ermite, il refusa cet honneur, et écrivit au pape pour le conjurer de n'y pas consentir. Il l'exhortait en même temps à presser la croisade avec tout le zèle possible. On remarque dans cette lettre la fameuse allégorie des deux glaives considérés comme symboles de la puissance temporelle qu'on appelait le glaive matériel, et de la puissance ecclésiatique qu'on appelait le glaive spirituel. «L'un et l'autre, dit saint Bernard, appartiennent à Pierre. L'un doit être tiré sur sa demande, et l'autre de sa propre main quand il est nécessaire. C'est de celui qui convenait le moins à Pierre, qu'il lui fut dit de le remettre dans le fourreau. Il était donc aussi à lui, mais il ne devait pas le tirer de sa main. Je crois qu'il est temps et même nécessaire d'employer ces deux glaives pour la défense de l'Église d'Orient.» Cette allégorie, devenue si fréquente par la suite, se trouvait déjà dans un opuscule de Geoffroy de Vendôme sur les investitures.

Saint Bernard écrivit une lettre circulaire aux seigneurs et aux peuples d'Angleterre, d'Allemagne et de Lombar-

die, pour les exciter à la croisade, et il leur recommanda instamment d'épargner les Juifs, de ne point les tuer ni les chasser. «Ce sont, dit-il, des preuves vivantes de nos mystères. Ils sont dispersés dans tous les pays du monde, afin que le châtiment de leur crime rende partout témoignage à la vérité de notre religion. Mais quant aux musulmans, puisqu'ils ont commencé à nous attaquer, il est juste de repousser la force par la force.» Pierre le Vénérable, dans une lettre adressée au roi Louis, exprima les mêmes sentimens au sujet des Juifs. Il conseillait toutefois de punir par la confiscation leurs usures odieuses et leurs vols sacriléges, et de prendre ainsi sur eux de quoi faire la guerre aux Sarrasins. Cependant un moine nommé Rodolphe, qui prêchait la croisade à Cologne, à Mayence et en d'autres villes voisines du Rhin, excitait le peuple à tuer les Juifs comme les plus grands ennemis de la religion, et ses discours produisirent un tel effet, que dans plusieurs endroits des Gaules et de la Germanie il y eut un grand nombre de Juifs massacrés. Saint Bernard, après avoir combattu ce fanatisme dans ses lettres, alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne, et obligea le moine Rodolphe au silence.

Les prédications du saint abbé eurent un succès prodigieux. Il parcourut une grande partie de l'Allemagne, et quoiqu'il ne pût se faire entendre qu'imparfaitement à des peuples dont il ne parlait pas la langue, ses discours faisaient fondre en larmes ses auditeurs, et sa réputation, son éloquence entraînante, et surtout l'éclat de ses miracles, produisaient partout un enthousiasme extraordinaire. Une infinité de malades, boiteux, paralytiques, aveugles, sourds et muets, furent guéris par le signe de la croix et l'imposition des mains. Saint Bernard opéra ces prodiges en présence d'une foule de témoins dans toutes les villes de son passage, particulièrement à Spire, à Constance, à Bâle, à Schaffhouse, à Zurich, à Strasbourg, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, et en d'autres

lieux le long du Rhin, depuis Constance jusqu'à Maëstricht. Nous en avons la relation écrite par Philippe, archidiacre de Liége, qui accompagna le saint abbé dans ce voyage, et qui fut si touché de tant de merveilles, qu'il renonça au monde pour embrasser la vie monastique à Clairvaux. L'empereur Conrad se montrait peu disposé à prendre la croix, et saint Bernard, qui l'y exhorta une première fois à Francfort, ne réussit pas alors à le déterminer. Mais ensuite étant venu à une diète à Spire pour rétablir la paix entre quelques seigneurs dont les inimitiés étaient un obstacle à la croisade, il prêcha avec tant de force, que l'empereur fondant en larmes interrompit le sermon et s'écria qu'il était prêt à aller où Dieu l'appelait. Il prit aussitôt la croix, et son exemple fut suivi par Frédéric, duc de Souabe, son neveu, et par une multitude d'autres seigneurs. Le saint abbé leur fit deux jours après une exhortation fort touchante, et comme l'empereur le reconduisait avec les princes, de peur qu'il ne fût écrasé par la foule, on lui présenta un enfant boiteux qu'il guérit aussitôt par le signe de la croix; après quoi se tournant vers l'empereur, il lui dit : Ceci a été fait pour vous montrer que Dieu est avec vous, et que votre entreprise lui est agréable. Il fit pendant son séjour à Spire plusieurs autres miracles en présence de toute la cour et d'un envoyé de l'empereur de Constantinople. En quittant Spire il se rendit à Cologne, où ses miracles ne furent pas moins éclatans. Ils attirèrent une telle affluence de peuple, que le saint fut obligé de se tenir à une fenêtre, et on lui présentait les malades par une échelle. Enfin après avoir passé à Liége, à Mons, à Cambrai, il vint à Châlons, où le roi Louis s'était rendu pour conférer sur la croisade avec les ambassadeurs du roi d'Allemagne, et il rentra à Clairvaux le 6 février 1147. Dix jours après il fut obligé de se rendre à un parlement que le roi tint à Étampes. On y fixa le départ pour la croisade à la Pentecôte, et on résolut de passer par la

Grèce, contre l'avis d'un grand nombre de seigneurs et des envoyés du roi de Sicile, qui représentèrent inutilement tout ce que l'on avait à craindre de la perfidie des Grecs. Ensuite on s'occupa de pourvoir à la régence. Le roi s'en remit au choix des seigneurs, qui désignèrent l'abbé Suger et Guillaume, comte de Nevers. Mais celui-ci refusa pour exécuter le vœu qu'il avait fait d'entrer à la Chartreuse, et l'abbé Suger demeura seul chargé de gouverner le royaume en l'absence du roi (1).

De son côté l'empereur Conrad tint vers le même temps une diète en Bavière, où ses deux frères, Henri, duc d'Autriche, et Othon, évêque de Frisingue, se croisèrent avec plusieurs autres évêques et une foule de seigneurs. Peu de temps après, le duc de Bohême et les comtes de Styrie et de Carinthie prirent aussi la croix, ensorte que l'empereur se vit bientôt à la tête d'une armée de deux cent mille hommes. Il partit à la fin de mai, traversa la Hongrie et la Thrace, et arriva à Constantinople au mois de septembre. La vue de ces troupes innombrables causa de terribles inquiétudes à l'empereur Manuel. Il aurait bien voulu pouvoir les arrêter par la force; mais comme il n'était pas en état de leur interdire l'entrée de son empire, il leur témoigna en apparence les meilleures dispositions, et s'appliqua à leur nuire secrètement par tous les moyens. Il les faisait attaquer dans les défilés, et quand les croisés venaient aux villes pour acheter des vivres, on leur fermait les portes, et les Grecs qui étaient sur les murailles descendaient des cordes pour tirer d'abord le prix; après quoi ils donnaient ce qu'ils voulaient de provisions, et quelquefois ils se retiraient sans rien donner. Enfin, dit Nicétas, auteur grec et par conséquent non suspect, il n'y avait sorte de malice que Manuel ne fît aux croisés et n'ordonnât de leur faire pour servir d'exemple à leurs descendans, et les détourner de venir

(1) Ott. Frising. *De gest. Frid.* lib. I. — *Vit. Bern.*

sur les terres de l'empire grec. L'empereur Conrad ayant traversé l'Hellespont, s'avança dans la Natolie, conduit par des guides qui l'engagèrent dans des montagnes désertes, où ils abandonnèrent l'armée sans provisions au milieu des ennemis; le sultan d'Icone, averti de la marche des croisés, avait rassemblé des troupes nombreuses pour s'opposer à leur passage, et venant fondre sur eux à l'improviste dans des gorges étroites, il défit sans peine une armée déjà épuisée par la faim et la fatigue. Conrad se vit obligé de revenir à Nicée, ramenant à peine la dixième partie de ses troupes.

Le roi de France était parti quelque temps après l'empereur, car ils étaient convenus de marcher séparément, pour ne pas s'incommoder par la multitude. Il trouva Conrad à Nicée, d'où les deux armées s'avancèrent ensemble jusqu'à Éphèse. Mais l'empereur retourna à Constantinople pour y passer l'hiver, et au printemps il vint rejoindre par mer le roi de France, qui avait continué sa route jusqu'en Palestine. Quand les deux rois eurent visité les lieux saints, ils tinrent une assemblée des princes et des seigneurs, tant de l'Europe que de l'Asie, pour concerter les opérations de la campagne. On résolut d'attaquer la ville de Damas, qui fut en effet assiégée et pressée vivement; mais bientôt les vivres manquèrent aux croisés, et ils se virent contraints de lever le siége. Conrad s'embarqua aussitôt pour revenir en Allemagne. Le roi Louis passa le reste de l'année et l'hiver en Syrie, et revint en France l'année suivante 1149. Tel fut le malheureux succès de la seconde croisade, qui ne servit qu'à rendre plus fâcheuse la condition des chrétiens d'Orient; car les infidèles ayant vu échouer les efforts de deux princes si puissans, commencèrent à se moquer de ces grandes entreprises et à mépriser ceux dont les noms seuls auparavant les faisaient trembler (1). Ce

(1) Ott. Frising. — Guill. Tyr. — *Gest. Ludov.*

mauvais succès donna lieu à des plaintes nombreuses contre saint Bernard. Il se justifia en rappelant qu'il n'avait prêché la croisade que sur les instances du roi et par l'ordre du pape, et que d'ailleurs sa mission avait été prouvée par des miracles. Il fit voir en même temps que l'inexpérience des croisés, la témérité des chefs, l'indiscipline des troupes, et d'autres causes naturelles, avaient amené le triste résultat dont on voulait le rendre responsable, et que d'ailleurs les croisés, par leurs désordres ou leurs dispositions peu chrétiennes, s'étaient rendus indignes de la protection du ciel. Au reste, quand on juge sans prévention ces entreprises si souvent blâmées, il est impossible de ne pas y voir une grande et noble inspiration. Si elles furent presque toujours mal conduites, si elles amenèrent aussi l'anéantissement des pénitences canoniques, elles n'en avaient pas moins un but généreux et louable, celui de refouler la barbarie, et d'étendre la civilisation chrétienne. Elles servaient en outre à délivrer l'Europe des brigands et du fléau des guerres privées, en occupant au dehors l'activité d'une noblesse pour qui les combats semblaient un besoin. Enfin elles contribuèrent à affaiblir la féodalité en obligeant les seigneurs de vendre ou d'engager une partie de leurs terres, et de consentir à l'établissement des communes pour se procurer l'argent nécessaire. Quant à leur légitimité, on ne saurait même la mettre en question. Car évidemment on avait le droit, sur la demande des chrétiens d'Orient, de venir à leur secours contre des peuples infidèles dont ils n'avaient jamais reconnu la domination, et qui de leur côté les traitaient moins en sujets qu'en esclaves. Ajoutons que le prétexte de la possession ne pouvait pas même être invoqué en faveur de ces barbares, dont les diverses tribus ne cessaient depuis longtemps de se disputer et de s'enlever tour à tour les provinces chrétiennes sans autre droit que la force.

Une partie des Allemands qui avaient pris la croix fu-

rent destinés pour l'Espagne. Ils passèrent en Angleterre, où ils trouvèrent une flotte d'environ deux cents bâtimens, tant anglais que flamands, et firent voile tous ensemble pour Compostelle. De là ils se rendirent en Portugal, et enlevèrent aux musulmans la ville de Lisbonne; ce fut tout le fruit de cette expédition. D'un autre côté, les Saxons et les Danois se croisèrent contre les païens du Nord. Ils entrèrent avec une armée de cent mille hommes sur les terres des Slaves, brûlèrent plusieurs villes et portèrent partout la terreur et le ravage; mais au bout de trois mois ils firent la paix, à condition que les Slaves recevraient la religion chrétienne et rendraient toutes les personnes qu'ils avaient enlevées dans leurs courses. Les barbares se soumirent à tout, et dès qu'ils se virent délivrés, ils revinrent à leurs idoles et à leurs pirateries. Cependant l'archevêque de Brême, alors sans suffragans, profita de cette paix pour rétablir parmi ces peuples les évêchés d'Oldembourg, de Ratzbourg et de Mecklembourg, qui avaient été ruinés depuis quatre-vingts ans. Il sacra, pour le siége d'Oldembourg, Vicelin, prêtre vénérable, qui, après avoir été d'abord écolâtre de Brême, travaillait depuis trente ans, avec quelques autres clercs, à propager le christianisme parmi ces barbares. Vers le même temps, le cardinal Nicolas, évêque d'Albane, que le pape Eugène avait envoyé comme légat dans le Nord, érigea en métropole la ville de Drontheim en Norwège, et il voulut aussi donner le même titre à la ville d'Upsal en Suède; mais comme plusieurs évêques s'y montrèrent opposés, il n'exécuta pas ce projet. La Suède et la Norwège avaient été soumises jusqu'alors à l'archevêque de Lund en Danemarck, qui conserva le droit de primatie sur ces trois royaumes. Éric, roi de Suède, s'appliquait avec zèle à protéger la religion dans son royaume, et à la propager dans la Finlande, dont les habitans étaient encore idolâtres. Ayant fait la conquête de ce pays, il y fonda des églises et y laissa des mission-

naires, qui baptisèrent un grand nombre de personnes. Henri, évêque d'Upsal, y demeura lui-même pour affermir les nouveaux chrétiens. Mais il fut tué vers l'an 1150 par un de ces barbares qu'il voulait soumettre à la pénitence canonique pour homicide, et l'Église l'honore comme martyr. Le roi Éric fut aussi mis à mort deux ans plus tard par les ennemis que lui avait faits son zèle pour la justice et pour le maintien des mœurs. Il avait pratiqué pendant sa vie de grandes austérités, et les miracles opérés à son tombeau l'ont fait mettre au nombre des saints. On a un recueil de lois qui porte son nom (1).

Le pape Eugène, fatigué par les séditions des Romains, avait cherché un asile en France, et était arrivé à Paris quelque temps avant le départ du roi pour la terre sainte. Dès la fête de Pâques de l'an 1147 il tint un concile dans cette ville, où l'on examina les erreurs de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. Ce prélat, portant dans la théologie les subtilités philosophiques accréditées par la logique d'Aristote et par les discussions des réalistes et des nominaux, regardait tous les attributs divins comme des formes réelles dont la collection constituait la divinité, et celle-ci était de même, selon lui, une forme réelle distincte de Dieu. Ainsi, d'après son principe, la bonté, la sagesse, la justice, étaient les formes en vertu desquelles Dieu est bon, juste, sage, et la divinité elle-même la forme par laquelle il est Dieu. De là il concluait que si les trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sont une même chose, comme ayant la même divinité, on ne pouvait pas dire réciproquement qu'un seul Dieu ou une même substance est Père, Fils et Saint-Esprit. Il soutenait aussi que l'essence divine n'est pas Dieu, que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes, et qu'enfin la nature divine ne s'est pas incarnée, mais seulement la personne du Fils.

(1) Helmold. *Chron. Sclav.* — Sax. Gram. — *Chron. Sax.*

On disputa plusieurs jours sur ces matières au concile de Paris ; mais comme Gilbert prétendit n'avoir jamais enseigné que la divinité n'est pas Dieu, le pape remit la décision de l'affaire à un autre concile convoqué à Reims pour l'année suivante. Il réforma pendant son séjour à Paris le chapitre de Sainte-Geneviève, et substitua aux clercs qui le composaient des chanoines réguliers tirés de Saint-Victor.

Le pape envoya dans le même temps Albéric, évêque d'Ostie, en qualité de légat dans le Languedoc, pour combattre les manichéens et les sectateurs de Pierre de Bruis, et de Henri, son disciple, qui depuis longtemps infestaient les provinces méridionales de la France. Pierre de Bruis avait commencé, vers l'an 1120, à répandre ses erreurs dans le Dauphiné et la Provence, où il séduisit un grand nombre de personnes. Ensuite ayant été chassé par les évêques et les seigneurs, il passa dans le Languedoc, et vers l'an 1140 il fut condamné au feu à Saint-Gilles pour avoir brûlé des croix. Henri, son disciple, était un moine apostat dont les mœurs étaient aussi corrompues que la doctrine. Il parvint néanmoins, par son hypocrisie, à tromper Hildebert, évêque du Mans, qui lui permit de prêcher dans son diocèse. Mais ce sectaire ne tarda pas à se démasquer. Ses déclamations contre le clergé animèrent tellement la populace, qu'on menaçait de piller les biens des ecclésiastiques, et de les massacrer eux-mêmes. Chassé du Mans, il parcourut les provinces voisines du Rhône, puis le Languedoc et la Gascogne, où, malgré le scandale de ses débauches, il ne laissa pas de se faire quelques partisans. Le supplice de son maître l'obligea à plus de circonspection, mais ne le corrigea point. Pierre le Vénérable, qui combattit leurs erreurs, les réduit à cinq principales : La première, de rejeter comme nul le baptême des enfans, sous prétexte qu'ils ne peuvent ni croire ni recevoir des instructions; la seconde, de ne vouloir ni églises ni autels,

attendu que Dieu doit être adoré partout ; la troisième, de soutenir qu'on ne devait pas honorer la croix, mais la briser comme l'instrument du supplice de Jésus-Christ ; la quatrième, de nier la présence réelle, et de rejeter même le sacrifice de la messe ; enfin la cinquième, de rejeter les prières pour les morts. Venant ensuite aux excès commis par ces fanatiques, « on a vu, ajoute Pierre le Vénérable, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines, et les contraindre, par les menaces et les tourmens, à prendre des femmes. » Il nous apprend aussi qu'ayant fait un bûcher avec des croix, ils rôtirent de la viande sur le feu, et la mangèrent le vendredi saint. On voit par là que ces sectaires différaient des manichéens, qui s'abstenaient de la viande et condamnaient le mariage.

Mais il y avait dans les mêmes provinces, et spécialement dans le Périgord, un grand nombre d'autres sectaires réellement manichéens, et qui se nommaient apostoliques parce qu'ils se vantaient de mener la vie des apôtres. Ils condamnaient la propriété des biens, l'usage de la viande et du mariage, le culte de la croix, des images et des reliques, rejetaient l'Eucharistie, le baptême des enfans, l'Ancien Testament, niaient la résurrection, regardaient le monde comme l'ouvrage d'un principe mauvais, et prétendaient que l'Église était bornée à leur secte. Du reste, ils croyaient permis tous les moyens de dissimulation ; mais quand ils étaient reconnus, ils montraient une opiniâtreté presque invincible. On découvrit aussi vers le même temps, près de Cologne, des sectaires infectés des mêmes erreurs, et qui prenaient également le nom d'apostoliques. Ils cherchaient à séduire les peuples en déclamant contre les richesses du clergé, et soutenaient que le pape et les évêques, depuis qu'ils s'occupaient d'affaires temporelles, avaient perdu le pouvoir d'exercer validement aucune fonction. Quel-

ques-uns de ces manichéens d'Allemagne passèrent en Angleterre, où ils furent connus sous le nom de popli-cains.

Le légat Albéric fut accompagné dans sa mission en Languedoc par l'évêque de Chartres et par saint Bernard, dont les nombreux miracles servirent à ramener un grand nombre de ceux qui s'étaient laissé séduire. Le saint abbé fut reçu partout comme un envoyé du ciel, et le peuple s'empressait nuit et jour pour demander sa bénédiction. Comme il prêchait à Sarlat, les habitans vinrent après le sermon lui apporter des pains à bénir. Ayant fait le signe de la croix, il dit au peuple : Vous connaîtrez par l'effet de ce pain la vérité de ce que nous vous prêchons, et la fausseté de la doctrine des hérétiques; faites-le manger à vos malades, et ils seront guéris. C'est-à-dire, ajouta l'évêque de Chartres, qu'ils seront guéris s'ils le mangent avec une foi vive. Ce n'est pas là seulement ce que je dis, reprit le saint : Tous ceux qui en mangeront seront guéris, afin qu'ils sachent que nous sommes envoyés de Dieu, et que nous leur annonçons la vérité. Cette promesse fut si bien accomplie, qu'à son retour le saint abbé, pour éviter le concours du peuple, ne voulut point repasser par le même pays. La ville d'Alby était celle où se trouvaient le plus grand nombre de ces nouveaux manichéens, qui, par cette raison, furent désignés sous le nom d'Albigeois. Le légat n'y fut accueilli qu'avec dérision. Mais saint Bernard, arrivé deux jours après, fut reçu avec beaucoup de respect, et il combattit les erreurs des manichéens avec tant de force et d'éloquence, que dès son premier sermon toute la multitude abjura solennellement l'héré-sie. Il guérit à Toulouse, dans l'abbaye de Saint-Sernin, un chanoine tombé depuis sept mois en paralysie et ré-duit à l'extrémité. Le bruit de cette merveille se répandit dans toute la ville, et les habitans promirent de ne plus y recevoir les hérétiques. Henri n'osant se commettre avec saint Bernard, prit la fuite avec ses principaux par-

tisans. Le saint abbé prêcha dans la plupart des endroits où ce sectaire avait porté la séduction. Mais ses infirmités et d'autres affaires ne lui permirent pas de rester assez longtemps pour déraciner complétement l'erreur. Toutefois, après son départ, Henri fut tellement poursuivi, qu'il fut enfin arrêté et conduit à l'évêque, qui le fit renfermer dans une étroite prison (1).

Le concile convoqué à Reims se tint au mois de mars de l'an 1148. On y amena un chevalier breton, nommé Eon de l'Étoile, qui se disait le fils de Dieu et le juge des vivans et des morts, par une grossière allusion de son nom avec le mot *eum* dans cette conclusion des prières et des exorcismes, *per eum qui judicaturus est*, etc. Quelque absurde que fût cette imagination, elle ne laissa pas de lui attirer un assez grand nombre de sectateurs, dont quelques-uns, livrés au bras séculier, se laissèrent brûler plutôt que de renoncer à leur extravagance. Quant à lui, après un interrogatoire où il ne répondit que des impertinences, il fut jugé plutôt insensé qu'hérétique et renfermé dans une prison où il mourut peu de temps après. On termina dans ce même concile l'affaire de Gilbert de la Porée. Après une longue discussion, comme les cardinaux voulaient se réserver le jugement, les évêques de France, de concert avec saint Bernard, dressèrent une confession de foi opposée aux erreurs de Gilbert, et la remirent au pape en déclarant qu'ils étaient bien décidés à maintenir cette doctrine. Les cardinaux se récrièrent vivement contre ce procédé ; mais le pape, plus modéré, déclara que l'Église romaine ne s'écartait point de cette profession de foi, et que si quelques-uns avaient paru favorables à la personne de Gilbert, ils ne soutenaient point sa doctrine. Gilbert de son côté protesta de sa soumission au jugement du concile, et en conséquence le pape condamna ses erreurs et ses écrits sans rien pro-

(1) Gaufr. *Vit. S. Bern.* — Enerv. *Epist. ad S. Bern.*

noncer contre sa personne. Cet évêque mourut quelque temps après dans la communion de l'Église. Le concile de Reims publia plusieurs canons, dont le dernier défend de recevoir et de protéger les hérétiques de Gascogne et de Provence, sous peine d'anathème. Le dixième défend de mettre dans les églises des prêtres mercenaires pour les desservir par commission, et ordonne que chacune ait un prêtre particulier, lequel ne pourra être destitué que par un jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre; les autres canons ne sont guère qu'une reproduction des règlemens publiés au second concile général de Latran. Raimond, archevêque de Tolède, qui assista au concile de Reims, se plaignit, de la part du roi son maître, de ce que le pape Eugène avait accordé, au préjudice de la couronne de Castille, le titre de roi à Alphonse, duc de Portugal. Il se plaignit aussi de ce que l'archevêque de Brague et celui de Tarragone refusaient de se soumettre à la primatie de Tolède. Le pape écrivit au roi de Castille qu'il n'avait point prétendu déroger à la dignité ni aux droits de sa couronne, et lui promit de seconder ses expéditions contre les infidèles. Il ordonna aussi que les archevêques de Brague et de Taragone seraient tenus de reconnaître celui de Tolède comme leur primat. Mais l'archevêque de Tarragone, qui était présent au concile, obtint un délai pour prendre conseil et examiner les droits de son siége. Serlon, quatrième abbé de Savigni, vint au concile de Reims pour demander l'union de sa congrégation à celle de Cîteaux. La congrégation de Savigni comptait alors, outre les maisons de religieuses, trente-trois abbayes, entre autres celle de la Trappe, fondée depuis peu dans le diocèse de Seez. Cette union fut autorisée par une bulle en date du 11 avril.

Le pape Eugène passa plusieurs mois à Trèves, d'après l'invitation de l'archevêque Adalbéron, qui le défraya généreusement avec toute sa suite. Henri, archevêque de Mayence, profita de l'occasion pour venir consulter le

souverain pontife, au sujet des révélations de sainte Hildegarde. Elle avait été consacrée à Dieu dès son enfance, et dès l'âge de dix-huit ans elle entra au monastère de Disemberg, où elle fit les plus grands progrès dans la vertu. Elle reçut à l'âge d'environ quarante ans, avec plusieurs autres faveurs surnaturelles, une profonde intelligence des livres saints, dont elle expliquait le sens quoique ne sachant pas le latin, et au bout de quelques années, pressée par une voix intérieure de mettre ses inspirations par écrit, elle s'y décida par l'ordre de son directeur, qui fit connaître toutes ces circonstances à l'archevêque de Mayence. Le pape, sur le rapport de ce prélat, envoya des commissaires éclairés pour examiner cette sainte fille ; puis, ayant lu les écrits qu'elle avait déjà publiés, et d'après le témoignage favorable des commissaires et de saint Bernard, il permit à sainte Hildegarde d'écrire ses révélations, et l'autorisa en même temps à s'établir au mont Saint-Rupert, à quatre lieues de Mayence. Elle s'y retira avec dix-huit filles nobles qu'elle avait attirées par sa réputation, et en fut la première abbesse. Outre ses révélations divisées en trois livres, on a plusieurs lettres de cette sainte, une entre autres au clergé de Cologne, qui contient diverses prédictions. Elle fit aussi un grand nombre de miracles, et l'auteur de sa vie en rapporte jusqu'à vingt. Elle mourut l'an 1178, âgée de quatre-vingts ans.

Le pape Eugène, qui se disposait à retourner en Italie, passa par Clairvaux, où il édifia toute la communauté par l'exemple de ses vertus, et surtout par son humilité et ses mortifications. Il alla ensuite cette même année 1148 au chapitre général des abbés de Cîteaux, non pour y présider comme pape, mais pour y assister simplement comme un d'entre eux. Enfin il reprit le chemin de Rome, où il eut encore beaucoup à souffrir de la part des séditieux. Saint Gilbert de Simprigam vint d'Angleterre à ce même chapitre pour offrir à l'ordre de Cî-

teaux la congrégation qu'il avait fondée. Il était né vers l'an 1083, et dès qu'il eut fini ses études, son père lui donna deux cures dont il était patron. Gilbert, qui n'était pas encore dans les ordres, faisait desservir ces églises par des vicaires, suivant un abus alors commun, et qui fut condamné, comme on l'a vu, par le pape Eugène au concile de Reims. Ayant été ensuite ordonné prêtre par l'évêque de Lincoln, il fonda dans sa paroisse de Semprigam une maison de religieuses, et ensuite plusieurs autres en divers endroits. Le chapitre de Cîteaux ne jugea pas à propos d'accepter cette congrégation de femmes, et le pape Eugène ordonna à Gilbert de continuer l'œuvre qu'il avait commencée. Elle prospéra tellement, que le saint prêtre eut bientôt treize monastères, neuf de religieuses et quatre de chanoines réguliers, contenant plus de deux mille personnes. Il fonda aussi plusieurs hôpitaux, tant pour les malades que pour les veuves et les orphelins; après quoi il établit un supérieur, auquel il voua lui-même obéissance.

Saint Étienne d'Obasine vint également au chapitre de Cîteaux pour le même objet. Il était né dans le Limousin, de parens vertueux, et après avoir été ordonné prêtre, il se retira bientôt avec un autre ecclésiastique dans la forêt d'Obasine, à deux lieues de Tulle, où ils vécurent dans la plus grande austérité. L'exemple de leurs vertus leur attira plusieurs disciples qui se construisirent des cabanes; puis leur nombre augmentant tous les jours, ils bâtirent un monastère, qu'il fallut bientôt agrandir. Ayant fait venir des moines de l'abbaye de Dalone, pour s'instruire de la règle, ils firent profession l'an 1142, entre les mains de l'évêque de Limoges, et Étienne reçut de lui la bénédiction abbatiale. Un grand nombre de femmes s'étaient mises aussi sous sa conduite pour pratiquer la pénitence. Il bâtit pour elles un monastère et les soumit à une clôture rigoureuse. Cette adjonction d'un monastère de femmes devint une difficulté,

lorsqu'il demanda l'union de son abbaye à l'ordre de Cîteaux. Mais on passa par-dessus en considération de son mérite. Saint Étienne vécut encore onze ans depuis, et son monastère en produisit plusieurs autres.

Saint Bernard commença vers ce temps, d'après le désir et pour la consolation du pape Eugène, son traité de la considération, qui ne fut terminé que quatre ans plus tard. Ce traité, divisé en cinq livres, est également remarquable par un fond d'instructions solides et intéressantes, et par une forme d'élocution qui réunit tout à la fois la force du raisonnement, la grandeur des images, la chaleur de l'éloquence, la noblesse et l'élégance du style. Le saint docteur, dans le premier livre, traite de la nécessité du recueillement, et s'étend sur les distractions que la multitude des affaires et l'embarras des procédures causaient inévitablement à la cour pontificale. Il commence le second livre par son apologie au sujet de la croisade ; puis revenant à son sujet, il distingue quatre objets sur lesquels doit se porter la considération du souverain pontife : « Vous devez premièrement, dit-il, vous considérer vous-même, puis ce qui est au-dessous de vous, ce qui est autour de vous, et enfin ce qui est au-dessus. » Il traite le premier objet dans le second livre, et les autres dans les trois suivans. Ainsi, il expose successivement des conseils et des réflexions d'une sagesse admirable sur la conduite particulière du pape, sur le gouvernement de l'Église, sur la cour pontificale, et termine son ouvrage par de sublimes méditations sur l'essence divine et sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. On remarque dans le troisième livre des plaintes contre les exemptions et les appels ; mais saint Bernard ne songe pas à contester le droit d'appel, ni la légitimité des exemptions; il reconnaît, au contraire, expressément sur ces deux points la plénitude de la puissance pontificale ; seulement il condamne les abus, c'est-à-dire les exemptions sans motifs, comme étant une cause de divi-

sion et de relâchement, et les appels sans fondement, c'est-à-dire ceux dont les motifs n'étaient pas légitimes, et qui ne tendaient qu'à éluder la juridiction ordinaire et à retarder le jugement. En effet, ces appels, multipliés à l'excès, produisaient souvent l'impunité des coupables, parce que la partie lésée aimait mieux souffrir la vexation que d'aller à grands frais devant les officiers de la cour de Rome, dont quelques-uns, pour attirer à eux les affaires et encourager les appels, favorisaient quelquefois les appelans, ou s'abstenaient du moins de les condamner aux dépens.

Quelque temps auparavant, le prince Henri, frère du roi Louis le Jeune, étant venu à Clairvaux consulter saint Bernard sur quelques affaires, fut tellement frappé par le spectacle de cette sainte communauté, qu'il demanda aussitôt à être reçu au nombre des moines. Un seigneur de sa suite, nommé André, fit éclater son mécontentement, et s'emporta jusqu'à dire que le prince était ivre ou insensé. Henri pria saint Bernard de travailler à la conversion de cet homme aveuglé par l'amour du monde. N'en soyez pas inquiet, répondit le saint abbé, il est à nous. André se promit bien de démentir cette prédiction, et il sortit en effet le lendemain, faisant mille imprécations contre le monastère. Mais la nuit suivante il se sentit vaincu, et comme forcé par l'esprit de Dieu, se leva avant le jour, et revint embrasser lui-même la vie monastique. Henri, après quelque séjour à Clairvaux, fut élu en 1149 évêque de Beauvais, et plus tard transféré sur le siége de Reims, où sa sévérité imprudente et ses entreprises sur les droits du clergé et de la commune, occasionnèrent un mécontentement général bientôt suivi d'une révolte ouverte.

Le roi Louis le Jeune avait eu à se plaindre pendant la croisade des désordres de la reine Éléonore, qui l'avait accompagné, et ne pouvant plus la souffrir, il songea à faire rompre son mariage. Il convoqua pour cet effet,

le 18 mars 1152, un concile à Beaugenci, où se trouvèrent les archevêques de Reims, de Sens, de Rouen et de Bordeaux, avec un grand nombre d'évêques. On produisit des témoins qui affirmèrent avec serment que les deux époux étaient parens au degré prohibé, et leur mariage fut déclaré nul. Ils avaient vécu ensemble quatorze ans, et avaient eu deux enfans. Ce divorce fit perdre au roi l'Aquitaine, que la reine Éléonore donna, avec sa main, à Henri, duc de Normandie, qui devint roi d'Angleterre. L'abbé Suger était mort environ deux mois avant ce concile, et on remarque que le roi Louis versa des larmes à ses funérailles. Suger méritait bien ses regrets. Il fut un des plus grands ministres qu'ait eus la monarchie française.

Conrad III, roi de Germanie mourut le 15 février de la même année 1152, et fut enterré à Bamberg près du tombeau de l'empereur saint Henri, qui venait d'être canonisé par le pape Eugène. On lui donna pour successeur Frédéric, son neveu, surnommé Barberousse. Le nouveau roi s'empressa de donner avis de son élection au pape Eugène, et fit avec lui un traité par lequel il s'engageait à lui soumettre les Romains, à le rétablir dans tous les droits de la souveraineté pontificale, et à ne conclure ni paix ni trêve aves les Romains ou avec le roi de Sicile sans le consentement du pape; et de son côté le souverain pontife promit de lui donner la couronne impériale, et d'employer au besoin les censures ecclésiastiques pour l'aider à maintenir les droits de sa dignité. Quelque temps après, le roi fit transférer l'évêque de Ceitz à l'archevêché de Magdebourg, contre le vœu d'une partie du clergé qui avait élu Gérard, prévôt de cette église. Le pape s'éleva contre cette translation, et deux légats envoyés en Allemagne l'année suivante pour diverses affaires voulurent prononcer la déposition du nouvel archevêque. Mais Frédéric s'y opposa, et ne leur

permit pas de rester plus longtemps dans le royaume (1).

Le dépérissement de la discipline en Irlande et le désordre qui régnait dans la hiérarchie déterminèrent le pape Eugène à y envoyer, en qualité de légat, le cardinal Jean Paperon, pour travailler à la réforme des abus avec l'évêque de Lismore, revêtu aussi du titre de légat. Ils tinrent, l'an 1152, un concile dans le monastère de Mellifond, où se trouvèrent les rois, les ducs et les seigneurs d'Irlande, avec les évêques et les abbés, et du consentement de tous, on établit, outre la métropole d'Armagh, qui eut le droit de primatie, trois autres archevêchés, savoir, à Dublin, à Cassel et à Tuam, et on leur assigna leurs suffragans. Le pape Eugène mourut au mois de juillet de l'année suivante. On élut pour lui succéder, Conrad, cardinal évêque de Sabine, qui prit le nom d'Anastase IV. Il était recommandable par ses vertus et son habileté dans les affaires; mais il ne tint le siége qu'un an et quatre mois.

Saint Bernard ne survécut au pape Eugène, son disciple, qu'environ six semaines. Il s'était rendu à Metz, malgré l'épuisement de sa santé, pour apaiser une guerre cruelle entre le peuple de cette ville et les seigneurs voisins. Il y réussit par l'influence de sa parole et de ses miracles, et de retour à Clairvaux, il tomba dans une défaillance qui le réduisit bientôt à l'extrémité. Ce saint docteur mourut le 20 août de l'an 1153, dans la soixante-troisième année de son âge. Il avait fondé ou agrégé à son ordre soixante-douze monastères, et il laissa à Clairvaux plus de sept cents religieux. Son génie, son éloquence, ses vertus et surtout ses miracles, lui acquirent une influence et une autorité dont on a vu les prodigieux effets. Devenu en quelque sorte le dépositaire de la toute-puissance divine, respecté des peuples et des rois, honoré de la confiance des souverains pontifes, appelé à

(1) Ott. Frising. — *Chron. Sax.* — *Eug. Epist.*

combattre toutes les hérésies, à défendre l'Église contre les efforts des schismatiques, invoqué comme médiateur dans tous les différends ; obligé d'intervenir dans toutes les grandes affaires pour les conduire ou les terminer, consulté enfin comme la lumière et l'oracle de son siècle, il parvint, malgré l'obscurité du cloître, à une célébrité incomparable, et le temps n'a point affaibli l'éclat de sa gloire. Ses écrits, aussi remarquables par la noblesse, l'élégance et la pureté du style que par la profondeur et la solidité des pensées, lui ont fait décerner le titre de dernier père de l'Église. On a de lui des sermons, des traités de doctrine et de spiritualité, et un grand nombre de lettres.

Saint Guillaume, archevêque d'York, déposé par le pape Eugène, fut rétabli par Anastase. Ce prélat, neveu du roi Étienne, avait été élu par la plus grande partie du clergé ; mais comme le roi l'avait vivement recommandé, et qu'un seigneur avait assisté de sa part à l'élection, on prétendit qu'elle n'avait pas été libre, et des plaintes furent adressées à ce sujet au pape Innocent, qui permit de le sacrer à condition que le doyen du chapitre, ou à son défaut d'autres témoins recevables, feraient serment qu'il n'y avait eu aucun ordre donné de la part du roi. Cependant les plaintes furent renouvelées plusieurs fois par divers membres du clergé d'York, et fortement appuyées par saint Bernard. Enfin, le pape Eugène, au concile de Reims, ordonna sa déposition. Guillaume souffrit cette humiliation sans se plaindre, et se retira dans la solitude, où il ne s'occupa que de la prière et des œuvres de pénitence. Ayant obtenu son rétablissement du pape Anastase, il était à peine rentré dans son diocèse quand il mourut le 8 juin 1154. Les miracles opérés à son tombeau l'ont fait mettre au nombre des saints. Étienne, roi d'Angleterre mourut au mois d'octobre suivant, et eut pour successeur Henri Plantagenet, duc de Normandie, qui fut couronné au mois de décembre par

l'archevêque de Cantorbéry. Ce nouveau roi était fils de Geoffroy, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri I[er], et il avait épousé Éléonore d'Aquitaine, répudiée par Louis le Jeune. Il se trouva ainsi posséder, avec le trône d'Angleterre, une grande partie de la France.

Le pape Anastase mourut le 2 décembre de la même année 1154, et le lendemain on lui donna pour successeur Nicolas, évêque d'Albane, qui fut nommé Adrien IV. Il était Anglais de naissance, et d'une famille si pauvre, qu'après avoir vécu quelque temps d'aumônes dans son pays, il vint se mettre au service des chanoines réguliers de Saint-Ruf près d'Avignon. Il leur plut tellement par son zèle et son intelligence, qu'ils l'engagèrent à prendre leur habit, et comme il se distingua par ses progrès dans les sciences, ils le choisirent enfin pour abbé. Mais au bout de quelques années, se repentant d'avoir mis à leur tête un étranger, ils portèrent contre lui des plaintes au pape Eugène III, qui, après avoir entendu sa justification, le retint auprès de lui et le fit évêque d'Albane, puis légat en Norwège. La fermeté du nouveau pontife eut bientôt l'occasion de se signaler. Arnaud de Brescia, soutenu par les sénateurs, continuait de tenir publiquement des discours séditieux, et quelques-uns de ses sectateurs attaquèrent le cardinal Gérard, et le blessèrent grièvement. Le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, et on y cessa les offices publics jusqu'au mercredi de la semaine sainte. Alors les sénateurs, pressés par le peuple et le clergé, prirent le parti de demander pardon au pape, et de chasser Arnaud avec ses sectateurs; après quoi l'interdit fut levé, et le pape, qui s'était retiré à Saint-Pierre dans la cité Léonine, rentra aux acclamations du peuple dans le palais de Latran.

Frédéric Barberousse passa l'hiver en Lombardie, où il se rendit maître de plusieurs places, et s'étant fait couronner roi des Lombards à Pavie, il marcha vers Rome pour recevoir la couronne impériale de la main du pape.

Ils s'envoyèrent réciproquement des députés pour convenir des articles auxquels l'empereur devrait souscrire; puis celui-ci ayant juré de conserver au pape et aux cardinaux la vie, la liberté, l'honneur et les biens, ils fixèrent le jour et le lieu de leur entrevue. Frédéric reçut le pape avec honneur, et lui baisa les pieds; mais comme il n'était pas venu, selon la coutume, pour le conduire et tenir l'étrier, le pape ne voulut point l'admettre au baiser de paix qu'il n'eût donné cette marque de respect au saint-siége. Le roi, après avoir fait quelques difficultés, consentit enfin à suivre l'exemple donné précédemment par les princes orthodoxes. Les députés du pape avaient demandé au roi de leur livrer Arnaud de Brescia, qui, après son expulsion de Rome, était tombé entre ses mains. Ce sectaire fut condamné par le clergé, puis brûlé publiquement par le préfet, et ses cendres jetées dans le Tibre (1).

Cependant les Romains députèrent, de leur côté, vers Frédéric pour lui offrir la couronne impériale au nom du sénat et du peuple, et lui demander de rétablir leur ancienne autorité, et de les affranchir de la souveraineté pontificale. Ils ajoutèrent que l'ayant choisi pour leur prince, ils avaient le droit d'espérer ce bienfait de sa part, et ils demandèrent en même temps une gratification de cinq mille livres d'argent pour les officiers qui le recevraient au Capitole. Mais le roi indigné leur répondit qu'il ne leur appartenait pas de lui dicter des conditions; que Rome, conquise sur les Grecs et les Lombards par les empereurs Charles et Othon, avait depuis longtemps perdu son indépendance, et qu'il en était le maître par une possession légitime, puisqu'elle avait été réunie à l'empire des Francs. Quant à l'argent, ajouta-t-il, je fais mes libéralités comme il me plaît. Tout ce qu'on a vu usqu'ici montre combien étaient peu fondées ces pré-

(1) Ott. Fris. *Gest. Frid.* lib. II. — Guill. Neubr. lib. II.

tentions de Frédéric à la souveraineté de Rome; mais le protectorat dévolu aux empereurs d'Allemagne était un titre suffisant pour lui donner le droit de repousser avec mépris les prétentions plus ridicules encore de ces Romains dégénérés et impuissans. Le pape conseilla au roi d'envoyer promptement des troupes pour se saisir de la cité Léonine et de l'église de Saint-Pierre; puis le lendemain 18 juin de l'an 1155, Frédéric y fut couronné solennellement par le souverain pontife, après avoir fait le serment ordinaire de protéger l'Église romaine et de respecter les droits du saint-siége. Mais les Romains, sortant du château Saint-Ange, massacrèrent dans l'église même quelques écuyers de l'empereur, et engagèrent un combat où ils perdirent près de mille hommes tués et deux cents prisonniers. Le pape ne se trouvant plus en sûreté à Rome, en sortit avec Frédéric, qui ne tarda pas à retourner en Allemagne. Comme ils étaient près de Tibur, les habitans de cette ville vinrent lui en offrir les clefs; mais on lui représenta qu'elle appartenait au saint-siége, et croyant avoir besoin de ménager le pape, il ne voulut pas la garder.

Roger, roi de Sicile, était mort l'année précédente, laissant la couronne à son fils Guillaume, surnommé le Mauvais. Celui-ci n'ayant pas obtenu du pape la confirmation de son royaume, attaqua les terres de l'Église romaine, et le pape Adrien, après l'avoir excommunié, marcha contre lui avec une armée dans la Campanie, reprit plusieurs places et fut reconnu de tous les seigneurs. Guillaume offrit alors de faire hommage au saint-siége, de lui donner trois villes en propriété, de rendre la liberté à toutes les églises, et d'employer ses forces pour aider le pape à soumettre les Romains. Le pape se montrait disposé à accepter ces conditions; mais les cardinaux, pleins d'une vaine confiance, l'en détournèrent. Cependant l'année suivante 1156, comme il était assiégé dans Bénévent et hors d'état de résister, il fut obligé de souscrire

à des conditions beaucoup moins favorables. Le roi fit hommage au pape et se soumit à payer un tribut annuel; mais il obtint pour la Sicile les mêmes priviléges que le pape Urbain II avait accordés au comte Roger, c'est-à-dire qu'aucun légat n'y serait envoyé sans son consentement; que les élections des évêques et des abbés, avant d'être rendues publiques, seraient soumises à son approbation; et qu'enfin on serait tenu de s'adresser à lui et d'obtenir son autorisation avant d'appeler au saint-siége. Quant à la Pouille et aux autres provinces de l'Italie, le droit d'appel y fut maintenu sans cette restriction, et le pape conserva aussi pleine liberté d'y envoyer des légats, mais à condition de ne lever aucun impôt sur les terres ecclésiastiques. Du reste, pour tout le royaume on réserva le droit inhérent au saint-siége de consacrer et de visiter les églises, excepté celles où le roi se trouverait en personne.

Manuel Comnène, empereur de Constantinople, avait offert des troupes et de l'argent au pape et à l'empereur Frédéric pour faire la guerre au roi de Sicile. Le pape, profitant de cette ouverture, lui envoya deux nonces pour travailler à la réunion de l'Église grecque, et écrivit pour le même sujet à Basile d'Acride, archevêque de Thessalonique. Ce prélat lui répondit que les Grecs et les Latins ayant la même foi, il n'y avait point entre eux de division réelle, « et quant aux légers sujets de scandale qui nous ont éloignés les uns des autres, il sera facile à votre sainteté de les faire cesser par votre autorité si étendue, avec le secours de l'empereur, qui est dans les mêmes intentions. » L'empereur confirma, la même année 1155, la constitution de son père, portant défense de piller les biens des évêques après leur mort, ou de s'emparer des immeubles des églises vacantes.

Foucher, patriarche de Jérusalem, vint en Italie vers le même temps porter des plaintes contre les chevaliers de l'hôpital. Cet ordre, confirmé par plusieurs bulles

pontificales, avait obtenu du pape Anastase des priviléges fort étendus, notamment l'exemption des dîmes pour toutes leurs terres, la permission d'y bâtir des églises, et de les faire desservir par des clercs qui ne seraient soumis qu'au chapitre de l'ordre et au saint-siége ; le privilége d'enterrer leurs morts avec les cérémonies ecclésiastiques dans les lieux interdits, et, dans le cas d'un interdit général, ils pouvaient célébrer l'office dans leurs églises, mais les portes fermées et sans sonner les cloches. Ainsi les églises et les membres de l'ordre étaient exempts de la juridiction diocésaine. Le patriarche se plaignit qu'ils abusaient de ces priviléges pour recevoir des excommuniés, que de plus ils sonnaient les cloches dans les lieux interdits, et qu'enfin, sur les remontrances qu'il leur avait faites, ils étaient venus en armes attaquer la maison patriarcale et l'église du Saint-Sépulcre. L'affaire fut plaidée pendant plusieurs jours, et le patriarche s'en retourna sans attendre le jugement (1).

Pendant que le pape était dans la Pouille, il reçut un député du roi d'Angleterre, qui lui demandait la permission de se rendre maître de l'Irlande, car on était persuadé depuis longtemps que l'Église romaine avait droit sur toutes les îles chrétiennes. Le pape y consentit, à la condition de maintenir les droits de l'Église, et de faire payer au saint-siége un denier par an pour chaque maison. Cette demande fut faite au nom du roi par Jean de Sarisbéry, alors chapelain de l'archevêque de Cantorbéry. Il était compatriote et ami du pape, et il rapporte dans un de ses ouvrages qu'ayant été interrogé sur ce que l'on pensait du clergé de Rome, il exprima avec une grande liberté les plaintes qu'on faisait généralement contre l'avarice et l'insupportable domination d'un grand nombre qui, dit-il, exerçaient des concussions sur les églises, vendaient la justice, et ne cherchaient qu'à multiplier les

(1) Guill. Tyr. lib. XVIII. — Anast. *Epist.* XII.

procès pour s'enrichir. Mais il ajoute que plusieurs se faisaient admirer par leur désintéressement, et qu'il n'a vu nulle part des ecclésiastiques plus vertueux que dans l'Église romaine. Jean de Sarisbéry était né en Angleterre et avait fait ses études à Paris, où il eut successivement pour maîtres dans la dialectique Abailard et Albéric de Reims, et pour la théologie Gilbert de la Porée et Robert Pullus. Il publia, quelque temps après son retour de cette ambassade, un grand ouvrage intitulé Polycratique, qui est comme un cours de morale et de politique. Il y enseigne expressément que le prince tient son pouvoir de l'Église, qu'elle peut par conséquent déposer les souverains et leur ôter le pouvoir qu'elle leur a donné. C'est le premier auteur qui ait exprimé ainsi sans ambiguïté l'opinion qui attribue à l'Église un pouvoir direct sur le temporel des rois.

On découvrit vers le même temps à Cologne plusieurs tombeaux avec des inscriptions portant que c'étaient ceux de sainte Ursule et de ses compagnes. L'abbé de Duitz craignant que ces inscriptions n'eussent été fabriquées par des faussaires, en envoya quelques-unes au monastère de Schonauge, dans le diocèse de Trèves, pour consulter sainte Élisabeth, célèbre par ses révélations. Elle était née en 1130 et n'avait guère que douze ans quand elle entra dans ce monastère. Elle commença vers l'âge de vingt-trois ans à avoir des extases et des visions pendant l'office, particulièrement les jours de dimanches et de fêtes. Elle racontait par obéissance ce qu'elle voyait ou entendait à son frère Echert, chanoine de l'Église de Bonn. Il écrivit ces révélations, et en composa quatre livres, dont le dernier contient l'histoire de sainte Ursule et de ses compagnes. Mais on y voit des fables si grossières, qu'il n'y a pas moyen de les admettre. Il y est fait mention de princes et de papes qui n'ont jamais existé, et cependant l'auteur prétend corriger l'histoire qu'on avait déjà écrite des onze mille vierges. Ce livre

n'est donc qu'une légende apocryphe qu'on aura voulu accréditer en l'attribuant à sainte Élisabeth, et en la publiant comme une de ses révélations. On a de cette sainte plusieurs lettres, dont la plus considérable est adressée à sainte Hildegarde. Sainte Élisabeth devint supérieure du monastère de Schonauge, et mourut l'an 1165. Son frère Ecbert est auteur d'un traité contre les cathares ou les manichéens d'Allemagne. Vers le même temps commença en Italie la congrégation des guillemins ou guillelmites, ainsi nommés parce qu'ils ont pour patron saint Guillaume de Malaval. On ignore le lieu de sa naissance et les détails de sa vie. On sait seulement qu'il se fit ermite en Toscane, et que s'étant fixé l'an 1155 près de Vienne, dans une solitude nommée Malaval, il y mourut au bout de dix-huit mois, laissant un disciple nommé Albert, auquel se joignirent bientôt plusieurs autres personnes qui embrassèrent la vie monastique sous la règle de saint Benoît.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, mourut le jour de Noël de l'an 1156, après avoir gouverné cette abbaye pendant trente-cinq ans. On a de lui des traités contre les Juifs, contre les sectateurs de Pierre de Bruis, deux livres sur les miracles dont il avait eu connaissance, et près de deux cents lettres sur divers sujets. Il avait aussi composé une réfutation de l'Alcoran, mais elle n'est point parvenue jusqu'à nous. Il y avait de son temps à Cluni environ quatre cents moines, et l'ordre comptait un nombre prodigieux de maisons sous sa dépendance; il en avait jusqu'en Palestine et près de Constantinople. Les écrits de Pierre le Vénérable témoignent de son érudition et le mettent au rang des plus grands docteurs de son siècle; mais il fut le dernier homme célèbre entre les abbés de Cluni, et cet ordre tomba depuis dans une grande obscurité.

Environ deux ans plus tard commença en Espagne le nouvel ordre militaire de Calatrava. Le roi Louis le Jeune

avait formé le projet d'une croisade en Espagne, et demandé au pape Adrien les indulgences ordinaires, afin d'animer les Français. Mais le pape, tout en louant son zèle, lui représenta que pour assurer le succès de l'expédition, et ne pas exposer le saint-siége à des reproches, il fallait obtenir auparavant le consentement des princes et des peuples du pays, et la croisade, d'abord ajournée, manqua tout à fait. Cependant le bruit s'étant répandu que les Arabes venaient avec une armée nombreuse attaquer la ville de Calatrava en Castille, les templiers qui en tenaient la forteresse, craignant de ne pouvoir la défendre, la remirent au roi Sanche. Alors un moine de Fitère, de l'ordre de Cîteaux, nommé Diego Velasquez, qui avait autrefois porté les armes avec distinction, engagea Raimond, son abbé, à demander cette ville avec la forteresse, et le roi consentit à les lui donner. Le moine et l'abbé allèrent aussitôt trouver l'archevêque de Tolède, qui accorda une indulgence plénière à tous ceux qui viendraient au secours de Calatrava. C'est le premier exemple connu d'une semblable indulgence accordée par un évêque. Elle produisit un si heureux effet, que bientôt plus de vingt mille hommes se mirent à la disposition de Velasquez pour défendre cette ville, dont les Arabes n'osèrent pas approcher. Un grand nombre de ces guerriers embrassèrent l'institut de Cîteaux, mais sous un habit convenable aux exercices militaires, et commencèrent à faire des courses sur les Arabes. Alors le bienheureux Raimond, abbé de Fitère, fit venir ses religieux à Calatrava, où vint se fixer en même temps une nombreuse population. Ce nouvel ordre militaire fut approuvé six ans plus tard par le pape Alexandre III (1).

Vers le même temps mourut Othon de Frisingue, dont nous avons une chronique divisée en sept livres qui commence à la création du monde et finit à l'an 1146,

(1) Roderic. lib. VII. — Jacob. de Vitr. *Hist. Occid.*

et deux livres où il avait commencé l'histoire de l'empereur Frédéric ; mais ils ne sont guère qu'une introduction qui remonte jusqu'au schisme de l'antipape Guibert sous Grégoire VII. Othon était fils de Léopold, marquis d'Autriche, qui est compté entre les saints, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV. Il était frère utérin du roi Conrad, et oncle de Frédéric Barberousse. Ayant fait ses études à Paris, il embrassa la vie monastique à Morimond, dont il devint abbé. Conrad, son frère, le fit élire en 1138 à l'évêché de Frisingue, où il donna des preuves constantes de son zèle et de sa piété. Il conserva toujours l'habit monastique, et il était parti pour se rendre au chapitre de Cîteaux, lorsqu'il mourut dans son ancienne abbaye de Morimond, au mois de septembre de l'an 1158. Comme il se reprochait d'avoir parlé trop avantageusement de Gilbert de la Porée, il remit ses ouvrages à des personnes pieuses et instruites pour y corriger tout ce qu'il y aurait de répréhensible.

L'année suivante, le célèbre Pierre Lombard fut élevé sur le siége de Paris. On dit que Philippe, frère du roi et archidiacre de cette église, ayant été élu, se démit en faveur de ce savant docteur, dont il avait été le disciple. Pierre, surnommé le Lombard à cause de sa patrie, était venu en France pour achever ses études dans les écoles de Reims et de Paris, où il fut entretenu par les secours de saint Bernard, à qui l'évêque de Lucques l'avait recommandé. Ses succès furent si brillans, qu'il fut bientôt en état d'enseigner lui-même, et devint le plus fameux docteur de l'école de Paris. Il mourut l'an 1164. On a de lui des commentaires sur les Psaumes et sur les Épîtres de saint Paul ; mais il est surtout connu par ses livres des Sentences, qui sont un recueil de passages des pères, principalement de saint Augustin, sur les divers points de la doctrine chrétienne. Cet ouvrage offre un corps entier de théologie divisé en quatre livres, dont le premier traite de Dieu et de la Trinité ; le second, de la

création, puis de la grâce et du péché; le troisième, de l'Incarnation, et ensuite des vertus théologales et des commandemens de Dieu; enfin, le quatrième, des sacremens et de la fin de l'homme. Le but de Pierre Lombard, en recueillant ainsi les passages des Pères sur l'ensemble de la théologie, fut principalement, comme il le dit lui-même dans la préface, de combattre ceux qui s'attachaient à soutenir leurs propres pensées, au préjudice de la vérité, c'est-à-dire ceux qui négligeaient la tradition pour établir des systèmes et expliquer les dogmes chrétiens par les subtilités de la dialectique, au risque de les dénaturer, comme l'avaient fait Roscelin, Abailard et Gilbert de la Porée. Aussi n'ajoute-t-il que peu de choses aux textes qu'il cite, et il n'emploie le raisonnement que pour en concilier les contradictions apparentes. On lui reproche néanmoins quelques erreurs; il traite d'ailleurs plusieurs questions assez frivoles, et il omet des matières importantes, telles que l'Église, la primauté du pape, et l'autorité de l'Écriture et de la tradition. Malgré ces défauts, son ouvrage eut un si grand succès, que pendant plusieurs siècles la plupart de ceux qui enseignèrent la théologie le prirent pour texte de leurs leçons, et l'auteur ne fut désigné que par le titre de Maître des sentences. On compte plus de deux cent quarante théologiens, les plus célèbres de leur temps, qui ont fait des commentaires sur cet ouvrage. Quelques maîtres continuèrent pendant quelque temps à suivre l'ancienne méthode, c'est-à-dire à prendre quelques livres de l'Écriture sainte pour texte de leurs explications; mais comme leurs leçons ne pouvaient pas offrir un ensemble et un ordre suivi, elles furent presque abandonnées. Ces maîtres, nommés docteurs bibliques, s'élevèrent fortement contre la nouvelle méthode des autres, qu'on nomma docteurs sententiaires, et dont plusieurs ne tardèrent pas à introduire dans la théologie les subtilités que Pierre Lombard avait voulu en bannir.

Un célèbre docteur anglais nommé Robert Pullus avait aussi publié sous le titre de Sentences un corps entier de théologie divisé en huit livres, où il traite les principales questions, et les résout par l'autorité de l'Écriture et des Pères. Il avait enseigné quelque temps à Paris, et étant retourné en Angleterre, il releva l'école d'Oxford; puis son mérite le fit appeler à Rome, où il fut fait cardinal et chancelier par le pape Lucius II, et mourut sous le pontificat d'Eugène III. C'est le premier cardinal anglais que l'on connaisse.

Gratien, né à Chiusi en Toscane, et moine de Saint-Félix à Bologne, se rendit bien plus célèbre encore par un recueil de canons et de décrétales qui fit oublier les collections plus anciennes et moins complètes de Réginon, de Bouchard et d'Yves de Chartres. Il publia ce recueil vers l'an 1150, et l'intitula Accord des canons discordans, parce qu'il y cherchait à concilier les canons et les textes qui paraissent opposés. Non-seulement cet ouvrage devint classique comme celui de Pierre Lombard, mais il fit autorité dans les écoles et les tribunaux, et fut cité sous le nom de Décret, qu'on lui donne communément. Il est divisé en trois parties, dont la première, comprenant cent distinctions, traite du droit en général et des ministres de l'Église depuis le pape jusqu'aux moindres clercs; la seconde, divisée en trente-six causes, comprend diverses questions concernant la simonie, les jugemens canoniques, la possession des bénéfices, les élections, le gouvernement des églises, les censures, les testamens, les sépultures, les mariages, la pénitence, et d'autres matières de discipline; enfin, la troisième, contenant seulement cinq distinctions, traite de l'Eucharistie, du baptême, de la confirmation, des jeûnes, des fêtes et des cérémonies de l'office divin. On s'imagine bien que Gratien n'a pas manqué de citer les fausses décrétales généralement reçues de son temps, et parmi les nombreux extraits des Pères, il rapporte souvent sous le nom

de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Grégoire le Grand, des textes tirés d'ouvrages évidemment supposés. Il attribue quelquefois à un concile général les canons d'un concile particulier, ou à un pape les décisions d'un évêque ou d'un autre Père; il rapporte d'après diverses traductions les mêmes passages tirés du grec comme s'ils étaient d'auteurs différens; quelquefois les textes sont tronqués, les traductions inexactes, et le sens des citations différent de celui de l'original. Ajoutons que sur plusieurs points, les lois canoniques ou la coutume générale ont modifié la discipline alors établie, en sorte qu'une grande partie du Décret de Gratien est aujourd'hui sans autorité. Cette compilation, comme les Sentences de Pierre Lombard, devint l'objet d'une foule de commentaires. Les docteurs de Bologne la prirent aussitôt pour texte de leurs leçons, et l'école de cette ville, où l'on expliquait déjà depuis longtemps les lois de Justinien, acquit bientôt pour le droit canonique, comme pour le droit civil, la plus grande célébrité.

L'empereur Frédéric, malgré le traité fait avec le pape Eugène et renouvelé à l'époque de son couronnement, ne tarda pas à montrer des prétentions extravagantes qui l'engagèrent dans une suite de querelles avec le pape Adrien et ensuite dans un schisme déclaré. Il se regardait comme l'héritier légitime des anciens empereurs romains, et se croyait à ce titre des droits à l'empire du monde entier. On dit même qu'il voulait obliger le souverain pontife à les appuyer par l'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de les reconnaître. Quoi qu'il en soit, comme ce prince tenait sa cour à Besançon vers la fin de l'an 1157, le pape Adrien lui envoya deux légats, dont l'un était Roland, chancelier de l'Église romaine, avec des lettres où il lui reprochait de laisser impuni l'attentat commis sur les terres de l'empire, contre l'archevêque de Lund, qui, en revenant de Rome, avait été attaqué et volé par des scélérats qui le retenaient

encore en prison. Il l'engageait à ne pas oublier avec quelle affection l'Église romaine lui avait conféré la couronne impériale, et il ajoutait que, bien loin d'en avoir du regret, il se réjouirait s'il avait pu lui procurer de plus grands bienfaits. L'empereur et les courtisans furent vivement blessés de ces expressions, où ils croyaient voir l'intention de représenter l'empire comme un fief du saint-siége. Ils savaient qu'une partie des Romains soutenaient hautement que les rois d'Allemagne n'avaient possédé jusque-là l'empire de Rome et le royaume d'Italie que par la concession des papes, et c'était pour établir cette opinion aux yeux de la postérité qu'on avait placé dans le palais de Latran un tableau réprésentant le couronnement de Lothaire, avee cette inscription : « Le roi, après avoir reconnu avec serment les droits de Rome, reçoit la couronne de la main du pape, et devient son vassal. » Frédéric avait demandé que cette inscription fût effacée, et le pape l'avait promis, mais elle ne l'était pas encore. La lettre du pape excita donc de violens murmures parmi les Allemands, et on dit qu'un des légats ayant répliqué : De qui donc l'empereur tient-il l'empire, s'il ne le tient pas du pape ? le comte palatin s'emporta jusqu'à tirer son épée, avec menace de lui couper la tête. Cependant l'empereur apaisa le tumulte ; mais il donna ordre aux légats de partir dès le lendemain, sans s'arrêter nulle part chez les évêques ou les abbés de ses états ; puis il fit répandre partout une lettre où il se plaignait vivement du pape, et exhortait ses sujets à maintenir avec lui l'indépendance de l'empire. Il ajoutait, en parlant des légats, qu'on les avait trouvés munis de plusieurs lettres scellées en blanc, pour s'en servir, suivant leur coutume, à dépouiller les églises d'Allemagne. Il défendit en même temps à tous ses sujets d'aller à Rome sans sa permission.

Le pape ayant appris ce qui s'était passé, écrivit aux évêques d'Allemagne pour se plaindre de cette conduite et les exhorter à ramener l'empereur à d'autres senti-

mens. Les évêques dans leur réponse le supplièrent d'adoucir par une nouvelle lettre les expressions qui avaient si fort choqué l'empereur et les seigneurs, ajoutant que ce prince leur avait déclaré qu'il voulait bien rendre au pape le respect qui lui était dû, mais qu'il ne reconnaissait tenir sa couronne que de la grâce de Dieu. Le pape envoya donc à Frédéric d'autres légats avec une lettre où, expliquant les termes de la première, il disait que par ces mots, «nous vous avons conféré la couronne,» il n'avait pas voulu signifier autre chose, sinon qu'il l'avait couronné, et qu'en se servant du mot *beneficium*, il l'avait employé dans le sens ordinaire de bienfait, et non dans le sens de fief ou de bénéfice, comme on disait alors. L'empereur se montra satisfait de ces explications, et la bonne intelligence parut momentanément rétablie(1).

Frédéric était alors à Ausbourg et se disposait à venir en Italie, où il avait convoqué pour le mois de novembre de l'an 1158 une assemblée générale à Roncaille, entre Crémone et Plaisance. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques et de seigneurs, avec les consuls des villes de Lombardie et quatre docteurs fort renommés qui enseignaient le droit civil à Bologne. Frédéric leur ordonna d'examiner et de décider quels étaient les droits régaliens qui lui appartenaient en Lombardie à titre d'empereur. Ils s'assemblèrent avec les juges des villes au nombre de trente-deux, et prononcèrent que les droits régaliens comprenaient les duchés, marquisats, comtés, consulats, rivières, moulins, droits de pêche, de péage et de monnaie, et enfin les impositions sur les biens et sur les personnes. Obert, archevêque de Milan, et les autres évêques de Lombardie renoncèrent publiquement avec les seigneurs à tous ces droits jugés régaliens, après quoi l'empereur en confirma la possession à tous ceux qui purent la justifier par des titres valables; mais il s'en trouva

(1) Radev. *Vit. Frider.* — Gunther. *Gest. Frider.*

d'usurpés pour un revenu annuel de trente mille marcs d'argent. On prétend que ces mêmes légistes attribuèrent aussi à l'empereur des droits légitimes sur toutes les anciennes provinces de l'empire romain, et que même quelques-uns allèrent jusqu'à déclarer hérétiques ceux qui oseraient en douter. Ce fut sans doute pour leur témoigner sa reconnaissance que l'empereur publia dans cette assemblée de Roncaille une loi portant défense à toute personne d'injurier ou de maltraiter, soit dans le lieu des écoles, soit pendant leur route, les étudians qui voyagent pour leurs études, et les professeurs en droit, avec injonction à tous les gouverneurs de veiller à l'observation de cette loi. Elle ajoute que si on intente un procès contre des écoliers, ils auront le droit de choisir pour juge soit leur seigneur, soit leur professeur, soit l'évêque de la ville. C'est le premier privilége qui ait été accordé aux étudians.

Le pape fut fort mécontent de ce que les évêques de la Lombardie avaient reconnu tenir de l'empereur les droits régaliens, et consenti à lui faire hommage; il avait d'ailleurs à se plaindre des entreprises ou des actes de souveraineté que Frédéric exerçait sur les possessions du saint-siége. Enfin, ce prince, au mépris des usages et des droits de l'Église, avait interdit aux légats du pape l'entrée des villes et des églises de son royaume. Le pape Adrien lui adressa des plaintes auxquelles Frédéric répondit par une lettre insolente où il s'oubliait jusqu'à employer en parlant au pape la seconde personne du singulier, malgré l'usage établi depuis longtemps de nommer au pluriel les personnes à qui on parlait. Cette lettre donna lieu au souverain pontife de rappeler l'empereur au respect qu'il devait au saint-siége, et après lui avoir reproché de manquer à ses devoirs et à ses sermens par l'hommage qu'il exigeait des évêques et par la défense concernant les légats, il le menaçait de la perte de sa couronne, s'il ne revenait à une conduite plus sage.

Frédéric répondit avec plus de fierté encore qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu ; que les papes, au contraire, devaient leur pouvoir à la libéralité des empereurs ; que si les évêques voulaient être affranchis de l'hommage, ils n'avaient qu'à renoncer aux droits régaliens, et qu'enfin s'il fermait l'entrée des villes et des églises de son royaume aux cardinaux légats, c'est qu'on ne les voyait pas venir pour prêcher l'Évangile ou établir la paix, mais pour amasser de l'or et de l'argent avec une insatiable avidité.

Les esprits s'échauffaient de plus en plus, et l'on prétendait même avoir intercepté des lettres du pape, exhortant à la révolte Milan et quelques autres villes de la Lombardie. Alors le cardinal Henri, qui avait été l'un des médiateurs de la paix faite à Ausbourg, écrivit à Éberard, évêque de Bamberg et ministre de l'empereur, pour l'exhorter à défendre l'honneur et les droits de l'Église. Cet évêque, également distingué par sa doctrine et sa piété, s'efforça d'excuser Frédéric, représenta au pape les suites funestes que pouvait amener cette division, et le conjura de les prévenir et de faire les avances de la réconciliation par des lettres plus douces, l'assurant que de son côté l'empereur était disposé à lui rendre toute sorte de respect. Mais la suite fit voir ce qu'il fallait en penser. Comme Frédéric tenait une assemblée près de Bologne, aux fêtes de Pâques de l'an 1159, le pape y envoya des légats pour réclamer l'exécution du traité fait avec le pape Eugène. En conséquence, ils demandèrent que l'empereur reconnût les droits régaliens du pape et n'exerçât aucun acte d'autorité à Rome sans son consentement ; qu'il rendît plusieurs terres au saint-siége, notamment celles de la comtesse Mathilde, les îles de Corse et de Sardaigne et le duché de Spolette, et qu'enfin il n'exigeât des évêques d'Italie que le serment de fidélité sans l'hommage féodal. L'empereur répondit : Quoique je ne doive pas m'expliquer sur des articles si im-

portans sans avoir pris le conseil des seigneurs, je ne laisse pas de vous dire dès à présent que je ne demande point d'hommage aux évêques, s'ils ne veulent rien posséder de mes régales. Quant à ce qu'on vient de dire que la magistrature et les régales de Rome appartiennent au saint-siége, c'est une question plus grave et qui exige une plus mûre délibération ; car, étant empereur par l'ordre de Dieu, je n'aurais qu'un vain titre sans réalité, si Rome n'est pas en ma puissance. Il allégua ensuite de son côté quelques griefs, se plaignant entre autres choses de ce que les légats entraient sans sa permission dans le palais des évêques, car il prétendait que ces palais étaient à lui comme étant bâtis sur ses terres, et il proposa de nommer des commissaires de part et d'autre pour terminer ces contestations. Mais le pape ne voulut pas laisser mettre ses droits en discussion ; il demanda l'exécution pure et simple du traité fait avec le pape Eugène, et l'empereur, refusant d'y consentir, songea à traiter en particulier avec les Romains, qui lui avaient envoyé des ambassadeurs au nom du sénat. L'affaire en était là quand le pape Adrien mourut le 1er septembre de la même année 1159. Ce pontife si zélé pour les droits de l'Église, était si éloigné d'enrichir ses parens, que sa mère, qui lui survécut, n'eut d'autre ressource dans sa vieillesse que les charités de l'église de Cantorbéry.

LIVRE TRENTIÈME.

DEPUIS LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE III JUSQU'A LA FIN DU DOUZIÈME SIÈCLE.

DE 1159 A 1200.

Après la mort du pape Adrien, les évêques et les cardinaux, réunis pour l'élection de son successeur, donnèrent leurs suffrages à Roland, prêtre cardinal de Saint-Marc et chancelier de l'Église romaine. Il avait été d'abord chanoine de Pise, d'où le pape Eugène, sur la réputation de sa science et de son éloquence, l'avait fait venir à Rome pour employer ses talens au service de l'Église. On le revêtit malgré lui de la chape d'écarlate, qui était l'ornement particulier de la papauté, et il prit le nom d'Alexandre III. Son élection fut approuvée par le consentement du clergé et du peuple. Mais trois cardinaux s'y opposèrent, et choisirent l'un d'eux, nommé Octavien, qui était appuyé par quelques sénateurs; il essaya d'arracher la chape rouge au pape, se revêtit lui-même d'un ornement semblable qu'il avait fait apporter dans l'église de Saint-Pierre, et aussitôt une troupe de gens armés enfonça les portes et se précipita l'épée à la main pour le soutenir. Le pape Alexandre et les cardinaux qui l'avaient élu se retirèrent dans la forteresse de Saint-Pierre, où ils furent tenus enfermés pendant neuf jours; après quoi on les transféra dans une prison plus étroite, au delà du Tibre. Mais au bout de trois jours, le peuple, sous la conduite d'Hector Frangipane et de quelques autres nobles, vint les délivrer; et le pape, traversant la ville au milieu des acclamations de joie, se rendit dans un fort près de Terracine. Il y fut sacré,

selon la coutume, par l'évêque d'Ostie, en présence d'un clergé nombreux et d'une multitude de fidèles. Huit jours après il excommunia Octavien avec tous ceux qui oseraient lui imposer les mains ; puis il fit connaître toutes les circonstances de son élection à l'évêque de Bologne et aux docteurs de cette ville, et défendit à tous les évêques d'Italie, sous peine de déposition, de concourir au sacre de l'antipape. Celui-ci parvint toutefois à se faire sacrer par trois évêques, et écrivit ensuite aux prélats et aux seigneurs d'Allemagne et de Lombardie pour réclamer leur adhésion et la protection de l'empereur. Cinq cardinaux de son parti envoyèrent eux-mêmes une lettre où ils attaquaient l'élection d'Alexandre comme irrégulière, ajoutant qu'elle avait été faite par les ennemis déclarés de l'empereur, et que voulant pour leur part maintenir l'union entre l'empire et l'Église, ils avaient nommé Octavien, animé des mêmes dispositions, et l'avaient intronisé avec l'approbation du clergé et le consentement de la plus grande partie du sénat et du peuple.

Le pape Alexandre et les vingt-deux cardinaux qui lui étaient attachés écrivirent de leur côté à l'empereur Frédéric pour l'exhorter à réprimer les schismatiques; mais ce prince ne fit aucune réponse. Il s'arrogea le droit de convoquer un concile général et d'y citer les deux prétendans pour faire examiner leur cause, et décider la contestation par un jugement ecclésiastique. Il adressa donc une lettre circulaire à tous les évêques non-seulement de l'Allemagne, mais des autres royaumes, pour les appeler à un concile, avec défense de prendre parti jusque-là entre les deux papes. Il envoya en même temps deux évêques au pape Alexandre avec une lettre pour lui ordonner de la part de Dieu et de toute l'Église de se présenter à ce concile avec les cardinaux de son parti. Les deux évêques, admis auprès du pape, ne rendirent aucun respect à sa dignité, qu'ils ne voulaient point reconnaître, et après avoir remis la lettre de l'empereur,

ils demandèrent une réponse. Les cardinaux, prévoyant bien tout ce qu'on avait à craindre des violences de ce prince, n'en résolurent pas moins de braver tous les périls pour demeurer fermes dans l'obéissance d'Alexandre, et le pape de son côté répondit qu'il était surpris de la prétention inouïe qu'avait l'empereur de lui donner des ordres et de convoquer un concile sans sa participation; que l'Église romaine avait reçu de Jésus-Christ par saint Pierre le privilége de juger toutes les autres églises, et de n'être soumise au jugement de personne; et qu'il était bien résolu de tout souffrir plutôt que d'autoriser par sa faiblesse une telle entreprise contre la liberté de l'Église et les droits du saint-siége. Les deux évêques allèrent ensuite trouver l'antipape Octavien, et n'hésitèrent pas à lui baiser les pieds (1).

Cependant le concile convoqué par l'empereur se tint à Pavie au mois de février de l'an 1160. Il s'y trouva environ quarante archevêques ou évêques de l'Allemagne et de la Lombardie, avec un grand nombre d'abbés et des députés de France, d'Angleterre et de plusieurs autres pays. On y lut d'abord une lettre des chanoines de Saint-Pierre de Rome qui avait pour objet de contester l'élection du pape Alexandre, et d'établir qu'il n'avait point reçu l'investiture selon l'usage ordinaire par la chape; puis on entendit quelques témoins dont les dépositions avaient le même but. On allait jusqu'à soutenir qu'il avait reconnu lui-même la nullité de son élection, et on appuyait celle d'Octavien sur le consentement du peuple et du clergé de plusieurs églises; mais on était bien forcé de reconnaître que la plus grande partie des cardinaux étaient contre lui. Du reste, la plupart des témoins ne déposaient que d'après la foi d'autrui. Cependant, sur ces allégations vagues et incertaines, les évêques du concile prononcèrent en faveur d'Octavien, et le recon-

(1) Radev. *Hist. Frid.*—Alexand. *Epist.*

nurent pour pape sous le nom de Victor. L'empereur approuva aussitôt ce jugement, fit introniser Octavien, et lui baisa les pieds. Ensuite l'antipape excommunia le pape Alexandre et ses adhérens, et l'on écrivit une lettre circulaire aux évêques pour leur notifier cette décision et les exhorter à reconnaître Octavien. L'empereur de son côté envoya pour le même objet des ambassadeurs aux rois de France, d'Angleterre, et aux autres princes; il publia ensuite un édit dans tous ses états pour ordonner à tous les évêques de reconnaître le pape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Comme Eberhard de Salzbourg n'avait pu venir au concile, l'empereur, pour obtenir son adhésion, lui écrivit une lettre où il insiste principalement sur la prétendue conspiration tramée contre lui, du vivant du pape Adrien, par le chancelier Roland et les cardinaux de son parti. L'évêque de Bamberg et le prévôt de Berthesgade adressèrent aussi à cet archevêque des lettres particulières où l'on voit que la plupart des évêques du concile avaient voulu différer jusqu'à plus ample information et remettre l'affaire à un concile plus nombreux; mais que la conjuration imputée au parti d'Alexandre avait fait reconnaître Octavien, dans l'espoir de maintenir l'union entre le sacerdoce et l'empire, et que plusieurs avaient subordonné leur adhésion au jugement de l'Église universelle. Eberhard de Salzbourg, que l'Église compte au nombre des saints, avait d'abord été chanoine de Bamberg; puis ayant embrassé la vie monastique, il devint abbé du monastère de Bibourg, que ses frères avaient fondé; mais il n'accepta cette dignité qu'après cinq ans de refus, et sur l'ordre exprès du pape Innocent II. Il avait gouverné quatorze ans ce monastère lorsqu'il fut appelé par les suffrages unanimes du clergé et du peuple au siége de Salzbourg, où il se fit admirer par toutes les vertus épiscopales, et principalement par ses immenses charités envers les pauvres. Il fut toujours attaché au pape Alexandre, et

quoique l'empereur Frédéric en fût extrêmement irrité, il n'osait pourtant faire éclater son ressentiment. Ce saint évêque mourut l'an 1164, après dix-huit ans d'épiscopat.

Le pape Alexandre avait envoyé partout des légats pour prémunir les princes et les évêques contre les menées des schismatiques, et son autorité fut bientôt reconnue dans la plupart des royaumes chrétiens. Deux cardinaux, Henri et Odon, répondirent à la lettre synodale du concile de Pavie par un écrit adressé à tous les fidèles, où ils démontraient d'abord l'incompétence de ce concile, et réfutaient ensuite les faits qu'on avait allégués en faveur de l'antipape. Ils insistaient particulièrement sur ce point décisif, que l'élection du souverain pontife était réservée aux seuls cardinaux; et comme on prenait avantage de ce que personne ne s'était présenté au concile au nom du pape Alexandre, après avoir établi que l'Église romaine ne pouvait être jugée par un concile étranger et particulier, ils ajoutaient qu'ayant voulu se présenter à l'empereur pour donner quelques explications sur les faits, ils n'avaient pu en obtenir la permission.

Arnoul, évêque de Lisieux, un des plus savans prélats de son temps, écrivit aussi en faveur de l'élection du pape Alexandre, et contribua beaucoup à le faire reconnaître en Angleterre. Comme le roi était lié d'une étroite amitié avec l'empereur, il ne voulut pas d'abord se prononcer ouvertement par une déclaration solennelle; mais il ne laissa pas de recevoir avec respect les lettres et les nonces du pape Alexandre, et de rejeter au contraire avec mépris les lettres d'Octavien. Il promit en outre à l'évêque de Lisieux de demeurer ferme dans sa résolution, et ce prélat écrivit au pape pour l'en informer; puis il adressa une lettre aux évêques d'Angleterre, dans laquelle il démontrait les droits d'Alexandre par les circonstances des deux élections, et s'élevait contre la témérité des évêques d'Allemagne et de Lombardie qui avaient eu la

prétention de décider par leur autorité particulière une cause commune à toute l'Église ; après quoi il ajoutait : « Comme la puissance divine a toujours abattu ceux que la fureur des Allemands a élevés contre l'Église, elle a aussi fait triompher tous ceux que la piété des Français a soutenus. Or, ayant examiné à fond les personnes et les élections, ils sont convenus de reconnaître le pape Alexandre, du consentement de leur roi catholique ; mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France et le nôtre, on a résolu de différer un peu le décret d'obédience, jusqu'à ce que notre roi puisse consulter l'Église de son royaume et confirmer par votre consentement ce qu'il a décidé. »

L'archevêque de Cantorbéry écrivit de son côté au roi d'Angleterre, qui était en Normandie, pour le prémunir contre les artifices des schismatiques, et l'exhorter à ne prendre aucune détermination dans une affaire aussi importante sans le conseil des évêques. Il alléguait en faveur du pape Alexandre les suffrages de presque toute l'Église romaine, et insistait, comme l'évêque de Lisieux, sur l'adhésion de l'Église gallicane. « L'histoire prouve, dit-il, qu'en pareil cas, ceux qui ont été reçus par cette Église ont prévalu, comme, de notre temps, Innocent contre Pierre, Callixte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Pascal contre trois antipapes, et de même plusieurs autres du temps de nos pères. » Jean de Sarisbéry, qui rédigea ces lettres pour l'archevêque Thibaut, dont il était secrétaire, combattit aussi l'élection d'Octavien et la décision du concile de Pavie dans une lettre particulière où il expose ainsi les motifs secrets de l'empereur : « J'étais à Rome sous le pape Eugène, lorsque ce prince envoya sa première ambassade et découvrit sa pensée. Il promettait de rétablir la grandeur de l'empire et de soumettre facilement à Rome tout l'univers, pourvu que le pape voulût le seconder en excommuniant tous ceux à qui l'empereur ferait la guerre. Comme il ne trouva pas

alors un pape disposé à une telle iniquité, il a voulu en faire un qui lui fût dévoué. »

Les évêques d'Angleterre s'assemblèrent bientôt après à Londres pour prendre une décision, et après avoir lu les pièces des deux partis et entendu plusieurs témoins, ils ne balancèrent pas à se prononcer pour le pape Alexandre. Ils envoyèrent leur avis au roi; puis l'archevêque de Cantorbéry ayant reçu sa réponse, adressa un mandement à tous les évêques pour leur ordonner de rendre obéissance au pape Alexandre, reconnu comme pape légitime par l'Église d'Angleterre et par l'Église gallicane. En effet, le roi de France venait de réunir à Beauvais, au mois de juillet 1160, les évêques et les seigneurs de son royaume, tandis que de son côté le roi d'Angleterre réunissait à quelques lieues de là ceux de Normandie, et dans ces deux assemblées on convint de reconnaître Alexandre et de rejeter Octavien. Ce fut Philippe, abbé de l'Aumône, maison de l'ordre de Cîteaux, près de Chartres, qui servit de négociateur entre le souverain pontife et ces deux princes. L'ordre de Cîteaux s'était déclaré presque dès les premiers momens pour le pape Alexandre, et comme cette congrégation avait plusieurs évêques, plus de sept cents abbés et une multitude innombrable de moines, leur autorité ne contribua pas peu à ruiner le parti de l'antipape. Aussi l'empereur fut tellement irrité contre eux, qu'il publia une ordonnance portant que tous les religieux de cet ordre eussent à sortir de son royaume ou à reconnaître Octavien, ce qui obligea plusieurs abbés à se réfugier en France avec leurs communautés. Saint Pierre de Tarentaise, qui avait été moine de cet ordre, vint trouver l'empereur à Besançon pour l'exhorter à cesser la persécution contre les catholiques; il parcourut aussi les provinces voisines, et parvint à ramener plusieurs prélats schismatiques. Il fut ensuite appelé par le pape en Italie, où son zèle n'eut pas moins de succès.

Cependant les rois de France et d'Angleterre, pour reconnaître plus solennellement encore le pape Alexandre, réunirent en 1161 un nombreux concile à Toulouse, où ils assistèrent eux-mêmes avec plusieurs seigneurs, et des envoyés de l'empereur Frédéric et du roi d'Espagne. On y entendit les députés des deux partis, et il fut prouvé par toutes les dépositions et par les aveux mêmes des schismatiques, que l'antipape Octavien, après s'être revêtu lui-même de la chape, avait été intronisé par le secours des laïques et sacré par des évêques excommuniés; qu'au contraire, le pape Alexandre avait été élu canoniquement par la presque totalité des cardinaux, et qu'enfin au concile de Pavie, plus de la moitié des évêques s'étaient retirés avant la décision, et que les autres n'avaient cédé qu'à l'autorité de l'empereur. En conséquence de ces dépositions, les deux rois et le concile, d'un avis unanime, proclamèrent leur adhésion au pape Alexandre (1).

Il avait été reconnu aussi par le roi de Jérusalem et par tous les évêques de la Palestine, où l'on tint, l'an 1160, un concile à Nazareth, tant pour ce sujet que pour délibérer sur la réception d'un légat envoyé depuis longtemps par le pape Innocent. Les avis furent d'abord partagés sur ces deux points. Les uns inclinaient pour Octavien, le plus grand nombre pour Alexandre, et le roi avec quelques autres proposait d'attendre pour prendre un parti. Il jugeait aussi qu'on devait seulement permettre au légat de visiter les lieux saints comme pèlerin, et l'obliger ensuite à s'en retourner. Mais enfin on résolut de le recevoir comme légat, et de reconnaître en même temps le pape Alexandre. Le patriarche Amauri lui écrivit au nom du concile une lettre où il disait : « Ayant reconnu que votre élection a été faite par tous les cardinaux, nous avons excommunié les schismatiques,

(1) Guill. Neubr. lib. II. — Joan. Sarisb. *Epist.*

et nous vous avons reçu unanimement pour seigneur temporel et père spirituel. » On voit par ces expressions que le royaume de Jérusalem était soumis à la suzeraineté du saint-siége. Amauri était depuis trois ans patriarche, et occupa le siége vingt-deux ans. Le roi Baudouin III mourut au mois de février de l'an 1162. Comme il ne laissait point d'enfans, son frère Amauri lui succéda et régna onze ans (1).

Cependant l'antipape tint un concile à Lodi, l'an 1161, où se trouvèrent un assez grand nombre d'évêques et d'abbés, avec l'empereur et le duc de Bohême. On y confirma l'élection d'Octavien, et on y lut des lettres de plusieurs prélats et des rois de Danemarck, de Norwége et de Hongrie, qui se déclaraient pour cet antipape; puis on excommunia l'archevêque de Milan et plusieurs autres catholiques. On prononça la même sentence contre les séditieux qui avaient assassiné l'année précédente Arnold, archevêque de Mayence. L'empereur assiégeait alors la ville de Milan, et s'en étant rendu maître au mois de mars de l'année suivante 1162, il la fit ruiner, et détruisit jusqu'aux églises. On trouva dans une de ces églises trois corps, que l'on prétendait être ceux des rois mages. L'empereur les donna à Reinold, archevêque élu de Cologne, qui l'avait suivi à cette guerre, et qui les fit transférer à son église, où ils ont été honorés depuis sous les noms de Gaspar, Melchior et Baltasar. On ne dit point comment ils se trouvaient à Milan, et il n'en est fait aucune mention jusqu'à cette découverte.

Comme l'antipape était soutenu à Rome par le crédit de sa famille et en Lombardie par la protection de l'empereur, le pape Alexandre prit le parti de passer en France, et après avoir établi l'évêque de Préneste pour son vicaire, il s'embarqua à Terracine sur des galères du roi de Sicile, et arriva à Montpellier l'an 1162, quelques

(1) Guillelm. Tyr. lib. XVII et seq.

jours après Pâques. Il fut reçu avec les plus grands honneurs par le peuple, le clergé et les seigneurs du pays. Il y tint un concile avec quelques évêques, et réitéra l'excommunication contre Octavien et ses complices. Dès que l'empereur eut appris ce voyage, il écrivit à l'évêque de Soissons, chancelier du roi, pour engager ce prince à ne pas recevoir le pape, sous peine d'exposer son royaume à une guerre dont on ne pouvait prévoir les suites. D'un autre côté, comme le roi de France se montrait mécontent du pape Alexandre, Henri, comte de Champagne et gendre du roi, entra en négociation avec l'empereur, et fit proposer une conférence où les deux élections seraient examinées par les seigneurs et les prélats des deux royaumes, avec promesse de reconnaître comme pape celui dont l'élection serait jugée légitime. Le roi, qui ignorait les clauses de cette convention, espérant procurer la paix de l'Église, se rendit à cette conférence, indiquée à Saint-Jean de Losne, petite ville de Bourgogne sur les confins des deux états. L'empereur, après y avoir amené l'antipape, se retira aussitôt, et peu de temps après il envoya pour tenir sa place Rainold, archevêque de Cologne, son chancelier. Cet archevêque, un des plus ardens schismatiques, ne craignit pas de dire que l'empereur n'entendait céder à personne le droit réservé à lui seul de juger l'Église romaine. Le roi, ravi de trouver cette occasion de dégager sa parole, se retira sur-le-champ et ne voulut plus rien entendre. L'empereur avait invité à cette conférence les rois de Danemarck, de Bohême et de Hongrie. Valdemar, roi de Danemarck, se rendit en Allemagne avec Absalom, évêque de Rotschild, et ils assistèrent à un concile où l'antipape s'efforça de montrer par de longs discours la validité de son élection; mais quand on voulut prononcer l'excommunication contre Alexandre, le roi et l'évêque sortirent aussitôt, pour ne point prendre part à cette action schismatique (1).

(1) Sax. Gramm. lib. XIV. — Act. Alex.

Le pape Alexandre avait quitté Montpellier, et s'était retiré dans l'abbaye du Bourg-Dieu en Berri, où le roi d'Angleterre vint lui rendre visite et lui témoigner son dévouement. Quelque temps après, ce prince et le roi de France se trouvant ensemble à Couci-sur-Loire, comme le pape s'y était rendu, ils le reçurent avec toutes les marques du respect, et marchèrent à pied à côté de lui en tenant l'un et l'autre la bride de son cheval. Le pape tint l'année suivante un concile à Tours, où se trouvèrent dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques tant d'Angleterre que de France, plus de quatre cents abbés, et une multitude de clercs et de laïques. On y fit plusieurs canons contre la simonie ou d'autres abus déjà condamnés dans les conciles antérieurs; on déclara nulles les ordinations faites par Octavien et les schismatiques; on défendit aux moines de sortir de leurs monastères pour exercer la médecine ou les fonctions d'avocat; on ordonna aux chapelains des châteaux d'avertir les seigneurs ou les commandans dès qu'ils sauront qu'on y a apporté quelque chose de pillé sur l'Église, et si on ne donne aussitôt des ordres pour la restitution, de cesser tous les offices, et de se retirer au bout de quarante jours si l'excommunication prononcée contre les seigneurs demeure sans effet; enfin, on défendit à toute personne de donner retraite aux hérétiques répandus dans la Gascogne, ni d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou acheter, soit de toute autre manière, sous peine d'excommunication, avec injonction aux seigneurs d'emprisonner ceux qu'on pourra découvrir, de confisquer leurs biens, et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher leurs conventicules. Ces hérétiques étaient les manichéens, nommés depuis Albigeois. Trois ans auparavant, on en avait découvert quelques-uns en Angleterre, qui, interrogés dans un concile à Oxford, déclarèrent qu'ils méprisaient le baptême et l'Eucharistie, détestaient le mariage, et comptaient pour rien l'autorité de l'Église.

Le roi les fit marquer au front d'un fer chaud, et défendit de leur donner ni retraite ni assistance. Après le concile de Tours, le pape se retira à Sens, où il demeura jusqu'à l'an 1165.

Vers le même temps saint Anthelme fut tiré de la Chartreuse pour être placé sur le siége de Bellai. Il était d'une famille noble de Savoie, et avait d'abord été prévôt de l'église de Genève. Comme il visitait souvent les chartreux, il fut si touché de leurs vertus, qu'il prit la résolution d'embrasser leur institut, et dès son noviciat il se fit remarquer par sa ferveur et ses austérités. Ayant été nommé prieur de la Grande-Chartreuse, il rétablit ce monastère, presque détruit par des avalanches qui avaient enseveli une partie des moines sous les ruines de leurs cellules. Il se démit ensuite de cette charge, et quelque temps après il fut appelé à gouverner la Chartreuse des Portes, dont il fut prieur pendant deux ans; après quoi il vint reprendre sa cellule à la Grande-Chartreuse. Ce fut lui principalement qui détermina les chartreux à reconnaître le pape Alexandre. Lorsqu'il eut appris qu'on le demandait pour le siége de Bellai, il prit la fuite, protesta de son indignité, et conjura le souverain pontife de ne pas lui imposer ce fardeau; mais le pape lui ordonna de se rendre aux vœux du peuple et du clergé, et le sacra de sa main. Anthelme joignit les austérités monastiques à toutes les vertus épiscopales. Il s'appliqua à maintenir la discipline parmi son clergé, et déposa plusieurs prêtres concubinaires. Les menaces ne l'empêchèrent point d'excommunier Humbert, comte de Savoie, pour des entreprises sur les droits de l'Église. Ce saint évêque mourut en 1178, après quinze ans d'épiscopat.

L'Église d'Angleterre offrit un exemple plus éclatant des mêmes vertus épiscopales dans la personne de Thomas Becket, élu depuis peu archevêque de Cantorbéry. Il était d'une condition médiocre, et dut son élévation à

ses talens. Il naquit à Londres l'an 1117, reçut dans sa famille les premières leçons de vertu, et après avoir commencé ses études à Oxford, il vint les continuer à Paris, où il apprit la langue française, qui était alors celle de la cour d'Angleterre; ensuite il se rendit en Italie pour étudier le droit dans la célèbre école de Bologne. Thibaut, archevêque de Cantorbéry, instruit de son mérite, l'envoya plusieurs fois à Rome pour les affaires de son église, et lui conféra en 1154 la dignité d'archidiacre. Il le fit prendre bientôt après pour chancelier par le roi Henri II, dont il voulait contenir les dispositions peu favorables aux droits et à la liberté de l'Église. Parvenu à ce poste éminent, Thomas ne tarda pas à gagner toute la confiance du roi par son habileté, et à se rendre agréable par ses complaisances; car il se prêtait à tous les goûts de ce prince, et s'associait même à ses divertissemens. Il cherchait aussi à se faire estimer des grands par le luxe de ses vêtemens et la magnificence de sa table et de sa maison. Toutefois, au milieu de ces dissipations et de cette vie mondaine, il conserva toujours des mœurs pures, et il témoignait souvent à ses amis le désir de pouvoir se retirer honorablement de la cour. La faveur dont il jouissait auprès du roi, son titre d'archidiacre, et surtout son mérite éminent, le faisaient désigner naturellement par l'opinion publique comme le successeur de Thibaut sur le siége de Cantorbéry. En effet, ce prélat étant mort au mois d'avril de l'an 1161, le roi, au bout de quelque temps, dit à son chancelier qu'il lui destinait ce siége, et il fit connaître en même temps ses intentions aux moines de Cantorbéry et aux évêques d'Angleterre. Thomas répondit au roi, en lui montrant son costume, plus convenable à un courtisan qu'à un ecclésiastique: Vous voulez mettre un homme bien édifiant sur ce grand siége et à la tête de ces moines si réguliers! Sachez que si cela arrive, vous m'enlèverez bientôt votre amitié, et la remplacerez par une haine mortelle. Mais

le roi demeura ferme dans son dessein. Thomas ayant donc été élu par le clergé de Cantorbéry et les évêques de la province, fut ordonné prêtre le samedi après la Pentecôte, l'an 1162, puis sacré le lendemain en présence d'un grand nombre d'évêques, et aussitôt il envoya demander le pallium au pape Alexandre, qui était à Montpellier. Il ordonna, en mémoire de son sacre, de célébrer, le dimanche après la Pentecôte, la fête de la sainte Trinité. Ce fut le premier Anglais qui occupa le siége de Cantorbéry depuis la conquête des Normands (1).

Dès qu'il fut nommé archevêque, Thomas réforma complétement sa conduite, et donna ordre à un de ses clercs de l'avertir exactement de tout ce que l'on pourrait y reprendre. Il porta quelque temps encore un habit précieux, mais il prit dès lors un cilice par-dessous avec l'habit monastique, et bientôt il n'eut plus qu'un vêtement modeste d'étoffe brune, et selon l'usage du clergé, descendant jusqu'aux talons. Il disait matines avant le jour, puis il lavait les pieds à treize pauvres, leur servait à manger et leur donnait à chacun quatre pièces d'argent. Il faisait servir ensuite plus de cent autres pauvres par ses clercs, et outre ces aumônes régulières et quotidiennes, il en faisait encore une multitude d'autres, en sorte qu'il doubla les distributions réglées par l'archevêque Thibaut, qui avait déjà doublé celles de ses prédécesseurs. Aussi eut-il soin de faire restituer tous les biens que plusieurs seigneurs avaient usurpés sur son église. Tout son temps était partagé entre l'étude, la prière et les fonctions pastorales. Tous les matins jusqu'à tierce, il s'occupait à lire ou à méditer l'Écriture sainte avec quelques-uns de ses clercs les plus instruits et les plus vertueux; après quoi il célébrait ou entendait la messe, car il ne la disait pas tous les jours, non par négligence, mais par respect. Il prenait son repas avec les clercs et

(1) *Chron. Gervas. — Vit. S. Thom.*

les moines, et faisait manger séparément les seigneurs, pour ne pas les ennuyer par la lecture latine qui durait pendant tout le repas. Plein de sollicitude pour l'honneur du clergé, il ne se contentait pas avant de conférer les ordres d'examiner soigneusement les sujets sur leurs mœurs et leur doctrine; il voulait aussi qu'ils fussent pourvus d'un bénéfice suffisant, de peur qu'après leur promotion ils ne fussent réduits à mener une vie vagabonde, ou à s'attirer le mépris en faisant leurs fonctions par intérêt. Comme les évêchés de Worchester et d'Herford étaient vacans depuis longtemps, il fit tant auprès du roi, qu'il le détermina à les remplir. On nomma au siége d'Herford Robert de Melun, docteur célèbre et non moins distingué par sa piété que par sa science. Il y avait à peine un an que saint Thomas était archevêque de Cantorbéry lorsqu'il vint au concile de Tours, où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires; car les évêques et les cardinaux allèrent au-devant de lui assez loin hors de la ville. Le pape, de son côté, l'accueillit avec affection, le retint quelque temps après le concile, et confirma les priviléges de son église.

Cependant l'amitié qui avait existé jusqu'alors entre le roi et l'archevêque ne tarda pas à se refroidir. Thomas, prévoyant qu'il ne pourrait désormais concilier les devoirs de son ministère avec les fonctions de chancelier, ni se prêter aux exigences du roi, remit les sceaux à ce prince, qui s'en tint offensé, et son mécontentement fut encore augmenté par les remontrances que lui fit l'archevêque au sujet d'un nouvel impôt, et surtout de la coutume abusive de prolonger la vacance des bénéfices. Mais la principale cause de leur division fut le différend relatif à la juridiction ecclésiastique. Un prêtre accusé d'homicide fut renvoyé devant son évêque à cause du privilége clérical, et la preuve ne se trouvant pas complète, on l'obligea de se purger canoniquement; comme il ne put fournir cette purgation, l'archevêque de Can-

torbéry le déposa et le mit en prison dans un monastère. Vers le même temps, un chanoine ayant injurié les officiers du roi, fut aussi renvoyé devant l'archevêque, qui le fit fustiger publiquement et le suspendit de ses fonctions pour plusieurs années. Mais le roi ne fut pas satisfait. Il assembla les évêques à Londres, et leur représenta que pour réprimer efficacement les crimes, il était nécessaire que les clercs, après avoir été déposés, fussent livrés au bras séculier et soumis aux peines corporelles. Les évêques répondirent que c'était une nouveauté contraire aux canons et aux priviléges de l'Église, et que d'ailleurs il ne serait pas juste d'infliger aux clercs une double peine, l'une canonique et l'autre civile. L'archevêque de Cantorbéry ajouta qu'il ne lui était pas permis de consentir à une telle prétention. Alors le roi, voyant cette opposition unanime, allégua les coutumes du royaume, et exigea des évêques la promesse de s'y conformer. L'archevêque ayant délibéré avec les autres prélats, répondit en leur nom qu'ils observeraient ces coutumes, sauf les droits de leur ordre. Mais le roi demanda une promesse pure et simple, et comme Thomas lui représenta que les évêques ne pouvaient renoncer à cette restriction, qui se trouvait en termes exprès dans leur serment de fidélité, Henri sortit en colère de l'assemblée, et le lendemain il fit retirer des mains de l'archevêque les places et les fiefs qu'il avait en garde comme chancelier; puis il s'appliqua à gagner les évêques en particulier, et réussit auprès d'un grand nombre; après quoi il employa les promesses, les flatteries et tous les moyens possibles pour obtenir aussi l'assentiment de l'archevêque. On ne cessait de représenter au prélat les obligations qu'il avait au roi, les maux de tout genre que produirait leur division, et l'imprudence de s'exposer à tout perdre pour une clause au fond peu importante; on l'assura même que le roi voulait seulement sauver son honneur, et l'abbé de l'Aumône lui dit qu'il était chargé

par le pape de l'engager à consentir. Thomas se laissa donc fléchir; mais le roi voulut que la promesse d'observer les coutumes se fît publiquement.

Il convoqua pour cet effet, au mois de janvier de l'année suivante 1164, une assemblée à Clarendon, où l'archevêque, après quelques difficultés, cédant aux représentations des évêques et des seigneurs, promit, pour éviter de plus grands maux, d'observer les coutumes royales de bonne foi et sans clause restrictive. Tous les évêques firent la même promesse. Le roi voulut faire rédiger ces coutumes par écrit, et l'on dressa seize articles ayant pour objet de fixer les bornes de la juridiction ecclésiastique et les droits de la royauté. Ces articles portaient entre autres choses, que les différends pour le patronage des églises seraient jugés et terminés dans la Cour du roi; que les clercs accusés et cités devant la justice royale seraient tenus d'y comparaître, et que les justiciers du roi auraient le droit d'assister aux poursuites devant le tribunal ecclésiastique pour voir comment l'affaire s'y traiterait, et si le clerc est convaincu, se le faire livrer; que les évêques ou les autres personnes constituées en dignité ne pourraient sortir du royaume sans la permission du roi; que les excommuniés devraient seulement, pour être absous, donner caution de se présenter au jugement de l'Église; que les officiers du roi ou ses vassaux immédiats ne pourraient être excommuniés, ni leurs terres mises en interdit, sans qu'auparavant on se soit adressé au roi ou à son justicier, pour qu'il fasse justice; que les appels seraient portés de l'archidiacre à l'évêque, et de celui-ci à l'archevêque, et ne pourraient aller plus loin sans la permission du roi; que les habitans des domaines royaux cités par le juge ecclésiastique pourraient bien être mis en interdit, mais non excommuniés, sans qu'au préalable l'officier royal du lieu ait été averti pour obliger l'accusé de donner satisfaction; que les évêques et les autres qui relèvent immédiatement du

roi seraient tenus de répondre pour leurs terres devant la justice royale, et de satisfaire à tous les droits établis par la coutume, notamment d'assister comme les autres barons aux jugemens de la cour du roi, jusqu'à sentence de mort ou mutilation de membres; qu'en cas de vacance d'un évêché, d'une abbaye ou d'un prieuré du domaine du roi, il en percevrait les revenus, et lorsqu'il s'agirait de pourvoir à cette église, il en manderait les principales personnes pour faire l'élection dans sa chapelle, de son consentement et avec le concours de celles qu'il jugera à propos d'y appeler; et qu'aussitôt, dans le lieu même, l'élu serait tenu de lui faire hommage avant d'être sacré; que les actions pour dettes se poursuivraient en la Cour du roi, soit qu'il y ait serment interposé, ou non; enfin, que les enfans des paysans ne seraient point ordonnés sans le consentement du seigneur.

Quand cet acte eut été dressé, l'archevêque de Cantorbéry, avant d'y mettre son sceau, demanda un délai pour l'examiner; mais lorsqu'il fut sorti de l'assemblée, comme plusieurs cherchaient à excuser sa conduite, le clerc qui portait sa croix lui reprocha d'avoir perdu sa réputation et sa conscience par la promesse d'observer ces coutumes détestables. Aussitôt le prélat dit en soupirant : Je me repens de ma faute, et me juge indigne d'approcher de l'autel jusqu'à ce que j'aie reçu l'absolution de Dieu et du pape. Il se suspendit en effet de ses fonctions, s'imposa une rude pénitence, et fit demander l'absolution au pape, qui s'empressa de la lui donner. Le roi, irrité de ce changement, commença à persécuter l'archevêque de Cantorbéry, et demanda au pape la confirmation des coutumes, avec le titre de légat pour l'archevêque d'York. De son côté, Thomas s'adressa au souverain pontife pour lui renvoyer l'affaire et décharger sa conscience. Le pape refusa de confirmer les coutumes, et écrivit au roi pour le presser d'y renoncer. Toutefois, pour ne pas le blesser trop vivement, après quelques

difficultés, il accorda le titre de légat à l'archevêque d'York, mais avec plusieurs restrictions et l'exemption formelle de l'archevêque de Cantorbéry et de son diocèse (1).

Cependant le roi ne laissait pas de donner suite à ses prétentions et de faire poursuivre devant les juges séculiers les clercs accusés de crimes, afin qu'ayant été convaincus, ils fussent déposés et livrés à la justice royale. Mais l'archevêque regardait ces entreprises de l'autorité séculière comme une violation des priviléges de l'Église. Il s'appuyait d'abord, comme nous l'avons dit, sur la maxime de droit *non bis in idem*, c'est-à-dire qu'on ne doit pas punir deux fois pour la même faute, et en outre sur une constitution citée dans le décret de Gratien, portant que si le crime est ecclésiastique, la cause sera examinée par l'évêque et la peine infligée selon les canons, sans que les autres juges y prennent part. Il est vrai que cette constitution, tirée d'une novelle de Justinien, n'en est qu'un extrait incomplet, et qu'après cette disposition concernant les crimes ecclésiastiques, elle porte en termes exprès que, pour les crimes civils, le juge séculier fera le procès au clerc accusé, et que s'il le trouve coupable, il s'adressera à l'évêque pour le faire déposer avant de le punir selon les lois; mais la jurisprudence contraire était établie par la coutume générale et se trouvait comprise dans les priviléges ou les droits dont les souverains juraient la conservation.

Le roi, dont l'animosité contre Thomas croissait tous les jours, le fit citer enfin à comparaître devant une assemblée à Northampton, où il appela tous les prélats et les seigneurs du royaume. Cette assemblée se tint au mois d'octobre 1164. L'archevêque y fut d'abord accusé de ne pas s'être présenté en personne à une citation précédente, et sous ce prétexte on déclara ses meubles

(1) Vit. S. Thom. — Alexandr. Epist.

confisqués. Ensuite le roi réclama cinq cents livres d'argent qu'il prétendait lui avoir prêtées, et quoique l'archevêque soutînt que le roi lui en avait fait don, comme il ne pouvait en donner la preuve, il fut condamné à les rendre. Enfin le roi lui fit demander compte des revenus de plusieurs évêchés ou abbayes dont il avait eu la régie pendant la vacance en qualité de chancelier. Cette demande fit comprendre aux évêques qu'on ne reculerait devant aucun moyen pour forcer l'archevêque à quitter son siége, car ils savaient tous qu'avant d'être sacré il avait été déclaré libre de tous engagemens envers la cour. Quelques-uns lui conseillèrent de céder à l'orage; d'autres jugèrent qu'il ne devait point quitter la place où Dieu l'avait mis. Thomas demanda un délai pour appeler en témoignage ceux qui avaient le plus de connaissance de l'affaire; mais trois jours après, on répandit le bruit que s'il se montrait dans l'assemblée il serait tué ou mis en prison, et les évêques vinrent le presser de se soumettre à la volonté du roi. L'archevêque, prévoyant bien d'après ce conseil qu'ils se déclareraient contre lui, leur défendit en vertu de son autorité d'assister à une assemblée séculière où l'on prétendait le juger, et déclara qu'il appelait au saint-siége; puis, ayant célébré la messe de saint Étienne, premier martyr, il se présenta à la cour, revêtu de ses ornemens et tenant sa croix à la main. Aussitôt les courtisans s'écrièrent qu'il venait ainsi pour braver le roi; ils l'appelèrent traître, parjure, s'emportèrent en menaces, et le roi, qui s'était retiré dans un appartement voisin, fit signifier que quiconque resterait avec l'archevêque serait jugé comme ennemi public et puni de mort.

Cependant on procéda au jugement du saint prélat. Les évêques, assemblés séparément et cédant à la peur, convinrent après une longue délibération de le déclarer traître et parjure, comme rejetant les coutumes au mépris de son serment, et de porter cette accusation devant

le pape, à condition que le roi les dispenserait de prendre part à la condamnation dont l'archevêque était menacé par la cour. Ils vinrent trouver Thomas pour lui signifier cette résolution et le citer à comparaître devant le pape à un jour marqué. Les seigneurs, de leur côté, prononcèrent un jugement qui le déclarait coupable de trahison et de parjure envers le roi ; mais quand on vint pour lui en donner signification, il répondit qu'il avait été déchargé de tout engagement envers la cour, qu'ainsi on n'avait rien à lui réclamer ; que d'ailleurs il n'était point soumis à leur juridiction, et qu'il en appelait au pape, qui seul avait le droit de le juger. Il fut accueilli au sortir du palais par les acclamations d'une foule immense qui s'empressait pour recevoir sa bénédiction. Deux évêques vinrent ensuite lui proposer de céder au roi deux terres de l'archevêché comme garantie des sommes qu'il réclamait. Il refusa, en déclarant qu'il s'exposerait à tout plutôt que de trahir les droits de son église ; et comme on l'avertit bientôt après que des scélérats, pour plaire à la cour, avaient fait serment de le tuer, il se décida à sortir du royaume. Il se déroba secrètement pendant la nuit, marcha par des chemins détournés, en habit de moine, avec deux compagnons, et vint ainsi à pied jusqu'à la mer, où il s'embarqua pour passer à Boulogne. De là il continua sa route sur un méchant cheval sans selle ni bride, et fut souvent obligé de se tenir caché pendant plusieurs jours pour n'être pas arrêté ; car il avait à craindre les comtes de Flandre et de Boulogne, cousins du roi d'Angleterre, qui s'était empressé de leur écrire que Thomas s'était enfui de son royaume comme un traître. Des gens armés l'ayant rencontré, lui demandèrent s'il n'était pas l'archevêque de Cantorbéry. Est-ce là, répondit-il, l'équipage de cet archevêque? et ils passèrent sans le reconnaître. Arrivé à Graveline et se voyant reconnu par son hôte, il partit avant le jour, fit douze lieues à pied, et vint se renfermer

pendant trois jours dans un ermitage près de Saint-Bertin; après quoi l'abbé et les moines l'engagèrent à venir dans cette abbaye en attendant le retour de ses deux compagnons, qu'il avait envoyés au roi de France pour demander un asile dans ses états.

Cependant le roi d'Angleterre ayant appris la fuite de l'archevêque, fit partir aussitôt plusieurs évêques pour l'accuser auprès du pape comme parjure et perturbateur du royaume, et en attendant il défendit de toucher à ses biens ou d'inquiéter les personnes de sa maison. Il chargea en même temps ses députés de remettre au roi de France des lettres par lesquelles il le priait de ne pas recevoir dans ses terres Thomas, ci-devant archevêque de Canterbéry, qui s'était enfui comme un traître. Le roi de France se récria sur ces mots « ci-devant archevêque, » et demanda : Qui donc l'a déposé ? puis il ajouta : Je suis autant que le roi d'Angleterre, et toutefois je ne pourrais pas déposer le moindre des clercs de mon royaume. Il accueillit ensuite avec bienveillance les députés de Thomas, leur déclara qu'il était tout disposé à lui donner un asile, et dit en les congédiant : Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France que les exilés et principalement les personnes ecclésiastiques trouvent dans le royaume sûreté et protection.

Les envoyés de l'archevêque allèrent ensuite trouver le pape à Sens, où ils remarquèrent des dispositions peu favorables dans la plupart des cardinaux, déjà prévenus par les députés du roi ; mais le pape leur donna audience le jour même de leur arrivée, et fit le plus grand éloge de l'archevêque. Il tint le lendemain un consistoire où les députés de part et d'autre furent appelés. Gilbert, évêque de Londres, l'archevêque d'York et deux autres évêques envoyés au nom du roi, se plaignirent vivement de l'opiniâtreté de Thomas, l'accusèrent d'avoir par sa roideur et pour un léger sujet jeté le trouble dans le royaume, et prièrent le pape d'envoyer des légats pour

le juger. Le comte d'Arundel, au nom des seigneurs, fit la même demande, mais il parla avec plus de modération de l'archevêque, et témoigna un vif désir de voir la paix rétablie. Le pape déclara qu'il ne voulait prendre aucune décision en l'absence de Thomas, et les députés du roi, ne jugeant pas à propos de l'attendre, retournèrent en Angleterre sans avoir reçu la bénédiction du pape, qui bientôt après cassa la sentence rendue à Northampton contre l'archevêque.

Le saint prélat était parti de Saint-Bertin pour se rendre à Sens, et comme il passait par Soissons, il reçut la visite du roi Louis, qui lui donna tous les témoignages d'affection, et lui offrit pendant son séjour en France tous les secours dont il aurait besoin. Ce prince le fit ensuite accompagner jusqu'à Sens par des officiers de sa maison. Le pape lui donna dès le lendemain une audience publique en présence des cardinaux, et quand l'archevêque eut exposé sa cause, en ajoutant que s'il avait voulu trahir sa conscience et les droits de l'Église, il n'aurait pas besoin de médiateur ni de juge, tous les cardinaux, même ceux qui auparavant étaient contre lui, convinrent que toute l'Église était intéressée à le soutenir. Le pape ayant lu et examiné les articles des coutumes, lui reprocha vivement de les avoir d'abord approuvées; puis il ajouta : Quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a quelques-uns toutefois que l'Église peut tolérer; mais la plupart sont depuis longtemps condamnés par les conciles. Il confirma cette condamnation, et se tournant ensuite vers l'archevêque, il lui dit avec douceur qu'en considération de ses souffrances, il lui donnait de nouveau l'absolution. L'archevêque sans être appelé revint le jour suivant, se confessa indigne de l'épiscopat, tira l'anneau de son doigt et le remit au pape, en le priant de donner un autre pasteur à l'église de Cantorbéry. Quelques-uns des cardinaux furent d'avis, pour finir les troubles, d'accepter cette démission; mais la plupart

jugèrent qu'on ne devait pas abandonner un prélat qui avait tout sacrifié pour la cause de l'Église, et qu'il fallait au contraire, en le soutenant par tous les moyens, décourager les injustes entreprises des souverains. Le pape, adoptant cet avis, ordonna à Thomas de reprendre sa dignité, et lui promit de ne jamais l'abandonner; puis il le remit entre les mains de l'abbé de Pontigny, à qui il avait demandé pour l'archevêque un asile dans son monastère. Le saint prélat n'y fut pas plus tôt, qu'il édifia toute la communauté par sa vie austère et pénitente. Il voulut aussi prendre l'habit monastique, et s'adressa au pape, qui lui en envoya un bénit de sa main.

Le roi d'Angleterre ayant appris tous ces faits, ne garda plus aucun ménagement. Il confisqua les biens de l'archevêque, défendit de le nommer dans les prières, bannit ses parens et ses domestiques, sans excepter ni les enfans ni les vieillards, et leur fit jurer à tous d'aller le trouver dans son exil, pour le tourmenter par leur présence et la vue de leurs souffrances. Le saint prélat fut en effet vivement affligé, mais, sur sa recommandation, les bannis trouvèrent partout des secours. Ces persécutions servirent à faire éclater la courageuse fermeté de saint Gilbert de Simpringam. On l'accusa lui et les siens d'avoir envoyé de l'argent à l'archevêque, et il fut obligé de comparaître devant les juges royaux avec tous les supérieurs de son ordre. Les juges lui proposèrent de se justifier par serment; mais quoique l'accusation fût fausse, il ne voulût point s'en purger judiciairement, comme si c'eût été un crime de secourir un prélat souffrant pour l'Église. Enfin, au bout de quelque temps, le roi, qui était alors en Normandie, donna ordre de remettre cette affaire jusqu'à ce qu'il pût en prendre lui-même connaissance, et alors Gilbert déclara spontanément que le fait dont on l'accusait était complétement faux. Il mourut vingt-trois ans après, âgé de plus de cent ans.

L'antipape Octavien était mort au mois d'avril de

l'an 1164, et les schismatiques avaient élu à sa place le cardinal Gui de Crême, sous le nom de Pascal III. Cependant la plus grande partie des Romains revinrent à l'obéissance du pape Alexandre, et lui envoyèrent une députation pour le rappeler. D'un autre côté, les Vénitiens firent quelque temps après une ligue contre l'empereur, où ils attirèrent presque toutes les villes de la Lombardie. Le pape prit donc la résolution de retourner à Rome; mais il ne partit que l'année suivante. Dans l'intervalle, le roi d'Angleterre avait résolu de lui envoyer des députés pour demander la déposition de l'archevêque Thomas et la confirmation des coutumes du royaume, avec menace, en cas de refus, de se soustraire à son obédience et de reconnaître l'antipape Pascal. Il chargea de cette députation deux clercs, Jean d'Oxford et Richard d'Ivelchester, qui passèrent par l'Allemagne et se trouvèrent à une diète tenue à Wurzbourg au mois de mai de l'an 1165, où ils jurèrent au nom de leur maître qu'il adhérerait dans l'affaire du schisme à toutes les résolutions que l'empereur jugerait à propos de prendre et de confirmer par serment. L'empereur jura donc qu'il demeurerait inviolablement attaché à Pascal, et il fit faire le même serment par les seigneurs et les évêques présens; mais ils n'étaient qu'un petit nombre. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salzbourg, celui de Trèves, ne se trouvèrent point à cette assemblée, ni aucun de leurs suffragans. Conrad, archevêque de Mayence, s'était retiré auprès du pape Alexandre, qui le fit cardinal évêque de Sabine, et l'empereur fit mettre à sa place Christien, son chancelier (1).

Le pape ayant appris ce qui s'était passé à Wurzbourg, chargea l'évêque de Londres et celui d'Herford de porter des plaintes au roi d'Angleterre sur son union avec les schismatiques, et de l'exhorter fortement à respecter les droits de l'Église, à ne point empêcher ses sujets de

(1) Guill. Neubr. — *Chron. Reichersp.* — *Vit. S. Thom.*

venir à Rome ou d'appeler au saint-siége, et enfin à rétablir l'archevêque de Cantorbéry. Le roi fit répondre par l'évêque de Londres, et écrivit de son côté qu'il demeurait toujours attaché à l'obédience du pape Alexandre et désirait y persévérer, moyennant toutefois la conservation des droits dont avaient joui ses prédécesseurs; qu'il avait ignoré jusqu'alors que l'empereur eût été excommunié; qu'il n'empêchait personne d'aller à Rome ou d'y appeler, moyennant qu'on suivît à cet égard les règles établies sous ses prédécesseurs; mais qu'il se croyait en droit d'empêcher les clercs de sortir de son royaume pour des causes civiles avant de s'être adressés à lui pour obtenir justice. Et quant à l'archevêque de Cantorbéry, il déclarait qu'il ne croyait pas devoir rappeler ce prélat sorti de son plein gré; que du reste, s'il voulait rentrer et donner satisfaction, il était disposé à le recevoir, et à s'en rapporter au jugement des évêques et des seigneurs; mais qu'il regarderait toujours comme ennemi de l'état quiconque voudrait porter atteinte aux droits et aux coutumes de son royaume. L'évêque de Londres, après avoir exposé ces réponses, suppliait le pape d'user de condescendance et de patience, dans la crainte qu'un interdit ou une excommunication ne servît de prétexte pour persécuter l'Église et précipiter le royaume dans le schisme. L'archevêque de Rouen écrivit aussi à cette occasion une letâre où il disait avec assurance que le roi n'avait fait à l'empereur, ni par lui ni par ses envoyés, aucun serment ni aucune promesse d'adhérer à l'antipape : ce qui peut faire croire que les députés, dans le serment fait à Wurzbourg, avaient excédé les termes de leur commission, et que le roi, malgré ses menaces schismatiques, n'avait pas réellement l'intention de les effectuer. . . . .

Le pape Alexandre, pendant son séjour en France, ordonna dans un concile tenu à Reims une collecte pour les secours de la Terre-Sainte, avec obligation aux lai-

ques comme au clergé d'y contribuer pendant cinq ans; il s'embarqua ensuite à Montpellier, au mois d'août de l'an 1165, pour retourner en Italie, et après une navigation dangereuse, il aborda à Messine en Sicile. Le roi Guillaume fit aussitôt préparer des galères pour le conduire à Rome, où il le fit accompagner par plusieurs seigneurs. Le pape y entra vers la fin de novembre, et fut reçu avec acclamations par tous les ordres de citoyens. Peu de jours après, pour donner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorbéry, il le déclara son légat en Angleterre. Le saint prélat chargea aussitôt les évêques d'Herford et de Worchester de notifier sa légation; puis il écrivit au roi pour l'exhorter à rendre la liberté à l'Eglise d'Angleterre, et lui fit entrevoir que s'il n'obtenait rien par ses remontrances, il se verrait forcé d'employer contre lui son autorité. Il excommunia ensuite nommément différentes personnes, entre autres Jean d'Oxford, qui avait fait le serment schismatique de Wurzbourg, et en général tous ceux qui usurperaient à l'avenir les biens de l'église de Cantorbéry. Enfin, il condamna publiquement l'écrit contenant les coutumes d'Angleterre, déchargea les évêques de la promesse qu'ils avaient faite de les observer, et déclara excommunié quiconque soutiendrait ou reconnaîtrait l'autorité de cet écrit. Il notifia ce qu'il venait de faire à l'évêque de Londres, son premier suffragant, avec injonction de le signifier aux autres évêques, et il marqua en particulier dans sa lettre quelques articles qu'il jugeait principalement condamnables, savoir la défense d'appeler au saint-siége sans la permission du roi; la défense aux évêques de sortir du royaume et d'aller à Rome sur l'ordre du pape; celle d'excommunier les vassaux immédiats du roi, ou de mettre l'interdit sur leurs terres; celle d'employer les peines ecclésiastiques pour la violation du serment; enfin la prétention de traduire les clercs devant les tribunaux séculiers, et de soumettre au juge-

ment du roi et des laïques les affaires concernant les églises, les dîmes ou d'autres matières semblables. Le saint archevêque écrivit en même temps au pape, qui approuva pleinement sa conduite (1).

La légation de Thomas causa une grande alarme au roi et à ses partisans. Gilbert, évêque de Londres, qui s'était fait remarquer par sa servile complaisance, écrivit à ce prince pour lui exposer les ordres qu'il avait reçus, et le conjurer de ne pas obliger les évêques à une résistance qui ne pouvait avoir d'autre effet que de les perdre; car dès que le pape commande, il ne reste plus, disait-il, ni appellation ni subterfuge, il faut obéir. Le roi, de son côté, étant venu en France au printemps de l'an 1166, tint une assemblée ou une conférence à Chinon en Touraine, pour délibérer sur les mesures à prendre; car il craignait que l'archevêque n'exécutât incessamment ses menaces d'excommunication et d'interdit. Comme il se plaignait amèrement, et jusqu'à verser des larmes, de ne trouver personne qui montrât du zèle pour le délivrer de cette persécution, Arnoul, évêque de Lisieux, lui dit qu'il n'y avait d'autre remède que de prévenir la sentence par un appel au pape. Cet évêque tenait dans cette affaire une conduite assez difficile à expliquer. C'était lui qui dès le commencement avait conseillé au roi de s'attacher d'abord à gagner quelques évêques pour affaiblir leur résistance par la division; ensuite il avait écrit une lettre à l'archevêque, où il le louait de sa fermeté et de son zèle à défendre la cause de l'Église, et l'exhortait cependant à ne pas trop disputer sur les conditions d'un accommodement, mais à s'en tenir à des termes généraux qui, sans le compromettre ni engager sa conscience, écarteraient pour un temps les difficultés et les contestations particulières; après quoi il promettait de le servir de tout son pouvoir, et ajoutait que pour le faire plus

(1) Roger. Hoved. — Gervas. *Chron.* — *Vit. S. Thom.*

efficacement, il serait obligé de dissimuler ses véritables dispositions. Toutefois il se rendit à Pontigny avec l'évêque de Séez, pour signifier à Thomas, au nom du roi, un appel dont le terme était fixé à l'octave de Pâques de l'année suivante.

Une partie des évêques d'Angleterre s'assemblèrent aussi à Londres, par ordre du roi, pour appeler au pape en personne de tout ce que pourrait faire l'archevêque légat. En conséquence ils écrivirent au souverain pontife une lettre où, exposant les motifs de leur appel, ils représentaient le saint prélat comme l'auteur des divisions, l'accusaient d'avoir déjà prononcé des peines contre plusieurs personnes sans aucune procédure canonique, et s'efforçaient d'excuser les intentions du roi, qui n'avait pas cru, disaient-ils, qu'un acolyte ou un lecteur coupable d'homicide fût assez puni par la perte de ses fonctions. Ils écrivirent en même temps à l'archevêque pour lui signifier leur appel, et, dans cette lettre, après lui avoir rappelé tous les bienfaits qu'il avait reçus du roi, ils l'exhortaient à user de modération, pour ne pas se faire accuser généralement d'ingratitude, et ajoutaient que ses rigueurs et ses menaces intempestives pouvaient avoir les suites les plus funestes, et précipiter le royaume dans le schisme, et qu'enfin aucun motif légitime ne pouvait autoriser l'emploi des censures contre un prince qui ne refusait pas de satisfaire s'il avait des torts, et qui avait promis au pape de soumettre sa conduite dans cette affaire au jugement des évêques de son royaume. Le saint archevêque dans sa réponse leur représenta les injustes violences qui l'avaient forcé à s'enfuir d'Angleterre, la misère où l'on s'efforçait de le réduire lui et les siens, la confiscation des biens de son église, la proscription de tous ceux qui lui demeuraient attachés, et toutes les persécutions dont on l'accablait sans motif, sans jugement, et au mépris de son appel au pape, devant lequel personne n'avait osé se présenter contre lui; puis il leur

rappelait que son élection au siége de Cantorbéry s'était faite du consentement de tous et dans la forme la plus régulière, que bien loin d'être ingrat envers le roi, il prétendait le servir, en employant, après des avertissemens inutiles, la sévérité des censures pour le détourner du péché; que si ce prince ne craignait pas d'augmenter son crime en se séparant de l'Église romaine, il faudrait peut-être en accuser ceux qui flattaient ses injustes prétentions; enfin il montrait la nullité de leur appel, et déclarait qu'il ne pouvait les reconnaître pour juges de ses différends avec le roi, parce qu'ils étaient ses inférieurs. Il répondit dans le même sens à l'évêque de Londres, qui lui avait écrit en particulier, et montra surtout combien il était ridicule de parler des dispositions du roi à satisfaire, puisque après tant d'injustes violences, au lieu de réparer ses torts, il les aggravait tous les jours.

En effet, ce prince envoya bientôt après des lettres menaçantes au chapitre général des abbés de Cîteaux, pour se plaindre qu'ils avaient donné asile à Thomas, son ennemi, et leur défendre de le garder plus longtemps, s'ils ne voulaient perdre tout ce qu'ils possédaient dans ses états. Dès que le saint prélat fut instruit de cette défense, je serais, dit-il, au désespoir de faire souffrir aucun préjudice à un ordre qui m'a reçu avec tant de charité. Je m'éloignerai donc de vos maisons, et j'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de moi et des compagnons de mon exil. Il fit connaître sa position au roi Louis, qui exprima son étonnement de ce que les moines de Cîteaux abandonnaient ainsi ceux qui souffraient pour la cause de Dieu; après quoi, répondant à l'envoyé de l'archevêque : Assurez votre maître, lui dit-il, que quand il serait abandonné de tout le monde, et de ceux qui semblent morts au monde, je ne l'abandonnerai jamais. Qu'il me fasse donc savoir en quel endroit de mes états il désire se retirer, et il le trouvera prêt. L'archevêque choisit la ville de Sens; et comme il

sortait de Pontigny, où il avait demeuré deux ans, il fit connaître à l'abbé, sous la promesse du secret, une vision qu'il avait eue la nuit précédente, et dans laquelle Dieu lui avait révélé toutes les circonstances de son martyre. Il raconta la même vision à l'abbé de Vauluisant. Le saint prélat, arrivé à Sens au mois de novembre 1166, logea au monastère de Sainte-Colombe, et pendant quatre ans qu'il y demeura, Louis le Jeune lui rendit de fréquentes visites, et ne se lassa point de fournir libéralement à sa dépense.

Cependant le roi d'Angleterre, après son appel au pape, avait envoyé des députés à Rome pour le soutenir. Jean d'Oxford, chef de cette députation, répandit l'argent à pleines mains, gagna une partie des cardinaux, assura par serment qu'il n'avait rien fait à Wurzbourg contre l'honneur du saint-siége, et promit de même avec serment que le roi se soumettrait sans restriction au jugement du pape, tant sur les coutumes d'Angleterre que sur les conditions de la paix avec l'archevêque. Le pape, trompé par cette promesse et croyant avoir ainsi un moyen de finir toutes les contestations, nomma pour cet objet deux légats, qui partirent de Rome le 1er janvier 1167, et n'arrivèrent en Normandie que vers la fin de l'été. Jean d'Oxford revint triomphant, et publia partout que ces légats venaient pour juger l'archevêque et le condamner. Ce bruit causa un si grand scandale en France, que le roi Louis menaça de leur interdire l'entrée de ses états. Le saint archevêque fut lui-même vivement affligé, et se plaignit dans plusieurs lettres qu'on eût commis l'examen de cette affaire à des légats dont l'un s'était depuis longtemps déclaré son ennemi. Ils allèrent d'abord trouver le roi d'Angleterre, qui se montra fort éloigné de toute concession, et plus indisposé que jamais contre Thomas. Ensuite ils eurent avec le saint prélat, au mois de novembre, une conférence près de Gisors, où ils lui demandèrent s'il voulait promettre

d'observer, ou au moins de tolérer les coutumes, et comme il représenta qu'il ne le pouvait pas sans trahir sa conscience, ils demandèrent s'il voulait s'en tenir à leur jugement, tant sur ses différends avec le roi que sur l'appel interjeté par les évêques. Il répondit qu'il n'avait reçu à cet égard aucun ordre du pape, qu'il n'était pas en état de supporter les frais d'un procès, et que quand il serait rétabli dans les biens dont on l'avait dépouillé injustement, il se soumettrait aux juges que le pape lui donnerait. Les légats revinrent de nouveau trouver le roi pour lui rendre compte de cette négociation; il renouvela ses plaintes, menaça de quitter l'obédience du pape, tint plusieurs conseils, tantôt avec les seigneurs, tantôt avec les évêques, et pressa enfin les légats de terminer par un jugement ses contestations avec l'archevêque; mais ils répondirent qu'ils n'en avaient pas le pouvoir, et qu'ils étaient envoyés seulement comme médiateurs pour tenter les voies de conciliation. Alors l'évêque de Londres renouvela, au nom du roi et du clergé, l'appel au pape, et en fixa le terme au mois de novembre de l'année suivante 1168. En conséquence, les légats firent défense à l'archevêque, par l'autorité du saint-siége, de prononcer ni excommunication ni interdit jusqu'à la décision du souverain pontife. Le saint prélat écrivit à ce sujet des lettres au pape et aux cardinaux, où il se plaignait d'être devenu la risée de tout le monde, et représentait que le roi d'Angleterre, encouragé par l'impunité, ruinait de plus en plus la liberté de l'Église, qu'il tenait jusqu'à sept évêchés vacans pour s'approprier leurs revenus, et qu'enfin il étendait la main sur tout le clergé, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, et les contraignant à l'épreuve du feu, de l'eau et même du duel (1).

Cependant le pape ne voulut employer les mesures de

(1) Gervas. *Chron.* — *Vit. et Epist. S. Thom.*

rigueur qu'après avoir tenté tous les moyens d'accommodement. Comme les rois de France et d'Angleterre devaient s'aboucher, le 6 janvier 1169, à Montmirail dans le Maine, pour conclure un traité de paix, les envoyés du pape, et quelques autres personnes d'une grande autorité, engagèrent l'archevêque de Cantorbéry à venir pendant cette conférence se jeter aux pieds du roi Henri et demander ses bonnes grâces. Ce prince avait fait répandre le bruit qu'il voulait se croiser pour aller au secours de la Terre-Sainte dès qu'il aurait fait à son honneur la paix de l'Église, et par ce motif on pressa tellement le saint prélat, qu'il se laissa persuader. Il vint donc trouver le roi, implora sa clémence, et ajouta : Je remets à votre jugement tout le sujet de nos différends, sauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots, le roi Henri, outré de colère, l'accabla d'injures et de reproches ; puis se tournant vers le roi de France, Seigneur, lui dit-il, veuillez m'écouter : tout ce qui lui déplaira il ne manquera pas de le représenter comme contraire à l'honneur de Dieu, et il pourra ainsi me dépouiller de tous mes droits. Mais pour vous montrer que je ne veux pas plus que lui blesser l'honneur de Dieu, voici ce que je propose : Qu'il m'accorde ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a cru pouvoir accorder au moindre des miens, et je suis content. On applaudit de tout côté à cette proposition, et comme Thomas ne répondait point, le roi Louis lui dit avec une sorte d'impatience : Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur que les saints ? Il ne tient qu'à vous maintenant d'avoir la paix. L'archevêque répondit qu'à la vérité ses prédécesseurs valaient mieux que lui ; mais qu'ils n'avaient pas pu corriger tous les abus, et que s'il leur était échappé quelque trait de faiblesse, ce n'était pas en cela qu'on devait les imiter. Alors tous les seigneurs s'élevèrent contre lui, et dirent que par son arrogance opiniâtre il mettait obstacle à la paix et méritait d'être abandonné des deux rois. Ces

princes partirent en effet sans le saluer, et pendant le retour à Sens, le roi Louis ne lui donna aucune marque de considération, et cessa même de fournir à sa subsistance; mais au bout de trois jours, il fit venir le saint prélat, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, et lui fit de nouveau la promesse de ne jamais l'abandonner. Quelque temps après, comme le roi d'Angleterre lui adressait des plaintes à ce sujet, Louis répondit aux envoyés de ce prince : Dites à votre maître que s'il ne veut pas abandonner les coutumes de ses ancêtres, bien qu'on les juge contraires à la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne : car de tout temps la France a été dans l'usage de protéger les malheureux, et principalement ceux qui sont exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéry de la main du pape, mon unique supérieur sur la terre; il n'est aucune puissance qui puisse me le faire abandonner.

Saint Thomas voyant les négociations toujours infructueuses, prit enfin le parti d'employer les censures, et par son autorité de primat d'Angleterre et de légat du saint-siége, il prononça la suspense ou l'excommunication contre les principaux fauteurs du roi, contre ceux qui avaient usurpé les biens de l'église de Cantorbéry, et nommément contre l'évêque de Londres. Le roi de son côté adressa des plaintes au pape, demanda de nouveaux légats pour absoudre les excommuniés, et mit tout en œuvre pour se délivrer de l'archevêque et obtenir sa déposition. Il employa auprès du pape les promesses et les menaces; il fit agir en sa faveur le roi de Sicile, et gagna par argent plusieurs villes d'Italie et les principales familles de Rome. Mais tout l'effet de ses démarches fut d'obtenir que le pape enverrait des légats pour négocier la paix, avec ordre à l'archevêque de s'abstenir de toute censure contre le roi ou contre son royaume jusqu'à leur retour. Arrivés en Normandie au mois d'août,

ils eurent plusieurs conférences avec le roi et les évêques à Domfront, à Bayeux, à Caen, à Rouen, où ils le pressèrent, suivant l'ordre du pape, de rétablir l'archevêque, et offrirent d'absoudre les excommuniés, moyennant le serment de rendre avant la fin de septembre tout ce qui appartenait à l'église de Cantorbéry, et sous la condition que la paix se ferait dans le même terme. Le roi ne voulut pas que les excommuniés fussent obligés à prêter ce serment, et quant à la paix, il demanda qu'on ajoutât aux conditions formulées cette clause, « sauf la dignité du royaume. » Les légats prévoyant que ces mots vagues serviraient de prétexte au maintien des coutumes, refusèrent d'y consentir, à moins qu'on ne voulût ajouter aussi : « sauf la liberté de l'Église, » ce que les commissaires du roi ne voulurent pas admettre. Ainsi la négociation n'eut aucun résultat.

Alors le roi, pour se précautionner contre les censures dont il était menacé, publia une ordonnance portant que quiconque apporterait en Angleterre des lettres du pape ou de l'archevêque contenant un interdit serait puni comme traître ; que toute personne, clerc ou laïque, qui observerait l'interdit serait bannie avec tous ses parens, et leurs biens confisqués ; que tout clerc absent d'Angleterre devrait y rentrer avant le 14 janvier, sous la même peine ; que nul clerc ou religieux ne pourrait passer en Angleterre sans la permission du roi, ni aucun laïque y entrer ou en sortir sans être visité ; enfin, il défendait d'appeler au saint-siége ou à l'archevêque, et de payer au pape le denier de saint Pierre. Une assemblée fut convoquée à Londres pour faire jurer l'observation de cette ordonnance ; mais les évêques et les abbés refusèrent presque tous de s'y trouver. Au contraire, l'évêque de Winchester, frère du roi Étienne, déclara publiquement qu'il ne cesserait point d'obéir aux ordres du pape et de l'archevêque, et enjoignit à son clergé de faire de même. Son exemple fut imité par les évêques d'Exeter, de Norwick et de Chester.

Cependant le roi pour gagner du temps essaya de renouer la négociation avec le légat Vivien, qui était resté en France. Il eut aussi une entrevue près de Montmartre avec saint Thomas, et déclara qu'il était disposé à s'en remettre au jugement de la cour du roi de France, de l'Église gallicane et des docteurs de l'école de Paris; mais il montra si peu de sincérité, que toute conciliation fut impossible. Une nouvelle députation du pape demeura également sans effet. Le roi s'obstina toujours à exiger que l'archevêque promît l'observation des coutumes sans restriction. Enfin le pape, pressé par les instances du roi Louis le Jeune et de plusieurs évêques de France, écrivit à l'archevêque qu'il levait la suspense de ses pouvoirs, et que si le roi d'Angleterre n'avait pas satisfait avant le commencement du Carême, il lui serait permis alors, nonobstant tout appel, d'employer contre ce prince et contre son royaume la sévérité des censures ecclésiastiques. Le saint prélat avança ce terme de quinze jours, et écrivit à ses suffragans et au clergé de Cantorbéry pour ordonner de dénoncer comme excommuniés les évêques de Londres et de Sarisbéry, avec plusieurs autres personnes, et en cas que le roi ne satisfît pas à l'Église avant la Chandeleur, de faire cesser partout l'office divin. Quelque temps après, le pape fut averti que le roi d'Angleterre, malgré le droit attribué par l'usage à l'église de Cantorbéry, voulait faire sacrer Henri, son fils aîné, par l'archevêque d'York. Aussitôt il écrivit à ce prélat et aux autres évêques pour leur défendre, sous peine de déposition, de se prêter à cette cérémonie; mais le jeune prince n'en fut pas moins sacré au mois de juin de l'an 1170, et au lieu de renoncer aux coutumes, il les confirma par serment. Le pape l'ayant appris, suspendit de toute fonction l'archevêque d'York avec ses complices, et excommunia même les évêques de Londres et de Sarisbéry (1).

(1) Roger. Hoved. — Gervas. *Chron.* — *Vit. S. Thom.*

Saint Thomas, fatigué de la longueur de son exil, avait fait consulter secrètement, au mois de mars de la même année, un saint ermite nommé Godric, fameux par le don de prophétie. C'était un homme simple et sans étude, qui s'était retiré dans une solitude près de Durham, où il pratiquait des austérités incroyables. Sa nourriture n'était que du pain d'orge mêlé de cendres avec quelques herbes sauvages, et pendant cinquante ans il porta une chemise de mailles de fer sous son cilice. Comme un moine de Westminster était venu le visiter peu de temps après l'élection de Thomas pour le siége de Cantorbéry, il prédit que l'archevêque serait chassé de son église et longtemps fugitif en pays étranger, mais qu'enfin il rentrerait dans son siége avec honneur. Le saint prélat, à qui on avait aussitôt rapporté cette prédiction, voyant que son exil durait depuis près de six ans, lui fit demander quel en serait le terme. Godric répondit que l'archevêque touchait au moment d'être rétabli avec honneur, mais que ce calme passager se terminerait par une horrible cruauté. Dans neuf mois, ajouta-t-il, ce qui le regarde sera entièrement fini; mais alors Godric ne sera plus de ce monde. En effet, il mourut environ un mois après, célèbre par un grand nombre de miracles qui l'ont fait compter entre les saints.

Sa prédiction touchant le rétablissement de saint Thomas ne tarda pas à s'accomplir dans tous ses points. Le pape avait chargé l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers de se rendre auprès du roi d'Angleterre pour l'obliger à rétablir l'archevêque de Cantorbéry, avec ordre, s'il n'obéissait pas dans quarante jours, de mettre l'interdit sur son royaume; il leur adjoignit ensuite l'archevêque de Sens, qui depuis longtemps se plaignait qu'on eût montré jusqu'alors trop d'indulgence. Le roi voyant donc qu'il n'y avait plus moyen de reculer, déclara qu'il était prêt à faire la paix avec l'archevêque de Cantorbéry aux conditions que le pape avait prescrites.

Ils eurent une entrevue le 22 juillet 1170 sur les confins de la Touraine, où Thomas fut conduit par les trois prélats négociateurs. Le roi l'accueillit avec tous les témoignages d'affection et de respect, l'entretint longtemps en particulier, reçut avec attendrissement ses avis paternels, et se montra disposé à les suivre; puis ayant ouï et débattu les conditions proposées par le saint prélat, il convint de lui rendre ses bonnes grâces, de lui donner la paix et toute sûreté pour lui et les siens, de le rétablir dans l'église de Cantorbéry, avec promesse de lui restituer les terres qui en dépendaient; enfin, de réparer même, par un nouveau couronnement, l'entreprise du sacre de son fils. Thomas, de son côté, promit l'amour, l'honneur et tout le service qu'un archevêque peut rendre en conscience à un roi. Il ne fut pas question de l'obliger à promettre l'observation des coutumes, et le roi s'en remit à sa discrétion pour l'absolution des excommuniés.

La paix étant ainsi conclue, l'archevêque fit ses préparatifs pour retourner à son église. Il se fit précéder par quelques-uns de ses gens, qui voyant les dispositions de la cour et la fureur de ses ennemis, lui mandèrent de ne point partir que la paix ne fût mieux affermie. On différait sous divers prétextes la restitution de ses biens, et on avait prélevé tous les revenus jusqu'à la Saint-Martin; enfin, on mettait tout en œuvre pour lui susciter des embarras et faire naître de nouvelles causes de rupture. Un seigneur qui retenait les biens de son église s'était même vanté en présence de plusieurs personnes qu'il lui ôterait la vie avant qu'il eût mangé un pain entier en Angleterre. Ces nouvelles l'engagèrent à écrire au roi Henri II, qui lui envoya Jean d'Oxford pour l'accompagner et le protéger contre toute violence. Comme le saint prélat était près de s'embarquer, il apprit que plusieurs seigneurs, avec les évêques d'York, de Londres et de Sarisbéry, l'attendaient à Douvres, et menaçaient de lui couper la tête s'il osait aborder. Quelques amis

voulurent encore le retenir; mais il leur répondit : Je vois l'Angleterre, et j'y entrerai, s'il plaît à Dieu, quoique je sache certainement que je vais au martyre. Il fit alors notifier à l'archevêque d'York et aux évêques de Londres et de Sarisbéry les lettres du pape prononçant la peine de suspense contre le premier et d'excommunication contre les deux autres, puis il s'embarqua le dernier jour de novembre et aborda au port de Sandwich, où il fut reçu comme en triomphe. Les seigneurs qui étaient venus l'attendre avec de si terribles menaces s'approchèrent en armes du bâtiment; mais la contenance du peuple et la défense qui leur fut faite par Jean d'Oxford au nom du roi les empêcha d'user de violence. Ils se plaignirent toutefois avec emportement des censures portées contre les évêques à l'occasion du sacre, et en demandèrent la révocation. L'archevêque répondit avec douceur qu'il les avait notifiées par la permission du roi, et qu'il en délibérerait à Cantorbéry. Il s'y rendit au milieu des acclamations d'un peuple innombrable qui se portait en foule sur son passage. On revint dès le lendemain le presser d'absoudre les évêques, en le menaçant de l'indignation du jeune roi; mais il répondit qu'il ne dépendait pas de lui de lever des censures imposées par le pape. Toutefois, comme il avait reçu le pouvoir d'absoudre de l'excommunication les évêques de Londres et de Sarisbéry, il déclara que pour le bien de la paix, il consentait à user d'indulgence et à leur donner l'absolution, moyennant qu'ils jureraient selon la formule ordinaire d'obéir aux ordres du souverain pontife. Les deux prélats étaient disposés à se soumettre; mais ils en furent détournés par l'archevêque d'York, qui leur persuada de s'adresser au roi, et de compter sur son autorité pour les défendre à l'avenir, comme il l'avait fait par le passé, contre les entreprises et l'obstination de Thomas. Ils partirent donc tous trois pour aller en Normandie trouver le roi Henri II, et en même temps ils envoyèrent à Londres quelques-uns

de leurs partisans auprès du jeune roi son fils pour accuser Thomas de vouloir lui ôter la couronne. Le saint prélat, de son côté, lui avait fait expliquer ses motifs au sujet de la suspense des évêques, et bientôt après il se mit en route pour aller lui rendre ses hommages; mais arrivé aux portes de Londres, il reçut du jeune prince l'ordre de retourner à son église. Toutes ces vexations n'ébranlèrent point sa fermeté. Le jour de Noël, après le sermon, il prédit sa mort prochaine; puis s'élevant avec indignation contre les ennemis de l'Église, il prononça contre plusieurs une sentence d'excommunication.

Cependant l'archevêque d'York et les deux évêques étaient arrivés en Normandie, où ils se répandirent en invectives et en plaintes amères contre le saint prélat, et dirent au roi que Thomas, abusant de son indulgence, avait porté le trouble dans le royaume par son orgueil, son obstination, ses entreprises incessantes, et surtout par ses censures contre ceux qui avaient pris part au couronnement du jeune prince. Le roi, sujet à des accès de colère pendant lesquels il ne savait plus se contenir, entra dans un violent emportement : Par les yeux de Dieu, dit-il, si tous ceux qui ont participé au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc aussi moi-même! Puis il se mit à maudire ses courtisans, leur reprocha leur ingratitude, et se plaignit que parmi tous ceux qu'il avait comblés de bienfaits, il ne s'en trouvât pas un pour le venger d'un prêtre qui troublait tout son royaume et voulait détruire la dignité de sa couronne. Aussitôt quatre chevaliers du palais, Renaud, Hugues de Morville, Guillaume de Tracy et Richard le Breton, formèrent le complot de tuer l'archevêque, et arrivèrent le jour des Innocens près de Cantorbéry. Le lendemain, ils entrèrent dans la ville avec une troupe de gens armés, se rendirent auprès du prélat, et lui ordonnèrent de la part du roi d'absoudre les évêques. Il répondit : Ce n'est pas moi qui les ai suspendus, c'est le pape. Et ensuite il

se rendit à l'église pour l'office de vêpres. Il y était à peine, quand les quatre conjurés avec les gens de leur suite se présentèrent l'épée à la main. Comme l'un d'eux s'avançait en demandant d'un ton furieux : Où est l'archevêque ? il s'approcha et leur dit : Si vous me cherchez, me voici ; mais je vous défends de la part de Dieu de faire aucun mal aux miens. Ensuite il se mit à genoux devant l'autel, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel. Les assassins lui donnèrent sur la tête quatre coups d'épée, qu'il reçut sans faire aucun mouvement ni pousser aucun cri ; puis ayant répandu la cervelle sur le pavé, ils sortirent précipitamment. Ainsi mourut saint Thomas de Cantorbéry, le 29 décembre 1170, dans la cinquante-troisième année de son âge, martyr de la liberté de l'Église, dont il soutint jusqu'à la mort les prérogatives, « tant celles que Jésus-Christ lui avait acquises par son sang, dit Bossuet, que celles que les rois pieux lui avaient données. Aussi, ajoute le même auteur, la gloire de saint Thomas vivra autant que l'Église, et ses vertus ne seront jamais oubliées. Plus la cause que ce saint martyr soutenait a paru douteuse et équivoque aux politiques et aux mondains, plus la divine puissance s'est déclarée d'en haut en sa faveur par les châtimens terribles qu'elle exerça sur Henri II, et par des miracles d'un si grand éclat, qu'ils attirèrent non-seulement les rois d'Angleterre, mais encore les rois de France à son tombeau (1). »

La nouvelle de ce meurtre plongea toute la ville dans la consternation. Le peuple accourut en foule à l'église, et tous s'empressaient à tremper des linges dans le sang du saint martyr pour les conserver comme des reliques. Les moines de la cathédrale, craignant que les assassins ne revinssent insulter à son corps, l'enterrèrent secrètement dans une chapelle souterraine. L'église fut interdite

(1) Bossuet, *Variat.* lib. VII, n° 114.

pendant une année, et on couvrit les croix comme le vendredi saint. Le roi fut lui-même au désespoir en apprenant le meurtre du saint prélat; car il craignait que le pape ne l'excommuniât et ne mît son royaume en interdit. Il envoya aussitôt plusieurs de ses clercs au chapitre de Cantorbéry pour protester qu'il était innocent de ce crime, et témoigner son repentir des paroles imprudentes qui l'avaient occasionné. Il se pressa également d'envoyer des députés à Rome, au nombre de plus de cinquante, pour se disculper auprès du pape, et lui fit écrire par Arnoul, évêque de Lisieux, au nom de tous les évêques d'Angleterre. Deux députés de l'église de Cantorbéry partirent de leur côté pour porter des plaintes au pape, avec des lettres du roi de France, de Guillaume, archevêque de Sens, et de Thibaut, son frère, comte de Blois, qui demandaient justice, au nom de l'Église, de l'énorme attentat commis sur le plus illustre de ses défenseurs. En même temps l'archevêque de Sens, comme légat du pape, mit en interdit toutes les possessions du roi d'Angleterre en deçà de la mer. Le pape, à la première nouvelle de ce meurtre sacrilége, fut si troublé, que pendant huit jours personne ne put l'approcher, et toutes les affaires demeurèrent en suspens; il défendit surtout de donner aux Anglais aucun accès auprès de lui. Toutefois les députés du roi, à force de démarches et de supplications, parvinrent à obtenir audience, et ils jurèrent au nom de ce prince qu'il n'avait ni commandé ni approuvé la mort du saint prélat, et que pour y avoir donné occasion par ses plaintes, il subirait telle pénitence qu'on jugerait à propos, et se soumettrait ponctuellement aux ordres du saint-siége. Le pape résolut en conséquence d'envoyer des légats en Normandie pour juger de la soumission du roi; mais en attendant il confirma l'interdit porté par l'archevêque de Sens, aussi bien que les censures contre les évêques d'Angleterre, et excommunia les meurtriers de l'archevêque de Can-

torbéry, et tous ceux qui leur avaient donné conseil, aide ou consentement, et tous ceux qui leur donneraient retraite ou protection (1).

Le roi Henri ayant appris que le pape devait envoyer des légats, donna ordre de garder soigneusement les ports, et d'arrêter et de mettre en prison quiconque serait trouvé porteur d'une lettre d'interdit; puis il passa en Irlande, dont le pape Adrien lui avait permis de faire la conquête. Les rois de Cork et de Limerik, la plupart des seigneurs, les archevêques d'Armagh, de Dublin, de Cassel, de Tuam, et leurs suffragans, au nombre de vingt-huit, le reconnurent pour souverain, et lui firent serment de fidélité à lui et à ses successeurs. Il fit tenir, au mois de novembre 1171, un concile de toute l'Irlande, dans lequel on fit plusieurs règlemens pour abolir les abus, spécialement dans le baptême et les mariages, et obliger les peuples à payer la dîme et à donner en mourant une partie de leurs biens pour les prières des funérailles. Depuis ce moment l'Irlande prit une nouvelle face, tant pour le spirituel que pour le temporel. Henri se disposait à soumettre le roi de Connaught, qui se prétendait seul souverain de tout le pays, lorsque l'arrivée des légats l'obligea de revenir en Normandie. Il eut avec eux des conférences à Savigny, puis à Avranches, et le 22 mai 1172, il jura publiquement sur les Évangiles qu'il n'avait ni commandé ni prévu le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, et que pour y avoir donné occasion par son emportement et ses plaintes, il enverrait incessamment au secours de la Terre-Sainte deux cents chevaliers qui serviraient pendant un an à ses frais; qu'il se croiserait lui-même pour trois ans, à moins que le pape ne le dispensât de ce voyage; qu'il rendrait à l'église de Cantorbéry tous ses biens; qu'il permettrait à toute personne d'appeler librement au saint-siége, et qu'enfin il cassait absolument

(1) Roger. Hov. *Ann. Angl.*—Guill. Neubr.—Matth. Paris.

et défendait d'observer les coutumes illicites qu'il avait établies dans ses états. Il ajouta qu'il se soumettrait sans réserve à toutes les autres pénitences que les légats jugeraient à propos de lui prescrire. Le jeune roi son fils jura de son côté d'observer ce serment; après quoi le roi Henri II reçut l'absolution à genoux à la porte de l'église. Les deux rois renouvelèrent leur serment dans un concile tenu au mois de septembre à Avranches, où l'on publia plusieurs canons pour confirmer les règles de la discipline concernant les bénéfices. Le pape Alexandre, informé des nombreux miracles qui se faisaient au tombeau du saint archevêque de Cantorbéry, le canonisa solennellement le 21 février 1173, et ordonna qu'il serait honoré comme martyr. Saint Bernard fut aussi canonisé l'année suivante, selon le vœu de tout le monde chrétien.

Cependant les meurtriers de saint Thomas ne tardèrent pas à éprouver les effets de la vengeance divine. Poursuivis par l'exécration publique et n'osant reparaître à la cour, ils se retirèrent d'abord dans une terre écartée appartenant à l'un d'eux; mais l'horreur qu'on leur témoignait leur devenant bientôt insupportable, ils prirent le parti de venir se remettre à la discrétion du pape, qui leur imposa pour pénitence le pèlerinage de Jérusalem. Guillaume de Tracy fut attaqué à Cosenza en Calabre d'une horrible maladie qui fit tomber ses chairs en lambeaux; les trois autres allèrent jusqu'à Jérusalem, où ils moururent bientôt après dans les agitations du remords. On regarda aussi comme une punition du meurtre de saint Thomas la guerre qui éclata au printemps de l'an 1173 contre le roi Henri II. Le jeune roi Henri et ses frères Richard et Geoffroy, avec la reine Éléonore, se révoltèrent contre lui, attaquèrent ses états en deçà de la mer, et furent soutenus par le roi de France et les comtes de Flandre et de Champagne. D'un autre côté, le roi d'Écosse et les habitans du pays de Galles envahirent l'Angleterre, où ils commirent les plus horri-

bles cruautés, jusqu'à ouvrir les femmes enceintes et massacrer les prêtres sur les autels. Henri II, abandonné de presque tous ses sujets, implora contre les rebelles l'autorité spirituelle du pape Alexandre; puis, avec une troupe de soldats mercenaires, il passa en Angleterre, où il avait plus d'espoir de se maintenir. Dès qu'il fut débarqué, il se rendit à Cantorbéry, entra dans la ville nu-pieds, vêtu d'une simple tunique, et vint ainsi, le 12 juillet 1174, au tombeau de saint Thomas. Il y demeura prosterné en prières sur le pavé le reste du jour et toute la nuit suivante sans prendre aucune nourriture, et se fit frapper de verges par les évêques et les abbés qui étaient présens, et par tous les moines de la cathédrale l'un après l'autre. Le lendemain il fit dire une messe en l'honneur du saint martyr. Pendant qu'on la célébrait, le roi d'Écosse fut fait prisonnier, et trois semaines après, la guerre cessa complétement en Angleterre. Alors le roi Henri revint en Normandie, où il trouva Richard, nouvel archevêque de Cantorbéry, qui était allé à Rome pour se faire sacrer, et ce prélat, investi de la légation d'Angleterre, excommunia tous les ennemis du roi, sans excepter le roi son fils. Cette sentence déconcerta les entreprises des rebelles. Le roi les força bientôt à lever le siége de Rouen et à demander la paix aux conditions qu'il lui plairait de leur imposer; en sorte que la tranquillité fut ainsi rétablie dans tous ses états. Saint Pierre de Tarentaise avait été envoyé en France quelque temps auparavant avec le titre de légat pour négocier la paix; mais il n'avait pu réussir. Il fut reçu toutefois avec des marques extraordinaires de respect par le roi Louis et par le jeune roi Henri. Il fit dans ce voyage un grand nombre de miracles, et guérit, entre autres, en présence des deux rois, un enfant aveugle depuis sept ans, et un chevalier qui depuis longtemps avait perdu un œil par une blessure. A son retour il tomba malade au monastère de Bellevaux, dans le diocèse de Besançon, et il y mou-

rut la même année 1174, âgé de soixante-treize ans (1).

L'empereur Frédéric persistait avec opiniâtreté à faire tous ses efforts pour soutenir le schisme. Ayant juré, comme on l'a vu, dans la diète tenue à Wurzbourg en 1175, de rester inviolablement attaché à l'antipape Pascal, il écrivit partout pour obliger les ecclésiastiques et les seigneurs de l'empire à faire le même serment. Il tint à Noël une autre assemblée à Aix-la-Chapelle pour la canonisation de Charlemagne. On leva le corps, selon l'usage, et on le mit dans une châsse richement ornée. Quoique cette canonisation ait été faite par l'autorité d'un antipape, comme les papes légitimes ne s'y sont point opposés, la fête de Charlemagne a été célébrée depuis dans quelques églises; mais dans le dernier siècle on a retranché son nom du bréviaire de Paris. Frédéric se rendit ensuite en Italie avec une armée vers la fin de l'an 1166, et pendant qu'il faisait lui-même le siége d'Ancône, dont l'empereur de Constantinople s'était rendu maître, il fit avancer vers Rome des troupes nombreuses sous la conduite de Christien, archevêque schismatique de Mayence, et de Reinold, son chancelier, archevêque élu de Cologne. Elles s'emparèrent de toutes les villes d'alentour; mais ne pouvant forcer Rome, les schismatiques eurent recours aux moyens de séduction, et gagnèrent par argent une partie des Romains. Cependant les villes de la Lombardie, fatiguées de la tyrannie de Frédéric, firent une ligue pour leur défense mutuelle, et relevèrent aussitôt les murailles et les forteresses de Milan, que ce prince avait ruinée cinq ans auparavant. De leur côté les Romains attaquèrent, au mois de mai 1167, la ville de Tusculum, qui s'était déclarée pour l'empereur; mais ils furent repoussés par les Allemands avec perte de huit mille hommes tués et quatre mille prisonniers. Bientôt après l'empereur ayant pris Ancône,

(1) Robert. *Chron.* — Gerv. *Chron.* — Rog. Hov. — Guill. Neubr.

marcha contre Rome, attaqua le château Saint-Ange, puis l'église de Saint-Pierre, où il mit le feu pour se la faire rendre. Alors le pape se retira dans les tours des Frangipanes, fit distribuer des sommes considérables pour le soulagement du peuple, et envoya des cardinaux pour négocier la paix avec l'empereur. Ce prince répondit que si Alexandre voulait renoncer au pontificat, il obligerait de son côté Pascal à se démettre aussi; qu'ensuite il laisserait toute liberté d'élire un autre pape, et rendrait la paix à l'Église et aux Romains. Comme le peuple, fatigué de la guerre, pressait le pape de souscrire à cette condition, il sortit secrètement de Rome en habit de pèlerin, et se retira à Bénévent; mais auparavant il prononça contre Frédéric une sentence d'excommunication et de déposition, par laquelle il le déclarait privé de sa dignité royale, déliait ses sujets de leur serment de fidélité, et défendait au nom de Dieu, selon les termes employés par Jean de Sarisbéry, qu'il ait ni succès ni victoire dans les combats, ni paix et prospérité nulle part (1).

L'antipape Pascal, qui était alors à Viterbe, ayant appris la fuite du pape, vint aussitôt joindre Frédéric, et le couronna le 1er août, dans l'église de Saint-Pierre, avec Béatrix, son épouse. Les Romains, à l'exception des Frangipanes et de quelques autres nobles, prirent alors le parti de traiter avec ce prince et de reconnaître l'antipape. Mais dès le lendemain une effroyable mortalité, causée par les chaleurs, se déclara subitement dans l'armée de Frédéric, et fit périr en quelques jours beaucoup de seigneurs et de prélats, entre autres le chancelier Reinold, et un si grand nombre de soldats, qu'on ne pouvait presque plus suffire à les enterrer. Il fut donc obligé, dès le 6 août, de s'éloigner de Rome. Pour comble de disgrâce, les peuples de la Lombardie, révoltés

(1) Joan. Sar. *Epist.* LX. — *Act. Alex.* — *Chron. Sax.*

contre lui, attaquèrent les débris de son armée et lui coupèrent la retraite. Il feignit alors de vouloir quitter le schisme pour calmer les Lombards; mais ayant obtenu du comte de Maurienne un passage à travers ses états, il contremanda les négociateurs, et partit au mois de mars 1168, déguisé en valet, pour retourner en Allemagne. Après son départ les peuples de Lombardie fondèrent aussitôt sur les frontières de leur pays une nouvelle ville, qui eut dès la même année quinze mille habitans capables de porter les armes. Ils la nommèrent Alexandrie, en l'honneur du pape, à qui ils vinrent la soumettre, et quelques années plus tard le souverain pontife l'érigea en évêché. L'antipape Pascal, qui était toujours à Saint-Pierre, mourut au mois de septembre de cette même année 1168, et les schismatiques lui donnèrent pour successeur Jean, abbé de Strum, qu'ils nommèrent Callixte III. Toutefois, comme leur parti diminuait chaque jour, Frédéric, feignant encore deux ans plus tard de vouloir finir le schisme, envoya l'évêque catholique de Bamberg porter des propositions au pape Alexandre; mais leur ambiguïté fit voir clairement qu'il n'avait d'autre but que de rompre la ligue des Lombards.

Dès l'année 1162, Manuel Comnène, empereur de Constantinople, avait envoyé une ambassade au pape Alexandre, pour lui déclarer qu'il le reconnaissait comme pontife légitime. Quelque temps après, comme il était question d'un nouveau projet de croisade, il écrivit au pape qu'il était prêt à favoriser cette entreprise, pourvu qu'on lui donnât des sûretés, et qu'il y eût un légat du saint-siége pour maintenir l'ordre parmi les croisés. Enfin l'an 1166, lorsque Frédéric vint en Italie, l'empereur Manuel fit parvenir au souverain pontife de riches présens, et lui offrit des secours d'hommes et d'argent contre les entreprises de ce prince. Il promettait en outre de lui soumettre non-seulement Rome, mais toute l'Italie, et de procurer la réunion de l'Église grecque; mais il

demandait que le pape profitât de ces conjonctures pour lui rendre la couronne impériale, qui lui appartenait de droit, et non pas à l'Allemand Frédéric. Quoique ces promesses parussent chimériques, le pape ne laissa pas d'envoyer des légats à Constantinople, pour entretenir les bonnes dispositions de l'empereur au sujet de la réunion des deux églises. Ce prince avait publié, au mois de mars de la même année, une constitution touchant les fêtes qui emportaient vacance des tribunaux. Parmi ces fêtes on en voit quelques-unes qui n'étaient pas encore générales en Occident, quoique déjà reçues dans quelques églises; savoir : la présentation de la sainte Vierge, sa conception, la transfiguration de Notre-Seigneur, et la fête de sainte Anne. Le même empereur fit tenir, dans le cours de cette année 1166, un grand concile à Constantinople, où l'on condamna les écrits d'un certain Démétrius, qui accusait d'erreur les Latins, comme enseignant que le Fils de Dieu, en tant que homme, est moindre que le Père, selon cette parole de l'Évangile : Mon Père est plus grand que moi. Le concile fit à ce sujet neuf canons de doctrine pour frapper d'anathème les sentimens de Démétrius et de ses sectateurs, comme tendant à renouveler l'eutychianisme (1).

Le patriarche des Arméniens écrivit quelque temps après à l'empereur Manuel, pour obtenir des éclaircissemens sur quelques points de doctrine ou de discipline sur lesquels les Arméniens ne s'accordaient point avec les Grecs. L'empereur lui envoya, l'an 1170, un docteur nommé Théorien, qui eut avec le patriarche plusieurs conférences dont il nous a laissé la relation. Il fit voir, par de nombreux témoignages des pères, que les décisions du concile de Chalcédoine contre l'eutychianisme étaient fondées sur la tradition constante de l'Église, et que saint Cyrille d'Alexandrie, dont les eutychiens pré-

(1) Nicet. lib. VII. — *Act. Alex.*

tendaient s'appuyer, n'avait pas enseigné une autre doctrine. Il refuta ensuite les erreurs des monothélites, et combattit l'addition que Pierre le Foulon avait faite au Trisagion. Enfin, quant à la discipline, il montra qu'on ne devait employer que de l'huile d'olive pour les onctions des sacremens; et comme les Arméniens étaient dans l'usage de célébrer les offices hors de l'église, excepté la messe, et que pour celle-ci même le clergé seul entrait dans le lieu saint, tandis que le peuple restait à la porte, Théorien fit voir que cet usage était contraire aux canons des conciles, qui n'excluaient de l'entrée de l'église que les pénitens. Le patriarche, nommé Norsesis, qui cherchait la vérité de bonne foi, fut pleinement convaincu par les raisons de Théorien. Il promit de travailler à ramener les Arméniens, et, s'il ne pouvait réussir complétement, de publier, avec ceux qui suivraient son exemple, un décret pour condamner toutes les erreurs contraires à la doctrine de l'Église, et spécialement les impiétés d'Eutychès avec tous les ennemis du concile de Chalcédoine. Il ajouta qu'il avait entre les mains un écrit constatant que ces mêmes erreurs avaient déjà été condamnées par plusieurs de ses prédécesseurs. Cette relation de Théorien est un des ouvrages où les termes de substance, de nature, d'hypostase, de personne, et les autres relatifs au mystère de l'Incarnation, sont expliqués avec le plus de clarté.

Vers le même temps, le christianisme s'établit chez les Slaves de l'île de Rugen, voisine du Mecklembourg. Quelques missionnaires de la Nouvelle-Corbie avaient prêché la foi dans cette île dès le neuvième siècle, et y avaient bâti une église dédiée à saint Vitus, patron de leur monastère. Mais ces peuples retombant bientôt dans l'idolâtrie, firent de ce saint le premier de leurs dieux, sous le nom de Suantovit, et le représentèrent par une idole gigantesque à quatre têtes, placée dans un temple magnifique au milieu de leur capitale. On sacrifiait

quelquefois des hommes à cette idole; tout le pays lui apportait des offrandes, et son pontife était plus révéré que le souverain. Valdemar, roi de Danemarck, ayant envahi l'île de Rugen, en 1168, avec une armée nombreuse, assiégea la capitale, et s'en rendit maître par composition. Les premiers articles de la capitulation furent que les habitans livreraient leur idole, qu'ils embrasseraient le christianisme, et donneraient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux. Leur prince, nommé Jaremar, reçut le baptême avec empressement, et contribua autant par ses exhortations que par son autorité à l'entière conversion de ses sujets. Le pape Alexandre, à la prière du roi Valdemar et de l'archevêque de Lund, légat du saint-siége, soumit ces peuples à la juridiction d'Absalom, évêque de Rotschild. Ce prélat devint par la suite archevêque de Lund en remplacement d'Esquil, vieillard pieux et vénérable, qui se retira en 1178 au monastère de Clairvaux, où il prit l'habit monastique. Il fallut l'intervention du pape pour vaincre la modestie d'Absalom et l'obliger d'accepter ce siége, avec lequel il conserva celui de Rotschild. Absalom avait établi quelque temps auparavant dans son diocèse l'observance des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il avait fait venir pour cet effet un chanoine de cette maison, nommé Guillaume, qu'il chargea d'établir la réforme dans une communauté peu régulière. Guillaume, à force de zèle et de patience, en vint à bout, et fonda ensuite un autre monastère de son ordre. Il continua, pendant trente ans qu'il en fut abbé, à faire briller de plus en plus les vertus éminentes qui l'ont fait mettre au nombre des saints. L'église de Rotschild avait alors pour prévôt Saxon, surnommé le Grammairien, dont on a une histoire de Danemarck écrite en style fort élégant.

Plusieurs lettres du pape Alexandre III servent à nous faire connaître l'état de la religion parmi ces peuples du Nord. Dans les unes il réclame des secours en faveur de

Foulque, évêque d'Esthonie, province encore presque toute idolâtre, et il excite les rois et les seigneurs de Danemarck, de Norwége et de Suède, à réprimer par les armes la férocité des Esthoniens et des autres païens de ces cantons, leur accordant pour cela une indulgence d'une année, comme aux pèlerins qui visitaient le saint sépulcre. Dans une autre lettre il recommande de prendre des garanties contre l'inconstance des Finlandais, qui pour se délivrer des armées ennemies promettaient d'embrasser le christianisme, et après le danger passé retournaient aussitôt à l'idolâtrie. Enfin, par une autre lettre adressée à l'archevêque d'Upsal et à ses suffragans, il s'élève contre plusieurs désordres, notamment contre l'usage de traduire les clercs devant les tribunaux laïques, et de les obliger aux épreuves du fer chaud et du duel, et il veut qu'on envoie à Rome les pénitens coupables de certains crimes énormes, tels que l'infanticide, l'inceste ou les abominations contre nature. On voit aussi les abus qui régnaient en Hongrie par une constitution que le roi Étienne, pressé par un légat, publia en 1169 pour les abolir. Elle porte qu'à l'avenir les dépositions ou translations d'évêques ne se feront plus sans l'autorité du saint-siége; que les biens des églises vacantes ne seront plus détournés de leur destination, et que les abbés et autres clercs constitués en dignités ne pourront être déposés sans un jugement canonique. Les abus n'étaient pas moindres dans la Sicile, dont la population était un mélange de Grecs, d'Arabes, de Lombards et de Normands. Le roi Guillaume I[er] était mort en 1166, et avait eu pour successeur son fils Guillaume II, surnommé le Bon. La reine Marguerite, mère du jeune roi, s'empara de toute l'autorité; mais il s'éleva bientôt contre elle une opposition puissante, et au milieu de ces divisions l'Église n'eut pas moins à souffrir que l'état; car les deux partis employaient toutes sortes d'intrigues, et quelquefois même la violence ou les moyens de corrup-

tion, pour faire nommer leurs créatures aux évêchés.

La paix étant rétablie en Angleterre, Richard, archevêque de Cantorbéry et légat du saint-siége, tint un concile à Londres en 1175, où l'on fit dix-neuf canons, dont la plupart ne sont que la reproduction d'anciens règlemens. On y défend aux clercs et aux moines le trafic, les emplois séculiers, et spécialement les charges de judicature; on condamne les mariages clandestins et ceux des enfans au-dessous de l'âge fixé par les canons; on défend de donner l'Eucharistie trempée, sous prétexte de rendre la communion plus complète : ce qui semble montrer que dès-lors l'usage le plus commun était de ne prendre que l'espèce du pain. L'année suivante, le roi Henri tint une assemblée à Northampton, et voulut obliger les évêques d'Écosse à reconnaître la juridiction métropolitaine de l'archevêque d'York; mais l'évêque de Glascow prétendit qu'il relevait immédiatement du saint-siége, et de son côté l'archevêque de Cantorbéry soutint que toutes les églises d'Écosse étaient soumises à sa métropole. Ces réclamations firent ajourner l'affaire. Le cardinal Hugues, qui assistait à cette assemblée comme légat, convoqua bientôt après un concile à Londres pour juger ces différends; mais de nouvelles difficultés empêchèrent encore de prendre une décision. L'archevêque d'York voulant occuper par force le premier rang après le légat, une foule de clercs et de laïques le repoussèrent avec violence, et comme il demandait justice, on s'éleva de tous côtés contre lui, en criant qu'il avait encore les mains teintes du sang de saint Thomas, et le roi lui-même n'eut aucun égard à ses plaintes.

Le pape Alexandre avait approuvé l'année précédente, par une bulle du 5 avril, un nouvel ordre militaire établi en Espagne sous le nom de Saint-Jacques. Cet ordre, comme ceux du temple et de l'hôpital de Jérusalem, était composé de clercs et de chevaliers, dont le but était de

combattre les Sarrasins. Ils vivaient en commun sous l'obéissance d'un grand-maître, et ne pouvaient rien posséder en propre. Les uns gardaient le célibat; d'autres étaient mariés, et leurs femmes étaient regardées comme sœurs de l'ordre; mais après la mort des chevaliers elles pouvaient se remarier. Cet ordre obtint l'exemption des dîmes, des interdits généraux et de la juridiction épiscopale, et ses membres ne pouvaient être interdits ou excommuniés que par un légat *à latere*. Un autre ordre militaire, sous le nom de Saint-Julien, fut institué vers le même temps en Espagne, et se soumit à la règle de Saint-Benoît. Les templiers avaient tellement dégénéré depuis leur institution, que leur conduite excitait des plaintes continuelles. Ils n'épargnaient guère plus les chrétiens que les infidèles, avec lesquels ils ne gardaient ni traité ni parole. Le prince des assassins avait envoyé au roi de Jérusalem un ambassadeur pour promettre en son nom qu'il se ferait baptiser avec ses sujets si les templiers voulaient les décharger du tribut qu'ils leur avaient imposé. Cet envoyé fut parfaitement accueilli par le roi; mais à son retour il fut tué par des templiers. Le roi Amaury se justifia auprès du prince des assassins, et il se proposait de porter des plaintes au pape et à tous les princes chrétiens contre les excès des templiers, lorsqu'il mourut au mois de juillet 1173. Il eut pour successeur son fils Baudouin IV, âgé seulement de treize ans.

Les assassins étaient une secte de mahométans auxquels on donna ce nom à cause du poignard dont ils étaient armés. Ils descendaient de ces Carmathiens qui, au commencement du dixième siècle, rejetèrent la plupart des défenses de l'Alcoran, pillèrent le temple de la Mecque et infestèrent longtemps toutes les provinces de l'Arabie. Ayant essuyé plusieurs défaites, ils vécurent dispersés jusque vers la fin du onzième siècle; mais alors ils commencèrent à se réunir dans les montagnes de la

Perse, puis dans celles de la Syrie, et leur chef fut désigné par le titre de *Vieux de la montagne.* Ils avaient un tel fanatisme, que sur un ordre de ce chef, ils allaient aussitôt assassiner les souverains. Le sultan d'Icone avait témoigné de son côté au pape Alexandre le désir d'être instruit de la doctrine chrétienne, dont il avait senti la perfection par la lecture de quelques livres de l'Écriture sainte, et le pape s'empressa de lui adresser des instructions par écrit, en promettant de lui envoyer bientôt des missionnaires; mais on ne voit pas que cette démarche ait produit aucun effet. Un prince nestorien, nommé le prêtre Jean, qui régnait dans les Indes ou la Tartarie, ou, selon d'autres, dans l'Éthiopie, fit aussi témoigner au pape, par un voyageur européen nommé Philippe, le désir de se réunir à l'Église catholique et d'embrasser la foi du saint-siége. Le pape lui écrivit une lettre l'an 1177 pour le confirmer dans ses bonnes résolutions, et l'exhorter à envoyer à Rome des personnes sages qui s'y instruiraient de la vraie doctrine, et la reporteraient ensuite dans son royaume. On verra ces projets de conversion réitérés plusieurs fois dans la suite par les nestoriens (1).

La secte des manichéens continuait d'infester plusieurs provinces de France. On avait découvert à Vézelay en Bourgogne, l'an 1167, quelques-uns de ces hérétiques, dont sept ayant refusé d'abjurer leurs erreurs, furent condamnés au feu. Il y en avait surtout un grand nombre dans le Languedoc, où ils se faisaient nommer les bons hommes, et ils étaient soutenus en divers endroits par la noblesse en haine du clergé. L'archevêque de Narbonne avec les évêques de sa province tint un concile à Lombers, près d'Alby, l'an 1176, où ces sectaires furent examinés en présence d'une multitude de clercs et de laïques. Ils refusèrent de s'expliquer sur plusieurs articles;

(1) Guill. Tyr. — Rog. Hoved. — Matth. Paris.

mais ils déclarèrent qu'ils rejetaient l'Ancien Testament, et soutinrent que tout homme de bien, clerc ou laïque, pouvait exercer les fonctions du sacerdoce, et que les prêtres et les évêques qui ne réunissaient pas les qualités exigées par saint Paul n'avaient aucun pouvoir. Ils ajoutèrent plusieurs déclamations injurieuses contre le clergé, et firent voir aussi par l'ambiguïté de leurs réponses qu'ils condamnaient le mariage. Comme ils se montraient opiniâtres dans leurs erreurs, le concile les déclara hérétiques et excommuniés, avec défense aux seigneurs de les protéger. Deux ans plus tard, le cardinal Pierre, légat en France, se rendit à Toulouse avec plusieurs prélats, pour ramener ou condamner les manichéens de cette ville et des environs, où ils avaient séduit jusqu'à des prêtres et quelques-uns des seigneurs les plus puissans. Ils étaient devenus par là si nombreux, que le comte Raimond, dans une lettre adressée au chapitre de Cîteaux, réclamait le secours du roi de France pour être en état de les réduire. On voit par cette lettre qu'ils admettaient la doctrine des deux principes et rejetaient la résurrection, l'Eucharistie, les sacremens et les mystères. Pierre Moran, leur chef, fut amené devant le légat, et se voyant menacé d'une condamnation, il consentit à faire abjuration de son hérésie. On lui imposa pour pénitence de se rendre à Jérusalem pour y servir les pauvres pendant trois ans. Tous ses biens furent confisqués, et on le condamna à démolir de fond en comble son château, où se tenaient les assemblées des hérétiques. Henri, abbé de Clairvaux, qui accompagnait le légat, vint ensuite avec l'évêque de Bath dans le diocèse d'Alby, dont l'évêque était retenu prisonnier par un seigneur nommé Roger, qui s'était déclaré en faveur des hérétiques. Ce seigneur fut excommunié par l'autorité pontificale, avec déclaration de guerre au nom du roi de France. Deux autres chefs de la secte, Bernard et Raymond, demandèrent à être conduits à Toulouse devant le légat, où ils donnèrent une

profession de foi catholique, en soutenant qu'ils n'avaient jamais eu d'autre croyance; mais ils furent convaincus de manichéisme par les dépositions de plusieurs témoins et par le refus de confirmer par serment leur confession de foi. En conséquence, ils furent frappés d'anathème et condamnés au bannissement. Henri, abbé de Clairvaux, devenu bientôt après cardinal-évêque d'Albane, revint en France avec le titre de légat l'an 1181, et marcha contre les albigeois avec une nombreuse armée. Il prit le château de Lavaur, et força Roger et plusieurs autres seigneurs à abjurer l'hérésie (1).

Parmi les causes qui contribuaient aux progrès de cette secte infâme, on doit remarquer comme une des principales les déclamations contre le clergé, et la doctrine enseignée par ces hérétiques, qu'il était inutile d'obéir aux commandemens de l'Église, de recourir au ministère des prêtres, de se soumettre à la pénitence, de payer la dîme et de faire d'autres offrandes. Ce furent des causes semblables qui, outre une hypocrite affectation de piété, servirent à répandre la secte des vaudois, dont l'auteur fut un riche marchand de Lyon nommé Pierre Valdo. Elle avait commencé en 1160, et s'était montrée d'abord sous des apparences assez spécieuses. Plusieurs bourgeois de Lyon se trouvant un jour réunis, et conversant avec beaucoup de gaieté, un d'entre eux mourut subitement. Pierre Valdo, qui était de la réunion, fut tellement frappé de cet événement, qu'il résolut aussitôt de faire pénitence, et distribua tout son bien aux pauvres. Quelques autres personnes imitèrent son exemple, et s'unirent à lui pour renouveler la vie apostolique par la pratique de la pauvreté volontaire. Comme il avait quelque instruction, il se mit à prêcher la multitude, exhortant ceux qui l'écoutaient à embrasser le même genre de vie, et leur expliquant le Nouveau Testament en

(1) Gervas. *Chron.* — Robert. *Chron.* — Rog. Hoved.

langue vulgaire. Ensuite il fit faire une traduction de la Bible pour ses disciples, et c'est la première qui ait été faite en français. Le clergé l'accusa de témérité, et voulut lui imposer silence; mais au lieu de se soumettre à ces avertissemens, il en prit occasion d'invectiver contre les prêtres, et de dire qu'ils étaient jaloux de ses prédications, parce qu'elles étaient la condamnation de leurs mœurs corrompues. Il fit porter à ses disciples une chaussure découpée par-dessus en forme de sandales, ce qui leur fit donner le nom de sabatés, et on les appela aussi les pauvres de Lyon, ou simplement léonistes. On vit bientôt ces sabatés vêtus d'une cape comme les religieux, avec une chevelure longue comme celle des laïques, parcourir le pays, demandant l'aumône et logeant pêle-mêle hommes et femmes dans les lieux où ils trouvaient un asile. Ils n'eurent d'abord de répréhensible que cette pauvreté oisive et vagabonde et le mépris de l'autorité ecclésiastique; mais ces dispositions les entraînèrent ensuite dans une multitude d'erreurs. Ils se regardèrent, sous prétexte de leur vie prétendue apostolique, comme les seuls vrais chrétiens, et leur secte comme la seule véritable Église. Ils enseignèrent que l'Église romaine avait cessé d'être la véritable du moment où elle avait acquis sous le pape saint Sylvestre des possessions temporelles; que le clergé ne devait posséder ni droits régaliens, ni fiefs, ni propriétés; qu'on ne devait point faire de dons aux églises, ni payer les dîmes; ils déclamèrent contre les papes, les évêques, les moines, et contre tout le clergé, les traitant de scribes et de pharisiens, et même d'homicides, parce qu'ils approuvaient la guerre; car ces hérétiques soutenaient qu'il n'était pas permis de faire mourir les hommes pour aucune cause, pas même de condamner à mort les criminels. Ils méprisaient toutes les cérémonies de l'Église, les offices, les bénédictions, les reliques, le culte des saints, les prières pour les morts, la profession monasti-

que, les indulgences, les pèlerinages, les censures, la loi du jeûne, les règles canoniques sur la pénitence et sur les empêchemens du mariage, enfin jusqu'aux écoles et aux universités. Comme ils ne voulurent pas se soumettre à la défense qui leur fut faite de prêcher, ils soutinrent que l'Église n'avait pas le droit de faire des lois; que tout homme, dès qu'il portait la sandale apostolique, avait le droit de prêcher, et même d'entendre les confessions, de remettre les péchés et d'administrer les sacremens, et qu'au contraire les évêques et les prêtres qui ne menaient pas une vie sainte n'avaient aucun pouvoir : car les vaudois, renouvelant le principe des donatistes, faisaient dépendre l'efficacité des sacremens de la sainteté du ministre. Ils ajoutaient qu'on devait les administrer en langue vulgaire. Enfin, parmi quelques autres erreurs, ils enseignaient qu'il n'est jamais permis de faire un serment, et qu'on devait abolir la distinction des peuples et le droit de propriété (1).

Ce fut pour opposer à ces pauvres superbes de véritables modèles de la pauvreté volontaire que furent institués quelque temps après les ordres mendians. Il y avait déjà dans la Lombardie un institut analogue, qui avait obtenu l'approbation du saint-siége, et connu sous le nom des humiliés, parce que tout dans leur extérieur et dans leurs discours respirait l'humilité. C'étaient des hommes et des femmes qui vivaient en communauté, récitaient l'office canonial, et subsistaient du travail de leurs mains, sans rien posséder en propre. Il y avait parmi eux des clercs et des laïques instruits auxquels le pape avait permis de prêcher sur les places publiques et dans les églises, du consentement des évêques. Les hommes étaient tellement séparés des femmes, qu'ils ne se voyaient pas même à l'église. Ils avaient converti un grand nombre de personnes qui vivaient saintement dans le monde

(1) Rainer. *De hæres.*—Pylicd. *Contr. Vald.*

sous leur direction. Il s'était établi aussi vers le même temps en Belgique des communautés de femmes et de filles, qui sans faire les vœux monastiques, vivaient dans la continence, s'occupant ensemble de la prière et du travail. Leur instituteur fut un prêtre de Liége nommé Lambert, et surnommé le Bègue, ce qui leur fit donner le nom de béguines. Quelques-uns cependant rapportent leur origine et celle de leur nom à sainte Bègge, fille de Pepin de Landen. Cette pieuse institution s'est perpétuée dans la Belgique jusqu'à nos jours. Lambert mourut l'an 1177. Il s'était signalé par son zèle et ses prédications contre les désordres du clergé, et surtout contre la simonie, portée à tel point, que l'évêque mettait publiquement les bénéfices à l'enchère.

L'empereur Frédéric était revenu en Italie au mois de septembre de l'an 1174, pour soumettre les Lombards, et il s'attacha pendant tout l'hiver au siége d'Alexandrie; mais n'ayant pu s'en rendre maître, il feignit encore une fois, pour endormir ses ennemis, de vouloir quitter le schisme. Enfin, au mois de mai de l'an 1176, ayant attaqué les Milanais, il essuya une déroute complète qui assura la liberté des villes de Lombardie. Alors la plupart des seigneurs, soit ecclésiastiques, soit laïques, qui l'avaient soutenu jusque-là, menacèrent hautement de l'abandonner s'il ne faisait enfin sa paix avec l'Église. Il résolut donc de se réconcilier sincèrement avec le pape Alexandre, et lui envoya au mois d'octobre des députés, qui eurent avec lui pendant quinze jours des conférences à Anagni pour régler les conditions du traité. Ils promirent au nom de l'empereur qu'il rendrait au pape la préfecture de Rome et les terres de la comtesse Mathilde; et comme le pape demanda que l'on comprît dans ce traité de paix les états de Lombardie, le roi de Sicile et l'empereur de Constantinople, on convint de tenir pour ce sujet une conférence à Bologne, où se rendraient les députés de toutes les parties intéressées. Le roi de Sicile

y envoya Romuald, archevêque de Salerne, avec quelques autres seigneurs. Ces préliminaires terminés, le pape s'embarqua sur la mer Adriatique, et se rendit d'abord à Zara en Dalmatie, puis à Venise, où il arriva au mois de mars de l'an 1177. Il fut reçu avec les plus grands honneurs par le duc ou doge, accompagné du patriarche d'Aquilée, avec tous ses suffragans, et d'une foule immense de peuple. De là il se rendit à Ferrare pour conférer avec les évêques, les seigneurs et les magistrats des villes de Lombardie. Il les félicita du zèle qu'ils avaient montré pour la défense de l'Église, et ajouta qu'il n'avait pas voulu conclure la paix sans eux. Les Lombards lui promirent d'entrer dans ses vues et de ne rien refuser à l'empereur de ses anciens droits sur l'Italie, sauf la liberté qu'ils avaient reçue de leurs pères, et qu'ils étaient résolus à défendre jusqu'à la mort. Quelques jours après arriva l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empereur, avec les archevêques de Cologne, de Trêves, de Magdebourg, et d'autres commissaires munis de pleins pouvoirs pour conclure la paix. Le pape nomma de son côté sept cardinaux, et leur fit adjoindre les députés des Lombards et ceux du roi de Sicile; puis on fixa le lieu de la conférence à Venise, car l'empereur avait demandé qu'elle ne se tînt pas à Bologne. Il souleva ensuite plusieurs difficultés, tenta même de s'emparer de Venise, et fit ainsi durer la négociation jusque vers la fin de juillet. Mais les commissaires lui ayant déclaré qu'ils s'étaient décidés à s'en tenir à leurs sermens et à ne plus reconnaître l'antipape, il adhéra enfin aux clauses d'un traité de paix qui comprenait les Lombards et le roi de Sicile; puis ayant fait abjuration du schisme et promis obéissance au pape Alexandre, il fut absous de l'excommunication, reçut ensuite la communion de la main du pape, et lui rendit les honneurs accoutumés. Les prélats et les seigneurs allemands firent de même serment d'obéissance au pape, et reçurent aussi l'absolution. Christien, qui

avait montré beaucoup de zèle pour la conclusion de la paix, conserva le siége de Mayence, et Conrad, évêque catholique de cette ville, fut transféré à Salzbourg en remplacement d'Albert, que l'empereur avait expulsé de ce siége, et qui, sur les exhortations du pape, consentit à s'en démettre. La paix fut jurée solennellement, le 1er août, par les parties intéressées, après quoi le pape tint un concile où l'on prononça l'excommunication avec anathème contre quiconque la troublerait. Enfin, on nomma de part et d'autre des commissaires pour la restitution des terres de l'Église (1).

Le pape Alexandre, revenu à Anagni, fut rappelé à Rome, au mois de mars de l'année suivante 1178, par une délibération commune, et reçu avec des honneurs extraordinaires par tous les ordres de citoyens. On lui rendit tous les droits de la souveraineté, et les sénateurs lui jurèrent foi et hommage. L'antipape Callixte vint, quelques mois après, trouver le souverain pontife, confessa publiquement sa faute, en demanda pardon, et le pape, sans lui faire aucun reproche, le reçut avec les témoignages d'une sincère affection, et le traita toujours depuis avec honneur. Toutefois quelques schismatiques élurent encore un nouvel antipape nommé Lando, qu'un frère d'Octavien protégea dans une forteresse près de Rome; mais il fut pris bientôt après et renfermé dans un monastère, où il mourut. Les troubles et les désordres occasionnés par le schisme avaient favorisé les progrès des manichéens dans la Lombardie, et il y en avait surtout un grand nombre à Milan. Saint Galdin, qui était devenu archevêque de cette ville en 1166, déploya le plus grand zèle pour les convertir, ou préserver du moins son peuple de la séduction. Le jour même de sa mort, s'étant rendu à l'église malgré sa faiblesse, il fit encore une solide instruction contre leurs erreurs, et dès qu'il

(1) *Act. Alexand.*—Romuald. *Chron.*

eut fini, il se trouva si épuisé, qu'il fallut le coucher doucement dans le jubé, où il expira le 18 avril 1176. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau.

Dès que la paix fut rendue à l'Église, le pape convoqua un concile général à Rome pour remédier aux maux produits par un si long schisme. On le compte pour le onzième œcuménique et le troisième de Latran. Il s'y trouva plus de trois cents évêques, et il est à remarquer que l'empereur Manuel y envoya pour la Grèce Georges, métropolitain de Corfou; mais ce prélat étant tombé malade à Otrante, Nectaire, abbé des Casules, fut chargé de le représenter. Le concile se tint pendant le Carême de l'an 1179, et fit vingt-sept canons, soit au sujet du schisme, soit pour réprimer les hérésies et maintenir la discipline. Le premier porte que si dans l'élection du souverain pontife les cardinaux ne sont pas d'accord, on reconnaîtra pour pape celui qui aura les deux tiers des voix, avec défense à quiconque en aurait moins de prendre ce titre, sous peine d'excommunication, dont il ne pourra être absous qu'à la mort. On déclara nulles les ordinations faites par les schismatiques, c'est-à-dire que tous ceux qui avaient été ordonnés ou institués par eux furent privés sans retour du droit d'exercer leurs fonctions, ou de garder leurs dignités ou leurs bénéfices. On suspendit de leurs fonctions ceux qui avaient adhéré au schisme, et on les obligea, pour être absous, de souscrire une formule d'abjuration par laquelle ils reconnaîtraient le pape Alexandre et promettraient de lui obéir, de recevoir avec honneur les légats du saint-siége et de contribuer aux frais de leurs voyages. On défendit d'élire aucun évêque qui n'eût atteint l'âge de trente ans, ni de conférer à personne avant l'âge de vingt-cinq ans les doyennés, archidiaconés, et tous les autres bénéfices à charge d'âmes. Comme les frais de visite ruinaient les églises, on voulut au moins mettre des bornes au faste qu'on ne pouvait entièrement corriger. Ainsi on restrei-

gnit l'équipage des archevêques à quarante ou cinquante chevaux, celui des cardinaux à vingt-cinq, celui des évêques à vingt ou trente, des archidiacres à sept, et des doyens à deux. Il est en outre défendu aux évêques d'imposer des tailles sur leur clergé ou de nouveaux cens sur les églises. Si un évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre fixe dont il puisse subsister, il devra lui donner de quoi vivre jusqu'à ce qu'il lui assigne un bénéfice, à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. On condamna divers abus touchant les appels, et on défendit de prononcer des censures sans monitions, si ce n'est pour des crimes contre lesquels l'excommunication est portée par le droit. Le concile défend aussi de rien exiger, nonobstant toute coutume contraire, pour l'institution des évêques, des abbés ou des autres clercs, ni pour la sépulture et les sacremens. Les bénéfices vacans doivent être conférés dans six mois, et il est défendu de les promettre ou de les donner avant la vacance.

Les évêques élevaient de grandes plaintes contre les priviléges des ordres militaires, qui, sous prétexte de leur exemption, admettaient aux sacremens toutes sortes d'excommuniés et d'interdits, leur donnaient la sépulture, et prétendaient étendre les exemptions de l'ordre aux personnes qui recevaient d'eux des lettres de confraternité. Le concile condamna ces abus non-seulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les autres. On défendit à tous les religieux de recevoir aucun novice pour de l'argent, et d'avoir aucun pécule. On confirma les canons sur la continence des clercs, et les défenses à ceux qui sont dans les ordres sacrés de se charger d'affaires temporelles, ni de magistratures civiles, ou d'exercer les fonctions d'avocat dans les tribunaux séculiers. On ordonna la résidence aux possesseurs des cures ou des dignités ecclésiastiques, et on défendit la pluralité des bénéfices, qui était portée à un tel excès, que plu-

sieurs clercs en avaient jusqu'à six. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, de recevoir des églises conférées par des laïques sans le consentement de l'évêque, et aux laïques d'obliger les ecclésiastiques à comparaître en jugement devant eux. On leur défend aussi de transmettre à d'autres laïques les dîmes qu'ils possèdent. Les biens que les clercs ont acquis par le service de l'Église lui demeureront après leur mort, quand même ils en auraient disposé par testament. Il y aura dans chaque église cathédrale un maître à qui on assignera un bénéfice suffisant, avec obligation d'enseigner gratuitement. La même disposition est appliquée aux églises et aux monastères où il y a eu précédemment des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, et on ne la refusera point à celui qui en sera capable.

Le concile renouvela la défense des tournois, et confirma les canons antérieurs concernant la trêve de Dieu. Il défendit aux magistrats des villes d'imposer aucune charge aux églises, ou d'attenter sur les droits des évêques, et aux seigneurs d'établir de nouveaux péages ou d'autres exactions sans le consentement des souverains, le tout sous peine d'excommunication. La même peine est décernée contre ceux qui pillent les débris des naufrages, ou qui exercent des pirateries sur les chrétiens; contre ceux qui porteraient aux Sarrasins des armes, du fer ou du bois pour les navires, ou qui les serviraient comme pilotes; contre les fidèles qui se mettraient au service des juifs; enfin contre les seigneurs ou les magistrats qui enlèveraient les biens des juifs convertis. On renouvela l'excommunication contre les usuriers, avec défense de leur accorder la sépulture ecclésiastique. On permit aux lépreux d'avoir des cimetières et des églises particulières, et on les exempta de payer les dîmes. C'est la première ordonnance que l'on connaisse touchant les léproseries. Le dernier canon du concile de Latran a

pour objet la répression des hérétiques nommés cathares, patarins ou publicains, qui infestaient la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et d'autres lieux; il prononce anathème contre eux et contre ceux qui leur donnent retraite ou protection; il interdit sous la même peine tout commerce avec eux, et défend, s'ils meurent dans ce péché, de leur donner sous aucun prétexte la sépulture parmi les chrétiens. Le même canon prescrit aussi des mesures contre les bandes connues sous le nom de brabançons, de navarrais, d'arragonais, de basques, de cottereaux et de triaverdins. C'étaient des troupes ramassées de différentes nations, qui se mettaient au service des seigneurs ou qui couraient les provinces, exerçant partout les plus affreux brigandages. Le concile ordonne de dénoncer excommuniés, dans les églises, aux jours de dimanches et de fêtes, ceux qui les auront soudoyés, retenus ou protégés, et déclare libres de toute obligation, soit de fidélité, soit d'hommage ou de service, ceux qui seraient engagés envers eux; il leur enjoint, au contraire, ainsi qu'à tous les fidèles, pour la rémission de leurs péchés, de marcher contre ces brigands pour la défense du peuple chrétien; c'est-à-dire qu'il impose ce service de guerre, comme les croisades, pour pénitence, et il accorde une indulgence plénière à ceux qui y mourront, et à tous une indulgence de deux années, avec permission aux évêques d'en accorder une plus longue, selon les circonstances. Enfin le concile ordonne de confisquer les biens de ces brigands, et permet aux princes de les réduire en servitude.

Il n'y eut à ce concile que quatre évêques d'Angleterre, car les Anglais prétendaient avoir le privilége de ne pas en envoyer un plus grand nombre à un concile général. Mais il en vint plusieurs d'Écosse et d'Irlande, que leur pauvreté n'empêcha point d'entreprendre ce long voyage. On rapporte qu'un de ces prélats irlandais n'avait d'autre revenu que le lait de trois vaches, qui lui

étaient données par ses diocésains. Un évêque écossais fit le voyage avec un seul cheval, et un autre vint même à pied, suivi d'un seul compagnon. Saint Laurent, archevêque de Dublin, venu au concile, fut nommé par le pape légat en Irlande. Il était entré dès l'âge de dix ans dans le monastère de la cathédrale de Glindalac, et il n'en avait encore que vingt-cinq lorsque son mérite et ses vertus le firent élire pour abbé. Obligé ensuite, malgré sa résistance, d'accepter le siége de Dublin, il établit dans sa cathédrale une communauté de chanoines réguliers, dont il embrassa lui-même les observances. Il se fit admirer constamment par toutes les vertus épiscopales, et surtout par sa charité envers les pauvres : il en nourrissait chaque jour plus de trente, et pendant une famine qui désolait l'Irlande, beaucoup de femmes portèrent leurs enfans à sa porte, et il prit soin de les recueillir en si grand nombre, qu'il en avait quelquefois jusqu'à deux cents. Il se servit de son autorité de légat pour réformer les abus et punir l'incontinence du clergé. Il mourut l'an 1181, en Normandie, où il s'était rendu pour procurer la paix entre le roi d'Angleterre et un des rois d'Irlande.

Les actes du concile de Latran furent rédigés par Guillaume, archevêque de Tyr, qui s'y était rendu avec cinq autres évêques de la Palestine. Ce prélat était un des hommes les plus savans de son siècle, et il s'est rendu célèbre par une excellente histoire des croisades et du royaume de Jérusalem. Il fut d'abord archidiacre de Tyr, puis chancelier du roi Amaury, et enfin élu archevêque en 1174. On croit qu'il mourut dix ans plus tard. Parmi les évêques de France qui assistèrent à ce concile, on remarque Guillaume de Champagne, transféré en 1176 du siége de Sens à celui de Reims, et Jean de Sarisbéry, qui avait été appelé dans le même temps au siége de Chartres. Il n'occupa cet évêché qu'environ quatre ans, et mourut l'an 1180. On a de lui, outre l'ouvrage intitulé

Polycratique, dont nous avons déjà parlé, un grand nombre de lettres et un autre traité sous le titre de Métalogique, où il fait l'apologie et expose les règles de la véritable dialectique. On y voit quel était de son temps l'état des études philosophiques, presque bornées à des subtilités intelligibles touchant les universaux et les catégories d'Aristote. Le successeur de Jean de Sarisbéry sur le siége de Chartres fut Pierre de Celles, qui retint ce surnom d'un monastère dont il avait d'abord été abbé au diocèse de Troyes. Il était devenu ensuite, l'an 1162, abbé de Saint-Remi de Reims, et sa grande réputation de science et de vertu le fit déléguer souvent par le pape Alexandre pour juger des affaires concernant des usuriers, des croisés ou des pupilles; car ces causes étaient alors soumises à la juridiction de l'Église. Il nous reste de lui des lettres, des sermons, un traité de la Conscience, et quelques autres écrits. Il mourut l'an 1187.

Arnoul, évêque de Lisieux, dont on a aussi plusieurs écrits, se démit de son siége en 1181, après quarante ans d'épiscopat, et se retira dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, où il finit saintement ses jours. Plusieurs savans docteurs soutenaient par l'éclat de leur enseignement la réputation de l'école établie dans cette abbaye. Richard de Saint-Victor, qui en était devenu prieur en 1164, se rendit célèbre par des commentaires sur l'Écriture sainte, et par un grand nombre d'ouvrages de théologie et de piété, où l'on remarque autant de profondeur que de justesse et d'exactitude, une grande force de raisonnement avec beaucoup de méthode, de netteté et d'onction. Ce pieux écrivain, originaire d'Écosse, mourut l'an 1173. Gauthier, qui lui succéda comme prieur de Saint-Victor, composa aussi plusieurs ouvrages, mais qui ne sont pas imprimés. On remarque entre autres quatre livres intitulés : Contre les hérésies que soutiennent les sophistes Abailard, Pierre Lombard, Pierre de Poitiers et Gilbert de la Porée. Il les combat par l'autorité de l'Écriture et

des Pères, et dit qu'ils se sont égarés en suivant la dialectique d'Aristote et traitant avec des subtilités scolastiques les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Pierre de Poitiers avait succédé à Pierre Lombard dans l'école de la cathédrale de Paris, et publié aussi un traité des Sentences, où il emploie la forme syllogistique, et s'attache à résoudre presque toutes les questions par les principes de la philosophie. Cette école de la cathédrale fut illustrée vers le même temps par deux célèbres docteurs, Pierre, surnommé Comestor, et Pierre le Chantre. On a du premier un ouvrage fameux sous le titre d'Histoire scolastique. C'est la suite de l'histoire sainte depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, avec quelques incidens de l'histoire profane. Toutefois cet ouvrage n'est pas purement historique. L'auteur ajoute à sa narration des explications souvent arbitraires et peu solides, des allégories systématiques, des étymologies forcées, et d'autres digressions aussi frivoles qu'étrangères à son sujet. C'est ainsi, par exemple, qu'il mêle à l'histoire de la création les opinions de son temps sur le ciel empirée, sur les quatre élémens, et sur la manière dont le monde a été formé. Cependant cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, devint aussitôt classique, et fut mis pendant trois cents ans au niveau des Sentences de Pierre Lombard et du Décret de Gratien, ce qui peut avoir donné lieu à l'opinion où l'on fut pendant longtemps que ces trois auteurs étaient frères. Pierre Comestor avait d'abord été doyen de l'église de Troyes, puis il devint chancelier de celle de Paris, et se retira enfin à Saint-Victor, où il mourut en 1179, laissant tout son bien aux églises et aux pauvres. Pierre le Chantre, surnommé ainsi parce qu'il avait été chantre de l'église de Paris, en devint aussi chancelier, et professa la théologie avec un éclat extraordinaire. Il fut élu en 1191 à l'évêché de Tournai; mais Guillaume, archevêque de Reims, dont cet évêché était suffragant, cassa l'élection

pour vice de forme, et fit élire Étienne, abbé de Sainte-Geneviève. Pierre le Chantre se retira, la dernière année de sa vie, dans un monastère de l'ordre de Cîteaux, où il mourut l'an 1197. On a de lui une Somme de théologie morale qui obtint un grand succès.

Étienne, qui fut nommé à l'évêché de Tournai, était lui-même aussi distingué par ses talens que par ses vertus. Ayant embrassé l'institut des chanoines réguliers à Saint-Euverte d'Orléans, sa ville natale, il devint abbé de ce monastère, puis en 1177 il fut élu abbé de Sainte-Geneviève de Paris. Cette abbaye avait depuis longtemps une école publique, et il en établit une autre intérieure et spéciale pour les religieux, afin qu'ils n'eussent pas occasion de se dissiper par leur commerce avec les écoliers du dehors. Le roi Philippe-Auguste avait pour lui une telle estime, qu'il le choisit en 1187 pour un des parrains de Louis, son fils et son successeur. Étienne avait cinquante-sept ans lorsqu'il fut élevé sur le siége de Tournai, qu'il occupa onze ans. Il fit des statuts synodaux pour la réforme de son clergé, se livra tout entier aux devoirs de son ministère, et s'appliqua surtout par ses instructions à prémunir son peuple contre les nouvelles hérésies. On a de lui des sermons, un grand nombre de lettres et quelques autres écrits. Il mourut l'an 1203. Dans une lettre adressée au pape Innocent III, il se plaint ainsi des études de son temps : « Les disciples n'applaudissent qu'aux nouveautés, et les maîtres composent sans cesse de nouvelles sommes et de nouveaux commentaires sur la théologie ; on dispute publiquement sur les mystères incompréhensibles de la Trinité et de l'Incarnation. On débite sous le nom du pape Alexandre un recueil immense de décrétales, et on rejette les anciens canons. Ce volume nouveau est expliqué dans les écoles, et mis en vente dans les boutiques. Quant aux arts libéraux, des jeunes gens qui ne savent pas encore les apprendre s'attribuent impudemment le titre de maî-

tres pour les enseigner, et ne s'occupent qu'à des subtilités sophistiques. » On voit par cette lettre que les études comprenaient trois objets : la théologie, le droit canonique et les arts libéraux. Les écoles où l'on trouvait cette universalité d'études reçurent dès lors le nom d'universités, et l'une des premières fut celle de Paris, où l'on venait étudier de tous les pays de l'Europe.

Parmi les écrivains célèbres de cette époque, on ne doit pas omettre Pierre de Blois, ainsi nommé du lieu de sa naissance. Ayant accompagné en Sicile un seigneur normand que la reine Marguerite y avait appelé pour en faire son chancelier, il fut nommé précepteur et l'un des ministres du jeune roi Guillaume II. Mais les intrigues et les divisions de la cour le déterminèrent à en sortir vers l'an 1169, et revenu en Angleterre, il devint chancelier ou secrétaire de l'archevêque de Cantorbéry, puis archidiacre de Bath, et enfin de Londres, où il mourut à la fin du douzième siècle. Il nous reste de cet écrivain aussi pieux que savant plusieurs traités sur divers sujets, quelques sermons et un grand nombre de lettres concernant les affaires de son temps. Il s'élève fortement dans ses ouvrages contre l'ambition, l'avarice et les dérèglemens du clergé. Vers le même temps, Théodore Balsamon se rendit célèbre dans l'Église grecque par ses Commentaires sur le droit canonique. Il était né à Constantinople, et fut d'abord archiviste de l'église de Sainte-Sophie, puis nommé patriarche d'Antioche : car depuis les croisades il y eut toujours des patriarches grecs de cette ville et de Jérusalem résidant à Constantinople. On remarque dans les écrits de Théodore Balsamon toutes les préventions des schismatiques contre l'Église romaine ; mais on y voit en même temps quelle était leur ignorance et la sienne ; car, dans une réponse à une consultation touchant les patriarches, il dit plusieurs fois que saint Sylvestre fut le premier pontife de Rome. Il ajoute que le pape a été retranché des églises, ce qui est une preuve de l'en-

tière consommation du schisme des Grecs. Mais ce n'en est pas, comme le dit Fleury, le premier témoignage : la suite de l'histoire en a déjà fourni bien d'autres preuves.

Les études se renouvelèrent aussi à la même époque chez les Juifs, et c'est alors que parurent quelques rabbins fameux souvent cités dans les écoles et dont il n'est pas hors de propos de faire connaître les principaux ouvrages. Depuis la publication du Talmud, achevée environ cinq cents ans après Jésus-Christ, les Juifs n'eurent guère que cinq ou six livres écrits avant le milieu du onzième siècle. Mais bientôt après le rabbin Nathan, qui vivait à Rome, publia un dictionnaire intitulé *Arouch* pour expliquer les mots difficiles du Talmud. Ensuite Abraham Aben Ezra, célèbre rabbin espagnol, publia dans le siècle suivant des commentaires sur la Bible, où, renonçant aux allégories et aux mystérieuses puérilités de la Cabale, il s'attacha uniquement à l'explication littérale du texte. Dans le même temps Salomon Jarchi, rabbin de Paris, composa sur toute la Bible et sur presque tout le Talmud des commentaires qui furent reçus par les Juifs avec applaudissement. Mais le rabbin Moïse Maimonide acquit encore une plus grande célébrité. Il naquit à Cordoue l'an 1135, et fut disciple d'Averroës, l'un des plus grands philosophes qu'aient eus les Arabes. Entre les ouvrages composés par Maimonide, il y en a deux surtout fort célèbres; l'un, intitulé *Iad hazaqah*, est un abrégé du Talmud contenant les lois et la doctrine des Juifs ; l'autre, sous le titre de *Moré Nevochim*, contient des règles pour expliquer les passages difficiles de l'Écriture par la distinction des divers sens. Les écrits de ce rabbin divisèrent les synagogues, dont quelques-unes l'excommunièrent avec ses partisans, et ce schisme dura quarante ans. Mais enfin sa renommée a prévalu, et il est regardé par les Juifs comme le plus grand de leurs docteurs. Son principal défenseur fut le rabbin David Kimhi, auteur d'une grammaire hébraïque qui lui fit une grande

réputation. Benjamin de Tudèle, juif de Navarre, publia vers l'an 1173 une relation de ses voyages, dans laquelle on trouve parmi beaucoup de fables quelques détails sur le nombre et l'état des Juifs en divers endroits. Ainsi il en compte deux cents à Rome, deux mille à Constantinople, outre cinq cents caraïtes, deux cents à Jérusalem, cinquante seulement à Tibériade, et beaucoup moins encore dans les autres villes de la Palestine; mais il suppose au-delà de l'empire des califes plusieurs contrées entièrement peuplées de Juifs formant un état indépendant. On comprend que ces chimères n'ont été imaginées que pour éluder les prophéties.

Manuel, empereur de Constantinople, mourut le 24 septembre 1180. Il avait été longtemps malade, et comme le patriarche Théodose lui conseillait de donner ordre aux affaires de l'empire, il répondit qu'il était assuré de vivre encore quatorze ans; car il se confiait aux prédictions de quelques astrologues qui lui promettaient une prompte guérison et de brillantes conquêtes. Mais les progrès du mal firent évanouir ses espérances, et par le conseil du patriarche, il signa un écrit contre l'astrologie. Quelque temps auparavant il avait obligé les évêques à ôter du catéchisme des Grecs un article portant anathème au Dieu en une seule personne admis par Mahomet. Ils firent beaucoup de difficulté; mais l'empereur, persuadé qu'un tel anathème était un scandale pour les musulmans et les empêchait de se convertir, menaça de faire décider l'affaire par le pape, et alors les évêques convinrent de mettre simplement anathème à Mahomet, à sa doctrine et à toute sa secte. Manuel, avant sa mort, se fit revêtir de l'habit monastique, et il voulut être enterré dans un monastère que l'impératrice Irène, sa mère, avait fondé, et qui comptait jusqu'à sept cents moines de l'ordre de Saint-Antoine. Il fonda lui-même à l'embouchure du Pont-Euxin un monastère où il rassembla les moines estimés les plus parfaits; car il se plaignait que l'état mo-

nastique ne consistait presque plus que dans l'habit et la grande barbe, et pour leur ôter tout sujet de dissipation, au lieu de leur donner des terres, il leur assigna un revenu sur le trésor impérial. Guillaume, archevêque de Tyr, qui en revenant du concile de Latran fit un long séjour à Constantinople, exalte beaucoup la piété et les aumônes de ce prince, et ajoute que son âme est allée au ciel, ce qui montre que Manuel était mort dans la communion de l'Église romaine.

Son fils Alexis, âgé seulement de treize ans, lui succéda sous la régence de sa mère et du grand maître de la garde-robe, nommé aussi Alexis. L'empereur Manuel avait été très-favorable aux Latins, dont il attira un grand nombre à Constantinople, et trouvant en eux plus de fidélité et moins de faiblesse que dans les Grecs, il leur confiait de préférence les affaires importantes. Le régent suivit la même conduite. Mais la jalousie des Grecs, jointe à la haine contre l'Église latine, ne connut bientôt plus de bornes, et le fanatisme justifiant à leurs yeux les mesures les plus atroces contre des gens qu'ils traitaient d'hérétiques, ils ne cherchaient que l'occasion et les moyens d'exterminer les Latins dans tout l'empire. Dès le commencement de l'an 1182, ils appelèrent à la régence Andronic Comnène, homme turbulent et séditieux, qui après avoir été longtemps emprisonné et fugitif, avait enfin obtenu le gouvernement du Pont. Il vint avec une armée camper sur les bords de l'Hellespont, et tous les mécontens se déclarant en sa faveur, il fit entrer dans Constantinople une partie de ses troupes, avec ordre de faire main-basse sur tous les Latins. Un grand nombre de ceux-ci se jetèrent dans les navires qui se trouvaient au port, et s'éloignèrent de la ville. D'autres se réfugièrent chez des Grecs, qui après avoir promis de leur sauver la vie, les vendirent aux musulmans. On en comptait plus de quatre mille qui furent ainsi réduits en esclavage; tous les autres, sans distinction d'âge ni de sexe, furent

impitoyablement massacrés ou brûlés dans leurs maisons; car tout le quartier des Latins fut réduit en cendres. On n'épargna pas même ceux qui avaient cherché un asile dans les églises. On coupa la tête à un légat que le pape avait envoyé pour travailler à l'extinction du schisme, et on la traîna ignominieusement dans les rues. Enfin on égorgea tous les malades qui se trouvaient dans un hôpital appartenant aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il est à remarquer, à la honte des prêtres et des moines grecs, qu'ils se montrèrent les plus ardens à presser le massacre. Les Latins qui s'étaient sauvés en firent de cruelles représailles; ils ravagèrent les côtes de l'Hellespont et de la Thessalie, avec les îles voisines, mirent tout à feu et à sang, massacrèrent les prêtres et les moines, et brûlèrent les monastères avec ceux qui s'y étaient réfugiés (1).

Andronic, investi de la régence et disposant de l'autorité, affecta néanmoins pendant quelque temps de rendre tous les honneurs au jeune empereur Alexis. Il le fit couronner avec Agnès de France, qui lui était fiancée, et pour lui témoigner plus de respect, il le porta lui-même à l'église sur ses épaules. Mais bientôt après il fit étrangler, sous prétexte de trahison, l'impératrice Marie, mère d'Alexis; puis, au mois de septembre de l'an 1183, il contraignit ce jeune prince de l'associer à l'empire, et quelques jours après il le fit périr. Il demanda ensuite au patriarche Basile et aux évêques présens à Constantinople l'absolution pour avoir violé le serment qu'il avait fait à l'empereur, et ces lâches évêques n'hésitèrent pas à l'absoudre avec tous ses complices, sans leur imposer aucune pénitence. Le règne d'Andronic fut signalé par d'horribles cruautés, qui amenèrent enfin sa chute. Comme il avait fait arrêter et condamner à mort Isaac l'Ange, d'une famille alliée aux Comnène, le peuple se

(1) Guill. Tyr. — Nicet. — Robert. *Chron*.

souleva, proclama Isaac empereur, et le mit en possession du palais. Andronic voulut prendre la fuite; mais il fut arrêté et livré à la populace, qui durant plusieurs jours lui fit endurer toutes sortes d'outrages et de tourmens. Enfin, après l'avoir horriblement mutilé, on le mena au théâtre, où il fut pendu par les pieds, et mourut ainsi le 12 septembre 1185. Isaac l'Ange, qui lui succéda, régna près de dix ans.

Le royaume de Jérusalem s'affaiblissait chaque jour par les divisions des Latins, et surtout par leur mollesse et la corruption de leurs mœurs. Le patriarche Amaury étant mort en 1180, on lui donna pour successeur Héraclius, archevêque de Césarée, dont la conduite était si déréglée, qu'il entretenait publiquement une femme à laquelle le peuple donna le nom de patriarchesse. Il fut nommé par l'influence de la cour, malgré la protestation de Guillaume de Tyr, et à son élection on disait tout haut : La croix recouvrée sous l'empereur Héraclius sera perdue sous le patriarche Héraclius. Ce qui fut confirmé par l'événement. Ce vicieux prélat occupa le siége onze ans. L'année suivante, Bohémond, prince d'Antioche, ayant quitté sa femme légitime pour une concubine, le patriarche Aimery, après deux monitions inutiles, crut devoir l'excommunier et mettre l'interdit sur ses terres. Le prince, irrité, attaqua et pilla les églises, persécuta le patriarche et les évêques, et excita par sa conduite un tel mécontentement, que plusieurs de ses vassaux se séparèrent de lui. La plupart des seigneurs ne reconnaissaient aucune autorité ; les templiers et les hospitaliers, en vertu de leurs priviléges, se prétendaient indépendans du roi, faisaient la guerre de leur propre mouvement, et ne respectaient ni paix ni trêve. Enfin, le jeune roi Baudouin, placé sous la régence du comte de Tripoli, fut attaqué d'une maladie qui dégénéra en lèpre et le rendit bientôt incapable d'agir.

D'un autre côté, tandis que les forces des chrétiens

tendaient chaque jour à se diviser, celles des musulmans s'étaient concentrées vers le même temps entre les mains du fameux Saladin, dont le vaste empire entourait presque de toutes parts le royaume de Jérusalem. Ce sultan avait été dans sa jeunesse au service de Noureddin, prince atabek, qui s'était emparé de Damas et d'une grande partie de la Syrie. Envoyé par Noureddin au secours d'Adhed, calife fatimite d'Égypte, contre les attaques des Francs ou des Latins, Saladin devint bientôt si puissant, qu'il obligea le calife à le nommer son vizir, et fit supprimer dans les prières publiques le nom d'Adhed pour y substituer celui du calife abbasside de Bagdad; puis Adhed étant mort en 1171, le vizir ambitieux prit lui-même le titre de sultan, et mit ainsi fin à la dynastie des Fatimites, qui régnait en Égypte depuis plus de deux siècles. Il ordonna qu'à l'avenir les chrétiens et les Juifs ne seraient plus admissibles aux emplois, et que ceux qui en étaient pourvus seraient tenus de les quitter dans un certain délai. Plusieurs aimèrent mieux renoncer à leur religion qu'à leurs emplois. Du reste, la plupart de ces chrétiens étaient des jacobites ou eutychiens plongés dans une ignorance si grossière, qu'ils s'imaginaient, en confessant leurs péchés devant un encensoir, les effacer complétement, sans être obligés de faire pénitence. Ils pratiquaient en outre la circoncision, et le patriarche jacobite autorisait lui-même ces usages superstitieux. Saladin obligea aussi les chrétiens à se distinguer des musulmans par leur costume, c'est-à-dire à porter une robe plus courte avec une ceinture, et quelque différence dans le turban. Il reconnut d'abord, au moins en apparence, la suzeraineté de Noureddin; mais celui-ci étant mort quelques années plus tard, Saladin se déclara indépendant, et n'hésita pas même à dépouiller de la Syrie les enfans de ce sultan, à qui il devait toute sa fortune.

Les Francs s'efforcèrent d'arrêter les progrès de Saladin, et vinrent l'attaquer en 1177 près d'Ascalon, dont il

avait formé le siége. Le sultan fut complétement défait; mais le comte de Tripoli se laissa, dit-on, gagner par l'argent des infidèles, et ne sut pas ou ne voulut pas profiter de cette victoire. L'année suivante, Saladin surprit le roi Baudouin dans des défilés où il lui tua beaucoup de monde; puis, au mois d'avril de l'an 1179, il battit de nouveau les chrétiens, et leur enleva une forteresse qu'ils venaient de bâtir sur les bords du Jourdain. Le pape Alexandre ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit deux lettres circulaires, l'une adressée aux princes et aux peuples chrétiens, pour les exciter à venir au secours de la terre sainte, et l'autre à tous les prélats, pour leur enjoindre de prêcher la croisade. Des chevaliers du temple et de Saint-Jean se présentèrent avec ces lettres aux rois de France et d'Angleterre réunis pour une conférence en Normandie, au printemps de l'an 1181. Les deux rois promirent d'envoyer de prompts secours; mais ces promesses ne furent pas alors exécutées. Le patriarche d'Antioche réunit vers le même temps les Maronites à l'Église romaine, et comme ils étaient en grande réputation de bravoure, leur réunion causa une grande joie. C'était une tribu d'environ quarante mille hommes, dispersés sur le mont Liban et attachés à l'hérésie des monothélites. Ils embrassèrent non-seulement la foi catholique, mais encore les usages de l'Église romaine, et continuèrent toutefois d'employer la langue chaldaïque pour l'office divin (1).

Le roi Louis le Jeune mourut au mois de septembre de l'an 1180, et eut pour successeur son fils Philippe-Auguste, qu'il avait fait sacrer et couronner l'année précédente par Guillaume, archevêque de Reims, légat du saint-siége. Quelque temps avant cette cérémonie, le jeune prince, âgé de quatorze ans, s'étant égaré à la chasse au milieu des bois, fut saisi d'une frayeur qui lui

(1) Guill. Tyr. — Jacob. de Vitr. — Roger. Hoved.

causa une dangereuse maladie. Le roi Louis, qui avait une grande piété, alla pour ce sujet en pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, où il offrit un calice d'or avec une rente annuelle de cent mesures de vin pour les moines de cette église. A son retour il trouva le prince parfaitement guéri. On voit dans une lettre du pape Alexandre que Louis le Jeune, outre le Carême ordinaire, observait encore celui de l'Avent et celui de la Saint-Martin, et qu'il faisait une abstinence particulière tous les vendredis. Philippe-Auguste régna quarante-deux ans, et témoigna lui-même dans les commencemens un grand zèle pour la religion.

Les Juifs, établis fort anciennement à Paris, y étaient devenus si puissans, qu'ils possédaient près de la moitié de la ville, et chaque jour ils s'enrichissaient davantage en ruinant par leurs infâmes usures une foule de bourgeois et même de nobles, qui étaient contraints à la fin de vendre ou d'abandonner leurs héritages. Si quelques églises étaient réduites à leur emprunter de l'argent, ils prenaient en gage les crucifix ou les vases sacrés, qu'ils profanaient ensuite indignement. Ils retenaient prisonniers sous la foi du serment leurs malheureux débiteurs, et au mépris des lois et des canons, ils avaient chez eux des esclaves chrétiens qu'ils faisaient judaïser. On les accusait en outre généralement de crucifier tous les ans, à Pâques, dans leurs synagogues, un enfant chrétien. Plusieurs avaient été brûlés pour ce sujet sous le règne précédent, et l'on regardait comme martyr un enfant nommé Richard ainsi crucifié à Pontoise, et dont le corps fut apporté à Paris, où l'on était persuadé qu'il se faisait des miracles à son tombeau. D'autres avaient été brûlés à Blois par ordre du comte de Chartres, pour avoir crucifié un enfant dont on retrouva le corps dans la Loire. Les auteurs du temps rapportent plusieurs exemples d'enfans ainsi égorgés en Angleterre dès le temps du roi Étienne en 1144, puis sous Henri II en 1160 et 1181. Philippe-Auguste, d'après

le conseil d'un saint ermite nommé Bernard, qui vivait dans le bois de Vincennes, déchargea tous les chrétiens de leurs dettes envers les Juifs, et par un édit publié en 1182, il ordonna que tous les Juifs eussent à sortir de son royaume. Il confisqua tous leurs biens immeubles, puis l'année suivante il convertit leurs synagogues en églises (1). On découvrit, la même année 1183, à Arras, un grand nombre de manichéens, qui furent condamnés au feu par ordre du comte de Flandre.

Le pape Alexandre était mort au mois d'août de l'an 1181, après un pontificat d'environ vingt-deux ans. Il passait pour un des plus savans pontifes qui eût existé depuis longtemps, et on a de lui un grand nombre de lettres et de décrétales qui justifient sa réputation. Elles contiennent des décisions sur plusieurs questions difficiles de morale. Il fut le premier qui réserva au saint-siége, par une constitution expresse, la canonisation des saints. Deux jours après sa mort on lui donna pour successeur Hubaud, évêque d'Ostie, qui prit le nom de Lucius III. Guillaume, roi d'Écosse, avait été excommunié quelque temps auparavant et son royaume mis en interdit par Roger, archevêque d'York, légat du pape Alexandre, parce qu'il s'obstinait à maintenir sur le siége de Saint-André un évêque sacré par son ordre, au mépris d'une autre élection faite par le chapitre. Il envoya demander au nouveau pontife et obtint l'absolution des censures, moyennant la promesse de se soumettre au jugement qui serait prononcé sur cette affaire; mais il éleva ensuite des difficultés qui prolongèrent longtemps la contestation. L'affaire des évêques de Dol, après tant de décisions, fut encore soumise au jugement du pape Lucius, et le roi Philippe-Auguste appuya fortement les droits de l'archevêque de Tours. Il fit écrire plusieurs lettres en son nom sur ce sujet par Étienne, abbé de Sainte-Geneviève. Mais

(1) Rigor. *Vit. Philip.*—Rob. *Chr.*—Gerv. *Chr.*—J. Bront. *Chr.*

le pape se contenta de nommer des commissaires pour entendre les parties, et s'abstint de rien prononcer. Les entreprises séditieuses des Romains l'obligèrent bientôt à sortir de la ville. Comme il refusait de souscrire à leurs prétentions et voulait maintenir les droits de son autorité, ils pillèrent et brûlèrent les terres du saint-siége, firent la guerre au pape et attaquèrent les places où il s'était successivement réfugié. Il s'adressa aux évêques et aux princes chrétiens pour obtenir des subsides, et avec l'argent qu'il reçut de toutes parts, il se vit en état de forcer les Romains à faire la paix. Mais elle ne dura pas longtemps. Les séditieux ayant pris plusieurs clercs, leur crevèrent les yeux, les revêtirent d'un costume dérisoire, et les firent ainsi conduire au pape, qui prononça l'anathème contre les auteurs de ce crime, et se retira à Vérone, où il demeura jusqu'à sa mort (1).

L'empereur Frédéric, qui s'était rendu en Italie, vint trouver le pape à Vérone, au mois d'août de l'an 1184, avec un grand nombre de seigneurs et de prélats, et dans un concile tenu à cette occasion, le pape Lucius publia contre les hérétiques un décret dont voici la substance: « Nous condamnons tous les hérétiques, quelque nom qu'ils se donnent, entre autres les cathares et patarins, ceux qui se disent faussement humiliés ou pauvres de Lyon, les passagins, joséphins, arnaudistes, et généralement tous ceux qui enseignent autrement que l'Église romaine touchant le baptême et les autres sacremens, et tous ceux qui oseront prêcher sans mission de nous ou de l'évêque diocésain. Nous les soumettons à l'anathème perpétuel avec tous ceux qui leur donneront retraite ou protection. Et parce qu'ils méprisent les censures ecclésiastiques, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus de ces hérésies, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice,

(1) Roger. Hoved. — Robert. *Chron.* — Guill. Nang. *Chron.*

puis abandonnés à la puissance séculière pour recevoir la punition convenable, si ce n'est que le coupable, aussitôt qu'il sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque. Les laïques, s'ils n'abjurent, seront également punis par le juge séculier. Ceux qui seront seulement trouvés suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence; et quant à ceux qui retomberont après leur abjuration, ils seront abandonnés au bras séculier, sans plus être écoutés.» Ce décret ordonne ensuite aux évêques de renouveler cette excommunication aux grandes solennités; de visiter au moins une fois par an, soit en personne, soit par des délégués, les lieux qui, selon le bruit public, servent de retraite aux hérétiques, et de faire jurer trois ou quatre hommes d'une bonne réputation, et tout le voisinage, s'ils le jugent à propos, qu'ils dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre, non-seulement les hérétiques qui seront à leur connaissance, mais toutes les personnes qui tiendront des assemblées secrètes, ou qui se feront remarquer par des singularités suspectes. Les accusés devront se purger suivant la coutume du pays, et s'ils refusent de jurer, ils seront tenus pour hérétiques. Il est en outre ordonné à tous les seigneurs et aux magistrats des villes de s'engager par serment à prêter leur secours à l'Église contre les hérétiques, et de s'appliquer de bonne foi à exécuter ce décret, sinon, outre l'excommunication et l'interdit sur leurs terres, ils seront dépouillés de leurs charges et incapables d'être admis à aucune autre. Tous les fauteurs des hérétiques seront déclarés infâmes, et comme tels exclus pour toujours de toute fonction publique. Enfin ceux qui sont exempts de la juridiction épiscopale seront néanmoins soumis pour ce sujet au jugement des évêques, comme délégués du saint-siége.

On peut remarquer dans les dispositions de ce décret, notamment dans les mesures prescrites aux évêques pour la recherche des hérétiques, l'origine de l'inquisition. On

y voit aussi les peines temporelles jointes aux peines spirituelles; mais il y est fait mention expresse du concours de l'empereur, et la suite fera voir qu'on avait raison de présumer l'assentiment tacite des autres princes. Cette observation peut s'appliquer à tous les décrets du même genre. Frédéric, pendant son séjour en Italie, voulut faire couronner empereur son fils Henri, mais le pape ne jugea pas à propos d'y consentir. Il refusa aussi d'accorder la réhabilitation de quelques clercs ordonnés par les schismatiques. Enfin une contestation s'éleva entre le pape et l'empereur au sujet de l'archevêché de Trêves, dont Frédéric avait donné l'investiture au prévôt Rodolphe, élu seulement par une partie du chapitre, tandis que l'archidiacre Volmar, élu et intronisé par l'autre partie, était soutenu par le pape. Ces différends se prolongèrent et s'aggravèrent encore sous le pontificat suivant.

Pendant le concile de Vérone, le patriarche de Jérusalem et les grands maîtres des templiers et des hospitaliers vinrent demander des secours au nom du roi Baudouin. Ce prince, privé de la vue et de l'usage de ses membres par la maladie, avait donné la régence du royaume avec sa sœur Sibylle en mariage à Guy de Lusignan, comte de Joppé et d'Ascalon. Ayant ensuite reconnu l'incapacité de ce jeune seigneur, il lui ôta le pouvoir, fit couronner roi son neveu Baudouin V, âgé de cinq ans, issu d'un premier mariage de sa sœur Sibylle avec le marquis de Montferrat, et rendit la régence au comte de Tripoli, qui en avait déjà été investi précédemment. Alors Guy de Lusignan s'enferma dans Ascalon, et refusa ouvertement d'obéir au roi. Les députés de la Palestine ayant obtenu du pape des lettres de recommandation pour les rois de France et d'Angleterre, se rendirent à Paris, où ils furent reçus avec les plus grands honneurs. Philippe-Auguste ordonna à tous les prélats du royaume d'exhorter les peuples à prendre la croix, et il fit partir des troupes à

ses dépens pour la Terre-Sainte; mais on lui conseilla de ne pas y aller en personne. Henri II, roi d'Angleterre, montra les mêmes dispositions. Il promit des secours d'hommes et d'argent, et se rendit avec les ambassadeurs en Normandie, où il eut, au printemps de l'an 1185, une conférence pour ce sujet avec le roi de France; mais il se montra inflexible à toutes les instances du patriarche, qui le pressa vivement de se croiser lui-même ou d'envoyer un de ses fils, attendu, disait-il, que la Palestine avait moins besoin d'argent que d'un chef. Ainsi cette ambassade n'eut pas grand effet. Un certain nombre de prélats et de seigneurs prirent la croix, entre autres les archevêques de Rouen et de Cantorbéry, mais ils ne se pressèrent point de partir. Le roi Baudouin mourut sur ces entrefaites l'an 1185, et son neveu Baudouin V l'année suivante. Alors Guy de Lusignan se fit couronner roi par le crédit de sa femme Sibylle, et comme il fit éclater son ressentiment contre le comte de Tripoli, celui-ci fit un traité particulier avec Saladin, et se mit sous sa protection (1).

Le pape Lucius III mourut au mois de novembre de l'an 1185, et eut pour successeur le cardinal Hubert Crivelli, qui prit le nom d'Urbain III et tint le saint-siége environ deux ans. Peu de temps après, l'empereur Frédéric maria son fils Henri avec Constance, héritière présomptive du royaume de Sicile. Le pape Urbain vit avec chagrin cette alliance, qui tendait à rendre l'empereur tout-puissant en Italie, et il fut surtout mécontent de voir le jeune prince s'arroger dès ce moment le titre de césar; car il soutenait, comme Lucius, son prédécesseur, que Frédéric ne pouvait donner à son fils la dignité impériale. Il réclamait en outre les terres de la comtesse Mathilde, et se plaignait de ce que l'empereur, après la mort des évêques, s'emparait de leurs biens, et de ce qu'il s'était

(1) Rog. Hov. — Arnold. *Chron.* — Guill. Nang.

approprié les revenus de plusieurs monastères de filles, sous prétexte de la mauvaise conduite des abbesses. Enfin il demandait pour les biens et les vassaux de l'Église l'affranchissement de toute avouerie laïque, et l'exécution des lois canoniques qui interdisaient aux laïques la possession des dîmes. L'empereur, de son côté, alléguait la coutume et les droits de la couronne, et il se montra vivement offensé de ce que le pape, malgré l'investiture donnée à Rodolphe, crut devoir ordonner Volmar pour le siége de Trêves. Le jeune roi Henri ne contribua pas peu par ses violences à fomenter la division. Il fit battre à coups de poing et outrager ignominieusement un évêque, pour avoir reçu du pape son évêché, qui ne comprenait aucuns droits régaliens. Une autre fois, il enleva une grande somme d'argent destinée au pape, et fit couper le nez au porteur. Le pape Urbain, après plusieurs négociations inutiles, menaça d'excommunier l'empereur; mais les représentations des évêques d'Allemagne et les instances des habitans de Vérone lui firent différer l'exécution de cette menace, et il mourut avant de l'avoir effectuée.

Cependant la mauvaise conduite des Francs précipitait vers sa ruine le royaume de Jérusalem. Ils avaient conclu depuis quelque temps une trêve avec Saladin, lorsque Renaud de Châtillon, seigneur de Carac, sur les confins de l'Arabie, continuant ses courses contre les infidèles, enleva plusieurs caravanes de marchands, pilla leurs richesses, et fit mettre aux fers tous ceux qui les composaient. Il attaquait au mépris des traités les pèlerins mahométans, et fit même des préparatifs pour courir jusqu'à la Mecque. Saladin envoya redemander les prisonniers; mais Renaud, de concert avec les templiers, dont ses terres étaient pleines, ne répondit que par des injures contre Mahomet. Saladin en fut tellement indigné, que prenant Dieu à témoin de la perfidie des chrétiens, il jura de leur faire la guerre de tout son pouvoir, et de

tuer Renaud de sa main. Il entra donc sur leurs terres, en 1187, avec une armée de plus de cinquante mille hommes, et vint mettre le siége devant Tibériade. Aussitôt le roi de Jérusalem et tous les princes chrétiens, réunissant leurs forces, volèrent au secours de la place. Les armées se trouvèrent en présence le 2 juillet, et le lendemain, qui était un vendredi, jour heureux et sacré pour les musulmans, la bataille s'engagea et dura deux jours. Les chrétiens firent des prodiges de valeur; mais enfin, accablés par le nombre, ils furent entièrement défaits. Guy de Lusignan, Renaud de Châtillon, les grands maîtres du temple et de l'hôpital, tombèrent entre les mains du vainqueur, et la vraie croix, qu'on avait portée au combat, selon la coutume, fut enlevée par les musulmans. L'évêque d'Acre, qui la tenait, resta au nombre des morts.

Saladin, après la bataille, commença par remercier Dieu de sa victoire, qu'il attribua moins à sa valeur qu'aux crimes des chrétiens. On amena les principaux prisonniers dans sa tente, et les ayant fait asseoir à ses côtés, comme ils étaient dévorés par la soif, il fit présenter au roi un rafraîchissement. Le roi, après avoir bu, donna la coupe à Renaud de Châtillon; mais Saladin lui dit par interprète : C'est à vous que je présente à boire, et non pas à cet homme maudit, qui ne doit point espérer de quartier. Ensuite il reprocha à Renaud son mépris des traités, sa cruauté envers les musulmans, ses injures contre Mahomet et ses préparatifs pour piller la Mecque. Il faut donc, ajouta-t-il, que je venge notre prophète et sa loi. Néanmoins, si tu veux embrasser notre religion, je suis prêt à te pardonner. Renaud témoigna un égal mépris pour les promesses et les menaces du sultan, et répondit avec fermeté qu'il voulait mourir chrétien. Aussitôt Saladin lui déchargea un coup de sabre sur la tête, après quoi ses officiers l'achevèrent. Tous les templiers et les hospitaliers pris dans cette journée fu-

rent pareillement mis à mort. On compta jusqu'à deux cent trente templiers ainsi égorgés, et Saladin en donnant cet ordre dit qu'il rendrait un grand service au pays s'il pouvait le purger entièrement de ces assassins. C'est qu'ils ne faisaient quartier aux musulmans ni en paix ni en guerre.

Saladin ayant forcé Tibériade, entreprit d'abord d'enlever aux Francs les places maritimes, pour leur ôter toute communication avec la Grèce et le reste de l'Europe. Acre ou Ptolémaïde se rendit au bout de deux jours, et il permit aux chrétiens d'y demeurer ou de se retirer avec leurs familles et leurs biens. Jaffa, Naplouse, Béryte, Sidon et plusieurs autres places furent enlevées presque sans résistance. Césarée, après une défense vigoureuse, fut prise d'assaut, brûlée et saccagée. Ascalon fut livrée pour la rançon du roi Guy de Lusignan. Enfin, le 19 septembre, Saladin vint mettre le siége devant Jérusalem. Elle était en état de tenir longtemps; mais la défaite de Tibériade, la prise de tant d'autres places et la perte des principaux chefs, avaient jeté la consternation parmi les assiégés, et ce qui acheva de les désespérer, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée par les chrétiens du rite grec pour livrer une des portes à Saladin. La reine Sibylle, le patriarche Héraclius et les autres chefs adressèrent au sultan des propositions qu'il repoussa d'abord avec mépris; mais comme ils déclarèrent que si on ne leur accordait une capitulation honorable, ils se défendraient jusqu'à la dernière extrémité, Saladin craignit de les réduire au désespoir, et la capitulation se fit aux conditions suivantes : « Qu'ils rendraient la ville en l'état où elle était, sans rien démolir; que la noblesse et les gens de guerre sortiraient en armes, avec la liberté de se retirer où ils voudraient, et que les autres citoyens, en payant par tête une taxe fixée, pourraient emporter leurs meubles et seraient conduits en sûreté. Ainsi Jérusalem fut livrée le 2 octobre, après quatorze jours de

siége. Le patriarche Héraclius eut la permission d'emporter tous les ornemens de son église, l'argenterie du saint-sépulcre, les lames d'or et d'argent dont il était couvert, et plus de deux cent mille écus d'or. Les officiers de Saladin voulurent s'y opposer; mais le sultan leur dit que puisque la capitulation, en permettant aux chrétiens d'emporter leurs biens, n'exceptait pas ceux des églises, il ne fallait pas leur donner un juste sujet de se plaindre. Il traita la reine et le patriarche avec beaucoup d'égards, déchargea les pauvres de la taxe portée par la capitulation, et touché par les déchirantes lamentations des femmes et des enfans qui redemandaient leurs maris ou leurs pères, il fit délivrer un grand nombre de captifs, dont il paya la rançon à ses soldats. Enfin il permit aux chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean d'y laisser dix d'entre eux pour soigner leurs malades pendant un an. Aussitôt que les Latins furent sortis de Jérusalem, les musulmans, poussant des cris de joie, abattirent toutes les croix et les foulèrent aux pieds, brisèrent les cloches, convertirent les églises en mosquées, les lavèrent en dedans et en dehors avec de l'eau de rose, et contraignirent les esclaves chrétiens à effacer les peintures et les images dont elles étaient ornées. On ne conserva que l'église du Saint-Sépulcre, qui fut rachetée par les chrétiens syriens; et Saladin permit comme auparavant de visiter les lieux saints, mais à condition d'y venir sans armes et de payer certains droits. Il ne resta aux Latins en Orient que trois places considérables, Antioche, Tyr et Tripoli (1).

Ces tristes nouvelles arrivèrent promptement en Italie, et le pape Urbain III, qui était alors à Ferrare, en mourut de chagrin le 19 octobre de la même année 1187. Deux jours après, on élut pour lui succéder le cardinal Albert, chancelier de l'Église romaine, qui prit le nom

(1) Roger. Hoved. — Guill. Neubr. — Guill. Nang.

de Grégoire VIII. Il s'empressa d'écrire une lettre circulaire adressée à tous les fidèles pour les exhorter à la croisade, et une autre où il prescrivait à cette occasion de jeûner tous les vendredis pendant cinq ans, et de s'abstenir de la viande les mercredis et les samedis, ce qui montre que cette abstinence du samedi n'était pas encore généralement obligatoire. En même temps il se rendit à Pise pour réconcilier cette république avec celle de Gênes, et obtenir leur concours pour le recouvrement de la Terre-Sainte; mais il mourut pendant cette négociation, le 17 décembre, après deux mois seulement de pontificat. Le surlendemain on élut à sa place Paulin, cardinal évêque de Palestrine, qui fut nommé Clément III. Son premier soin fut de donner suite aux mesures prises par son prédécesseur touchant la croisade, et d'envoyer des légats pour la faire prêcher en Allemagne, en France et en Angleterre. Il députa aussi vers les Romains pour conclure la paix avec eux, et l'on fit un traité dont les principales conditions furent que l'on restituerait au pape le gouvernement de Rome, avec toutes les églises, les droits régaliens et les impôts, dont un tiers serait employé à éteindre les dettes; que les sénateurs seraient nommés par lui et tenus de lui prêter serment de fidélité, mais qu'eux et leurs officiers recevraient les appointemens accoutumés; que les Romains seraient obligés de se rendre à la réquisition du pape pour la défense des terres de l'Église, et qu'enfin le pape aiderait les Romains à soumettre la ville de Tusculum, et leur abandonnerait les murs et la forteresse pour les démolir. Après ce traité, conclu au printemps de l'an 1188, le pape vint à Rome, où il fut reçu avec une joie incroyable. Il termina vers le même temps les divisions qui existaient en Écosse au sujet du siége épiscopal de Saint-André, et le roi Guillaume lui ayant donné toute satisfaction à cet égard, obtint un privilége portant que les évêchés de son royaume, au nombre de neuf, relèveraient immédiate-

ment du saint-siége. L'Église d'Écosse était auparavant soumise à la métropole d'York.

Les rois de France et d'Angleterre s'étant réunis près de Gisors au mois de janvier 1188, avec un grand nombre de prélats et de seigneurs, à l'occasion de quelques différends, l'archevêque de Tyr, envoyé en Europepour solliciter des secours, exposa si vivement dans cette assemblée la désolation de l'Église d'Orient, que les deux princes se réconcilièrent aussitôt et reçurent la croix de sa main. Ils furent imités par Richard, comte de Poitiers, fils du roi d'Angleterre, par Hugues, duc de Bourgogne, par les comtes de Flandre et de Blois, par les archevêques de Cantorbéry et de Rouen, et par une foule d'autres seigneurs. Ensuite les deux rois publièrent dans leurs états des ordonnances pour obliger tous ceux qui ne prendraient pas la croix à payer pendant l'année 1188 la dîme de tous leurs revenus et de leurs meubles pour le secours de la Terre-Sainte. Il n'y eut d'exceptés que les chartreux et les ordres de Cîteaux et de Fontevrauld. On nomma des commissaires pour lever partout cet impôt, qui fut nommé la dîme saladine, et l'excommunication fut prononcée contre ceux qui refuseraient de le payer (1).

L'empereur d'Allemagne tint de son côté, au mois de mars, une diète à Mayence, où il prit la croix avec son fils Frédéric, duc de Souabe, et soixante-huit des plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques. Les exhortations du cardinal Henri, légat du pape, produisirent un tel empressement parmi les personnes de toute condition, que pour éviter les embarras et les désordres d'une trop grande multitude, l'empereur fit défendre sous peine d'excommunication à tous ceux qui n'auraient pas au moins trois marcs d'argent de marcher avec ses troupes. Il partit peu de temps après Pâques de l'année 1189, avec une armée de cent cinquante mille hommes, et prit

(1) Roger. Hoved. — Gerv. *Chron.* — Rigord.

sa route par la Hongrie, où il fut parfaitement accueilli par le roi Bela ; mais en Bulgarie il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la main. Il trouva aussi de la résistance sur les terres de l'empire grec. Isaac l'Ange, qui lui avait promis le passage, s'était mis ensuite dans la tête, sur les prédictions d'un moine de Stude nommé Dosithée, que Frédéric venait dans le dessein de faire son fils empereur de Constantinople. Ce moine visionnaire lui avait prédit l'empire, comme cela ne manquait jamais d'arriver chez ces Grecs superstitieux à l'égard de quiconque pouvait y avoir des prétentions, et l'accomplissement de cette prétendue prophétie avait mis Dosithée en si grande faveur, que l'empereur le fit patriarche de Jérusalem, et le transféra ensuite au siége de Constantinople, d'où il fut bientôt après déposé. Frédéric se voyant trompé par Isaac, fit le dégât sur ses terres et s'empara de Philippopolis. Il passa l'hiver à Andrinople, puis au printemps suivant, ayant traversé l'Hellespont, il s'avança dans l'Asie-Mineure, sur les terres du sultan d'Icone, qui lui avait aussi promis la liberté du passage. Toutefois ce prince musulman le fit attaquer dans les défilés des montagnes; mais l'empereur battit deux fois les Turcs, et vint assiéger le sultan dans sa capitale, qu'il prit d'assaut. Ensuite continuant sa route et arrivé en Cilicie, comme la chaleur était extrême, il lui prit envie de se baigner dans une rivière. L'impression subite du froid lui fit perdre bientôt connaissance, et il mourut quelques instans après, à l'âge de soixante-dix ans, le 10 juin 1190. Son fils Frédéric prit la conduite de l'armée; mais il mourut lui-même sept mois après son père devant la ville d'Acre, alors assiégée par les Francs. La fatigue, les combats et les maladies avaient tellement décimé les troupes allemandes, qu'il en restait à peine la dixième partie.

Cependant une nouvelle guerre survenue entre les rois de France et d'Angleterre avait retardé leur départ pour

la Terre-Sainte. Le pape Clément III envoya le cardinal Jean d'Anagni pour terminer ces différends. On tint à ce sujet, pendant l'été de l'an 1189, une conférence à la Ferté-Bernard, où le légat menaça le roi Philippe-Auguste, s'il ne faisait la paix, de mettre l'interdit sur son royaume. Mais ce prince répondit qu'il ne défèrerait point à une sentence évidemment injuste, et qu'on ne pouvait l'empêcher de punir ses vassaux rebelles et de contraindre ses ennemis à l'observation des traités. Le roi Henri II voyant ses propres enfans déclarés contre lui, en conçut un tel chagrin, qu'il tomba malade bientôt après à Chinon en Touraine, et mourut le 6 juillet de cette année 1189. Il eut pour successeur Richard, son fils, comte de Poitou; car Henri, qu'il avait associé au trône, était mort six ans avant lui. Richard passa aussitôt à Rouen pour se faire reconnaître duc de Normandie, et de là à Londres, où il fut couronné, le 3 septembre, par Baudouin, archevêque de Cantorbéry. Avant son sacre, il fit serment devant l'autel de conserver toute sa vie la paix et l'honneur de l'Église, de gouverner selon les lois, et d'abolir les mauvaises coutumes.

La cérémonie fut immédiatement suivie d'une violente sédition contre les Juifs, que leurs usures, jointes aux accusations d'infanticide et de maléfice, ne rendaient pas moins odieux en Angleterre qu'en France. Le roi avait défendu de les laisser entrer ce jour-là dans le palais, et comme ils ne laissèrent pas d'y venir pour offrir leurs présens, un officier indigné les repoussa en donnant à l'un d'eux un soufflet. D'autres suivirent son exemple, ce qui fit croire au peuple qu'on agissait ainsi par ordre du roi, et bientôt le bruit se répandit dans toute la ville qu'il avait ordonné d'exterminer les Juifs. Le peuple courant aux armes tomba sur eux de toutes parts; un grand nombre furent massacrés, et on mit le feu aux maisons où les autres s'étaient réfugiés. Des officiers envoyés par le roi ne purent venir à bout d'arrêter la

sédition. Il fit expédier dans toutes les provinces des lettres portant défense de faire aucun mal aux Juifs; mais avant leur publication plusieurs villes avaient déjà imité l'exemple de Londres. Tous les Juifs d'York périrent au mois de mars de l'année suivante. Ils se réfugièrent d'abord au nombre de cinq cents familles dans la tour, et refusèrent de la rendre; puis, se voyant attaqués vivement, ils offrirent une grande somme d'argent pour avoir la vie sauve. Mais le peuple ne voulut pas y consentir. Alors un d'entre eux conseilla de s'égorger les uns les autres, ce qui fut aussitôt exécuté. Ceux qui restèrent furent tués par le peuple.

Le roi Richard, après son sacre, fit tenir un concile où il prit des mesures pour remplir les évêchés vacans et se procurer les fonds nécessaires à l'expédition de la Terre-Sainte. Il nomma régent du royaume en son absence Guillaume, évêque d'Héli, son chancelier, et pour lui donner plus d'autorité, il demanda et obtint pour lui du pape Clément la légation d'Angleterre. Gauthier, archevêque de Rouen, qui avait pris la croix, tint de son côté un concile où il publia plusieurs règlemens pour le maintien de la discipline. On remarque entre autres la défense de porter l'Eucharistie, soit de jour, soit de nuit, sans lumière, sans croix et eau bénite, et sans la présence d'un prêtre, excepté en cas de nécessité. Le roi ayant fait ses préparatifs, alla prendre à Tours la gibecière et le bourdon de pèlerin, puis il se rendit à Vézelay en Bourgogne, pour y joindre le roi de France. Celui-ci laissa la régence à la reine Adèle, sa mère, et à son oncle Guillaume, archevêque de Reims et légat du saint-siége. Il régla l'exercice de leur autorité par une ordonnance dont un article porte que si un évêché ou une abbaye royale vient à vaquer, les chanoines ou les moines s'adresseront à eux comme au roi lui-même, pour demander la liberté d'élection, qui devra leur être accordée sans difficulté; que la reine et l'archevêque garderont la

régale jusqu'au sacre de l'élu, et que si dans l'intervalle un bénéfice devient vacant, ils le conféreront à des hommes lettrés et vertueux. C'est le premier témoignage du droit de conférer les bénéfices en régale, c'est-à-dire pendant la vacance du siége. Après ces dispositions, Philippe-Auguste alla en grand cortége à Saint-Denis prendre la gibecière et le bourdon, avec l'étendard que l'on nommait oriflamme, et dont on croyait que la vue avait souvent mis en fuite les ennemis. Il arriva à Vézelay le 4 juillet 1190, en même temps que le roi Richard, et ils allèrent s'embarquer séparément pour Messine, où ils passèrent l'hiver. Le roi d'Angleterre, pendant ce séjour, assembla dans sa chapelle les évêques de sa suite, se prosterna en chemise à leurs pieds, confessa toutes ses débauches, et en reçut la pénitence.

Philippe-Auguste partit le premier de Sicile, et arriva le 13 avril 1191 devant la ville d'Acre, que Guy de Lusignan assiégeait depuis deux ans. Richard ne partit que le 10 avril, et ayant été jeté par la tempête sur les côtes de Chypre, il fit en passant la conquête de cette île sur Isaac Comnène, qui s'était révolté contre l'empereur de Constantinople. Quand il fut arrivé en Palestine, on pressa tellement le siége d'Acre, que la place fut obligée de se rendre le 13 juillet. Les principaux articles de la capitulation furent que les émirs ou commandans s'obligeraient au nom de Saladin à rendre la vraie croix, prise à la bataille de Tibériade, et à délivrer deux cents chevaliers et mille autres captifs. Comme Philippe-Auguste était tombé dans une maladie de langueur qui faisait craindre pour sa vie, et que d'ailleurs il ne pouvait plus supporter la hauteur et les mauvais procédés du roi d'Angleterre, il laissa les croisés français sous les ordres du duc de Bourgogne, et s'embarqua peu de jours après la prise d'Acre pour revenir en France. En passant à Rome, il se fit absoudre de son vœu, parce qu'il ne l'avait pas accompli entièrement.

Ce fut pendant le siége d'Acre que fut institué l'ordre teutonique. Il dut son origine à quelques Allemands de Brême et de Lubeck, qui établirent sous une tente une sorte d'hôpital où ils recueillirent et soignèrent les malades. On a vu que dès les premiers temps des croisades il y avait eu déjà un hôpital à Jérusalem pour les pèlerins d'Allemagne qui n'entendaient pas la langue des Francs, et dans la suite, plusieurs nobles ou chevaliers, en se joignant aux frères servans, avaient néanmoins continué de combattre pour la défense de la Terre-Sainte. Cette dévotion s'étant renouvelée au siége d'Acre, à l'occasion de l'hôpital établi dans le camp, on conçut le projet de former un troisième ordre militaire, à l'imitation des templiers et des hospitaliers. Il fut d'abord approuvé par le patriarche et les évêques du pays, puis confirmé en 1192 par le souverain-pontife. Le premier grand maître fut Henri Valpot, qui après la prise de la ville y bâtit un hôpital avec une église.

Quand Philippe-Auguste eut quitté la Palestine, le roi Richard voulut décider de tout, et indisposa par sa fierté un grand nombre de seigneurs, entre autres le marquis de Montferrat, qui se retira dans sa ville de Tyr, et Léopold, duc d'Autriche, qui s'embarqua pour revenir en Allemagne. Saladin vint bientôt après attaquer les croisés près de Césarée avec une armée nombreuse; mais le roi Richard, quoique avec des forces bien inférieures, remporta la victoire. Il s'occupa ensuite à réparer les fortifications de quelques places maritimes, entre autres de la ville d'Acre, qui devint la plus importante place des Latins dans la Palestine. Il donna le royaume de Chypre à Guy de Lusignan, qui céda ses droits sur celui de Jérusalem à Henri, comte de Champagne, neveu du roi Richard. L'absence de ce prince avait causé de grands troubles en Angleterre, où ses deux frères, Jean, comte de Mortain, et Geoffroy, archevêque d'York, firent ôter la régence à l'évêque d'Héli,

dont la hauteur et le despotisme avaient indisposé la plupart des prélats et des seigneurs. Le pape Célestin III, sur les plaintes de cet évêque, écrivit une lettre où il ordonnait de dénoncer excommuniés le comte de Mortain et ses complices ; mais on suspendit en Angleterre l'exécution de cet ordre, et l'archevêque de Rouen, chargé de la régence et compris dans la censure, envoya des députés à Rome pour en demander la révocation, ce qu'il ne put pas obtenir. Toutefois le pape nomma des légats pour terminer ce différend, et comme le sénéchal de Normandie ne leur permit pas d'y entrer, ils mirent cette province en interdit ; mais le pape, en considération du roi Richard, fit lever la censure.

Ce prince ayant appris ces troubles, se pressa de faire avec Saladin une trêve de trois ans ; puis il s'embarqua au mois d'octobre 1192 pour revenir en Europe. Craignant d'aborder dans la Pouille, où l'empereur Henri avait des forces redoutables, il se dirigea vers les terres du saint-siége ; mais ayant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il fut obligé de passer sur les terres de Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait sensiblement offensé en Palestine. Richard, quoique déguisé en templier, fut reconnu et mené au duc, qui le retint à Vienne dans une étroite prison, et le livra ensuite à l'empereur, son ennemi. Le pape, pressé par les lettres réitérées de la reine d'Angleterre et de l'archevêque de Rouen, prononça l'excommunication contre le duc d'Autriche, mit l'interdit sur ses terres, et menaça l'empereur de la même peine. Néanmoins le roi Richard ne put obtenir sa liberté qu'au bout d'un an et moyennant une forte rançon, avec des otages pour la sûreté du payement. On regarda comme une punition du ciel les malheurs qui affligèrent bientôt après le duc d'Autriche. Ses états furent ravagés par les incendies, les inondations, et par des maladies qui emportèrent un grand nombre de seigneurs. Enfin il se blessa grièvement en tombant de cheval, et la gan-

grène se mit dans la plaie, qui devint incurable. Alors il fit délivrer les otages de Richard, ordonna la restitution des sommes déjà payées, et mourut après avoir reçu l'absolution des censures (1).

Le pape Clément III était mort le 27 mars 1191, et trois jours après on lui avait donné pour successeur Célestin III, qui avait plus de quatre-vingts ans; mais il conservait encore toute sa vigueur. On voit dans l'Ordre romain, composé vers ce temps par le camérier Censio, quelles étaient alors les cérémonies de l'intronisation. Le cardinal archidiacre donnait le nom au pape élu, et le revêtait aussitôt de la chape rouge, puis on chantait le *Te Deum*, après quoi les cardinaux conduisaient le pape à son siége derrière l'autel, se prosternaient à ses pieds, et recevaient le baiser de paix. On le conduisait ensuite à un siége de pierre posé devant la basilique de Latran, et de là dans un siége de porphyre devant la basilique de Saint-Sylvestre, où il recevait le bâton pastoral avec les clefs du palais pontifical; enfin on le faisait asseoir dans un siége semblable, et là on lui mettait une ceinture de soie rouge d'où pendait une bourse de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuses.

Après la mort de l'empereur Frédéric, son fils Henri VI vint aussitôt en Italie pour recevoir la couronne impériale. Le pape Célestin, pressé par les instances des Romains, le couronna le lundi de Pâques de l'an 1191, et ce prince lui ayant remis la ville de Tusculum, elle fut abandonnée aux Romains, qui la détruisirent jusqu'aux fondemens. Les habitans se dispersèrent dans les lieux voisins, à l'exception de quelques-uns, qui construisirent des cabanes dans les ruines d'un des faubourgs, ce qui a donné l'origine au bourg de Frascati. L'empereur, malgré la défense du pape, entreprit d'enlever le royaume

(1) Rog. Hoved. — Matt. Paris. — Joan. Bromt. — Radulf. Dicet. — Jacob. de Vitr. — *Chron. Reisperg.*



de Sicile à Tancrède, qui avait été élu pour succéder à Guillaume le Bon, mort sans enfans. Il passa dans la Pouille, où il se rendit maître de plusieurs places, et même de Salerne, qui en était la capitale; mais l'épidémie qui se mit dans ses troupes l'obligea bientôt de retourner en Allemagne, et Tancrède reprit la plupart des villes. Ce prince étant mort deux ans plus tard, laissant ses états à son fils Guillaume encore enfant, l'empereur revint en Italie avec une nouvelle armée, s'empara de la Pouille, et passa en Sicile, où il se fit couronner roi au mois d'octobre de l'an 1194, après quoi il fit pendre, brûler ou mutiler un grand nombre de seigneurs, et retourna l'année suivante en Allemagne, emmenant prisonnier le jeune roi Guillaume, à qui il fit crever les yeux. Ainsi finit, après un siècle de durée, la domination des Normands dans la Sicile.

L'évêché de Liége ayant vaqué l'an 1191, le chapitre s'était partagé entre l'archidiacre Albert de Louvain, frère du duc de la basse Lorraine, et un autre clerc sans mérite. L'empereur, à l'exemple de ses prédécesseurs, prétendit qu'en cas de division, l'élection n'appartenait qu'à lui seul, et il donna l'investiture à Lothaire, prévôt de Bonn et frère du comte d'Horstade. Albert, pour soutenir ses droits, fit le voyage de Rome, où il produisit les preuves de la régularité de son élection. Le pape n'hésita pas à la confirmer, sans être retenu par la crainte des violences de l'empereur; et plein d'estime pour Albert, il le fit même cardinal, et l'autorisa à se faire sacrer par l'archevêque de Reims. Cependant l'empereur avait fait mettre Lothaire en possession, et menaçait de perdre tous ceux qui oseraient se déclarer pour Albert. Le duc d'Ardennes, oncle de ce dernier, lui offrit d'employer ses forces et celles de ses amis pour le soutenir; mais le vertueux prélat répondit qu'il ne voulait pas user de tels moyens. Peu de temps après arrivèrent à Reims trois chevaliers allemands, qui se disaient chassés

de la cour, et qui parvinrent bientôt à gagner complétement la confiance et l'amitié d'Albert. Enfin un jour, l'ayant fait sortir de la ville sous prétexte d'une promenade, ils le poignardèrent et s'enfuirent précipitamment à Verdun, où ils furent très-bien reçus de l'empereur. Cet assassinat fut commis le 24 novembre 1192. On rapporte quelques miracles opérés au tombeau d'Albert, qui dans la suite a été mis au nombre des saints. Vers le même temps fut fondé au diocèse de Langres le monastère du Val des Choux, qui devint le chef-lieu d'un ordre particulier dont les statuts, fort semblables à ceux des chartreux, furent confirmés dans la suite par le pape Honorius III.

Richard, roi d'Angleterre, délivré de sa prison, arriva dans son royaume au mois de mars de l'an 1194, et se fit de nouveau couronner solennellement par Hubert, archevêque de Cantorbéry. Il donna toute sa confiance à ce prélat, le nomma son chancelier, et obtint pour lui l'année suivante la légation d'Angleterre. Hubert en cette qualité se rendit bientôt après à York pour y tenir un synode et publier des règlemens contre les désordres introduits par le relâchement de la discipline. Geoffroy, archevêque de cette ville, frère naturel du roi Richard, négligeait complétement toutes les fonctions de son ministère, et ne s'occupait que de la chasse et des autres amusemens de la noblesse ; il ne tenait point de synodes, n'ordonnait point de clercs, ne tenait aucun compte des jugemens rendus par les délégués du saint-siége, donnait les bénéfices à des enfans pour en conserver les revenus, et prodiguait les excommunications sans règle et sans motif. Son clergé porta des plaintes au pape, qui donna commission à saint Hugues, évêque de Lincoln, de faire à ce sujet des informations juridiques. Ce prélat, né en Bourgogne d'une famille noble et pieuse, avait été offert à Dieu dès l'âge de huit ans dans un monastère de chanoines réguliers, et le désir d'une vie plus parfaite l'avait

fait passer ensuite dans l'ordre des chartreux, où il fut ordonné prêtre et chargé de la direction des frères convers. Le roi Henri II, sur sa réputation, le demanda pour gouverner la chartreuse d'Onitham, qu'il avait fondée dans le comté de Sommerset, et qui fut la première maison de cet ordre en Angleterre. Hugues fut tiré malgré lui de sa solitude en 1186 pour occuper le siége de Lincoln, où ses talens et ses vertus brillèrent d'un nouvel éclat. Il se fit admirer surtout par son zèle pour la défense des opprimés et son courage intrépide pour résister aux puissances. Ayant reçu la commission du pape au sujet de l'archevêque d'York, il se rendit dans cette ville avec deux ecclésiastiques qui lui étaient adjoints, et après les informations prescrites, comme l'archevêque fit déclarer qu'il appelait à Rome, Hugues, en vertu de ses pouvoirs, lui marqua le terme auquel il serait obligé de comparaître. Geoffroy ne s'étant pas présenté, le pape consentit à lui accorder un nouveau délai, après lequel, ayant attendu encore plus d'un mois, il prononça enfin contre lui, au mois de décembre de l'an 1195, une sentence qui le déclarait suspens de l'usage du pallium, des fonctions épiscopales, et de toute administration spirituelle et temporelle de son diocèse.

Saint Hugues signala vers le même temps sa fermeté à l'égard du roi Richard. Ce prince, ayant besoin d'argent pour faire la guerre à Philippe-Auguste, qui était entré sur ses terres, donna ordre à l'archevêque de Cantorbéry d'assembler les prélats et de leur demander un subside. L'évêque de Lincoln, jugeant que cette demande tournerait en définitive à la charge du peuple, la combattit fortement, et déclara qu'il n'y consentirait point. Le roi, vivement irrité, envoya un de ses courtisans avec des gens armés pour saisir ses biens et le chasser de son siége. Mais saint Hugues les fit dénoncer excommuniés dans toutes les paroisses au son des cloches, et redoutant les punitions divines dont les censures du

prélat étaient quelquefois suivies, ils s'en retournèrent sans oser rien faire. Cependant, pour ne pas attirer sur son peuple les effets de la colère du roi, il résolut d'aller le trouver et de prendre sur lui-même tout le péril. Arrivé à la cour, il entra dans la chapelle où le roi entendait la messe, et l'abordant sans se faire annoncer, il lui dit: Donnez-moi le baiser de paix. Vous ne le méritez pas, répondit le roi. Je suis venu d'assez loin vous trouver, reprit l'évêque; il faut bien que vous me le donniez. Le roi s'inclina en souriant et lui donna le baiser; puis, quand on vint lui présenter, selon l'usage, le signe de la paix, il le fit porter en premier lieu au saint évêque. La messe étant finie, Hugues mena le roi derrière l'autel pour lui parler avec plus de liberté, et lui reprocha avec un zèle courageux les continuelles exactions dont il chargeait son royaume et les adultères dont on l'accusait; ensuite il lui représenta devant toute l'assemblée qu'il n'avait fait que remplir ses devoirs de pasteur en s'opposant à la vexation de ses ouailles, et le roi se montra satisfait de cette justification. Le saint évêque défendit sévèrement à ses archidiacres et aux autres supérieurs ecclésiastiques de punir les pécheurs, selon l'usage, par des amendes pécuniaires. En faisant la visite de son diocèse, il trouva dans l'abbaye de Godestove un tombeau magnifique, qu'on lui dit être celui de Rosemonde, maîtresse de Henri II. C'était une prostituée, dit-il; qu'on l'enterre hors de l'église : on ne doit pas honorer ainsi la débauche et l'adultère. Saint Hugues mourut à Londres l'an 1200, à l'âge de soixante ans. Il y eut à ses funérailles un concours prodigieux, et le roi d'Angleterre voulut porter lui-même le corps sur ses épaules.

Alphonse, roi de Castille, après de grands avantages remportés sur les Maures, fut ensuite défait complétement l'an 1195, dans une bataille près d'Alarcos, et cette défaite livra son royaume aux ravages d'une nombreuse armée de musulmans venus d'Afrique sous la

conduite du roi de Maroc. Le pape Célestin envoya aussitôt un légat qui tint au mois de décembre de la même année un concile à Montpellier, dans lequel on accorda toutes les indulgences et les priviléges des croisés à ceux qui marcheraient en Espagne contre les Sarrasins. On y confirma aussi la trêve de Dieu, et l'excommunication contre les bandes de pillards aragonais. En Orient, Saladin était mort au mois de mars de l'an 1193, et les divisions survenues entre son frère et ses enfans pour le partage de ses états semblaient offrir une occasion favorable de reprendre Jérusalem et le reste de la Terre-Sainte. Le pape envoya donc, vers la fin de l'an 1195, des légats en France et en Allemagne, pour y faire prêcher la croisade, et écrivit pour le même objet à l'archevêque de Cantorbéry, son légat en Angleterre. De nombreuses armées de croisés partirent d'Allemagne sous la conduite de Conrad, archevêque de Mayence, et de Conrad, évêque de Wurzbourg, chancelier de l'empereur. Un grand nombre de seigneurs et une multitude de peuple prirent aussi la croix en France et en Angleterre. Arrivés en Palestine, les croisés gagnèrent une grande bataille près de Sidon, défirent les Sarrasins en plusieurs autres rencontres, et leur reprirent plusieurs places; mais la discorde les empêcha de profiter de leurs avantages. Les Allemands se persuadèrent que les Francs du pays s'entendaient avec les infidèles, et regardèrent comme une punition divine la mort de Henri, comte de Champagne et roi titulaire de Jérusalem, qui tomba d'une fenêtre et se cassa la tête. Enfin, ayant appris bientôt après les divisions occasionnées en Allemagne par la mort de l'empereur Henri, ils ne songèrent plus qu'à revenir au plus tôt chez eux (1).

L'empereur Henri mourut en Sicile au mois de septembre de l'an 1197, laissant un fils âgé de trois ans,

(1) Roger. Hoved.—Arnold. Lub. *Chron.*

nommé Frédéric, qu'il avait déjà fait couronner roi d'Allemagne; mais son jeune âge le fit mépriser, et au mois de mars de l'année suivante, son oncle Philippe, duc de Souabe, frère de Henri, fut proclamé roi des Romains par les seigneurs de la Bavière, de l'Autriche et des provinces voisines. D'un autre côté, l'archevêque de Cologne, celui de Trèves et les seigneurs de la basse Allemagne, refusant de reconnaître Frédéric à cause de sa jeunesse, et Philippe comme étant excommunié, élurent pour roi Othon, duc de Saxe. Frédéric fut cependant couronné roi de Sicile sous la tutelle de l'impératrice Constance, sa mère. L'empire d'Orient avait aussi changé de maître. Isaac l'Ange fut chassé du trône en 1195, par son frère Alexis, qui lui fit crever les yeux. Richard, roi d'Angleterre, n'avait pas cessé de porter la croix et de protester qu'à l'expiration de la trêve avec Saladin il retournerait en Orient; mais les guerres qu'il eut à soutenir contre Philippe-Auguste ne lui permirent pas d'exécuter son projet. Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils de Louis le Gros, fut pris les armes à la main par les Anglais, qui le tinrent longtemps dans une dure prison. Il écrivit plusieurs fois au souverain pontife pour lui demander justice; mais le pape Célestin lui répondit qu'il ne souffrait que ce qu'il avait mérité en oubliant les devoirs de son état et prenant part à une guerre injuste. Cependant il ne laissa pas d'écrire en sa faveur au roi d'Angleterre, qui fit porter au pape la cotte de mailles avec laquelle le prélat avait été pris, et lui fit dire : Voyez si c'est la robe de votre frère. Cet évêque ne fut mis en liberté qu'en 1202, après six ans de prison. Le roi Richard mourut au mois d'avril de l'an 1199, et eut pour successeur le comte de Mortain, son frère, connu sous le nom de Jean Sans-terre.

Philippe-Auguste ayant perdu sa première femme, Isabelle de Hainaut, dont il avait un fils nommé Louis, voulut se remarier, et fit demander Ingelburge, sœur du

roi de Danemarck. Il se rendit au-devant d'elle à Amiens, où il l'épousa le 14 août 1193; mais dès le lendemain, pendant la cérémonie du couronnement, il la prit tellement en aversion, qu'il résolut de s'en séparer. Il tint à cet effet, environ deux mois après, un parlement à Compiègne, où quelques témoins affirmèrent par serment qu'il y avait parenté entre Ingelburge et la reine défunte. Le roi de son côté affirma qu'il n'avait point consommé le mariage, quoique Ingelburge prétendît le contraire; et les évêques jugeant la parenté suffisante pour constituer un empêchement dirimant, Guillaume, archevêque de Reims et légat du saint-siége, prononça une sentence de nullité. Le roi quitta aussitôt la princesse, et voulait la renvoyer en Danemarck; mais elle demanda à s'enfermer dans un monastère, aimant mieux passer le reste de sa vie dans la continence que de contracter un nouveau mariage. Le pape Céiestin, sur les plaintes du roi de Danemarck, envoya deux légats en France pour examiner l'affaire, et adressa de vifs reproches aux évêques pour avoir jugé une cause de cette nature sans consulter le saint-siége; puis, ayant reçu des évêques danois un acte authentique sur la généalogie de la princesse, il cassa en 1196 la sentence de divorce, avec défense au roi Philippe-Auguste de contracter un autre mariage. Toutefois ce prince épousa bientôt après Agnès, fille du duc de Méranie. Vers le même temps mourut Maurice de Sully, qui avait succédé à Pierre Lombard sur le siége de Paris, où il se fit admirer par ses vertus, et surtout par sa charité envers les pauvres. Ce fut pendant son épiscopat que fut construite la cathédrale de cette ville.

L'année suivante mourut saint Homobon, citoyen de Crémone, qui, après avoir exercé le commerce pendant quelque temps, s'était retiré des affaires pour se consacrer entièrement à la pratique des bonnes œuvres, principalement à la conversion des hérétiques et au soulagement des pauvres. Il assistait toutes les nuits à l'office de

matines, et demeurait ensuite prosterné en prières devant le crucifix jusqu'à la messe. Les miracles opérés à son tombeau le firent canoniser deux ans après sa mort. Dans ce même temps vivait en Calabre l'abbé Joachim, célèbre par ses vertus et par ses écrits. Il avait fait dans sa jeunesse le pèlerinage de Jérusalem, et à son retour il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Curace, de l'ordre de Cîteaux. Il en fut élu abbé malgré lui; mais au bout de quelques années il se démit de cette dignité entre les mains du pape Clément III, qui lui permit de se retirer où il voudrait pour se livrer plus librement à la composition de ses ouvrages. Alors Joachim se retira avec un disciple dans les montagnes près de Cosenza, dans un lieu nommé Flore, où il construisit une cellule avec un oratoire; puis, le nombre de ses disciples augmentant chaque jour, il y fonda un nouveau monastère, dont l'observance était plus austère que celle de Cîteaux, et qui devint le chef-lieu d'une congrégation particulière. Richard, roi d'Angleterre, pendant son séjour à Messine, eut la curiosité de l'entretenir et de le consulter sur le succès de la croisade; car cet abbé, outre sa grande réputation de science et de vertu, passait pour avoir le don de prophétie. Il a laissé en effet quelques prédictions dont l'incertitude et l'obscurité l'ont fait regarder par quelques auteurs comme un visionnaire. Il gouverna l'abbaye de Flore jusqu'à sa mort, arrivée au commencement du treizième siècle. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment des commentaires sur les prophètes et des explications de l'Apocalypse. Il composa un traité contre Pierre Lombard, où il enseignait l'erreur des trithéistes, c'est-à-dire qu'il prétendait que les trois personnes divines n'ont pas une essence unique. Cet ouvrage fut condamné au quatrième concile de Latran.

L'idolâtrie se maintenait toujours dans quelques contrées du Nord. Meinard, chanoine régulier de Sigeberg, dans plusieurs voyages qu'il fit en Livonie avec des mar-

chands pour y prêcher la foi, parvint à convertir un certain nombre de païens, puis ayant été ordonné évêque, il établit son siége à Riga, capitale de la province, et y bâtit une église. Berthold, abbé d'un monastère de l'ordre de Cîteaux dans la Saxe, quitta son abbaye pour s'associer aux travaux de Meinard, dont il devint le successeur. Il exhorta plusieurs seigneurs à se croiser pour combattre les infidèles, et comme le pape Célestin permit à ceux qui avaient fait vœu d'aller à Jérusalem de marcher en Livonie, avec promesse de la même indulgence, une troupe nombreuse se rassembla pour cette guerre. Berthold s'étant mis à leur tête, tomba entre les mains des païens, qui le massacrèrent. C'était l'an 1197, et il n'avait occupé qu'environ un an le siége de Riga.

Le pape Célestin mourut le 8 janvier de l'année suivante. On a de lui plusieurs décrétales dont l'une mérite d'être remarquée comme ayant changé la discipline établie concernant les enfans offerts à Dieu dans les monastères. Elle statue qu'arrivés à l'âge de raison ou de majorité, ils seront libres de retourner dans le monde. Ce pontife avait fait tout son possible pour élever à sa place le cardinal Jean de Saint-Paul, jusqu'à offrir de se démettre en sa faveur; mais les cardinaux répondirent qu'il était sans exemple qu'un pape se démît, et que dans tous les cas l'élection devait être entièrement libre. Le jour même de la mort de Célestin, ils élurent le cardinal Lothaire, qui fut nommé Innocent III. Il était fils du comte de Segni et aussi distingué par sa science et ses vertus que par sa naissance. Quoiqu'il n'eût que trente-sept ans, son mérite réunit tous les suffrages, et les grandes actions de son pontificat justifièrent et remplirent complétement les espérances qu'on avait conçues. Dès le lendemain de son sacre, il obligea le préfet de Rome à recevoir de lui l'investiture et à lui prêter serment de fidélité, au lieu qu'auparavant il le prêtait à l'empereur. Il reçut également l'hommage des autres vassaux du

saint-siége, fit restituer par les usurpateurs les terres de l'Église romaine, soumit plusieurs villes rebelles, et pour réprimer la vénalité dans la chancellerie pontificale, il fixa les rétributions des expéditionnaires, et défendit à tous les autres officiers de rien exiger.

L'impératrice Constance s'empressa de lui demander pour elle et pour son fils Frédéric l'investiture du royaume de Sicile; mais le pape Innocent exigea préalablement qu'elle renonçât aux priviléges extorqués au pape Adrien par le roi Guillaume concernant les élections, les appels au saint-siége et l'envoi des légats. L'impératrice se soumit à cette condition, et peu de temps après, se voyant attaquée d'une maladie dangereuse dont elle mourut la même année 1198, elle donna pour ministres au jeune roi son fils, outre l'évêque de Troyes, chancelier de Sicile, les archevêques de Palerme, de Montréal et de Capoue, et nomma le pape régent du royaume, avec un revenu annuel de trente mille pièces d'or. L'archevêque de Salerne était retenu prisonnier en Allemagne avec plusieurs seigneurs de Sicile arrêtés par l'empereur Henri. Le pape Innocent, aussitôt après son élévation au pontificat, menaça de mettre l'interdit sur l'Allemagne, et vint à bout de les faire délivrer. Il confirma dans le même temps la primatie de l'archevêque de Lund sur les royaumes de Norwége et de Suède, et exhorta par ses lettres les rois de Suède et de Danemarck à s'armer contre un prêtre apostat nommé Swer, qui à la tête de quelques troupes était parvenu à se rendre maître d'une partie de la Norwége, où il opprimait de toutes manières ceux qui refusaient de le reconnaître (1).

On avait découvert la même année dans le Nivernais quelques hérétiques manichéens, dont le chef, nommé Terric, fut condamné au feu. Comme le midi de la France était toujours infecté par ces sectaires et par les

(1) *Gest. et epist. Innoc.* — Sax. Grammat.

vaudois, le pape y envoya deux moines de Cîteaux, Reynier et Guy, pour travailler à la conversion des hérétiques, et écrivit aux seigneurs de punir par la confiscation et le bannissement ceux qui demeureraient opiniâtres, sous peine d'être eux-mêmes punis comme complices par l'excommunication et l'interdit. Le moine Reynier avait aussi reçu l'ordre de se rendre en Espagne pour obliger Alphonse, roi de Léon, à rompre le mariage illicite qu'il avait contracté avec Bérengère, fille du roi de Castille, son cousin-germain, et comme ce prince, après plusieurs monitions, refusa d'obéir, le légat prononça l'excommunication contre lui et l'interdit sur son royaume.

Le pape fut consulté vers le même temps par l'évêque de Metz au sujet de quelques laïques qui tenaient des assemblées particulières où ils s'attribuaient la fonction de prêcher et d'expliquer la Bible, dont ils avaient une traduction française. Comme on ne les accusait d'aucune erreur en particulier, le pape recommanda de s'informer quel était l'auteur de cette version, d'examiner leur doctrine et leurs mœurs, pour en faire ensuite le rapport au saint-siége, et en même temps il écrivit au peuple de Metz pour le prémunir contre la séduction, et lui faire sentir qu'il ne suffisait pas à ces faux prédicateurs de se dire envoyés de Dieu, puisque tout hérétique en peut dire autant. Les manichéens, malgré les rigueurs exercées contre eux, étaient devenus si nombreux et si puissans à Orviéto, qu'ils menaçaient de chasser les catholiques pour faire de cette place, qui passait pour imprenable, un asile ouvert à tous les hérétiques. Dans ce péril, les catholiques demandèrent au pape un gouverneur dont la fermeté pût contenir l'audace de ces sectaires. Il leur envoya Pierre de Parenzo, noble romain, encore jeune, mais qui réunissait à des talens distingués beaucoup de zèle et de piété. Ce gouverneur fit publier que les hérétiques qui ne feraient pas leur abjuration

avant un délai fixé seraient punis suivant les lois. Plusieurs, en effet, furent mis aux fers, condamnés à des amendes ou au bannissement, et leurs biens confisqués. Mais ayant gagné par des promesses d'argent un de ses domestiques, ils entrèrent, pendant la nuit du 21 mai 1199, dans le palais où Pierre était logé, se saisirent de lui, et le menacèrent de mort s'il ne promettait par serment de révoquer les condamnations, d'abandonner le gouvernement de la ville, et de protéger leur secte au lieu de la persécuter. Il répondit avec courage qu'il ne ferait aucun serment en faveur de l'hérésie, et qu'il ne violerait point celui qu'il avait fait de gouverner la ville durant une année entière. Alors ces furieux le massacrèrent. Il se fit bientôt après un grand nombre de miracles à son tombeau, et l'église d'Orviéto l'honore comme martyr.

Les échecs éprouvés par les chrétiens en Espagne et dans la Palestine avaient fait perdre la liberté à une multitude de fidèles de tout sexe et de toute condition enlevés par les musulmans. Le triste sort de ces captifs fit naître à saint Jean de Matha, prêtre provençal, la pensée de se consacrer à leur délivrance et de fonder une congrégation qui serait spécialement destinée à cette bonne œuvre. Ayant terminé ses études à Paris et pris le grade de docteur, il s'était retiré à Cerfroy, dans le diocèse de Meaux, auprès d'un saint ermite nommé Félix de Valois, à qui il fit part de son dessein, et tous deux se rendirent à Rome pour obtenir l'approbation du saint-siége. Le pape Innocent renvoya l'examen de l'affaire à l'évêque de Paris et à l'abbé de Saint-Victor, qui dressèrent la règle du nouvel institut. Elle porte que les frères réserveront la troisième partie de tous leurs biens pour le rachat des captifs; que toutes leurs églises seront dédiées à la sainte Trinité, d'où leur est venu le nom de trinitaires; qu'en chaque maison ils ne seront que trois clercs et trois laïques, outre le supérieur, qui doit être prêtre; qu'ils ne monteront point à cheval, mais seule-

ment sur des ânes, ce qui fut pendant longtemps observé avec tant d'exactitude, qu'on les nomma les frères aux ânes. Le chef-lieu de l'ordre fut la maison de Cerfroy, qui leur fut donnée par la comtesse de Bourgogne, et peu de temps après, le chapitre de Paris leur donna dans cette ville une église dédiée à saint Mathurin, ce qui fit qu'en France on les désigna sous ce nom. Cet ordre fit des progrès si rapides, que moins de quarante ans après ils avaient déjà jusqu'à six cents maisons. Le pape Innocent III approuva leur règle par une bulle du 17 décembre 1198, et l'année suivante, il écrivit au roi de Maroc une lettre de recommandation pour quelques religieux trinitaires qui allaient dans ses états pour racheter des captifs. Saint Jean de Matha mourut à Rome en 1213.

Le pape Innocent confirma, l'an 1199, le jugement déjà tant de fois prononcé par le saint-siége contre les prétentions de l'évêque de Dol à la dignité de métropolitain. Il défendit en outre expressément de revenir sur cette affaire sous prétexte de nouveaux titres, et termina ainsi les contestations qui s'étaient perpétuées pendant plus de trois siècles. Depuis ce moment l'église de Dol demeura soumise avec toutes celles de Bretagne à la métropole de Tours. Le pape ordonna vers le même temps au roi Richard, sous peine d'interdit, de rétablir dans ses biens l'archevêque d'York, son frère, qui après s'être purgé des accusations portées contre lui, avait été absous par le pape Célestin de la suspense de ses fonctions. Le prince de Servie s'était adressé à Rome pour obtenir la couronne royale, et avait promis de soumettre les églises de cette province au saint-siége. Le pape y envoya deux légats qui présidèrent à un concile où l'on publia douze canons pour établir dans le pays la discipline de l'Église romaine, notamment la loi du célibat pour les clercs engagés dans les ordres sacrés. Ayant appris ensuite qu'il y avait une multitude de manichéens dans la Bosnie, il ordonna au roi de Hongrie, suzerain

de cette province, d'obliger le prince de Bosnie à les bannir de ses états, avec confiscation de leurs biens, ou, s'il continuait à les protéger, de le chasser lui-même.

Une querelle survenue l'année suivante entre les étudians et les bourgeois de Paris devint l'occasion d'une ordonnance publiée par Philippe-Auguste en faveur de l'université. Quelques écoliers allemands, dans une rixe de cabaret, avaient blessé dangereusement un bourgeois, et le prévôt de Paris avec le peuple en armes étant venu les attaquer dans leur logis, plusieurs étudians furent tués dans le combat. Ils portèrent leurs plaintes au roi, qui fit arrêter le prévôt, le condamna à perdre sa place et à rester toute sa vie en prison avec ses complices, s'ils ne consentaient à se justifier par l'épreuve de l'eau. Il promit en même temps de faire jurer à tous les bourgeois de Paris qu'ils prendraient la défense des étudians et livreraient aux officiers de la justice royale ceux qui les attaqueraient. Enfin il ordonna que les écoliers coupables, après leur arrestation, seraient renvoyés à la justice ecclésiastique ; que leurs serviteurs laïques ne pourraient être arrêtés par les officiers royaux, si ce n'est pour des crimes notoires, et que le chef de l'école de Paris ne pourrait être arrêté dans aucun cas, si ce n'est par la justice ecclésiastique. Les mêmes priviléges furent étendus aux chanoines de Paris et à leurs serviteurs.

LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU TREIZIÈME SIÈCLE JUSQU'AU RÈGNE DE SAINT LOUIS.

DE 1200 A 1226.

Entre les nombreuses affaires qui occupèrent le pape Innocent dès le commencement de son pontificat, un des principaux objets de sa sollicitude fut la délivrance de la Terre-Sainte. Il adressa une lettre circulaire au clergé et au peuple des royaumes de France, d'Angleterre, de Hongrie et de Sicile, pour exciter le zèle des fidèles, et chargea deux cardinaux, Soffrid et Pierre de Capoue, de prêcher la croisade. Il promit l'indulgence plénière non-seulement à ceux qui serviraient en personne, mais encore à ceux qui fourniraient à la dépense d'un croisé pendant deux ans. Le cardinal Soffrid prêcha dans la Lombardie, et détermina le doge de Venise, le marquis de Montferrat, et une multitude d'autres seigneurs et de peuple à prendre la croix. Pierre de Capoue fut envoyé en France, où sa mission fut secondée par les prédications de Foulques de Neuilly. Ce dernier était curé du village de ce nom sur la Marne entre Paris et Lagny, et avait mené d'abord une vie peu réglée; mais ensuite Dieu l'ayant touché, il s'appliqua à réformer sa paroisse, et commença à prêcher dans le voisinage, exhortant tout le monde au mépris des choses terrestres, et reprenant avec zèle les pécheurs scandaleux. Comme il était fort simple et peu lettré, sentant la nécessité d'acquérir de la science, il venait à Paris pendant la semaine écouter les leçons des docteurs. Pierre le Chantre, dont il avait gagné l'amitié, le fit prêcher à Saint-Séverin, et vint l'en-

tendre avec un grand nombre de ses disciples. Foulques excita leur admiration, et depuis ce moment les docteurs et les étudians accouraient en foule à ses sermons. Un jour qu'il prêchait sur une place en présence d'une foule immense de peuple et de clergé, il parla avec tant d'onction et de force, qu'un grand nombre de pécheurs vinrent se jeter à ses pieds avec des verges ou des courroies, et lui demander la pénitence. Les femmes prostituées renonçaient à leur infâme profession, et pour leur assurer une retraite, il procura la fondation de l'abbaye de Saint-Antoine sous la règle de Cîteaux. Plusieurs docteurs célèbres se joignirent à lui pour aller prêcher, entre autres Pierre le Chantre et Albéric, archidiacre de Paris, qui devint archevêque de Reims. Foulques parcourut toute la France et une partie de l'Allemagne, appuyant ses exhortations par des miracles; car il avait reçu le don de guérir toutes les maladies par l'imposition des mains ou le signe de la croix. Ayant reçu du pape Innocent la mission de prêcher la croisade, il commença par se croiser lui-même, et ses prédications, soutenues par son exemple, produisirent parmi les peuples un enthousiasme extraordinaire; mais il mourut avant le départ pour la Terre-Sainte. On remarque entre les seigneurs qui reçurent la croix de sa main, Louis, comte de Blois, cousin du roi de France, Simon de Montfort, si fameux depuis par les guerres contre les Albigeois, et Geoffroy de Villehardouin, qui a écrit en français du temps l'histoire de cette croisade.

Pierre de Capoue arriva à Paris vers la fin de l'an 1198, et apprenant qu'on faisait tous les ans dans la cathédrale, le premier jour de janvier, une réjouissance profane nommée la fête des fous, où l'on commettait plusieurs excès, il fit une ordonnance pour défendre ces désordres, sous peine d'excommunication; mais s'ils furent suspendus quelque temps, ils ne furent pas abolis, et la fête des fous subsistait encore plus de deux siècles après.

Ce légat, pour lever les obstacles au succès de la croisade, travailla à procurer la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Il y eut pour cet effet, au mois de janvier 1199, une conférence près de Vernon, où l'on fit une trêve de cinq ans, qui fut confirmée par le pape; mais elle dura à peine trois mois. Pierre de Capoue était aussi chargé d'obliger Philippe-Auguste à reprendre Ingelburge, son épouse légitime, et après avoir épuisé pendant près d'un an tous les moyens de persuasion, il tint, au mois de janvier de l'an 1200, un concile à Vienne en Dauphiné, dans lequel il publia un interdit sur les terres du roi, avec ordre à tous les évêques de l'observer, sous peine de suspense. Le pape confirma cette sentence, en permettant toutefois de dire la messe à voix basse pour les croisés. Cet interdit dura huit mois, et fut observé avec une telle rigueur, que les églises étaient fermées partout et les corps morts demeuraient sans sépulture. Le roi voulant marier son fils Louis avec Blanche de Castille, fut obligé de faire célébrer le mariage sur les terres du roi d'Angleterre.

Il fut tellement irrité de ce que les évêques s'étaient soumis à l'interdit, qu'il en fit chasser plusieurs de leurs siéges et confisqua leurs biens, avec ceux des chanoines et des curés. Touché néanmoins des clameurs de son peuple, il envoya demander au pape la révocation de l'interdit, et promit de se soumettre au jugement qui serait prononcé sur le fond de l'affaire. Mais le pape exigea qu'il reprît préalablement Ingelburge, et qu'il fît satisfaction aux églises et au clergé pour les dommages qu'on leur avait fait souffrir. Le roi se soumit à ces conditions, et le cardinal Octavien, que le pape avait envoyé comme légat, leva l'interdit le 7 septembre de l'an 1200, et fixa un délai de six mois pour entendre les parties et prononcer sur la validité du mariage. Agnès de Méranie mourut l'année suivante, peu après ses couches, et sa mort fut regardée comme une punition divine. Philippe-

Auguste en avait eu deux enfans qu'il fit légitimer par le pape. Cependant le légat Octavien, après l'expiration du délai de six mois, tint un concile à Soissons, où le roi se présenta avec la reine Ingelburge; mais il n'y eut point de jugement rendu. La reine, de concert avec les ambassadeurs danois, interjeta appel au pape, en récusant Octavien comme suspect; et le roi, de son côté, ayant appris que le cardinal Jean de Saint-Paul, associé à Octavien pour la décision de cette affaire, était résolu de prononcer en faveur du mariage, fit dire aux évêques qu'il regardait Ingelburge comme sa femme, et partit subitement avec elle; mais il la tint enfermée près de douze ans au château d'Étampes, et fit vainement tous ses efforts auprès du pape pour faire casser son mariage.

Le pape ayant attendu près de trois ans avant de prendre parti entre les prétendans à l'empire d'Allemagne, se déclara enfin, au commencement de l'an 1201, en faveur d'Othon. Il rendit à ce sujet deux décrets, dont l'un a pour objet d'établir son droit de prononcer sur cette affaire, et l'autre contient les motifs de sa décision. Dans le premier, après avoir montré la prééminence du sacerdoce sur la royauté, parce que le pape est le vicaire de celui qui est le maître du monde entier, il soutient que la décision de cette affaire appartient principalement et finalement au saint-siége; principalement, parce que c'est par son autorité que l'empire a été transféré des Grecs aux Allemands; et finalement, parce qu'il donne la couronne impériale. Dans le second, il déclare que l'élection de Frédéric était nulle pour incapacité de la personne, attendu que ce prince était un enfant de deux ans non baptisé, et que l'empire ne pouvait être gouverné par procureur. Il ajoute que Frédéric ayant reçu l'investiture du royaume de Sicile, il serait à craindre, s'il était empereur, qu'il ne voulût refuser un jour d'en faire hommage au saint-siége. Quant à Philippe de Souabe, quoiqu'il eût été élu par le plus grand nombre des

princes, son élection est également déclarée nulle, parce qu'il avait été excommunié par le pape Célestin pour avoir envahi à main armée le patrimoine de Saint-Pierre. Enfin le pape allègue en faveur d'Othon l'attachement que sa maison avait toujours montré pour l'Église romaine. Le cardinal Guy Paré, évêque de Palestrine, fut envoyé en Allemagne avec le titre de légat, et fit convoquer une assemblée des seigneurs à Cologne, où par l'autorité du saint-siége il déclâra Othon roi des Romains, et prononça l'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de le reconnaître, nommément contre Philippe de Souabe et ses complices. Cependant les princes et les évêques du parti de Philippe écrivirent au pape pour lui représenter que l'élection du roi dépendait uniquement des seigneurs d'Allemagne, et qu'un légat du saint-siége ne pouvait avoir aucun droit de prononcer sur cette affaire. Mais le pape leur répondit par une longue lettre où il développait les raisons déjà alléguées pour établir son droit, et soutenait que l'élection de Philippe était nulle, soit pour vices de forme, soit pour cause d'indignité.

Ces divisions de l'Allemagne, l'interdit jeté sur la France et les difficultés des préparatifs, retardèrent longtemps le départ des croisés. Enfin, après avoir fait un traité avec les Vénitiens pour se procurer des vaisseaux, les croisés français se mirent en route au printemps de l'an 1202, ayant à leur tête le marquis de Montferrat, qu'ils avaient choisi pour chef de l'expédition. Ils rencontrèrent sur leur route des troupes nombreuses de croisés allemands ou italiens, qui se rendirent avec eux à Venise pour passer tous ensemble en Égypte, afin de ne pas rompre la trêve que les chrétiens de Palestine avaient faite avec les infidèles de Syrie. Cependant une flotte partie de Flandre et plusieurs autres troupes de croisés tant français que flamands, malgré leur promesse de passer à Venise, prirent une autre route, et ceux qui s'y étaient rendus se virent ainsi dans l'impossibilité de

payer aux Vénitiens la somme convenue. Henri Dandolo, doge de Venise, leur proposa pour l'acquit du reste d'aider les Vénitiens à reprendre la ville de Zara, qui leur avait été enlevée par le roi de Hongrie, s'engageant de son côté à se joindre aux croisés avec cinquante galères pour la délivrance du saint sépulcre. Le pape, instruit de cette proposition par le légat Pierre de Capoue, défendit expressément aux croisés d'attaquer les terres des chrétiens, et nommément Zara, sous peine d'excommunication ; mais la ville n'en fut pas moins attaquée et prise au bout de cinq jours. Toutefois plusieurs seigneurs protestèrent contre cette entreprise, et le marquis de Montferrat lui-même s'absenta pour ne point se trouver au siége. Il envoya ensuite exposer au pape les raisons qui avaient déterminé les croisés, et obtint pour eux l'absolution ; mais on ne put engager les Vénitiens à la demander (1).

Les croisés passèrent l'hiver à Zara, où le prince Alexis, fils d'Isaac l'Ange, vint demander leur secours pour remonter sur le trône de Constantinople, dont son père avait été dépouillé. Il promettait de remettre l'empire grec sous l'obéissance du saint-siége, de fournir deux cent mille marcs d'argent pour l'entreprise des croisés, avec des vivres pour toutes leurs troupes ; de passer avec eux en Égypte, ou de leur donner dix mille hommes à ses frais pendant une année ; enfin d'entretenir toute sa vie cinq cents chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte. Les croisés furent partagés sur cette proposition ; mais les principaux seigneurs furent d'avis de l'accepter, et le traité fut conclu à ces conditions. L'empereur Alexis, qui avait enlevé le trône à son frère Isaac, s'était mis depuis longtemps en correspondance avec le pape Innocent, et il en avait reçu plusieurs lettres concernant la croisade et la réunion de l'Église grecque.

(1) *Gest. et epist. Innoc.* — Villehardouin.

Ayant appris la démarche du jeune Alexis son neveu, il écrivit au pape pour le prier de s'opposer au projet des croisés. Le pape leur réitéra la défense de tourner leurs armes contre les chrétiens et d'attaquer l'empire de Constantinople, après quoi il fit partir pour la Palestine les deux légats Soffrid et Pierre de Capoue. Plusieurs seigneurs, entre autres Simon de Montfort, voulant obéir aux ordres du saint-siége, quittèrent l'armée pour se rendre à la Terre-Sainte; mais le plus grand nombre, poursuivant leur dessein, s'embarquèrent pour Constantinople, où ils arrivèrent le 23 juin de l'an 1203. Ils sommèrent l'empereur de remettre l'empire au jeune Alexis, et n'ayant reçu aucune réponse, ils attaquèrent la ville, et s'en rendirent maîtres le 18 juillet. L'empereur Alexis prit la fuite; son frère Isaac fut tiré de sa prison, et le jeune Alexis couronné empereur. Les croisés instruisirent le pape Innocent de ce succès, et le nouvel empereur lui écrivit de son côté pour renouveler la promesse de travailler de tout son pouvoir à la réunion de l'Église grecque; mais peu de temps après, croyant sa puissance affermie, il commença à montrer peu d'égards pour les croisés, et différa de jour en jour le payement des sommes qu'il leur avait promises. Enfin, fatigués de ses délais et de sa mauvaise foi, ils prirent le parti de lui déclarer la guerre. Il avait enlevé pour les satisfaire jusqu'aux vases sacrés et aux ornemens des églises, ce qui l'avait rendu très-odieux aux Grecs, et la guerre survenant après tant de contributions mit le comble à la haine publique. Le peuple de Constantinople se révolta, et le jeune Alexis fut étranglé, le 8 février 1204, par un autre Alexis surnommé Murzuphle, qui se fit proclamer empereur.

Alors les croisés, après avoir délibéré avec les évêques, jugèrent unanimement qu'il leur était permis de faire la guerre à l'usurpateur et de le chasser du trône pour soumettre l'empire grec à l'obéissance du saint-siége. La ville de Constantinople fut prise d'assaut le 12 avril, et

livrée au pillage. On y trouva des richesses immenses en or, en argent et en pierreries. On enleva aussi une quantité prodigieuse de reliques, qui furent portées en divers endroits de l'Occident : mais il n'était pas facile, dans cette confusion, d'obvier complétement aux profanations ni aux supercheries, et il est arrivé de là que plusieurs églises ont cru posséder en même temps quelques-unes de ces reliques. On s'occupa ensuite d'élire un empereur, et on nomma douze électeurs, six Français tous ecclésiastiques, et six Vénitiens. Le choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre, qui fut couronné solennellement le 16 mai. Comme on était convenu que si on élevait un Français à l'empire, le siége patriarcal serait donné à un Vénitien, on élut patriarche Thomas Morosini, Vénitien de naissance et sous-diacre de l'Église romaine. Enfin le marquis de Montferrat fut nommé roi de Thessalonique. Le légat Pierre de Capoue, sur la demande de Baudouin, se rendit à Constantinople, et donna aux Vénitiens l'absolution des censures qu'ils avaient encourues par la prise de Zara.

L'empereur Baudouin et le marquis de Montferrat s'empressèrent d'écrire au pape pour lui exposer les circonstances qui avaient amené cette conquête et lui demander sa protection, avec la confirmation des mesures qui avaient été prises. Le pape ne put s'empêcher de désapprouver une entreprise exécutée au mépris de sa défense; il ne trouvait pas une excuse suffisante ni un motif légitime de guerre dans le schisme des Grecs, ni dans l'usurpation et d'autres crimes que les croisés n'étaient pas chargés de punir. D'un autre côté, il était ravi de voir ramener à l'unité l'Église d'Orient, et fondait de grandes espérances sur la création de ce nouvel empire latin pour la délivrance de la Terre-Sainte. Il déclara donc dans sa réponse que les croisés étaient tenus de faire pénitence pour les profanations et les désordres de tout genre dont ils s'étaient rendus coupables, jusqu'au

point de violer publiquement les vierges consacrées à Dieu. Il enjoignit surtout de restituer les trésors des églises, les vases sacrés, les croix, les reliquaires et les autres ornemens qu'on avait enlevés comme des biens profanes, au grand scandale des Grecs, dont on avait ainsi augmenté la haine et les préventions contre l'Église latine; mais il ajouta qu'on pouvait certainement conserver et défendre cette conquête acquise par le jugement de Dieu. Il promit en même temps à l'empereur Baudouin de ne rien négliger de son côté pour soutenir le nouvel empire et en relever la dignité. Il ordonna en conséquence à tous les Latins, tant clercs que laïques, qui se trouvaient en Romanie, c'est-à-dire dans les terres de Constantinople, d'y demeurer au moins un an, si les affaires de la Terre-Sainte ne les demandaient pas ailleurs. Il écrivit aux évêques de France d'envoyer en Grèce, selon le désir de Baudouin, des ecclésiastiques recommandables par leur science et leurs vertus, et d'exciter les peuples à s'y rendre, promettant l'indulgence de la croisade à ceux qui iraient fortifier l'empire de Constantinople dans la vue de secourir la Terre-Sainte. Enfin il confirma l'élection de Thomas Morosini, suppléant par la plénitude de sa puissance à quelques défauts de forme, et sacra lui-même le nouveau patriarche, à qui il accorda plusieurs priviléges, avec la reconnaissance formelle du premier rang, à la charge toutefois pour ses successeurs d'envoyer à Rome demander le pallium. Quelque temps après, le pape ayant appris que les Vénitiens avaient fait promettre au patriarche de donner les évêchés à des clercs de leur nation, il lui fit défense d'observer ce serment contraire à la liberté de l'Église.

Les Bulgares, après avoir été soumis à l'empire de Constantinople pendant plus de cent cinquante ans, étaient parvenus depuis quelques années à se rendre indépendans, et leur roi, nommé Joannice, dans la vue d'affermir sa puissance contre les entreprises des Grecs,

avait envoyé plusieurs fois des ambassadeurs au pape pour lui demander la couronne, avec promesse de soumettre son royaume à l'Église romaine. Le pape Innocent lui envoya successivement plusieurs légats pour s'assurer de ses dispositions, après quoi le roi Joannice fut couronné solennellement, l'an 1204, par le cardinal Léon, qui remit le pallium à l'archevêque de Trinove, établi primat de Valachie et de Bulgarie, avec le droit d'ordonner les métropolitains de ces deux provinces. Le pape Innocent confirma la même année la dignité royale accordée à Primislas, duc de Bohême, par Othon, roi des Romains, et il couronna lui-même Pierre II, roi d'Aragon, qui s'était rendu exprès à Rome, où il fit hommage de son royaume au saint-siége, avec obligation de payer chaque année un tribut de deux cents pièces d'or. Les premiers rois d'Aragon ne prenaient point la couronne, et se faisaient seulement armer chevaliers. Le pape fonda vers le même temps à Rome un hôpital où il mit des religieux de la même observance que ceux de l'hôpital du Saint-Esprit, fondé depuis peu à Montpellier, et réunit ces deux maisons en un seul ordre, auquel il accorda les priviléges des autres hospitaliers.

Cependant la guerre éclata bientôt entre l'empereur de Constantinople et le roi des Bulgares, et les Grecs ayant fait alliance avec ce dernier, se soulevèrent de toutes parts et se rendirent maîtres de plusieurs places, entre autres d'Andrinople. Baudouin vint mettre le siége devant cette ville; puis, apprenant que le roi des Bulgares s'approchait pour la défendre, il alla au-devant des ennemis, perdit la bataille et fut fait prisonnier. Cette défaite arriva le 15 avril 1205. Le pape Innocent pressa Joannice de rendre la liberté à Baudouin; mais cet empereur fut mis à mort au bout d'un an, et on prétend qu'après lui avoir fait couper les bras et les jambes, le barbare Joannice fit faire une coupe de son crâne pour y boire à la manière des anciens Scythes. Henri, frère de

Baudouin, fut élu pour lui succéder et couronné le 20 août 1206. Mais la même année, les Grecs se donnèrent pour empereur Théodore Lascaris, qui avait épousé la fille d'Alexis l'Ange, et qui établit son siége à Nicée, capitale de la Bithynie.

La conquête de Constantinople, bien loin de servir au secours de la Terre-Sainte, contribua au contraire à en accélérer la perte. Presque tous les Latins, tant clercs que laïques, quittèrent bientôt la Palestine pour venir s'établir dans la Grèce, et le pape fut obligé de s'élever contre ces émigrations et de faire un nouvel appel au zèle des chrétiens en faveur des lieux saints. Il écrivit à ce sujet, l'an 1205, une lettre aux évêques de France, dans laquelle il exposait le triste état des affaires en Orient. Les deux légats avaient quitté la Palestine; Amaury de Lusignan était mort au commencement de cette même année, et depuis quelque temps le comte de Tripoli et le roi d'Arménie se disputaient la principauté d'Antioche, ce qui affaiblissait encore par la division le peu de chrétiens qui restaient dans le pays. Le patriarche d'Antioche et les hospitaliers étaient pour le roi d'Arménie, le peuple et les templiers pour le comte de Tripoli, qui était soutenu en outre par le sultan d'Alep. Enfin le sultan de Damas, qui était aussi maître de l'Égypte, ayant fait une trêve avec ses ennemis, s'efforçait de réunir tous les infidèles contre les chrétiens. Livon ou Léon, roi d'Arménie, avait réuni quelques années auparavant les églises de son royaume au saint-siége et réclamé la protection du pape Innocent contre les entreprises du comte de Tripoli. Le pape donna commission aux cardinaux Soffrid et Pierre de Capoue de terminer ce différend; mais ils ne purent en venir à bout, et Pierre de Capoue, en mettant imprudemment l'interdit sur les terres du roi d'Arménie, lui donna lieu de le récuser comme suspect et de demander au pape d'autres juges. Cette division se prolongea encore plusieurs années.

On avait élu patriarche de Jérusalem, au commencement de l'an 1204, Albert, qui était depuis vingt ans évêque de Verceil, où il s'était acquis une grande réputation par sa science et ses vertus. Le pape, instruit de son mérite, lui ordonna d'accepter ce nouveau siége, et le nomma son légat pour la Palestine. Ce patriarche donna, quatre ou cinq ans plus tard, une règle aux carmes, dont l'institut se répandit bientôt après dans tout l'Occident. Ils devaient leur origine à un moine de Calabre nommé Berthold, qui vers l'an 1180 était venu, dit-on, par une révélation du prophète Élie, s'établir avec quelques compagnons sur le mont Carmel, près de la caverne de ce prophète. On y voyait encore les restes d'un ancien monastère, et Berthold construisit au milieu de ces ruines une cellule avec un oratoire pour y mener la vie des anciens anachorètes. Le patriarche Albert, dans la règle qu'il donna à ces pieux solitaires, leur recommande spécialement le travail et le silence. Chacun d'eux avait sa cellule séparée. Ils entendaient la messe tous les jours, récitaient l'office, et ceux qui ne savaient pas lire disaient un certain nombre de *Pater* pour chaque heure canoniale. Ils ne mangeaient jamais de viande, et jeûnaient depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques. Albert fut tué en 1214 par un homme qu'il reprenait de ses désordres, et il est honoré comme saint par les carmes.

Les troubles de la guerre civile continuaient en Allemagne, où Philippe de Souabe, malgré le jugement du pape, conservait toute sa puissance. Il attira même à son parti Adolphe, archevêque de Cologne, qui avait contribué à l'élection d'Othon, et se fit couronner par ce prélat au commencement de l'an 1205. Le pape donna commission à Sigefroy, archevêque de Mayence, et à l'évêque de Cambrai d'excommunier Adolphe, et de le déposer, s'il ne se présentait dans un mois pour subir le jugement du saint-siége. Comme il n'obéit point, on élut à sa place pour le siége de Cologne Brunon, prévôt de Bonn. Mais

cette élection devint une nouvelle cause de guerre, et un interdit lancé par ordre du pape contribua encore à augmenter les troubles (1). Philippe se rendit maître de Cologne l'année suivante, et fit prisonnier l'archevêque Brunon. Cependant le pape Innocent parvint quelque temps après à ménager une trêve entre les deux empereurs. Philippe rendit la liberté à Brunon, fit remettre à Sigefroy l'archevêché de Mayence, occupé par un évêque de son parti, et fut absous de l'excommunication. Il travaillait à obtenir du pape la couronne impériale, lorsqu'il fut assassiné en 1208 par le comte palatin de Bavière, à qui il avait refusé sa fille en mariage, après la lui avoir promise. Alors Othon de Saxe fut reconnu pour roi par tous les seigneurs d'Allemagne. Il se rendit à Rome l'année suivante, et fut couronné empereur par le pape. Il promit auparavant par serment de maintenir la liberté des élections et des appels au saint-siége, de ne point s'approprier les revenus des églises vacantes, de défendre le patrimoine de saint Pierre, de respecter les droits de l'Église romaine sur le royaume de Sicile, et de lui rendre les terres de la comtesse Mathilde. Mais les légistes de Bologne lui persuadèrent que cette princesse n'avait pu faire une donation de ses domaines au préjudice de l'empire; il refusa donc de les rendre, et entreprit aussi d'enlever la Pouille au roi de Sicile. Comme le pape l'exhortait à garder ses sermens, il répondit qu'il devait observer de préférence le premier serment qu'il avait fait de maintenir les droits de l'empire. Enfin, l'an 1210,

(1) On voit dans les lettres d'Étienne de Tournay les inconvéniens de ces interdits. « Pendant notre silence, dit-il, les hérésies se fortifieront, et les églises étant fermées, ceux qui vivent de l'autel seront réduits à la mendicité. Les laïques nous insultent, nous menacent, et parlent publiquement de chasser les prêtres et de piller leurs biens. Ils disent qu'il est injuste de les punir pour le péché d'un autre et de leur refuser les sacremens, puisqu'ils sont catholiques et soumis à l'Église. »

après plusieurs avertissemens inutiles, le pape prononça contre lui l'excommunication, et écrivit à tous les évêques de l'empire pour leur enjoindre de la publier. Il fit encore l'année suivante plusieurs démarches auprès d'Othon ; mais ce prince, qui avait déjà fait de grandes conquêtes dans la Pouille et la Calabre, ne voulut entendre à aucune proposition d'accommodement. Alors le pape le déclara déchu de l'empire et tous ses sujets absous de leur serment de fidélité, avec défense, sous peine d'excommunication, de lui obéir. L'archevêque de Mayence et la plupart des seigneurs élurent aussitôt Frédéric, qui se rendit en Allemagne, où il fut reconnu, l'an 1212, comme roi des Romains, dans une diète tenue à Mayence. Othon, de son côté, retourna la même année en Allemagne, et parvint à se maintenir un ou deux ans dans quelques provinces ; mais il fut enfin abandonné de tout le monde (1).

La mauvaise conduite du roi Jean ne produisit pas moins de troubles en Angleterre. Ayant mis à mort son neveu Arthur, comte de Bretagne, il fut cité à comparaître comme vassal devant la cour du roi de France, pour répondre de ce meurtre, et comme il ne se présenta point, Philippe-Auguste lui déclara la guerre, et fit plusieurs conquêtes dans l'Aquitaine et en Normandie. Le pape envoya des légats, l'an 1203, pour travailler à la paix entre ces deux princes, et menaça Philippe-Auguste de l'excommunier s'il continuait la guerre ; mais le roi répondit qu'il n'était point soumis aux ordres du pape en ce qui regardait son royaume et le châtiment de ses vassaux. Le pape s'éleva contre cette prétention dans une lettre adressée au roi lui-même, et dans une autre aux évêques de France, où il établit que son autorité s'étend à la correction de tous les péchés ; qu'il a le droit, par conséquent, de prononcer sur l'infraction de la paix,

(1) Arnold. Lub. *Chron.*—Godofr. *Chron.*—*Chron. Ursperg.*

la violation des sermens, et de réprimer par des censures les crimes d'une guerre injuste. Il ajoute que le roi d'Angleterre ayant porté ses plaintes à l'Église, celui qui refusera de l'écouter devra être traité comme un païen et un publicain. Il déclare toutefois qu'il n'entend point diminuer la juridiction royale, ni juger du fief dont le jugement appartient au roi, mais prononcer sur le péché, dont la correction appartient à l'Église. La négociation des légats dura plus d'un an sans amener aucun résultat.

Le roi d'Angleterre se jeta bientôt après dans de nouveaux embarras. Le siége de Cantorbéry étant devenu vacant l'an 1205, une partie des moines de la cathédrale élurent secrètement pour archevêque leur sous-prieur, en lui faisant promettre par serment qu'il ne publierait point son élection avant qu'elle fût confirmée; mais celui-ci ayant manqué à sa promesse, on élut ensuite, à la prière du roi, l'évêque de Norwich. L'affaire fut portée à Rome, et après de longs débats, le pape, en 1207, cassa les deux élections; puis il proposa pour cet archevêché le cardinal Étienne de Langton, Anglais de naissance, qui fut élu à Rome par des moines députés de Cantorbéry. Le roi fut vivement irrité de cette élection faite sans son consentement. Il bannit d'Angleterre les moines de Cantorbéry, confisqua leurs biens, et se plaignit au pape en termes fort amers, déclarant que si l'élection de l'évêque de Norwich n'était pas ratifiée à Rome, il empêcherait ses sujets d'y aller et d'y porter leurs richesses. Le pape Innocent dans sa réponse lui représenta le mérite d'Étienne, et ajoutant que ce n'était pas l'usage d'attendre le consentement des princes pour les élections qui se font à Rome, il l'exhortait à ne pas ramener les coutumes auxquelles son père et son frère avaient renoncé. Ensuite il écrivit aux évêques de Londres, d'Héli et de Winchester, d'exhorter le roi à recevoir le nouvel archevêque, et s'il méprisait leur avis, de mettre en interdit tout le royaume d'Angleterre. Les trois évêques allèrent trouver le roi,

qui les interrompit avec fureur, et jura que si l'on osait prononcer cet interdit, il chasserait tous les évêques et leur clergé, et confisquerait tous leurs biens. Voyant donc leurs exhortations sans effet, ils prirent le parti d'exécuter les ordres du pape, et le 24 mars 1208, ils mirent toute l'Angleterre en interdit, après quoi ils jugèrent prudent de sortir du royaume. L'interdit fut observé rigoureusement, nonobstant tous les priviléges, et le roi se vit bientôt forcé par les murmures du peuple d'envoyer au pape et de lui faire des promesses, qu'il ne put néanmoins se résoudre à exécuter. Enfin, l'année suivante, le pape prononça contre lui une sentence d'excommunication; mais les évêques qui restaient en Angleterre n'osèrent la publier. On ne tarda pas néanmoins à en avoir connaissance, et Geoffroy, archidiacre de Norwich, qui était employé aux affaires du roi, se retira en disant à ceux qui s'en occupaient avec lui qu'il n'était pas prudent à des bénéficiers de demeurer au service d'un prince frappé d'anathème. Le roi l'ayant su, fit prendre l'archidiacre et le mit en prison, chargé d'un manteau de plomb, dont le poids joint à la faim le fit mourir en peu de jours (1).

Cependant le pape envoya, l'an 1211, deux légats en Angleterre, Pandolfe, sous-diacre de l'Église romaine, et Durand, chevalier du temple, pour travailler au rétablissement de la paix. Ils eurent plusieurs conférences avec le roi, qui se montra disposé à recevoir l'archevêque Étienne, avec les évêques et les moines bannis; mais il ne voulut jamais consentir à faire satisfaction pour les biens confisqués. Alors le pape déclara tous les vassaux et les sujets du roi absous de leur serment de fidélité, avec défense, sous peine d'excommunication, de communiquer avec lui d'aucune manière, et même de lui parler; puis, l'année suivante, de l'avis des cardinaux, il rendit une sentence portant que le roi Jean serait déposé,

(1) *Gest. Innoc.*—Matth. Paris.—Matth. Westminst.

et qu'à la poursuite du souverain pontife, on lui donnerait un successeur plus digne du trône. En conséquence, il écrivit au roi de France de se charger de cette entreprise pour la rémission de ses péchés, afin que lui et ses successeurs, après l'expulsion du roi Jean, possédassent à perpétuité le royaume d'Angleterre. Il exhorta aussi par une lettre circulaire tous les seigneurs et les guerriers à se croiser pour venger l'injure de l'Église sous la conduite du roi de France; il ajoutait que ceux qui contribueraient de leurs biens ou autrement à cette entreprise recevraient de l'Église la même protection que ceux qui visitaient le saint sépulcre. Comme le roi Jean s'était rendu odieux par ses exactions, ses violences et ses débauches, une foule de ses vassaux accueillirent avec joie cette sentence de déposition.

Elle fut notifiée à Philippe-Auguste au commencement de l'an 1213 par le légat Pandolfe, et aussitôt il fit ses préparatifs pour la guerre et ordonna, sous peine de félonie, à tous ses vassaux de venir le joindre à Rouen. Le roi Jean, effrayé de cet armement et craignant d'être abandonné de ses sujets, fit prier le légat Pandolfe de venir le trouver à Douvres, où il se soumit sans restriction aux ordres du saint-siége. Il promit de recevoir l'archevêque Étienne, et de restituer aux évêques et aux autres tant clercs que laïques tout ce qui leur avait été enlevé, et deux jours après, il déclara par une charte authentique, que pour l'expiation de ses péchés et du consentement de ses barons, il donnait à l'Église romaine, au pape Innocent et à ses successeurs, les royaumes d'Angleterre et d'Irlande avec tous leurs droits; qu'il ne les tiendrait plus que comme vassal du pape, et que pour marque de sujétion, outre le denier de saint Pierre, il payerait tous les ans un tribut de mille marcs sterling, obligeant tous ses successeurs à maintenir cette donation, sous peine d'être déchus de la couronne. Ensuite ayant remis cette charte à Pandolfe, il fit publiquement hommage et ser-

ment de fidélité au souverain pontife. L'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques rappelés en Angleterre donnèrent au roi, par l'autorité qu'ils avaient reçue du pape, l'absolution de l'excommunication, et l'année suivante, l'interdit fut levé par un légat, qui avait aussi mission de pourvoir aux églises vacantes. En même temps que le roi Jean traitait avec le pape, il envoya secrètement deux chevaliers au miramolin ou roi de Maroc, avec une lettre où il lui déclarait que s'il voulait le secourir, il lui soumettrait son royaume, lui payerait tribut, et quitterait même la religion chrétienne pour se faire mahométan. Mais le miramolin leur répondit que leur maître était un misérable et un lâche, à qui il ne voudrait pas donner place entre ses esclaves.

Cependant, après la soumission du roi Jean, le légat Pandolfe était revenu en France, où il exhorta le roi Philippe-Auguste à se désister de son entreprise sur l'Angleterre, ajoutant qu'il ne pouvait sans offenser le pape attaquer un prince qui s'était soumis à l'Église. Le roi répondit fort en colère qu'il avait entrepris cette guerre par ordre du pape et dépensé des sommes considérables pour ses préparatifs. Mais la révolte du comte de Flandre l'obligea à tourner ses armes contre ce vassal, qui était soutenu par l'empereur Othon et par le comte de Sarisbéry, frère naturel du roi d'Angleterre. Les deux armées se rencontrèrent près de Bouvines au mois de juillet 1214, et Philippe-Auguste remporta une victoire complète. Il fonda en mémoire de ce grand succès l'abbaye de la Victoire, près de Senlis, pour des chanoines réguliers de Saint-Victor (1).

Les vaudois et les manichéens répandus en divers endroits continuaient surtout d'infecter le Languedoc, où ils étaient soutenus par plusieurs seigneurs, entre autres par Raymond, comte de Toulouse, et Roger, comte de Foix.

(1) Rigord. — Matth. Paris. — Innoc. *Epist.*

Quelques évêques même favorisaient les progrès de ces sectes par leur connivence ou par le scandale de leur conduite. Le pape envoya, l'an 1204, dans cette province, avec le titre de légat, l'abbé de Cîteaux et deux moines du même ordre, Raoul et Pierre de Castelnau. Ils suspendirent de ses fonctions l'évêque de Béziers, et déposèrent celui de Viviers et celui de Toulouse. On élut à la place de ce dernier un abbé de l'ordre de Cîteaux nommé Foulques ou Fouquet, qui dans sa jeunesse, avant d'embrasser la vie monastique, s'était adonné à la poésie provençale et avait eu de la réputation comme troubadour. Les légats travaillèrent avec zèle, mais presque sans succès, à la conversion des hérétiques, et ils étaient sur le point de renoncer à une mission infructueuse, lorsque l'an 1206, Diego d'Azebez, évêque d'Osma en Espagne, vint s'associer à leurs travaux. Ce prélat, également recommandable par sa science et ses vertus, avait établi dans sa cathédrale l'institut des chanoines réguliers; ensuite il était allé à Rome pour demander la permission de renoncer à l'épiscopat et de se consacrer à la conversion des Cumains, peuple barbare qui habitait vers l'embouchure du Danube. Ne l'ayant pas obtenue, il visita à son retour l'abbaye de Cîteaux, où il prit l'habit monastique pour joindre les observances religieuses aux fonctions pastorales. Comme il passait à Montpellier pour retourner en Espagne, les légats, connaissant sa prudence et sa piété, vinrent lui demander conseil. Le vertueux prélat, qui n'ignorait pas que les sectaires objectaient sans cesse le luxe et les désordres du clergé et séduisaient le peuple par leur affectation de sainteté et de modestie, fit comprendre aux légats qu'en donnant des exemples contraires, on ne devait attendre que peu de fruit de toutes les prédications. Il faut, ajouta-t-il, combattre leur vertu apparente par une piété réelle, en marchant à pied, sans argent, et imitant la vie des apôtres. Et comme les légats témoignaient craindre le re-

proche de nouveauté s'ils embrassaient d'eux-mêmes ce genre de vie, il offrit de se joindre à eux, et renvoya sur-le-champ ses équipages et tous les gens de sa suite, à l'exception de Dominique, sous-prieur de sa cathédrale. Après avoir prêché pendant quelque temps avec beaucoup de fruit et confondu les hérétiques dans plusieurs conférences, notamment à Pamiers, où le chef des vaudois lui-même se convertit, l'évêque d'Osma retourna dans son diocèse pour régler quelques affaires, avec l'intention de revenir promptement; mais il mourut peu de jours après son arrivée.

Dominique, qu'il avait retenu pour l'accompagner dans ses travaux apostoliques, devint lui-même dans la suite le chef de cette mission et le fondateur de l'ordre des frères prêcheurs. Il était né en Castille, dans le diocèse d'Osma, l'an 1170, de l'illustre famille des Gusman, et fit ses études avec distinction dans l'école de Palencia, où le roi Alphonse IX avait attiré de France et d'Italie d'habiles professeurs pour toutes les facultés. Dominique s'y fit remarquer par la pureté de ses mœurs, par ses mortifications et par sa charité envers les pauvres. Il fut rappelé par l'évêque d'Osma, qui le fit chanoine régulier de la cathédrale, et son mérite le fit bientôt nommer sous-prieur du chapitre, c'est-à-dire premier dignitaire après l'évêque, qui en était prieur. Son attrait principal était de se consacrer à la conversion des pécheurs. Il s'y appliqua avec autant de zèle que de succès pendant son voyage en France, et comme il passait à Toulouse, se trouvant logé chez un hôte hérétique, il fit si bien par ses manières insinuantes et par la force de ses raisons, qu'il le convertit le jour même. Ayant appris que dans cette province les sectaires attiraient à eux par leurs libéralités plusieurs filles nobles et indigentes, il établit un monastère à Pouille près de Montréal, où elles trouvèrent un asile.

Cependant le légat Pierre de Castelnau excommunia

le comte de Toulouse, et réunit un grand nombre de seigneurs pour combattre les hérétiques et en purger le Languedoc. Le comte, après plusieurs sermens toujours violés, fit inviter les légats à une conférence, avec promesse de satisfaire sur tous les chefs dont il était accusé. La conférence se tint à Saint-Gilles ; mais bien loin de déférer aux avis des légats, il les menaça publiquement de mort, et leur dit, au moment de leur départ, que quelque chemin qu'ils prissent, ils n'échapperaient point à sa vengeance. En effet, deux inconnus les suivirent jusqu'au bord du Rhône, et le lendemain matin, comme ils se disposaient à passer le fleuve, un de ces scélérats porta un grand coup de lance dans la poitrine à Pierre de Castelnau, qui mourut ainsi victime de son zèle, au commencement de l'an 1208. L'Église l'honore comme martyr. Le pape ayant appris cette mort, enjoignit aux évêques de publier l'excommunication contre le meurtrier et ses complices, et contre ceux qui lui donneraient asile ou protection; de mettre l'interdit sur tous les lieux où se trouveraient les coupables, et enfin de déclarer absous de leur serment tous ceux qui avaient promis au comte de Toulouse fidélité ou alliance. En même temps il exhorta par ses lettres tous les seigneurs et les peuples de France à s'armer contre les hérétiques du Languedoc, promettant l'indulgence plénière à tous ceux qui se croiseraient pour cette guerre, et ajoutant qu'il était permis à tout catholique de poursuivre le comte de Toulouse et de s'emparer de ses terres pour les purger d'hérésie. Ces lettres déterminèrent une multitude de peuple et de seigneurs à prendre la croix. Ils la portaient sur la poitrine pour se distinguer des croisés d'Orient, qui la portaient sur l'épaule.

Le comte de Toulouse, effrayé de ces menaces, vint trouver, l'an 1209, un nouveau légat que le pape avait envoyé en Languedoc, et promit de se soumettre en tout à ses ordres ; puis ayant livré sept châteaux pour garantie

de ses promesses, il se rendit à Saint-Gilles, auprès du tombeau de Pierre de Castelnau, où il fut absous de l'excommunication par le légat. Il se présenta pour cet effet en chemise devant la porte de l'église, et fit serment sur le corps de Notre-Seigneur, sur la croix et les Évangiles, d'exécuter ponctuellement tout ce qui lui serait prescrit pour satisfaire à l'Église, notamment de tenir pour hérétiques tous ceux qui lui seraient indiqués par les évêques et les curés; de chasser de ses terres les cottereaux et autres bandits; d'ôter aux Juifs le maniement des affaires publiques; de conserver les priviléges des églises; de réparer les dommages qu'il leur avait causés, et de prendre des mesures pour assurer la paix et la sûreté des chemins dans ses domaines. Ensuite, pour mieux se garantir contre les croisés, il prit lui-même la croix, vint se joindre à eux, et leur offrit son fils pour otage.

Les troupes des croisés étaient alors près de Lyon, où ils se réunirent de tous les points de la France, au mois de juin de la même année 1209, sous la conduite d'un grand nombre de seigneurs et de prélats, entre autres du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers et de Montfort, de l'archevêque de Sens, et des évêques de Clermont, de Nevers et d'Autun. Saint Guillaume, archevêque de Bourges, avait aussi pris la croix, mais il mourut avant le départ. Il avait occupé ce siége environ neuf ans, et on remarque qu'il ne voulut pas suivre la coutume alors établie d'imposer des amendes pécuniaires aux excommuniés en leur donnant l'absolution. Les croisés, après l'arrivée du comte de Toulouse, marchèrent tous ensemble contre la ville de Béziers, dont les habitans, infectés de manichéisme, s'étaient en outre rendus odieux par leurs brigandages. On commença par les sommer de livrer quelques-uns des principaux hérétiques, dont on leur remit la liste; mais ils rejetèrent cette sommation avec mépris, et plusieurs vinrent aussitôt tirer des flèches sur les croisés. Alors les soldats, sans

attendre l'ordre des chefs, s'approchèrent des murailles, prirent la place d'emblée, firent main-basse sur tous les habitans, et mirent le feu à la ville. On tua dans une église dédiée à sainte Magdeleine jusqu'à sept mille personnes qui s'y étaient réfugiées. Les croisés marchèrent ensuite à Carcassonne, dont les habitans furent reçus à composition, mais à la charge de tout abandonner et de sortir en chemise; après quoi, pour assurer la conservation de ces conquêtes, on en offrit la seigneurie à Simon, comte de Montfort, également recommandable par sa valeur et par son zèle pour la religion. Mais il n'accepta que sur les vives instances du duc de Bourgogne et de l'abbé de Cîteaux, qui lui en donna l'ordre par son autorité de légat (1).

Cependant une grande partie des croisés quittèrent l'armée, et le comte de Toulouse, pressé plusieurs fois inutilement d'exécuter ses promesses, fut excommunié de nouveau l'année suivante par l'abbé de Cîteaux et l'évêque d'Uzès, qui était aussi légat du saint-siége. Le comte de Montfort avec les forces qui lui restaient continua la guerre, s'empara de plusieurs châteaux, et fit tuer ou brûler un grand nombre d'hérétiques qui refusèrent de se convertir. Plusieurs évêques et beaucoup de seigneurs de France et d'Allemagne lui amenèrent successivement des renforts ; car pendant plusieurs années, l'évêque de Toulouse, chassé de son siége, et d'autres prélats ou docteurs, parcoururent les provinces pour exciter le zèle des catholiques; mais comme l'engagement des croisés n'était que de six semaines, ces secours ne permettaient pas de faire des entreprises suivies. Le comte de Montfort attaqua la ville de Toulouse l'an 1211, et fut obligé bientôt de lever le siége. Plusieurs des places qu'il avait conquises se soulevèrent en même temps contre lui. Il parvint toutefois à les ré-

(1) Petr. *Hist. Albig.—Chron. Antissiod.*

duire moyennant de nouveaux secours, et l'année suivante, il tint un parlement à Pamiers, où l'on publia des lois pour rétablir l'ordre et la religion dans ces provinces.

Une autre croisade fut prêchée dans ce même temps contre les Sarrasins d'Espagne. Alphonse IX, roi de Castille, leur ayant déclaré la guerre, essuya plusieurs échecs, et envoya de tous côtés des ambassadeurs pour solliciter des secours. Le pape écrivit aux évêques d'Espagne pour faire réunir tous les princes chrétiens contre les infidèles, et exhorta les Français à se croiser pour cette guerre, leur accordant à cet effet les indulgences ordinaires. Il ordonna ensuite à Rome une procession solennelle, avec des jeûnes, des prières et des aumônes pour attirer les bénédictions du ciel sur les armes des chrétiens. Plusieurs évêques de France et un grand nombre de seigneurs marchèrent à cette croisade avec une armée de douze mille chevaux et de cinquante mille hommes à pied. Les rois d'Aragon et de Navarre joignirent aussi leurs troupes à celles de Castille, et on livra bataille aux Maures le 16 juillet 1212, près des montagnes de la Sierra-Morena. On prétend que les infidèles perdirent plus de cent mille hommes tués, outre un nombre encore plus grand de prisonniers, et qu'il n'y eut qu'environ trente morts du côté des chrétiens. Le butin fut immense, et le roi de Castille en choisit quelques objets précieux qu'il fit porter au pape avec une lettre où il rendait compte de cette victoire. On en voit aussi les détails dans l'historien Rodrigue, archevêque de Tolède, qui fut lui-même présent à la bataille.

Quand le roi Pierre d'Aragon fut revenu de cette expédition, le comte de Toulouse, dépouillé de presque toutes ses villes, vint implorer contre les croisés le secours de ce prince, dont il avait épousé la sœur. Le roi, trompé par les fausses protestations de son beau-frère, envoya des députés avec des lettres au pape pour se

plaindre des entreprises du comte de Montfort; puis il vint en Languedoc, où il demanda une conférence aux évêques pour négocier la paix. Mais quoique le pape eût d'abord favorisé cette négociation, et que le roi eût obtenu du comte de Toulouse et de quelques autres seigneurs excommuniés comme fauteurs des hérétiques une promesse par écrit de satisfaire à l'Église et de se soumettre aux ordres du saint-siége, avec l'offre de mettre leurs vassaux et leurs terres entre les mains du roi, pour y être contraints au besoin par la force, les évêques ne jugèrent pas à propos d'accepter ces propositions et de rendre au comte de Toulouse, si souvent parjure, les terres qui avaient coûté tant de sang à conquérir. Ils écrivirent au pape pour lui représenter combien une telle mesure serait préjudiciable à l'Église et au clergé, et le pape, ayant égard à cette considération, défendit au roi d'Aragon de protéger davantage les Toulousains. Il ordonna toutefois de conclure une trêve, promit d'envoyer un légat sur les lieux, et donna pouvoir à Foulques, évêque de Toulouse, de réconcilier ceux qui voudraient de bonne foi se réunir à l'Église. Mais le roi d'Aragon, au mépris de ces lettres, déclara la guerre au comte de Montfort, et vint, avec les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, attaquer le château de Muret. Le comte de Montfort n'avait qu'un petit nombre de troupes, car la croisade qu'on prêchait alors pour la Terre-Sainte nuisait à la croisade contre les Albigeois, et d'un autre côté, le prince Louis, fils du roi de France, et plusieurs seigneurs, qui à son exemple avaient pris la croix contre les hérétiques, furent retenus par la guerre qui survint entre Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre. Cependant les évêques d'Auxerre et d'Orléans parvinrent à réunir un certain nombre de croisés, qu'ils conduisirent eux-mêmes à Carcassonne. Le comte de Montfort, avec ce qu'il put ramasser de troupes, se hâta de venir défendre la ville de Muret. Il était accompagné de plusieurs

évêques qui avant le combat excommunièrent solennellement les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, avec leurs fauteurs, et animèrent le courage des croisés par la promesse plusieurs fois réitérée de l'indulgence plénière et de la gloire du martyre. La bataille fut livrée le 12 septembre 1213, et les croisés remportèrent une victoire complète. Le roi d'Aragon y perdit la vie, laissant un fils encore enfant, qui tomba entre les mains du vainqueur. Mais le pape ordonna de le mettre en liberté, et ce jeune prince succéda à son père sous le nom de Jacques Ier.

Le duc de Bourgogne et les archevêques de Lyon et de Vienne amenèrent l'année suivante de nouveaux secours au comte de Montfort, qui prit sur les hérétiques plusieurs places dans le Périgord, le Rouergue et le Limousin, et rétablit la paix dans ces provinces. En même temps les comtes de Comminges et de Foix, avec plusieurs autres seigneurs, vinrent demander l'absolution au cardinal Pierre de Bénévent, que le pape venait d'envoyer en qualité de légat, et donnèrent pour garantie de leur serment d'obéissance plusieurs des forteresses qui leur restaient. Baudouin, frère du comte de Toulouse, mais zélé catholique, avait été pris en trahison par les hérétiques, qui voulurent le contraindre à leur faire livrer un de ses châteaux dont ils avaient formé le siége. Comme il se montra résolu à mourir plutôt que de céder aux ennemis de la religion, ils le laissèrent deux jours sans manger, et le menèrent ensuite à Montauban, où le comte de Toulouse ordonna de le pendre. Baudouin demanda la confession et le viatique, mais on lui refusa l'une et l'autre. Alors il prit Dieu à témoin qu'il voulait mourir dans la foi catholique, et aussitôt le comte de Foix et son fils avec un chevalier aragonais le pendirent à un arbre. On peut juger par cette exécution du caractère et de l'impiété du comte de Toulouse. Les croisés ne tardèrent pas à lui enlever le reste de ses états,

et le légat Pierre de Bénévent tint au commencement de l'an 1215 un concile à Montpellier, où l'on convint de donner ces nouvelles conquêtes au comte de Montfort, sauf l'approbation du pape, à qui on écrivit pour la demander. On fit aussi dans ce concile divers canons de discipline, dont plusieurs ont pour objet de réprimer le luxe des ecclésiastiques et des religieux, et de les obliger à porter des vêtemens conformes à leur état. Le prince Louis, fils du roi de France, se rendit la même année en Languedoc avec un grand nombre de seigneurs pour accomplir le vœu qu'il avait fait trois ans auparavant, et comme on craignait qu'il ne voulût revendiquer au nom du roi les terres conquises sur ses vassaux par les croisés, le légat mit ces terres sous la protection du saint-siége, et représenta qu'il appartenait au pape d'en disposer comme auteur de la croisade. Le prince, qui avait autant de douceur que de religion, répondit au légat qu'il se conformerait en tout à sa volonté.

La religion chrétienne continuait de faire des progrès dans la Livonie et les autres provinces du Nord, et le pape Innocent prit successivement plusieurs mesures efficaces, soit pour augmenter le nombre des missionnaires, soit pour protéger les néophytes contre les persécutions des idolâtres. Il accorda pour cet effet des indulgences aux Allemands qui iraient prêcher la foi dans ces provinces ou combattre pour la défense des chrétiens. Albert, troisième évêque de Riga, institua, l'an 1205, pour protéger les fidèles contre les païens, l'ordre militaire du Christ, nommé aussi l'ordre de l'épée, parce que les chevaliers portaient sur leur manteau une épée avec une croix par-dessus; il leur donna la troisième partie des biens de son église, et le pape Innocent leur accorda plusieurs priviléges. Cet ordre fut réuni dans la suite à celui des chevaliers teutoniques.

La célébrité des écoles de Paris attirait depuis longtemps dans cette ville une multitude d'étudians de toutes

les parties de l'Europe. Cette affluence ne tarda pas à produire une grande corruption de mœurs. Ils étaient divisés non-seulement par la différence des nations, mais encore par la diversité des systèmes, ce qui produisait souvent des disputes et des querelles violentes. Comme ils étaient clercs pour la plupart, ils tombaient ainsi dans une excommunication réservée au saint-siége; mais le pape donna pouvoir à l'abbé de Saint-Victor de les absoudre dans les cas ordinaires. Leur vie était si déréglée, selon le témoignage de Jacques de Vitry, auteur du temps et curé d'Argenteuil, qu'ils ne comptaient pas la simple fornication pour un péché. Les femmes prostituées arrêtaient dans les rues et entraînaient chez elles les clercs qui passaient. Ils tenaient même à honneur d'avoir plusieurs concubines, et traitaient d'imbéciles ou d'hypocrites ceux qui vivaient dans l'innocence et la piété.

L'université de Paris comprenait l'enseignement des arts libéraux, du droit civil et canonique, de la médecine, et surtout de la théologie. Un professeur nommé Amaury, après avoir enseigné quelque temps la logique, entreprit d'expliquer l'Écriture sainte, et forma une secte dont les erreurs sur plusieurs points étaient empruntées au manichéisme. Il enseignait que la matière était éternelle; que tout en était sorti, et que tout devait y rentrer. Il niait par conséquent la résurrection de la chair, les peines et les récompenses de la vie future, et soutenait que le christianisme consistait à se croire membre de Jésus-Christ. Il laissa plusieurs disciples, entre autres un docteur nommé David de Dinant, qui enchérirent encore sur les erreurs de leur maître. Ils enseignaient que le règne de Jésus-Christ était fini; que celui du Saint-Esprit commençait; que tout le monde était sauvé par la seule effusion de la grâce, sans l'usage des sacremens; que toutes les actions extérieures étaient indifférentes, et que si l'on avait la charité, on pouvait tout se permettre sans péché. Leur conduite répondait à

cette monstrueuse doctrine. On arrêta plusieurs de ces sectaires, qui furent condamnés dans un concile tenu à Paris l'an 1210, et les principaux chefs furent brûlés. Le concile ordonna aussi de brûler tous les livres de la Métaphysique d'Aristote, et défendit sous peine d'excommunication de les transcrire, de les lire ou de les garder. Le cardinal Robert de Courçon, légat du saint-siége, fit quelque temps après, dans un autre concile, un règlement pour la réforme de l'université. Il ordonna que personne ne pourrait enseigner les arts, à moins de les avoir étudiés au moins six ans, d'avoir atteint l'âge de vingt et un ans et subi les examens prescrits; que pour enseigner la théologie il faudrait avoir trente-cinq ans d'âge et au moins huit ans d'études, et qu'enfin nul ne serait admis à faire des leçons publiques ou à prêcher, qu'il ne soit éprouvé pour la doctrine et les mœurs.

L'empire de Constantinople était troublé par des révoltes et des divisions. Un Grec nommé Michaélice, qui s'était rendu maître de la Thessalie et de plusieurs provinces voisines, attaqua les Latins vers l'an 1210, ravagea leurs terres, et fit couper la tête à tous les prêtres qu'il put prendre. Le patriarche Morosini étant mort l'année suivante, les Vénitiens se rendirent en armes dans l'église, et firent élire par le chapitre un patriarche de leur nation; mais le reste du clergé protesta contre cette élection, qui fut cassée par le pape. Les suffrages se partagèrent une seconde fois, et pour finir ces contestations, qui durèrent trois ans, le pape nomma lui-même un patriarche. Il avait envoyé pour cette affaire en qualité de légat le cardinal Pélage, évêque d'Ostie, qui fit fermer les églises des Grecs schismatiques et emprisonner les prêtres et les moines. Mais l'empereur Henri, craignant une sédition, les fit mettre en liberté et rouvrir les églises.

Les besoins de la Terre-Sainte ne cessaient point de fixer la sollicitude du pape Innocent III, et pour lui pro-

curer des secours, il publia, l'an 1213, une nouvelle croisade, et nomma dans chaque province des commissaires pour la faire prêcher. Il convoqua en même temps un concile général à Rome, tant pour cet objet que pour le rétablissement de la discipline et la répression des hérésies. Ce concile, compté pour le douzième œcuménique et le quatrième de Latran, s'assembla le 11 novembre 1215, et dura jusqu'à la fin du mois. Il s'y trouva quatre cent douze évêques, dont plus de soixante-dix métropolitains, et plus de huit cents abbés ou supérieurs de monastères. Les patriarches de Constantinople et de Jérusalem y assistèrent en personne, et ceux d'Antioche et d'Alexandrie par députés. La plupart des princes y envoyèrent aussi des ambassadeurs. Le pape en fit l'ouverture par un sermon sur la croisade et la réformation de l'Église; ensuite on dressa soixante-dix décrets ou canons qui servent encore de fondement à la discipline.

Le premier chapitre ou canon renferme une exposition de la foi catholique, principalement contre les erreurs des manichéens et des vaudois. On y emploie, pour exprimer le changement du pain et du vin dans l'Eucharistie le mot de transsubstantiation, dont s'étaient déjà servis quelques auteurs, et ce terme a été depuis lors consacré dans le langage théologique, comme exprimant avec précision la doctrine invariable de l'Église. On condamna dans le second canon les erreurs d'Amaury et celle de l'abbé Joachim sur la Trinité; mais comme ce dernier avait soumis ses ouvrages au jugement du saint-siége, on s'abstint de rien prononcer contre sa personne. Le troisième canon prononce anathème contre toutes les hérésies, et ordonne que les hérétiques convaincus seront abandonnés à la puissance séculière, pour recevoir la punition convenable. Les biens des laïques seront confisqués, et ceux des clercs donnés aux églises. Les seigneurs temporels devront prêter serment de bannir tous les hérétiques notés par l'Église; que s'ils négligent d'en

purger leurs terres, ils seront excommuniés par les évêques de la province, et au bout d'un an, s'ils n'ont pas satisfait, on les dénoncera au souverain pontife, afin qu'il déclare leurs vassaux absous du serment de fidélité, et livre leurs terres à la conquête des catholiques, sauf néanmoins le droit du seigneur principal, et cette loi sera de même appliquée à ceux qui n'ont pas de seigneurs principaux. Cette dernière clause doit s'entendre de ceux qui possédaient seulement des biens allodiaux sans vasselage, et non pas des princes souverains; car la même disposition se trouve reproduite textuellement dans une loi de l'empereur Frédéric II, qui évidemment ne statuait pas pour les princes souverains. Du reste, on ne doit pas oublier que ces décrets étaient autorisés par le droit public de l'époque et par l'assentiment des princes. Le concile excommunie les fauteurs des hérétiques et tous ceux qui leur donneront retraite, ajoutant que s'ils ne satisfont pas dans l'année, ils seront infâmes de plein droit, et comme tels incapables d'exercer aucun emploi, et même de tester ou de recevoir des successions. Il accorde à ceux qui se croiseront contre les hérétiques la même indulgence que pour le pèlerinage de la Terre-Sainte. Il excommunie ceux qui oseront prêcher sans la permission du saint-siége ou de l'évêque diocésain. Enfin il reproduit et confirme le décret du concile de Vérone de l'an 1184, touchant la recherche des hérétiques.

Les autres canons contiennent des règlements pour la réformation des abus et le maintien de la discipline. Comme les Grecs schismatiques poussaient l'aversion contre les Latins jusqu'à laver les autels où ceux-ci avaient célébré, et même jusqu'à réitérer le baptême donné par eux, le concile prononce l'excommunication et la déposition contre ceux qui oseraient commettre ces excès. Il ordonne que dans les diocèses où se trouvaient mêlés des peuples ayant des rites divers, les évêques établissent des prêtres capables pour administrer les sa-

cremens et célébrer l'office divin à chaque nation selon son rite et en sa langue. Il confirme les priviléges des patriarches, leur permet de donner le pallium à leurs suffragans, après qu'ils l'auront reçu eux-mêmes du saint-siége, et accorde le premier rang après le pape au patriarche de Constantinople. On renouvelle l'ordonnance de tenir tous les ans des conciles provinciaux, et pour leur faciliter la réformation des abus, on prescrit d'établir en chaque diocèse des personnes chargées de s'en informer durant le cours de l'année et d'en faire leur rapport au concile suivant. Les évêques nommeront aussi des hommes capables pour les remplacer en cas d'empêchement dans la prédication et la visite de leur diocèse, et d'autres dans les cathédrales et les collégiales, tant pour la prédication que pour entendre les confessions et imposer la pénitence. Il y aura de même dans les cathédrales un maître pour enseigner gratuitement les lettres, et dans les métropoles un théologien pour expliquer l'Écriture et instruire les clercs de tout ce qui concerne le gouvernement des âmes. On peut remarquer dans ces dispositions l'établissement des vicaires généraux, des promoteurs, du pénitencier et du théologal.

Plusieurs canons ont pour objet la conduite et la régularité des clercs. On leur défend les emplois séculiers, le négoce, les jeux de hasard, la chasse et les spectacles des jongleurs. On leur ordonne de porter des habits modestes, de réciter dévotement l'office du jour et de la nuit, de tenir propres les églises et les vases sacrés, et de garder sous clef le saint-chrême et l'Eucharistie. On leur interdit d'entrer dans les tavernes, de prendre part à des jugemens de mort ou de mutilation, et à ceux qui sont dans les ordres sacrés de faire des opérations de chirurgie dans lesquelles on applique le fer ou le feu: c'est qu'alors la médecine n'était guère exercée que par des clercs. On défend aussi de faire aucune bénédiction sur l'eau ou sur le fer chaud pour les épreuves supersti-

tieuses. Les évêques devront faire instruire avec soin ceux qu'ils voudront élever au sacerdoce ; ils ne conféreront les bénéfices qu'à des sujets dignes, sous peine d'être suspendus de leur droit de collation, et la suspense ne pourra être levée que par le pape ou le patriarche. On défend de laisser vaquer plus de trois mois un évêché ou une abbaye ; autrement le droit d'élire sera dévolu au supérieur immédiat. L'élection faite par la puissance séculière est déclarée nulle de plein droit. Quiconque ayant un bénéfice à charge d'âmes en recevra un second de même nature, sera de plein droit démis du premier, et s'il s'efforce de le retenir, il perdra l'un et l'autre. Il est également défendu de posséder plusieurs prébendes ou dignités dans la même église. Toutefois le saint-siége pourra dispenser de cette règle les personnes distinguées par leur rang ou leur science.

Le vingt et unième canon du concile ordonne que chaque fidèle de l'un et de l'autre sexe, étant parvenu à l'âge de discrétion, confesse au moins une fois l'an tous ses péchés à son propre prêtre, et accomplisse la pénitence qui lui sera imposée ; que chacun aussi reçoive au moins à Pâques le sacrement de l'Eucharistie, si ce n'est que son propre prêtre ne juge à propos de l'en éloigner pour un temps ; autrement il devra être chassé de l'église et privé de la sépulture ecclésiastique. Un autre canon prescrit aux médecins, sous peine d'excommunication, d'exhorter les malades à appeler un confesseur avant de leur ordonner aucun remède. On crut devoir porter ces lois à cause des erreurs des Albigeois et des vaudois sur les sacremens de pénitence et d'Eucharistie. La règle était auparavant de communier à Pâques, à la Pentecôte et à Noël ; mais, par un relâchement toléré, l'usage s'était introduit de ne communier qu'une fois l'an. Quant au mariage, le concile restreignit au quatrième degré les empêchemens résultant de la parenté. Il condamna les mariages clandestins, et ordonna, suivant la coutume

déjà établie en France, de publier les bans dans l'église, avec un délai fixé pour proposer les empêchemens.

Comme le relâchement s'était glissé dans un grand nombre de monastères, et même dans ceux du Mont-Cassin et de Cluni, le concile, pour rétablir la régularité, ordonna que dans chaque royaume ou province, les abbés et les prieurs tiendraient tous les trois ans un chapitre général où l'on traiterait de l'observance régulière, et que l'on y nommerait des personnes sages pour visiter, au nom du souverain pontife, tous les monastères de la province, même ceux de religieuses, et y réformer les abus. Ce même règlement fut aussi étendu aux chanoines réguliers. On défendit en outre d'établir de nouveaux ordres religieux; c'est-à-dire, comme s'explique le concile, que quiconque voudrait pratiquer la vie régulière devrait embrasser une règle déjà approuvée. Mais on verra par la suite que ce règlement fut mal observé. On renouvela les défenses faites aux moines de recevoir des églises ou des dîmes sans la permission de l'évêque, et d'imposer la pénitence publique, d'accorder des indulgences ou de faire d'autres fonctions qui appartiennent à la juridiction épiscopale. On confirma l'obligation de payer les dîmes, en y soumettant pour les acquisitions futures les moines de l'ordre de Cîteaux et les autres religieux qui avaient obtenu des priviléges d'exemption. On confirma aussi les immunités ecclésiastiques établies par les lois ou par la coutume, tant à l'égard des biens qu'à l'égard des personnes. On renouvela les anciens décrets contre la simonie, soit dans la collation des ordres ou des bénéfices, soit dans la réception des moines et des religieuses, soit enfin dans les sépultures ou dans l'administration des sacremens. On défendit en particulier aux évêques, à l'occasion des droits payés aux légats du saint-siége, d'exiger de leurs inférieurs au delà de ce qui est payé par eux. Enfin on défendit de mettre en vente les reliques ou d'en exposer de nouvelles à la vénération

publique sans l'autorisation du saint-siége, et pour empêcher l'abus des indulgences, on ordonna que les évêques ne pourraient accorder plus d'une année d'indulgence à l'occasion de la dédicace d'une église, et plus de quarante jours pour toutes les autres causes.

Le concile établit dans plusieurs canons des règles de procédure, qui furent adoptées même par les tribunaux séculiers. Il ordonna entre autres choses que l'accusation devrait être précédée d'une inscription légitime; que l'on pourrait informer d'office en cas de diffamation publique, mais que le prévenu devrait être appelé; qu'on devrait lui exposer tous les articles de la prévention, les noms et les dépositions des témoins, et recevoir ses moyens de défense; que tous les actes du procès devraient être rédigés par écrit, et une copie remise aux parties; et pour empêcher l'abus des appels et des récusations sans motifs, on détermina de quelle manière ces moyens devraient être proposés et jugés. Les derniers canons du concile regardent les Juifs. Il défend de leur confier aucun emploi public, et ordonne qu'ils porteront à leur habit quelque marque pour les distinguer des chrétiens. Après les canons se trouve un décret particulier touchant la croisade, qui était un des principaux objets du concile. On fixe le départ au mois de juin de l'an 1217, et on ordonne la paix entre les chrétiens au moins pendant quatre ans, sous peine des censures ecclésiastiques.

On traita aussi dans ce concile l'affaire relative aux terres conquises sur les Albigeois. La possession en fut confirmée au comte de Montfort, et le comte de Toulouse, qui était venu en demander la restitution, fut déclaré déchu de tous droits; mais on ordonna que ce qui n'était pas encore conquis serait gardé pour être remis à son fils. Les seigneurs d'Angleterre, pleins de mépris et d'indignation contre le roi Jean, parce qu'il s'était rendu vassal et tributaire du pape, l'avaient forcé par une ré-

volte à leur accorder une charte pour la confirmation des libertés établies par les lois du roi Édouard. Le pape, sur les plaintes du roi Jean, avait cassé cette concession, excommunié les seigneurs rebelles, et suspendu de ses fonctions l'archevêque de Cantorbéry, qui avait embrassé leur parti. Il renouvela ces censures dans le concile de Latran ; mais les seigneurs refusèrent de se soumettre, et de plus en plus irrités contre le roi Jean, ils offrirent la couronne au prince Louis, fils du roi de France. Le pape envoya en qualité de légat le cardinal Galon pour défendre au prince Louis de passer en Angleterre et de rien entreprendre contre un roi qui était à double titre, comme vassal et comme croisé, sous la protection du saint-siége. Le prince répondit qu'ayant de justes sujets de guerre pour lesquels il n'avait pu obtenir satisfaction, il ne faisait qu'user de son droit, et que le roi Jean, déchu du trône pour cause de félonie, n'avait pu d'ailleurs soumettre le royaume au saint-siége sans le consentement des seigneurs. Il envoya ensuite des députés à Rome pour exposer ses raisons, et partit pour l'Angleterre, où il fut bientôt maître de plusieurs provinces. Le cardinal Galon s'y rendit de son côté, prononça contre lui une sentence d'excommunication, et ordonna de la publier tous les dimanches. Cependant le roi Jean mourut au mois d'octobre de l'an 1216, et son fils Henri III, couronné par les soins du légat, ne tarda pas à être reconnu par la plupart des seigneurs. Le prince Louis se voyant presque abandonné, et craignant les nouvelles censures dont il était menacé par le pape Honorius, successeur d'Innocent, prit le parti, l'année suivante, de faire sa paix avec le nouveau roi, et de quitter l'Angleterre. Il fut alors absous de l'excommunication par le légat (1).

Saint Dominique avait formé le dessein de fonder un ordre de frères prêcheurs pour travailler à la conversion

(1) Matth. Paris. — Guill. Nang. — Guill. Armor.

des hérétiques, et après avoir réuni quelques disciples au nombre de seize, animés du même zèle que lui, il vint au concile de Latran avec Foulque, évêque de Toulouse, pour faire approuver son institut. Le pape, conformément au décret sur les nouveaux ordres religieux, lui dit de retourner vers ses compagnons et de choisir avec eux une des règles autorisées, après quoi son institut serait confirmé. Saint François d'Assise, instituteur des frères mineurs, vint aussi à ce concile, où le pape déclara publiquement qu'il avait approuvé sa règle de vive voix. Ce saint était né dans la ville d'Assise en Ombrie, l'an 1182, d'un père commerçant, et il suivit dans sa jeunesse la même profession. Il montra dès l'enfance une grande charité pour les pauvres, et forma la résolution de donner à tous ceux qui lui demanderaient. Il avait environ vingt-cinq ans, lorsqu'une vision qu'il eut en songe le détermina à se donner entièrement à Dieu. Ayant donc renoncé au commerce, il employa ses profits à réparer une église de Saint-Damien, près de la ville, et se mit sous la conduite du prêtre qui la desservait. Son père, irrité, l'accabla de mauvais traitemens, le fit même lier comme un insensé; puis, voyant qu'il ne pouvait vaincre sa constance, il le mena devant l'évêque, et l'obligea de renoncer à sa succession. François le fit avec joie, et rendant jusqu'à ses habits, il dit à son père : Jusqu'ici je vous ai appelé mon père sur la terre; désormais je dirai avec plus de confiance : Notre père qui êtes aux cieux. Il sortit ensuite de la ville, se mit à servir les lépreux, et s'établit auprès d'une petite église nommée Notre-Dame des Anges, et plus communément la Portioncule, du lieu où elle était située. Un jour il entendit lire à la messe ces paroles de l'Évangile : « Ne portez ni or, ni argent, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton. » Voilà, dit-il, ce que je cherche et ce que je désire de tout mon cœur. Aussitôt il quitte ses souliers, son bâton, sa besace, et ne garde qu'une simple tunique

avec une ceinture de corde. Il commença dès lors à prêcher la pénitence, et eut bientôt plusieurs disciples, qui, touchés par ses discours et son exemple, renoncèrent à tout pour vivre dans la pauvreté et travailler à la conversion des pécheurs. Le premier fut un riche citoyen d'Assise nommé Bernard, le second un chanoine de la cathédrale nommé Pierre. Lorsque François en eut sept, il leur déclara le dessein qu'il avait de les envoyer prêcher la pénitence, et leur recommanda de mettre leur confiance en Dieu, de mépriser les biens du monde, et de tout souffrir avec patience et avec humilité. Ils se dispersèrent donc en divers endroits pour remplir leurs fonctions apostoliques. Mais ils furent souvent exposés aux railleries, aux insultes, aux mauvais traitemens, et quelquefois obligés de passer la nuit sous des portiques; car on craignait de les loger comme des vagabonds suspects. Enfin ils dissipèrent toutes les préventions par leur désintéressement, leur douceur et leur patience.

Bientôt après leur nombre s'élevant à onze, saint François écrivit une règle dont le fond était tiré de l'Évangile avec quelques articles pour rendre leur vie uniforme; puis il se rendit à Rome, l'an 1210, pour en demander l'approbation, et fut introduit par l'évêque d'Assise chez le cardinal Jean de Saint-Paul, qui le pria de le regarder comme un des siens. Le pape lui témoigna également des dispositions favorables; mais il hésitait toutefois à approuver sa règle, que plusieurs cardinaux regardaient comme au-dessus des forces humaines. Alors le cardinal Jean de Saint-Paul dit au pape : Si vous rejetez cette règle, prenez garde que vous ne sembliez rejeter aussi l'Évangile, puisqu'elle n'est que l'observance de la perfection évangélique. Le pape, touché de cette raison, donna son approbation, mais de vive voix seulement. Comme François revenait de Rome avec ses compagnons, ils s'arrêtèrent épuisés de fatigue dans un lieu désert où ils ne savaient comment se procurer de la

nourriture; mais un homme se présenta qui leur remit un pain et disparut aussitôt. Cette attention de la Providence les confirma dans la résolution de ne jamais abandonner sous aucun prétexte la pauvreté qu'ils avaient embrassée. Ils se retirèrent d'abord dans une cabane près d'Assise; mais François voyant le nombre de ses disciples augmenter de jour en jour, demanda l'église de la Portioncule à des religieux bénédictins à qui elle appartenait, et l'ayant obtenue, il alla s'y établir. Ce fut la première maison et le chef-lieu de l'ordre des frères mineurs. De là François allait prêcher dans les villes et les villages, et il était en si grande vénération, que lorsqu'on apprenait son arrivée, on sonnait les cloches, et le clergé et le peuple venaient le recevoir avec des rameaux et des cantiques de joie. Il parcourut l'année suivante toute la Toscane, où il fonda plusieurs couvens; puis il revint prêcher à Assise pendant le Carême de l'an 1212.

Ce fut alors que sainte Claire se mit sous sa conduite. Elle était née à Assise d'une famille noble, et sa mère lui donna le nom de Claire, parce qu'étant en prière, elle avait entendu une voix lui annoncer qu'elle portait un enfant qui devait éclairer le monde. Elle se fit remarquer dès l'enfance par sa charité envers les pauvres, par son application à la prière, et refusa un mariage avantageux pour consacrer à Dieu sa virginité. Ayant eu quelques entretiens avec saint François, elle résolut de renoncer entièrement au monde, quitta secrètement sa famille, et se rendit à l'église de la Portioncule, où elle se fit couper les cheveux, et prit devant l'autel le voile et l'habit religieux; après quoi François la conduisit dans un monastère de bénédictines. Elle était alors dans sa dix-huitième année. Ses parens ayant appris sa retraite, firent pendant plusieurs jours tous leurs efforts pour la ramener; mais elle demeura inébranlable, et son exemple attira bientôt après sa sœur Agnès, moins âgée qu'elle, et dont la ferme

résolution ne céda ni aux prières, ni même aux violences de ses parens. Saint François établit les deux sœurs près de l'église de Saint-Damien, qu'il avait réparée. Sainte Claire y demeura quarante-deux ans dans une rigoureuse clôture, et ne tarda pas à avoir plusieurs compagnes de sa vie pénitente. Ainsi commença l'ordre des clarisses, nommé en Italie l'ordre des pauvres femmes.

Vers le même temps vivait en Belgique, dans la pratique des plus grandes austérités, la bienheureuse Marie d'Oignies, surnommée ainsi du lieu où elle s'était fixée, près d'un monastère de chanoines réguliers, sur les bords de la Sambre. Elle avait été mariée en 1191, à l'âge de quatorze ans; mais elle engagea bientôt après son mari à vivre dans la continence parfaite, et ils s'appliquèrent ensemble au service des lépreux. Marie renonça à tous ses biens pour vivre du travail de ses mains. Elle observait un jeûne presque continuel, et passa une fois les dix jours entre l'Ascension et la Pentecôte sans manger. Elle mourut l'an 1213. Sa vie a été écrite par Jacques de Vitré, qui avait été lui-même témoin de ses vertus, et qui lui attribue plusieurs miracles. Il rapporte en même temps plusieurs autres exemples de la piété qui régnait en Belgique. On y voyait de nombreuses communautés de vierges ou de veuves, dont la vie était consacrée entièrement à la prière, à la mortification et aux œuvres de charité. Les femmes mariées élevaient leurs enfans dans la crainte de Dieu, et plusieurs, du consentement de leurs maris, vivaient dans la continence. L'évêque de Toulouse, qui s'y était rendu avec Jacques de Vitré pour prêcher la croisade contre les Albigeois, vit avec admiration le respect qu'on montrait généralement tant pour les choses saintes que pour les ministres de la religion, si méprisés dans le Languedoc.

Le pape Innocent III mourut à Pérouse, environ huit mois après le concile de Latran, le 16 juillet 1216. Son zèle, ses talens et la fermeté de son caractère l'ont fait

regarder avec raison comme un des plus grands pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre. Matthieu Paris l'accuse d'ambition et d'avarice; mais cette accusation est démentie par la résistance qu'il opposa avant d'accepter le pontificat, et par les mesures qu'il prit pour réprimer la vénalité dans la cour de Rome. On voit d'ailleurs dans sa vie écrite par un auteur contemporain, qu'il vendit jusqu'à sa vaisselle d'argent pour soulager les pauvres. On a de lui, outre ses lettres et ses décrétales fort nombreuses, plusieurs ouvrages de piété, quelques sermons et d'autres écrits. On lui attribue aussi la prose *Veni, sancte Spiritus*, et *Stabat Mater dolorosa.* Deux jours après sa mort on lui donna pour successeur le cardinal Censio Savelli, qui prit le nom d'Honorius III.

Le nouveau pontife approuva, la même année, l'ordre des frères prêcheurs. Saint Dominique, de concert avec ses compagnons, avait embrassé la règle de saint Augustin, en y ajoutant seulement quelques pratiques plus austères, et on voit dans la bulle d'approbation qu'ils ne furent d'abord ni mendians, ni exempts de la juridiction épiscopale, mais chanoines réguliers. Foulque, évêque de Toulouse, leur avait donné une église dans cette ville avec des dîmes pour leur subsistance. Ils obtinrent, peu de temps après, à Paris, l'église de Saint-Jacques, d'où leur vint dans toute la France le nom de jacobins. Saint Dominique, après la confirmation de son ordre, fit élire un abbé, et songea aussitôt à former des établissemens dans plusieurs royaumes. Il envoya pour cet effet quatre de ses disciples en Espagne, sept à Paris, et cinq à Bologne en Italie, où plusieurs personnages distingués par leurs talens embrassèrent le nouvel institut. L'évêque de cette ville, à la prière du cardinal Hugolin, leur donna l'église de Saint-Nicolas, qui offrit bientôt une communauté nombreuse et florissante. Saint Dominique passa lui-même en Espagne l'an 1218, et y fonda deux monastères, l'un à Madrid, qui fut presque aussitôt donné à des

religieuses, et l'autre à Ségovie, qui fut la première maison de l'ordre en Espagne. Il se rendit l'année suivante à Paris, où son ordre avait fait tant de progrès, qu'il trouva trente frères au couvent de Saint-Jacques. Ensuite il passa en Italie, et proposa à saint François de réunir leurs congrégations pour n'en faire qu'une des deux. Mais François répondit : Mon frère, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées, afin que cette diversité offre plus de ressources à la faiblesse humaine.

Le pape Honorius écrivit alors une lettre circulaire aux évêques pour leur ordonner d'admettre les frères prêcheurs au ministère de la prédication, et de pourvoir à leurs besoins. Il donna en même temps à saint Dominique l'église de Saint-Sixte à Rome ; mais bientôt après, voulant réformer et soumettre à la clôture les religieuses dispersées dans les différens quartiers, il le chargea de travailler à les rassembler dans cette maison de Saint-Sixte, et transféra les frères prêcheurs au couvent de Sainte-Sabine, où ils sont encore. Saint Dominique, malgré les difficultés de cette réforme, l'exécuta heureusement. Il ressuscita trois morts à cette occasion, entre autres un neveu du cardinal Étienne. L'éclat de ces miracles augmenta tellement la vénération publique pour le saint fondateur, que l'on découpait sa robe et son capuce pour en conserver les morceaux comme des reliques. Ives, chancelier de Pologne, élu évêque de Cracovie, et venu à Rome pour faire confirmer son élection, le pria d'établir le nouvel institut dans son diocèse, et lui remit à cet effet, pour en prendre l'habit et la règle, plusieurs nobles polonais, entre autres ses neveux Hyacinthe et Ceslas, tous deux comptés au nombre des saints, et qui contribuèrent par leur zèle et leurs vertus à propager l'ordre des frères prêcheurs dans toutes les contrées du Nord. Saint Dominique, à l'exemple des moines de Cîteaux, résolut de tenir tous les ans un chapitre général. Le premier fut tenu à Bologne en 1220, et on y prit

plusieurs décisions importantes. On résolut d'embrasser la pauvreté parfaite, et de n'avoir ni propriétés, ni revenus. Ainsi l'ordre des frères prêcheurs devint un ordre mendiant. On ordonna que le chapitre général se tiendrait alternativement à Bologne et à Paris, et qu'on établirait des définiteurs, qui pendant le chapitre auraient tout pouvoir, même sur le général. Enfin on donna le titre de maître général à saint Dominique, et ce fut le titre porté dans la suite par les supérieurs de l'ordre. Dans le chapitre tenu l'année suivante à Bologne, on élut huit supérieurs provinciaux pour gouverner les frères répandus en autant de provinces, savoir : l'Espagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie et l'Angleterre. Saint Dominique n'avait encore que cinquante et un ans, et il était en parfaite santé; mais il ne laissa pas de prédire qu'il mourrait avant l'Assomption. En effet, il fut attaqué peu de temps après d'une fièvre accompagnée de dyssenterie, et mourut couché sur la cendre, le 6 août 1221. On trouva sur son corps une chaîne de fer en ceinture. Plusieurs prélats et une foule immense de peuple assistèrent à ses funérailles, et il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau. Ce fut saint Dominique qui, pour attirer la protection de la sainte Vierge sur ses travaux, institua la dévotion du rosaire.

L'ordre des frères mineurs avait fait des progrès en quelque sorte prodigieux. Saint François, après l'approbation de son institut au concile de Latran, hésitait s'il appliquerait ses disciples à la prédication, ou simplement à la prière. Il exhorta sainte Claire et frère Sylvestre à consulter sur ce sujet la volonté de Dieu, et leurs réponses le confirmèrent dans la première résolution qu'il avait prise. Il donna alors de nouvelles instructions à ses disciples, leur recommanda de marcher deux à deux avec modestie, de garder le silence et le recueillement, et de montrer dans toutes les circonstances une douceur inal-

térable; puis il choisit les plus distingués par leur science et leur vertu pour former des établissemens en diverses provinces. Il envoya en Espagne Bernard, son premier disciple, avec un grand nombre de coopérateurs; Jean Bonella en Provence, avec trente-trois autres frères, et Jean de Penna en Allemagne, avec soixante. Il nomma aussi des ministres provinciaux pour la Toscane, la Lombardie et la Marche d'Ancône. Il voulait aller lui-même en France et dans la Belgique; mais le cardinal Hugolin, légat en Toscane, lui conseilla de ne pas quitter l'Italie, où les intérêts de son ordre naissant réclamaient sa présence. François envoya donc à Paris frère Pacifique, et avec lui frère Ange, qui fut le premier ministre provincial en Angleterre. La mission d'Allemagne n'eut aucun succès, et les frères furent maltraités et chassés du pays comme des vagabonds suspects d'hérésie. Plusieurs prélats se montraient d'ailleurs peu favorables à ce nouvel institut, qui avait même des ennemis à Rome. François s'y rendit pour demander au pape Innocent un cardinal protecteur de son ordre, et communiqua son dessein au cardinal Hugolin, qui lui avait témoigné la plus grande affection. Ayant été admis à l'audience du pape, il lui dit: Saint père, je serais confus de vous importuner pour les intérêts de nos pauvres frères. Donnez-nous ce cardinal pour prendre soin de nos affaires sous votre autorité. Le pape souscrivit à cette demande, et le cardinal Hugolin devint ainsi le premier protecteur des frères mineurs. Il assista en cette qualité au premier chapitre général que saint François tint, l'an 1219, près d'Assise. Il s'y trouva plus de cinq mille frères mineurs, tant l'ordre s'était déjà multiplié. Frère Élie, provincial de Toscane, et quelques autres, s'adressèrent au cardinal pour proposer quelques adoucissemens à la sévérité de la règle, et le cardinal en parla à François. Mais celui-ci dit au chapitre: Mes frères, Dieu nous appelle à suivre la folie de la croix par la voie de la simplicité et de l'humilité. Ne me proposez

point d'autre règle que celle qui m'a été enseignée par Jésus-Christ, et craignez que les sages qui vous imposent n'attirent sur eux et sur vous la colère divine. Ainsi la proposition fut rejetée. Plusieurs frères se plaignirent qu'ils étaient maltraités dans les pays éloignés, faute de pouvoir montrer l'approbation authentique de leur institut. Ils ajoutèrent que plusieurs évêques ne leur permettaient pas de prêcher, et proposèrent de demander au pape le privilége de prêcher partout sans permission. François leur répondit : Dieu veut que nous gagnions les supérieurs par l'humilité et le respect. Quand ils verront que vous vivez saintement et que vous n'entreprenez point sur leur autorité, ils vous prieront eux-mêmes de travailler au salut des âmes qui leur sont confiées. Votre privilége propre doit être de n'en point avoir. Quant à ce qui concernait l'approbation écrite et authentique de son ordre, il demanda et obtint du pape Honorius une bulle de confirmation en date du 11 juin 1219. C'est la première qui ait été donnée en faveur de cet institut.

Saint François ne borna point son zèle aux pays chrétiens. Il envoya, la même année, à Maroc, cinq missionnaires nommés Bérard, Pierre, Otton, Adjut et Accurse. Ils prirent leur route par l'Espagne, et se présentèrent au roi de Séville pour l'exhorter à embrasser le christianisme. Arrivés ensuite à Maroc, comme ils prêchaient sur la place publique, le roi ordonna de les arrêter et de les conduire en Espagne ; mais ils se dérobèrent en route à leurs conducteurs, et revinrent à Maroc, où ils recommencèrent leurs prédications. Renvoyés une seconde fois, ils s'échappèrent encore, et se présentèrent sur le passage du roi pour prêcher l'Évangile. Le roi, furieux de cette persévérance intrépide, se les fit amener, s'efforça vainement d'ébranler leur foi, et leur coupa la tête de sa propre main, le 16 janvier 1220. Leurs reliques furent recueillies par les chrétiens du pays, et transportées à Coïmbre en Portugal, où elles opérèrent un grand nombre

de miracles. Ils ont été canonisés, en 1481, par Sixte IV. Daniel, ministre provincial de Calabre, et six autres frères, se rendirent peu de temps après à Ceuta, première ville d'Afrique sur le détroit de Gibraltar, pour y prêcher la foi. Le prince musulman les fit mettre en prison, et employa les promesses et les menaces pour les faire apostasier; puis, les voyant inébranlables, il leur fit trancher la tête. Ils sont aussi honorés comme martyrs. Frère Gilles, troisième disciple de saint François, fut envoyé avec quelques autres à Tunis; mais les chrétiens du pays, voyant la fureur des musulmans et craignant une persécution, contraignirent ces religieux à se rembarquer. Saint François voulut aller lui-même prêcher la foi aux infidèles, et se rendit en Égypte, où les croisés assiégeaient Damiette. Comme on se disposait à combattre, il eut révélation que les chrétiens auraient du désavantage; mais sa prédiction fut regardée comme une rêverie. Les croisés persistèrent dans leur résolution, livrèrent bataille, et perdirent environ six mille hommes. Le sultan d'Égypte avait promis une pièce d'or à quiconque lui apporterait la tête d'un chrétien. Ce péril n'empêcha pas François de passer avec un compagnon au camp des infidèles; et conduit auprès du sultan, qui lui demanda au nom de qui il venait: C'est le Dieu tout-puissant, répondit-il, qui m'envoie pour vous montrer le chemin du ciel, à vous et à votre peuple. Le sultan, charmé de son intrépidité, lui donna plusieurs audiences, et l'invita à se fixer auprès de lui. Je demeurerai volontiers, répondit François, si vous voulez vous convertir avec votre peuple. Que si vous avez des doutes sur la nécessité d'abandonner la loi de Mahomet pour celle de Jésus-Christ, faites allumer un grand bûcher, et j'y entrerai avec vos docteurs, afin que Dieu vous fasse connaître quelle est la foi qu'il faut suivre. Je doute fort, reprit le sultan en souriant, qu'aucun de nos imans veuille entrer dans le feu pour sa religion. En effet, un des plus

anciens avait disparu à la proposition du saint homme, qui offrit alors d'entrer seul dans le feu, pourvu que les musulmans promissent de se faire chrétiens s'il en sortait sain et sauf. Mais le sultan, retenu par la crainte d'une révolte, ne voulut pas consentir à cette épreuve. Il montra néanmoins beaucoup de vénération pour saint François, le retint quelques jours auprès de lui, et le renvoya avec honneur. Jacques de Vitri, qui était alors au siége de Damiette, après avoir rapporté ce fait, ajoute que la vie sainte et pauvre des frères mineurs les faisait respecter des musulmans, qui même écoutaient volontiers leurs prédications, tant qu'ils n'entendaient pas attaquer directement Mahomet (1).

Saint François, à son retour d'Égypte, tint un second chapitre général à Assise vers la fin de septembre de l'an 1220. Il avait reçu pendant son absence plusieurs plaintes contre frère Élie, qu'il avait établi vicaire général, et il put se convaincre par lui-même qu'elles étaient fondées ; car Élie osa bien se présenter devant lui avec un habit d'une étoffe plus fine que les autres, un capuce plus long, tel que le portaient alors les gens du monde, des manches plus larges et une démarche peu modeste. François lui ôta le vicariat, et mit à sa place Pierre de Catane. Il voulut se démettre lui-même du gouvernement et faire nommer Pierre ministre général ; mais les frères ne purent y consentir, et déclarèrent que tant qu'il vivrait tout autre supérieur ne serait que son vicaire. Cependant, saint François voyant l'augmentation toujours croissante de son ordre, voulut le faire approuver plus solennellement. Il rédigea sa règle sous une forme plus abrégée, et la fit confirmer par une bulle du pape Honorius en date du 29 novembre 1223. Cette règle porte que les frères vivront selon la perfection évangélique dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté ;

(1) Bonavent. *Vit. Franc.* — Jac. de Vitr. *Hist. Occid.*

qu'ils ne posséderont rien en propre, ni maison, ni terres, ni autres choses ; qu'ils vivront de leur travail et d'aumônes ; mais qu'ils ne recevront point d'argent ni par eux-mêmes, ni par personne interposée ; qu'ils jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël, et le reste de l'année tous les vendredis ; que les clercs réciteront l'office divin selon l'usage de l'Église romaine, et les laïques un certain nombre de *Pater* pour chaque heure canoniale ; que les postulans ne seront admis qu'après un an de noviciat, et qu'aucun des frères ne pourra prêcher qu'avec la permission du ministre général et le consentement de l'évêque diocésain. Plusieurs couvens de filles avaient été fondées sous la règle de saint François ; mais il ne voulut pas en accepter le gouvernement, et n'approuva pas les frères qui s'en étaient chargés. Je crains, disait-il souvent, qu'en même temps que Dieu nous a ôté les femmes, le démon ne nous ait donné les sœurs. Comme les peuples, touchés par ses prédications, le suivaient en foule et témoignaient le désir de mener dans le monde une vie plus chrétienne, il traça pour eux une règle applicable aux fidèles de l'un et de l'autre sexe, même engagés dans le mariage, et forma ainsi une pieuse association qui devint le tiers-ordre de saint François. Ceux qui en faisaient partie se nommaient les frères de la pénitence et portaient un habit gris et modeste, avec une ceinture pleine de nœuds. Vers le même temps, fut institué en Espagne l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs. Le fondateur de cet ordre fut un gentilhomme du Languedoc, nommé Pierre Nolasque, et les constitutions en furent dressées par saint Raimond de Pegnaford et approuvées douze ans après par le pape Grégoire IX.

Les lettres du pape Innocent et le décret du concile de Latran touchant la croisade, ranimèrent partout le zèle des chrétiens pour la défense de la Terre-Sainte (1).

(1) Le pape Innocent dans la bulle de publication avait accordé

On vit même une multitude d'enfans prendre la croix en France et en Allemagne et partir en troupes nombreuses pour la Palestine. Toutes les précautions des parens ne suffisaient point pour les retenir, et, à leur exemple, un grand nombre de jeunes gens et de femmes se croisèrent pour aller avec eux. Mais comme ils marchaient sans guides, sans chefs et sans provisions, leur témérité eut l'issue qu'on devait prévoir. Plusieurs de ces pauvres enfans s'égarèrent dans les forêts et les montagnes où ils périrent de misère ; quelques-uns furent pris et vendus comme esclaves, et les autres, après divers accidens, furent trop heureux de regagner, tout confus, la maison paternelle. Le pape Honorius, dès le commencement de son pontificat, ne négligea rien soit pour presser le départ des croisés, soit pour terminer les guerres qui y mettaient obstacle. André, roi de Hongrie, et Léopold, duc d'Autriche, partirent pour la Terre-Sainte l'an 1217 avec un grand nombre de seigneurs et des troupes considérables. D'un autre côté, Guillaume, comte de Hollande et beaucoup de croisés allemands s'embarquèrent sur la Meuse et se rendirent à Lisbonne, en Portugal, où plusieurs autres vaisseaux devaient les rejoindre. Les Maures s'étaient emparés depuis peu du château d'Alcaçar et avaient soumis les chrétiens à une contribution annuelle de cent esclaves. Les croisés, sur les vives instances des évêques et des seigneurs, formèrent le siége de cette forteresse, remportèrent une grande victoire sur plusieurs rois maures venus au secours de la place, et

l'indulgence plénière non-seulement à ceux qui se croiseraient, mais encore à ceux qui entretiendraient un croisé, et d'autres indulgences proportionnées aux secours que l'on donnerait. Il avait ordonné des processions tous les mois et des prières chaque jour pour le succès de l'entreprise. Enfin, pour engager davantage à faire un dernier effort, il ajoutait : «Nous espérons que la puissance de Mahomet finira bientôt, puisque c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est 666, et il y en a déjà près de six cents de passés.»

s'en rendirent maîtres en moins de trois mois. Ce succès fut suivi de la conversion du gouverneur et de cent autres musulmans. Bientôt après, les rois de Léon et de Navarre prirent la croix pour marcher contre les Sarrasins, et le pape Honorius accorda les indulgences de la croisade à tous les Espagnols qui porteraient les armes contre les infidèles (1).

Une multitude de croisés arrivèrent de divers pays en Palestine avec le roi de Hongrie et le duc d'Autriche. Coradin, sultan de Damas, vint avec des forces considérables pour les attaquer ; mais il fut réduit à battre en retraite, et les croisés prirent une quantité de butin et de captifs, parmi lesquels Jacques de Vitri, alors évêque d'Acre, délivra tout ce qu'il put d'enfans pour les baptiser et les faire élever par des femmes chrétiennes. Le roi de Hongrie, ayant passé trois mois en Palestine, et croyant avoir accompli son vœu, abandonna l'armée des croisés avec le roi de Chypre, Hugues de Lusignan, qui mourut l'année suivante, laissant pour successeur son fils Henri, âgé seulement de neuf mois. Cependant, le duc d'Autriche et les autres croisés, de concert avec le roi de Jérusalem, après avoir bâti deux forteresses pour défendre la Palestine, résolurent de porter la guerre en Égypte, et formèrent le siége de Damiette, où arriva bientôt la flotte hollandaise qui avait passé par le Portugal. Le pape ayant reçu la nouvelle de cette entreprise, écrivit à Gênes, à Venise et autres ports d'Italie, pour ordonner aux croisés français et allemands qui s'y rendaient journellement, de partir aussitôt pour Damiette. La ville fut prise après environ dix-huit mois de siége, au mois de novembre de l'an 1219, et Jacques de Vitri signala de nouveau sa charité envers les enfans captifs, dont plus de cinq cents moururent après avoir reçu le baptême. Cette conquête fut bientôt suivie d'une funeste division parmi

(1) Albert. Stad. *Chron.*—Godofr. *Chron.*— Honor. *Epist.*

les croisés. Le cardinal Pélage, évêque d'Albane, que le pape avait envoyé comme légat, prétendait commander en chef et diriger toutes les opérations. De son côté, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, revendiquait ce droit, et fut surtout blessé des prétentions élevées au nom de l'Église romaine par le légat sur la seigneurie de Damiette. Il quitta donc l'Égypte, suivi de presque tous les templiers et de la plupart des seigneurs français. Le pape, instruit du danger que courait l'armée par suite de leur retraite, travailla de tous côtés pour faire partir de nouvelles troupes au secours des croisés. Il écrivit pour cet effet à l'archevêque de Rouen, à Conrad, évêque d'Hildesheim, son légat en Allemagne, et chargea le cardinal Hugolin d'exciter le zèle des peuples d'Italie. Il redoubla en même temps ses instances pour presser le départ de l'empereur Frédéric.

Ce prince, couronné roi des Romains, en 1215, à Aix-la-Chapelle, s'était croisé aussitôt pour la Terre-Sainte avec un grand nombre d'évêques et de seigneurs. Mais comme il n'avait eu probablement d'autre intention que de se procurer ainsi les priviléges des croisés, c'est-à-dire de mettre sa personne et ses biens sous la protection du saint-siége, et de ne pouvoir être attaqué sans excommunication, il trouvait toujours des prétextes pour différer son départ. Othon, déposé de l'empire, était mort en 1218 dans de grands sentimens de pénitence. Frédéric se voyant ainsi sans compétiteur, voulut obtenir la couronne impériale et vint à Rome, où il fut couronné par le pape Honorius le 22 novembre 1220. Il reçut ensuite la croix des mains du cardinal Hugolin, renouvela publiquement le vœu qu'il avait fait d'aller à la Terre-Sainte, et promit d'y envoyer au printemps prochain des troupes considérables et de partir lui-même au mois d'août; mais cette promesse demeura encore sans effet. Frédéric publia le même jour une constitution pour faire exécuter les décrets du concile de Latran contre les hé-

rétiques, et ordonner des peines sévères contre ceux qui violeraient les immunités ecclésiastiques, soit touchant les personnes, soit touchant les biens. Cette constitution fut confirmée par plusieurs autres de l'an 1224, qui appliquent aux hérétiques les peines du crime de lèse-majesté, et portent que les juges seront tenus de prendre ceux qui seront trouvés par les inquisiteurs, et de les garder étroitement pour les punir, après que l'Église les aura condamnés.

Cependant le roi de Jérusalem avait consenti à revenir en Égypte, et, d'après le conseil du légat Pélage, les croisés se mirent en marche pour attaquer la ville du Caire; mais, investis bientôt par les troupes du sultan, et manquant de vivres au milieu d'un terrain inondé, ils furent contraints de capituler au mois de septembre 1221, à condition de rendre Damiette. Le pape, instruit de cette perte, redoubla de zèle pour presser le secours de la Terre-Sainte. Il eut à ce sujet plusieurs conférences avec l'empereur, et envoya des lettres à tous les princes pour les exhorter à prendre la croix. Frédéric, dans une conférence tenue à Vérone en 1223, prit l'engagement de partir dans deux ans. Mais l'année suivante il se plaignit au pape du peu de zèle que l'on montrait en France et en Angleterre pour la croisade, et il obtint en 1225 un nouveau délai de deux ans pour accomplir son vœu. Il eut vers le même temps quelques différends avec le pape au sujet de la nomination aux évêchés de la Pouille et de la Sicile, car il prétendait avoir le droit de présenter des sujets, et comme le pape, durant ces contestations, voulut enfin remplir plusieurs siéges depuis longtemps vacans, l'empereur ne permit pas aux évêques nommés de prendre possession. Il se plaignit aussi de la protection accordée par le pape aux villes de la Lombardie qui s'étaient liguées pour défendre leurs priviléges; mais le pape lui fit sentir l'injustice de ses prétentions et de ses plaintes, lui rappela tout ce que le saint-siége avait fait

en sa faveur, et les évêques nommés furent reçus dans leurs siéges (1).

L'empire latin de Constantinople s'affaiblissait de plus en plus. Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, avait été élu pour succéder à l'empereur Henri, mort en 1216; mais comme il se rendait en Grèce, accompagné du cardinal Jean Colonne, que le pape y envoyait comme légat, ils furent arrêtés par Théodore Comnène, prince d'Épire, qui les retint en prison, où l'empereur mourut au bout de quelques mois. Cependant le pape fit menacer Théodore d'employer contre lui l'armée des croisés, et ce prince, effrayé des préparatifs qui suivirent cette menace, mit le légat en liberté, et promit, en outre, avec serment, de se soumettre à l'obéissance de l'Église romaine. Robert, fils et successeur de Pierre de Courtenai, termina les contestations entre le clergé et l'empire par la ratification d'un traité approuvé par le légat, et qui assurait le maintien des immunités ecclésiastiques. On y exempta les Grecs d'une partie des dîmes, parce qu'ils n'étaient pas dans l'usage de les payer. Comme l'empire était attaqué de tous côtés, le pape ordonna de dénoncer excommuniés ceux qui se déclareraient en faveur des Grecs, et accorda l'indulgence de la croisade aux troupes qui marchaient au secours de Robert. Théodore Comnène s'étant rendu maître de Thessalonique, prit le titre d'empereur, et se fit couronner par le primat de Bulgarie. Ainsi il se trouva quatre princes qui prenaient le titre d'empereur de Constantinople : Robert de Courtenai, qui était maître de la ville, Théodore Comnène, résidant à Thessalonique, David Comnène à Trébisonde, et Jean Ducas, ou Vatace, successeur de Théodore Lascaris, à Nicée.

Le pape Honorius s'occupa avec une constante solli-

(1) Godofr. *Chron.* — Matth. Paris. — Guill. Nang. — Jacob. de Vitr. — *Chron. Ursperg.* — Honor. *Epist.*

citude des progrès de la foi dans la Prusse et la Livonie. Dès l'année 1218, il exhorta les évêques d'Allemagne à secourir les chrétiens de ces provinces et à les défendre contre les idolâtres. Il écrivit quelque temps après aux abbés des ordres de Cluni et de Cîteaux pour leur recommander d'envoyer quelques-uns de leurs moines prêcher l'Évangile à ces barbares. Il exhorta ensuite les Saxons et les autres peuples voisins à prendre les armes contre les païens, et leur accorda pour cette guerre l'indulgence de la croisade. Enfin, l'an 1224, il envoya l'évêque de Modène en qualité de légat, pour diriger les missions et régler tout ce qui concernait les nouvelles églises du Nord.

La guerre contre les Albigeois fut aussi l'objet de la sollicitude particulière du pape Honorius. Il écrivit en 1217 aux docteurs de l'université de Paris pour les exhorter à envoyer quelques-uns d'entre eux travailler en Languedoc à la conversion des hérétiques, promettant l'indulgence plénière à ceux qui feraient ce voyage. Plusieurs villes de Provence révoltées contre le comte de Montfort avaient reconnu le jeune Raymond, fils du comte de Toulouse, et le vieux Raymond parvint à rentrer la même année dans cette dernière ville. Le pape adressa des représentations suivies de menaces aux villes rebelles et au jeune Raymond, ainsi qu'au roi Jacques d'Aragon, qui les protégeait. Il écrivit en même temps au roi Philippe-Auguste et aux évêques de France, pour les presser d'envoyer des troupes au secours du comte de Montfort. Ce dernier entreprit de reconquérir la ville de Toulouse, et la tint assiégée pendant neuf mois; mais dans une attaque il fut blessé à la tête d'un coup de pierre, dont il mourut le 25 juin 1218, dans les sentimens de religion qu'il avait montrés toute sa vie. Son fils Amaury, qui lui succéda, fut obligé bientôt après de lever le siége, et voyant les Albigeois reprendre partout le dessus, il offrit plus tard de céder au roi de France les domaines qu'il

avait tenus de lui en fief dans le Languedoc. Le pape écrivit à Philippe-Auguste, l'an 1222, pour le presser de les accepter et d'en chasser les hérétiques. Mais ce prince fut attaqué vers le même temps d'une fièvre opiniâtre, et comme il se rendait l'année suivante, contre l'avis des médecins, à un concile que le légat Conrad, évêque de Porto, avait convoqué à Paris au sujet de la croisade contre les Albigeois, il fut obligé de s'arrêter à Mantes, où il mourut le 14 juillet 1223. Il avait fait auparavant un testament par lequel il donnait plus de cent cinquante mille marcs d'argent pour le secours de la Terre-Sainte, dix mille livres à la reine Ingelburge, qu'il avait reprise environ dix ans auparavant, et cinquante mille pour réparer les torts qu'il pouvait avoir commis (1). Son corps fut apporté à Saint-Denis, où tous les évêques du concile assistèrent à ses funérailles. On remarque comme une chose singulière que le légat Conrad et l'archevêque de Reims célébrèrent la messe conjointement à deux autels différens, et que les autres évêques et le reste du clergé leur répondaient comme à un seul officiant. La lettre écrite par le légat pour la convocation du concile de Paris nous apprend que les Albigeois ou manichéens avaient un chef dans la Bulgarie à qui ils donnaient le titre de pape, et qu'un certain Barthélemy, évêque de ces hérétiques, se disait son vicaire dans le Languedoc.

Le successeur de Philippe-Auguste fut Louis VIII, son fils aîné, qui fut sacré à Reims au mois d'août, avec la reine Blanche de Castille, son épouse. Le pape s'empressa d'écrire au nouveau roi pour l'exhorter à combattre les Albigeois; mais ce prince en fut détourné par la guerre qu'il entreprit contre le roi d'Angleterre pour s'emparer des fiefs que ce dernier possédait en France, et dont le roi Jean avait été déclaré déchu après le meurtre d'Arthur, son neveu, par jugement de la cour des pairs. D'un

(1) Rigord. — Matth. Paris. — Guill. Brit.

autre côté, le vieux comte de Toulouse était mort en 1222, et le jeune Raymond, son fils, entama des négociations pour se réconcilier avec le saint-siége. On tint à ce sujet, l'an 1224, un concile à Montpellier, où il promit avec le comte de Foix de donner une entière satisfaction à l'Église, et d'exécuter rigoureusement les lois contre les hérétiques. Mais comme il prétendait conserver les terres de son père, sur lesquelles Amaury de Montfort voulait de son côté maintenir ses droits, la négociation n'eut pas de suite. Cependant le pape Honorius, après plusieurs lettres écrites au roi Louis, envoya en France comme légat le cardinal Romain, pour déterminer ce prince à conclure une trêve avec le roi d'Angleterre, et à tourner ses armes contre les hérétiques du Languedoc. Le légat tint pour cet objet deux conciles au mois de novembre 1225, l'un à Melun, l'autre à Bourges, dans lesquels on délibéra longuement sur les propositions et les prétentions du comte de Toulouse; mais on n'y prit aucune décision. Enfin, dans un troisième concile tenu à Paris au mois de janvier suivant, le légat déclara le jeune Raymond excommunié avec ses complices, et confirma par l'autorité pontificale la cession qu'Amaury fit au roi Louis de tous ses droits sur les terres de ce comte. Le roi Louis prit la croix, avec la plupart des évêques et des seigneurs, pour marcher contre les Albigeois, après quoi le légat fit prêcher partout la croisade, avec indulgence plénière, et permit de lever pour cette guerre pendant cinq ans une somme annuelle de cent mille livres sur la dîme ecclésiastique que le pape avait imposée. L'empereur Frédéric et le roi d'Angleterre, craignant que le roi de France n'acquît le droit souverain de conquête sur les terres que le comte de Toulouse tenait en fief de ces princes dans la Provence et l'Aquitaine, adressèrent des représentations au pape touchant cette croisade. Mais le pape leur répondit qu'il avait donné des ordres au légat pour assurer le maintien de leurs droits. Le roi Louis se

mit en campagne au printemps avec une armée nombreuse, et marcha contre la Provence, dont presque toutes les villes s'empressèrent de se soumettre. Avignon, qui voulut résister, fut réduite après deux mois de siége. On en rasa les murailles, et on abattit plus de trois cents maisons qui avaient des tours. Ensuite le roi s'avança dans le Languedoc, où toutes les villes et les châteaux se rendirent jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Après cette campagne, il partit pour retourner dans sa capitale, avec l'intention de revenir au printemps continuer la guerre; mais il fut attaqué en route d'une maladie dont il mourut le 8 novembre 1226. Il eut pour successeur son fils Louis IX, que ses vertus ont fait mettre au nombre des saints. La guerre contre les Albigeois se prolongea encore durant quelque temps; mais en 1229, le jeune Raymond, comte de Toulouse, promit de satisfaire à l'Église, et fut absous de l'excommunication, après quoi il obtint la restitution de ses états, à condition d'en chasser les hérétiques.

Comme des plaintes s'élevaient depuis longtemps contre les officiers de la cour romaine, à cause des présens qu'ils recevaient et des sommes considérables qu'il fallait payer pour le jugement et l'expédition des affaires, le pape Honorius avait chargé le cardinal Romain, légat en France, d'exiger deux prébendes dans toutes les cathédrales, et deux places ou menses dans chaque monastère, afin de pourvoir par le revenu de ces bénéfices à la subsistance du clergé de Rome, et de faire juger les procès gratuitement. Mais les évêques de France représentèrent qu'une telle concession n'arrêterait point les effets de l'avarice, et qu'il serait à craindre d'ailleurs qu'elle n'augmentât la négligence des officiers et les lenteurs dans l'expédition des affaires. Ainsi le légat ne jugea pas à propos d'insister. La même proposition, faite en Angleterre dans un concile tenu à Westminster en 1226,

fut aussi combattue par les évêques, et on ne voit pas qu'elle ait eu de suite (1).

L'année précédente saint Engelbert, archevêque de Cologne, était mort victime de son zèle à défendre les droits de l'Église. Il occupait ce siége depuis près de dix ans, et Frédéric, pendant son voyage d'Italie, en 1220, l'avait nommé régent de l'empire et tuteur de son fils Henri, qu'il avait fait élire roi des Romains. Engelbert se servit de son autorité pour faire régner la justice et protéger les faibles contre l'oppression des grands. Un de ses parens, nommé Frédéric, comte d'Isemberg et avoué de l'abbaye royale d'Ésende, entreprenait sur les droits de l'abbesse, et opprimait les sujets du monastère par des impositions et des corvées excessives. Le saint archevêque employa tous les moyens de persuasion pour mettre un terme à ces vexations, jusqu'à lui offrir une pension sur ses propres revenus. Mais le comte Frédéric, au lieu de se corriger, résolut la mort du prélat, et le fit assassiner à la suite d'une conférence le 7 novembre 1225. Henri, successeur d'Engelbert, poursuivit avec chaleur la vengeance de cette mort. Il se rendit à une diète à Francfort, où il fit mettre Frédéric au ban de l'empire et prononcer la confiscation de ses biens; il promit en même temps une grande récompense à quiconque le lui livrerait, et étant parvenu, l'année suivante, à se saisir de sa personne, il le fit périr au milieu des plus affreux supplices par la main du bourreau.

Saint François d'Assise avait reçu dans une vision, au mois de septembre 1221, l'impression miraculeuse des stigmates, c'est-à-dire des cinq plaies de Notre-Seigneur; ses mains et ses pieds semblaient percés de clous, dont on voyait les têtes et les pointes; et à son côté droit paraissait une cicatrice rouge, comme d'un coup de lance, d'où sortait quelquefois du sang dont ses vêtemens étaient

(1) Matth. Paris. — Guill. Nang.

arrosés. Le saint homme, pour empêcher qu'on ne vît ces stigmates, tenait ses mains presque toujours cachées, et prit l'habitude de porter des chaussures. Néanmoins, toutes les précautions de son humilité ne purent dérober la connaissance de cette faveur extraordinaire. Saint Bonaventure atteste que plusieurs cardinaux en furent témoins, et que le pape Alexandre IV assura plus tard dans un sermon avoir vu ces stigmates de ses propres yeux, pendant la vie du saint, et tout le monde voulut les voir et les baiser après sa mort, qui arriva deux ans plus tard. En effet, depuis cette impression miraculeuse, il éprouva de grandes douleurs, et ne pouvant bientôt plus marcher, il se faisait porter dans les villes et les villages pour exhorter les peuples à la pénitence. Ayant reçu enfin la révélation de sa mort prochaine, il se fit porter à l'église de la Portioncule, où il se fit coucher sur la terre nue, donna ses dernières instructions aux religieux qui étaient présens, et expira en méditant la passion du Sauveur, le 4 octobre 1226, dans la quarante-cinquième année de son âge. Sa sainteté éclata bientôt par une multitude de miracles, et il fut canonisé deux ans après par le pape Grégoire IX. Sa vie a été écrite par saint Bonaventure. Saint François avait fait un testament conforme à l'esprit de sa règle. Il y ordonne expressément le travail des mains à ses disciples, et déclare que ceux qui ne savent pas travailler doivent apprendre, pour donner le bon exemple et fuir l'oisiveté. « Si on ne nous paye pas notre travail, ajoute-t-il, ayons alors recours à l'aumône. » Il recommande à ses disciples de se regarder comme les plus petits des hommes, conformément à leur nom de frères mineurs, et veut que leur pauvreté et leur modestie éclatent jusque dans leurs églises, qui doivent être basses, petites et sans ornemens recherchés. Enfin il défend expressément à tous les frères, clercs ou laïques, de mettre des gloses à ce testament ni à la règle. « Mais, dit-il, comme Dieu m'a fait la grâce de les expli-

quer simplement, je veux qu'ils les entendent et les pratiquent avec la même simplicité. »

Le pape Honorius III mourut le 18 mars de l'année suivante 1227. C'est lui qui a introduit l'usage d'accorder des indulgences dans la canonisation des saints. On lui donna pour successeur le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, qui prit le nom de Grégoire IX. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans, mais il ne laissa pas d'occuper le saint-siége environ quatorze ans et demi.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PAPES, DES EMPEREURS, DES ROIS DE FRANCE, DES ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES, DES PRINCIPAUX CONCILES, ET DES PRINCIPAUX SECTAIRES, DEPUIS L'AN 1001 JUSQU'A L'AN 1226.

PAPES.

NOMS.	DATE DE LEUR ÉLECTION.	DATE DE LEUR MORT.
Jean XVII.	13 juin 1003	31 octobre 1003
Jean XVIII.	26 décembre 1003	1009
Sergius IV.	1009	1012
Benoît VIII.	1012	juillet 1024
Jean XIX.	1024	1033
Benoît IX.	1033	abdique en 1044
Grégoire VI.	mai 1044	abdique en 1046
Clément II.	décembre 1046	mort en 1047
Damase II.	1048	1048
Saint Léon IX.	1049	19 avril 1054
Victor II.	1055	juillet 1057
Etienne IX.	2 août 1057	29 mars 1058
Nicolas II.	1058	juillet 1061
Alexandre II.	30 septembre 1061	21 avril 1073
Saint Grégoire VII.	22 avril 1073	25 mai 1085
Victor III.	1086	16 septembre 1087
Urbain II.	12 mars 1088	29 juillet 1099
Pascal II.	13 août 1099	janvier 1118
Gélase II.	25 janvier 1118	29 janvier 1119
Callixte II.	1er février 1119	décembre 1124
Honorius II.	décembre 1124	14 février 1130
Innocent II.	15 février 1130	24 septembre 1143
Célestin II.	26 septembre 1143	9 mars 1144
Lucius II.	12 mars 1144	25 février 1145
Eugène III.	27 février 1145	juillet 1153
Anastase IV.	9 juillet 1153	2 décembre 1154
Adrien IV.	3 décembre 1154	1er septembre 1159
Alexandre III.	7 septembre 1159	30 août 1181
Lucius III.	1er septembre 1181	24 novembre 1185
Urbain III.	25 novembre 1185	19 octobre 1187
Grégoire VIII.	20 octobre 1187	17 décembre 1187
Clément III.	19 décembre 1187	27 mars 1191
Célestin III.	30 mars 1191	8 janvier 1198
Innocent III.	8 janvier 1198	16 juillet 1216
Honorius III.	18 juillet 1216	18 mars 1227

EMPEREURS.

EMPEREURS D'ORIENT.		EMPEREURS D'OCCIDENT.	
Basile II, mort l'an	1025	Saint Henri II, mort l'an	1024
Constantin VIII,	1028	Conrad II,	1039
Romain Argyre,	1034	Henri III,	1056
Michel Paphlagonien,	1041	Henri IV,	1106
Michel Calafate,	1042	Henri V,	1125
Zoé, impératrice,	1042	Lothaire II,	1137
Constantin Monomaque,	1054	Conrad III,	1152
Michel Stratiotique,	1057	Frédéric Barberousse,	1190
Isaac Comnène,	1059	Henri VI,	1197
Constantin Ducas,	1067	Othon IV,	1218
Michel Parapinace,	1068	Frédéric II.	
Constantin Ducas,	1068		
Romain Diogène,	1071		
Michel Ducas,	1078		
Nicéphore Botoniate,	1083		
Alexis Comnène,	1118		
Jean Comnène,	1143		
Manuel Comnène,	1180		
Alexis Comnène,	1183		
Andronic Comnène,	1185		
Isaac l'Ange,	1195		
Alexis l'Ange,	1203		
Baudouin I,	1206		
Henri I,	1216		
Pierre de Courtenay,	1218		
Robert de Courtenay,	1228		

ROIS DE FRANCE.

Robert, mort en	1031	Louis VII,	1180
Henri II,	1060	Philippe-Auguste,	1223
Philippe I,	1108	Louis VIII,	1226
Louis le Gros,	1137		

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

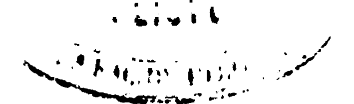
Hériger, mort en	1009	Guitmond.	
Gui d'Arezzo.		Saint Bruno,	1101
Bouchard de Worms,	1026	St Anselme de Cantorbéry,	1109
Fulbert de Chartres,	1028	Sigebert,	1113
Glaber.		Yves de Chartres,	1115
Herman.		Guibert de Nogent,	1124
Saint Pierre Damien,	1072	Geoffroy de Vendôme.	
Théophylacte.		Hildebert de Tours,	1133
Saint Anselme de Lucques,	1086	Rupert,	1135
Lanfranc,	1086	Guigue le Chartreux,	1136

Abailard, 1142
Hugues de Saint-Victor, 1142
Suger, 1152
Saint Bernard, 1153
Pierre le Vénérable, 1155
Othon de Frisingue, 1158
Gratien.
Pierre Lombard, 1164
Richard de Saint-Victor, 1173
Sainte Hildegarde, 1178
Pierre Comestor,
Jean de Sarisbéry, 1180
Guillaume de Tyr.
Pierre de Celles, 1187
Pierre le Chantre, 1197
Pierre de Blois.
Joachim, vers l'an 1202

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile d'Enham en Angleterre sur la discipline, 1009
Concile de Selnigstad près de Mayence, 1022
Concile d'Anse sur les priviléges de Cluni, 1027
Conciles de Bourges et de Limoges concernant l'apostolat de saint Martial, 1031
Divers conciles tenus en France pour l'établissement de la tréve de Dieu, de 1031 à 1041
Conciles tenus à Reims et à Mayence par le pape Léon IX pour le rétablissement de la discipline. 1049
Conciles de Rome, de Verceil et de Paris contre Bérenger, 1050
Concile de Coyac en Espagne sur la discipline, 1050
Concile de Narbonne sur la discipline et la tréve de Dieu, 1054
Concile de Tours contre Bérenger, 1055
Concile de Rome touchant l'élection des papes, 1059
Divers conciles tenus en France pour le rétablissement de la discipline, de 1060 à 1073
Divers conciles tenus à Rome sous Grégoire VII contre la simonie, l'incontinence des clercs et les investitures, de 1074 à 1084
Concile de Plaisance sur la discipline, 1095
Concile de Clermont pour la première croisade, 1095
Plusieurs conciles de Londres sur la discipline, de 1102 à 1109
Divers conciles tenus à Rome contre les investitures, de 1102 à 1116
Divers conciles tenus en France et ailleurs pour l'excommunication de l'empereur Henri V, de 1114 à 1116
Concile de Reims sur la discipline, 1119
Premier concile général de Latran, 1123
Concile de Troyes, où est rédigée la règle des templiers, 1128
Concile tenu à Reims sur la discipline par le pape Innocent II, 1131
Concile de Pise contre l'antipape Pierre de Léon, 1134
Second concile général de Latran, 1139
Concile de Sens contre Abailard, 1140
Concile de Reims contre Gilbert de la Porée, 1148
Concile d'Irlande sur la discipline, 1152
Concile de Toulouse, où Alexandre III est reconnu comme pape légitime, 1161

PRINCIPAUX SECTAIRES.



FIN DU TOME CINQUIÈME.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

